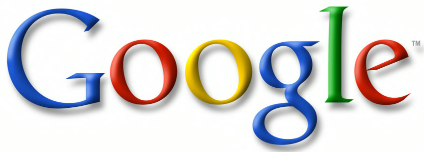
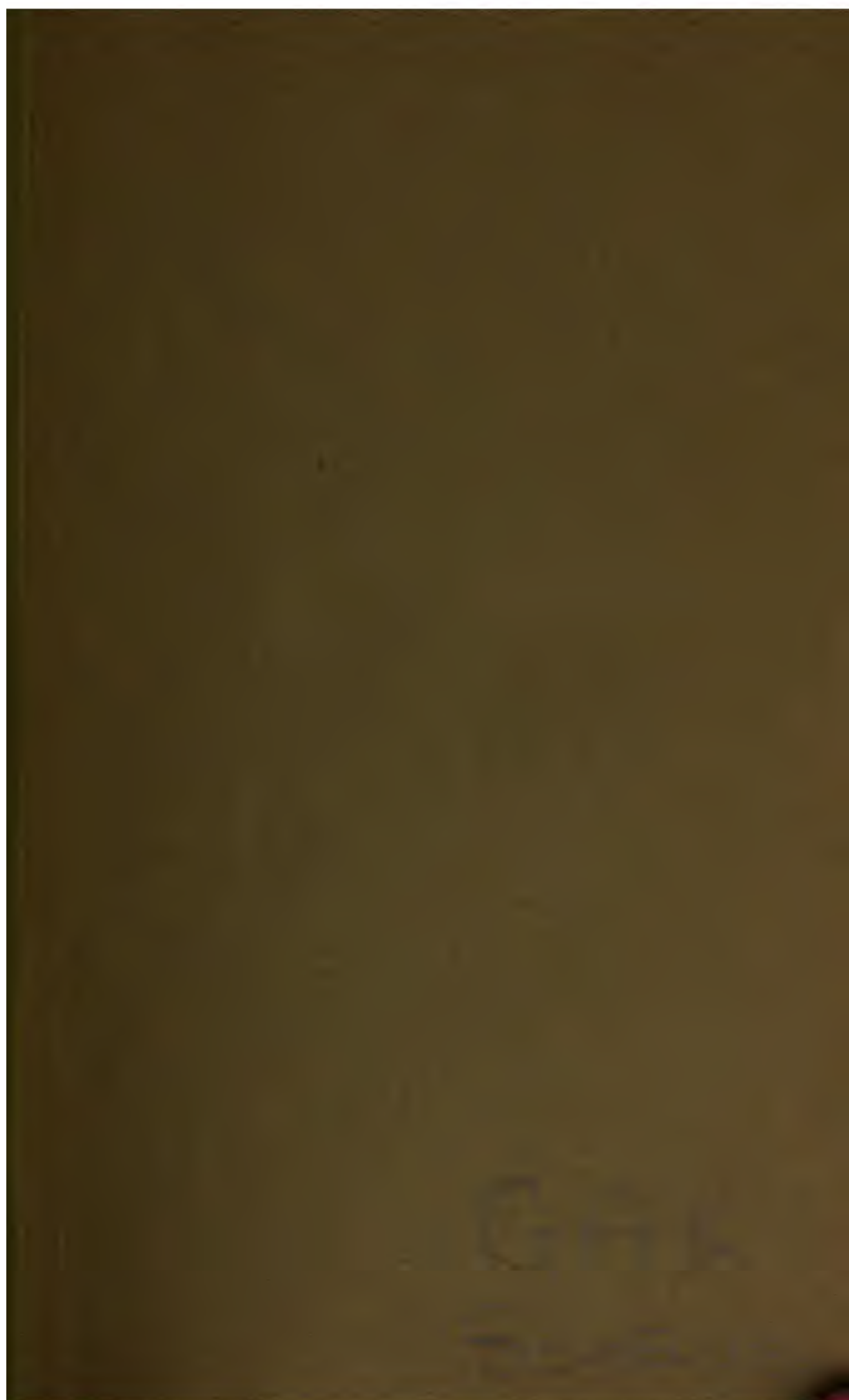








LES PAYS-BAS

AVANT ET DURANT

LA DOMINATION ROMAINE.

LES PAYS-BAS

AVANT ET DURANT

LA DOMINATION ROMAINE,

OU

TABLEAU HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, STATISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE, DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'AU 6me SIÈCLE;

PAR

A.-G.-B. SCHAYES,

EMPLOYÉ DE PREMIÈRE CLASSE AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DE LA BELGIQUE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

Res ardua, vetutis novitatem dare, novis autoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastidiciis gratiam, dubiis fidem.
(C. Plin., *praef. hist. mundi.*)

TOME SECOND.

BRUXELLES,
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC. — HAUMAN ET COMPe.

1840.

LES PAYS-BAS

AVANT ET DURANT

LA

DOMINATION ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

DEUXIÈME PARTIE.

LA BELGIQUE PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

CHAPITRE VI.

Coup d'œil sur l'empire romain ; tableau des différentes provinces de cet empire.

« Plus j'ai étudié l'antiquité et ses gouvernemens si vantés, dit Volney, plus j'ai conçu que celui des Mamelouks d'Égypte et celui du dey d'Alger ne différaient point essentiellement de ceux de Sparte et de Rome, et qu'il ne manque à ces Grecs et à ces Romains tant prônés que le nom de Huns et de Vandales, pour nous en retracer tout le caractère. Guerres éternelles, égorgemens de prisonniers, massacres de femmes et d'enfans, perfidies, factions intérieures, tyrannie domestique, oppression étrangère, voilà le tableau de la Grèce et de l'Italie pendant cinq cents ans, tel que nous le tracent Thucydide, Polybe et Tite-Live. A peine la seule guerre juste et honorable, celle de Xercès, est-elle finie, que commencent les insolences vexatoires d'Athènes sur la mer ; puis l'horrible guerre du Peloponèse ; puis celle

des Thébains; puis celle d'Alexandre et de ses successeurs; puis celle des Romains; sans que jamais l'ame puisse trouver, pour se reposer, une demi-génération de paix (1). »

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point l'histoire motive et confirme le jugement sévère que le philosophe français porte sur les républiques grecques et romaine, avec les quelles la Belgique ancienne n'eut rien à démeler. C'est là une question entièrement étrangère au but de notre livre. Mais la critique que Volney fait de la Grèce et de Rome républicaines, nous osons l'étendre, avec encore plus de raison peut être, à Rome devenue monarchie absolue, et nous avançons hardiment, appuyé des sources de l'histoire ancienne, que de tous les gouvernemens de l'antiquité le plus oppressif et le plus contraire au développement de la civilisation et à la prospérité publique, fut celui de l'empire romain auquel la Belgique eut le malheur d'être assujettie, avec le reste des Gaules, pendant plus de quatre siècles. De tous les états de l'Europe moderne nous n'en connaissons aucun au gouvernement duquel on puisse mieux assimiler ce dernier qu'à la domination despotique des Turcs.

Les Juste Lipse et les Vossius, ont beau exalter la puissance et la splendeur de l'empire des Césars, l'étude approfondie des auteurs de l'antiquité dirigée avec un esprit libre de toute prévention, ne nous y montre partout que ruine, dépopulation et misère. Le gouvernement romain est tout entier dépeint dans ces paroles énergiques du grand historien Tacite, paroles déjà alléguées dans un chapitre précédent : *Auferre*, *trucidare*, *rapere*, *falsis nominibus imperium*, *atque ubi solitudinem faciunt*, *pacem appellant*. Un luxe sans bornes et une dissolution effrénée, un goût factice pour les arts qu'ils ne connurent et ne pratiquèrent

(1) Volney, *Leçons d'Histoire*, p. 217.

que par les Grecs, voilà en quoi seul, les Romains différaient, à notre avis, des barbares campés de nos jours sur les rives du Bosphore. Pour le reste, même despotisme et même anarchie ; les mêmes fléaux qui ne cessent d'accroître la dépopulation et la misère de l'empire des Turcs, la peste, la famine, le brigandage militaire, la guerre intestine, désolaient également l'empire romain.

Les pachas de la Turquie, avides sangsues du peuple, causes de tous les maux qui accablent les malheureux sujets de ce vaste état, ne sont-ils pas les proconsuls et les préteurs romains, sous un autre nom (1)? Les pachas les plus cruels et les plus rapaces ont-ils jamais surpassé par leurs exactions et leur tyrannie, les Verrès en Sicile, les Gallus en Egypte, les Vibius Serenus en Espagne, les Olennius en Frise, les Capiton et les Florus en Judée, les Classicus en Espagne, les Bassus et les Perrenius en Bithynie? De même que les gouverneurs provinciaux de la Turquie, les préteurs et les proconsuls abusaient de leur double pouvoir civil et militaire pour piller et vexer les habitans des provinces soumises à leur juridiction (2), afin de s'indemniser pendant le court espace de temps que duraient leurs fonctions, des sommes considérables par lesquelles ils avaient acheté leurs charges des infâmes ministres et favoris des tyrans de Rome, qui disposaient à leur gré de toutes

(1) *Ejusmodi in provinciam homines cum imperio mittimus, ut etiamsi ab hoste defendant, tamen ipsorum adventus in urbes sociorum non multum ab hostili expugnatione differant* (Cicer., *in Verrem*, Act. 2ª, lib. 1, c. 5).

(2) « Les proconsuls ou les préteurs, à qui le gouvernement des pays provinciaux était confié, cumulaient tous les pouvoirs à la fois, ils commandaient les armées, faisaient les lois, rendaient la justice, imposaient des taxes arbitrairement ; ils avaient pour adjoint un questeur chargé de la levée de ces taxes et du réglement des comptes. Jamais despotisme plus dur et plus illimité ne pesa sur les peuples. » (Thierry, *Histoire des Gaules*, tome 2, page 189.)

les dignités de l'empire et en trafiquaient publiquement de la manière la plus honteuse (1). Les révoltes qui éclataient sans cesse dans les différentes provinces de l'Empire n'ont eu la plupart pour motif que les exactions et la tyrannie des délégués romains. Quand Tibère demanda à Baton, chef des Dalmates révoltés, quelle était la raison du soulèvement de ce peuple, Baton lui répondit, « c'est vous seul qui êtes la cause de notre ré-

(1) Nous avons vu au volume précédent, avec quelle noble indignation Tacite s'élève contre la tyrannie des proconsuls romains. Salluste, historien comparable à Tacite, et juge certes non moins compétent, puisqu'il avait été lui-même gouverneur en Afrique (charge que, suivant la voix publique, il n'aurait point remplie avec plus de modération que ses prédécesseurs), s'exprime sur la conduite de ces derniers dans les termes suivans, qu'il met dans la bouche de Catilina : *Rapere, consumere, sua parvi pendere, aliena cupere, pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi, neque moderati habere.*

Operæ pretium est, cum domos atque villas cognoveris in urbium modo exædificatas, visere templa deorum, quæ nostri majores, religiosissimi mortales fecere.

Verum illi delubra deorum pietate, domos suas gloriâ decorabant, neque victis quidquam præter injuriæ licentiam eripiebant.

At hi contrà, ignavissimi hominum, pessumum scelus, omnia ea sociis adimere, quæ fortissimi viri victores hostibus reliquerunt; proindè quasi injuriam facere, id demùm esset imperio uti (Sallust. *Catilin.*, c. 12).

Plutarque appelle les proconsuls des *harpies insatiables qui arrachent au peuple jusqu'à ses alimens.*

Un consul fit battre de verges un magistrat d'un peuple allié, parce qu'il prétendait n'en avoir point été reçu avec la pompe et l'éclat dus à son rang (Aul. Gell. *Noct. attic.* bib. X, c. 3). Un autre fit subir le même supplice à tous les magistrats de la ville de *Teanum Sidicinum*, parce que les bains publics où sa femme désirait se baigner, n'avaient point été, à son gré, évacués avec assez de promptitude par le peuple, et qu'on avait négligé de les netoyer avec assez de soin (ibid.). Un praticien romain envoyé en qualité de légat dans l'Asie-Mineure, fit tuer un bouvier qui le voyant porter en litière, sans le reconnaître, avait eu l'insolence de demander aux porteurs s'ils allaient enterrer un mort (ibid.).

volte; vous confiez vos brebis à la conduite du loup et non à celle du berger.»

Si quelqu'empereur moins indifférent au bien-être de ses sujets que la plupart des tyrans qui pesèrent sur l'empire romain pendant les quatre premiers siècles de notre ère, se laissait émouvoir aux cris du peuple et tentait de mettre des bornes aux rapines des gouverneurs des provinces, ceux-ci loin d'obéir aux ordres de leur souverain, levaient l'étendard de la révolte et osèrent fréquemment usurper l'empire et ceindre le diadème. « Nous voyons, dit Dubos, que dans les trois siècles écoulés depuis Auguste jusqu'à Constantin, plus de cent gouverneurs de provinces armées (il n'y avait que les provinces frontières de l'empire qui le fussent) s'étaient fait proclamer empereurs par les troupes qu'ils commandaient. Si quelques-uns ont succombé dans l'entreprise de se mettre à la place de leur maître, plusieurs autres y ont réussi. Parmi les cinquante princes qui ont rempli le trône depuis Auguste jusqu'à Constantin, on compte vingt de ces usurpateurs heureux, qui, après s'être fait proclamer empereurs par une armée rebelle, avaient été reconnus par le peuple romain. Combien d'autres gouverneurs ont tenté de se faire saluer empereurs par leurs soldats, et n'en ont été empêchés que parce que le complot qu'ils tramaient aura été découvert avant qu'il fût entièrement ourdi. Si l'on ne lit pas deux cents de ces conjurations dans l'histoire des empereurs, c'est parce que nous avons perdu la plus grande partie des auteurs qui l'avaient écrite (1).»

(1) Dubos, *Histoire crit. de l'établissement de la monarchie française*, liv. 1, ch. 5.

Le cumul du pouvoir civil et militaire a seul pu faire réussir ces usurpations et en a été la cause première. Nous en avons encore journellement la preuve dans l'empire turc. C'est pour ce motif que Constantin résolut de séparer ces deux pouvoirs. Le sultan Mahmout vient de prendre la même décision.

Mais la plupart des empereurs préféraient, comme les souverains de la Turquie, de partager avec les proconsuls les fruits de leurs rapines, que de mettre un terme à leur administration dévastatrice. C'est de cette manière qu'Auguste se conduisit envers son affranchi Licinius à qui il avait donné le gouvernement des Gaules dans lequel ce dernier s'attira la haine et l'exécration des habitans de cette partie importante de l'empire (1).

Sous des tyrans tels que Néron et Domitien c'était même pour les proconsuls un crime capital, un crime de lèse-majesté que de gérer avec humanité et droiture. Si un gouverneur de province se montrait juste et intègre, il était accusé de briguer l'empire en cherchant à captiver la bienveillance du peuple; c'est ainsi que la vertu des frères Scri-

(1) « Cet homme conservant dans son nouvel état toute la bassesse de sentimens de sa première condition, et enivré d'une fortune pour laquelle il n'était pas né, abusa insolemment de son pouvoir. Il se fit un plaisir malin d'abaisser et d'écraser ceux devant lesquels il eût tremblé dans les temps précédens, et il fatigua les Gaulois en général par les vexations les plus criantes. Dion en cite un trait : comme les tributs se levaient et se payaient par mois, ce misérable profitant de nouveaux noms donnés à deux des mois de l'année, juillet et août, fit une année de quatorze mois, afin de tirer quatorze contributions au lieu de douze.

« Auguste fut touché des plaintes qui s'élevèrent de toutes parts contre son intendant, et eut honte de s'être servi d'un tel ministre. Déjà tout annonçait à Licinius une chute prochaine, et l'on croyait qu'il ne pouvait éviter le supplice. Mais ce tyrannique financier recourut à un moyen qui a été souvent et utilement employé par ses successeurs. Il introduisit le prince dans un trésor où il lui montra des amas immenses d'or et d'argent. «Voilà, lui dit-il, ce que j'ai recueilli pour vous, en m'exposant à devenir moi-même la victime de la haine publique. J'ai cru qu'il était du bien de votre service de dépouiller les Gaulois de leurs richesses de peur qu'ils ne s'en aidassent pour se révolter contre vous. Prenez cet or et cet argent. Je ne l'ai point destiné à d'autre usage qu'à passer entre vos mains.» Auguste eut la faiblesse de se laisser éblouir par l'avantage qui lui revenait d'une si riche proie. L'intérêt prévalut dans son esprit sur la justice : et le fruit des crimes de Licinius lui en procura l'absolution. » (Crevier, *Hist. des emp. rom.*, tom. Ier, p. 157.)

banius, gouverneurs de la Belgique, excita la défiance de Néron et les fit traîner au supplice. Barea Soranus, gouverneur dans l'Asie-Mineure, éprouva le même sort pour s'être opposé aux exactions de l'affranchi Acratus (1).

(1) *Nobilitas*, dit Tacite, *opes, omissi gestique honores pro crimine et ob virtutes certissimum exitium.*

« Dans ces temps détestables aucun crime n'était puni excepté celui d'avoir du mérite. Les hommes les plus scélérats et les plus pernicieux pouvaient vivre dans une parfaite sécurité ; on était sûr d'échapper aux soupçons du prince, pourvu qu'on menât une vie infâme, et surtout qu'on eût de l'empressement à assouvir sa cruauté par le sacrifice des plus honnêtes gens et de la plus haute naissance, pourvu qu'on ressemblât à Haterius Agrippa qui projettait leur perte au milieu de ses débauches, entouré de femmes perdues. Les hommes les plus vils et les plus infâmes de l'Empire étaient non-seulement en sûreté, ils en devenaient même les personnages les plus importans s'ils procuraient la ruine de la fleur de leurs concitoyens.» (Gordon, *Discours sur Tacite*, tom. 1, disc. 6, sect. 8).

« Tous les efforts qu'on faisait en faveur de ces tyrans téméraires, enragés et infâmes, ne tendaient qu'à prolonger la misère publique, la disgrâce de même que la ruine et les dangers des particuliers. Ceux qui servaient ces tyrans le plus glorieusement n'en devaient attendre que de la défiance et toute sorte de mauvais traitemens, et pour récompense de leurs services, d'être au moins congédiés, peut-être d'être exterminés, comme le fut Corbulon, cet illustre général, par les ordres de Néron, et le fameux Agricola, qui le fut, à ce qu'on croit, par ceux de Domitien. Les hommes mauvais et corrompus sont toujours soupçonneux, et il était naturel à ces tyrans de craindre et de haïr les gens de mérite par la seule raison de leur mérite. » (Idem, tome 2, disc. 1, sect. 8).

« Le mérite n'osa plus se montrer, dit Gibbon. On voyait tous les jours les Romains les plus illustres condamnés pour des crimes imaginaires et pour des vertus réelles : leurs vils accusateurs prenaient le langage des zélés patriotes, qui auraient cité devant le tribunal de la nation un citoyen dangereux. Un service aussi important était recompensé par les richesses et par les honneurs. Des juges iniques et corrompus vengeaient la majesté de la république violée dans la personne de son premier magistrat : ils vantaient surtout la clémence de ce chef suprême, dans le moment où ils redoutaient le plus les suites de sa fureur et sa cruauté inexorable. Le tyran regardait cette bassesse avec un juste mépris ; et loin de déguiser ses sentimens, il opposait à l'aversion secrète qu'il inspirait, une haine ouverte pour le sénat et pour le corps entier de la nation. Une vertu rigide passait pour une censure tacite de la conduite irré-

Jamais Néron ne nommait à une charge publique, qu'il ne dît à celui auquel il la conférait. « Vous savez ce qu'il me faut, et faisons en sorte que les richesses des particuliers deviennent les nôtres (1). » « Je prétends, disait Caracalla, qu'il n'y ait que moi dans tout l'univers qui possède de l'argent. Je veux avoir tout pour en faire des largesses aux soldats. » Ce tyran répétait sans cesse que l'unique soin d'un souverain doit être de s'assurer l'affection de ses soldats et qu'il doit compter pour rien le reste de ses sujets (2). Dans tout le cours de son règne, il suivit constamment cette maxime dangereuse et bien digne d'un tyran. La prudence avait mis des bornes à la libéralité du père, et une autorité ferme modéra toujours son indulgence pour les troupes. Le fils ne connut d'autre politique que celle de prodiguer des trésors immenses. Son aveugle profusion entraîna la perte de l'armée et de l'empire. Les guerriers élevés jusqu'alors dans la discipline des camps, perdirent leur vigueur dans le luxe des villes.

L'augmentation excessive de la paie et des gratifications épuisa la classe des citoyens pour enrichir l'ordre militaire. On ignorait qu'une pauvreté honorable est le seul moyen qui puisse rendre les soldats modestes dans la paix et capables de défendre l'état en temps de guerre. Caracalla, fier et superbe au milieu de sa cour, oubliait avec ses soldats la dignité de son rang : il encourageait leur insolente familiarité, et, négligeant les devoirs essentiels d'un géné-

gulière du prince, et les services les plus éminens décelaient une supériorité dangereuse ; enfin l'amitié du père suffisait pour encourir toute la haine du fils. Dans ces temps malheureux, le soupçon tenait lieu de preuve, et il suffisait d'être accusé pour être aussitôt condamné. La mort d'un sénateur entraînait la perte de tous ceux qui déploraient son sort ou qui auraient pu le venger. » (Gibbon, *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, chap. 3 et 4).

(1) Suétone, *in Nerone*, cap. 32.

(2) Dio Cass., *Hist. rom.*, lib. LXXVI.

ral, il affectait l'habillement et les manières d'un simple soldat (1).

Si l'histoire n'a point conservé pour la vouer à l'exécration et au mépris de la postérité, la mémoire de tous les officiers romains qui s'attirèrent les malédictions des sujets de l'empire, par leurs concussions et leurs cruautés, c'est que ces crimes étaient trop communs, et avaient fait que partout le nom de proconsul était devenu synonyme de celui de tyran.

En effet, telle qu'était la conduite des empereurs, telle devait être celle de leurs mandataires; les vices du prince servaient d'excuse et même d'exemple à leurs courtisans, exemple dont il était souvent dangereux de s'écarter, comme nous venons de le voir tantôt. Parmi le grand nombre de princes qui régirent l'empire romain, à peine en citerait-on dix qui firent briller quelques vertus sur le trône, ce qui fit dire à un plaisant, lorsque l'empereur Tacite projeta d'élever un temple à ses prédécesseurs qui avaient mérité la reconnaissance et l'amour du peuple, que ces derniers étaient en si petit nombre, que le nom de tous pourrait être aisément écrit sur le châton d'une bague. Et quels étaient d'ailleurs ceux à qui on confiait l'administration des plus belles provinces de l'empire sous un Caligula, un Néron, un Domitien, un Commode ou un Caracalla? des affranchis ou des gens de la lie du peuple, des cochers, des gladiateurs, hommes infâmes et couverts de crimes, compagnons de débauche, et dignes satellites de ces tyrans exécrables. Tout l'empire romain, cet empire qui contenait une partie considérable du monde habité, et qui inspirait la terreur à presque tout le reste,

(1) Gibbon, tom. 2, chap. 6.

était gouverné, vendu, opprimé et épuisé par des esclaves tirés de la chaîne ou de la rame. Claude ne se contenta pas de déclarer que les adjudications faites par les receveurs auraient la même force que s'il les avait faites lui-même, il fit encore établir ce réglement par un décret solennel du sénat. Ces receveurs de l'empereur étaient ses propres affranchis, qui, sous ce titre, gouvernaient souvent les provinces (1), il éleva la puissance de ces misérables au niveau de celle des souverains et des lois. Felix, gouverneur de la Judée, était affranchi, mari de trois reines et frère de Pallas, autre affranchi qui gouvernait l'empereur, entretenait un commerce adultère avec l'impératrice, et maîtrisait tout l'empire. Néron dit fort à propos, lorsqu'il l'eût congédié, que Pallas s'était démis de la souveraineté. Le monde n'était-il pas bien gouverné et le bonheur du genre humain n'était-il pas parfait quand on voyait le maître du monde dirigé par la convoitise et les suggestions de ces misérables qu'on venait de racheter de l'infamie, des fouets et des chaînes? Le grand-César, à qui les Romains étaient obligés de la misère et de l'esclavage où ils tombèrent après son usurpation, fut le premier qui éleva ces enfans de la terre, et qui, pour faire rougir la vertu, déclara que si dans le dessein de soutenir sa grandeur, il lui eût fallu employer des voleurs de grands chemins et des assassins, il leur eût donné les mêmes récompenses

Les annales du monde offrent-ils le tableau d'un empire gouverné par des princes plus méchans ou plus imbéciles que ne le fut l'empire romain soumis à tous les caprices de monstres, tels que Caligula dont le désir le plus ardent était que le

(1) *Ubi publicanus est, ibi aut jus publicum sanum aut libertatem sociis nullam esse* (Tit. Liv., lib. XLV. c. 18).

peuple romain n'eût qu'une tête pour avoir le plaisir de l'abattre; que l'incestueux et le parricide Néron, si bien surnommé par un ancien *l'opprobre du genre humain* (1); qu'un Domitien, dont l'historien chrétien Orose compare le règne aux sept plaies d'Égypte (2); qu'un Caracalla, qui les surpassa tous en férocité, en ordonnant le massacre des habitans d'Alexandrie venus à sa rencontre pour le recevoir en triomphe dans leur cité, la seconde de l'empire par son étendue et ses richesses (3); qu'un Commode, un Heliogobale, un Gallien, un Galerius (4) et une foule d'autres tyrans qu'il serait trop long d'énumérer (5).

A part même le gouvernement tyrannique de la plupart

(1) *Intereà*, dit Tacite, en traçant le tableau du règne et des crimes de ce tyran, *conferendis pecuniis pervastata tota italia, provinciæ eversæ, sociique populi, et quæ civitatum liberæ vocantur. Inque eam prædam etiam dii cessere, spoliatis in urbe templis, egestoque auro, quod triumphis, quod votis omnis populi romani ætas prospere aut in metus sacraverat* (Tacit. *Ann.*, lib. XV).

(2) *Nero tamen substraxit oculos, jussitque scelera, non spectavit; præcipua sub Domitiano miseriarum pars erat videre et aspici* (Tacit. Vita Agric.).

Satellitum militumque ejus improbis effrenatisque discursibus eminentissima jussa principis exsequentium, ad inopiam penè omnes cives romanos adactos exilioque dispersos, etc., (Oros., *Hist. rom.*).

(3) « Au milieu de la paix, l'empereur (Caracalla), pour une offense très-légère, condamna généralement à la mort tous les habitans de la ville d'Alexandrie en Égypte. Posté dans un lieu sûr du temple de Sérapis, il ordonnait et contemplait avec un plaisir barbare, le massacre de plusieurs milliers d'hommes, citoyens et étrangers, sans avoir aucun égard au nombre de ces infortunés, ni à la nature de leur faute, il disait froidement, et il écrivit même au sénat, que de tous les habitans de cette grande ville, ceux qui avaient péri et ceux qui s'étaient échappés méritaient également la mort.» (Gibbon, tome 2, c. 6.)

(4) Si Lactance n'a point outré la vérité, aucun empereur romain n'accumula plus de crimes que Galerius (Lactant. *de morte persecutorum*, c. 23).

(5) Voir Crevier, *Hist des emp. rom.* Gibbon, *Hist. de la décad. de l'Empire rom.* Toulotte, *Hist. philos. des emp. rom.*

des empereurs romains, à part les exactions des préteurs et des proconsuls envoyés dans les provinces, les charges énormes qui pesaient sur ces dernières auraient seules suffi pour y étouffer tout germe de prospérité et réduire les habitans à la dernière misère : « les provinces accablées sous des charges de toute nature, tantôt étaient soumises à une capitation (*census capitis*), tantôt se voyaient dépouillées de leurs meilleures terres, que la république affermait pour son compte à des agriculteurs et à des nourrisseurs de bestiaux (*pecuarii*); quelquefois outre la dîme des terres (*census soli*), elles supportaient des droits considérables d'entrée et de sortie; des réquisitions en froment, en bestiaux, en chevaux; des corvées; des impôts sur les voyageurs, des impôts pour le déplacement des cadavres, des impôts sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de marbre et sur les salines, etc. (1). »

Pour revenir à la comparaison de l'empire romain avec l'empire turc, dont le gouvernement a été signalé en tout temps comme le type du despotisme le plus abrutissant, quelle différence trouvons-nous entre les soldats prétoriens et les janissaires sous le rapport de l'indiscipline et de la funeste influence que ces corps militaires exercèrent sur les destinées de l'un et de l'autre de ces états? lesquels, des prétoriens ou des janissaires

(1) Thierry, *Hist. des Gaul.*, tom. 2, p. 189.

Sous le règne de Constance Chlore, tout habitant des Gaules payait pour la capitation ou l'impôt personnel, vingt-cinq sols d'or, ce qui, en prenant un sol d'or pour la valeur de quinze livres tournois, montait, selon le calcul de l'abbé Dubos, à 375 livres; qu'on y joigne maintenant les impôts réels, les impositions extraordinaires, les corvées et une foule d'autres charges publiques, et on se formera une idée de la condition misérable des habitans d'un pays où l'industrie était nulle si on la compare à la prospérité qu'elle y a atteinte de nos jours (voir Dubos, liv. I, c. 12, p. 144. Cæs., *Bell. civ.*, lib. III, c. 32. Raepsaet, *Analyse de l'histoire*, etc.).

disposèrent avec le plus d'impudence du sort de leur patrie et de la vie de leurs maîtres? l'histoire romaine et celle de la Turquie prouvent bien que le gouvernement le plus anarchique et le plus arbitraire, est sans contredit le gouvernement militaire, celui où la loi fléchit devant la force brutale du sabre. Claude fut le premier empereur élevé sur le trône, non par le suffrage du sénat et du peuple romain, mais par l'arrogance et l'indiscipline des Prétoriens, après qu'ils eurent trempé leurs mains dans le sang de Caligula. Les quatre empereurs qui succédèrent à Néron, Galba, Othon, Vitellius et Vespasien, dûrent tous quatre leur élévation aux armées; les trois premiers furent précipités du trône par ces mêmes armées, et périrent tous trois de mort violente. Les empereurs toujours aux expédiens pour satisfaire à l'avidité et à l'insubordination d'une soldatesque sans frein, ruinèrent les provinces par des impôts et des charges énormes. Secouant le jong de cette excellente discipline qui les avait rendues si redoutables aux ennemis, les armées romaines se livrèrent à tous les désordres, et par leurs rapines et leurs excès devinrent la terreur des sujets mêmes de l'empire (1). L'irruption d'une horde féroce de barbares ne causait pas plus de maux à une province de l'empire, que le passage d'une armée romaine chargée de sa défense. Semblables aux armées indisciplinées des Turcs, celles d'un Néron, d'un Galba, d'un Othon, d'un Domitien, d'un Caracala, d'un Galérius, d'un Maximin, signalaient leur marche par d'horribles dévastations, par l'incendie, le meurtre et la rapine. « Rappelez-vous, disait Cicéron au sénat, les marches de vos armées par les terres et les villes des citoyens romains en Italie, et ju-

(1) *Aspernantes veterem disciplinam et ita quatuordecim annis à Nerone adsuefactos, ut haud minùs vitia principum amarent, quam olim virtutes venerabantur* (Tacit., *Hist.*, l. 1).

gez de ce qu'ont dû en souffrir les peuples étrangers. En vérité, on ne sait s'il y a eu plus de cités ennemies detruites par vos armes, que de celles de vos alliés qui l'ont été par le séjour de vos armées. (1). »

Un empereur ou un général tentait-il de mettre un frein à ces excès, il périssait victime de son dévouement aux intérêts de l'état. Alexandre Sévère, Maxime, Albin et plusieurs autres empereurs en firent la triste expérience. Ulpien, préfet du prétoire, périt sous les yeux même de son maître pour s'être montré trop rigide observateur de la discipline militaire. La soldatesque, disposait des empereurs à sa fantaisie, et les faisait mourir pour le moindre mécontentement. Si le prince était choisi par le sénat, cela suffisait pour obliger l'armée à se défaire de lui; ce qui arrivait encore quand les armées l'avaient nommé elles-mêmes. Ce furent les soldats qui expédièrent de cette feçon l'empereur Pertinax, qu'ils avaient force d'accepter l'empire. Ces orgueilleux souverains, après avoir mis sous leurs pieds, le sénat, le peuple et les lois, tenaient leur sceptre et leur vie de la bonté des soldats qui s'étaient rendus leurs maîtres; et celui qui gouvernait l'univers, devenait ainsi l'esclave de ceux qui étaient à sa solde.

(1) Cicero, *pro Fonteio*, c. 13, idem., Philip. II, c. 15. Corn. Nep., *in Eumen.* c. 8. Hirtius, *de bell. Afric.*, c. 54.

Non Italia adiri, dit Tacite, en parlant de la marche de l'armée de Vitellius, *nec loca sedesque patriæ videbantur : tamquam externa litora et urbes hostium, urere, vastare, rapere : eo atrocius quod nihil usquam provisum adversum metus. Pleni agri, apertæ domus, occursantes domini juxta conjuges et liberos, securitate pacis, et belli malo circumveniebantur...... Dispersi per mancipia et colonias vitelliani spoliare, rapere, vi et stupris polluere ; in omni fas nefasque avidi aut venales, non sacro, non profano abstinebant. Ipsique miletes regionum gnari, refertos agros, dites dominos in prædam, aut si repugnatum foret, ad excidium destinabant* (Tacit., *Hist.*, l. II).

Ce fut un simple soldat qui donna l'empire à Claude. Sous le règne de Galba, deux sentinelles entreprirent de faire monter sur le trône un autre que lui, et en vinrent à bout. On souffre en voyant avec quel emportement ces barbares se portèrent à égorger ce bon prince sans qu'ils pussent alléguer quoique ce soit contre son gouvernement, ni au sujet de leur paye; mais seulement parce qu'il ne voulait pas épuiser le trésor public pour assouvir leur avarice. Ce furent des scélérats déterminés de cette espèce qui cherchèrent à se défaire de Marius Celsus, homme de trop de vertu pour avoir les bonnes grâces de gens qui ne se plaisaient qu'au sang et au pillage. Il faudrait un gros volume pour raconter la perfidie et l'inhumanité de ces furieux, lorsqu'ils n'eurent plus de frein; ils massacraient et créaient de nouveaux empereurs, souvent deux, trois, une fois trente d'un seul coup, ils vendaient l'empire à beaux deniers comptans, ils assiégeaient les sénateurs assis sur leur tribunal et menaçaient de les massacrer; ils brûlèrent le capitole, mirent le feu dans la ville et pillèrent les habitans, les passèrent au fil de l'épée, traitèrent ceux qu'ils avaient épargnés comme de vils esclaves, et donnèrent plusieurs autres exemples de leur insolence, de leur cruauté et de leurs désordres (1).

Mais c'est surtout de la mort de Commode que date la toute-puissance des prétoriens et que les excès des armées n'eurent plus de bornes. Depuis lors, la plupart des empereurs élus par les armées, et presque tous des soldats eux-mêmes et souvent des barbares, sont dévoués à la mort et périssent de la main de leurs propres gardes, dès qu'ils se trouvent dans l'impuissance de satisfaire à toutes les exigences de la soldatesque. Aussi la dignité impériale

(1) Voir Gordon, *Discours sur Tacite*, tom. 1, disc. 4 et 9.

tomba-t-elle dans un tel avilissement, qu'après le meurtre de Pertinax, les prétoriens eurent l'impudence de la mettre à l'enchère, et qu'il y eut des Romains assez déhontés pour répondre à cet appel : Julien l'emporta sur son compétiteur Sulpicien, en promettant de donner à chaque soldat prétorien une somme de 25,000 sexterces et de les laisser vivre dans la même licence et insubordination que sous le règne de son prédécesseur (1). On peut dire que les successeurs de Septime Sévère, jusqu'à Dioclétien, dans un espace de soixante ans, furent, à l'exception d'Alexandre Sévère, assassiné par Maximin, de véritables brigands couronnés qui durent presque tous leur élévation aux caprices et à l'avidité des soldats. Dans les cinquante années qui suivirent la mort d'Alexandre sévère, on compte plus de cinquante empereurs ou usurpateurs qui portèrent le titre d'Auguste et qui périrent tous de mort violente (2).

Les Prétoriens et les armées formaient la plupart du temps deux factions dont chacune prétendait au droit d'élire exclusivement le chef de l'état. Cette division fut une nouvelle cause de désordres et contribua beaucoup à aggraver les maux de tout genre qui ruinaient l'empire romain. Les Prétoriens avaient-ils proclamé un empereur qui déplaisait aux armées, celles-ci lui refusaient l'obéissance et lui opposaient un rival tiré de leur sein. Alors les provinces et les villes, en proie à l'anarchie et à la guerre civile, étaient tour à tour livrées au pillage et à la dévastation par les deux partis ennemis. Ainsi lorsque les garnisons romaines campées sur les bords du Rhin, refusant de reconnaître

(1) Voir Crevier, *Hist. des emp. rom.*, tom. 2, p. 35 et suiv.

(2) De cinquante-cinq empereurs, sans compter les usurpateurs éphémères, qui regnèrent depuis Auguste jusqu'à Constantin, il n'y en eut que seize qui moururent de mort naturelle, et dans ce nombre encore on en compte deux qui furent renversés du trône.

l'autorité d'Othon, élu empereur par les Prétoriens, et ayant proclamé Vitellius, un de leurs compagnons d'armes, se dirigèrent vers l'Italie pour se rendre maîtres de la ville de Rome; elles signalèrent leur marche à travers les Gaules par le meurtre et l'incendie et exterminèrent presqu'entièrement les faibles débris de la population helvétienne épargnés par César (1). Sous le règne de Maxime et d'Albin, la capitale de l'empire fut mise au pillage par les Prétoriens et une partie considérable de la ville devint la proie des flammes (2). Dans la guerre d'Albin contre Pescennius Niger, les deux partis ennemis saccagèrent tour à tour les villes d'Antioche, de Laodicée, de Tyr, de Berythe, de Nicée et de Byzance. Sous le règne de Maximin, l'intendant de l'Afrique romaine, qui s'était fait abhorer par ses cruautés et ses rapines, fut massacré par le peuple révolté. Gordien et son fils, proclamés empereurs par les insurgés, sont à leur tour mis à mort par Capelien, gouverneur de la Numidie, qui pille Carthage et met à feu et à sang toute la province révoltée. Gallien, après avoir triomphé de l'usurpateur Ingenuus, fit éprouver un sort pareil à l'Illyrie que les Goths venaient tout récemment de dévaster et de couvrir de ruines. « Dechirez, tuez, mettez en pièces, mandait ce tyran à Verianus, chargé de cette exécution barbare. Je vous ordonne de tuer quiconque a mal parlé de moi. » L'Italie fut dévastée par le fer et la flamme dans la guerre intestine entre Galerius et Maximien. Dans celle

(1) *Undique populatio et cædes : ipsi in medio vagi, abjectis armis, magna pars saucii aut palantes, in montem Vocetium perfugere, ac statim immissa cohorte Thracum, depulsi, et consectantibus Germanis Rhætisque, per silvas atque in ipsis latebris trucidati. Multa hominum millia cæsa, multa sub coronâ venumdata* (Tacit., Hist., l. 1).

(2) Aussi Tacite, faisant allusion à l'extermination de la population helvétique et rauracienne par César et par Vitellius, dit-il de l'Helvétie : *olim armis virisque, mox memoria nominis clara* (ibid.).

que l'empereur Dioclétien soutint contre Achillée, qui avait levé l'étendard de la révolte en Égypte, le plus beau quartier d'Alexandrie, le Bruchium, où se trouvaient les édifices les plus splendides de cette magnifique cité, la bibliothèque, le musée, le palais, fut renversé de fond en comble, et n'offrit plus depuis lors qu'un vaste espace couvert de décombres.

Les fréquentes révoltes des provinces ne furent pas moins funestes à l'empire romain que les guerres civiles excitées par les gouverneurs et les armées rebelles. Ces insurrections finissaient presque toujours par le massacre de la plus grande partie de la population de la province ou de la ville soulevée, sans considération d'âge ni de sexe, sans distinction d'innocence ou de culpabilité : dans le sac de Crémone par l'armée de Vespasien 50,000 personnes perdirent la vie. Dans la célèbre révolte de la Judée sous le règne de Vespasien, 1,337,490 Juifs furent exterminés et 97,000 réduits en esclavage ou livrés aux tigres et aux lions dans les amphithéâtres (1).

Les Juifs ayant de nouveau tenté de reconquerir leur indépendance sous le règne d'Adrien, éprouvèrent une seconde fois toute la fureur d'un ennemi aussi féroce qu'implacable : 985 bourgs et villages considérables et 53 châteaux furent détruits de fond en comble (2); 580,000 Juifs

(1) Lorsque Titus, surnommé *les délices du genre humain*, eut mis fin à la révolte de la Judée, il célébra son triomphe, en faisant livrer aux bêtes féroces, dans l'amphithéâtre de Rome, 50,000 Juifs. Si ce Titus, qui passe pour le meilleur et le plus vertueux des empereurs romains, avait regné sur une des nations civilisées de l'Europe moderne, il aurait peut-être été considéré comme un monstre de cruauté; tant les principes politiques et les idées d'humanité de nos jours sont différents de ceux qui dirigeaient les souverains romains.

(2) Déjà à l'époque de la première révolte des Juifs sous le règne de Vespasien, Titus avait fait raser toutes les villes de la Judée, avec défense d'en re-

périrent par le fer et la flamme, sans compter ceux qui moururent de faim et de misère. Tout ce qui échappa à la mort fut réduit en esclavage, et la Judée entière n'offrit plus qu'un vaste désert couvert de ruines et de cadavres (1). Et cela s'appelait avoir rétabli l'ordre dans un pays rebelle! certes c'est bien ici que convient l'expression de Tacite : *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Les déplorables effets de cette guerre d'extermination ne se bornèrent pas à la Judée. Ses ravages s'étendirent également à l'Égypte, à la Cyrenaïque, à l'île de Chypre et à d'autres parties de l'empire où les Juifs se trouvaient en grand nombre. Dans la Cyrenaïque, les Juifs, en représailles du massacre de leurs coreligionnaires de la Judée, tuèrent plus de 200,000 Grecs et Romains. En Chypre, ils immolèrent à leur rage 240,000 habitans et détruisirent de fond en comble la ville de Salamine. Alors les Romains *rétablirent l'ordre* dans ces deux contrées par l'extermination de toute la population juive sans distinction d'âge ni de sexe. En Égypte, le préfet Lupus (bien digne de ce nom) fit vendre à l'encan la nombreuse population juive d'Alexandrie, quoiqu'elle n'eut point participé à la révolte de sa nation (2).

Tout cela eut lieu cependant sous un Vespasien, un Titus, un Adrien, sous des empereurs qui passaient pour des princes justes et humains comparés à la plupart de leurs prédécesseurs, et à l'époque où l'empire romain avait atteint le plus haut degré de puissance, de civilisa-

bâtir aucune. Il n'y restait donc guère sous le règne d'Adrien, que des villages et des bourgs ouverts.

(1) Die Cass., *Hist. rom.*; Crevier, *Hist. des emp.*, tome 8.

(2) Ce trait rappelle la manière dont les Turcs se vengeaient naguère de leurs défaites dans la guerre de la Grèce, en massacrant la population grecque de Constantinople, de Smyrne, de Cidonia et d'autres lieux où les Grecs n'avaient pris aucune part au soulèvement du Péloponèse.

tion et de splendeur auquel il s'éleva jamais! mais telle était la manière dont les Romains se conduisirent dans toutes leurs guerres tant civiles qu'étrangères. S'ils entraient dans un pays ennemi, c'était en tenant l'épée d'une main et la torche de l'autre, et semblables aux hordes féroces et indisciplinées des Huns, des Vandales, des Normands au moyen âge, et des Turcs de nos jours, ils réservaient le même sort à la population faible et inoffensive, comme à la population mâle et armée pour la défense de la liberté et de son indépendance; partout où ils pénétraient, la mort et la dévastation accompagnaient leurs pas (1).

Lorsque l'empereur Septime Sévère marcha en personne contre les peuples insurgés de la Grande-Bretagne, il adressa à ses soldats une allocution dans laquelle il leur traça la conduite qu'ils avaient à tenir à l'égard des insurgés en se servant de ces paroles d'Homère : « qu'aucun n'évite la mort, que personne n'échappe à votre épée, pas même l'enfant caché dans le sein de sa mère ! »

Palmyre, une des cités les plus splendides de l'Orient, enorgueillie par sa puissance et ses immenses richesses, ayant osé tenter de se rendre indépendante de l'empire, sous le règne d'Aurelien, expia cette tentative par le massacre de ses habitans et la ruine de ses superbes édifices, dont les débris attestent encore de nos jours la barbarie des prétendus maîtres du monde. Pendant qu'Aurélien détruisait la superbe Palmyre, Vopiscus, son lieutenant, ravageait l'Égypte et saccageait la ville d'Alexandrie. Cette ville qui, malgré tant de calamités essuyées dans la guerre de César

(1) « Les Romains, dit Micali, lorsqu'ils prenaient une ville ou un territoire fortifié, avaient coutume d'en massacrer tous les habitans et de tuer même jusqu'aux chiens et autres animaux utiles : c'est ce qui eut lieu à la prise de Carthagène en Espagne. Polybe observe que cela s'effectuait fréquemment. » (Micali, *l'Italia avanti la domin. dei Romani.*, tom. 3, c. 10.)

contre Pompée, et sous les règnes de Caracalla, de Gallien et de Dioclétien, conservait toujours le rang de la cité la plus opulente et la plus industrieuse de l'empire, déchut alors rapidement de cette haute prospérité; elle avait déjà perdu plus de la moitié de son ancienne étendue et de son ancienne population sous le règne de Theodose, lorsque les chrétiens renversèrent de fond en comble le temple de Sérapis, le plus beau de ses monumens, et brûlèrent la célèbre bibliothèque établie dans cet édifice (1).

Le fait suivant est une des preuves les plus frappantes de l'énorme perte d'hommes que ces guerres intestines causaient à l'empire romain : dans la sédition qui éclata à Alexandrie sous le règne de Gallien, il périt tant de monde, que lorsque le calme fut rétabli, il s'y trouva moins d'habitans de l'âge de quatre à quatre-vingts ans, qu'il n'y en avait avant ce funeste événement, de celui de quarante à soixante-dix ans; de sorte que dans cette guerre civile les trois quarts des habitans de cette puissante cité avaient émigré ou perdu la vie ! qu'on juge par là de la diminution de la population en Belgique, et des dévastations qu'éprouva cette portion des Gaules dans les fréquentes tentatives des Belges pour recouvrer leur indépendance, et par l'insubordination et les révoltes des armées romaines campées sur les bords de la Meuse et du Rhin (2).

Au milieu de ces dissentions civiles, pendant que les dif-

(1) Heeren, *Hist. de la litterat. class.*; Orosius, *Hist. rom.*

(2) Saint-Augustin, estime que le sac de Rome par les Goths fut moins funeste à cette ville que les proscriptions de Sylla et de Marius : *Marcianis autem partibus, Syllâ absente, quid sanctum cui parcerent, fuit, quando Mutio civi, senatori, pontifici, aram ipsam ubi erant, ut aiunt, fata romana, miseris ambienti amplexibus non pepercerunt? Syllana porro tabula illa postrema, ut omittamus alias innumerabiles mortes, plures jugulavit senatores quàm Gothi spoliare potuerunt* (Augustin., *de civit. Dei*, lib. III c. 29).

férens peuples de l'empire proclamaient leur indépendance et que les armées se disputaient entr'elles le droit de disposer du trône des Césars, les frontières restaient sans défense; les Gaules étaient sans cesse envahies par les Francs, les Saxons et les Allemands; les Scythes, les Goths, les Huns, les Isaures parcouraient en tout sens et dévastaient impunément l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Illyrie, la Thrace, la Mésie, la Norique et la Pannonie.

Mais de toutes les calamités qu'éprouva l'empire romain, de tous les désordres qui hatèrent sa perte, la tyrannie des empereurs et de leurs délégués dans les provinces, les impôts et les charges de toute espèce, les guerres civiles et les irruptions des peuples ennemis et barbares, les fléaux les plus terribles et qui contribuèrent le plus puissamment à la dépopulation, à la ruine de l'agriculture et de l'industrie de cet empire, furent la peste et la famine. Ces fléaux, les preuves les plus frappantes d'une administration vicieuse, exercèrent peut-être plus de ravages dans l'empire des Césars, qu'ils n'en ont excités dans l'empire turc, quoique ce soit à cette cause qu'on attribue en grande partie, et non sans raison, l'aspect désert et inculte que présentent la plupart des provinces de la Turquie.

Dion Cassius rapporte que sous le règne d'Auguste, la peste dépeupla tellement l'Italie, que la terre resta sans culture, faute de bras (1). Sous le règne de Néron, elle sévit avec la même fureur dans toutes les provinces de l'empire (2). Quelques années plus tard, sous le règne de Vespasien, l'épidémie y causa une telle mortalité, qu'à Rome,

(1) Dio Cass., *Hist. rom.* l. LIV.

(2) *Omne mortalium genus vis pertilentiæ depopulabatur, nullâ cœli temperie quæ occureret oculis, sed domus corporibus exanimis, itinera funeribus complebantur. Non sexus, non ætas periculo vacua; servitia perindè ac ingenua plebs raptim exstingui inter coujugum et liberorum lamenta; qui dum assi-*

suivant Eusèbe, on compta quelquefois jusqu'à dix mille morts par jour (1). Trois ans après, sous le règne de Titus, la peste fit périr tant de monde dans la ville de Rome, qu'au témoignage des historiens romains, à aucune époque la mortalité n'y avait été aussi grande. Sous le règne d'Adrien elle éclata avec une nouvelle violence. Sous celui de Marc Aurèle, les effets destructifs de ce terrible fléau furent tels dans toute l'Italie que, comme sous le règne d'Auguste, les champs restèrent en friche. Delà naquit une autre calamité, la famine, qui combla la ruine de ce beau et malheureux pays (2). Sous Commode, l'empire, en proie à la tyrannie de ce monstre, fut encore dévasté par une épidémie qui, dit Dion Cassius, faisait périr à Rome deux mille personnes par jour. Mais toutes ces pertes furent légères en comparaison de l'effroyable dépopulation que causa à toutes les provinces la peste qui éclata sous le règne malheureux de Decius, pendant lequel l'empire ne cessa un instant d'être en proie aux dévastations d'une foule d'usurpateurs, et à celles des Scythes, des Goths, des Germains et d'autres peuples barbares. Cette épidémie, qu'on ne peut comparer qu'à la *peste noire*, qui, au 14e siècle, depeupla presque toutes les parties du globe, et enleva, suivant les auteurs contemporains, la moitié du genre humain, dura treize années consécutives (de l'an 250 à l'an 263), sans

dent, dum deflent, sæpè eodem rogo cremabantur. Equitum senatorumque interitus, quamvis promiscui, minùs flebiles erant, tanquàm communi mortalitate sævitiam principis prævenirent (Tacit., *Annal.*, l. XVI).

(1) *Lues ingens Romæ facta, ita ut per multos dies in ephemeridem decem millia ferme mortuorum hominum referrentur* (Eusebii, *Chron.* 214a. Olymp. IX).

(2) *Secuta est lues plurimis infusa provinciis, totamque Italiam pestilentia tanta vastavit, ut passim villæ, agri atque oppida sine cultore atque habitatore deserta, in ruinas sylvasque concesseriut* (Oros. *Hist. rom.*, lib. VII, c. 15).

se ralentir un instant, et fit périr, dit Orose, avec un peu d'emphase, presque tous les êtres vivans, tant les hommes que les animaux, dans toute l'étendue de l'empire (1).

Tous les maux, tous les désordres auxquels on impute la ruine de l'agriculture et de l'industrie dans l'empire des Turcs, et l'effrayante dépopulation qui se manifeste dans presque toutes les parties de cet état, existaient donc également dans l'empire des Romains et ont dû y produire les mêmes effets. Cet état déplorable de choses résultait uniquement du gouvernement aussi inepte que tyrannique de la plupart des empereurs romains et de leurs délégués dans les provinces, erremens suivis par les empereurs de l'empire d'Orient, successeurs des premiers, et qu'adoptèrent à leur tour les conquérans de Byzance, les Turcs, peuple nomade et sauvage, incapable dans son aveugle fanatisme et son mépris pour la civilisation, de remédier aux abus existans et de fonder sa domination sur des bases plus solides.

Nous le répétons, c'est donc à tort que presque tous les écrivains modernes datent seulement de l'époque de la domination des Turcs, la ruine et la dépopulation des plus belles contrées de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Que ces écrivains s'affligent de voir les pays les plus beaux et les plus fertiles du globe courbés sous le joug d'un peuple barbare, c'est là un sentiment que partagera avec eux tout homme éclairé; mais qu'en tonnant contre la barbarie des Turcs, ils se montrent les admirateurs et les panégyristes des Romains; qu'en dépeignant la désolation et le

(1) *Plaga extitit corrupto aere pestis infusa, quæ per omnia romani regni ab oriente in occidentem spatia omne propemodùm genus hominum et pecudum neci dedit. Nulla ferè provincia romana, nulla civitas, nulla domus fuit quæ non illa generali pestilentia corrupta atque vacuata sit* (Oros., l. VII, c. 21 et 27).

triste aspect qu'offrent la plupart des provinces de l'empire ottoman, ils opposent à ce sombre tableau l'image riante et la haute prospérité dont ils prétendent que ces contrées jouirent sous la domination romaine et byzantine, c'est là un étrange paradoxe que n'admet point une critique impartiale basée sur les véritables sources de l'histoire; une lecture attentive, tant des historiens, des géographes, des poëtes et d'autres écrivains grecs, romains et byzantins, que des chroniqueurs et des voyageurs du moyen âge, les aurait convaincus que non-seulement l'aspect désert et inculte que présente la partie de l'empire romain soumise à la domination turque, date d'une époque bien antérieure à l'origine de cette dernière, mais que les autres portions de l'empire des Césars, qui de nos jours appartiennent aux états civilisés de l'Europe, furent pendant les quatre premiers siècles de l'ère vulgaire infiniment moins peuplées et moins cultivées qu'au temps présent (1). Un coup d'œil rapide sur l'état des différentes provinces de l'empire romain, tel que nous le dépeignent les monumens

(1) Hume est porté à croire que la Turquie d'Europe même est aussi peuplée de nos jours qu'elle le fut, non-seulement sous la domination romaine, mais à l'époque où les républiques de la Grèce avaient atteint le plus haut degré de puissance : « On peut mettre en doute, dit-il, si la Turquie d'Europe n'a pas en général autant d'habitans aujourd'hui que dans les périodes les plus florissantes de la Grèce. Les Thraces paraissent avoir vécu alors comme les Tartares actuels, de bétail et de pillage (Xenoph., *Exped. Cyri.*, lib. VII. Polyb., l. IV, c. 45). Les Gètes étaient encore plus barbares (Ovid., *Trist. et Epist. ex Ponto;* Strab., l. VII). Les Illyriens ne valaient guère mieux (Polyb., l. II, c. 12); et tous ces peuples habitaient les neuf dixièmes de ces contrées. » (Hume, *Essais polit.*, essai 10, sect. 3, § 4).

Pour faire juger de l'état malheureux du bas-empire, il suffira d'observer que Constantinople, capitale et centre de ce dernier, fut assiégée dix-neuf fois depuis sa fondation par Constantin, jusqu'à sa prise par Mahomet II (Hammer, *Constantinop. und der Bosphoros,* 1re th., cap. 19; Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*).

de l'antiquité constatera l'exactitude de cette assertion. Nous commencerons par l'Italie. La condition déplorable où cette riche contrée, le centre de la domination romaine, fut réduite, suffirait seule pour faire juger de celle des provinces de l'empire moins favorisées par la nature.

« Rome, dit Herder, flétrit, énerva, dépeupla par degrés l'Italie, en sorte qu'il fallait des flots de nations barbares pour lui rendre à la fin de nouveaux habitans, de nouvelles lois, de nouvelles coutumes, une nouvelle vie; mais ce qui avait cessé d'être ne revint pas à l'existence. Albe, Veies, Camerie, la plupart des villes des Étrusques, des Latins, du Samnium, de l'Apulie avaient été détruites. De frêles colonies fixées sur leurs ruines ne rétablirent ni leur ancienne dignité, ni leur nombreuse population, ni leur industrie, ni leurs arts, ni leurs lois, ni leurs coutumes. Il en fut de même de toutes les républiques florissantes de la grande Grèce : Tarente, Crotone, Sybaris, Cumes, Locres, Thurium, Rhegium, Messine, Syracuse, Catane, Naxos, Mégare, n'étaient plus; la plupart d'entre elles avaient été renversées ou réduites en cendres. ..... On ne croira jamais combien la domination de Rome fut fatale dans ce coin du monde, aux arts, aux sciences, à la culture du sol et au développement de la pensée humaine. L'île délicieuse de la Sicile fut dévastée par la guerre et les proconsuls, en proie à d'éternels ravages. La basse Italie eut plus à gémir encore du voisinage de Rome : ces deux contrées, morcelées et changées en voluptueuses retraites, furent les premières victimes des horribles extorsions de leurs maîtres. L'Étrurie, jadis si florissante, réduite à un état semblable dès les temps des anciens Gracques, n'était plus qu'un désert fertile, habité par des esclaves, épuisé par les Romains; et quel pays au

monde éprouva un destin meilleur dès qu'il fut tombé sous la serre de l'aigle romain (1)? »

Ce tableau de la décadence de l'Italie et de la Sicile sous la domination romaine n'est qu'un résumé de ce qu'on lit sur ce sujet dans les ouvrages d'un Tite-Live, d'un Strabon, d'un Lucain, d'un Tacite et dans ceux d'autres écrivains anciens.

L'excellent travail de M. Dureau de la Malle sur la population de l'Italie ancienne, prouve combien la population libre diminua rapidement dans cette contrée lorsqu'elle eut été soumise en entier par les Romains (2). Strabon et Luçain attestent que de leur temps la majeure partie de l'Italie méridionale était couverte de ruines et réduite en désert. Tels étaient le *Samnium* (le pays des anciens Samnites), la Calabre et la grande Grèce, en un mot, presque tout ce qui compose le royaume actuel de Naples. Les vestiges mêmes de toutes les villes du Samnium détruites par les Romains, avaient disparu de la surface de la terre, suivant Florus : on cherchait, dit cet historien, le Samnium dans le Samnium lui-même, que les Romains n'avaient cessé de dévaster pendant plus d'un demi-siècle consécutif (3). « De nos jours, écrit Strabon, si l'on excepte Tarente, Rhegium et Naples, toute la partie méridionale de l'Italie est retombée dans la barbarie (4). »

(1) Herder, *Idées sur la philosophie de l'hist. de l'humanité*, trad. de l'allem. par Quinet, t. 3, ch. 4.

(2) *Minore in dies plebe ingenuâ* (Tacit., *Annal.*, l. IV.)

(3) *Samnites quinquaginta annis per Fabios et Papirios patres eorumque liberos ita subegit populus romanus ac domuit, ita ruinas ipsas urbium diruit, ut hodiè Samnium ipso in Samnio requiratur, nec facile appareat materia quatuor et viginti triumphorum* (Florus, *Hist. rom.*)

C'est du dictatoriat de Sylla que date la ruine totale des Samnites, et que ce peuple, jadis puissant et l'ennemi le plus redoutable que les Romains aient compté parmi les peuples de l'Italie, disparut complètement du sol de cette contrée. Voir Strabon, liv. V.

(4) Strabo., lib. VI.

Magna Græcia quæ nunc deleta est, tùm florebat (Cicero., *in Lælio.*)

L'ambition et les guerres barbares des Romains n'accumulèrent pas moins de ruines dans le centre et le nord de l'Italie. Le pays des Volsques éprouva le même sort que celui des Samnites, et fut complètement dévasté et dépeuplé par les Romains (1). Pline comptait de son temps cinquante trois villes et peuplades qui avaient entièrement disparu du sol du Latium, dans les longues guerres des Latins contre les Romains (2). Les proscriptions de Sylla et de Marius et la guerre qu'allumèrent les factions de César et de Pompée, dépeuplèrent tellement l'Italie, que les villes tombèrent en ruines et que les terres restées sans culture ne présentèrent plus que des champs couverts de ronces (3).

Saint-Ambroise, dans une lettre écrite à son ami Faustinus, en 388, parle de Bologne, de Claterna, de Modène, de Regium, de Verceil, de Plaisance et d'autres places de la haute Italie comme de villes à moitié ruinées, en se servant des termes par lesquels Cicéron avait dépeint, dans une lettre à Sulpicius, l'état déplorable où étaient réduites de son temps les villes les plus célèbres de la Grèce (4).

(1) *Innumerabilem multitudinem liberorum capitum fuisse in eis locis quæ nunc vix seminario exiguo militum relicto servitia romana ab solitudine vindicant* (Tit.-Liv., lib. VI, c. 12 et lib. IX, c. 25, 26, 45, lib. X, c. 15, 17, 34, 39, 43-45.)

(2) Plin., lib. III, c. 5.

(3) *At nunc semirutis pendent quod mœnia tectis*
Urbibus Italiæ, lapsis ingentia muris
Saxa jacent, nullo domus custode tenentur,
Rarus antiquis habitator in urbibus errat :
Horrida quod dumis, multosque inarata per annos
Hesperia est, desuntque manus poscentibus arvis ;
Non tu Pyrrhe feros, nec tantis cladibus auctor
Pœnus erit : nulli penitus discendere ferro
Contigit : alta sedent civilis vulnera dextræ.
(Lucan., Phars., l. I.)

(4) *De bononiensi veniens urbe, à tergo Claternam ; ipsam Bononiam, Mutinam, Regium derelinquebas : in dextra erat Brixillum ; à fronte occurrebat Placentia*, etc. *Te non igitur tot semirutarum urbium cadavera, terrarumque sub eodem conspectu exposita funera admonent*, etc.

Une des preuves les plus incontestables combien la culture des terres et la population ont pris de l'extension en Italie depuis la destruction de l'empire romain au 5e siècle, c'est que la plus belle et la plus riche partie de l'Italie moderne, était, avant cette époque, partout remplie de bois et de marécages. Au 5e siècle, les bords du Lambro, de l'Adda, de l'Adige, du Mincio et d'autres rivières de la Lombardie, étaient cachés sous d'épaisses forêts, dont de nos jours il ne subsiste plus guère des vestiges (1), et par de profonds marais que l'industrie des villes libres du moyen âge a convertis en fertiles et riantes campagnes. Sous l'empire romain l'Emilia, la Flaminia et une grande partie du territoire Vénitien ne consistaient qu'en terrains noyés et incultes : tel était du temps de Vitruve, de Strabon et d'Hérodien, le territoire d'Aquilée, d'Altino, de Ferrare, de Ravenne, de Brescia, de Mantoue, de Reggio et de Côme, villes situées alors au milieu de vastes marais, ou au centre de lagunes, comme l'est encore de nos jours la ville de Venise. La ville de Classe, célèbre port maritime au 4e et au 5e siècle, est aujourd'hui à plus de deux lieues de la mer. A l'époque où vivaient Cicéron et le poëte Appien, le territoire de Modène et de Bologne, aujourd'hui tant renommé pour sa fertilité et son aspect séduisant, était presqu'inculte, couvert de bois et d'eaux stagnantes (2). L'espace qui s'étend entre Florence et Pise n'offrait de même que d'infectes marécages (3). En général, l'Etrurie fut une

(1) *Ulvosum Lambrum, cœruleum Adduam, velocem Athesin, pigrum Mincium, et quorum ripæ torique passim quernis acernisque nemoribus vestiebantur. Nunc horum pauca aut nulla Vestigia supersunt* (Muratori, dissert. XXI, *Antiquit. Italiæ medii ævi*, tom. 2.) *Innumera alia nemora et saltus*, ajoute le Muratori, *in chartis offendas quæ jamdiù aratro parere didicerunt.*

(2) Muratori, ibid.; Grosley, *Mémoires sur l'Italie*, tome 3.

(3) En 1292, on défricha le territoire de Saint-Pietro in Grando, près du

des contrées de l'Italie à laquelle la domination romaine fut la plus funeste et où les guerres des Romains furent les plus dévastatrices (1). La dépopulation qu'elles y causèrent fut telle, qu'au 3e siècle de l'ère vulgaire, les terres les plus belles et les plus fertiles de l'Etrurie restaient en friche par le défaut de population (2).

Nous lisons dans beaucoup d'ouvrages modernes, que les marêmes de Sienne étaient dans l'antiquité couvertes de villes, de bourgs et de villages. C'est encore là une des

port de Pise, jusqu'alors couvert de bois. Le dessèchement des marais qui rendaient inhabitable le territoire de Pise, fut commencé au 12e siècle et continué par Laurent de Médicis et les grands ducs ses successeurs jusqu'à Léopold. Veteroi, dans le panegyrique de Laurent le magnifique, s'exprime de la manière suivante sur les grands travaux que ce dernier y fit entreprendre : *Pisanum omnem agrum stagnantem siccavit, fertilioremque reddidit, curâ suâ magnâ, impensâ itidem magnâ, multis fossis per eum ductis quibus aqua derivaretur, simulque cœli salubritati consuluit; nam quæ prius pestilens civitas esse non sine causâ credebatur, nunc salubris admodùm est et ab omni hujusmodi metu morborum vacua.*

La belle plaine de San Miniato, était couverte d'eau par les débordemens de l'Arno qui y formait un cours très-irrégulier. Les habitans de cette ville, fort riche au 13e siècle, desséchèrent cette plaine et élevèrent des digues qui empêchèrent le fleuve de sortir de son lit.

(1) *Oltre altre stragi, le devastazioni ed i sacchi sufferti nelle incursioni militari, le processure, le schiavetu, le confiscazioni, le leve militare, le impositioni continuale è sempre più gravose, è finalmente le bazioni è stragi sillane, destrarano incredibilmente questa provincia, è di floridissima la resero miserabile, facendole perdere tre delle sue principali citte, Vetulonia, cioè Volterra èpopulonia... Per non perdere quei tanti avantaggi, che loro poteva produrre questa provincia, procurano* (i Romani) *condiscolati o nuovi coloni di plebe romana, di ripopolare le dilei citta Pisa, Lucca, Populonia Cosa, Roselle è Suturnia* (Livius, lib.. X) *Tardo pero è poco valevole fu il remedio, perchè era omai troppo scemata la popolazione è troppo erano insalvatichite* (Targioni, *Viaggi in diversi parte della Toscana*, tomo 17.)

(2) Vopisc., *in Aurel.*, c. 48.

Les montagnes qui avoisinent la ville de Livourne, aujourd'hui couvertes de métairies et de maisons de plaisance, passaient au moyen âge pour un désert presqu'inaccessible.

nombreuses erreurs enfantées par le préjugé et par le défaut d'investigation. Le témoignage de Virgile, de Pline, de Rutilius et de plusieurs auteurs postérieurs, nous prouvent qu'aux premiers siècles de l'ère vulgaire, comme au moyen âge, l'air qu'on respire dans cette partie de la Toscane était aussi mauvais que de nos jours (1) et par conséquent que ces lieux devaient être moins peuplés encore qu'ils ne le sont depuis les efforts tentés par le grand duc Léopold et les Médicis pour les rendre à la culture.

Une autre erreur de la plupart des écrivains modernes, c'est de croire que l'état désert et inculte de la campagne de Rome ne date que de la destruction de l'empire romain, et qu'antérieurement ces lieux étaient vivifiés par une nombreuse population. Un passage de Tite-Live prouve évidemment le contraire, et un vers d'Horace nous apprend qu'au premier siècle de l'ère chrétienne, le *malaria*, fléau qu'on

(1) Pline le Jeune écrivait à son ami Apollinaire : *Amavi curam et sollicitudinem tuam, qui cum audisses me æstate Thuscos petiturum, ne facerem suasisti, dum putas insalubres esse. Est sane gravis et pestilens ora Thuscorum quæ per littus extenditur.*

L'air pestilentiel qui régnait à cette époque, non-seulement dans les marêmes de Sienne, mais sur toute la côte de la Toscane, n'était pas moins redouté des anciens que le vent du nord-ouest, qui exerce de si terribles ravages dans la Pouille et la Calabre ; *Ubi mihi*, dit Sidoine Apollinaire, *seu calaber atabalus seu pestilens regio Thuscorum, spiritu aeris venatis flatibus inebriato et modo calores alternante, modo frigora, vaporatum corpus infecit,* etc. (Sid. Apoll., *Epist.*, lib. I, ep. 5.)

La ville de Gravisca dans les marêmes de Montalto ou de Corneto, à l'extrémité de la Toscane, était surtout malfamée pour son insalubrité : *intempestæ Graviscæ* (Virg. *Æneid.*; et Servius, ibid.)

L'empereur Henri de Luxembourg mourut en 1314, à Buonconvento, d'une fièvre maligne que lui causa le mauvais air de cette ville : *ipse erat in loco valdè infirmo, quia locus ille suos habitatores devorat, sicus aiunt ipsi habitatores ejusdem loci* (Auctor brevis hist. ord. prædicat.)

Un grand nombre de documens des 14e et 15e siècles attestent qu'alors le climat était aussi pernicieux dans les marêmes de Sienne qu'il l'est de nos jours (voir Targioni, *Viaggi*, etc., tome 17.)

attribue au défaut de culture dans la campagne de Rome, y était aussi redouté que de nos jours (1).

La Ligurie, répondant au littoral de Gênes et au comté de Nice, était loin d'offrir sous la période romaine, l'aspect ravissant que présente aujourd'hui cette foule de villes, de bourgs et de palais qui garnissent la côte, et qui, par leur contiguité, paraissent dans l'espace de plusieurs lieues ne former qu'une seule cité. A la place de ces beaux lieux, on ne voyait, il y a dix-huit siècles, sur une grande partie de la côte ligurienne, que des montagnes nues et stériles, habitées par quelques peuplades pauvres, sans industrie, et n'ayant la plupart pour demeure que le creux des rochers (2).

Une dernière preuve de la dépopulation de l'Italie sous l'empire, c'est la disparition graduelle des petites propriétés et leur agglomération dans d'immenses possessions territoriales appartenant à un petit nombre de patriciens et dont la majeure partie demeurait en friche. Ce mal datait de loin, et déjà Pline et Columelle attribuaient à cette cause la ruine de l'agriculture en Italie (3). Plusieurs empereurs tentèrent de remédier à cet abus, mais leurs efforts restèrent la plupart sans succès. Hérodien rapporte

(1) *Quum ficus prima calorque addunt febres et testamenta resignant*, dit Horace en parlant de l'*ara cativa* de Rome.

Le pape Etienne IX mourut à Florence, en 1058, de la fièvre que lui avait donnée la malignité de l'air de Rome. L'armée de l'empereur Henri V et celle de Frédéric I, en éprouvèrent des pertes considérables en 1116 et 1287. Elle donna aussi la mort au pape Honorius IV (Targioni, *Viaggi*, tome 17, page 72.)

(2) Diod. Sic.; Strab., l. V.

(3) *Latifunda perdidere Italiam* (Plin., l. XVIII, c. 7.)

Possident fines gentium, quos ne circumire quoque valent, sed proculcandos feris derelinquunt aut occupatos nexu civium et ergastulis tenent (Columella *de re rust.*, lib. 1, c. 3.)

qu'au 3e siècle de l'ère vulgaire, le nombre des terres incultes était si considérable dans l'Italie, que Pertinax offrit d'en donner à chaque personne autant qu'elle entreprendrait d'en défricher (1).

En l'an 370, Théodose, alors maître de la cavalerie, transféra un grand nombre de prisonniers de guerre allemands dans les lieux incultes aux environs du Pô (2). En 377, des prisonniers goths furent chargés de peupler le territoire de Modène, de Reggio et de Parme, en majeure partie désert (3). Enfin, un rescrit des empereurs Honorius et Arcadius nous apprend qu'au cinquième siècle il y avait dans la Campanie seule, la meilleure de toutes les provinces de l'Empire, 528,000 arpens en friche (4).

La dépopulation et la décadence de l'agriculture furent bien plus grandes encore dans la Sicile que dans l'Italie, sous la domination romaine. Strabon rapporte que de son temps la partie des côtes de cette île, qui s'étendait entre les caps Pachyne et Lilybée, était totalement déserte et que la plupart des villes de l'intérieur de la Sicile, n'offraient que des ruines. Tel était l'état des villes de Himera, de Gela, de Callipolis, de Selinunte, d'Eubée, de Léontium et de quantité d'autres. Les débris de ces cités ne servaient plus que d'asile à quelques pâtres grossiers auxquels les Romains, devenus maîtres de la Sicile, avaient abandonné les plaines incultes de cette île, jadis si riche, si puissante et couverte d'une population si nombreuse (5).

(1) Herod. *Hist. rom.*, lib. II, c. 15.

(2) Amm. Marcell., l. XXV, c. 5.

(3) Idem., lib. XXXI, c. 9.

(4) *Quingena viginti octo millia quadraginta duo jugera quæ Campania provincia juxta inspectorum relationem et veterum chartarum monumenta in desertis et squalidis locis habere dignoscitur* (Cod. Theod., lib. XI, tit. 28, l. 2.)

(5) *De reliquis Siciliæ lateribus, id quod à Pachyno ad Lilybæum pertinet prorsus desertum est; vestigia duntaxat antiquorum quædam opidorum restant,*

Ce que nous avons dit dans notre premier volume sur la population ancienne de l'Espagne, suffit pour prouver que ce royaume fut loin d'atteindre sous la domination romaine le haut degré de splendeur que lui supposent de vagues déclamateurs.

Le tableau que nous avons tracé de l'état des Gaules sous les Romains, dans le dernier chapitre du même volume, nous dispense également d'entrer dans de nouvelles explications sur ce sujet.

De tous les pays où les Romains étendirent leur domination, il n'en est peut-être aucun auquel cette dernière fut plus fatale qu'à la Grèce. Plutarque, qui vivait au 2e siècle, dit que de son temps aucune province de l'Empire ne fournissait l'exemple d'une dépopulation et d'une désolation pareilles à celles de la Grèce; pour preuve, il ajoute, d'une manière un peu hyperbolique toutefois, que la Grèce entière n'eût pu mettre sur pied une armée de trois mille hommes, tandis qu'anciennement la ville de Megare seule fournissait un pareil nombre de troupes (1).

ut fuit Camarina Syracusanorum colonia. Alioqui cum hoc Siciliæ latus maximè Carthaginiensium ditioni esset objectum, longis ac continentibus bellis pleræque urbes deletæ sunt. Reliquum idque longissimum latus, quanquam et ipsum hominum multitudine non abundat, mediocriter tamen incolitur. In mediterraneis Ennam. ubi templum est Cereris pauci habitant... Habitatur etiam Eryx, tumulo sublimi; fanum habet Veneris quod præcipua religione colitur. Nunc ut oppidum id virorum, ita templum sacerdotum laborat penuria, multitudine sacrorum corporum sublata..... Reliqua oppida quæ in mediterraneis olim fuerunt, nunc pastorum pleraque sunt domicilia. Non enim hodiè comperimus à civibus incoli Himeram, non Gelam, non Callipolim, non Selinuntem, non Eubœam, non alias plures. Multa etiam barbarica oppida Siciliæ abolita sunt, ut Camicus Cocali regia, apud quem Minos per insidias occisus traditur. Quam solitudinem cum animadvertissent Romani, montibus et campestribus plerisque potiti, equorum boumque armenta et greges pascentibus ea tradiderunt, à quibus insula sæpe est in magnum adducta discrimen : pastoribus initio quidem sparsim latrocinia exercentibus, deindè etiam agmine facto pagos oppugnantibus (Strabo, lib. VI.)

(1) Plutarch, *de Oraculor. defectu.*

Strabon, qui florissait environ un siècle avant Plutarque, rapporte qu'alors la majeure partie de la Grèce offrait l'aspect d'un désert, et qu'on trouvait à peine les vestiges des villes et villages anciennement habités. « Cet état de choses existe, dit-il, depuis longtemps, et les fréquentes révoltes qui éclatent sans cesse dans les diverses parties de la Grèce ne font encore de nos jours qu'accroître les maux de cette malheureuse contrée. Les villes de l'Arcadie ont été ruinées par les guerres continuelles, et les cultivateurs ont abandonné leurs champs pour peupler la nouvelle ville de Megalopolis. Mais Megalopolis elle-même a rempli la prédiction du poëte : la grande ville est devenue une grande solitude (ἐρημια μεγάλη ἐστιν ἡ μεγαλοπολις). .... La Messénie est presqu'entièrement inhabitée. Il en est de même de la Laconie, si l'on compare cette contrée à ce qu'elle fut jadis; car, à l'exception de Sparte, à peine y trouve-t-on trente bourgades (πολιχνοι), tandis qu'anciennement la Laconie était désignée sous le nom de pays aux cent villes (1). Thèbes et toutes les autres villes de la Béotie, à l'exception de Tanagra et de Thespies, sont réduites à l'état de simples villages; il ne reste plus de ces cités que les ruines et le nom (2). »

L'Attique, jadis la république la plus puissante de la Grèce, malgré l'exiguité de son territoire, perdit aussi une

(1) Tite-Live ne connaît plus que deux villes dans la Laconie, Sparte et Gythion; tous les autres lieux habités sont qualifiés par lui du nom de *vici* et *castella*. La population de la ville de Sparte était déjà considérablement diminuée dès le temps d'Aristote : « Quoique le territoire de Lacédémone suffise, dit ce philosophe, pour fournir à l'entretien de 1500 cavaliers, à peine y trouve-t-on aujourd'hui 1000 citoyens » (Aristot., *Politic.*, lib. VII, c. 58.) Il ajoute qu'anciennement la population de la ville montait à 10,000 ames. Sous le roi Agis, environ un siècle avant Aristote, on n'y comptait plus que 700 citoyens.

(2) *Enimvero priscis temporibus populi Græciæ, quamquam et multi essent et exigui et ignobiles, tamen, quia et virtutem colebant, et suum quisque*

grande partie de son ancienne prospérité sous la domination romaine, et un tiers au moins de sa population (1). Strabon ne trouva plus qu'un chétif hameau près du célèbre port du Pyrée où naguère abordaient les plus riches flottes de l'Orient.

La Thessalie, l'Etolie et l'Acarnanie ne jouirent point sous la domination des Romains, d'une meilleure condition que le reste de la Grèce. Au témoignage de Strabon les deux dernières de ces contrées étaient de son temps presqu'entièrement désertes. Toutes les villes de l'intérieur étaient

populus regem habebat, non adeò difficile erat terminos singulorum describere. Nunc cum magna pars regionis ejus sit deserta, ac domicilia, urbes potissimum, deleta, etiam si quis ista posset accuratè describere, nullum is tamen facturus esset operæ pretium, obscuratis et abolitis ipsis. Quæ sanè deletio cum ceperit jampridem, ne hodiè quidem finem reperit multis in locis ob defectiones.

Mediocritatem in dicendo egressi sumus, dit l'auteur en parlant de la Laconie, *multitudinem secuti eorum qui narrant de regione majore sui parte deserta: cum ipsam Laconicam, si cum pristina eam hominum frequentia compares, deficere jam mortales videantur. Demta enim Lacedæmone, oppidula ejus vix supersunt triginta, cum antiquitus centum urbium regionem dictam fuisse perhibetur.*

Strabon dit, en commençant la description de l'Arcadie: *Neque nos illius regionis calamitates, quibus consumta est, sinunt de ea prolixè disserere. Nam et urbes continentibus bellis deletæ sunt, quarum aliquando viguerat fama, et agros coloni deseruerunt jam indè ab eo tempore quo in Megalopolim (id vocabuli magnam urbem signicat,) pleræque urbes fuerunt contractæ. Nunc quidem Megalopolis ipsa illud comici implevit: nam.*

Est solitudo magna nunc Megalopolis.

Mantinea et Orchomenus, Heræa, Cleitor, Pheneus, Stymphalus, Mænalus, Methydrium, Caphyenses ac Cynetha, aut omninò interciderunt, aut vix vestigia earum et indicia apparent.

Thebæ vix pagi memorabilis formam retinet. Quod idem etiam Beotiæ accidit urbibus, Tanagra et Thespiis exceptis, quæ cum Thebis comparatæ, satis adhuc constare videntur...... Thespiæ et Tanagra solæ omnium beoticarum constant urbium: cæterarum rudera et nomina supersunt (Strabo., lib. VIII et IX.)

(1) Voir le mémoire sur la population de l'Attique, par M. Letronne, cité au 1er volume.

en ruines, et ce n'est que sur les côtes qu'on trouvait encore quelques faibles bourgades. Les Romains attachèrent si peu d'importance à la possession de l'Acarnanie et de l'Étolie, qu'ils ne daignèrent pas construire une seule route dans le centre de ces pays devenus de véritables déserts par l'extinction ou l'émigration de leur population (1).

La domination romaine fut également funeste à l'Illyrie et à l'Epire : « quoique des régions âpres et montagneuses, dit Strabon, l'Epire et l'Illyrie possédaient jadis une nombreuse population ; mais de nos jours la majeure partie de leur territoire est désert, et le peu de lieux habités n'offrent que des masures et de misérables villages. L'oracle de Dodone lui-même est réduit au silence et participe à la désolation, universelle de la contrée» (2). L'auteur principal de la ruine et de la dépopulation de l'Epire fut Paul Émile, qui en un seul jour, livra aux flammes soixante-dix villes et bourgs de l'Epire et fit vendre, comme des bêtes de somme, 150,000 Epirotes (3). Les peuplades barbares de l'Epire détruites, cette contrée ne fut plus qu'un désert, dont la possession devint plutôt onéreuse qu'utile aux Romains, qui pour cette raison ne songèrent point à construire une seule route à travers les vastes forêts qui couvraient les montagnes de cette région sauvage (4).

(1) Mannert, *Geographie der Griechen und Römern.*

(2) *Ac priscis quidem temporibus, sicut monui, quanquam et aspera esset, tamen hominum copia florebat et Epirus universa et Illyricum. Nunc pleraque cultoribus carent, et quæ habitantur, in vicis et ruderibus supersunt. Sed et oraculum Dodonæum defecit, quemadmodùm et reliqua* (Strabo., lib. VII.)

(3) *Hora quarta signum ad diripiendas urbes datum est militibus, tantaque præda fuit, ut in equitem quadringeni denarii, pedibus duceni dividerentur, centum quinquaginta millia capitum humanorum abducerentur. Muri deindè direptarum urbium diruti sunt : ea fuere oppida circa septuaginta* (Tit. Liv., lib. XLV, cap. 34.)

(4) Mannert, *Geographie der Griechen und Römern.*

L'armée de Paul Emile ne commit pas moins de ravages dans la Macédoine que dans l'Epire. Du reste ce royaume ne jouit jamais d'une haute prospérité. La majeure partie de son territoire ne consistait que dans des montagnes escarpées et stériles, habitées par des peuplades barbares. La capitale même de Philippe et d'Alexandre, n'était qu'une assez chétive bourgade. Ce n'est que dans les plaines voisines de la mer, qu'on trouvait quelques colonies grecques assez florissantes (1).

L'île de Crète souffrit tellement de la dévastation des pirates, et plus encore de celle commise par les armées romaines qui en firent la conquête sous la conduite de Metellus, que de cent villes qu'on y comptait anciennement (parmi lesquelles on doit avoir compris toutefois un bon

(1) « De quelque côté que je détourne mes regards, dit le célèbre historien philosophe Herder, en parlant des Romains, partout je ne rencontre que la dévastation sur les traces de ces conquérans du monde. Si les Romains eussent réellement voulu être les libérateurs de la Grèce, lorsqu'en présence de ses peuples retombés dans l'enfance, ils se parèrent de ce beau nom aux jeux Isthmiques, combien le système entier de leur conduite eût été différent! Mais quand Paul Émile eut livré au pillage soixante-dix villes de l'Epire, quand le prix de cent-cinquante mille citoyens vendus comme esclaves eut été distribué à ses soldats, quand Metellus et Silanus eurent pillé et ravagé la Macédoine, quand Mummius eut renversé Corinthe, Sylla, Athènes et Delphes, avec un acharnement dont le monde n'offre peut-être pas deux exemples, quand cette dévastation se fut étendue sur l'Archipel entier, et que Rhodes, Chypres, la Crète subissant le même destin que la Grèce, ne furent plus que de misérables tributaires dont les dépouilles allaient grossir les triomphes des Romains ; quand le dernier roi de Macédoine eut été traîné avec ses fils devant le char triomphal, condamné à terminer ses jours dans la plus étroite prison, pendant qu'un de ses fils n'échappait à la mort qu'en gagnant son pain dans Rome, en faisant le métier de tourneur et de scribe; quand la dernière lueur de la liberté grecque eut disparu avec la ligue étolienne et achéenne, et que le pays entier eut été changé en une province romaine, c'est-à-dire, en un champ de carnage ou les armées dévastatrices des triumvirs se déchiraient l'une l'autre, ô Grèce! quel destin que celui que te réservait ta protectrice, ton élève, Rome la puissance tutélaire de l'univers. » (Herder, *Idées sur la philos. de l'hist.*, tome 3.)

nombre de simples bourgades), à peine en trouvait-on encore vingt-quatre au 5e siècle (1). Hiérocles, dans le catalogue des villes de l'Empire d'Orient, dressé sous le règne de Justinien, et l'empereur Constantin Porphyrogenete, dans le tableau statistique de cet empire, composé au 9e siècle, n'en citent que vingt-deux.

La seule portion de la vaste province de Pannonie, qui eut une population assez considérable, est celle qui répond à l'Esclavonie actuelle. La partie de la Pannonie située entre la Drave et la Save ne formait au contraire qu'un désert couvert de bois et de profonds marécages, que l'empereur Galérius entreprit de réduire en culture. Il voulut charger de l'exécution de ces travaux les garnisons romaines de la Pannonie : mais à une époque où les armées avaient depuis longtemps renoncé à toute subordination et disposaient à leur gré du sort des empereurs, cet ordre révolta les troupes; elles s'insurgèrent, et, comme dans presque tous les événemens de ce genre, l'empereur fut immolé à la rage de la soldatesque. Après cette catastrophe, aucun empereur n'osa revenir au projet de Galérius et aucune tentative ne fut faite désormais pour améliorer le sort et accroître les ressources d'une des provinces les plus fertiles de l'empire (2).

La Dacie, comprenant la Transylvanie et une partie de la Valachie, conquise par Trajan et abandonnée par Aurelien, ne fut pas assez longtemps soumise aux Romains, pour que de grands changemens aient pu avoir lieu dans l'état de cette province et les mœurs barbares de ses habitans.

Parmi les provinces européennes de l'empire romain

(1) *Primò quidem centum habuit Creta civitates, undè hecatompolis, post viginti quatuor* (Servius, *in Æneid. III*, *V*° 106.)

(2) Mannert, *Geographie der Griechen und Römern*.

les plus sauvages, les plus incultes et les plus pauvres, on compte la Dalmatie, la Mésie, la Thrace et la Corse. Les habitans de la première de ces contrées n'avaient pour demeures que les bois et les cavernes et ne vivaient que de rapines et de brigandage (1). La Mésie correspondant à la Servie et à une partie de la Bulgarie actuelles, était en majeure partie occupée par les Besses et les Dardaniens, que les anciens nous dépeignent comme des peuples réduits au dernier degré de barbarie (2). Ils représentent sous les mêmes traits les habitans de la Thrace, dont la partie centrale était, au témoignage de Pausanias, remplie au 3e siècle de l'ère vulgaire, de vastes forêts peuplées d'énormes lions (3). La barbarie des peuplades des montagnes de la Corse était telle, que, suivant Strabon et Sénèque, elles surpassaient les bêtes sauvages même en férocité. Exposés sur les marchés de Rome pour être vendus à l'encan, personne ne voulait des montagnards corsicans pour esclaves, à quelque bas prix que le vendeur offrît de s'en défaire (4).

(1) *Dalmatæ plerumque sub silvis agunt; indè in latrocinia promptissimi* (Florus, lib. IV, c. 12.) Voir encore Strabon et Paterculus.

(2) *Mysi quam feri, quam truces fuerint, quam ipsorum etiam barbari barbarorum horribile dictu est* (Florus, lib. IV.)

(3) *Thraces diri homines, omnium gentium ferocissimi sunt, quorum sævitiam pariter habent et Scordisci et Emimontii Asticique* (Jornandes, *de regnor. success.*, cap. 30.)

Pausanias rapporte que de son temps, au 3e siècle, l'intérieur de la Thrace était rempli de forêts qui servaient de repaire à des lions d'une taille monstrueuse. Ovide et P. Mela, écrivent que tous les ans la mer Noire se couvrait de glace et que la vigne ne pouvait croître sous un climat aussi rigoureux que celui de cette âpre région. Aujourd'hui, au contraire, le climat de la Thrace est fort doux la plus grande partie de l'année, ce qui ne peut être attribué qu'au déboisement des plaines et des montagnes.

(4) *Maligne colitur* (Corsica) *et plurimis in partibus prorsùs inaccessibilis, adeò ut qui ejus montes habitant, ex latrociniis vitam degentes, superent ipsas*

La Grande-Bretagne, toujours en proie aux invasions dévastatrices des Pictes (les Ecossais,) n'avait qu'une très-faible population, et était, comme les Gaules, couverte d'immenses forêts et de marais qui n'ont été la plupart réduits en culture que depuis le 13e siècle. « L'état de barbarie de l'Angleterre dans les temps anciens, dit Hume, est assez connu, et on peut facilement juger par là combien le nombre des habitans doit avoir été petit; et encore par une circonstance rapportée par Hérodien (lib. III, cap. 47), savoir que toute l'Angleterre était remplie de marais, même du temps de Sévère, plus d'un siècle après la conquête romaine (1). » Nous ne devons donc pas nous étonner qu'au 13e siècle la population de la Grande-Bretagne, s'élevât à peine à 2,300,000 ames.

Tel était le sombre tableau que présentaient les provinces européennes de l'empire romain. Celui des provinces de l'Asie n'était guère plus consolant.

La Judée, dépeuplée par Titus, fut réduite en un désert par Adrien, comme nous l'avons vu plus haut (2).

immanitate belluas. Cum ergo Romani imperatores in eos irruant ipsorumque castella irrumpant, magnumque servorum gregem captum advehant, Romæ cernere est simul et mirari quam agrestis videatur effigies, quamque bestiarum appareat diritas faciesque truculenta. Aut enim vitam tolerare non possunt, aut per socordiam et ignaviam insensati, dominos conterunt. Itaque, licet pro eis paululùm pretii exponant, tamen pœnitentiâ torquentur (Strabo.. lib. V.)

(1) Hume, *Discours polit.*, X.

(2) On sait qu'aujourd'hui la Judée n'offre plus dans une grande partie de son étendue que des rochers et des montagnes nus et arides. Des voyageurs modernes prétendent qu'à force de travail les anciens Juifs étaient parvenus à couvrir de terre végétale et à fertiliser ces lieux stériles; mais on a qu'à lire Strabon et l'historien Flavius Joseph, pour se convaincre qu'il y a encore beaucoup d'exagération dans cette assertion de Maundrell et de ses copistes. Sous le règne de Vespasien, par exemple, l'espace qui sépare Jerusalem de la mer Morte, était aussi inculte et aussi désolé que de nos jours, et les

L'île de Chypre qui, du temps de Pline, ne comptait plus que quatorze villes et bourgades, perdit aussi une grande partie de sa population dans cette guerre désastreuse.

La Syrie, sans cesse en proie aux invasions des Perses et des Arabes, n'était que très-faiblement peuplée, si l'on en excepte les côtes et quelques grandes villes de l'intérieur (1).

La Cilicie-trachée et la Pamphylie étaient presque tout entières occupées par des peuplades barbares, vivant de rapines et bravant ouvertement la puissance romaine sur leurs rochers et leurs montagnes inaccessibles.

La Paphlagonie et la Cappadoce, qui comprenaient en étendue plus d'un tiers de l'Asie-mineure, étaient également habitées par des peuplades barbares et adonnées au brigandage (2). Ces deux provinces ne renfermaient, du temps de Strabon et sous le règne de Justinien, qu'un très-petit nombre de villes (3).

Ruinée et dépeuplée dans la guerre longue et sanglante que Mithridate soutint contre les Romains, la vaste province du Pont, patrie de Strabon, était à l'époque où vivait

montagnes de la Trachonite étaient au pouvoir de peuplades arabes, aussi adonnées au brigandage que les bédouins du 19e siècle.

(1) La population de la Syrie égale probablement de nos jours, si elle ne surpasse, celle que cette contrée possédait sous l'empire romain. La chaîne du Liban est beaucoup mieux cultivée et plus peuplée qu'elle ne l'était à cette époque. Si Antioche, capitale de la Syrie et la troisième ville de l'empire romain, a été réduite par les guerres des croisades à l'état d'une ville de quinze à vingt mille habitans, Alep et Damas qui, dans l'antiquité, étaient des villes très-obscures, se sont élevées sous la domination arabe au rang de deux des premières cités de l'Orient.

(2) *Paphlagoni contemptissima et stolidissima gens est, impudentia et nequitia famosissima; sunt ludibrium, probrum et rejectaculum generis humani* (Constant. Porphyrog., *de administr. imperii.*)

(3) Strabo., lib XII. Hierocles, *Sunecdemos.*

ce célèbre géographe, presque déserte et inculte (1). Le peu de villes qu'on y trouvait au 6e siècle, prouve que la population ne s'y était guère accrue sous la domination romaine (2).

Bien que les parties de l'Asie-mineure voisines de la méditerannée conservassent encore, pendant les premiers siècles de la domination romaine, quelques restes de leur ancienne prospérité, néanmoins plusieurs des cités les plus riches et les plus célèbres, étaient dès le règne d'Auguste, entièrement abandonnées par leurs habitans, et n'offraient plus comme de nos jours, que les débris de leurs murs et de leurs monumens : telles étaient entr'autres, les villes de Lebedos, de Teos, de Colophon et de Myunte. Milet et Ephèse, les villes les plus puissantes et les plus peuplées de toute l'Asie-mineure, déclinèrent rapidement sous la domination des Césars. De soixante villes que contenait anciennement la Lycie, il n'en subsistait plus que trente-deux sous le règne de Tibère (3).

(1) Strabo., liv. XII.

(2) Voir le chap. IX de ce volume.

(3) Strabo., lib. XIV. — Pline en compte cependant trente-six (*Hist. mundi*, lib. V, cap. 28.)

« Quelles compensations, dit Herder, les Romains laissèrent-ils aux Asiatiques. Sont-ce des lois, du repos, des institutions, des arts, des peuples nouveaux? ils ont ravagé toutes les contrées, brûlé les bibliothèques, dépouillé les villes, les temples, les autels. Une partie de la bibliothèque d'Alexandrie est livrée aux flammes par Jules César; Marc Antoine abandonne à Cléopâtre celle de Pergame presqu'en entier, afin que toutes deux soient détruites dans le même lieu. Ainsi les Romains, en se vantant de répandre le jour dans l'univers, l'enveloppaient peu à peu dans la plus profonde nuit. Pendant que des tributs étaient extorquées de toutes parts, les peuples périssaient et la longue expérience des siècles allait avec eux s'engloutir dans l'abîme. Les caractères nationaux s'effacèrent enfin brusquement, et les provinces furent épuisées, ravagées, désolées sous une suite d'exécrables empereurs.... Ce fut un vrai romain aussi que ce Tibérius Gracchus, quand dans le pays des Celtibériens, pris de vertiges, il se mit à ravager trois cents

En Egypte et sur la côte septentrionale de l'Afrique nous observons le même progrès de décadence et de dépopulation que dans les provinces européennes et asiatiques de l'empire romain. Nous avons vu au premier volume de cet ouvrage, qu'au temps de Diodore de Sicile, la population de l'Egypte ne s'élevait guère à un chiffre plus élevé que celle de l'Egypte actuelle (1). Les historiens anciens rapportent que sous le règne d'Auguste, la plupart des canaux d'irrigation, sans lesquels, comme on sait, l'Egypte ne serait qu'un aride désert, étaient comblés et ruinés par suite des guerres civiles et de l'incurie des derniers souverains de ce royaume. A cette époque quelques misérables hameaux occupaient seuls l'emplacement de la superbe ville de Thèbes, jadis la capitale et l'ornement de l'Egypte. Dévastée par Cambyse et complétement ruinée par Cornelius Gallus, premier préfet de l'Egypte, homme de la lie du peuple élevé par la faveur d'Auguste (2), Thèbes n'offrait plus aux regards du voyageur que les immenses débris de ses monumens gigantesques, tels à peu près qu'ils subsistent encore de nos jours (3). La fondation d'Alexandrie avait causé la décadence de Memphis, la seconde capitale de l'Egypte, et dont la vaste enceinte ne renfermait plus en majeure partie, du temps de Strabon, que des vergers et des champs cultivés. Héliopolis, la troisième ville de

villes, ne fut-ce que des forteresses ou des villages. » (Herder, *Idées*, etc. liv. XIV, c. 3.)

(1) Lorsque Amrou, lieutenant du calife Omar, conquit l'Égypte, au 7e siècle, le relevé de la population égyptienne, ordonné par ce chef arabe, ne porta le nombre des Égyptiens sujets à la capitation qu'à 600,000 individus ; ce qui suppose une population totale de moins de deux millions d'ames.

(2) Crevier, *Hist. des emp. rom.*, tom. I, p. 61.

(3) *Nunc vestigia magnitudinis ejus* (Thebarum) *supersunt longitudine XXC ferè stiadorum. Habet templa quamplurima, magnâ ex parte à Cambyse mutilata. Nunc per vicos habitatur.* (Strabo., lib. XVII.)

l'Egypte par sa population et son étendue, avait éprouvé le sort de Thèbes : Strabon la trouva entièrement déserte et ruinée (1).

La Cyrenaïque ou Pentapole, dévastée par les Juifs, sous le règne d'Adrien, envahie à différentes reprises par les peuples barbares du désert, pendant le 4e et le 5e siècle, déchirée par les séditions et les factions religieuses, n'offrait sous le règne de Justinien, que les ruines de ses villes jadis si florissantes et si peuplées.

La destruction de Carthage par les Romains avait entraîné celle du commerce et de l'industrie et la diminution de la population dans toutes les régions de l'Afrique où les Carthaginois avaient étendu leur domination. « Avec Carthage s'écroula un empire que Rome était incapable de remplacer jamais. Le commerce abandonna ses côtes ; les pirates s'établirent pour toujours dans les lieux qu'ils avaient laissé déserts. Sous les colonies romaines, l'Afrique ne fut plus, comme sous Carthage, une inépuisable corne d'abondance : ce fut un grenier pour le peuple de Rome, une ménagerie de bêtes féroces pour son cirque, un marché d'esclaves (2). »

Les Carthaginois avaient tenté de civiliser les peuples nomades de la Numidie et de la Mauritanie, en y fondant de nombreuses colonies commerciales ; mais la ruine de Carthage fit évanouir ce projet, et les Maures et les Numides retombèrent dans leur ancienne barbarie. Tels nous les dé-

(1) *Nunc omninò urbs deserta est. Habet autem pervetustum templum Ægyptio more structum, quod multis manifestis indiciis Cambysis insaniam ac sacrilegia demonstrat, qui templa partim igne, partim ferro devastavit, mutilans, excindens, comburens; quemadmodùm et obeliscos, quorum duo Romam delati sunt, non omninò corrupti; alii adhuc ibi et Thebis sunt, quæ nunc Diospolis nominatur, alii stantes, admodum igne exesi, alii jacentes* (Strabo., ibid.)

(2) Herder, *Idées*, etc.

peignent Salluste, Strabon, Pline et Procope (1). La guerre des Romains contre Juba et Jugurtha, anéantit une grande partie de cette population barbare. Quelques colonies romaines ramenèrent seules la vie et la culture sur un petit nombre de points de ces vastes et fertiles contrées que l'irruption des Vandales et la guerre de Justinien contre ce peuple germanique, acheva de dépeupler et de réduire en solitudes.

Telle était la déplorable condition où étaient réduites les différentes provinces de l'empire romain et le triste aspect qu'offraient les plus beaux pays du globe, sous un gouvernement aussi inepte que tyrannique. Nous le répétons une

(1) *Ceterum Mauri, etsi adeò uberem regionem inhabitant, tamen ad hoc usque tempus, magnâ ex parte incertis vagantur sedibus . . . ferè et ii et sequentes Massæsylii et Libes magnâ ex parte cultu eodem utuntur et in cæteris persimiles sunt* (Strabo., lib. XVII.)

Numidæ verò nomades, à permutandis pabulis, mapalia sua, hoc est domus plaustris circumferentes (Plin., *Hist. mundi*, lib. V, cap. 3.)

Ultimum bellum fuit quod Cæsar cum Scipione gessit, in quo Juba mortuus est, urbes cum ducibus deletæ sunt: Tisiaus, Vata, Thala, Capsa ubi Jugurthæ thesauri erant, et Zama et Zincha et ea apud quam Cæsar Scipionem debellavit. Propè erant etiam Zella et Acholla oppidula. Ex his omnibus aliæ semidirutæ relictæ, aliæ omninò destructæ (Strabo., lib. XVII.)

Gentes in eâ (Mauritania) *quondam præcipua Maurorum. Attenuata bellis ad paucas recedit familias. Proxima illi Massæsulorum fuerat, sed simili modo exstincta est* (Plin., lib. V, cap. 7.)

Pomponius Mela, né dans la partie de l'Espagne la plus voisine de l'Afrique, dépeint la Mauritanie, comme un pays pauvre, fertile mais mal cultivé, et dans lequel on ne trouvait que des villes peu considérables. En un mot la Mauritanie était, suivant cet auteur, une contrée ou rien n'attirait l'attention du voyageur : *Mauritania, regio ignobilis et vix quicquam illustre sortita, parvis oppidis habitatur, parva flumina emittit, solo quam viris melior est et segnitie gentis obscura* (Pomp. Mela, *Descript. orbis*, lib. I, cap. 5.)

Le témoignage de Strabon, de Pline et de P. Mela, joint à ce que nous avons dit au premier volume, sur la population des côtes septentrionales de l'Afrique, sous la domination romaine, prouve qu'à cette époque le royaume d'Alger, qui répond à la Mauritanie et à la Numidie, n'était guère plus peuplé ni plus industrieux que de nos jours.

dernière fois, et nous ne pouvons assez le redire, pour combattre une erreur si longtemps accréditée et qui a pris de si fortes racines, ce ne sont nullement les Arabes et les Turcs qu'il faut regarder comme la cause première de la ruine des plus beaux pays de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, mais les Romains et les Grecs du bas empire, dont les Turcs ne firent que continuer la mission dévastatrice. Jamais deux peuples, deux empires ne se ressemblèrent entre eux, tant au physique qu'au moral, comme les peuples et les empires Turcs et Romains : même despotisme, même passion pour la guerre et les conquêtes, même esprit de rapine et de tyrannie chez les souverains, comme chez les officiers chargés de l'administration des provinces des deux empires ; même indiscipline et même insubordination dans les armées romaines et turques ; même esprit de révolte et même désir de s'affranchir d'un joug insupportable parmi les populations soumises à la domination des Romains, comme à celle des Ottomans. Dans notre opinion, nous ne considérons les Romains que comme un peuple couvert d'un masque et d'un vernis de civilisation, mais n'étant guère placé en réalité, à un degré de civilisation plus avancée que les Turcs, et ne différant de ces derniers que par une plus grande corruption de mœurs, par un luxe effréné et par un caractère plus astucieux, moins humain et moins hospitalier (1).

(1) « Ici, dit le célèbre historien des croisades Michaud, en parlant de l'hospitalité des Turcs, ici, que vous ayez de la pourpre ou des haillons sur l'épaule, vous serez également admis autour du foyer ou du festin. L'hospitalité en Orient est comme un arbre immense dont les rameaux sont toujours verts, toujours chargés de fruits et qui appartient à tous ceux qui passent.» (*Correspondance d'Orient*, tom. 3, p. 320.)

Chateaubriand, fait le même éloge de l'esprit hospitalier des Turcs et des Arabes (*Itinéraire de Paris à Jerusalem*.

Aux Turcs n'est jamais venue l'idée, comme aux Romains, de livrer journellement aux tigres et aux lions, pour l'amusement du peuple, de malheu-

Sans répéter ce que nous avons dit plus haut sur les moyens atroces, employés par les Romains pour ramener *la paix* et la soumission dans les provinces révoltées, nous demanderons qui, des Romains ou des Turcs, se montrèrent les plus barbares et les plus cruels dans les guerres contre les peuples étrangers, et si les ravages commis par les Turcs dans leurs invasions en Hongrie, en Autriche, en Pologne et dans la Perse au 16e et au 17e siècle, peuvent se comparer à ceux que les Romains exercèrent dans les différentes contrées qu'ils soumirent à leur domination, dans la Perse, la Syrie, la Grèce, l'île de Crète, l'Illyrie, dans les Gaules où César se vantait d'avoir exterminé un million d'habitans? Les pages les plus sanglantes de l'histoire de la Turquie doivent paraître à tout lecteur impartial bien pâles à côté de celles des annales romaines, qui retracent les proscriptions d'un Sylla, d'un Marius, d'un Antoine et d'un Octave, et l'effroyable tyrannie des Tibère, des Caligula, des Néron, des Domitien, des Commode et des Caracalla. Quant au fanatisme religieux, qui des deux peuples a fait preuve de plus d'intolérance, des Turcs, qui permettent le libre exercice de tous les cultes aux sujets de leur empire, ou des Romains qui, payens, s'efforcent d'anéantir le judaïsme et le christianisme, en livrant des milliers de sectateurs de ces deux religions aux supplices les plus atroces, et qui devenus chrétiens, déployent le même esprit de persécution à l'égard de leurs concitoyens restés fidèles au culte des dieux de l'Olympe? Trajan, sur-

reux prisonniers de guerre dont l'unique crime était d'avoir défendu leur indépendance nationale et leurs foyers domestiques contre l'inique agression d'un peuple qui se prétendait le maître de l'univers entier. On porte à plus d'un million le nombre des prisonniers de guerre et des esclaves déchirés par les bêtes féroces ou condamnés à s'entr'égorger dans les amphithéâtres (J. Lipsius, *de Amphiteatris*.)

nommé par ses contemporains *les délices du genre humain*, Marc Aurèle, prince philosophe, ne firent pas preuve de plus de modération et se montrèrent envers les chrétiens aussi cruels et aussi impitoyables que les Néron, les Domitien et les Dioclétien eux-mêmes (1).

Les panégyristes des Romains citeront comme un témoignage irrécusable de la grandeur de ce peuple, de son amour pour les arts et du haut intérêt qu'il attachait au progrès de l'agriculture et de l'industrie, les nombreux monumens dont il orna les cités de son empire, les routes innombrables dont il sillonna toutes les provinces de sa vaste domination. Pour prouver la partialité de notre opinion à l'égard des Romains et le peu de fondement qu'il y aurait dans le parallèle que nous avons tracé des Romains et des Turcs, ils dérouleront la liste des grands poëtes, orateurs et historiens de Rome; pour preuve de l'excellence du gouvernement romain, ils allégueront les lois des codes de Théodose et de Justinien. A ces objections nous répondrons qu'il serait fort difficile aux partisans des Romains de citer un seul artiste romain, peintre ou sculpteur, qui se soit acquis une renommée égale à celle des artistes célèbres de la Grèce (2). Toutes les productions remarquables de la sculpture, de la peinture et de l'architecture qui datent de la période romaine, sont l'œuvre d'artistes grecs. « Croirions-nous, dit Cicéron, dans ses *Tusculanes*, que si l'on eut fait un titre de gloire à Fabius, homme d'une famille illustre, de s'être livré à la peinture, il ne se serait pas élevé parmi nous un grand nombre de Polyclètes et de Panhasius? L'honneur nourrit les arts; tout le

(1) « Un prince magnanime, un philosophe, le disciple d'Épictète, fit livrer au supplice les chrétiens qui refusaient de sacrifier aux idoles. Le règne de Marc Aurèle eut des bourreaux! » (Fortis, *Voyage pittor. à Lyon*, tome 2, p. 503.)

(2) Orloff, *Essai sur l'histoire de la peinture en Italie*, tom. 1, c. 4.

monde est excité par la gloire à s'y exercer : mais ils languissent chez les peuples qui les dédaignent. » Lorsque Mahomet II prit d'assaut la ville de Constantinople, il défendit sous les peines les plus sévères, de détruire ou de dégrader aucun des monumens et jusqu'aux demeures particulières de la capitale de l'empire byzantin. Il tua de sa propre main un de ses soldats qui avait brisé un des ornemens du temple de Sainte-Sophie. Combien nous paraissent plus barbares ces Romains qui renversèrent le magnifique temple de Jérusalem, qui brûlèrent la bibliothèque et les plus beaux monumens d'Alexandrie, et qui ruinèrent de fond en comble Carthage, Corinthe, Thèbes en Égypte, Numance, Seleucie et Clésiphon, les capitales de la Perse, Palmyre et une foule d'autres cités aussi distinguées par leur étendue que par la beauté de leurs édifices. Les Turcs, lorsqu'ils démolissent les anciennes ruines, les restes informes de quelqu'édifice grec ou romain, se rendent-ils coupables d'un acte de vandalisme pareil à ceux que commirent le général romain Mummius, lorsque maître de Corinthe, il fit fondre pour les réduire en blocs de métal, les statues d'or et de bronze qui faisaient l'ornement de la plus belle ville de la Grèce ; Sylla et Verrès lorsqu'ils dépouillèrent la Grèce et la Sicile des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui ornaient les temples et les portiques ; Maximin lorsqu'il fit fondre les statues d'or, d'argent et de bronze pour en faire de la monnaie ; mais surtout Constantin, Théodose, Honorius et Arcadius et d'autres empereurs chrétiens, lorsqu'ils ordonnèrent la destruction des temples payens dans toute l'étendue de l'Empire (1)? Les

(1) Pour se faire une idée de la perte immense que causèrent aux arts ces décrets inspirés par un aveugle fanatisme et auxquels on ne peut comparer que ceux relatifs à la destruction des couvents et autres établissemens religieux en France, en Belgique, en Espagne et en Portugal, émanés, dans

murs d'un grand nombre de villes de l'antiquité sont construits en grande partie de débris de monumens anciens. On y voit entassés pêle-mêle des statues et des bas-reliefs souvent d'un travail fort précieux, des inscriptions, des colonnes, des autels, des pierres tumulaires.

En Italie et en Espagne, on attribue ces actes de barbarie aux peuples sauvages qui détruisirent l'empire romain; en Orient on les regarde comme l'œuvre des Turcs. C'est encore là une erreur. La plupart de ces profanations ont pour auteurs les Romains et les Grecs du Bas-Empire. Déjà au troisième siècle, Septime Sévère fit détruire plusieurs monumens de Rome, pour employer leurs matériaux à la construction de son mausolée, appelé *septizonium*. On peut citer nombre d'actes de ce genre qui remontent à des époques plus anciennes encore. C'est ainsi que Gallien rebâtit les murs de Vérone des pierres arrachées au superbe amphithéâtre de cette ville (1). Le sénat romain fit enlever les bas-reliefs qui ornaient l'arc de triomphe du *forum Trajani*, la plus belle place de Rome, pour en décorer celui qu'il érigea à l'empereur Constantin et qui subsiste encore de nos jours. Constantin se servit dans la construction de la basilique de Saint-Paul, brûlée en 1822, des belles colonnes du mausolée de l'empereur Adrien. Ce même empereur et Théodose firent entrer dans la construction des murs de Constantinople les débris d'un superbe temple qu'ils renversèrent de fond en comble. Par un édit de l'an 399, Théodose ordonna au *comes orientis* de faire démolir tous les temples

les quarante dernières années, de nos fanatiques révolutionnaires modernes, il faut lire Socrate, *Hist. eccles.*, lib. V; Sozomènes, lib. VII, c. 15; Rufin, lib. II, c. 22; Theodoret, lib. V, c. 22; Orose, lib. VI; mais surtout le discours du sophiste Libanius, intitulé *de templis*, et Gieseler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (Bonn 1827) 1er bund.

(1) Maffei, *Verona illustrata*.

encore existans, et d'en faire servir les pierres à la réparation des routes, des ponts, des aqueducs et des murs des villes (1).

Les chemins publics des Romains, inférieurs en beauté, quoi qu'on en ait dit, à ceux de la plupart des états modernes de l'Europe, et notamment aux chaussées de la Belgique, de la France et de l'Italie (2), furent construits non dans un but d'utilité générale, pour favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie, mais uniquement pour faciliter et abréger la marche des armées (3). Les ports maritimes construits par les Romains, le furent pour le même motif et pour assurer l'approvisionnement de la capitale et des places fortes de la frontière. L'amélioration des voies de communication par les fleuves et les rivières fut presque entièrement négligée par les Romains. On ne pourrait citer dix canaux qui furent construits pendant les treize siècles de la république et de l'empire romains. Du reste le peu de travaux de ce genre ne furent également entrepris la plupart que dans un but purement militaire. Lorsqu'ils avaient été projetés par un motif d'utilité publique, pour favoriser le progrès de l'agriculture et de l'industrie, ils furent rarement conduits à leur fin. Il n'en aurait pas autant coûté à percer l'isthme de Suez

(1) *Si qua in agris templa sunt sine turba ac tumultu diruantur* (Cod. Theod., lib. XVI, c. 10, 16).

Les termes *si qua in agris sunt*, prouvent qu'il n'existait déjà plus de temples payens dans les villes de l'Empire, lorsque cette loi fut promulguée, et que dans les campagnes ils étaient devenus également rares.

(2) Les voies romaines n'avaient en général que quinze pieds de largeur (voir Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*).

(3) Les postes (*mansiones stationis*) établies sur les routes romaines étaient destinées exclusivement au service militaire et à celui du gouvernement. Un particulier ne pouvait s'en servir qu'avec une permission spéciale de l'empereur.

ou celui de Corinthe, qu'à construire un de ces nombreux amphithéâtres bâtis à grands frais, pour servir de scène à ces spectacles sanglans et barbares de gladiateurs, s'entr'égorgeant ou livrés à la fureur des tigres et des lions moins avides de sang peut-être que la foule trépignant de joie et applaudissant frénétiquement à ces horribles boucheries d'hommes. Lucius Vetus, commandant les légions de la frontière du Rhin sous Néron, renonça, par le conseil d'Elius Gracilus, gouverneur de la Belgique, au projet de joindre la Saône à la Moselle, par la crainte de devenir suspect à l'Empereur et d'être soupçonné de vouloir, par cette grande et noble entreprise, briguer les suffrages des Belges (1). Ce qui constate d'ailleurs combien la science hydraulique était peu avancée chez les Romains et combien ils étaient inférieurs, sous ce rapport, aux peuples modernes, c'est que leurs historiens citent comme une merveille et un travail gigantesque, le canal que Drusus fit creuser pour joindre l'Yssel au Rhin, canal qui n'avait pas trois lieues de longueur, et qui de nos jours pourrait être exécuté sans grands efforts par une simple bourgade de la Hollande (2).

« Que l'on nous dise, dit Herder, s'il est un seul Romain

(1) *Deterrendo Veterem ne studia Galliarum affertaret. formidolosum id imperatori dictitans; quo plerumque prohibentur conatus honesti* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII).

Ce fait seul suffit pour donner une idée du gouvernement romain.

(2) *Transque Rhenum fossas novi et immensi operis* (Drusus) *effecit* (Suéton. *in Augusto*).

Qu'était-ce que ce canal de jonction de l'Yssel au Rhin, comparé au canal Caledonien en Écosse, au canal de Gothie en Suède, au canal de Languedoc en France, au canal de la Nord-Hollande qui, sur une longueur de 16 grandes lieues, a partout 120 de largeur; au canal qui doit unir le Danube au Rhin et que fait exécuter en ce moment le roi Louis, le plus grand prince qui, jusqu'à ce jour, ait gouverné la Bavière; et même à une foule d'autres canaux moins considérables qui sillonnent en tous sens la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et la Russie?

à qui nous devions un art utile, une découverte favorable au bien-être général de l'homme, un élément de prospérité pour d'autres nations, dont l'avantage ait été confirmé et développé dans la postérité. Aussi l'Empire s'appauvrit bientôt; la monnaie fut altérée, et dès le troisième siècle de notre ère, un général recevait à peine la paie qui sous Auguste eût été jugée insuffisante pour un simple soldat. Telle était la conséquence naturelle de la marche des choses, qui, à les considérer seulement sous le point de vue commercial et industriel, ne pouvait aboutir à d'autres résultats.

« Ces mêmes causes ne furent pas moins funestes à l'espèce humaine; non-seulement la population diminua, mais encore la force du corps, la souplesse des membres, l'énergie vitale. Rome et l'Italie après avoir changé en déserts les contrées les plus florissantes, la Sicile, la Grèce, l'Espagne, l'Asie, l'Afrique et l'Égypte, se frappèrent elles-mêmes de mort par leurs lois, par leurs guerres, plus encore par leurs mœurs oisives et dépravées, par leur corruption, par l'abus du divorce, leurs cruautés contre les esclaves et leur aveugle fureur contre les plus vertueux des hommes (1). »

Les progrès des Romains dans les lettres et les sciences furent, il est vrai, beaucoup plus grands que ceux qu'ils firent dans les beaux-arts et l'industrie, et, nous en convenons, il est peu de nations parmi les plus civilisées de l'Europe moderne, qui aient produit des écrivains qu'on puisse mettre en parallèle avec les Virgile, les Horace, les Salluste, les Tacite et les Cicéron. Toutefois si l'on ne peut nier que les lettres brillèrent d'un vif éclat sous le règne d'Auguste, rien ne prouve que la masse du peuple ait beau-

(1) Herder, *loc. cit.*

coup profité de leurs bienfaits, et qu'elles aient beaucoup influé sur l'éducation et l'instruction populaire. Il en fut de même chez les Grecs où la masse du peuple semble avoir toujours vécu dans la plus profonde ignorance.

Quelques grands hommes, quelques poëtes, orateurs, philosophes ou historiens illustres, ne suffisent donc point pour constater les lumières et l'instruction d'une nation. Les Turcs et les Arabes comptent aussi un grand nombre d'écrivains distingués et des princes qui ont protégé les lettres et les arts avec autant d'éclat, peut-être, que l'empereur Auguste ou aucun de ses successeurs (1). On trouve dans les principales villes de l'Orient un grand nombre de colléges et d'établissemens scientifiques. Constantinople renferme autant et plus de bibliothèques publiques que l'ancienne Rome et les capitales de l'Europe moderne (2). Cependant, les Ottomans n'en sont pas moins restés jusqu'à ce jour un peuple fanatique, superstitieux et voué à l'ignorance.

Quant à la législation des Romains, c'est encore là, à notre avis, un des points où l'on a le plus étrangement exagéré l'admiration pour ce peuple roi. Certes, il est certaines dispositions des codes romains qui témoignent de

(1) Plusieurs mosquées du Caire, de Brousse, de Constantinople et d'Andrinople, érigées par les califes et les sultans, surpassent en étendue et en magnificence l'église de Sainte-Sophie citée par les Romains du règne de Justinien et par les Grecs du Bas-Empire comme la merveille du monde. Les aqueducs de Constantinople et plusieurs ponts construits par les Turcs peuvent soutenir la comparaison avec les ouvrages les plus hardis de ce genre exécutés par les Romains. Nous pourrions encore citer les superbes monumens élevés par les Arabes en Espagne, et par les Tartares-Mongols dans l'Indoustan.

(2) Hammer compte dans la capitale de l'empire ottoman 35 bibliothèques publiques, 515 medresés ou colléges, et 1653 écoles élémentaires (Hammer, *Constantinop. und der Bosphoros*).

la haute sagesse du législateur, et qui ont mérité, à juste titre, de servir de base à la rédaction de nos codes modernes; mais à côté de ces lois, il en est d'autres qui blessent toute idée de justice et d'humanité : telles sont les lois qui concernent la condition des femmes et le sort des esclaves (1). Une autre tache de barbarie dans la législation romaine, ce sont ces supplices atroces et d'une cruauté raffinée, que les Romains infligeaient aux coupables et surtout à ceux qui ne l'étaient que par la manifestation de principes religieux différens de ceux qui constituaient la religion de Rome payenne. C'est avec raison que le célèbre orientaliste et historien des Turcs, Hammer, avance que « dans le supplice du pal, les décapitations arbitraires, les avanies et mille autres choses atroces, les Ottomans ne sont que les imitateurs et les disciples de ces fameux Grecs et Romains dont une imbécille ignorance veut comparer la civilisation à la nôtre (2). » « On vante la législation des anciens, dit Volney : quel fut leur but, quels furent leurs efforts, sinon d'exercer les hommes dans le sens de ces animaux féroces que l'on dresse au combat du lion et du taureau (3). »

En traçant ce tableau de l'empire romain, notre unique but a été de combattre l'opinion de ces auteurs modernes, qui pensent que sous la domination des Romains, notre belle patrie a dû atteindre le plus haut degré

(1) Le sénatus-consulte Silanus ordonnait que si un maître était tué dans sa maison, tous les esclaves qui l'habitaient seraient mis à mort sans distinction d'âge ni de sexe.

Lorsqu'un esclave devenu vieux ou infirme, ne pouvait plus vaquer aux rudes travaux auxquels le condamnaient son malheureux sort et l'inhumanité de son maître, celui-ci l'abandonnait souvent dans l'île du Tibre où il expirait de faim et de misère.

(2) Hammer, *Constantinop. und der Bosphorus.*

(3) *Leçons d'Hist.*, p. 217.

de civilisation et de splendeur ; nous avons voulu prouver qu'un système de gouvernement aussi vicieux que celui de Rome n'était guère compatible avec cette haute prospérité, et que si les monumens des 5e, 6e, 7e et 8e siècles dépeignent la Belgique comme un pays sans industrie, dépeuplé, inculte et couvert de bois, ce n'est point à la conquête des Francs et à l'expulsion des Romains qu'on doit imputer un tel état de choses, mais que la cause en appartient à des époques antérieures à ces événemens. D'ailleurs, en traçant le tableau général de toutes les provinces de l'empire romain, nous avons tracé aussi celui de la Belgique qui faisait partie de cet empire et partagea sa bonne et sa mauvaise fortune.

Pour conclusion de ce chapitre et à l'appui de ce que nous avons dit du despotisme et de la tyrannie des Romains, et de la déplorable condition où les Gaules, comme les autres provinces romaines, furent réduites pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, nous donnerons ici la traduction de quelques passages de l'ouvrage d'un des écrivains les plus éloquens du 5e siècle, de Salvien, prêtre natif de Marseille, mais habitant la ville de Trèves, capitale de la seconde Belgique. Dans un livre d'érudition et de critique nous croyons qu'il est permis à l'auteur d'invoquer toutes les preuves, toutes les autorités qui peuvent donner quelque poids à des opinions qui ne sont point d'accord avec celles des écrivains qui ont traité la même matière. Le témoignage de Salvien acquiert ici une importance d'autant plus grande, que les paroles de cet orateur sacré concernent plus directement les provinces septentrionales des Gaules dans lesquelles était comprise la Belgique.

« C'est peu, pour un Romain, dit Salvien, d'être heureux, s'il ne rend pas son concitoyen malheureux. Qu'y

a-t-il de plus commun que de voir les Romains s'entre-proscrire par des exactions énormes, et avec une inhumanité qui paraît leur être naturelle et que les barbares même ignorent? mais cette proscription n'est pas même réciproque. Il serait moins insupportable de souffrir soi-même un traitement qu'on aurait fait essuyer à d'autres. Ce qu'il y a de plus affreux c'est que le petit nombre proscrit le plus grand nombre. Ce sont ces gens pour qui la perception des deniers publics est un vrai brigandage, pour qui les dettes du public sont une occasion de gain ; et ce ne sont pas seulement les chefs qui se rendent coupables de ces excès, ce sont les derniers d'entre eux ; ce ne sont pas seulement les juges, mais ceux qui leur sont subordonnés. Quelles sont les villes, quels sont même les bourgs, où il n'y ait point autant de tyrans qu'il y a de décurions? quel est le lieu où les principaux citoyens ne dévorent pas les entrailles des veuves, des orphelins et de tous ceux qui, comme eux, ne sont pas en état de se défendre? Aucun d'eux n'est à l'abri de la violence, et pour s'en garantir il faut être d'une condition égale à celle des brigands.... Ce qui devroit être une charge commune, ne porte que sur les pauvres qui paient la taxe des riches. A considérer ce qu'on exige d'eux, on croirait qu'ils sont dans l'opulence; si l'on examine ce qu'ils possèdent, on les trouve réduits à la mendicité. Mais ce qui est encore plus criant, les riches augmentent les tributs et soumettent les pauvres à ces augmentations. Quoi! direz-vous, ne les augmentent-ils pas pour eux dans la même proportion; et comme ils ont de grands biens, ne sont-ils pas les plus grevés par ces augmentations? Point du tout, elles n'ont point lieu pour eux, et c'est précisément la raison pourquoi ils les acceptent. Voici comment cela se fait. Le gouvernement envoie fréquemment des commissaires, des gens chargés de lettres impé-

riales; il les recommande aux principaux habitans des lieux, et ceux-ci leur décernent des supérindictions, et les répartissent ensuite en totalité sur les pauvres. Ils en ont tout le mérite, tandis que le poids des nouvelles charges tombe tout entier sur les malheureux qui n'ont pas été consultés : ils sont pillés ces pauvres; les veuves gémissent, les orphelins sont foulés, au point qu'un grand nombre d'entre eux, gens d'extraction, et qui ont reçu de l'éducation, sont forcés de passer chez les ennemis pour ne pas être écrasés chez eux; ils cherchent chez les barbares l'humanité romaine, parce qu'ils ne peuvent plus supporter l'inhumanité barbare des Romains (1); ils se réfugient chez les peuples auxquels ils ne ressemblent ni par les manières, ni par le langage, ni par les habits; et ils n'ont pas lieu de se repentir d'avoir passé chez les Goths, chez les Bagaudes et chez les autres barbares qui occupent tant de contrées différentes : ils aiment mieux être libres sous une apparence de servitude, que d'être esclaves avec une apparence de liberté (2). Ainsi le nom de citoyen romain, autrefois si précieux, acheté autrefois si chèrement, est rejeté aujourd'hui; il est non-seulement peu honorable, il est en quelque sorte en abomination (3) : et quelle plus grande preuve de l'iniquité romaine, que de voir tant de personnes d'une

(1) *Quærentes scilicet apud barbaros romanam humanitatem, quia apud Romanos barbaram inhumanitatem ferre non possunt.*

(2) Orose s'exprime à peu près de la même manière. Il rapporte que nombre de sujets de l'Empire cherchaient journellement un refuge chez les barbares pour se soustraire aux exactions et à la tyrannie des Romains : *ut inveniantur inter eos quidam Romani qui malint inter barbaros perperem libertatem, quam inter Romanos tributariam servitutem* (Orose, *Hist. rom.*, lib. VII).

(3) *Itaque nomen civium romanorum, aliquandò non solùm magno æstimatum, sed magno emptum, nunc ultro repudiatur et fugatur, nec vile tantum, sed etiam abominabile penè habetur.*

naissance honnête, tant de nobles qui devaient tenir à honneur d'être Romains, forcés à ne plus vouloir l'être? c'est ainsi que ceux même qui n'ont point passé chez les barbares, ont cependant été obligés de le devenir. Tel est l'état d'une grande partie de l'Espagne et des Gaules : je parle des Bagaudes, de ces infortunés, qui, après avoir été dépouillés par des juges méchans et sanguinaires, après avoir perdu les droits de la liberté romaine, ont aussi perdu l'honneur du nom romain (1). Nous leur reprochons aujourd'hui leur malheur, nous leur reprochons le nom de Bagaudes, ce nom qui est le fruit de leurs calamités, ce nom que nous leur avons donné nous-mêmes : nous les appelons rebelles, et c'est nous qui les avons forcés à l'être : ils sont devenus Bagaudes, parce qu'ils ne pouvaient plus être Romains. Dépouillés de tout par l'énormité des impôts et par les concussions des juges, ils n'ont pu se soustraire à la mort qu'en se dépouillant encore du nom de Romain, en devenant barbares; et ceux qui n'ont pas pris ce parti sont contraints de s'en repentir : ils voudraient bien cesser d'être Romains, mais ils ne le peuvent pas : ils sont tout à la fois la proie des juges et la victime de leurs concitoyens. Les ennemis sont moins à craindre pour eux que les publicains, et c'est pour échapper aux exactions de ces derniers, qu'ils cherchent un asile auprès des barbares..... Existe-t-il ailleurs l'exemple d'une tyrannie et d'un mépris de toute justice pareils à ceux de nos gouvernans? Peut-on reprocher des crimes de cette nature aux Francs, aux Huns, aux Vandales et aux Goths? Les Romains même qui

(1) Les Romains appelèrent du nom de Bagaudes les paysans gaulois, qui, poussés au désespoir par leur tyrannie et leurs exactions, levèrent l'étendard de la révolte sous le règne de Dioclétien et sous celui d'Honorius et d'Arcadius en l'an 436. Le nom de Bagaudes paraît dérivé du celtique *bagad*, assemblée, confédération.

vivent parmi ces peuples barbares, n'ont jamais eu lieu de se plaindre sous ce rapport; leur unique voeu est de continuer à jouir du sort qu'ils se sont choisi et à ne point retomber sous le joug inique dont ils se sont affranchis (1). »

(1) *De Bacaudis nunc mihi semo est, qui per malos judices et cruentos spoliati, afflicti, necati, postquam jus romanum libertatis amiserant, etiam honorem romani nominis perdiderunt. Et imputatur his infelicitas sua; imputamus his nomen calamitatis suæ; imputamus nomen quod ipsi fecimus! Et vocamus rebelles, vocamus perditos quos esse compulimus criminosos! Quibus enim aliis rebus Bacaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus nostris et rapinis, qui exactionis publicæ nomine in quæstus proprii emolumenta verterunt et indictiones tributarias prædas suas esse fecerunt, qui in similitudinem immanium bestiarum non rexerunt traditos, sed devorarunt, nec spoliis tantum hominum ut plerique latrones solent, sed laceratione etiam, et ut ita dicam, sanguine pascebantur? ac sic actum est ut latrociniis judicum strangulati homines et necati, inciperent esse quasi barbari, quia non permittebantur esse Romani. Adquieverunt enim esse quod non erant, quia non permittebantur esse quod fuerant; coactique sunt vitam saltem defendere, quia se jam libertatem videbantur penitus perdidisse. Aut quid aliud etiam nunc agitur quam tunc actum est, id est, ut qui adhuc Bacaudæ non sunt, esse cogantur?.... Leniores his hostes quam exactores; et res ipsa hoc indicat : ad hostes fugiunt, ut vim exactorum evadant.... Quorum injustitia tanta, nisi nostra? Franci enim hoc scelus nesciunt : Chuni ab his sceleribus immunes sunt : nihil horum est apud Vandalos, nihil horum apud Gothos. Tam longè enim est ut hæc inter Gothos barbari tollerent, ut ne Romani quidem qui inter eos vivunt, ista patiantur; itaque unum illic Romanorum omnium votum est, ne unquàm eis necesse sit in jus transire Romanorum* (Salvian. *de Gubern., Dei*, lib. V).

CHAPITRE VII.

Civilisation, mœurs, usages, culte et industrie des Belges sous la domination romaine.

Après avoir fait la conquête des Gaules, les Romains jugèrent que le moyen le plus efficace d'y raffermir leur domination et de faire perdre aux vaincus le souvenir de leur ancienne indépendance, était de travailler à y effacer toutes les traces de la nationalité celtique, en substituant à la langue, au culte et aux usages du pays, la langue, le culte et les usages de Rome. Les efforts tentés dans ce but par Auguste, par Tibère, par Claude et par leurs successeurs paraissent avoir été couronnés d'un entier succès dans le midi et le centre des Gaules; mais ils échouèrent presqu'entièrement dans l'Armorique et dans quelques contrées du nord des Gaules, particulièrement dans la Batavie et la Belgique. Là les mœurs, les usages, la langue et le culte nationaux n'éprouvèrent que peu ou point d'altération pendant les quatre siècles de la domination romaine. Nous ne parlerons ici que de la Belgique.

Tels que César nous a dépeint les Belges, c'est-à-dire comme une nation barbare et inculte, tels ils nous sont dépeints par tous les écrivains romains postérieurs à cet auteur qui dans leurs écrits ont consacré quelques lignes à ce peuple; tels ils le sont encore par des auteurs postérieurs de plus de trois siècles à l'expulsion des Romains de la Belgique.

Strabon, qui écrivit le quatrième livre de sa géographie, dans lequel il fait la description de la Belgique,

soixante ans après la conquête de César, attribue aux Belges les mœurs et les coutumes des peuples de la Germanie (1); ce qui prouve qu'une domination étrangère de plus d'un demi-siècle n'avait encore produit aucun changement dans les idées et le genre de vie de nos ancêtres. Si le contraire avait eu lieu, si les Belges comme les peuples de la Grande-Bretagne après la conquête de cette île par Agricola, avaient subi l'influence de la civilisation romaine, nul doute qu'un écrivain aussi instruit et aussi exact que ce célèbre historien géographe ne nous eut instruit de ce fait important.

Pline l'ancien, si prolixe dans la description du globe, placé en tête de son histoire naturelle, est d'une extrême concision en parlant des Belges. Tandis que dans des pays qui n'avaient pas la huitième partie de l'étendue de la Belgique actuelle, cet auteur nous donne la nomenclature de plus de cinquante villes et bourgades, à peine connaît-il le nom de cinq ou six peuplades belges, quoiqu'il eut visité lui-même la Belgique. Ceci prouve, suivant nous, combien peu cette contrée attirait l'attention des Romains et combien elle avait été négligée par eux après près de deux siècles de domination. En effet Plutarque, qui était contemporain de Pline, rapporte que de son temps, vers l'an 120 de notre ère, les Nerviens continuaient encore à vivre dispersés dans les bois comme à l'époque de César. Tacite, également contemporain de ces deux auteurs, dépeint les Nerviens et les Trévirien comme des peuples fiers de leur origine germanique, opiniâtrement attachés aux mœurs et aux usages de la mère-patrie et manifestant le plus profond mépris pour les Gaulois, amollis et corrompus par le

(1) *Et naturâ et vitæ institutis gentes hæ* (Germani et Belgæ) *similes sunt et cognatæ, confinem habitantes regionem Rheno divisam pleraque similia habentem* (Strabo lib. IV).

luxe et la civilisation romaine (1). Il nous apprend que les Nerviens, les Gugernes et autres peuples germains habitant à gauche du Rhin, continuaient toujours à vivre dans des lieux isolés, sans villes et sans réunions d'habitations, et que leur territoire était partagé en cantons (*pagus*, *gauwen*), suivant le mode adopté par les Germains (2).

Après Tacite nous ne trouvons aucun auteur ancien, qui nous ait transmis quelques détails sur l'état des moeurs et de la civilisation des Belges, avant Saint-Paulin, qui vivait vers la fin du 4e siècle. Dans une lettre de l'an 399, Saint-Paulin représente les habitans de la Flandre maritime, comme des peuplades plongées dans la barbarie et vivant de rapines (3).

(1) Tacite, *Mores Germ.*, cap. 28.

(2) Tacit., *Hist.* lib. IV. *Mor. Germ.* c. 12, Cæs., lib. IV, c. 1.

Hotomannus donne la définition suivante du mot *pagus* : *Pagi sunt conventus hominum, non oppidatim, sed pagatim habitantium, id est, ædificiis non conjunctis, sed magno spatio intermisso separatis, quales fuisse Germanorum habitationes Tacitus lib. de moribus eorum testatur* (Hotomannus, *in Comment. quart. Cæs.*).

(3) *In terrâ Morinorum sita orbis extremâ quam barbaries fluctibus fremens tundit oceanus, gentium populi remotarum qui sedebant in latebris viâ maris arenosâ, ubi quondam* (avant la mission de Saint-Vindicien) *deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant* (Paulini, *Epist.*).

Par *advenæ barbari*, St Paulin entend sans doute les pirates saxons qui s'étaient établis sur la côte de la Flandre, et que le poëte Venance Fortunat qualifie de hordes cruelles et menant une vie semblable à celle des brutes :

Aspera gens saxo vivens quasi more ferino.

Ces pirates qui furent si longtemps la terreur de l'Océan et de la Méditerranée sacrifiaient à leurs idoles la dixième partie des prisonniers qu'ils avaient faits dans leurs courses. Sidoine Apollinaire a laissé de ces Saxons un curieux portrait entièrement conforme à celui que les chroniqueurs du 9e et du 10e siècles tracent des pirates normands, qui, à cette époque, causèrent autant de ravages dans la Belgique et la France que leurs prédécesseurs les Saxons du 5e siècle : *Quorum* (Saxonum), dit Sidoine Apollinaire, *quot remiges videris, totidem cernere putes archipiratas. Ita simul omnes imperant, parent, docent. Hostis est omni hoste truculentior. Improvisus aggre-*

La manière dont s'exprime un ancien légendaire, qui a écrit la vie de Saint-Folcuin au neuvième siècle, et d'autres documens de ces temps, attestent qu'un intervalle de quatre siècles n'avait produit aucune amélioration dans les mœurs de ces peuples que ces écrits nous dépeignent sous les mêmes traits que ceux que leur attribue la lettre de Saint-Paulin (1). A cette époque un évêque de Terouane, diocèse qui s'étendait sur une partie de la Flandre occidentale jusqu'à Nieuport, demanda à être transféré ailleurs, parce que les habitans de sa juridiction spirituelle étaient des *barbares farouches et indomptables* (2).

Venance Fortunat, auteur de la légende de Saint-Médard, écrite vers l'an 540, et le plus ancien document où la dénomination de Flandre soit donnée au territoire des anciens

ditur, prævisus elabitur, spernit objectos, sternit incautos. Si sequatur, intercipit; si fugiat, evadit. Ad hoc exercent illos naufragia, non terrent. Est eis quædam cum discriminibus pelagi non notitia solum, sed familiaritas. Nam quoniam ipsa, si qua tempestas est, hinc securos efficit occupandos; hinc prospici vetat occupaturos; in medio fluctuum scopulorumque confragosorum, spe superventus læti periclitantur. Prætereà priùsquam de continenti in patriam vela laxantes, hostico mordaces anchoras vado vellant, mos est remeaturis, decimum quemque captorum per æquales et cruciarias pœnas, plus ob hoc tristi, quam superstioso ritu, necare : superque collectam turbam periturorum mortis iniquitatem sortis æquitate dispergere. Talibus eligunt votis, victimis solvunt : et per hujusmodi non tam sacrificia purgati, quam sacrilegia polluti, religiosum putant cædis infaustæ perpetratores, de capite captivo magis exigere tormenta, quam prætia (Sidon. Apollin., *Epist.*, lib. VIII.)

(1) *Gens hæc moribus incomposita, magis armis quam consiliis utens, cujus indomitam barbariem et semper ad malum proclivitatem difficile est restingui* (Acta SS. ord. Bened. sæc. I.)

Un ancien distique trace le portrait suivant des habitans de la Flandre maritime :

Gens fera sunt Morini et sunt intractabile vulgus
Ferre jugum renuunt, mutantur et omnia mutant.

(2) Fleuri, *Hist. ecclés.*

Ménapiens, qualifie les Flamands de peuple féroce, intraitable et opiniâtrement attaché au culte de ses idoles (1). Baudemond, disciple de Saint-Amand, rend dans la biographie de ce Saint, le même témoignage des habitans de Gand, qui alors n'était qu'une chétive bourgade (2). Saint-Ouen, disciple et auteur de la plus ancienne légende de Saint-Éloi, qui prêcha la foi dans la Flandre et la province actuelle d'Anvers, vers l'an 650, environ dix ans après l'apostolat de Saint-Amand, ne parle pas plus avantageusement des peuples de ces contrées (3).

Au neuvième siècle, les habitans de la Zélande, à laquelle l'opinion commune donne pour anciens regnicoles les Toxandres, mais qui à notre avis appartint plutôt au territoire des Ménapiens, peut-être aussi à celui des Caninefates ou des Bataves; au neuvième siècle, disons-nous, les habitans de la Zélande conservaient encore la coutume immorale d'épouser leurs propres sœurs et jusqu'à leurs mères. Cette coutume barbare qui ne fut abolie

(1) *Præterea* (Eligius) *pastoris cura sollicitus, lustrabat urbes vel municipia sibi commissa; sed Flandrenses, atque Andoverpienses, Frisones et Suevi et barbari quique circà maris littora degentes, quos velut in extremis remotos nullus adhuc prædicationis vomer impresserat, primò eum hostili animo et adversâ mente susceperunt. Postmodum verò cum paulatim per gratiam Christi his verbum dei insinuare cœpisset, pars maxima trucis ac barbari populi, relictis idolis, conversa est ad verum Deum* (Vita S. Eligii, l. II, c. 3, acta SS. Belgii, tom. 3.)

Les Suèves dont il est question dans ce passage, étaient probablement les descendans de ceux qu'Auguste et Probus transférèrent dans la Flandre. Ils furent presqu'entièrement exterminés par les Normands au 9e siècle.

(2) *Ferocem Flandrensium gentem suæ noviomensi ecclesiæ sociavit..... Erat enim gens ipsa fera et indomitabilis, duræ cervicis populus et implacabilis, pravis admodum subditus obsequiis idolorum et cum multâ obstinatione suorum defendens culturam deorum* (Fortunat. Vita S. Medardi.)

(3) *Propter ferocitatem gentis illius vel ob terræ infæcunditatem omnes sacerdotes à prædicatione loci illius* (Gandavi) *se substraxerant* (Baudemondus *Vita S. Amandi*, c. 8. apud. Boland., tom. 1, Febr. p. 850.)

qu'en l'an 893, dénote, elle seule, dans le peuple qui la pratiquait, l'absence de toute civilisation (1).

Le témoignage de Saint-Liévin, évêque des Nerviens, au 7e siècle, prouve qu'à cette époque les peuplades du *pagus Bracbantensis*, qu'il ne faut point confondre avec le Brabant actuel compris dans ses limites et qu'il surpassait en étendue (2), étaient également plongées dans les plus épaisses ténèbres de la barbarie, et toujours adonnées au culte des faux dieux de la Germanie (3). Si de là nous passons à la contrée bornée par l'Escaut, le Wahal, la Meuse, le Demer, et la Dyle, occupée presqu'entièrement par les Toxandres, nous trouvons que le fanatisme payen et les moeurs barbares et féroces de ces derniers étaient tels qu'avant la mission de Saint-Lambert, premier évêque de Liége, au 7e siècle, aucun apôtre du christianisme n'avait osé pénétrer chez ce peuple sauvage, vivant isolé dans les bois et les endroits les plus inaccessibles et sans communication aucune avec les peuples voisins. « Le pays appelé Toxandrie, dit le plus ancien biographe de

(1) L'empereur Louis-le-Débonnaire engagea, vers l'an 820, Frédéric, huitième évêque d'Utrecht, à travailler à la conversion des habitans barbares de l'île de Walcheren et à les faire renoncer à leurs liaisons incestueuses : *ad convertendum in Walachriâ feroces maritimas gentes et ad nefandos eradicandum concubitus* (Surius, *Vitæ sanctor.*).

Imperator placabilibus verbis in hunc modum Fredericum allocutus est.... Est autem Wallacria tuæ diœcesis insula multum infamis, ubi, proh dolor! concumbere dicitur, non solùm frater sorrori, verùm etiam filius suæ propriæ genitrici (Beka, *Hist. episcop. ultraj.*, in Frederic. VIIIme episcop.).

Strabon attribue la même coutume aux Irlandais qui, de son temps, passaient pour un peuple anthropophage et placé au plus bas degré de l'ordre social (Strabo, lib. IV).

(2) Le *pagus Bracbantensis* était borné au nord par le *pagus Riensis* (le ci-devant quartier d'Anvers), à l'ouest par l'Escaut, à l'est par la Dyle et au midi par la Haine. (Wastelain, *Descript. de la Gaule Belg.* p. 415).

(3) Mabillon, *Acta SS. Ord. Bened.*, tom. II, p. 404.

Saint-Lambert, Nicolas, chanoine de Liége, qui vivait au 11e siècle, cette contrée qui commence à trois milles au nord de Maestricht, n'ayant point joui des grâces de la prédication évangélique, était couverte des ténèbres de l'idolâtrie. La Toxandrie, remplie d'immenses marais, isolée et sans communications avec les peuples voisins, renfermait une population agreste et sauvage dont un culte superstitieux et l'aspect sauvage et désolé du pays contribuaient à rendre les mœurs plus farouches et plus barbares encore. L'apôtre Lambert eut le courage de pénétrer dans cette région inhospitalière ; et, parce que les Toxandres n'habitaient point des villes, mais vivaient dans des villages et des endroits écartés, il se dirigea sans crainte vers les lieux consacrés où les habitans avaient coutume de se réunir pour se livrer aux pratiques de leur culte idolâtre (1). »

Nous voyons par ce passage qu'au temps de Saint-Lambert, plus de deux siècles après l'expulsion des Romains, les Toxandres demeuraient encore, à l'exemple de leurs ancêtres les Germains de Tacite, dans des habitations éparses et isolées *sparsis vicis*, ou comme dit Tacite en parlant des Germains, *discreti ac diversi, ut fons, ut nemus, ut campus placuit.*

Ce passage et celui de la légende de Saint-Amand, que

(1) *Regio cui Toxandria nomen est, quæ à trajectensi oppido versus septentrionem vix tribus milliaribus disparitur, necdùm evangelica gratia prædicationis cognita, idolatriæ cultu sordebat. Hæc siquidem regio vastis et ferè continuis palludibus obsita, et ne finitimis quidem aliquo commercii jure tunc satis et nota et pervia, multitudinem agrestis populi in se continebat cujus mores barbaros ipsa etiam solitudo et superstitio efferaverat. Hanc constanter ingressus est veritatis prædicator Lambertus; et quia incolæ regionis illius non continebantur civitatibus, sed pluribus et sparsis vicis inhabitabant, fana eorum, in quibus ob deorum suorum culturam frequentes et celebres conventus habebant, intrepidus expetebat, prædicans et annuntians verbum, etc.* (Vita S.-Lamberti, auctore Nicolao canonico. *Boland*, tom. 5, septemb., p. 609. — *Ægidius*, Vita S. Lamberti, cap. 9).

nous avons rapporté plus haut (1), nous apprennent également qu'avant le 7e siècle aucun apôtre du christianisme n'avait osé pénétrer chez les peuplades barbares de la Toxandrie et de la Flandre, pour travailler à leur conversion. Ainsi, tandis que presque toutes les autres provinces des Gaules avaient depuis plus de trois siècles renoncé au culte des idoles pour adopter la religion du Christ, les peuplades d'une grande partie de la Belgique continuaient malgré les édits sévères de Constantin, de Théodose et de leurs successeurs, à porter leurs offrandes et leurs vœux à Odin et à Thor dans les forêts consacrées aux dieux de la Germanie (2). Le célèbre édit par lequel Childebert renouvela, en 554, ceux des empereurs chrétiens qui proscrivaient le paganisme (3), ne produisit pas plus d'effet, que ces derniers, dans les provinces actuelles du Brabant, du Hainaut, de la Flandre, d'Anvers, du Limbourg (la Toxandrie) et

(1) *Quos velut in extremis remotos nullus adhuc prædicationis vomer impresserat.*

(2) L'emplacement de la ville de Thourout, dans la Flandre occidentale, était autrefois couvert de bois. Le nom de cette ville, en latin *Thoroltum*, paraît indiquer qu'il y avait là une forêt consacrée à Thor. Le nom de la ville de Turnhout, appelée dans plusieurs titres anciens *Thornoltum*, pourrait avoir la même origine.

Odin, que les auteurs du moyen âge désignent ordinairement sous le nom de Mercure, était la principale divinité de l'île de Walcheren, lorsque Saint-Willebrord y aborda vers la fin du 7e siècle. Melis Stoke dit de ce saint :

Tote Westcappel daer hi quam
Daer hi aenbeden vernam
Mercuriuse over enen god.

Rymkronyk, 1e boek, v. 99-101.

(3) *Generaliter per omnia loca decrevimus mittendum*, dit l'édit de Childebert, *præcipientes ut quicumque admoniti, de agro suo, ubicumque fuerint simulacra constructa vel idola ab hominibus dedicata, facto non statim abjecerint vel sacerdotibus hæc destruentibus, dictis nostris fidejussoribus, tradiderint, non aliter discedant, nisi in nostris obtutibus præsententur, qualiter in sacrilegis Dei injuria vindicetur.*

dans la Zélande, dont les farouches habitans ne se converti-rent que plus d'un siècle après, par les prédications de Saint-Liévin, de Saint-Éloi, de Saint-Amand, de Saint-Lambert et de Saint-Willebrord (1).

C'est là, suivant notre opinion, une des preuves les plus fortes du peu d'influence que la civilisation romaine exerça sur les idées et les coutumes de nos ancêtres.

Nous possédons deux documens anciens, qui répandent un grand jour sur l'ancienne religion des Belges. Ce sont l'allocution pastorale de Saint-Éloi aux habitans de la Flandre et de la province d'Anvers, et les canons du concile de Leptines tenu en l'an 743. On y reconnaît tous les rites et les superstitions du paganisme germanique tels que les ont décrits Lucain, Tacite et les Sagas des Islandais.

Dans son allocution pastorale Saint-Éloi défend aux Belges, qu'il venait de convertir, de consulter les devins et les magiciens, et de croire aux présages, et aux jours heureux ou malheureux; de célébrer le premier jour de janvier et l'époque du solstice par des réjouissances impies et sacriléges; d'invoquer les noms des mauvais esprits et des idoles; de considérer comme des jours fériés et de repos, le jeudi (le jour de Thor), ou tout autre jour de l'année, à l'exception du dimanche; de placer des luminaires ou des offrandes dans les temples, auprès des rochers, des sources, des arbres, des cavernes et des carrefours; d'attacher des amulettes au cou des bestiaux; de prononcer des exorcismes sur ces derniers, et de les faire passer par le creux d'un arbre ou par une excavation faite en terre. Saint-Éloi, se prononce aussi contre les

(3) *Acta SS. Belgii.* Meyer, *Annal. Flandriæ ad ann.* 649. Sigeb. Gemblac. *Chron. ad ann.* 694.

femmes qui se livraient aux pratiques de la magie et contre la coutume des peuples de la Belgique de faire un grand tintamarre aux éclipses de la lune, dans la croyance où ils étaient, qu'alors cette planète était assaillie par les démons; il les engage à détruire les fontaines et les arbres auxquels le paganisme avait voué un culte superstitieux ; à ne point placer des objets en forme de pieds, aux carrefours, et à brûler ceux qu'ils y trouveraient déposés, etc. (1).

(1) *Ante omnia autem, illud denuntio atque contestor, ut nullas paganorum sacrilegas consuetudines observetis, non caraios, non divinos, non sortilegos, non præcantatores; nec pro ullâ causâ aut infirmitate eos consulere, vel interrogare præsumatis. Similiter et auguria vel sternutationes nolite observare, nec in itinere positi aliquas aviculas cantantes attendatis..... Nullus christianus observet quâ die domum exeat, vel quâ die revertatur, quia omnes dies Deus fecit : nullus ad inchoandum opus diem vel lunam attendat : nullus in Kalendis januarii nefanda et ridiculosa, vetulas aut cervulos, aut jotticos faciat, neque mensas super noctem componat, neque strenas aut bibitiones superfluas exerceat. Nullus christianus in puras credat, neque in cantu sedeat, quia opera diabolica sunt : nullus in festivitate S. Joannis, vel quibuslibet sanctorum solemnitatibus, solstitia, aut vallationes, vel saltationes, aut caraulas (choraulas?), aut cantica diabolica exerceat : nullus nomina dæmonum, aut Neptunum, aut Orcum, aut Dianam, aut Minervam, aut Geniscum (?), aut cæteras hujusmodi ineptias credere, aut invocare præsumat. Nullus diem jovis absque festivitatibus sanctis, nec in Maio, nec ullo tempore, in otio observet, neque dies tiniarum, vel murorum, aut vel unum omninò diem, nisi tantum Dominicum. Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, aut ad cellas, vel per trivia, luminaria faciat, aut vota reddere præsumat : nullus ad colla vel hominis vel cujuslibet animalis ligamina dependere præsumat, etiamsi à clericis fiant, etsi dicatur quod res sancta sit et lectiones divinas contineat, quia non est in eis remedium Christi, sed venenum diaboli. Nullus præsumat lustrationes facere nec herbas incantare, neque pecora per cavam arborem, vel per terram foratam transire, quia per hæc videtur diabolo ea consecrare. Nulla mulier præsumat succinos ad collum dependere, nec in telâ vel in tincturâ, sive quolibet opere, Minervam vel infaustas cæteras personas nominare.... Nullus, si quando luna obscuratur, vociferare præsumat, quia, deo jubente, certis temporibus obscuratur; nec lunâ novâ quisquam timeat aliquid operis arripere, quia Deus ad hoc lunam fecit, ut tempora designet,*

La plupart des pratiques et superstitions païennes, que Saint-Éloi défend d'observer aux peuplades belges converties au christianisme, se trouvent également désignées dans les canons du concile tenu à Leptines (le village actuel des Estines près de Binche, où les rois francs de la seconde race avaient un palais), deux ans avant l'apostolat de ce saint. Ces canons portent le titre d'*indiculus superstitionum et paganiarum*. Comme c'est le document ancien qui fournit les données les plus intéressantes et les plus étendues sur le culte des Belges avant et durant la domination romaine, nous le donnerons ici en entier, en y joignant les explications et éclaircissemens de plusieurs savants sur les passages les plus obscurs de cette pièce (1).

et noctium tenebras temperet, non ut alicujus opus impediat, aut dementem faciat hominem, sicut stulti putant, qui à dæmonibus invasos à lunâ pati arbitrantur. Nullus dominos solem aut lunam vocet, neque per eos juret..... nullus sibi proponat fatum vel fortunam, aut genesim, quod vulgò nascentia dicitur, ut dicat, qualem nascentia tulit, taliter erit...... Præterea quoties aliqua infirmitas supervenerit, non quærantur præcantatores, non divini, non sortilegi, non caragi; non per fontes aut arbores, vel bivios diabolica phylacteria exerceantur..... Ludos etiam diabolicos et vallationes vel cantica gentilium fieri vetate..... Nulli creaturæ præter Deo et sanctis ejus venerationem exhibeatis : fontes vel arbores, quos sacros vocant, succidite; pedum similitudines quos per bivia ponunt, fieri vetate, et ubi inveneritis, igni cremate : per nullam artem aliam salvari vos credatis, nisi per invocationem et crucem Chisti. Nam illud quale est, quod si arbores illæ, ubi miseri homines vota reddunt, ceciderint, nec ex eis ligna ad focum sibi deferunt?... Nullus vel in qualibet minimâ causâ diaboli sequatur adinventiones : nullus, sicut dictum est, observet egrediens aut ingrediens domum, quid sibi occurrat, vel si aliqua vox reclamantis fiat, aut qualis avis cantus garriat, vel quid etiam portantem videat; quia qui hæc observat, ex parte paganus dignoscitur. — Prorsus ergo recedendum est à cunctis hujusmodi observationibus, mathematici spernendi, auguria horrescenda, somnia contemnenda..... Oportet igitur ut vos et hæc tota mente observetis, et si quos cognoscitis vel occulte aliqua phylacteria exercere, expedit ut nec cibum cum eis sumatis, neque ullum consortium apud eos habeatis. (Vita S. Eligii, auct. S. Audoeno lib. II, cap. 15).

(1) Parmi les meilleurs commentaires sur l'*indiculus* du concile de Leptines

Il est toutefois à observer que nous ne possédons que le sommaire ou les titres des canons du concile de Leptines et que le développement de chacun de ces canons n'est point parvenu jusqu'à nous.

Le premier canon est intitulé de *sacrilegio ad sepulcra mortuorum*. Il y était question sans doute de la coutume des Germains et autres peuples du nord de déposer des comestibles auprès des tombeaux de leurs parens, de leurs rois et d'autres personnages qui, de leur vivant, s'étaient distingués par leur bravoure et leurs hauts faits d'armes, et d'y célébrer le XXII février de chaque année des fêtes commémoratives (1).

L'article II de l'*indiculus* est analogue au précédent; il défend aux Belges d'offrir des sacrifices sur les tombeaux de leurs compatriotes : *de sacrificio supra defunctos, id est dadsisas* (2).

L'article III proscrit certaines fêtes célébrées au mois

on compte ceux de Des Roches (*anc. mém. de l'Acad. de Brux.*), de Meinders (*de statu relig. sub Carolo M.* p. 144), d'Eckart (*Francia orientalis*, lib. 1, p. 407) et de Canciani (*de legib. barbaror.*, tom. 3, p. 78).

(1) Othon, évêque de Bamberg, défendit aux peuples de la Poméranie, d'origine germanique comme les Belges, d'ensevelir leurs morts suivant les rites païens : *Ne sepeliant mortuos christianos inter paganos in sylvis aut in campis, sed in cimeteriis, sicut mos est omnium christianorum; ne fustes ad sepulchra eorum ponant* (Pappius, *Epit. hist. eccles.*, p. 83).

(2) On ignore la véritable signification du terme *dadsisas*. Keysler lui donne celle de *maximas*, comme si on eût voulu désigner par ce terme un sacrilége énorme (Keysler, *Antiquit. septent.*, p. 74). Calvoer l'interprète, avec aussi peu de vraisemblance, par spoliation des sépulcres, parce qu'au lieu de *sacrificio* on lit dans quelques copies manuscrites de l'*indiculus*, *sacrilegio* (Calvoer, *Saxonia inferior*, p. 74). Un autre savant prétend que le mot *dadsisas* désigne la coutume belge et germanique de brûler les cadavres, cérémonie qui portait le nom de *dadroisæ*. Meinders fait dériver le mot *dadsisas*, du teuton *dad*, mort, et *desisa*, tribut, et croit que ce terme indique les offrandes que les Germains déposaient sur les tombeaux (Meinders, *Antiquit. Saxoniæ et Franciæ*). Voir aussi Mone, *Geschichte des heidenthums* etc., 2e th. p. 148.

de février et connues sous la dénomination de *spurcalia* : *de spurcalibus in februario* (1).

L'article IV est intitulé : *de casulis id est fanis.*

Cet article ordonnait sans doute la destruction des petits pavillons couverts en chaume dont les Belges couvraient les emblêmes de leurs dieux.

Le cinquième article ou canon est intitulé *De sacrilegiis per Ecclesias.* Les Germains idolâtres avaient coutume de célébrer leurs fêtes religieuses par des sacrifices accompagnés de danses et de festins. Les Belges convertis au christianisme continuèrent à célébrer de la même manière les fêtes des Saints dans les églises. C'est cette coutume païenne que défend le 5e canon du concile de Leptines (2).

Le sixième article intitulé : *de sacris sylvarum quæ nimidas vocant*, rappelle les forêts sacrées des Germains et nous apprend qu'au milieu du 8e siècle, les Belges nouveaux chrétiens avaient peine à renoncer à la coutume de leurs ancêtres qui plaçaient les sanctuaires des dieux au sein des bois les plus obscurs. On ignore la véritable signification du mot *nimidas* employé dans le titre de ce canon. Eckard et Des Roches pensent qu'au lieu de *nimidas* il faut lire *niun heads*, neuf têtes, ou *niun-days*, neuf jours, et traduire le titre entier : des sacrifices des

(1) Eckard prétend que par le mot *spurcalibus* on désignait le mois le plus froid de l'année. Suivant Des Roches, ce mot est dérivé de *sprok*; sec, aride, mort, et la défense du concile de Leptines aurait portée sur une fête du soleil célébrée pour demander à cet astre le renouvellement de la nature et la fertilité de la terre. Nous avons parlé de cette fête à la page 302 du premier volume. (Voir le mémoire de Raepsaet, sur l'*Origine du Carnaval.*)

(2) *Non liceat in Ecclesia choros secularium, vel puellarum cantica exercere, nec convivia in Ecclesia celebrare* (Statut. Bonif., c. 21).

Hostias immolatitias, quas stulti homines juxta Ecclesias ritu pagano faciunt, sub nomine sanctorum martyrum vel confessorum, Deum et sanctos suos ad iracundiam provocantes (Synod. Bonif., a°. 742, c. 5).

bois qu'ils appellent la neuvaine ou les neuf jours. Des Roches prétend qu'il s'agit ici de cette fameuse neuvaine célébrée annuellement par les Scandinaves, dans laquelle, suivant Beda, Olaus Magnus et Adam de Brême, ce peuple offrait à ses dieux, à chacun des neuf premiers jours du neuvième mois de l'année, les têtes de neuf animaux, d'où ce mois avait pris le nom de *halegmonath* (le mois saint). D'autres commentateurs de l'*indiculus* sont cependant d'avis que par le terme *nimidas* les évêques du concile de Leptines désignent l'endroit le plus secret des forêts sacrées où les Germains plaçaient le simulacre de la divinité à laquelle ces dernières étaient dédiées. D'autres enfin avancent que le terme *nimidas* désigne également les sources sacrées; mais le passage de Grégoire de Tours, sur lequel ils basent cette opinion, ne nous semble rien moins que concluant (1).

Le titre suivant concerne le culte rendu aux pierres et aux rochers : *de his quæ faciunt super petras*. Peut-être aussi est-il ici question des sacrifices que les Belges auraient continué à offrir près des autels druidiques que nous avons décrits au Ier volume.

Le canon VIII défend les hommages que les Belges convertis continuaient à rendre à Thor et à Odin : *de sacris Mercurii vel jovis*. Dans la Zélande et dans d'autres contrées de la Belgique on trouve le culte d'Odin encore en vigueur aux 7e et 8e siècles. Saint-Amand détruisit un sanctuaire de cette idole à Gand, et le remplaça par le célèbre monastère de Saint-Pierre ou de *Blandinium* (2).

(1) *Qui immolant dæmonibus* IN MINIMIS CAUSIS, *id est, ad fontes vel arbores, unum annum pæniteant.* (Greg. Tur., *Hist. Franc.* lib., III).

(2) *In pago igitur Gandavo mons surgit aureus et cunctis in edito positus; claro nomine Blandinium nuncupatur..... Hunc ergo locum dilectus deo et hominibus præsul eximius olim adiens Amandus, tempore quo gloriosus rex*

Le neuvième article est intitulé : *de sacrificio quod fit alicui sanctorum*. Les Belges nouvellement convertis, à qui s'adresse l'*indiculus*, étaient encore toujours imbus de leurs anciennes superstitions, et confondaient les saints avec les habitans du Walhalla d'Odin (1).

Le dixième titre porte : *de philacteriis et ligaturis*. C'est une défense de se servir de talismans et de ligatures de certaines herbes auxquels nos ancêtres avaient la superstition d'attribuer la vertu de les préserver de toutes sortes de maladies et de calamités, et de leur gagner le cœur des femmes (2). Les Talismans consistaient ordinairement en quelques caractères runiques gravés sur un morceau de bois.

Le onzième titre défend le culte que les Belges païens rendaient aux fontaines : *de fontibus sacrificiorum*.

Le douzième porte : *de incantationibus*, des exorcismes et enchantemens. Le concile les appelle *incantationes*, parce qu'ils se faisaient par des chants composés de vers magiques (*diabolica carmina*) (3).

Le treizième canon traite de la superstition de tirer des au-

Dagobertus honestè agebat in sceptris, cœnobium ibi construxit in montis vertice, ubi vetustissimum fanum fuit, in quo ex antiquorum more gentilium ab stulto rusticorum populo Mercurius colebatur. Contrivit ergo idolum, subvertit aram, succidit lucos atque ubi fanum destruxit, ibi cœnobium construxit, cui Blandinium vocabulum indidit, ob quod blanditus ferocis populi animum delinivit (Hist. translat. SS. Wandregesili etc. Acta SS. Ord. Bened. sæc. 5, p. 201).

(1) Voyez notre ouvrage intitulé : *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes;* 1re partie, p. 26 et 119, et Mone, 2e th. p. 136. Capit. francof. a[1] 794 § 40. Capit. II, a[1] 805, § 17. Capit. l. VI, c. 423. l. VII, c. 128.

(2) *Ut clerici vel laici phylacteria vel falsas scriptiones aut ligaturas, quæ imprudentes pro febribus aut aliis pestibus adjuvare putant, nullo modo ab illis vel à quoquam christiano fiant, quia magnæ artis insignia sunt* (Capit. l. VI, c. 72).

(3) Voir Mone, 2e th. p. 129.

gures des excrémens des oiseaux, des chevaux et des bœufs, ou d'une personne qui éternue : *de auguriis, vel avium, vel equorum, vel boum stercoribus, vel sternutatione.*

Le quatorzième canon intitulé : *de divinis et sortilegis*, est relatif au même sujet.

Le quinzième a pour titre : *de igne fricato de ligno, id est Nodfyr*. Par cette pratique superstitieuse, appelée *Nodfyr* ou *Niedfeor*, on croyait préserver le bétail d'épizooties. Voici comme la chose avait lieu : on frottait fortement l'un contre l'autre deux morceaux de bois, jusqu'à en tirer du feu, dont on se servait pour incendier un bûcher construit du bois, qu'avaient apporté à cet effet tous les habitans du voisinage; puis on faisait passer le bétail à travers les flammes. *Nodfyr, Niedfeor* signifie feu de calamité. Lindebrog, dans son glossaire, à la suite des capitulaires, et Des Roches, dans son mémoire sur la religion des anciens Belges, confondent ces feux avec ceux de la Saint-Jean; mais ceux-ci s'allumaient à une époque fixe de l'année, au solstice d'été, tandis que les *Nodfyrs* se pratiquaient toutes les fois qu'il se manifestait quelque maladie parmi les bestiaux (1).

Le seizième titre de l'*indiculus*, porte : *de cerebro animalium*. Il y en a qui croient qu'il s'agit de la défense de tirer des présages de l'inspection du cerveau des animaux immolés aux dieux ; d'autres que la défense regarde la coutume de suspendre aux arbres des forêts sacrées, les têtes des victimes et principalement celle du cheval (2).

(1) J. Reiskius, *Kurtze.... untersuchung des beym alten Teutschen gebrauchlichen nodfyrs, etc., insgleichen des oster und Johannes feuer, benabst einem anhange J. Timei senior.* Francf. 1696, in-18.

Un capitulaire de Charlemagne défend aussi la superstition du nodfyr : *Ut populus dei paganas ne faciat, sed omnes spurcitias gentilitatis abjiciat... sive illos sacrilegos ignes, quos niedfeor vocant.* Voir aussi Mone, 2ᵉ th. p. 141.

(2) On jurait aussi sur la tête d'un animal : *Si quis christianus, ut est*

Le dix-septième canon : *de divinatione paganâ in foco vel inchoatione rei alicujus*, concerne la coutume superstitieuse de présager l'avenir par la manière dont la fumée s'élevait du foyer. Si elle montait verticalement, on en tirait un présage heureux ; le contraire avait lieu si elle sortait obliquement. La défense s'étend aussi probablement à la coutume de faire passer par-dessus les flammes les coupes des convives dans les festins publics. Les mots du titre *de inchoatione alicujus rei*, regardent les présages qu'on prétendait trouver dans la manière d'entreprendre un travail. « Par exemple, dit Des Roches, si on était sorti de la maison par le pied droit ou par le pied gauche ; si la première personne qu'on rencontrait était vieille ou jeune ; si on avait vu passer une corneille à droite ou à gauche ; si on avait planté des choux à la pleine lune ou à la nouvelle, et mille autres qu'on peut voir dans le livre intitulé : *la philosophie de la quenouille.* »

Le dix-huitième titre porte : *de incertis locis quæ colunt pro sanctis.* Il s'agit de certains lieux autrefois consacrés par le paganisme, auxquels les Belges continuaient à vouer une vénération particulière.

Le dix-neuvième article est intitulé : *de petendo quod boni vocant s^a. Mariæ.* Eckard croit que *petendo* est ici un mot corrompu pour *petenstro*, serpolet, et qu'il s'agit d'une pratique de magie exercée au moyen de cette plante. Mone est du même sentiment. Des Roches soutient que *petendo* est le gérondif de l'ancien verbe *pethtan*, qui en anglo-saxon signifie *marcher par des sentiers.* Il croit pouvoir conclure de là qu'il s'agit ici d'une procession en honneur de la vierge mêlée de quelques superstitions païennes. Enfin, un autre

gentilium consuetudo, ad caput cujuscumque feræ vel pecudis, invocatis insuper nominibus paganorum, fortasse juraverit (Concil. Aurel., IV, a° 541 can. 16).

commentateur de l'*indiculus* est d'avis que la défense du concile de Leptines concerne les festins sacrés, célébrés en honneur des dieux suprêmes et que les Belges nouvellement convertis avaient conservés, en changeant leur dénomination.

Le titre vingtième désigne les jours (les mercredis et les jeudis, principalement dans le mois de mai) que les nouveaux chrétiens continuaient toujours à fêter en honneur de Thor et d'Odin : *de feriis quæ faciunt Jovi et Mercurio.*

Le vingt-unième regarde les pratiques superstitieuses auxquelles se livraient les Belges aux éclipses de lune : *de Lunæ defectione quod dicunt vince Luna.* Les peuples du nord, croyaient que dans les éclipses de lune, un dragon ou un loup nommé Hati, livrait un furieux combat à cette planète ; et craignant que la lune ne succombât devant ce terrible adversaire, ils criaient *victoire à la Lune*, en faisant un tintamarre horrible avec toutes sortes d'instrumens de cuivre, etc. (1). Nous venons de voir plus haut que Saint-Éloi défendit aussi aux peuples de la Flandre de se livrer à cette pratique superstitieuse.

Le titre vingt-deuxième condamne la croyance des Belges, que les magiciens pouvaient, par des enchantemens, exciter ou calmer les tempêtes : *de tempestatibus et cornibus et cochleis* (2).

(1) Cluverii, *Germ. antiq.*, lib. 1. c. 27. Mone, 2e th. p. 143.
Cum ante dies plerosque de vestræ avaritiæ cupiditate pulsaverim, ipsâ die, circà vesparam, tanta vociferatio populi extitit, ut irreligiositas ejus penetraret ad cœlum. Quod cum requirerem quid sibi clamor hic velit, dixerunt mihi quod laboranti lunæ vestra vociferatio subveniret et defectum ejus suis clamoribus adjuvaret (Max. Taur. *Homil. de defect. Lunæ*).

(2) Eckard et Des Roches prétendent que par le mot *cornibus* il faut entendre les cornes de l'urus ou taureau sauvage, dont les peuples du nord se servaient en guise de verres ou de coupes, et avec lesquelles ils faisaient des libations aux dieux. Les *cochleæ* étaient, selon les mêmes auteurs, des coquilles qui tenaient lieu de cuillers, dont on se servait dans les sacrifices pour faire les aspersions avec le sang de la victime, et dont on usait

L'article vingt-troisième à pour titre : *de sulcis circâ villas*, c'est-à-dire, des sillons qu'on traçait avec la charrue autour des villages avec certaines cérémonies, ou des fourches qu'on plantait autour des maisons, le tout à ce que croit Meinders, pour éloigner les esprits malfaisans et préserver les demeures du feu et de l'ennemi (1).

Le titre vingt-quatrième porte : *de pagano cursu quem yrias vocant, scissis panis et calceis*. Des Roches croit qu'il s'agit des danses païennes et des mascarades qui accompagnaient la fète de Joel. Il pense que *yrias* est mis pour *hirtas* et que ce mot a la même signification que *cervulos*. Nous sommes assez d'avis, avec un commentateur de l'indiculus, que *yrias* vient de *gyrare* et qu'il est question dans ce canon d'une danse en honneur de la Lune, telle que celle que les Saxons faisaient tous les ans, autour de l'irmensul. Meinders croit que l'*indiculus* veut désigner une danse autour des tombeaux des chefs et héros belges. Quant aux termes *scissis panis et calceis*, nous n'avons pu trouver la véritable signification de ces mots (2).

Le titre vingt-cinquième porte : *de eo quod sibi sanctos fingunt quoslibet mortuos*. Il blâme l'usage superstitieux des Belges nouveaux chrétiens, de regarder comme Saints tous leurs parens et amis défunts.

Le vingt-sixième canon est intitulé : *de simulacro de cons-*

également dans d'autres cérémonies superstitieuses. Un capitulaire de Louis-le-Débonnaire condamne, avec les maléfices, les *cochlearii*.

Olaus Magnus rapporte que les Suédois croyaient que lorsque le tonnerre grondait, leurs dieux étaient attaqués par des dieux ennemis, et que dans le dessein de porter secours aux premiers, ils décochaient des flèches en l'air et frappaient à grands coups de marteau sur des blocs de métal. La coutume où l'on est encore dans beaucoup de villages de sonner les cloches lorsqu'il tonne, provient probablement de ces vieilles superstitions.

(1) Mone, 2e th. p. 150.

(2) Peut-être doit-on lire *pannis*, et le concile entend-il par *scissis pannis et calceis*, la coutume de déchirer les vêtemens en signe de deuil.

persâ farinâ « c'étaient, dit Des Roches, des images des dieux, faites de farine détrempée dans de l'eau, et peut-être dans du miel. Les biscuits et les pains d'épices, continue-t-il, dont on régale les enfans le jour de l'an, y ont succédé. » Nous avons dit en traitant de la religion des Belges, avant la conquête de César, qu'à la fête de Joël on offrait avec un porc un gâteau appelé *Julegalt*, dont on conservait une partie pour la mêler à la semence, afin d'avoir une récolte abondante, et dont on distribuait le reste aux domestiques des champs. La défense de l'*indiculus* pourrait bien porter sur cette superstition. Comme la fête de Joël avait lieu en janvier, rien n'empêche de croire que la distribution de ce gâteau n'ait donné naissance à celle de pains d'épice au nouvel an.

Le vingt-septième titre porte : *De simulacris de pannis factis.* « C'étaient, dit encore Des Roches, des poupées comme celles qui amusent nos petits enfans. Les filles païennes devenues nubiles les offraient à la déesse Vénus, voulant déclarer par là qu'elles étaient désormais sous sa puissance (1). » Nous conjecturons cependant qu'il sagit ici de quelque pratique de magie.

Le vingt-huitième titre défend de porter par les champs, sans doute pour obtenir des moissons abondantes, les simulacres des idoles : *de simulacro quod per campos portant.* Cette cérémonie était analogue à celle des *àmbarvalia* chez les Romains et aux rogations des chrétiens.

Le vingt-neuvième défend d'offrir aux idoles des *ex voto* consistant en figures de bois ayant la forme de pieds et de

(1) *Puppæ dicuntur quædam statunculæ quas virgines solent facere in modum filiarum et vestibus obvolvere, quas, postquam ad annos nubiles veniebant et pubilibus abrenuntiabant, quasi sub potestate Veneris futuræ, veneri sacrificabant* (Joannes de Janua., *Vet. gloss.* et Mone, 2ᵉ th. p. 140).

mains : *de ligneis pedibus vel manibus pàgàno ritu*. Grégoire de Tours rapporte qu'en renversant un temple célèbre à Cologne, on y trouva parmi d'autres objets offerts aux idoles, des figures de plusieurs membres du corps humain, taillées en bois, que les malades faisaient suspendre à l'image du dieu dont ils invoquaient le secours (1).

Enfin le trentième et dernier canon condamne l'aveugle confiance du peuple au pouvoir surnaturel qu'il attribuait aux femmes exerçant la magie : *de eo quod credunt, quià fœminæ lunam commendent*; *quod possint corda hominum tollere juxtà paganos*. Nous avons parlé au volume précédent de la haute vénération que les peuples germains portaient aux devineresses, appelées *Truden* et *Alruner*. Une foule de documens du 7e et du 8e siècles attestent avec l'*indiculus*, que ce préjugé subsistait encore alors dans toute sa force (2). « A la fin de la première race, dit Saint-Foix, il y avait

(1) *Visi enim in eo barbari, gentili superstitione, modo auri argentique dona, modo fercula ad potum vomitumque ebrii offerre, istic simulacrum inanis Dei, ac ut quemque affecti membri dolor prægerat, scalpebat in ligno effigiem suspendebatque opitulaturo idolo* (Greg. Tur., *de Vit. Patr.* cap. VI).

La coutume d'attacher aux images des saints des *ex-voto* en cire, en or et en argent, subsiste encore en Belgique.

(2) *Ut episcopi episcoporumque ministri omnibus viribus elaborare studeant ut perniciosam et à diabolo inventam sortilegam et maleficam artem penitùs ex parochiis suis eradant et si aliquem virum aut feminam hujusce sceleris sectatorem invenerint, turpiter dehonestatum de parochiis suis eradant* (Capitul., XIII *de Sortil. et Sortiariis*, tom. 2, col. 365. Capit. *de partib. Saxon.* n° 5).

Illud etiam non admittendum, quod quædam mulieres sceleratæ retro post satanam conversæ credant se et profitentur cum Dianâ paganorum deâ et innumera multitudine mulierum equitare bestias et multa terrarum spatia intempestivæ noctis silentio pertransire, jussionibus velut dominæ obedire et certis noctibus ad ejus servitutem evocari (Concil. Acquir.).

Un laps de temps de dix siècles écoulé depuis la tenue du concile d'Aix-la-Chapelle n'a pu faire disparaître chez nos bons campagnards la croyance aux équipées de sorcières se rendant au sabbat en traversant l'air assises sur un manche à balai.

encore plus du tiers des Français (et des Belges dont à cette époque le territoire faisait partie du royaume des Francs), plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie; ils croyaient qu'à force de méditations, certaines filles druidesses avaient pénétré dans le secret de la nature; que pour le bien qu'elles avaient fait dans le monde, elles avaient mérité de ne point mourir; qu'elles habitaient au fond des puits, au bord des torrents ou dans des cavernes; qu'elles avaient le pouvoir d'accorder aux hommes le privilége de se métamorphoser en loups et en toutes sortes d'animaux, et que leur haine et leur amitié décidaient du bonheur ou du malheur des familles. A certains jours de l'année et à la naissance de leurs enfans, ils avaient grande attention de dresser une table dans une chambre écartée et de la couvrir de mets et de bouteilles, avec trois couverts et de petits présens, afin d'engager *les mères* (c'est ainsi qu'ils appelaient ces puissances subalternes) à les honorer de leur visite et à leur être favorables; voilà l'origine de nos contes de fées (1). »

On voit donc par tout ce qui précède avec quelle opiniâtreté les Belges étaient restés fidèles au culte de leurs pères, au paganisme germanique, plusieurs siècles après la domination romaine, et quels rudes travaux les apôtres du christianisme eurent à supporter avant de parvenir à les faire renoncer partiellement à l'idolâtrie; nous disons partiellement, parce que longtemps après leur conversion, les Belges ne cessaient encore de confondre et de mêler les superstitions du culte d'Odin avec les dogmes et les cérémonies du christianisme (2).

(1) Saint-Foix, *Essais hist. sur Paris* (3e édit.), tom. 2, p. 87.

(2) Le pape Grégoire-le-Grand, sentant l'impossibilité d'abolir soudainement parmi des peuples récemment convertis au christianisme toutes les cérémonies religieuses de l'idolâtrie pratiquées depuis tant de siècles, mandait à l'abbé Melitus se rendant auprès de l'évêque Augustin, qui alors travaillait à la conversion des Anglo-Saxons : *cum vos Deus omnipotens ad*

Une autre preuve, et une des preuves les plus concluantes du peu d'influence de la domination de Rome sur les mœurs et les coutumes nationales des Belges, c'est que, tandis que dans la plus grande partie des Gaules la langue celtique avait fait place à la langue latine, dans la Belgique actuelle le teuton continua toujours à être la langue dominante du peuple, surtout chez les Ménapiens, les Toxandres, les Tongrois et les Nerviens septentrionaux (1). Plusieurs faits prouveraient même que l'introduction de l'idiome wallon, dérivé du latin, comme le provençal, le français, l'italien et l'espagnol; que l'introduction du wallon, disons-nous, dans les parties de la Belgique, où cet idiome est parlé de nos jours, n'aurait eu lieu que plusieurs

Augustinum episcopum perduxerit, dicite ei quid diù mecum de causâ Anglorum cogitans tractavi, videlicet, quià fana idolorum destrui in eâdem gente minimè debeant, sed ipsa quæ in eis sunt idola destruantur. Aqua benedicta fiat; in eisdem fanis aspergatur; altaria construantur; reliquiæ ponantur : quia si fana eadem benè constructa sunt, necesse est à cultu dæmonum in obsequium veri Dei debeant commutari, ut dùm gens ipsa eadem fana videt destrui de corde errorem deponat et Deum verum cognoscens ac adorans, ad loca quæ consuevit, familiarius concurrat. Et quia boves solent in sacrificio dæmonum multos occidere, debet his etiam hâc de re aliquâ solemnitas immutari : ut die dedicationis vel natalitiis SS. martyrum, quorum illic reliquiæ ponuntur, tabernacula sibi circà easdem ecclesias, quæ ex fanis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant, et religiosis conviviis solemnitatem celebrent, nec diabolo jam animalia immolent, sed ad laudem Dei in esum suum animalia occidant et donatori omnium de satietate sua gratias referant : ut dùm eis aliqua exterius gaudia reservantur ad interiora gaudia consentire facilius valeant. Nam duris mentibus simul omnia abscindere impossibile esse non dubium est, quia is qui locum summum ascendere nititur, necesse est ut gradibus vel passibus non autem saltibus elevetur (Greg., *M. épist.* 76, lib. II. Beda, *Hist. eccles. Angl.* l. 1, c. 30).

(1) « Nous voyons, dit Humbold, que l'introduction des langues de la métropole a trouvé des obstacles presqu'insurmontables, partout où des colonies carthaginoises, grecques ou romaines se sont établies sur des côtes entièrement barbares. *Dans tous les siècles et sous tous les climats, le premier mouvement de l'homme sauvage est de fuir l'homme policé.* » (Humbold et Bonpland, *Voyage aux régions équinox. du nouv. contin.*, t. 8, c. 9).

siècles après l'expulsion des Romains : « Nous croyons pouvoir avancer, dit M. Lesbroussart, dans ses notes sur Oudegherst, qu'au dixième siècle la langue flamande était en usage bien au delà des provinces situées au midi de la Lys, c'est-à-dire au moins dans toute la Picardie. Le moine Hariulphe, qui écrivait à peu près à cette époque, rapporte qu'on chantait partout dans cette province les vers teutoniques composés en l'honneur de Louis, fils de Louis le Bègue, lorsqu'en 881 il eut vaincu les Normands : *Patriensium memoria quotidiè recolitur et cantatur*, etc. (l'auteur donne ensuite les deux premières strophes de ce chant) (1). »

Il paraîtrait en effet étrange que la majeure partie des Nerviens (ceux du Hainaut et du Brabant-wallon), eut renoncé à parler sa langue nationale pour adopter celle des Romains, et que par cet acte de servilité les Nerviens eussent pour ainsi dire brisé les liens de confraternité et d'une commune origine qui les unissaient aux autres peuples germaniques de la Belgique, eux que Tacite dépeint, plus d'un siècle après la conquête de César, comme un peuple si jaloux de conserver intact tout ce qui lui rappelait la mère-patrie et vouant le plus profond mépris aux Gaulois façonnés à la civilisation romaine. Quoi qu'il en soit, malgré les savantes recherches des Meyer, des Raoux et des Raepsaet, la cause et l'époque de l'introduction du wallon dans la Belgique actuelle, sont restées et resteront probablement toujours un des points les plus obscurs de notre histoire (2).

(1) *Annales de Flandre*, par P. Oudegherst, édit. de Lesbroussart, c. 1, note 10.

(2) La Tour-d'Auvergne observe que dans la Bretagne, où la civilisation romaine n'exerça pas une influence plus grande qu'en Belgique, la langue celtique se conserva également intacte et resta toujours la langue dominante : « La langue celtique, dit cet écrivain breton, conservée dans l'Armorique dans sa pureté originelle, dépose que notre liberté, quoique forte-

Un dernier témoignage de l'inefficacité des institutions romaines sur les institutions et les moeurs antiques des Belges, nous le trouvons dans un passage de l'histoire de la guerre des Goths, par Procope; on y lit que les troupes romaines, campées sur les bords du Rhin et de la Meuse, contraintes à reconnaître la loi des Armoricains, des Belges et des Francs, continuèrent à vivre parmi ces peuples barbares, *en conservant les usages et l'habillement des Romains*, observation que cet auteur n'eût point dû faire si les Armoricains et les Belges avaient eux-mêmes adopté la manière de vivre des Romains, pendant la longue domination de ces derniers (1).

ment attaquée par les Romains, et menacée dans des temps moins reculés par des peuples également valeureux, par les Francs, par leurs descendans et par les Bretons insulaires, ne succomba cependant jamais toute entière sous aucune des atteintes qui lui furent portées.

« Si l'on s'attache, continue le même auteur, à approfondir les causes qui contribuèrent le plus à affermir la langue des Gaulois dans l'ancienne Bretagne, tout semble favoriser l'idée que ceux de ces peuples qui se retirèrent dans les parties les plus septentrionales des Gaules, dans les lieux les plus sauvages de l'Armorique, les moins propres par là à tenter l'avidité des conquérans, dûrent y sauver leur langue, leurs moeurs et leurs usages d'une subversion totale de la part des Romains et des Francs. » (La Tour-d'Auvergne, *Origin. Gaul.*, chap. 8).

L'histoire nous apprend aussi que, comme les Belges, les Armoricains ne se convertirent au christianisme que bien tard et longtemps après la plupart des autres peuples d'origine celtique. Ce furent les habitans de la Grande-Bretagne, expulsés par les Anglo-Saxons, au 5e siècle, et cherchant un asile chez les Bretons, qui inculquèrent à ces derniers les principes du christianisme.

De même que les Belges encore, les peuples de la Bretagne et de la Normandie nous sont dépeints par les légendaires des 7e et 8e siècles comme des barbares farouches (Hericus, *Vita metrica S. Germani*). L'auteur de la première légende de Sainte-Wandregesile appelle les *Caletes* (le pays de Caux en Normandie) des hommes bruts et semblables à des bêtes féroces, *bruti ac beluis similes*.

Le mot *Caletes* dérive, suivant La Tour-d'Auvergne, du breton *caled*, dur, rude.

(1) Procop., *Bell. Goth.*, l. 1, c. 12.

La conservation des mœurs et des usages nationaux des Belges, pendant toute la durée de la domination des Romains, et le peu d'influence que la civilisation de ces derniers exerça sur les peuples de la Belgique, résultent principalement des trois causes suivantes : la première cause, c'est le caractère germanique, si éminemment développé chez les différentes peuplades Germano-Belges, cette fierté nationale, farouche et intraitable qui inspirait à tout homme de race teutonique, un dédain et une horreur si profonds pour les institutions étrangères et pour celles surtout qui tendaient à adoucir les mœurs guerrières de ces peuples et à changer leur vie errante et pastorale contre la vie sédentaire et agricole (1).

La seconde cause, nous la trouvons dans la condition politique et les franchises dont les Belges jouirent sous la domination romaine; et c'est à ce motif qu'il faut probablement attribuer le peu d'effet que produisirent dans la Belgique actuelle les lois sévères par lesquelles les empereurs chrétiens proscrivirent le culte payen dans toute l'étendue de l'empire.

La troisième cause de l'état de barbarie dans lequel les Belges vécurent pendant les quatre premiers siècles de l'ère

(1) De tous les peuples Germains, les Ubiens furent le seul qui renonça de son propre gré aux mœurs et au culte de ses ancêtres, et qui alla jusqu'à répudier son nom national pour prendre un nom étranger et romain, celui d'*Agrippinenses*. Cette conduite lâche et servile attira aux Ubiens la haine et le mépris de tous les Germains. Ils en éprouvèrent l'effet lors de la révolte de Civilis, et lorsque la ligue germanique formée par ce chef batave, après avoir triomphé plusieurs fois des Romains, envahit le territoire Ubien : *infestius in Ubios quos genus Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romano nomine Agrippinenses vocarent* (Tacit., *Hist.* lib. IV). Ce ne furent pas les Nerviens, les Ménapiens, les Tongrois, les Toxandres, sur qui Civilis dut faire tomber le blâme d'avoir oublié qu'ils descendaient des fiers et indomptables Germains; ce fut aux Ubiens seuls qu'il adressa ce reproche : *resumite mores patriæ.*

vulgaire, et la prédilection qu'ils continuèrent à manifester pour la vie errante et pastorale, existe dans le peu d'établissemens et de villes fondées dans ce pays par les Romains et qui se bornaient aux seules cités de Tongres et de Tournai, à quelques forts le long de la Meuse et à un petit nombre de stations de poste établis, à de grandes distances les uns des autres, sur les voies militaires que les Romains ne dirigèrent à travers quelques-unes de nos provinces que pour faciliter et abréger la marche de leurs armées et le transport du matériel de guerre aux forteresses qui couvraient la frontière du Rhin. Ces routes laissant à l'écart les provinces actuelles du Brabant, d'Anvers et des deux Flandres, les Romains ne paraissent avoir eu aucun établissement permanent, dans cette partie considérable de la Belgique, jadis la plus inculte et la plus sauvage, aujourd'hui, la plus riche et la plus peuplée de ce royaume.

Les mœurs et le genre de vie des Belges étant au témoignage des auteurs contemporains, pendant les sept premiers siècles de notre ère, conformes aux mœurs et à la manière de vivre de leurs ancêtres à l'époque de la conquête romaine, il est naturel que la culture intellectuelle, les arts et l'industrie y devaient rester également stationnaires, surtout sous une domination aussi ennemie du progrès que l'était celle des Romains. Aussi durant ce long espace de temps chercherait-on en vain dans les écrits anciens le nom d'un seul écrivain belge, la trace d'une seule institution scientifique ou littéraire qui eût existé à cette époque dans notre patrie. Le petit nombre de monumens élevés avant le cinquième siècle dans les deux seules villes existant alors en Belgique, comme ceux dont on a découvert les vestiges sur quelques autres points de cette contrée l'ont été tous par des artistes étrangers. Les indigènes appré-

ciant fort peu, dans leur rudesse germanique et leur esprit de sauvage indépendance, le charme des beaux-arts et les commodités que procure le luxe de la civilisation, contemplaient avec dégoût et mépris les somptueuses demeures où les maîtres du monde traînaient une vie remplie d'ennui et de satieté; et en vue des tours et des constructions imposantes de *Bagacum* (Bavai) et de Tongres, les Nerviens et les Toxandres continuèrent, comme nous venons de le voir plus haut, à habiter des chaumières, chétives mais propres, construites sur le modèle de celles dont César et Strabon nous ont donné la description.

Le commerce et l'industrie loin de faire quelque progrès, dûrent plutôt déchoir par suite des guerres intestines et étrangères qui désolaient sans cesse la Belgique, non moins que par la tyrannie romaine, qui réduisit les Gaules entières au dernier degré de misère et de dépopulation et ne laissait à ses infortunés habitans d'autre alternative de secouer un joug si odieux, que de tenter de reconquérir leur indépendance par la force des armes, tentatives presque toujours malheureuses et qui ne firent qu'aggraver les maux des vaincus, ou de chercher un asyle auprès des peuples barbares et ennemis des Romains (1).

La seule branche d'industrie en Belgique qui acquit quelque développement sous la domination romaine, est le commerce de bestiaux que les Ménapiens et les Morins élevaient

(1) « La Gaule ayant plutôt déchu que prospéré sous la domination romaine, son industrie et son commerce ont été loin d'en éprouver aucune amélioration. Si d'un côté les consommations de Rome ont augmenté l'activité des manufactures, de l'autre, l'administration a enlevé les richesses des habitans et diminué par conséquent leurs moyens d'industrie.

« Partout où les Romains ont pénétré, ils ont épuisé le pays, autant par leur insatiable avarice que d'après leur système de dépouiller les vaincus, afin de diminuer leurs moyens de révolte : peu leur importait la haine qu'ils inspiraient, pourvu qu'un état de faiblesse en empêchat les effets. » (Reynier p. 182).

en si grande quantité, au rapport de Strabon, qu'ils fournissaient non-seulement la ville de Rome, mais même l'Italie entière, de porc et de bœuf salé (1). Ils approvisionnaient aussi les marchés de la ville de Rome de troupeaux innombrables d'oies, auxquelles les Romains donnaient le nom d'oies germaniques et dont ils faisaient un de leurs mets les plus recherchés. Ce commerce paraît, du reste, s'être borné exclusivement aux contrées qui répondent aux Flandres actuelles et au département du nord en France. Mais d'un autre côté, la fabrication du sel déchut considérablement en Belgique, le gouvernement romain s'étant emparé exclusivement de l'exploitation des salines, dans toute l'étendue des Gaules, comme dans les autres provinces de l'empire.

Un passage de l'historien Trebelius Pollion, dans la biographie de l'empereur Gallien, nous apprend que les saies fabriquées par les Atrebates, étaient devenues au troisième siècle un des costumes favoris des Romains (2). Suivant Martial la couleur de ces saies était le roux; mais au rapport de Juvénal, elle tenait le milieu entre l'écarlate et le pourpre. Nous ignorons si des fabriques de ces saies existaient de même dans la Belgique actuelle, et si elles étaient également pour ce pays un objet d'exportation.

L'inscription de l'autel de Nehallenia, découvert dans l'île de Walcheren, prouverait, quoique d'une manière indirecte, que, sous la domination romaine, la marne fut comme elle l'avait été probablement avant la conquête, un produit territorial dont les Belges trafiquaient avec les habitans de la Grande-Bretagne (3).

(1) Strabo, l. II.

(2) Treb. Pollio, *in Gallieno*, c. 6. Vopisc., *in Carino*, c. 20.

(3) *Deæ Nehalleniæ*
Ob merces recte conservatas
Secundus Sylvanus
Negociator cretarius votum solvit.

Si aux sauneries, au commerce des bestiaux, de la marne, à la fabrication de quelques étoffes grossières, on ajoute un gynécée ou manufacture d'équipemens militaires existant à Tournai au 5e siècle, on aura épuisé la nomenclature du petit nombre de branches d'industrie que les documens anciens nous font connaître dans la Belgique actuelle devenue province romaine; encore ne trouve-t-on des traces de cette faible industrie que dans les provinces maritimes, sur le territoire des Ménapiens (1).

Les lieux incultes, les eaux stagnantes et les vastes forêts qui couvraient encore au 5e siècle et pendant les trois siècles suivans la majeure partie de la Belgique, prouvent que sous les Romains l'agriculture n'y avait pas pris un plus grand développement que le commerce et l'industrie (2). La Belgique aurait toutefois été redevable aux Romains, d'une branche de culture inconnue auparavant dans ces contrées, celle de la vigne, si on avait des preuves certaines que les vignobles plantés sur les bords de la Moselle, sous ou après le règne de Probus (3), se fussent déjà étendus avant la fin de la domination romaine, jusque dans le Luxembourg et aux bords de la Meuse; mais il n'existe à cet égard que des conjectures vagues et douteuses.

(1) L'exemple de Carausius commandant la flotte romaine destinée à réprimer les pirateries des Saxons, attesterait qu'au 4e siècle, les Ménapiens continuaient à se livrer avec succès à la navigation.

(2) Durondeau, dans son mémoire *sur l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture, du commerce, des lettres et des arts chez les peuples de la Belgique avant le septième siècle*, rapporte que la Belgique fournit Rome de blé pendant la révolte de Stilicon et de Gildon; mais Claudien et Eutrope qu'il cite à l'appui de ces faits ne parlent pas de la Belgique, mais de la Gaule en général (Durondeau, p. 86).

Au reste, c'est une erreur que commet sans cesse cet auteur d'appliquer aux Belges des usages et des connaissances qui n'appartenaient qu'aux Romains ou aux Gaulois méridionaux.

(3) *Amnis odorifero juga vitea consite Baccho* (Auson. *in Mosell.*).

Les peuples de la Belgique actuelle n'ayant rien changé sous la domination de Rome à leur ancienne manière de vivre, à leurs usages primitifs, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit dans le premier volume sur l'économie rurale des Germains, pour donner une idée des travaux agricoles des Belges, les cinq ou six premiers siècles après la conquête de César (1). Nous nous contentons donc de renvoyer le lecteur au chap. V, § 2 de la 1re partie du livre 1 de cet ouvrage.

(1) On peut encore consulter le texte de la loi salique avec le commentaire de Wendelin.

CHAPITRE VIII.

État physique et aspect de la Belgique pendant la domination romaine et les premiers siècles du moyen âge.

Nous avons vu dans la première partie du volume précédent, qu'à l'époque de la conquête de César, la Belgique n'offrait dans toute son étendue que l'aspect d'une forêt continue dont la triste et sombre monotonie n'était interrompue que par des marécages et de vastes espaces couverts d'eau, dans les plaines et les lieux voisins de la mer, et par de rares défrichemens tels que pouvaient les pratiquer des peuplades presque nomades et vivant en grande partie du produit de ses troupeaux, de chasse et de pillage. Des documens nombreux et authentiques attestent que pendant toute la durée de la domination romaine (et bien avant encore dans le moyen âge), la Belgique resta une terre sauvage, inculte, hérissée d'immenses forêts avec un climat aussi rude que l'est de nos jours celui des régions les plus septentrionales de l'Europe.

Les écrits anciens relatifs à l'état physique de la Belgique, avant la domination romaine, se bornant presque uniquement aux commentaires de César, le tableau que nous avons tracé de cette partie des Gaules, à cette époque, a dû se ressentir de cette pénurie de documens. Ceux que présentent pour la topographie de la Belgique sous la domination romaine, les écrivains des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire, les chroniqueurs, les légendaires et les chartes du moyen âge, étant au contraire en fort grand nombre, nous avons cru, pour éviter la confusion, devoir

décrire séparément le territoire de chacun des peuples principaux de la Belgique. Nous commencerons par celui des Ménapiens ou la Flandre actuelle.

En traçant la topographie ancienne du pays des Morins, le savant Malbrancq entre en matière par les termes suivans : *Provinciam ingredior oppidis nudam*, *Sylvis densissimis, fræquentissimis paludibus, sabulo, ventorum flatibus, gelu, imbribus horridam* (1).

Nous reproduisons ici cette phrase parce qu'elle dépeint aussi d'un seul trait l'état ancien du pays des Ménapiens, contigu à celui des Morins et, suivant César, Strabon et Dion Cassius, semblable en tout à ce dernier; un pays pauvre, stérile et désert, un ciel voilé par de froids et éternels brouillards; au lieu de cette multitude de grandes cités, de bourgades et villages semblables eux-mêmes à des villes populeuses, un petit nombre de misérables chaumières, éparses et cachées au fond d'immenses forêts et de vastes marais, telle est l'idée que l'on doit se former de l'ancienne Ménapie pendant les huit premiers siècles de l'ère vulgaire, d'après le témoignage unanime des écrits de ces temps (2).

De même que César, Strabon a dépeint le territoire ménapien, comme un pays couvert de marais et de bois; mais il ajoute de plus que ces forêts ne consistaient qu'en broussailles et arbustes épineux (3). Au 3e et au 5e siècle,

(1) Malbrancq, *de Morinis et Morinor. reb.* l. I, c. 1.

(2) Van Maerlant, poëte flamand du 13e siècle, décrit l'état physique de la Flandre au 9e siècle, par les rimes suivantes :

Want als men ons doet verstaene,
So was Vlanderen alre meest
Tier tiden heiden en forest,
En merech en onlant.
(Spiegel historial, Msc.).

(3) *Paludes incolunt et sylvas humilis densæque materiæ et spinosæ* (Strab., l. IV).

époque où florissaient Dion Cassius et Orose, la Flandre n'offrait point un aspect plus riant. Nous avons vu au chapitre précédent qu'à la fin du 4e siècle, Saint Paulin parlait également de cette contrée, comme d'une terre couverte de forêts et en grande partie déserte (1). Deux fois par jour les flots de la mer couvraient les plaines basses de la Flandre à une grande distance dans l'intérieur du pays et donnaient alors aux lieux élevés, tel que l'emplacement de la ville actuelle de Cassel, l'apparence d'îlots sortant du sein de l'Océan. C'est sur ces hauteurs que les Ménapiens se réfugiaient à chaque marée haute. Là où cette ressource manquait, les habitans de la Flandre et surtout ceux de la Zélande, élevaient des tertres artificiels, qui portent encore aujourd'hui dans cette dernière, le nom de *terpen*.

« Nous avons visité dans le nord, dit Pline, le pays des Cauques, divisés en grands et en petits Cauques. L'Océan s'y répandant à grands flots sur les terres, deux fois chaque jour, fait douter éternellement si cette contrée est terre ou mer. Les misérables habitans placent leurs cabanes sur des éminences élevées en quelques endroits par la nature, en d'autres par la main des hommes, à une hauteur où les marées ne montent jamais. A voir ces habitations lorsque les flots les environnent, vous les prendriez pour autant de vaisseaux qui voguent en pleine mer : quand les eaux se sont retirées, vous croiriez voir des navires échoués sur des bancs de sable.

« ..... Pour cuire leur nourriture, pour échauffer leurs membres glacés par les frimats du septentrion, les habitans façonnent des mottes d'une terre bourbeuse que le vent plutôt que le sol dessèche..... Dans le voisinage de ces peuples et principalement aux environs de deux lacs, on

(1) *Deserta silvarum ac littorum.*

trouve des forêts épaisses; de gros chênes qui croissent sur leurs bords sont quelquefois déracinés par les vagues ou renversés par les vents. Dans cet état ils entraînent avec eux des îles entières qu'ils embrassent de leurs racines. Soutenus ainsi en équilibre et debout, on peut dire qu'ils voguent sur la mer plutôt qu'il ne flottent, leurs branches immenses servent d'agrès, souvent ils ont donné de fausses alarmes à nos flottes; car ces arbres poussés de nuit par les vagues vers les vaisseaux en station sur les lacs, nos soldats les prenaient pour des navires qui venaient sur eux de dessein formé, et plus d'une fois ils ont pris les armes pour combatre des arbres (1). »

Nous avons observé, au premier volume de cet ouvrage, que cette description du pays des Cauques par le naturaliste romain s'appliquait également à la partie maritime de celui des Ménapiens, les Cauques habitant l'Oost-Frise, qui n'est que la prolongation de la côte de la Flandre. Ce qui le confirme encore, c'est un passage d'un panégyrique de l'empereur Constant, composé au 4e siècle par le rhéteur Eumène, passage dans lequel ce dernier trace le tableau

(1) *Sunt verò in septentrione visæ nobis Cauchorum (gentes), qui majores minoresque appellantur. Vasto ibi meatu, bis dierum noctiumque singularum intervallis, effusus in immensum agitur oceanus æternam operiens rerum naturæ controversiam : dubiumque terræ sit, an parte in maris. Illic misera gens tumulos obtinet altos, aut tribunalia structa manibus ad experimenta altissimi æstus, casis ita impositis : navigantibus similes, cum integant aquæ circumdatæ, naufragis verò, cum recesserint : fugientesque cum mari pisces circa tuguria venantur... captumque manibus lutum ventis magis, quam sole, siccantes terra cibos et rigentia septentrione viscera sua urunt.... Aliud è sylvis miraculum : totam Germaniam replent, adduntque frigori umbras : altissimæ tamen haud procul supra dictis Caucis, circà duos præcipuè lacus. Litora ipsa obnitent quercus. Maxima aviditate nascendi suffossæque fluctibus aut propulsatæ flatibus, vastas complexu radicum insulas secum auferunt : atque ita libratæ stantes navigant ingentium ramorum armamentis, sæpe territis classibus nostris, cum velut industria fluctibus*

suivant du territoire Batave et Ménapien : « Cette contrée, César, que par tes victoires tu as délivrée de la présence de l'ennemi ; cette contrée que traverse l'Escaut dans son cours tortueux et que circonscrivent les deux bras du Rhin ; cette terre, s'il est permis de le dire, n'est point de la terre ; elle est tellement imbibée et trempée des eaux, que non-seulement là où elle est véritablement marécageuse elle fléchit sous le pied qui la presse, mais même que là où elle paraît plus ferme, elle tremble et chancelle sous les pas, et l'agitation qui se communique au loin, prouve qu'une légère et mince écorce surnage sur des amas d'eaux ; de sorte qu'on pourrait dire avec justesse que pour combattre sur un sol aussi incertain, le soldat devrait s'être exercé aux combats de mer. Mais ni ces lieux trompeurs, ni l'asile offert par les nombreuses forêts qui les couvrent n'ont pu garantir les barbares (1). »

D'après ce qui précède, la tradition ancienne suivant laquelle la dénomination de Flandre, donnée vers le 7e siècle

agerentur in proras stantium noctu, inopesque remedii illæ, prælium navale adversus arbores inirent. (Plin. *Hist. mundi*, l. XVI, c. 1.)

Les deux lacs dont il est question dans ce passage sont probablement le Zuiderzée ou quelqu'autre amas d'eau dans la Nord-Hollande, et les forêts dont il y est parlé ne peuvent être que les Sevenwolden, ou *septem saltus* de la Frise, celle du canton de Cuyvroe presqu'entièrement englouti par le Zuiderzée, et celle qui bordait la rive opposée dans les environs de Wieringen et dont une partie sous le nom de *kreylen-bosch* existait encore au 13e siècle, mais dont de nos jours on ne retrouve plus de vestiges.

(1) *Illa regio divinis expeditionibus tuis, Cæsar, vindicata atque purgata, quam obliquis meatibus scaldis interfluit, quamque divortio suo Rhenus amplectitur (ut cum verbi periculo loquar), terra non est. Ita penitùs imbuta aquis permaduit, ut non solum quà manifeste palustris est, cedat ad nixum et hauriat pressa vestigium; sed etiam ubi paulo videtur firmior, pedum pulsu tentata quatiatur, et sentire se procul mota pondere testetur; ita (ut res est), subjacentibus innatat et suspensa latè vacillat, ut meritò quis dixerit exercendum fuisse tali solo militem ad navale certamen. Sed neque illæ fraudes locorum nec quæ plura inerant perfugia silvarum barbaros tegere potuerunt* (Eumen. *Paneg. Constantio Cæs. dict.*).

au pays des Ménapiens (1), dériverait de l'empire que la mer exerçait jadis sur nos côtes, ne nous semble pas devoir être entièrement réprouvée (2). De là l'épithète d'*Æstuaria*, ajoutée au nom de Flandre par plusieurs auteurs du moyen âge.

Plusieurs écrivains prétendent encore que l'île zélandaise de Beveland (terre tremblante) a reçu ce nom du peu de consistance et de l'état marécageux de son terroir. Cornelius Battus, auteur hollandais du 16e siècle, assure avoir lu dans un très-ancien manuscrit que peu d'années avant l'ère vulgaire, la Zélande était formée d'une multitude d'îlots stériles et inhabités.

Pendant comme avant la domination romaine, l'embouchure de la Meuse n'était pas, comme de nos jours, obstruée par plusieurs îles, et ce fleuve ne se déchargeait point alors dans l'Océan par différens canaux, mais par un canal unique ou embouchure d'une immense largeur, comme le rapporte Tacite (3). Les rives septentrionales de ce fleuve se trou-

(1) La légende Saint-Éloi est le document le plus ancien dans lequel le nom de Flandre est donné au territoire des Ménapiens.

(2) *A flatu et fluctibus ita nuncupatam* (Chron. Aldenb.). Oudegherst, *Annales de Flandres*, avec les notes de Lebroussart.

Meyer prétend que le *pagus flandrensis*, qui comprenait au moyen âge le territoire de Bruges et celui des quatre métiers, s'étendait aussi loin que pénétrait le flux de la mer : *Pagus autem flandrensis dictus est quatenùs æstus imminebat marinus : reliqua pagi erant Mempisci* (Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 649).

Au 14e siècle les débordemens de la mer causaient encore des désastres si fréquens sur les côtes de la Flandre, que dans tout acte de vente ou de location d'une terre, on stipulait cause de nullité la destruction de la propriété ou de graves dommages qu'elle aurait éprouvés par l'irruption de l'Océan (Meyer, *Annal. Fland.*, lib. XIV).

(3) *Immenso ore in Oceanum effunditur* (Tacit., *Annal.*, l. II).

Tacite rapporte que dans la révolte des Bataves sous Vespasien, Civilis, chef de ce peuple, choisit pour livrer un combat naval aux Romains, l'endroit où l'embouchure du bras gauche du Rhin (le Wahal) se confondait avec celle de la Meuse, et formait par son étendue un véritable golfe : *spa-*

vaient jadis sur l'emplacement de Rotterdam, de Vlardingen et de Schiedam, villes bâties toutes trois sur l'ancien lit de la Meuse. Au midi ce fleuve longeait l'île de Goerée, celle d'Overflakkée et le Brabant septentrional. L'île de Rosenburg, les polders de Room et de Portugal, les îles de Beveland, de Putten, de Voorn, en un mot toutes les terres intermédiaires étaient alors couvertes par les eaux du fleuve et n'existaient point encore (1).

tium velut æquoris electum, quo Mosæ fluminis amnem Rhenus Oceano effundit (Tacit., *Hist.*, l. V, c. 23).

(1) Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas autrich.*

L'île de Beveland ne consistait, avant l'année 1557, qu'en alluvions incultes (*schorren*). Elle fut alors endiguée partiellement par le comte d'Egmont et appelée Beierland, du nom de son épouse, Sabine de Bavière. Cette île avait néanmoins déjà été habitable antérieurement, car l'histoire nous apprend que la ville de Riemerswale, placée dans l'île de Zuid-Beveland, fut détruite par une inondation, avec vingt villages, et que le Noord-Beveland perdit en 1530, 6000 acres de terre (1200 gemeten) (Bilderdyck, *Geschied. der Nederl.*, 2e *deel byvoegs.*, *bl.* 228). Oud-Noord-Beveland ne fut entourée de digues qu'en 1598, et était grande alors de 2174 acres (4348 *gemeten*, 206 *roeden*). Nieuw-Noord-Beverland fut endiguée en 1616, et avait alors une surface de 590 acres (1140 *gemeten* 86 *roeden*). Elle fut agrandie par de nouveaux endiguemens, en 1652, 1657, 1658, 1665, 1667, 1668, 1670 et 1671 (Van Dam, *Korte beschryv. van alle de plaetsen en polders die ingebroken zyn door de watervloeden van* 26 *jan. zoo in Holland, Zeeland, Brabant als Vlaenderen, enz.* (Rotterd. 1682)). En 1778, Beveland ou Beierland s'est encore accrue de mille acres, et en 1818 on a endigué dans Noord-Beveland 500 acres de terre d'alluvion produite par l'Escaut (Paspoort Zach., *De beschryving van Zeeland vervolgd*, Middelb. 1820).

L'île de Voorn était autrefois divisée en quatre parties, Voorn et Westvoorn (aujourd'hui Goerée), Oost et Zuidvoorn (aujourd'hui Overflakkée). Overflakkée et Goerée ont été réunies par l'accroissement et l'endiguement de nouvelles alluvions. Le polder appelé Ouderland fut la première terre endiguée et mise à l'abri des eaux dans l'île de Goerée. Le polder nommé de Oude-Oostdyk est aussi un des plus anciens de cette île. Celui de West-Nieuweland fut endigué en 1494. Le polder de Plas le fut en 1546; celui de Westerloo, en 1591; celui appelé Nieuwe-Oostdyk, en 1593; celui de Nieuw-Westerloo, en 1611; celui de Rooklaasplaat, en 1621; celui d'Altena, en 1631; le grand et le petit Zuiderpolder, en 1653, le Bokkerpol-

Enfin, de toutes les îles de la Zélande actuelle, l'île de Walcheren était probablement la seule habitable à l'époque de la domination romaine. Cependant bien que les documens anciens et les monumens romains, découverts dans l'île de Walcheren, prouvent que cette île était habitée dès avant le cinquième siècle, les historiens de la Zélande rapportent que ce ne fut qu'en l'an 835 qu'on l'entoura de digues ainsi que celle de Schouwen. Ce n'est que dans la seconde moitié du 9e siècle que les îles de Duyveland, Wolversdyk et Tholen, ont été desséchées et endiguées (1). Auparavant, les habitans de ces îles, comme nous venons de le dire tantôt, ne se mettaient à l'abri des hautes marées qu'au moyen de tertres artificiels; et même après les endiguemens du 9e siècle, qui n'étaient que de très-faibles essais, ils dûrent encore fort souvent recourir à cet expédient (2). Ces îles furent aussi après les premiers endiguemens bien moins étendues que dans les temps modernes, qu'elles ont été agrandies successivement par tant de nouvelles alluvions qui ne cessent encore de s'accroître journellement au dépens du lit de l'Escaut.

La terminaison en *Waard* (alluvion), d'un grand nombre d'endroits dans la Zélande et sur les bords du Wahal et de

der, le Kals et Scharrezée polder, en 1803. Le polder d'Eendragt, grand de 630 bonniers, formé en 1780, a réuni les îles de Goerée et d'Overflakké (*Beschryv. van het eiland Westvoorn of Goedereede*, Sommelsdyk, 1823, in-8°).

Le nom d'Overflakkée dérive d'un banc de sable appelé Flackée qui, avec une eau profonde, occupait l'emplacement de cette île. Ce ne fut guère qu'au commencement du 15e siècle que cette île s'éleva au-dessus des eaux et devint habitable. Les premiers travaux pour son endiguement furent entrepris par Jean de Bavière. Overflakkée s'accrut par de nouvelles alluvions et endiguemens, en 1415, 1420, 1482, 1515, 1604, 1605 et 1669 (Van Dam, *Korte beschryv., etc.*).

(1) Eyndii, *Chron. Zeland.*, l. I, c. 15. Dewez, *Diction. géogr. des Pays-Bas*, p. 410.

(2) Van Dam, *korte beschryving van alle de plaatsen en polders*, etc.

la Meuse, indique que ces terres sont toutes d'une création plus ou moins récente : tels sont le Swyndrechter-Waard, d'une étendue de 1500 bonniers (3000 gemeten (1)); le Hoeckscher-Waard, qui comprend les terres appelées Beierlanden, Stryen, Moerkerkerland et Goidschalksom, et contient en surface environ 8000 bonniers (15504 gemeten); l'Ablasserwaard et le Thielerwaard, entre le Rhin et la Meuse, dont le premier renferme enveron 11190 bonniers (21340 gemeten (2)); le Bommelerwaard, entre les deux bras de la Meuse, dont le dessèchement date, avec celui des terres noyées entre le Wahal et la Meuse, des années 1320 et 1321 (3).

L'île de Joosland, dans la Meuse, ne formait avant son endiguement en 1631, 1645, 1661 et 1671, qu'un banc de sable et une de ces alluvions incultes connues en Hollande sous le nom de *Schorren* (4).

(1) *Gemeten*, mesures dont on se servait encore au siècle dernier en Hollande pour l'arpentage des terres. C'était environ la moitié d'un de nos bonniers.

(2) Les lettres d'oetroi pour l'endiguement de l'Ablasserwaard sont de l'an 1277.

(3) Cependant, dès l'année 1290 on reduisit en culture les terres de Driel dans le Bommelerwaard (Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschied. van Gelderland*, 1e deel 1e hoofdst.).

(4) « Les *schoores* sont des alluvions formées sur les rives de l'embouchure des grands fleuves par les dépôts des parcelles les plus menues ou du limon le plus imperceptible, enlevé par les fleuves intérieurs et par les ruisseaux aux collines terreuses ou sablonneuses qu'ils rencontrent dans leur cours; ces attérissemens, qui prolongent la côte, se couvrent bientôt d'herbes spontanées et de graminées. Bien que soumis à l'inondation périodique du flux de la mer, ils servent, à marée basse, de pâture aux moutons et autres bestiaux. Considérés comme prairies basses, ils portaient autrefois le nom de *nesse*, qui signifie *lieu humide*. Les schoores ne sont pas ceints de digues; ils se trouvent au contraire en dehors et au pied des digues de mer, qui défendent les terrains desséchés de l'action du flux et du reflux. » (Warnkœnig, *Hist. de la Flandre et de ses institut. civ. et polit. jusqu'à l'année* 1305, trad. par Gheldolf, tom. 2, p. 40).

Oost-Beveland, la plus nouvelle de toute les îles de la Zélande, n'a été endiguée qu'en 1708.

Le polder de Nieuwvosmaar, dans la partie de la Zélande qui comprend la côte septentrionale de la Flandre, ne consistait, vers l'an 1274, qu'en un grand nombre d'îlots, suivant la carte de la Flandre dressée à cette époque par ordre du comte Gui de Dampierre, îlots alors incultes et inhabités pour la plupart, et qui ont été réunis postérieurement par l'endiguement des canaux qui formaient leur séparation.

En 1304, le bras de la Meuse appelé Nordgouw, qui séparaît l'îlot de Drieschor de l'île de Schouwen, était encore d'une telle largeur que la flotte entière de Philippe-le-Bel, roi de France, y manœuvra à l'aise, quoiqu'elle comptât plus de 1600 voiles. En 1374, ce canal ou golfe était déjà comblé par des alluvions et fut alors joint par une digue à Schouwen et Drieschor.

La Zélande entière ne renfermait, en 1480, que 93,000 acres de terres productives; en 1513, elle en contenait déjà 140,590 (non compris les îles de Tholen et Schakerloo). Dans le cadastre de 1643, on y compta 183,350 acres, et dans celui de 1751, 195,966. Ainsi malgré les terribles inondations de 1530 et de la fin du 17e siècle, les îles Zélandaises ont une étendue plus que double de celle qu'elles avaient avant ces désastres. Depuis le commencement du 19e siècle ces îles se sont encore considérablement agrandies par l'endiguement du Lodewyks polder, aujourd'hui Wilhelmina polder, les alluvions de l'île de Rosenburg et celles qui réunissent les îles de Zuyd-Beveland, Wolphaarsdyk et Oost-Beveland (1).

Dans la Flandre Zélandaise, les polders ou marais et allu-

(1) Louis Bonaparte, *Documens sur le royaume de Hollande*.

vions réduits en culture ont une étendue de plus de 11,000 bonniers (1).

De 49,616 acres de terre que contient le beau *pays de Waes*, dans la Flandre orientale, plus de 12,000 consistent uniquement en polders dont la formation est d'une date assez récente, puisque les endiguemens de ces polders ne remontent pour la plupart qu'au 16e siècle et que les documens les plus anciens relatifs à ces travaux ne sont guère antérieurs au 15e siècle (2).

Si dans les temps anciens l'Escaut, avant qu'une longue chaîne de digues n'eut prescrit les limites de son cours, envahissait et enlevait à la culture les terres les plus fertiles de la Flandre, les débordemens journaliers de l'Océan n'exerçaient pas moins de ravages dans la partie occidentale du territoire ménapien. Les flots de la mer y couvraient, à chaque marée haute, les plaines, et pénétraient jusqu'au centre du pays, souvent à plus de huit lieues de la côte. Ils y formaient des golfes, des lacs et eaux stagnantes qui, plus tard se convertirent en marais dont l'industrie du Flamand

(1) Beostereede près d'Ardenbourg 11000 mesures (*gemeten*), Bewestereede 4000, Hoofdplaatpolder 3880, Prins-Willem-polder 4356.

(2) Par lettres d'octroi de 1432, Philippe-le-Bon permit l'endignement et la mise en culture des polders situés entre Kieldrecht, Calloo et Verrebroeck : « Vendons, y dit ce prince, transportons et baillons outre en héritage perpétuel à noz bien amez Josse Triest, Johan Vydt, etc., etc., tous les scors gissans entre Kieldrecht, Calloo et Verrebrouck, tout ainsy comme ils gisent et se comprendent en mours, terres, pasturages, eaux, woestines, déserts, roseaulx, glaiez, regetz de la mer et de la rivière de l'Escaut y pourroit rejetter et dont ils sçauront et pourront faire prouffit et avantage ou tems advenir en quelque manière que ce soit ou puisse être sans y rien retenir ni excepter. »

Cet endiguement de Calloo effectué en 1450, comprend 995 bonniers, 43 verges. Les polders de Sainte-Anne Ketenisse et de Beveren qui datent de la même époque, renferment ensemble 1191 bonniers 153 verges. En 1514 on créa à Calloo par des travaux de desséchement 3000 acres de terre cultivable.

parvint à faire le terroir le plus productif de la Belgique.

La ville de St.-Omer, aujourd'hui distante de huit lieues de la mer, était encore au moyen âge une ville maritime sise au bord d'un golfe de dix lieues d'étendue (1). L'ancienne ville de Thérouane, actuellement à plus de douze lieues de l'Océan, est désignée comme ville bâtie près de la mer, dans un diplôme donné par Louis VII, roi de France, en 1166 (2). Bruges fut un port de mer jusqu'au 12e siècle et son territoire ne consistait alors presqu'en entier qu'en vastes et stériles marécages (3). Le port de cette ville cessa d'exister dans le courant de ce siècle et fut remplacé par celui d'Ardenbourg, ville dont l'Océan baignait alors les remparts (4). Ardenbourg ne conserva pas longtemps ces avantages; son port, par suite de la retraite de la mer, se combla comme celui de Bruges et fut remplacé dès le 14e siècle par celui de l'Ecluse qui alors devint l'entrepôt général de la Flandre et le lieu où abordaient tous les navires venant du midi ou du nord de l'Europe. Depuis longtemps le célèbre port de l'Ecluse lui-même a cessé d'exister.

La petite ville de Dam, aujourd'hui séparée de la mer par une distance de trois lieues, possédait au 13e siècle un port maritime tellement spacieux qu'il donna abri à

(1) Malbrancq, *de Morinis et Morinor. reb.*, tom. I.

(2) *Teruanensis civitas secus mare fundata.*

(3) Sanderi *Flandr. illustr.*, tom. I, p. 167. Beaucourt, *Jaerboeken van het land van den Vryen*, Ie deel, inleyd. p. XXXI. Kluit, *Chron. Hollandiæ diplom.*, tom. I, p. 125.

(4) Une charte d'Édouard III, roi d'Angleterre, accorde plusieurs priviléges aux négocians qui avaient coutume d'aborder au port de Bruges et qui, après la destruction de ce port, viendraient exercer leur commerce au port d'Ardenbourg : *Qui ad oppidum d'Ardenbourg et portum ipsius cum navibus, bonis et merceriis veniant, juxta quod consueverant facere apud villam de Brugis temporibus retroactis* (Kluit, *Chron. Holl. dipl.* Excursus VII, c. I, p. 130).

toute la flotte de Philippe-le-Bel, forte, comme nous l'avons dit, de plus de 1600 voiles (1). A cette époque Axel, Dixmude et Loo-Christi étaient, comme Ardenbourg, St.-Omer et Thérouane des villes sises au bord de la mer. Telle était aussi, il y a peu de siècles, la petite ville de Furnes, aujourd'hui à deux lieues de la côte.

Malbrancq rapporte qu'à Guisnes, Ardres, Marikerke, Watte et dans plusieurs autres endroits de la Flandre, on ne trouve à sept ou huit pieds sous terre que du sable de mer rempli de coquillages et autres substances marines.

Les ancres et les débris de navires découverts à différentes époques jusque dans les parties de la Flandre les plus éloignées de la mer, à Clairmarais, à Blandeque, à Wisernes, etc., attestent également combien les débordemens de l'Océan ont dû exercer des ravages dans les plaines de cette contrée (2). En 1803 on déterra dans les tourbières de Flines-

(1) *Portus famosissimus miræ amplitudinis*, dit Rigord dans la vie de Philippe-le-Bel, en parlant de la ville de Dam.

Portum læta subit à Damno nomen habentem,
Qui tam latus erat, tantæque quietis, ut omnes
In se sufficiat nostras claudere naves,
Quo valdè speciosus erat Dam nomine vicus.
(Wilhelm. Brito, *Philippeidos*, lib. IX).

On sait que la ville de Dam doit son origine à des ouvriers que le comte de Flandre fit venir de Hollande, vers 1180, pour travailler à la construction d'une digue qui s'étendant de la rive gauche du Rhin vers la ville actuelle de Dam se dirigeait de là jusqu'à celle de Biervliet, et protégeait tout le nord de la Flandre contre les envahissemens de la mer : *Maxima maris inundatio*, dit la chronique de Saint-Bertin, *villam Brugis involvit, quamobrem comes Flandriæ stancam* (aggerem) *contrà mare fecit, et super illam villam nomine Dam quæ in suo principio vocata fuit Hendedam* (Chron. Bertin. ad ann. 1180).

(2) *Repertam in illis aquis* (ad Claremariscum) *ingens anchora fidem fecit navem insolitæ magnitudinis istic constitisse, et alia ad Blandiacum* (propè S. Audomarum) *compluribus pedibus sub terrâ latitans eruta est, et in illius pagi æde appensa, diutissimè, etiam sæculo superiori, visa est à senioribus. Pastor in Helecfudio testatus est, cum apud Wesernam altius effoderent*

lez-Marchiennes, à deux lieues de Douai et à plus de six lieues de la mer, un bateau plat creusé dans le tronc d'un arbre comme les canots des sauvages. Ce bateau fut trouvé à seize pieds de profondeur, dans un banc de coquillages, d'escargots et autres débris maritimes (1).

Les annalistes du 9e siècle rapportent que Charlemagne équipa une flotte considérable dans le port de Gand; de là plusieurs de nos historiens et antiquaires ont conclu qu'à cette époque la ville de Gand était un port de mer qui communiquait avec l'Océan par un golfe. Quoique cette opinion ait éprouvé de vives contestations, elle ne nous paraît point dénuée de quelque fondement, puisque la ville de St.-Omer, qui aujourd'hui se trouve aussi éloignée de la mer que Gand, était encore un port maritime au 11e et au 12e siècle. St.-Omer était alors assis comme il a été dit, sur un golfe spacieux. Un îlot au centre de ce golfe servait d'emplacement au monastère de St.-Momolin,

rustici, occurisse fractæ navis partem luculentam quæ proram maritimi prorsùs navigii præ se ferret. Pariter Marikercam versùs asseruit antesignanus à XXX annis, illic in præsidio commorans, effossam à totidem (sex) *pedibus terram exhibuisse fundum plane marinum sabulo et conchis suis constantem. Pluribus in locis notata hujusmodi, uti in Gisnas et Ardam quæ paludibus scatat, quasque inter ad complures cubitos nil solidæ terræ reperias : nec mirum cum infinitùs limus accrevit semper humido superfusus* (Malbr., *De Morinis*, tom. I).

(1) Il avait 36 pieds et demi de longueur et deux pieds et demi dans sa plus grande largeur. Il avait un banc placé en travers, les seules ferrures que l'on y ait trouvées, sont une broche qui traversait la tête de la proue et de légères feuilles de tôle qui garnissaient cette dernière. Ce bateau dont le bois était noir comme de l'ébène, était tellement pourri, qu'il tomba en morceaux dès qu'on y toucha. (Debast, *Recueil d'antiq. Gaul.*, tom. I. *Esprit des Gazettes*, année 1803).

Les navires des peuples de la Germanie étaient en tout point conformes à celui découvert à Flines en 1803 : *Germaniæ prædones singulis arboribus cavatis navigant, quarum quædam et triginta homines ferunt* (Plin., *Hist. nat.*, *lib.* XVI, c. 40). Les pirates saxons du 5e siècle et les Normands au 9e siècle ne se servaient que de canots semblables.

entre St.-Omer et Watte. Dans cette dernière ville on trouve encore de nos jours les marques du mouillage des navires (1). Mais depuis plusieurs siècles, par suite de la retraite progressive de la mer des côtes de la Flandre et de toutes les côtes occidentales de l'Europe, il ne subsiste plus que de légers indices de l'existence de ce golfe, comme de celle des ports de Bruges et d'Ardenbourg. Malbrancq observe que la plaine qui s'étend entre Hamme et Ardres était jadis considérée comme une montagne, tant les alluvions déposées par la retraite de la mer, ont exhaussé la surface des terres environnantes (2). La rapidité avec laquelle l'Océan se retire des côtes de la Flandre est telle qu'en 1750 le fort de Risban, construit par ordre de Louis XIV pour la défense du port de Dunkerque, se trouvait déjà à 300 toises des basses marées, et qu'en 1773 ces dernières étaient de cent toises au moins plus éloignées du port de Nieuport qu'en 1759 (3). Il est souvent question, dans des titres qui remontent jusqu'au commencement du 12e siècle, de terres nouvelles créées par la retraite de l'Océan de ces parages (4); et si dès lors ce décroissement de la mer

(1) L'abbé Mann., *Mém. sur l'état anc. de la Flandre marit.* Mallebrancq, *de Morinis*, tom. I, p. 54. Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas autrich.* p. 108.

Sancti Audomari oppidum olim fuisse Oceani portum, atque sinum maris latissimum, dit Ortelius, *vel prœalta littora, quœ ipsam civitatem quasi cingebant, demonstrant, aliaque innumera argumenta et antiquitatis vestigia, quœ apertè terram adjacentem solo marique subfuisse, vel nullo loquente, convincunt, nec non constans in hodiernum diem fama declarat* (Ortbel., *Thes. orbis terror*).

(2) *Latus ab Hamma ad Ardram montuosum planè censebatur vadi illius respectu, nunc vix acclivè cernitur. Quanta igitur à mille sexcentis annis subiit mutatio!* (Malbrancq., *de Mor.*).

(3) L'abbé Mann, Mém. précité.

(4) Dans une charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donnée en l'an 1171, par laquelle ce prince cède aux templiers la dîme des terres de Slypen et autres, il est dit que ces terres étaient des alluvions de la mer

sur les côtes de la Flandre s'opérait avec autant de rapidité que dans les derniers temps, on aurait lieu de croire que presque toute l'étendue de cette côte à une distance de plu-

qu'il avait fait réduire en culture : *Contigit quod nostro tempore terras novas quas mare foras ejecerat sariri præcepimus et in nostram redigi possessionem; decimas verò illarum terrarum novarum quæ tunc temporis arabiles erant, videlicet in parochia Slypen et Lefkinga et Steenen et S. Mariæ Capella juxtà Mannechin Overvam, fratribus militiæ templi in perpetuum habendas concessimus* (Miræi, dipl., tom. 3, p. 1316).

Voir deux autres chartes de ce prince, l'une de l'an 1167, l'autre de l'an 1173 (Miræus, tom. 2, p. 972, tom. 3, p. 54); une charte par laquelle Philippe d'Alsace donne à l'église de N.-D. à Coevorde, dans le pays de Waes, une terre d'alluvion entre Ossenesse et Hontenesse, près de Hulst (id., tom. 4, suppl.); enfin une bulle de Callixte III, de l'an 1120, (id., tom. 3, suppl., p. 33); une charte de l'an 1112, (tom. 4, suppl.); une de 1225, etc.

Par lettres de l'an 1229, Jeanne, comtesse de Flandre et du Hainaut, confirma la donation faite par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, au chapitre de Saint-Pierre à Aire, d'un marais de 1700 mesures qu'il avait fait dessécher dans le territoire de Bourbourg.

En 1269, la comtesse Marguerite de Flandre fixa à 274 mesures et cent verges la part que l'abbaye de Tronchiennes devait avoir dans le dessèchement fait à frais communs avec les abbayes des Dunes, Thosan et la communauté du pays dans l'endroit appelé Vrankendike, au métier de Hulst.

En 1271, la même princesse et son fils donnèrent à l'abbaye de Bourbourg un jet de mer dans la banlieue de Nieuport, appelé Homekin, non encore endigué, contenant 29 mesures. L'abbaye céda en compensation à la comtesse Marguerite le droit qu'elle prétendait avoir sur la terre appelée Zandchoefsch ou fut bâtie dans la suite la ville de Nieuport.

En 1274, la comtesse Marguerite confirma la vente faite à un bourgeois de Gand, par Gui, comte de Flandre, de 313 mesures de terre dans les terres qu'elle avait endiguées de concert avec l'abbaye des Dunes dans les paroisses d'Axelle et de Parbom, entre Westdorp et Zuidorp.

La même année, cette princesse vendit à un bourgeois de Bruges, 200 mesures de terre dans le nouveau polder entre la Pescure et Moerkerke, du côté de la mer.

Par lettres de 1281 et 1285, le comte Gui donna à Jean de Namur son fils tous les scors et jets de mer dans les quatre métiers et tous ceux qui y pourraient accroître dans la suite.

En 1282, le même comte de Gui abandonna encore à son fils, Jean de Namur, tous les scors et jets de mer à Monikenreede, le Houke, Rheingersvliete, Dam, Biervliet et autres dans le métier de Bruges.

sieurs lieues de la mer était encore ensevelie sous les flots à l'époque de la domination romaine.

Mais dans cette action rétrograde, l'Océan ne laissa d'abord à découvert que les parties les plus élevées de la côte, et forma dans les terres basses des golfes, tel que celui de St.-Omer dont nous venons de parler, des lacs et des marais que l'industrie de nos ancêtres et les travaux ordonnés par les souverains du pays changèrent dans la suite en superbes campagnes. C'est ainsi que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fit, en l'an 1169, dessécher et réduire en culture un immense marais entre Watte et Bourbourg et un autre près de la ville d'Aire (1). Il exista jusqu'au commencement du 17e siècle, entre les villes de Dunkerque, Furnes et Bergues-St.-Winoxe, deux lacs vastes et profonds sur lesquels les navires voyagaient à pleines voiles (2). Ce ne fut qu'en 1624 que le célèbre architecte Coeberger entreprit, par ordre de l'infante Isabelle, le desséchement de ces lacs, travaux qui étant restés longtemps incomplets, ne furent continués que dans la seconde moitié du siècle dernier. En 1785 et 1786, le duc d'Aremberg fit dessécher en Flandre plus de sept cents bonniers de marais, entreprise qui lui coûta au delà de 600,000 florins.

Nous avons vu que du temps de César, de Strabon et de

(1) Une charte de ce prince porte : *inter Watenes et Bourbourg palus quædam limum inaccessibilem spatiosa latitudine diffundebat et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosæ paludis illuviem feci sumptibus propriis cum expensâ multi sudoris, naturæ quasi violenter extorquens, in terram frugiferam transformari. Insuper terram quamdam in Ariensi territorio similiter ex palude in solidam conversam (circiter ducentas mensuras) quæ inter nova molendaria et Ariam diffunditur* (Mir., *dipl.*, tom. 1, c. 65).

C'est vers cette même époque que les vastes marécages qui s'étendaient autour de la ville de Lille furent desséchés et réduits en culture.

(2) Voir une gravure qui représente une vue de la ville de Dunkerque dans l'édition hollandaise de Guicciardin, par Montanus. Amst., 1612, in-fol.

St.-Paulin la partie centrale de la Flandre ne présentait que des forêts et des lieux incultes. Telle est encore l'idée que nous offrent de cette contrée une foule de documens du moyen âge. Milon, auteur d'une des plus anciennes légendes de St.-Amand, appelle la Flandre une région sauvage et stérile : *ferox regio et infœcunda* (1). Tous les anciens chroniqueurs de la Flandre, racontent que cette dernière étant anciennement presqu'entièrement inculte et remplie de vastes forêts, les officiers préposés à son gouvernement au 7e et au 8e siècle, prirent de là le nom de forestiers de la Flandre : « Parce que Lidéric, dit la chronique de St.-Bertin, trouva la Flandre couverte de bois et semblable à une immense forêt inculte et dépeuplée, il y en a qui l'appellent forestier de Flandre (2) ». Quoique l'existence des forestiers de la Flandre soit traitée de fable par plusieurs critiques modernes, il n'en est pas moins constant que ce sont les immenses forêts qui couvraient cette contrée aux temps anciens qui ont donné lieu au titre vrai ou supposé de forestier de Flandre.

Quelques chroniques rapportent aussi que la Flandre était désignée sous le nom de la *forêt sans fin et sans misericorde*, à cause que le pays entier était couvert de bois et présentait l'aspect d'une immense forêt, qui servait de repaire à de nombreuses bandes de brigands (3).

(1) *Namque ferox regio et terra infæcunda removit*
Pontifices cunctos, nec quisquam est ausus adire
Silvicolas apros, sævas feritate cohortes.
(Milo, *Vita metrica S Amandi*, Boland., t. I, feb., p. 880).

(2) *Quia Lidericus Flandriam nemorosam reperit et incultam quasi forestam, eum aliqui Flandriæ forestanum appellant* (Chron. S. Bertini, apud Martene et Durand, *Thes. Anecdot.*, t. 3, p. 498).

Lidericus Harlebeccensis, videns Flandriam vacuam et incultam ac nemerosam, dit la *Flandria generosa*, la plus ancienne chronique connue de la Flandre, *occupavit eam*. (Flandria generosa seu generalogia comitum Flandriæ, auctore anon sæc. XII[i], edit. Paquot, Brux., 1781, in-4°).

(3) *Anno 824 moritur Engelramus, comes Harlebecanus custos littor*

Une des plus grandes forêts de la Flandre était celle qui occupait l'emplacement de la ville actuelle de Thourout et qu'on croit avoir été consacrée au dieu Thor. Du temps de St.-Amand et de St.-Bavon, cette forêt occupait tout l'espace compris entre les villes actuelles de Gand, Bruges et Thourout. Elle était encore tellement impénétrable au 7e siècle, que l'auteur de l'ancienne légende de St.-Bavon regarde comme un fait miraculeux que Domlinus, prêtre de Thourout, eût pu se rendre sain et sauf à travers cette forêt au près de St.-Bavon, au monastère fondé par ce saint sur l'emplacement de la ville de Gand (1). On lit dans la même légende qu'Allowin, disciple de St.-Bavon, se fixa, pour y vivre en solitaire, dans un endroit désert appelé Methmeding (aujourd'hui la commune de Mendonck), au centre d'une épaisse forêt à deux milles de Gand, dont cette solitude était séparée par un vaste marais presqu'impénétrable (2). Baudemont, disciple de St.-Amand, et d'autres auteurs de cette époque,

Flandrici. Idem saltuarius sylvæ quam (ut fama refert) immanem absque misericordiâ veniâque appellavit antiquitas (Meyer. *Annal. Flandr.*).

'T woudt en de wildernisse sonder ghenaden, twelc eerstwaerven hiet 't lant van Buc ende nu est men't heetende 't land van Vlaenderen (Die excel. chronike van Vlaend., c. 1, p. 3).

(1) *Thoraltis silvæ magnitudo satis liquet è vitâ S. Bavonis, ad annum* 630. *Sibi adesse exoptaverat Domlinum thoraltanum sacerdotem, sed angelico ductu opus fuit ad penetrandas immensi nemoris difficultates* (Malbrancq., de Mor., lib. I, et III, c. 18). — Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 630).

Leguntur et hæc verba, dit Sanderus, *secundâ die infrà octavam sancti Bavonis, in lectione quartâ in officio SS. ecclesiæ gandavensis : Cumque etiam Domlini presbyteri toroltensis, veri religiosissimi et familiaris quondam sui, præsentiam in extremis optaret, ub ab eo præsertim sicut, consueverat antè, sacrœ ücharistiæ viaticum acciperet, mox ille ad eum per vastas solitudines, angelo ducatum præstante, pervenit* (Sanderi, *Flandr. Illustr.*, lib. IX).

(2) *Digressus longè rursus per dispendia, alium requirit eremum athleta Dei Allowinus Methmeding nomine, à suâ Gandâ distantem duorum tantum milliarium itinere; locus ille in densissimum nemus silvescens vasta ac penè inaccessibili palude distentus* (Vita S. Bavonis).

parlent du territoire de cette ville (alors simple hameau), aujourd'hui si riche, si peuplé et ressemblant par sa belle culture à un parc immense, comme d'une contrée stérile, inculte et sauvage (1).

Ce fut dans la partie de la forêt de Thourout qui couvrait l'emplacement de Bruges et des environs de cette ville, qu'en l'an 650 St.-Trond fonda un monastère qui porta le nom de *Eeckhout*, ou forêt de chênes, de l'espèce d'arbres dont était composée cette forêt (2).

A l'ouest de cette vaste forêt de Thourout s'étendait celle de Winendaele. Entre Poperinghe et Ypres tout le pays était également couvert par une épaisse forêt appelée au moyen âge *Thigubusca*. La chronique de St.-Bertin rapporte

(1) *Comites illius* (Amandi), dit Baudemont, *qui eum fuerant germanâ caritate secuti, ob inediam vel sterilitatem loci* (Gandavi) *ad propriam remeantes, eum ibidem solum reliquerunt* (Baudem., *Vita S. Amandi*, c. 3, Boland, t. I, feb., p. 850).

L'auteur d'une autre biographie de Saint-Amand, et également contemporain de ce saint, dit : *Audivit S. Amandus esse in confinibus Francorum et gentilium unum pagellum cujus vocabulum erat Gandens* (Gandavum) .... *Qui propter ferocitatem gentis et infœcunditatem terræ prædonibus derelictus est, sed profanis et idolatriæ deditus* (Acta SS. Belgii, t. 4, n° 6).

(2) *Midderwyl quam den H. Trudo ten jaere* 650 *tot omtrent Brugstock* (Brugen), *waer nevens eenen grooten bosch gelegen was met eecken boomen beplant, in 't midden van welcken de inwoonders van dit land opgerecht hadden een beeld van den afgod Jupiter en aen den welcken als wezende den oppersten van hunner afgoden bezonderlyk de eecke boomen toegeeygend waeren. Desen bosch was wyd uytgestrekt ende bevatte alle de plaetsen alwaer men tegenwoordig nog ziet de abdyen van den Eeckhoute en van S. Trudo, de kloosters van de Jacobinerssen, arme Claeren, het hospitael van de Magdalena, de Cellebroeders, de Boogaerdeschoole en alsoo voorts loopende tot aen de steenbrugge.... Het was in het voorschreeve bosch dat den H. Trudo alsdan een klooster stichte, hetwelk van de menigte eeckeboomen den naem van Eeckhoute behouden heeft, gelyk dit oudt latyns vers verklaert :*

Quercubus à multis quercetum nobile Brugis.

(Custis, *Jaerboekn van de stadt Brugen*, 1e deel, bl. 19).

qu'anciennement le territoire de la ville d'Ypres n'offrait partout que des bois et des marais (1). On fait dériver le nom de cette ville même des ormeaux (en flamand *ypen boomen*) qui ombrageaient primitivement l'emplacement de la ville. Ce bois qu'on extirpa lorsqu'on jeta les fondemens d'Ypres, servait antérieurement d'asile à une multitude d'anachorètes dont les humbles cellules se changèrent après l'expulsion des Normands, en plusieurs monastères considérables. Ypres encore pauvre hameau, était comme le point central de toutes ces retraites pieuses. La forêt de *Thigabusca* s'étendait depuis cette ville jusqu'à celle de Roulers (2). Dans la vie de St.-Vulmar et dans les Annales de Flandre par Meyer, il est parlé d'une immense forêt (*immanis silva*) qui couvrait une grande partie du *pagus Menapiscus* ou pays des anciens Ménapiens (3). Cette

(1) *Ypram densis sylvis et paludibus septam* (Chron. Castel. in *Rob. Fris.*).
La forêt qui couvrait l'emplacement de la ville d'Ypres et son territoire portait le nom de *Rumetra*. Elle n'était qu'une fraction de la grande forêt de *Thigabusca* : *Rumetra autem*, dit Malbrancq., *est pars sylvæ densioris dictæ Thigabusca quâ Ypram diximus olim penè indequaque circumseptam* (Malbrancq., *de Morinis*, lib. IX, tom. 3).

Une charte de l'an 1112, relative à l'abbaye de Nonnenbosch, près d'Ypres, commence par les mots suivans : *Ego Joannes D. G. Morinorum episcopus, notum esse volo quod ecclesiolam illam in solitudine nemoris quod Rumetra vocabatur, etc.*

Au 11e siècle, les environs de Waton près d'Ypres fourmillaient de serpens : *Ranarum, buffonum lacertorum frequentia*, dit Malbrancq, en parlant d'un hermite nommé Abraham, qui s'était établi dans ce désert, *coegit illum paulo ulteriorem sedem* (è sulnessâ) *Dickeburch dictam quærere, ubi inter frondosa solitudinis suæ complevit annos* (Malbrancq., *de Morinis*, lib. VIII).

(2) *Intererat Ypram inter et Rolariam non modica sylva quæ idcircò diversis sæculis compluribus monasteriis solitariam sedem præbuit* (Malbrancq., lib. I).

(3) *Perrexit S. Vulmarus in pago nuncupante Minpisco, ubi erat immanis silva* (vita S. Vulmari, Acta SS. Belgii, tom. 5, p. 380).

Vulmarus ad solitariam vitam in Menapiscum, hoc est Flandriam, concessit,

forêt s'avançait, au midi, au delà de la ville de Cassel et rejoignait les bois qui couvraient le territoire de Poperingue, d'Ypres et de Roulers. Toutes ces forêts auxquelles il faut ajouter encore les bois de Maldeghem, Pootsbergen, Liedekerke et plusieurs autres (1), ne constituaient du reste qu'une fraction de la forêt des Ardennes.

Outre les terres de la Flandre envahies par la mer ou créées par la retraite de l'Océan, les marais et les forêts, les chroniques et chartes du moyen âge mentionnent fréquemment des terres incultes et en friche. Tel était avant la fondation de l'abbaye des Dunes, dans les environs de Furnes, l'emplacement de ce riche et célèbre monastère (2). Aux 7e et 8e siècles le territoire de Furnes ne présentait que des marais et terres vagues et n'avait pour habitans qu'une peuplade plongée dans la plus grande barbarie (3); il en était de même de l'emplacement et des environs des villes actuelles de Nieuport, Ostende et Blankenberg (4). Une charte de la comtesse Jeanne de Constantinople, de l'an 1216, parle des terres incultes nouvellement défrichées dans les paroisses des Gids, de Thourout et de Lichtevelde. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, pour peupler les champs en friche de la paroisse de Reyneghem, fit un

vastamque ingressus sylvam, in cavâ arbore triduum absque cibo egit. Ab eâ arbore Ekenses, agri casletani populus, nomen se trahere dicunt, Volmarum colunt, templumque ibi suum consecraverunt (Meyer, *Annal. Flandr.*).

(1) Imbert, *de Pagis Cisrhenan. Annal. Acad. Lovan.* (1818).

(2) *Peregrè profectus* (Ligerius), *in Flandriam venit et in furnensi villa locum desertum petiit, ubi inter montuosa et arenosa maris littora quæ vulgariter ibi Dunes appellantur, recedit, ibique Capellam in honore S. Mariæ Virg. ædificavit et conventiculum sui ordinis Nigrorum Monachorum inibi congregavit* (Iperius, *Chron. S. Bertini*, c. 40, pars. 7).

(3) *Quam nunc Furnensem agrum vorant, paludibus vepribusque horrida et forsan moribus horridior gens degebat quo præsuli* (Audomaro) *acriter hactenus fuerat desudandum* (Malbrancq., lib. III, c. 43).

(4) Idem, lib. X.

appel à tous ceux qui voudraient se fixer dans ces lieux, leur promettant aide et appui, et surtout, d'y faire bâtir une église. C'est à des mesures semblables que doivent leur existence un grand nombre de bourgs et de villages, et même des villes de la Belgique. En l'an 1162 l'évêque de Reims confirma à l'église de St.-Pierre au mont Cassel, les dîmes des terres nouvellement défrichées sous le règne de Robert de Béthune, comte de Flandre, dans les châtellenies de St.-Omer, de Cassel et de Courtrai (1). Une charte émanée de Gautier de Marvis, évêque de Tournai, en 1240, atteste qu'au 13e siècle on s'occupait activement du défrichement des forêts et lieux incultes dans toute l'étendue de ce diocèse, alors beaucoup plus vaste que de nos jours (2). Une foule d'autres chartes du 12e et du 13e siècle constatent de même combien la culture du beau pays de Flandre était différente alors de sa culture actuelle, et les efforts tentés dès lors pour élever cette province à la splendeur qu'elle a acquise de nos jours (3).

(1) *Novarum terrarum à tempore comitatus prænominati comitis Roberti cultarum vel colendarum in castellaniâ Sancto-Odomarensi, Castelensi, Curtracensi* (idem, tom. 2, p. 1162).

Decimam de Wastinis meis quæ jacent in parochiâ de Gids et de Lichtervelde et de Thourout, quas nuper per Boidekinum de Winendale servientem meum colonis ad reditum dari feci.

La charte relative à cette concession, donnée par Thierry d'Alsace, en 1161, porte : *solitudinem rinigensem victui nostro specialiter deputantes sub annali censu agricolis excollendam donavimus, etc.* (Mir., *Dipl.*, tom. 1, p. 577. De St-Genois, *Monumens anciens*, p. 474).

(2) *Cum plerisque diœcesis nostræ partibus*, dit l'évêque, *pontificatus nostri tempore terræ ad culturam redactæ fuerint et rediguntur quotidiè, etc.* (De Nelis, *Vues sur diff. points de l'Hist. Bel.*, Anc. mém. de l'Acad. t. 2).

(3) *Altare Ghyvendynchove cum tertia parte decimæ et de Wastina quæ idem Milo libere et quietè concessit; sex insuper jugera Wastinæ in fronte terræ Egberti de Ghelevelt adjacentia.... Quamdam etiam terram quæ latinè dicitur arena, vulgo vero 't Zand; terram desertam in Sadelt et à parte australi Steenkerke quatuor jugera terræ in proximo adjacentis et à Steen-*

Et ce superbe pays de Waes, ce modèle de culture, ce miracle de l'industrie des Belges, ce jardin de la Belgique qui ne cesse d'être le sujet de l'étude et de l'admiration des agro-

kerke usque ad desertum (Bulle de l'an 1120 par laquelle le pape Innocent III, confirme la possession de tous les biens de l'abbaye de Wormezeel, près d'Ypres. Miræi, *Dipl.*, tom. 3, p. 69).

Ego Balduinus D. G. Flandrensium comes hereditarius in usum sanctimonialium sanctæ dei genitricis Mariæ in Broburg omnem decimationem terræ novæ cultæ et incultæ quæ inter Drincham et Tidecham et Pandgata et paludem septentrionalem sita, antiquo ex tempore arborum fructicum densitate inculta jacuerat... perpetuo jure donavi (Charte donnée par Baudouin VII comte de Flandre, en 1115. Miræus, tom. 4).

Une autre charte de Baudouin VII, porte : *Quod pater meus Robertus comes flandrensis et mater mea Clementia, comitissa Flandriæ, dederunt ecclesiæ beatæ Mariæ de Brobborgh mille et centum mensuras terræ jacentes inter ecclesiam Watinensem et Broborg, terram de Pangate, novam etiam terram in Wastina de Turhout jacentem infrà parochiam de Nortpenes confirmò* (Mir., tom. 4, p. 193).

Dans une charte de Charles-le-Bon comte de Flandre, de l'an 1119, on lit : *Abbati et monachis ad locum aldenburgensem condonavi duas partes decimæ totius solitudinis seu deserti quod teutonice vocatur utfanc vel wastina in parochia de Minghem et ex Ichtenghem et de Cocalara et de Bovenkarca usque in confinium de Flardello, exceptis illis partibus quæ-antè mortem domini Roberti avunculi mei fuerunt in culturam redactæ* (Mir. *Not. ecclesias.* c. 67).

Par une lettre de l'an 1140, St.-Bernard prie Rogon d'Abbeville de faire don à l'abbaye d'Auchi le Moine en Artois, des terres de la paroisse de Curenne restées incultes et désertes jusqu'alors : *Deserta et inculta tibi tuisque antecessoribus usque nunc inutilis fuit.*

Un diplôme de Philippe d'Alsace comte de Flandre, de l'an 1166, donne à l'église de St.-Nicolas à Furnes, 180 bonniers de terre dans le désert de Wormhout : *in solitudine illa quæ Vormut vocatur* (Mir., tom. 3, p. 572).

Dans un diplôme de l'an 1235, le comte de Flandre Louis de Nevers, confirme la donation faite par la comtesse Jeanne de Constantinople à l'abbaye de Marquette, près de Lille, de 500 bonniers de terres en friche dans la paroisse de Calve : *Quingenta bonaria wastinæ suæ sitæ in territorio de Calve*, et celle de cinquante autres bonniers de terre inculte à Wachtebeeck faite par le comte Baudouin VIII : *Quinquaginta bonaria wastinæ suæ jacentia juxtà quamdam curtem sancti Petri de Gandavo, quæ curtis vocatur Wachtebeke* (id., tom. 3, p. 394).

Une charte de Thierry d'Alsace, publiée par Sanderus, concerne la do-

nomes étrangers, qu'était-il au 8e siècle et plusieurs siècles plus tard encore, si ce n'est une terre déserte, couverte de bois et de bruyères, en proie aux irruptions fréquentes de

nation faite à la chapelle de St.-Amand, près de Courtrai, d'une terre dans le désert d'Espouth : *In illa vastitate de Espouth* (Sand., *Fland. illust.*, t. 3, l. 1).

Par un acte de l'an 1243, Siger de Courtrai vend à l'abbaye de Biloke toutes les dîmes des terres nouvellement cultivées dans l'office d'Assenede : *Omnes decimas novalium terrarum jacentium in officio de Assenede* (Mir., tom. 3, suppl. p. 409). L'abbaye de Marquette possédait dans ce territoire, suivant la même charte, plus de 1600 mesures de marais et de terres incultes : *Mille sexcentas mensuras mori et wastinæ.*

Dans la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Thosa donnée par la comtesse Marguerite de Constantinople, en 1276, on lit : *Item in officio de Hulst apud curtes de Gronda cum pertinentiis suis in terris, wastinis, moro, lacis, viis, aquis circiter mille trecenta bonaria* (Mir., tom. 3, p. 130).

Par un acte de l'an 1262, la même princesse déclare vendre et transporter à l'abbaye de Dorrezeele vingt-six bonniers de terre inculte dans l'office d'Assenede (id. t. 3, p. 122).

La charte par laquelle Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, confirma, en 1246, la possession des biens de l'abbaye de Thosa, donne la liste d'un grand nombre de terres incultes et de bois (*wastynæ, nemora*) appartenant à ce monastère (Miræus, tom. 2, p. 1322). Suivant une charte de 1276, les terres vagues possédées par ce monastère s'élevaient à 670 bonniers dans le territoire seul de la ville d'Ardenbourg (id., tom. 3, p. 130).

Par une charte de l'an 1245, la comtesse Marguerite abandonna à l'hôpital fondé par elle dans la ville de Lille, plus de deux mille bonniers de terres incultes dans les offices d'Ardenbourg, de Maldeghem et d'Ysendyk.... *Wastinam de Maldeghem et d'Ysendyk, wastinarum quæ sunt in officio de Maldeghem, in officio de Rodenbourch* (aujourd'hui Ardenbourg) *et in officio d'Ysendyke : videlicet super duo millia bonnaria Wastinarum* (Mir., tom. 4).

Par lettres de l'an 1264, la même comtesse donna au monastère de Los, 124 bonniers de *wastines* en une pièce de terre près des *wastines* des religieuses d'Eecloo.

En 1287, Gui comte de Flandre confirma la vente faite par Jean, chevalier, écoutète de Ziessele au couvent d'Espernemaille près Bruges, appelé Jérusalem, de 60 mesures de prés et wastines situées devant la porte de cette abbaye le long du chemin de Bruges à Espernemaille, vers Ziessele.

En 1296, le même prince confirma la vente faite en son nom par un

la mer et de l'Escaut ? Le pays de Waes, jadis beaucoup plus étendu que de notre temps et comprenant, outre son territoire actuel, les quatre offices ou métiers de Hulst, Axel, Assenede et Bouchout, portait au moyen âge le nom de fôret de Wasda (*forestum Wasda*) (1). Aujourd'hui le pays de Waes ne renferme plus sur 49616 acres de terre dont il se compose dans ses limites actuelles, que 3796 acres de bois (2). Presque toutes les terres de cette contrée qui n'étaient point couvertes de bois, consistaient en bruyères ou en terres noyées et envahies par la mer et l'Escaut.

Un quart du territoire entier du pays de Waes est une conquête faite sur l'Escaut depuis moins de quatre siècles. L'opinion de Des Roches qu'une partie de la terre de Cadsand, des quatre offices et du pays de Waes aurait été autrefois, et même au 9e siècle, couverte par les flots de l'Océan, ne laisse pas d'avoir quelque probabilité. Celle de Vredius qui prétend que dans ce temps le pays de Waes tout entier était encore un domaine de la mer, est moins soutenable.

La description géologique que Paquet Syphorien a donnée du pays de Waes, d'après l'opuscule de M. de Burtin sur les Jachères, nous donne une idée complète de l'ancien état de ces lieux : « Le pays de Waes, dit cet auteur dans son voyage en Belgique, offre une merveille continuelle où l'art et le travail ont forcé la nature de marâtre qu'elle était à devenir la meilleure et la plus féconde des mères.

bourgeois de Gand à un chanoine de Courtrai, frère de ce bourgeois, de 46 bonniers, une mesure et 55 verges de moere et wastines près de la ville de Hulst. En 1296, il confirma la vente faite par le même bourgeois à deux bourgeois, l'un de Bruges, l'autre d'Ardenbourg, de 37 bonniers 401 verges de wastines au métier d'Axelc et de 150 bonniers de *moere* (marais).

(1) Le mot *wasda*, d'où est dérivé celui de *Waes*, désignait au moyen âge une terre couverte de bois ou de bruyères : *was seu wassig non cæspitum modo et locum nemorosum, verum etiam vacuum, incultum, eremum significat* (Dumbeck, *de pagis*, lib. I, p. 51).

(2) Van den Bogaerde, *het land van Waes*.

« Ce beau pays offre, dans sa totalité, un modèle vraiment unique d'industrie et de fertilité. Mais il est formé de deux parties qui ne se ressemblent en rien pour les qualités du sol ; car l'une, savoir, la plus considérable et la plus peuplée, est toute sablonneuse et n'est devenue fertile qu'à force d'engrais ; tandis que l'autre se réduit aux seuls *polders*, qui sont des terrains qu'au moyen de digues on a arrachés aux eaux de l'Escaut qui les avaient submergés et couverts pendant une très-longue suite d'années. Le sol gras de ces polders est excellent et naturellement fertile.

« Il en est tout autrement du sol dont je vais parler et qui constitue évidemment la majeure partie du pays de Waes (1) : car tout ce sol ne consiste qu'en un sable en tout pareil à celui des plus mauvaises bruyères de la Campine ; il est si sec et si mouvant, qu'on a peine à y avancer pendant les sécheresses, partout où les routes ne sont point pavées. Mais ce désagrément, dont on ne peut s'apercevoir que dans les chemins de traverse, fait un contraste d'autant plus frappant avec les terres joignantes, que celles-ci n'offrent à la vue qu'un superbe terreau noir, et d'une épaisseur étonnante, fruit des travaux et des engrais employés par le laboureur avide pendant le cours de plusieurs siècles (2). »

Tous les documens anciens prouvent la justesse de ces observations archéologiques. Nous avons indiqué plus haut l'époque de la formation de la plupart des polders du pays de Waes. Des actes officiels attestent qu'au 13e siècle la majeure partie du territoire de la ville de Lokeren était inculte et inhabitée. Nous ne citerons que la charte par laquelle Wautier, évêque de Tournai, fit don à l'abbaye de

(1) L'auteur aurait pu dire les trois quarts.
(2) Paquet-Syphorien, *Voyage pittor. dans la Belgique*, tom. 2, p. 103.

Nonnenbosch, en l'an 1220, de cent cinquante bonniers de terres vagues dans la paroisse de Lokeren (1). L'emplacement de ce monastère avait été lui-même un lieu désert avant la fondation de cette communauté religieuse, et en 1234 les terres voisines de l'abbaye de Nonnenbosch n'offraient que des friches que la main du laboureur n'avait point encore transformées en riantes et fertiles campagnes (2). Il en était de même de l'emplacement de l'abbaye de Baudeloo, avant la construction de ce monastère. Des lettres de confirmation de la fondation de l'abbaye de Baudeloo données par l'évêque de Tournai, en 1203, disent que cette abbaye était située dans une forêt au milieu d'une vaste solitude du pays de Waes, appelée Bodeloo (3). Une charte de Marguerite, comtesse de Flandre, de l'an 1243, parle également des terres incultes dont l'abbaye de Baudeloo était environnée (4). Dans la légende de Baudouin de Bocle, l'endroit où furent jetés les fondemens de ce monastère, en 1197, et le pays de Waes en général, sont dépeints comme une contrée déserte, couverte de bois, et un repaire d'animaux sauvages (5). Les loups y avaient tellement

(1) *Concedimus,* dit cet acte de donation, *ut moniales ibidem existentes, terras hactenus incultas quas habent sub jure patronatus nostri in parochia de Lokerne, usque ad centum et quinquaginta bonaria de cætero faciant excoli per colonos extraneos* (Miræus, tom. 3, p. 581).

(2) La charte de confirmation des biens de l'abbaye de Nonnenbosch, émanée de la comtesse Jeanne, désigne l'emplacement de cette abbaye par les termes suivans : *Locus desertus in quo idem monasterium situm est cum wastinis adjacentibus* (Mir., tom. 3, p. 582).

(3) *In quodam silvestri loco vastæ solitudinis in Wasiâ videlicet diœcesis nostræ qui Bodelo nuncupatur* (Miræi, *Dipl.,* tom. 3, p. 579).

(4) *Confirmamus eisdem sexaginta bonaria wastinæ jacentia infra antiquam terram de Baudeloo et de Stekene. Item wastinam jacentem ab Hasselede usque Halam* (Mir., tom. 4, p. 251).

(5) *Posteà verò cum ab Anglia esset reversus* (Balduinus) *et quodam tempore eremum inter Wasiam et Hachtevelde jacentem per devia silvestria et nemorosa, quorum copia tunc temporis ibidem habebatur maxima, perlus-*

multiplié que chaque nuit ils venaient rôder en grand nombre autour des murs de l'abbaye, de sorte que les religieux de Baudeloo ne cessaient de manifester à leur abbé les soucis que leur causaient les absences qu'il faisait toutes les nuits pour vaquer à la prière et la méditation dans la forêt voisine (1). Il faudrait aujourd'hui faire bien du chemin pour trouver un seul loup dans toute la Flandre et même dans la Belgique entière, si ce n'est, mais très-rarement, dans la partie la plus sauvage et la plus inculte des Ardennes.

Les noms d'un grand nombre de bourgs et villages de la Flandre indiquent aussi qu'anciennement l'emplacement de ces lieux était vague et inhabité; tel est le village de Tielrode, au pays de Waes, dont le nom dérive des anciens mots flamands *tiel* et *rode*, qui désignent un endroit nouvellement défriché (2). Tels sont les villages de Gontrode, Schelderode, Thielt, ceux d'Aspelaer, Bercelaere, Berlaer, Cokelaere, Edelaere, Knesselaere, Laerne, Roulaer, Pollaere, Rousselaer (Roulers), où la syllabe *aere* marque une terre aride et inculte; les endroits portant les noms de *woestene*, désert, tels que Nederwoestene près de Comines, Nederwaestene onder den Busch, la baronnie de la Woestine entre Gand et Bruges, l'abbaye de la Woes-

trasset, ad locum in quo nunc monasterium de Bodelo situm est pervenit.... Cum ad tantum pervenisset augmentum quod tres habuerint (monachi) *capras, pascuis eos immittens, dominicæ curæ et custodiæ commendabat, præ timore luporum quorum magna multitudo tunc temporis ibidem habebatur* (Vita Msc. Balduini de Bocla apud Sanderum, *Flandr. illust.*, lib. IX).

(1) *Domine*, disait un des moines de Baudeloo à l'abbé Baudouin, *cum tot lupi hic sint, quod ferè singulis noctibus circà ædificium nostrum currentes et ulluantes, vix nos intactos relinquant, miror cur de nocte ità per nemora incedere intendas* (ibid.).

(2) Van den Bogaerde traduit le mot *tiel* par bois, forêt; mais Galliot le fait dériver du saxon *tilian*, exploiter, cultiver (Galliot, *Hist. de la prov. de Namur,* tom. 3, p. 3).

tine, autrement dite Notre-Dame dans le désert, près de Cassel, etc., etc.

Enfin dans une foule d'actes anciens de donation, de transport ou de ventes de terres, tant de la Flandre que des autres provinces de la Belgique, les termes de *terra tam culta quam inculta* et de *terra novalis*, par lesquels la qualité de ces propriétés y est spécifiée, est une autre preuve de l'état inculte et désert d'une grande partie de la Belgique il y a huit ou dix siècles (1).

Ces nombreux faits et documens d'une authenticité incontestable que nous venons de citer suffiront pour faire concevoir au lecteur une idée assez exacte de l'état physique et de l'aspect que présentait le pays des Ménapiens durant plusieurs siècles après l'époque de la domination romaine, et attestent que le grand accroissement de la population et les défrichemens de la Flandre, la partie actuelle la plus opulente et la plus populeuse de la Belgique, ne remontent qu'aux 12e et 13e siècles, et même que la portion la plus riche et la mieux cultivée de la Flandre, le pays de Waes, en était encore la plus pauvre et la plus déserte il n'y a guère que trois à quatre cents ans (2).

Si quittant le territoire ménapien nous passons l'Escaut et pénétrons sur celui des Toxandres, les documens anciens nous apprendront encore que pendant les huit premiers siècles de notre ère cette contrée offrait un aspect d'abandon et de solitude plus triste même que celui de la Flandre. Des bruyères, des marécages et de sombres forêts, domaine de quelques peuplades barbares, isolées, sans commerce avec les peuples limitrophes, vivant de chasse et plus souvent de brigandage, telle est l'image que nous

(1) Ducange, *Glossar. infimæ latinit.* in voce *novalia.*
(2) Raepsaet, *Analyse de l'Hist. des droits civ. et polit. des Belges*, etc.

tracent du pays des Toxandres les anciennes légendes, notamment celle de St.-Lambert, écrite au 11e siècle par un chanoine de Liége (1).

C'est principalement dans les déserts de la Toxandrie que le général romain Labeon se déroba à la poursuite des Bataves et des Germains pendant la révolte excitée et soutenue par le chef batave Civilis (2).

La Toxandrie, dit l'auteur de l'ancienne relation des miracles de St.-Trond, qui vivait au 11e siècle, la Toxandrie renferme les Campines, steppes immenses brûlées par l'ardeur du soleil, condamnées à une éternelle stérilité et servant de repaire à une multitude de brigands qui, maîtres absolus de ces déserts, dépouillent ou assassinent impunément tout voyageur qui a l'imprudence d'aborder ce pays inhospitalier (3).

Cependant, grâce à l'admirable industrie de nos cultivateurs et aux vastes défrichemens entrepris par les abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel, une grande partie de ces plaines arides, et que jusqu'au onzième siècle on regardait comme une terre condamnée à une éternelle

(1) Voir le chapitre précédent.

(2) *Civilis avia Belgarum circumibat dum ducem Labeonem capere aut exturbare niteretur* (Tacit., *Hist.*, lib. IV, c. 70).

(3) *In supradicto pago* (Toxandriæ) *Campania est latè patentibus campis, solis ardore exusta et nullis humani negotii usibus apta, sed solùmmodo latronum scrobibus plena, de quibus et longè perspicaci intuitu eorum nullis divinæ creationis obstantibus machinis, facillimè possunt deprehendi itinerantes, etc.* (Stephilinus, *de miraculis S. Trudonis*, Acta SS. Belgii, tom. 5, p. 56).

Cum apud Trajectum adirè vellet S. Servatium (S. Evermarus), *cum septum comitibus venit ad primos aditus silvæ quæ Rullis nominatur; sed ne impediente jam nocte in tenebris per ignotæ silvæ anfractus erraret, ad proximam villam quæ Herstaplia dicebatur, divertit. Eam villam homo crudelis Haeto nomine sibi vindicabat, adjunctisque sibi sociis hostis publicus barbara feritate per silvam illius et vias publicas iter agentes aut interficiebat, aut spoliabat* (Vita S. Evermari).

stérilité, *nullis humani negotii usibus apta*, a été, comme les sables et les bruyères de la Flandre, convertie en riches et fertiles campagnes. « Il est à remarquer, observent les savans agiographes belges, au passage de la relation des miracles de St.-Trond que nous venons de rapporter en note, il est à remarquer que l'aspect de la Campine est bien différent aujourd'hui de celui qu'elle offrait à cette époque et que dans diverses parties cette contrée présente l'image du bonheur et de l'abondance. Cette heureuse métamorphose est due à l'industrie des habitans, stimulée par l'exemple donné par les monastères de l'ordre de Cîteaux, fondés dans ces lieux (1). »

L'acte de fondation de l'abbaye d'Averbode, daté de l'an 1136, témoigne qu'antérieurement l'emplacement et les environs de ce monastère étaient un désert affreux et un repaire de bandits (2). Aujourd'hui au lieu de ronces et de bruyères, les terres de cette abbaye présentent tour à tour des magnifiques bois de chênes, de superbes prairies et des champs couverts de riches moissons. La mise en culture d'une portion considérable de ces terres ne remonte qu'au 18e siècle: « Le monastère d'Averbode, écrivait, en 1789, le savant Verhoeven, a fait défricher plusieurs centaines de bonniers de bruyères et de déserts. Ils offrent aujourd'hui le plus bel aspect par les plantations de bois de chênes, de sapins, d'aulnes, et par les allées de hètres, d'ormes, de tilleuls et d'autres arbres placés selon la na-

(1) *Ceterum notatu dignum est nunc aliam prorsùs eamque hinc indè satis lœtam uberamque esse Campaniœ faciem, id quod sagaci incolarum industriœ, Norbertinorum canonicorum exemplo excitatœ, eorumque indefessœ labori nemo non adscripserit* (Acta SS. Belgii, tom. 5, p. 56).

Les monastères de l'ordre de St-Norbert étaient ordinairement fondés dans des terrains vagues et déserts.

(2) *Terram quœ Averbodium vocatur usque ad hœc tempora solis latronum vel prœdonum spurcitiis, rapinis et homicidiis vacantem* (Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 102).

ture du sol, où ils viennent à merveille, et où quarante ans auparavant, comme nous en sommes les témoins oculaires, l'on ne découvrait qu'une bruyère montueuse, inégale et des vallées remplies d'eaux croupissantes. Ceux qui connaissent les marais, appelés la Greeve, desséchés et mis en culture par l'abbé actuel de Tongerloo (1), du temps qu'il était proviseur, seront convaincus qu'une entreprise pareille ne saurait jamais avoir lieu que dans un corps permanent. Une grande partie des revenus de l'abbaye y fut engloutie; les pauvres seuls en profitèrent : l'oisiveté fut bannie, et après de longs travaux, des lacs immenses furent en partie desséchés, d'autres convertis en étangs poissonneux et en canaux. En réfléchissant sur la fertilité des campagnes et sur l'ingratitude du sol sur lequel les deux abbayes de Tongerloo et d'Averbode sont bâties, on dirait que toutes les deux, à l'envi l'une de l'autre, ont épuisé tout ce que l'industrie et l'expérience en agriculture peuvent suggérer. »

« L'origine de la prévôté de Postel est fixée par Wichmans vers l'an 1140. Il suffit de l'avoir vue pour être convaincu qu'un endroit si ingrat n'a pu être habité que par des hommes vraiment inspirés de Dieu, qui ont été tirés de l'abbaye de Floreffe (2). »

L'espace qui sépare la ville d'Anvers de la bourgade de Gheel était au 7e siècle entièrement désert, couvert de bois et de bruyères. Le bourg de Gheel qui compte aujourd'hui au delà de 6000 âmes, n'était alors lui-même qu'un hameau de quinze cabanes, ce qui suppose une population de 70 à 75 habitans. Les environs de ce hameau dans un rayon de six milles étaient ombragés par une vaste et antique

(1) Le mot *loo* en vieux flamand désigne un lieu couvert de bois.

(2) Verhoeven, *Mémoire hist., polit. et critique sur la constitution, la religion et les droits de la nation Belgique, etc.*, p. 75.

Voir aussi l'abbé de Feller, *Intinéraire*, tom. 2.

forêt (1); car les provinces actuelles d'Anvers, du Limbourg et du Brabant septentrional, en un mot toute l'étendue de pays entre l'Escaut, le Wahal, la Meuse et le Demer, aujourd'hui la partie la moins boisée de la Belgique, étaient jadis, ainsi que nos autres provinces, remplies de bois, comme l'attestent les anciennes chartes et chroniques et les noms d'un grand nombre de villes, bourgs et villages, tels que Turnhout, appelé dans un diplôme de Louis le Débonnaire *Thoroldi silva*, Herenthals (bois du seigneur) (2), Oudenbosch, Nieuwenbosch, Boechout, Enthout, Oosterhout, Minderhout, Herenthout, Hulshout, Loenhout, Tenhout, Campenhout, Meerhout, Minderhout, Pulderbosch, Westdorn, Haage (3) et Woude.

On sait que le nom de Bois-le-Duc dérive d'une grande forêt où les ducs de Brabant avaient une maison de chasse, près de laquelle Henri Ier jeta en 1184 les fondemens de cette ville (4). Vers la fin du 9e siècle l'immense bruyère entre Sittard, Born, Beek, Elslo, etc., dont une partie est réduite en culture aujourd'hui, était une forêt que Zuenti-

(1) On lit dans la légende de Ste-Dymphne et St-Gereberge, écrite au 11e siècle..... *Cœptum iter iterum repetentes* (ex Andverpia loco), *ac rivorum ac nemorum dilatatam per solitudinem gradientes, sub celeritate ad villam cui Ghele est nomen olim impositum ab antiquis venerunt.... Diei alterius mane facto, surgentes, vagabunda indagatione situm loci circuire cœperunt Compertoque oratorio in C. Martini pontificis memoria dedicato non longè ab eo positum sibi locum utilem ac quietum ad ducendam vitam solitariam acceparunt.... Excolebatur autem tunc temporis locus ille* (Gheele) *raro inhabitatore tantùmmodo quindecim hospitiis, vepriumque densitate refertus, ferè per sex millia dilatando arborum nemorosa magnitudine præstans erat... locum simul à spinarum aculeis et nocivis arboribus emundantes, prope dictam basilicam parvum... habitaculum construxere* (in pago hodierno Zammalia) (Vita SS. Dympnæ et Gereberni auct. Petro canonico, Acta SS. Belgii, tom. 5, p. 314).

(2) *Haage* signifie en vieux flamand bois.

(3) *Nomen invenit* (Herenthaltum) *à silvâ occidentalem ejus plagam occupante maxima olim, etc.* (Gramage, *Andverpia*, lib. IV, c. 6).

(4) *In Toxandriæ finibus nemus est olim ecclesiæ trajectensi donatum,*

bold, roi de Lotharingie, donna aux villages environnans (1). Il en était de même du territoire compris entre la Grande et la Petite Nèthe et la Dyle. Cette dernière forêt portait le nom de *Wavrewald* (2).

Les plus anciens documens relatifs aux défrichemens du territoire des Toxandres remontent au 13e siècle. Arnould, seigneur de Bréda, en 1276, 1277 et 1282, et Rase de Gavre, en 1291, donnèrent à l'abbaye de St.-Bernard plus de deux mille bonniers de bruyères et terres incultes (*wastinæ*) sur le territoire de Gestel, que les religieux réduisirent en culture. (3). En 1277 et 1279 Rase de Gavre fit don à l'abbaye de Cortenberg de plus de douze cents bonniers de terres semblables (4). En 1280 Arnould de Loen céda aux habitans de Bréda, pour être défrichés et cultivés, les communaux et déserts entre Emerbergen et Ypelaer, et Jean II, duc de Brabant, vendit à la commune de Lithoien, près de Bois-le-Duc, tous les communaux de ce village (5).

cujus advocatiam longo tempore obtinuere comites Gelriæ qui eam amicis suis dederant, ipsique villam Vucht Henrico duci Lotharingiæ vendiderunt, qui in aggere de Ort urbem struxit quæ nunc est Silva Ducis (Chron. S. Trud.).

(1) Pellerin, *Essai hist. et crit. sur le département de la Meuse-inférieure*, p. 7).

(2) On lit dans une charte d'Henri I, empereur d'Allemagne, datée de 1008 : *Notum sit.... qualiter nos.... bannum nostrum bestiarum Baldrico sanctæ leodiensis ecclesiæ præsuli nec non Baldrico comiti, super eorum proprias sylvas, quæ sunt inter illa duo flumina quæ ambo Nithe vocantur, et tertium quod Thila nominatur, sitas, et quæ pertinent ad illas villas Heisle et Heisten, ac Badfrido nec non Maclines nominatas, quod tamen totum Waverwald appellatur, in comitatu verò Gotizonis comitis, qui Antwerf dicitur, situm, per hanc nostram præceptalem paginam concedimus, etc.* (Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, tom. 1).

(3) Miræus, *Dipl.*, tom. 2.

(4) Miræus, ibid.

(5) W. C. Ackersdyck, *Over de slaverny in de Nederlanden*, werken van de Maatschappij der Nederl.-Letterkunde.

Les noms de Tilbourg, Thiel, Thielen, Artzelaer, Baesrode, Berlaere, Vosselaer, Balaer, Terheyden, Vorselaer, St.-Odenrode, Westerloo, etc., rappellent pour la province d'Anvers, le Brabant septentrional et le Limbourg, l'observation que nous avons faite précédemment sur des dénominations semblables dans la Flandre.

Non-seulement la Toxandrie offrait jadis dans presque toute l'étendue de sa surface des bruyères ou des forêts, mais les bords de la Meuse, du Demer et du Wahal étaient, comme ceux de l'Escaut, en proie aux débordemens des eaux de ces fleuves et rivière. Ces terres conquises par l'industrie sur les flots et réduites en grasses prairies, sont aujourd'hui la partie la plus fertile et la plus riche du Limbourg, de la province d'Anvers et du Brabant septentrional. Les *Polders* du vieux et du nouveau Glimes, endigués en 1688 et 1693, ont seuls une étendue de plus de 1800 bonniers (1).

L'emplacement et les environs de la ville d'Anvers consistaient autrefois en marais impraticables (2). Suivant Guicciardin le lit de l'Escaut s'étendait jadis jusqu'à l'hôtel de ville actuel d'Anvers; il en donne pour preuve les ancres et débris de navires découverts en 1560 lorsqu'on creusa les fondemens de cet édifice.

(1) Gramaye produit la nomenclature de la plupart des polders du territoire de Bréda, avec l'époque de leur endiguement. Les polders de Nieuwcromwiel et de Westland, datent de l'an 1420; le polder de St.-Guilford, ayant une étendue de 1200 bonniers, fut endigué entre les années 1482 et 1487, par Englebert de Nassau, qui agrandit aussi le polder d'Oostland de 4000 autres bonniers. Le polder Vander Hey, près de Sevenbergen, remonte à 1537, celui de Standaerthuyten à l'an 1521, celui de Tinaerden à 1548, celui de Buggenhil à 1564, ceux de Schudderbosch et d'Appelaerde à 1582 (Gramaye, *Antiq. Bred.*, c. 2).

(2) *Omnia longè lateque quæ circum erant loca stagnabant, ut nec vectoribus ob aquas et altam uliginem, nec navibus ob vadorum breritatem accessus daretur* (Gramaye, *Andverpia*, c. 6).

Au 9e siècle, le lit de l'Escaut, qui alors n'était point encore contenu et circonscrit par des digues, s'étendait jusqu'au village actuel de Deurne, séparé aujourd'hui des bords de ce fleuve par une étendue de plus de deux lieues de terres en culture (1).

Les travaux entrepris pour le défrichement de l'ancien territoire des Toxandres sont la plupart d'une date très-récente. Tel qu'était avant la fondation des abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel, l'emplacement de ces monastères, tel était encore dans la seconde moitié du 17e siècle celui du couvent des Hermites de la congrégation de St.-Joseph, fondé en 1685 au village d'Achel, près de la petite ville d'Hamont, dans la province de Limbourg. 'T Kindt, auteur de l'ouvrage intitulé *les Délices du pays de Liége*, dépeint de la manière suivante l'heureuse métamorphose que l'industrie de ces hommes pieux fit subir à ces lieux qui ne présentaient auparavant que l'image de la plus complète stérilité. « Le superflu dont ils se privent rigidement, multiplie chez eux le nécessaire et leur a donné, en moins de soixante ans, les moyens de changer un désert ingrat et sauvage en une habitation également fertile et agréable. Elle est située à l'extrémité du village d'Achel,

(1) *Procedendo in hâc non obsonâ conjecturâ, dicendum burgum hoc* (Antverpiæ) *conditum fuisse ad mare quoddam mediterraneum, nempè ad confluentiam Scaldis et Schindæ* (het scheyn) *quæ constituebant quasi mediterraneum mare, antequam scaldis constrictus esset aggeribus; scaldis enim utrumque latè fluebat, inundans terras omnes quæ hodiè inundantur dùm aggeres rumpuntur; sic et Schinda, modicus quidem hodiè fluviolus, tunc latè fluebat usque in Deurne et ultrà, inundans omnes terras illas quæ hodièque solvunt pro intentione aggerum Schaldis, et adhuc, dùm aggeres rumpuntur, inundantur...... per hoc autem quasi mediterraneum mare facilius erat ascensus barbaris nationibus, prout etiam illac sæculo IX ascenderunt Nortmanni, quandò Antverpiam incenderunt* (Diercxsens, Antverpia Christo nascens et crescens, tom. 1, p. 3).

Voir aussi Scribanius, *Orig. Antverp.*, c. 5, pars. 2a.

partie sur des sables mouvans et partie sur un marécage qu'on n'a pu rendre praticable qu'en relevant le terrain. Ces lieux ont pris une forme bien différente entre leurs mains. On y aborde aujourd'hui par de belles avenues de haute futaie, plantées au cordeau, etc., etc. Outre les bâtimens et les jardins qui font une partie du terrain défriché, ces religieux ont encore su se faire des terres arables et des prairies qui occupent une étendue considérable, le tout entouré de canaux, de haies soigneusement taillées et de diverses allées de haute futaie (1). »

Dans la seconde moitié du siècle dernier on défricha dans le Brabant septentrional, en un petit nombre d'années, au delà de cent mille bonniers de bruyères, et dans le court espace de 1800 à 1805 plusieurs autres milliers de bonniers de terre inculte furent également réduits en culture (2). A la première époque on entreprit le défrichement des vastes bruyères qui entouraient la ville de Hasselt (3).

Dans les dernières années, la fondation de la colonie de bienfaisance, celle de l'abbaye de la Trappe et la construction du canal de Maestricht à Bois-le-Duc ont puissamment contribué au défrichement des arides bruyères de la Campine et du Brabant septentrional que jamais le soc de la charrue n'avait sillonnées.

Quoique plus favorisé par la nature que le territoire des Ménapiens et des Toxandres, celui des Nerviens, c'est-à-dire le Brabant méridional et le Hainaut, présentèrent, comme la Flandre, la province d'Anvers, le Brabant septentrional et le Limbourg, pendant toute la durée de la domination romaine et plusieurs siècles après, l'aspect d'une terre sauvage, agreste et hérissée de sombres forêts.

(1) *Délices du pays de Liége*, tom. 4.

(2) Van de Graaf, *Statistiek van het departement Braband.*

(3) De Feller, *Itinéraire*, tom. 2, p. 547.

Plutarque, qui vivait dans la seconde moitié du deuxième siècle de l'ère vulgaire, rapporte que de son temps les Nerviens habitaient encore au milieu des bois (1). Nous avons vu au premier volume de cet ouvrage qu'au 4e siècle l'empereur Probus entreprit de peupler et de faire défricher les vastes espaces incultes qui couvraient le territoire des Nerviens et des Treviriens.

Au 6e siècle la forêt charbonnière, fraction considérable de l'immense forêt des Ardennes, se prolongeait depuis l'extrémité méridionale du Hainaut jusqu'à la frontière septentrionale du Brabant (2). Chlodion quittant sa résidence habituelle, le château de Dispargum, dont l'opinion la plus générale fixe l'emplacement à Diest, ne fit que traverser la forêt charbonnière pour arriver de ce château à la ville de Tournai (3). « La forêt charbonnière qui était cette partie des Ardennes qui couvrait le Hainaut,

(1) Plut., *Vita Cæs.*

(2) Wendelinus, *De lege salicâ*, p. 136.

(3) *Chlodio carbonariam sylvam ingressus, Tornacensem urbem obtinuit, exindè Cameracum urbem properavit* (Gesta regum Francor., c. 4).

En parlant de la conquête de la Belgique par Chlodion, l'abbé Dubos, un des historiens français les plus érudits et les plus judicieux. dit : « Le pays qui s'étend depuis Tournai jusqu'au Wahal et jusqu'à la Meuse, et qui est aujourd'hui si peuplé, si rempli de grandes villes et si hérissé de places fortes, était encore dans le cinquième siècle denué de villes et plein de forêts et de marécages. Il n'était guère praticable à des hommes moins accoutumés à brosser dans les bois et à franchir les eaux stagnantes, que les sujets de Chlodion. On sait bien que ç'a été seulement sous la domination de nos rois qu'on a bien défriché le pays qui est entre l'Artois, l'Océan, le Rhin et les Ardennes, et que les grandes villes dont il est si rempli, qu'elles sont à la vue les unes des autres, n'ont été bâties que dans ces temps-là. Bruges, Gand, Anvers, Malines, Louvain et les autres villes de ce territoire ont été construites sous les successeurs de Clovis et sous ceux de Charlemagne. Ainsi la prise de Tournai et celle de Cambrai, les seules villes qui fussent alors dans la contrée que nous venons de désigner, en rendit Chlodion le maître absolu. » (Dubos, *Hist. de l'établiss. de la monarchie franç.*, tome I.)

dit l'abbé Mann, s'étendait encore plus de cinq cents ans après la naissance de Jésus-Christ jusqu'à Bruxelles, dans l'endroit même où l'on voit aujourd'hui l'église de St.-Jacques de Caudenberg et l'hôpital de St.-Jean au Marais (1). »

Les bois de Soignes, de Mormal, de Cireau, d'Heverlé, près de Louvain, le parc de Bruxelles, sont des restes de la forêt charbonnière qui au moyen âge constituait la limite entre l'Austrasie et la Neustrie (2). La forêt appelée à cette époque *fannia sylva*, et qui a communiqué son nom à un canton du Hainaut, était une des grandes divisions de la forêt charbonnière qui elle-même, comme nous l'avons déjà observé, était une des fractions principales des Ardennes.

« Le Brabant, dit à juste titre l'abbé Caussin, le Brabant, aujourd'hui une des plus belles et des plus florissantes des dix-sept provinces des Pays-Bas, était pendant les six premiers siècles de notre ère, ou à peu près, dans l'état où Ovide représente la terre au sortir du déluge. Les Romains n'ont communiqué de l'Angleterre avec l'Allemagne et même avec la Hollande qu'en passant la frontière à Gembloux et Perwez. Ils semblaient fuir et éviter ce terrain où sont aujourd'hui de grandes et belles villes, des villages sans nombre, des campagnes riantes. Ce magnifique, ce superbe Brabant de nos jours, n'a eu de lieux connus, avant le septième siècle, que *Geminiacum* et *Perviciacum* (3). »

Le nom seul de Brabant, au moyen âge *Bracbantum*, dénomination dérivée des vieux mots teutons *brac*, terre en friche, couverte de bois et de marais, et *bantum*, canton,

(1) L'abbé Mann, *Hist. de Bruxelles,* tom. 2, p. 237.

(2) *Annal. Metens.*

(3) Caussin, *Mém. sur les lieux qui ont porté le titre de villes avant le 7e siècle,* Anc. mém. conr. de l'acad. de Brux., tom. 1.

suffirait, à défaut d'autres documens, à faire connaître l'état ancien de cette province et des lieux voisins auxquels s'étendait également cette dénomination (1).

Presque tout l'espace compris entre le Dendre et l'Escaut, et qui faisait jadis partie du *Bracbantum*, était, il y a six à sept siècles, inculte et inhabité. Tel était surtout au 13e siècle le territoire de Velsique, d'Élne et de Massemen (2), et tel était au 6e et au 7e siècles celui de Bruxelles, de Malines, Louvain, Aerschot, Nivelles, Mons, St.-Ghislain, Jodoigne, Wavre, etc.

La colline sur laquelle s'élève une partie de la petite ville d'Aerschot était encore au 14e siècle un terrain vague que Jean Ier, duc de Brabant, donna aux habitans de ce lieu, alors simple village placé au pied de cette colline dont le nom de *Braeck* ou *Braeclandt*, terre en friche, que porte encore cette élévation, rappélle l'aspect qu'elle offrait autrefois (3).

La légende de St.-Rombaut nous apprend qu'au 7e siècle, à l'époque où vivait ce saint, l'emplacement de la ville actuelle de Malines et les lieux environnans étaient occupés par une forêt remplie de loups (4). Une hymne composée en

(1) BRUCH, BRACH, *nemorosum significat; bant seu band idem ac bannus, terram indicat limitatam, id est, pagum. Undè compositum duabus vocibus habemus nomen quod audit pagum è sylvis seu nemoribus aquisque et paludibus hinc indè fractum* (Imbert, *de pagis Cisrehn.*, Annal. Acad. Lovan., 1818).

(2) Raepsaet, *Analyse, etc.*, tom. 2, 484.

(3) La porte de la ville qui touche à cette colline s'appelle de Braeckpoort (*Korte beschryv. van de stadt Aerschot* (1766), blz. 14).

(4) On lit dans la vie de St-Rombaut : *Profectus indè* (Româ) *vir sanctus Germaniam peragravit ad Scaldim usque, tantisper suæ habitationis quæritans locum à cœlesti nuntio sibi designatum, quo usque mechliniensi solo vicinus esset. Erat is tum locus multùm vastus et incultus, vepribus, sentibus et arboribus luxurians, ac nil nisi ferarum domicilium.*

L'auteur de cette ancienne légende met dans la bouche de St-Rombaut,

l'honneur de St.-Rombaut vers la fin du 13e ou le commencement du 14e siècle, et mentionnée par Gramaye, décrit aussi l'emplacement de cette ville, comme étant, d'un côté, bordé par des marais, et de l'autre par une vaste solitude (1).

Par une charte datée de l'an 751 et attribuée à Pepin le Bref, ce prince fait don à un seigneur franc, nommé le comte Adon, de toutes les terres incultes et marais sis dans le district de la Lotharingie, nommé Maslin (2). C'est de cet Adon que St.-Rombaut obtint les terres vagues et couvertes de ronces où il fixa sa demeure. Sa cellule, qui fut convertie plus tard en chapelle, détruite dans les quarante dernières années, était bâtie à côté de la superbe église métropolitaine actuelle, dédiée sous l'invocation de ce saint; et la forêt infestée par des loups et autres animaux sauvages a fait place à une des plus jolies villes de la Belgique.

Si le *Brosella*, mentionné dans la légende de St.-Vindicien désigne la ville de Bruxelles, cette belle capitale n'était au 7e siècle qu'un simple hameau, bâti au milieu de la

les paroles suivantes qu'il adresse au seigneur possesseur de ces lieux : *Cæterùm vicinus est hic locus quispiam palustris isque incultus ac suprà modum arboreus, sentes et taxos abundè proferens atque vepres : hunc abste mihi donari postulo.*

Il ajoute ensuite : *Nemoris deserta vir Dei Rumoldus lætus petivit, neutiquàm a lupis aut ejus generis agrestibus remoratus, quorum haud exigua istic tum erat copia; quo loco et cellam sibi construxit sive domicilium, foveis ipsum circumfodiens aquis* (Vita S. Rumoldi, c. 5).

Ce terrain marécageux ombragé d'ormes, dont il est question dans ce passage, porte encore aujourd'hui le nom d'*Olmenbroek* (marais des ormes), et s'étend le long de la Dyle, jusqu'à une lieue de Malines.

(1) *Ex hymno veteri ante annos trecentum composito colligis eundem ut hinc aquis, ità indè vasta fuisse munitum solitudine* (Gramaye, *Antiq. Mechl.*, cap. 4).

(2) Cette charte a été publiée en flamand dans l'opuscule d'Azevedo, intitulé : *Korte kronyke van vele gedenkw. geschiedenissen soo in de principaele steden van Brabant als in de stadt en provincie Mechelen voorgevallen.*

forêt de Soigne qui, au 13e siècle, couvrait encore tout l'espace occupé aujourd'hui par la ville haute, les faubourgs de Namur, de Louvain et le Parc (1).

Il en était de même de l'emplacement des monastères de la Cambre, de Forêt, de Cortenberg, d'Auwerghem, de Groenendael, de Rouge-Cloître, de Sept-Fontainés et autres institutions pieuses dans la forêt de Soigne, avant la fondation de ces monastères. Au seizième siècle l'étendue de cette forêt était encore presque double de son étendue actuelle. Le défrichement de l'espace compris entre les villages d'Uccle, Bootendael et Auwerghem, sur une surface de trois quarts de lieue, ne date même que de la seconde moitié du siècle dernier (2). Il serait inutile de rapporter tous les travaux semblables entrepris depuis les quinze dernières années que le bois de Soigne est devenu la propriété de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale.

La charte de fondation de l'abbaye du Grand-Bygard, émanée de Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain, dépeint l'emplacement de cette abbaye comme un lieu désert (3).

L'endroit où fut fondée au 11e siècle la célèbre abbaye d'Affligbem était auparavant un bois que l'acte de fondation qualifie de repaire de brigands (4).

Au septième siècle et plus tard les bords de la Senne étaient couverts de bois et de marais. Telle était en particulier la solitude où vécut St.-Alene, dans la première moitié du septième siècle, et où existe aujourd'hui le village de

(1) L'abbé Mann, *Hist. de Brux.*, tom. 2, p. 31.

(2) L'abbé Mann, *Hist. de Brux.*, tom. 2, appendice.

(3) *Locum quemdam desertum in meo allodio, qui Bigardis dicitur* (Mir., *Dipl.*, tom. 1, c. 88, *Donat. piar.*).

(4) Henri IV, comte de Louvain, dit dans l'acte de confirmation de la fondation de l'abbaye d'Affligbem, acte daté de l'an 1086 : *Miles quidam meus Gerardus nomine, cum aliis quibusdam, loco ab antiquis Hafflingen vocato, modo autem novo monasterio appellato, habitationem saltuosam*

Dilbeck à cinq quarts de lieue de Bruxelles (1). Les villages actuels de Ruysbroek, Melsbroek, Willebroek, Messelbroek, rappellent tous par la terminaison *broek* (marais) les marécages que remplacent aujourd'hui les superbes prairies qui bordent la Senne. Le nom de Bruxelles, anciennement *Brocsella* et *Broeksel*, celui de plusieurs rues de cette ville, la rue de Marais, la place de St.-Jean au Marais, la nature du terrain même de la partie basse de la ville indiquent également quel était jadis l'état d'une partie de l'emplacement de la capitale de la Belgique (2).

L'emplacement et les environs de Louvain, ville qui au 9e siècle n'était qu'un pauvre hameau, devaient alors offrir le même aspect que ceux de Bruxelles, c'est-à-dire des bois sur les hauteurs et des marais dans la plaine, baignée par la Dyle. On n'a besoin d'autres preuves à cet égard que le nom flamand de Louvain, composé des mots *loo* (hauteur boisée) et *ven* (marécage), celui de *loo* que portent les collines au nord de la ville (3), celui de *broek* dont on appelle les grandes prairies situées au pied de ces collines et que traverse la Dyle, et celui de rue du Marais (*broekstraet*) donné à une rue conduisant à un terrain qui de marais qu'il était, il n'y a

adhuc et desertam elegerunt.... ut ubi antea erat spelunca latronum, habitatio inciperet tandem rectè viventium (Miræus, *Dipl.*, tom. 1, c. 62).

(1) *Qui locus* (Dilbeek) *juxtà Sainam sive Sennam fluvium situs, ipsam contrà gentilium incursus duplici vallabat tuitione; tum opacâ silvarum densitate, tum copiosâ aquarum inundatione* (Vita S. Alenæ, c. 1. Boland. Jun., tom. 3, p. 389).

(2) « Le terrain où est situé la ville de Bruxelles, dit l'abbé Mann, ainsi que celui des prairies qui l'avoisinent est un composé de sable et de limon mêlé de débris de substances marines, ensuite d'une couche de tourbe, et à plus ou moins de profondeur on trouve partout de l'eau. » (*Hist. de Brux.*, tom. 2, 3e partie).

(3) Ces collines, connues sous le nom de montagnes de Loo, étaient occupées par un bois domanial qui fut défriché, partie en 1528 et partie vers 1648.

que deux ou trois siècles, a été converti en fertiles prairies et jardins potagers. Ce fut dans les vastes et profonds marais qui bordaient jadis la Dyle dans le voisinage de Louvain et sur l'emplacement même de la ville basse, que périrent près de cent mille Normands lors de la victoire signalée que l'empereur Arnould remporta sur ces barbares en 890. La fondation de l'abbaye de Vlierbeeck, en 1125, dans un terrain inculte sur la lisière de ces marais, a beaucoup contribué à leur desséchement et à leur mise en culture.

Il n'y a pas deux siècles et demi que la charmante promenade qui conduit de Louvain au château des ducs d'Aremberg, à Heverlé, n'offrait qu'un terrain stérile et raboteux. L'itinéraire de l'abbé de Feller contient un passage fort curieux sur ce sujet et qui relate des faits qu'on ne trouve rapportés dans aucun autre ouvrage.

« Avant d'arriver au château d'Heverlé, dit l'abbé De Feller, on voit à gauche du grand chemin un monument bien digne de considération, qui atteste que toutes ces terres, aujourd'hui unies et fertiles n'étoient autrefois qu'un groupe de cônes de la hauteur du monument qui en marque l'élévation. L'inscription qu'il porte n'est point lisible. Un de mes amis s'est chargé de la déchiffrer et de me l'envoyer. La voici : « Tous ces chemins, drèves, places, terres, prairies, jardinaiges et autres lieux éstants allentour et dépendans de ce château de Heverlé, sont estées montaignes semblables à cette hurée et pierres hautes de XX pieds, lesquelles hau et puissant, illme et ex^me prince, messyre Charles, syre et p^ce, duc de Croy et d'Aerschot a fait démolir et applanir comme se voit, depuis le premier janvier 1596, jour que comme seigneur et baron de cette terre et signorie, il a prins possession d'icelle (1). »

(1) De Feller, *Itinéraire*, tom. 2, p. 553.

Il n'existe plus depuis longtemps des vestiges de ce monument. Nous

« C'étoient, je crois, ajoute l'abbé De Feller, des tombes ou mottes, comme on en voit dans la Hesbaye, où il y en avoit autrefois bien davantage, et où bientôt il n'y en aura plus. L'élévation, l'uniformité de ces monticules ne me permettent pas d'en douter. Si c'étoient de vraies dunes, quelle en est l'origine ? »

Cette dernière conjecture mériterait d'attirer l'attention des géologues, si les travaux entrepris au 16e siècle par le prince Charles de Croï, en changeant entièrement la nature et l'aspect de ces lieux, n'empêchaient aujourd'hui d'en constater la validité. Elle coïncide du reste avec l'opinion de l'abbé Mann, suivant laquelle il y aurait eu dans les temps primitifs un golfe de mer entre le village actuel d'Heverlé et l'emplacement de l'abbaye de Parc (1).

La seigneurie de *Ter Heyden*, située à une lieue de Louvain, près de la chaussée de cette ville à Aerschot, rappelle par son nom l'état ancien de cet endroit dont le territoire ne consistait qu'en arides bruyères. Les noms de Wispelaer, Rillaer, Lare, Overlaer, Rotselaer, Rhode-Ste-Agathe, villages situés aux environs de Louvain, désignent également des lieux incultes ou nouvellement défrichés. Le monastère de Gempes, religieuses de l'ordre des Prémontrés, au village de Winge-St.-George, à une lieue et demie de Louvain, fut fondé au 13e siècle dans une solitude inculte et inhabitée jusqu'à cette époque (2).

L'espace qui sépare la ville de Louvain de celle de Tirlemont, dans une étendue de trois lieues de longueur, était, il y a quelques siècles, entièrement couvert de bois (3). Il

ignorons à quelle époque il a été détruit; ce fut probablement sous la domination française.

(1) L'abbé Mann, *Mém. sur l'anc. état de la Flandr. marit.*

(2) Verhoeven, *Mém. hist. polit., etc.*, p. 85.

(3) La tradition rapporte que deux femmes nobles, se rendant de Louvain à Tirlemont, s'égarèrent dans ce bois; que dans leur perplexité elles adressèrent leurs vœux à la Vierge; que la Vierge fit paraître une étoile mira-

en était de même de l'emplacement et du territoire de la ville de Jodoigne (1).

La petite ville de Leau était entourée de marais et d'eaux stagnantes qui corrompaient l'air et produisaient des fièvres et des épidémies qui n'ont cessé que par le dessèchement et mise en culture de ces marécages.

C'était près du bourg actuel de Rupelmonde que le Rupel qui formait la limite du pays des Nerviens se jetait jadis dans l'Escaut; aujourd'hui la réunion du Rupel à l'Escaut a lieu à une assez grande distance de ce bourg par le dessèchement d'un lac de trois lieues de circuit qui existait entre Ykevliet, Natten, Haesdonck, Rupelmonde et la limite du Brabant (2).

A l'endroit où existe aujourd'hui la ville de Nivelles on voyait au 7e siècle une antique forêt où Ste-Gertrude jeta les fondemens d'un monastère devenu dans la suite un célèbre chapitre de dames nobles (3). Au commencement du 12e siècle, lorsque St.-Bernard fonda l'abbaye de Villers, tout l'espace compris entre cette abbaye et la ville de Nivelles qui en est distante de trois lieues, était entièrement couvert de bois et inculte (4).

culeuse qui les guida dans leur route, et que par reconnaissance, elles bâtirent la chapelle appelée Notre-Dame de Sterreborne, dans un endroit appelé Cromen-dick, au village de Butsel sur la Velpe (*Le Guide fidèle conten. la descrip. de Louvain, etc.*, Brux. 1762).

(1) Gramaye, *Geldonia*.

(2) Van den Bogaerde, *het land van Waes*, 2e deel, bl. 688.

(3) Dans une charte d'Henri III, empereur d'Allemagne, Nivelles est appelé : *Locum proprium divæ Gertrudis manibus excultum*.

Une autre charte du même empereur, de la date de l'an 1041, qualifie les habitans de Nivelles de : *Gens ferox et duræ cervicis*.

On lit dans une bulle du pape Léon IX, de l'an 1146 : *Juxta confinium quo Lotharingi junguntur Francigenis, est abbatia quædam sita Nivella, scilicet sanctæ Gertrudis virginis, terrarum quidem affluens copiis, sed miserimè perdita rabie indomitæ gentis* (Miræi, *Notitia eccles.*, c. 37 et 38).

(4) La chronique de Villers, écrite au 13e siècle, parle de la première

Les noms de Wavre, Bas-Wavre (lieu inhabité au 11e siècle, couvert de bois et de marais), Wavre-Notre-Dame et Wavre-Ste-Catherine, rappellent le Wavrewald, dénomination que ne portait pas seulement la contrée située entre les deux Nèthes, mais qui était aussi donnée au moyen âge à toute la forêt charbonnière; le nom de Haegeland (pays forestier) qui est celui d'un canton assez étendu entre Tirlemont, Diest et Aerschot, et ceux d'un grand nombre de villages du Brabant, St.-Josse-ter-Haegen (aujourd'hui St.-Josse-ten-Noode), Haeght, Buggenhout, Campenhout, Meerhout, Linthout, Droogenbosch, Holsbeek, Bois-Seigneur-Isaac, Bois-Fort, etc., désignent autant de lieux jadis couverts de bois et faisant, comme les bois encore existans de Soigne, de Meerdael et Molendael, près de Louvain, et ceux des Roulés et des Princes, entre Diest et Aerschot, partie du Wavrewald et des Ardennes.

D'autres dénominations telles que Grimbergen (1), Laer, Rotselaer, Wespelaer, Rillaer, Overlaer, Wastines près

fondation de cette abbaye dans les termes suivans : *Consederunt* (Bernardus et socii) *juxtà fontem Goddiarch, acquirentes ibidem octo bonariæ terræ arabilis et quædam altà loca indirecta et inculta modicè valentia. Eratque tunc quasi tota terra circumjacens ferè usque ad Nivellam, invia, silvestris et nemorosa.*

St-Bernard étant, après son départ de la Belgique, revenu pour visiter les établissemens religieux qu'il y avait fondés, et pour prêcher la croisade, apprit des moines de Villers que dans l'endroit où il les avait fixés ils souffraient grandement du manque d'eau; il transféra alors l'abbaye de Villers à l'emplacement qu'elle occupa jusqu'à sa suppression en 1796. *Cùm S. Bernardus locum ipsum et fratres visitasset, et fontem loci illius benedixisset, perpendens eos pati defectum fluentis aquæ, hortatur eos descendere in hanc vallem in quâ sedimus, prædicans plurimos esse salvandos in hoc loco horroris et vastæ solitudinis* (Hist. monast. Villar. apud Martene et Durand, *Thes. nov. anecdoc.*, tom. 3).

(1) *Grimberga ab incultis montibus nomen habens.* Grim *enim prisca linguâ tetrum, ferum, torvum et incultum notat* (Lindanus, *de Teneramonda*, lib. III, c. 1).

de Nivelles, Rhode, Rhode-St.-Pierre, Rhode-Ste-Agathe, Attenrode, Nieuwrode, Waenrode, Sart-le-Moine, Sart-St.-Gillain, Sart à Mavelines, Sarmoulins, Sart à Walhain, Geronsart, Lamonssart, Ghessart, Liebensart, Landelinsart, Bertonsart, Neusart, Vieuxsart, Rixensart, Laurensart, Moriensart (1), Thielt-St.-Martin, Thielt Notre-Dame, Tildonck, indiquent toutes des terres incultes et arides ou des terres nouvellement défrichées.

Un grand nombre de chartes du moyen âge font mention de terres incultes et désertes (*wastinæ*) et de bruyères (*bruyeræ*) dans toutes les parties du Bracbantum ; nous en citerons quelques-unes des plus remarquables.

Par acte de l'an 1220 Béatrix de Massemen fonda un hospice dans sa *wastine* de Massemen (2).

En 1247, Henri II, duc de Brabant, donna aux habitans de Herenhout (*hominibus suis de Herenhout*) cent six bonniers de terre vague (*wastinæ*) sis dans cette paroisse (3).

Par lettres de l'an 1255 ce prince abandonna au prévot de Nivelles les communaux incultes entre le village de Promelle et la grande route de Nivelles à Genappes (4).

Par une bulle de l'an 1253 le pape Innocent IV permit au même duc de percevoir les deux tiers de la dîme payée

(1) Le mot *sart* a la même signification que *Rode*. Il dérive du verbe essarter (défricher).

(2) *In Wastinâ meâ jacente propè Massemen ad vagos hospitandos et pauperes reficiendos novam domum, scilicet hospitale, feci construi..... ad eamdem verò domum sustinendam, novem jugera terræ de præfata Wastinâ contuli* (Miræi, *Not. eccles*, tom. 7, c. 152).

Massemen, aujourd'hui commune de la Flandre, faisait partie du *Bracbantum*.

(3) Butkens, *Trophées de Brab.*, preuves du liv. 4.

(4) *Domino Goberto de Perweys præposito nivellensi hæreditariè contulimus commune sive wastinam jacentem inter villam de Promelles et stratam publicam de Nivellâ euntem usque Genapam* (Butkens, *Trophées de Brab.*, preuves du liv. 8).

par les terres incultes qu'il ferait défricher dans son duché (1).

Par lettres datées de 1290 Adélaïde, dame d'Hoboken, confirma la donation faite par sa mère au monastère des Dominicaines d'Auderghem, près de Bruxelles, des dîmes des terres nouvelles défrichées dans la paroisse de Heckeren et de Hoboke (2).

Nous parlerons ailleurs de la convention, faite en 1232, entre Henri Ier, duc de Brabant, et Arnould de Grimbergen pour le défrichement de toutes les terres vagues et bruyères dans leurs domaines respectifs.

Tous les détails dans lesquels nous sommes entré jusqu'ici pour faire connaître l'état physique et l'aspect de la partie de la Belgique occupée par les Nerviens, sous la domination romaine et postérieurement, ne concernant que le Brabant ou la partie septentrionale du territoire nervien, examinons si la partie méridionale de cette contrée, le Hainaut, offrait une condition meilleure, un aspect moins sauvage et une agriculture plus florissante.

Nous avons vu plus haut qu'au 6e siècle la fraction de la forêt des Ardennes, connue sous le nom de Forêt-Charbonnière, s'étendait sur toute la surface de la partie du territoire des Nerviens, correspondant au Hainaut. De là cette contrée avait reçu elle-même la dénomination de *carbonaria* ou *silva carbonaria*, dénomination qu'elle portait déjà dès la première moitié du 5e siècle, lorsque Chlodion en expulsa les Romains et qu'elle conserva jusqu'au 10e siècle. Les légendes de St.-Waudru et de St.-Ghislain nous ap-

(1) *Duas tertias decimarum novalium in dominiis suis ad culturam redigendarum.*

(2) *Decimas novalium quarumdam terrarum suarum quæ vulgariter Wastinæ nuncupantur (sciclicet in parochiis de Heckere leodiensis et de Hoboke cameracensis diœcesis) de novo ad culturas redactarum* (Miræi, *Dipl. suppl.*, tom. 4, p. 568).

prennent qu'au 7e siècle, à l'époque où vivaient ces saints, l'emplacement même du chef-lieu actuel du Hainaut, la ville de Mons, formait une montagne déserte et couverte de bois (1). Ce désert s'étendait à une distance de plusieurs lieues et jusqu'à l'endroit où existe aujourd'hui la petite ville de St.-Ghislain (2). Ce lieu porta d'abord le nom d'*ursidongus*, parce que, suivant la légende de St.-Ghislain, ce dernier en venant se confiner dans cette solitude, y trouva une ourse avec ses oursons (3). Ce fait n'a pas besoin de

(1) *Waldrudis elegit sibi locum in proprio allodio suo qui Castrilocus dicitur ad habitandum, qui locus vastus erat penitùs, in quo mons ab antiquo firmatus eminebat* (Chron. Gisleberti, p. 15).

Dans la légende de St-Ghislain, ce saint adresse les paroles suivantes à St-Wadru : *Nactus sum montem silvosum sic aptum, si foret extirpatus Deo obsequi cupientibus; illud si vales eme et ibi ædificia tibi habitacula et tuis sequacibus* (Vita S. Ghisleni, Acta SS. Belg., tom. 4. p. 381).

Erat autem mons iste nemoribus undequâque circumseptus, hodierna quoque regionis oppidi declivis nomenclaturâ prisci temporis vestigium referente ubi Alti-Bosci vicus dicitur (N. de Guyse, *Mons Ann.*).

(2) *Qui videlicet mons* (castrilocus) *à prædicti viri Ghisleni cellulâ quatuor ferè millibus distans in superiori parte deserti* (Vita S. Walderudis. Acta SS. Belg., tom. 4, p. 443).

Dans cette légende on lit que St.-Ghislain habitait : *In locis desertis circà fluvium cujus est vocabulum Hania* (la Haine) (ibid. c. 2).

Dans la légende de St.-Ghislain cette solitude est désignée : *Solitudinem Haniæ fluvio contiguam*, et dans un autre passage : *locum deserti vocabulo antiquo Ursidongus vocatum in extremis finibus Haniensis pagi.*

(3) *Ursidongus ideò sic dictus quod ibi solita erat ursa catulos fovere* (Vita S. Ghisleni).

Per id tempus Brabantus Dagoberto regi jucundas exhibebat venationes. Ejus canes quandoque immanem insectantes ursam, coegerunt eam fugâ sibi consulere, etc., (ibid).

Une autre légende de St.-Ghislain écrite par un auteur presque contemporain de ce saint, raconte le même fait de la manière suivante : *Ea quidem tempestate totius regni Francorum monarchiam administrabat rex inclitus Dagobertus. Sed tunc venationis causâ erat in pago Brâcbant; quamobrem quâdam die huic negocio peragrans, solitudinem Haniæ fluvio contiguam nancisentes, ingentem moverunt canes ursam quæ rapido cursu petiit locum*

commentaire, et suffit seul à constater l'aspect sauvage et inculte que devait offrir la partie méridionale, comme la partie septentrionale du territoire nervien pendant et longtemps encore après la domination romaine.

Il nous reste encore à décrire les contrées de la Belgique occupées par les Tongrois et les Treviriens sous la domination romaine.

Le territoire des Tongrois qui, sous le règne d'Auguste, vinrent occuper la contrée possédée par les Atuatiques et les Éburons avant la conquête de César, correspondait, comme il a été dit au volume précédent, à une partie du Limbourg et aux provinces de Liége et de Namur : là les documens anciens ne parlent encore que de forêts, de déserts et de marais.

« Le pays qui compose aujourd'hui la province de Namur, dit Gailliot, n'était anciennement qu'une forêt; mais les habitans s'étant multipliés avec le temps, ils commencèrent à sarter et défricher peu à peu les bois et les réduisirent en terres labourables, d'où, suivant la tradition,

quo præfatus antistes Ghislenus ærumnoso labori insistebat (Vita S. Ghisleni, auct. anon., c. 1, Acta SS. Belg., tom. 2).

Dewez qui rapporte également cette particularité dans son dictionnaire géographique des Pays-Bas, art. St.-Ghislain, y ajoute en note les réflexions suivantes :

« Je sais qu'on peut trouver ce récit fort absurde (le miracle que décrit la légende relativement à l'ours), mais je ne fais que rapporter ce que disait la tradition et les légendes. Je conçois que le fait est singulièrement dénaturé, cependant il faut qu'il y ait un fond vrai, puisqu'on a constamment nourri à l'abbaye de St.-Ghislain un ours et un aigle pour perpétuer le souvenir de cet événement qui fut qualifié de miracle. Si d'un autre côté, parce que dans la Belgique on ne voit plus d'ours, on voulait prétendre que ce récit est une fable, on se tromperait sans doute; car dans ce temps, ces animaux n'étaient pas très-rares dans la Belgique, où ils trouvaient aisément des repaires dans les vastes forêts dont elle était couverte. Dans le 10e siècle encore, l'empereur Otton, dans un diplôme de l'an 943, défend entr'autres, la chasse aux ours. Mais depuis que ces forêts ont disparu, les ours se sont retirés dans les épaisses forêts du nord. »

plusieurs villages et endroits du pays ont tiré leùrs noms : tels que Sart, Sart St.-Lambert, Sart St.-Aubain, Ransart, Lodelinsart, Lambersart, Sart Bernard, Sarteau, etc. (1). »

Le *pagus lomacensis*, dénomination primitive de la province de Namur, était presque tout entier aggloméré dans le comté des Ardennes. Le peu de lieux habités que les actes du moyen âge nous y font connaître, et la multitude de monastères qui y furent fondés à cette époque, et qui, comme on sait, l'étaient alors presque toujours dans des lieux incultes et déserts, prouvent, comme l'avancent Gramaye et Imbert, que dans les premiers siècles du moyen âge, la forêt des Ardennes remplissait presqu'entièrement cette partie de la Belgique, comme celles que nous avons décrites précédemment (2).

Au 7e siècle Namur et les environs de cette ville étaient des lieux déserts et couverts de bois (3). Tel était aussi l'emplacement des abbayes de Maloigne (4), d'Andenne, de Brogne, de Wausor, de Moustier, de Floreffe, de Geronsart, de la petite ville de Walcourt (5) et du village de Bois de Vil-

(1) Gaillot, *Hist. de la ville et prov. de Namur,* tom. 3, p. 3.
Il y a dans la province de Namur plus de vingt villages dans les noms desquels entre la syllabe *sart.*

(2) *Arduennæ* (comitatus) *partem, et magis per aquam et sylvam, quam per agros extensam jurisdictionem* (Gramaye, *Namurcum*, c. 2).
Totum nostrum pagum lomacensem complectebatur sylva Arduenna; quæ ejus extensio per medium ævum fuit, ex locorum penuriâ, monasteriorumque frequentia satis clare concludendum (Imbert, *de pagis Cisrhen.*, c. 3).
Gaillot, *Hist. de Namur*, tom. 3, p. 183.

(3) *Namen.... voortyds een casteel gebouwt op 't laest van de sesde eeuw en in de elfste tot eene stadt vergroot, is gelegen in eenen onvrugbaeren grond, en was in de sevenste eeuw nog als eene wildernisse* (Thys, *Hist. verhandel. over den staet van het Nederland*, 1e deel, bl. 169).

(4) On lit dans la légende de St.-Bertin, touchant la fondation de l'abbaye de Maloigne : *Extirpatus igitur non solum dumeta et arbores, sed et frequentissimas dæmonum habitationes, locum domino dicavit* (Acta SS. Belg., tom. 5, p. 180).

(5) *His diebus B. Maternus, infaillibili ipsum dirigente, ad locum quem-*

lers, qui aujourd'hui peuplé de 1200 âmes, faisait jadis partie de la forêt de Morlagne et fut défriché en 1231 (1).

La partie du territoire des Tongrois qui répond à la province de Liége et à une fraction de celle du Limbourg, ne différait guère d'aspect de la province actuelle de Namur, si l'on en excepte peut-être les environs de Tongres et de Maestricht.

La légende de St.-Monulphe, apprend qu'au 7e siècle l'emplacement de la ville de Liége était une forêt solitaire (2). Lorsque St.-Lambert visita ce lieu, plusieurs années après, il n'y existait qu'un petit hameau (*viculus*), situé au centre d'une sombre forêt (*inter opaca nemorum*) (3).

dam nemorosum, montibus et vallibus circumdatum ac super fluviosum Hore scituatum, Wallrurin nomine, in pago ardanensi, feliciter pervenit (Gaillot, tom. 3, p. 292).

(1) Vandermaelen, *Dict. géogr. de la province de Namur*, p. 54.

(2) *Hunc locum cum beatus episcopus Monulphus cum suis comitibus intrasset, captus situ et amœnitate ejus, substitit, vocabulum loci quæsivit, Legiam nominatum andivit. Moxque prophetico tactus spiritu : Eya, inquit astantibus, locus quem dominus.... summis civitatibus æquavit; statimque descendit, locum orationis designavit, constructam ecclesiam in honore SS. Cosmæ et Damiani martyrum domino consecravit, quam postmodùm S. martyr Lambertus suo sacro sanguine nobilitavit* (Vita S. Monulphi, Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, tom. 1, p. 58).

Ainsi au 7e siècle, le nom d'un endroit destiné à devenir une des villes principales de la Belgique, était tellement obscur et inconnu que l'évêque même de Maestricht ignorait qu'il existât dans son diocèse, un lieu portant le nom de Liége, *Legia*.

(3) *Eodem tempore morabatur Christi sacerdos Lambertus in viculo legia qui in valle situs, inter opaca nemorum, inter ardua montium, fontibus et fluviolis per prona decurentibus, valdè erat delectabilis et irriguus... Hunc ergo locum vir Dei Lambertus valdè diligebat, ut et frequenter illic orationi aut lectioni vacaret, inhabitabat : quia tunc temporis adeò erat invius et solitarius, ut quandam eremi videretur habere similitudinem. Nam ab occidentali et septentrionali plaga, montibus et sylvis maximis claudebatur; meridianam vero partem, Mosa fluvius, reducto et curvato paululùm sinu ambiens, inaccessibilem faciebat, sed quà orientem spectat, adiri facilius poterat; montanis à*

Au 11e siècle, tout le terrain occupé depuis par l'abbaye de St.-Jacques et le faubourg d'Amercoeur, n'était, suivant un annaliste du 10e siècle, qu'un terrain vague, et un repaire d'animaux sauvages (1).

L'emplacement de l'abbaye de St.-Gilles, à cinq cents pas de Liége, était au 10e siècle, lorsque Goderan y fonda ce monastère, couvert d'une forêt qui servait d'asile à de nombreuses bandes de malfaiteurs (2).

Tel fut aussi le lieu qu'occupa d'abord le chapitre de St.-Pierre de Ruremonde au village de Berg (3).

Au 15e siècle, sur l'emplacement de la petite ville de Spa et les lieux environnans, on ne voyait encore que bois et bruyères. Le défrichement des vastes bruyères qui existaient autour de Verviers, ville dont l'origine est d'une date fort récente, ne remonte qu'à l'an 1779 (4).

Mosa aliquantulùm recedentibus, seseque juxtà ejus ripam quinque ferè milliaribus usque Trajectum, in directam et speciosam longitudinem clementer extendentibus (Vita S. Lamb. auct. Nicolao canon. c. 16. apud Boland., tom. 5, p. 609. Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, tom. 1).

(1) *Erat autem locus huic operi destinatus, situ horridus et incultus, tantùm ferrarum gregi cognitus, ut nihil differe videretur à deserto, multosque deterreret ab hoc negotio. Sed Deus ad excidendam tantæ densitatis sylvam, eorum suscitavit spiritum, quibus injunctum hujus providentiæ erat officium* (Anselmi *Gesta Pontif. Leod.* in *Balderico*, apud Chapeauville, tom. 1, p. 233).

(2) *Sanctius sui ipsius spectaculum cœlitibus exhibere studuit. Theatrum ipse fuit publicus mons inter sylvas latrociniis infestas* (Fisen, *Flor. eccles. leod.*, p. 185. *Délices du pays de Liége*, tom. 1, p. 313).

On lit dans Gilles d'Orval : *Sed et silva pulcherima glanum vocata quæ propter vicinum magno erat civitati leodiensi ornamento, hoc anno* (1203) *venditur et extirpatur* (Ægidius Aureæ vallis in Hagone de Petra à Ponte. Chapeauville, tom. 2, p. 199).

(3) *Cum dicta ecclesia*, dit la charte de translation du chapitre de St.-Pierre de Berg, à Ruremonde, *in nostro ducatu ac dominio de Montfort, sit in loco deserto, nemoroso et solitario situata, etiam quod plures malitiosi prædones nocturni et occulti dictis canonicis et eorum bonis insidiantes per rapinas, furta, incendia nocturna, etc.* (Miræi *Dipl.*, tom. 2, p. 886).

(4) Itinéraire de l'abbé de Feller, tom. 2, p. 211.

La partie du territoire des Trévíriens comprise dans les limites de la Belgique actuelle et correspondant à la province de Luxembourg est encore en général, la contrée la moins peuplée et la plus inculte de ce royaume. Le sud-est du Luxembourg où les Ardennes proprement dites, nous donne l'idée de ce que la province entière était sous la domination romaine et pendant plusieurs siècles postérieurs.

Sulpice Sevère qui traversa le Luxembourg au cinquième siècle, parle des immenses forêts dont était hérissé le territoire des Tréviriens et notamment les environs d'Echternach (1). Ceux de Luxembourg présentaient aussi l'image d'une forêt impénétrable qui fut en partie défrichée au 11e siècle par l'abbaye de Marienthal (2). S'il faut en croire les anciens légendaires et chroniqueurs, les endroits où furent fondés les abbayes de Stavelot et de Malmedi étaient, avant la fondation de ces monastères par le roi Sigebert, au 7e siècle, des déserts plus affreux que ceux de la Thébaïde même (3). Nous pouvons dire, du reste, de la plupart des monastères ruraux du Luxembourg, ce que nous avons observé de ceux de la province de Namur,

(1) *Quà vastas solitudines sylvarum secreta patiuntur* (Sulp. Sev. dial. 3, *de virtute martyr.*).

(2) On lit dans l'acte de fondation de l'abbaye de Marienthal, près de Luxembourg, émané d'Henri, abbé de St.-Maximin, près de Trèves : *Notum facimus quod cum Theodoricus Dapifer comitissæ de Lucemburg quamdam partem nemoris nostri in banno villæ de Mersch siti super montem videlicet ipsi villæ adjacentem, sibi et nobis prospicere cupiens, ad culturam redigere voluisset, dummodo super hoc nostrum habuisset assensum*, etc. (Miræi, *Dipl.*, suppl., tom. 4, p. 542).

(3) *In Austria rex Sigebertus fundavit duodecim monasteria inter quæ eminent Stabulaus et Malmundarium et abbatia Sancti Martini Metensis. Primo factum Malmundarium quasi à spurcitiis idolorum emundatum, Agrippinensis diœcesis; deindè Stabulaus, sic dictus, quia ibidem fuit bestiarum sylvestrium stabulum, tungrensis diœcesis* (Chron. Alberici Trium-Fontium, ad ann. 651).

qu'avant la fondation de ces abbayes, leur emplacement faisait partie de la forêt des Ardennes (1).

De tous les documens que nous puissions citer à l'appui de l'opinion que nous avons émise sur l'état de la Belgique pendant la domination romaine, il n'en est point de plus péremptoires que ceux qui constatent l'existence dans cette contrée d'animaux sauvages qui, de nos jours, ne vivent que dans les lieux les plus inaccessibles où dans les régions les plus froides et les plus reculées de l'Europe.

Le poëte Venance Fortunat qui florissait au 6e siècle, peu d'années après l'expulsion des Romains des Gaules, compte parmi les animaux sauvages qui peuplaient la forêt des Ardennes et les Vosges, l'ours, l'élan, l'urus, le bubale et l'âne sauvage (2).

Nous avons vu plus haut que suivant la légende de St-Ghislain, ce saint trouva au 7e siècle une ourse avec ses oursons dans la forêt qui s'élevait sur l'emplacement de la ville actuelle de St-Ghislain. On lit dans la légende de St-Vaast que cet évêque visitant vers la fin du 5e siècle les ruines de la ville d'Arras, détruite récemment par les Huns, vit avec douleur les débris de son église métropolitaine servir

Vir Dei Lambertus cœnobium in loco cui Stabulaus nomen est, situm, expetiit. Hic siquidem locus inter vastos et confractuosos Ardennæ saltûs, nulli tunc humanæ habitationi habilis, squallidus horrebat; sterili et emoriente terrâ, non segitibus, non alendis pecoribus grata, non comerciis quæstuosa, qua exceptis aliquot rivorum seu fontium irrigationibus, horribiliorem non incoluerunt Paulus vel Antonius eremi solitudinem (Nicol. canon. *Vita S. Lamberti*, c. 7).

(1) La forêt des Ardennes avait, en 1581, une étendue de 42,000 arpens; en 1827, seulement 28,000; diminution de 14,000 arpens de bois, en 246 ans (Faisseau-Lavaune, *Recherches statistiques sur les forêts de la France*; Paris, 1829. *Bulletin des sciences géogr.*, tom. 19, p. 2).

(2) *Ardennæ an Vosagi, cervi, capræ, Helicis ursi*
Cæde sagittifera silva fragore tonat?
Seu validi bufali ferit inter cornua campum,
Nec mortem differt ursus, onager, aper?
(Fortunat, ad Gogonem, *Carm. hist.*, lib. VII, *Carm.* 4).

de tanière à un ours (1). D'après la légende de Ste-Gudule, ces animaux infestaient encore la forêt de Soigne et les environs de Bruxelles, vers la fin du 8e ou le commencement du 9e siècle. Cette légende rapporte que l'empereur Charlemagne s'y livrant un jour au plaisir de la chasse, y rencontra un ours d'une taille monstrueuse qu'il poursuivit jusqu'au village de Moorsel, entre Alost et Termonde (2).

On prétend aussi que le nom du village d'Outremont, en latin *Ursimons*, dérive d'un ours qui avait sa tanière dans le bois que remplace aujourd'hui cette commune (3).

Ainsi au 5e et jusqu'au 9e siècle, les immenses forêts de la Belgique étaient peuplées d'animaux que César, Mela, Pline, Solin et d'autres écrivains romains ont décrits comme habitant l'immense forêt hercynienne, c'est-à-dire les parties les plus sauvages de la Germanie (4).

Un indice non moins évident que celui que nous venons

(1) ..... *Ibique* (in ecclesia attrebatensi) *habitatione ursi reperta, cum cum animi dolore à vallo urbis ejecit, et ne Crientium fluviolum qui ibi fluit ultrà progrederetur, imperavit* (Vita S. Vedasti, c. 6. Acta SS. Belg., tom. 2, p. 40).

(2) *Post hæc memoratus rex Carolus exercitio venationis more regio deditus, per circumjacentem forestam turbabat rapidas feras à suis saltibus : inter quas miræ magnitudinis ursum insequitur, qui jam multo spatio victus..... propero cursu tetendit ad Mortzellam et sancti salvatoris irrumpit ecclesiam* (Vita Stæ. Gudilæ, Acta SS. Belg., tom. 5, p. 727 et 709).

Sous le règne de Charlemagne, les loups étaient si nombreux dans la Belgique et dans la plus grande partie de la France, que par un capitulaire de l'an 813, ce prince ordonna à chaque chef de canton d'entretenir deux louvetiers : *Ut vicarii luparios habeant unusque in suo ministerio duos* (Capit. 1, § 8).

(3) Dewez, *Diction. géogr. des Pays-Bas.* Art. *Orchimont.*

Grigny attribue la même étymologie aux noms des villages de la Belgique dans lesquels entre le mot *beer* (ours), tels que Beeringen, Beerendonck, Beersel, Berendrecht, etc.

(4) Cæs., lib. VI, c. 25-28. Plin. l. VIII, c. 15. P. Mela, lib. III; Solini *Memorab. mundi*, c. 20.

de signaler, de l'état sauvage et inculte du nord des Gaules sous la domination romaine, c'est l'extrême rudesse du climat et la longueur des hivers, dont la cause doit être attribuée aux bois et marais qui couvraient cette région. M. Moreau de Jonès estime que les forêts de la Belgique avaient, il y a dix-huit siècles, une telle influence sur le climat de cette contrée, que la température moyenne du mois le plus froid était plus basse qu'aujourd'hui, de cinq à six degrés (1).

Strabon dit que les forêts et les marais du territoire des Ménapiens y entretenaient une telle humidité qu'il y pleuvait continuellement, et que lorsqu'il ne tombait point de la pluie, l'air était tellement obscurci par les brouillards, qu'à peine voyait-on clair pendant trois ou quatre heures du jour (2).

Aristote rapporte que de son temps les ânes ne pouvaient vivre dans la Scythie et les Gaules à cause de la rigueur du climat (3). D'un autre côté, nous venons de voir que sous la domination romaine et pendant les premiers siècles du moyen âge, on trouvait en Belgique, et en grand nombre, des animaux tels que le renne et l'élan, qui de nos jours ne se propagent que sous le ciel rude de la Laponie et de la Russie septentrionale. Nous avons vu aussi au premier volume que, suivant Varron, aucun fruit ne pouvait mûrir à l'époque de la conquête romaine dans la Gaule septentrionale à cause de la rudesse du climat. Chaque hiver, le Rhin se couvrait d'une couche de glace si épaisse

(1) Moreau de Jonès, *Mémoire sur le déboisement des forêts*, dans les mém. de l'Acad. de Bruxelles, 1825.

(2) *Aer apud eos magis imbribus obnoxius est, ac sereno etiam cælo caligo quædam multum temporis obtinet, ita ut tota die non ultrà tres aut quatuor horas circà meridiem conspici sol possit* (Strabo, lib. IV).

(3) Arist., *Hist. anim.*, lib. VIII. Aujourd'hui l'âne est encore un animal rare à Pétersbourg.

qu'en témoignage d'Hérodien on traversait partout ce fleuve saus danger tant à pied qu'à cheval (1). On peut juger de la longueur des hivers à cette époque, en ce qu'au 4e siècle, les armées romaines n'entraient jamais en campagne dans les Gaules avant le mois de juillet (2). De sorte qu'à conclure de tous ces faits, il est probable que la température de l'air en Belgique, ne différait point pendant les sept ou huit premiers siècles de l'ère vulgaire de celle de la Norwége actuelle et des pays à la même latitude que cette dernière (3).

Nous le répétons de nouveau, tous ces faits, tous ces témoignages authentiques et irrécusables que nous avons accumulés dans ce chapitre, n'attestent-ils pas de la manière la plus convaincante que la Belgique continua à offrir pendant les quatre siècles de la domination romaine et pendant une grande partie du moyen âge, l'aspect sombre et sauvage, sous lequel elle se présentait un demi-

(1) *Rhenus et Danubius quorum Alter Germanos, alter Pannonias prœterfluit et œstate quidem navigabiles altissimo latissimoque alveo, hieme dein concreti gelu camporum in more perequitantur; est adeo Rheni alvei solida glacies, ut non equorum ungulis tantum pedibusque virorum subsistat, sed qui hausturi inde sunt aquam secum afferant secures ut cœsam indè aquam veluti lapidem asportent* (Herodian., *in Alexand. Severo*).

(2) *Julium mensem, undè sumunt Gallicani procinctus etc.* (Amm. Marcell. l. XVII, c. 8).

(3) « Les travaux des hommes expliquent suffisamment les causes de la diminution du froid. Ces bois immenses, qui dérobaient la terre aux rayons du soleil, ont été détruits. A mesure que l'on a cultivé les terres et desséché les eaux, la température du climat est devenue plus douce. Le Canada nous présente maintenant une peinture exacte de l'ancienne Germanie. Quoique située sous la même latitude que les plus belles provinces de la France et de l'Angleterre, cette partie du Nouveau-Monde éprouve le froid le plus rigoureux. Le renne y est commun : la terre reste ensevelie sous une neige profonde et impénétrable. Le fleuve Saint-Laurent est régulièrement gelé dans un temps où les eaux de la Seine et de la Tamise sont ordinairement débarrassées des glaces. » (Gibbon, *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, tom. 2, c. 9).

siècle avant l'ère vulgaire aux regards de César et de ses contemporains.

Si la Belgique, comme c'est l'opinion de quelques écrivains modernes, hommes d'imagination plus que d'érudition et de jugement, si la Belgique était parvenue sous la domination romaine à un haut degré de splendeur et de civilisation, comment se fait-il que les écrivains des 6e, 7e, 8e et 9e siècles, nous décrivent ce pays comme une contrée inculte, dépeuplée, et hérissée d'immenses forêts, repaires d'animaux sauvages qui ne vivent que dans les endroits où la présence de l'homme se manifeste le plus rarement? Pourquoi ces écrivains nous dépeignent-ils les habitans de la Belgique comme des barbares farouches et intraitables, comme des peuplades conservant encore dans toute leur rudesse primitive les mœurs, les usages et le culte des Belges et Germains de César et de Tacite?

La plupart de nos historiens attribuent, il est vrai, cet état de choses aux invasions des Francs et à l'expulsion des Romains; mais cette assertion nous semble peu rationnelle. Quelques milliers de Francs, soldats de Clodion et de Clovis, en conquérant la Belgique et en se fixant dans cette partie des Gaules, auraient-ils été capables de faire adopter leurs mœurs et leur manière de vivre, et de replonger dans la barbarie un peuple nombreux que la domination romaine avait élevé à un degré si éminent de civilisation et de prospérité? Ce n'est pas non plus aux terribles invasions des Francs, et à la dévastation de la Belgique par ces barbares, qu'on peut attribuer l'état désert et inculte de cette contrée, les immenses forêts et les marais qui s'étendaient sur toute sa surface pendant les premiers siècles du moyen âge, puisque les Francs qui chassèrent les Romains de ces provinces y furent reçus par les Belges, non en ennemis et en conquérans, mais en

libérateurs et en frères qui venaient les soustraire à un joug odieux, les rendre à leur antique indépendance, et cimenter les liens d'une commune origine. D'ailleurs, quand il en eût été autrement, et que les Francs se fussent conduits à l'égard des Belges en conquérans ennemis, cet événement eut été loin d'avoir le résultat qu'on lui attribue communément. On a beaucoup exagéré les désastres qu'entraînaient les diverses invasions des lignes franque, allemande et saxonne dans les Gaules, parce qu'on n'a que des données extrêmement vagues et incomplètes sur ces événemens: « L'invasion ou, pour mieux dire, les invasions des Francs étaient des événemens essentiellement partiels, locaux, momentanés. Une bande arrivait, en général trop peu nombreuse; les plus puissantes, celles qui ont fondé des royaumes, la bande de Clovis, par exemple, n'étaient guère que de cinq à six mille hommes; la nation entière des Bourguignons ne dépassait pas soixante mille hommes. Elle parcourait rapidement un territoire étroit, ravageait un district, attaquait une ville, et, tantôt se retirait, emmenant son butin, tantôt s'établissait quelque part, soigneuse de ne pas se trop disperser. Nous savons avec quelle facilité, quelle promptitude de pareils événemens s'accomplissent et disparaissent. Des maisons sont brûlées, des champs dévastés, des récoltes enlevées, des hommes tués ou emmenés captifs; tout ce mal se fait au bout de quelques jours. Les flots se referment, le sillon s'efface, les souffrances individuelles sont oubliées; la société rentre, en apparence du moins, dans son ancien état. Ainsi se passaient les choses en Gaule au quatrième siècle (1). »

(1) Guizot, *Cours d'hist. mod.* 1829, p. 229.

CHAPITRE IX.

Recherches sur les villes existant dans la Belgique actuelle, dans le reste des Gaules et dans les autres provinces de l'empire romain avant les cinquième et sixième siècles; sur la Géographie de Ptolémée, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin, celui de Bordeaux à Jérusalem, et sur la Notice des Gaules.

Une des preuves les plus frappantes du peu de progrès des anciens Belges dans la civilisation romaine, et de leur inaltérable attachement aux mœurs et aux coutumes de la Germanie, c'est que pendant quatre siècles et demi que la Belgique fut soumise à l'empire des Césars, il ne s'y éleva que deux villes de médiocre étendue, toutes deux fondées et habitées en majeure partie par des Romains, toutes deux bâties sur la grande voie militaire qui se dirigeait vers la Meuse et le Rhin, et toutes deux à une distance de plus de trente lieues l'une de l'autre : ces villes sont Tongres et Tournai. Non-seulement tous les géographes et historiens romains qui ont parlé de la Belgique, sont unanimes à cet égard, mais même tous les chroniqueurs et légendaires, toutes les chartes et autres documens antérieurs au 9e siècle, attestent que jusqu'à cette dernière époque il n'existait pas d'autres villes dans cette contrée, à l'exception de Maestricht qui obtint le titre de ville vers le 6e siècle, après que le siége épiscopal de Tongres y eut été transféré. Nous démontrerons plus tard que c'est à l'introduction du christianisme, à la fondation des monastères de l'ordre de St-Benoît, aux invasions des Normands, au système féodal, à l'établissement des communes et au progrès

du commerce et de l'industrie que presque toutes nos villes sont redevables de leur origine ou de leur accroissement, et cela bien des siècles après la destruction de l'empire romain.

Dans ce chapitre nous n'avons à nous occuper que des villes de la Belgique fondées pendant la domination romaine. Jusqu'ici, ce point intéressant de notre histoire a été, à notre avis, traité d'une manière bien superficielle, bien imparfaite, et surtout très-erronée, soit que les auteurs qui se sont occupés de cette question se soient laissé aveugler en ajoutant une foi trop légère aux contes débités sur l'origine de nos cités par les ignares chroniqueurs du 13e et du 14e siècle, ou en concevant une idée trop flatteuse de l'état ancien de la Belgique et de la civilisation de ses habitans, pour avoir mal interprété la célèbre Notice des Gaules, faute d'une étude approfondie et générale de la géographie de l'empire romain (1), et surtout pour ne pas avoir compris la véritable signification du terme *oppidum* dans les commentaires de César.

Nous avons démontré au volume précédent, qu'à l'époque de la conquête des Gaules par César, il n'existait encore aucune ville dans toute l'étendue de la Belgique. Il paraît en avoir été de même plus de soixante-dix ans après cet événement, lorsque Strabon composa sa célèbre description du monde; car ce géographe qui cite dans cet ouvrage la plupart des villes existant de son temps, tant dans le midi des Gaules sur lequel il avait des notions fort exactes et fort étendues, que dans le nord de cette vaste région, ne connaît aucune ville dans la Belgique actuelle. Il en est

(1) Nous rassemblons de vastes matériaux pour une description historique, géographique, statistique, politique et archéologique de l'empire romain. Nous prendrons pour modèle de ce grand travail les ouvrages classiques de Mannert et de Malte-Brun.

de même de Pomponius Mela, géographe contemporain de Strabon (1).

Pline le Naturaliste qui florissait au commencement du deuxième siècle, Pline qui pour la confection de son grand ouvrage encyclopédique, travail immense et prodigieux pour ces temps, avait compulsé presque tous les documens de géographie conservés dans les nombreuses bibliothéques de Rome, Pline qui avait voyagé lui-même dans le nord des Gaules, et consacré un travail spécial à l'histoire des guerres des Germains contre les Romains, Pline qui nous a laissé le tableau le plus complet des peuples et des villes des Gaules, et de toutes les autres provinces de l'empire romain, ne mentionne cependant aucune ville de la Belgique, quoiqu'il nous donne la nomenclature de toutes les peuplades qui habitaient cette contrée (2).

Tacite qui avait fait une étude particulière de l'histoire ainsi que de la topographie de la Germanie et du nord des Gaules, et qui, dans la relation détaillée qu'il a écrite du soulèvement des Bataves et des Belges, sous Vespasien, nomme toutes les villes, les châteaux et postes militaires occupés par les Romains dans l'île des Bataves et sur les bords du Rhin, ne fait non plus mention d'aucune ville de la Belgique; il paraît même donner à entendre, que les Nerviens habitaient encore des demeures éparses, et avaient conservé les anciennes divisions territoriales des *gauwen* (pagatim) en usage chez les Germains transrhénans; ce qui du reste,

(1) Strabon et P. Mela ont cependant mentionné la ville de Trèves, capitale des Tréviriens et de la seconde Belgique; mais cette ville était hors des limites de la Belgique actuelle.

(2) Pline, en décrivant la fontaine minérale de Tongres, parle, il est vrai, de la cité de Tongres; mais dans ce passage le mot *civitas* paraît plutôt désigner le pays des Tongrois que la ville de Tongres (Plin., *Hist. nat.*, lib. XXXI, c. 2).

cadre avec ce que cet historien dit des Nerviens dans son ouvrage sur la Germanie.

Enfin, de tous les auteurs de l'antiquité, le géographe Ptolémée qui florissait vers l'an 140 de J.-C., est le premier qui nous apprend qu'au second siècle de l'ère vulgaire, il existait déjà des villes dans la Belgique actuelle; mais il ne méntionne que la seule cité de Tongres. En effet, quoique la géographie de Ptolémée soit le livre ancien qui renferme les détails les plus amples sur les localités, telles que villes, bourgs, châteaux, simples villages, ports, fleuves, montagnes, etc., dans la longue nomenclature des villes de la Gaule, Ptolémée n'a pu citer pour la Belgique actuelle que la ville de Tongres, parce que, comme nous le démontrons plus loin, elle devait être à cette époque l'unique ville de cette contrée.

Ptolémée désigne encore, sur la rive droite de la Meuse, dans les environs de Ruremonde, un château ou bourg *Castellum Menapiorum*. Mais cette position ne fut jamais celle du château ou bourg des Ménapiens qui occupait indubitablement l'emplacement de la ville actuelle de Cassel, dans la Flandre française. L'erreur de Plolémée provient de ce que ce géographe a confondu l'ancien territoire des Ménapiens entre la Meuse et le Rhin avec celui que ce peuple occupa depuis son expulsion de ces lieux par les Tenchtres et les Usipètes, événement qui refoula les Ménapiens à gauche de l'Escaut (1). Au reste,

(1) Voir sur cette question le tome I, p. 425 de cet ouvrage, et notre mémoire intitulé : *Recherches sur la vraie position du Castellum Menapiorum, capitale des Ménapiens, etc.;* Nouv. archives histor. de M. le baron de Reiffenberg, tom. 5.

Ce n'est pas seulement sur la position du *Castellum Menapiorum* que Ptolémée s'est trompé; il a commis la même erreur par rapport à un grand nombre d'autres localités. C'est ainsi qu'il place dans la seconde Germanique la ville de Mayence qui appartenait à la première Germanique; qu'il met

plus grave encore que l'erreur de Ptolémée est celle de tous les géographes modernes qui, en adoptant la sienne sans examen, en ont commis une nouvelle, en plaçant à Kessel à gauche de la Meuse le *Castellum Menapiorum*, qui, suivant Ptolémée, devait se trouver à droite du fleuve (*post Mosam*), ce géographe, prenant la direction d'occident en orient, en décrivant la Belgique.

Après Tongres, chef-lieu des Tongrois et le *Castellum* des Ménapiens, Ptolémée mentionne aussi la ville de Trèves

Worms avant Spire en allant du nord au midi, qu'il écarte l'embouchure occidentale du Rhin de plus de deux degrés de longitude de celle de la Meuse. Il serait trop long de relever toutes les bévues de ce genre qu'on observe dans la géographie de Ptolémée: « Cet auteur, dit Menard, dans son histoire de la ville de Nîmes, cet auteur est si peu exact dans les positions qu'il donne des différens lieux qui font la matière de son explication géographique qu'on ne peut pas trop faire fond sur ce qu'il dit, pour déterminer la situation des lieux. » (Menard, *Hist. de Nîmes*, tom. 1, note 7). Le jugement que portent sur ce géographe, Holstenius, dans son commentaire sur Cluverius et le marquis Maffei (*Verona illustrata*, tom. 1, lib. 1) est encore plus sévère.

Au reste, nous croyons que la plupart de ces erreurs doivent être imputées bien moins à Ptolémée, qu'à l'ignorance ou à la négligence des anciens copistes de son ouvrage. Pour n'en donner qu'un exemple, nous observerons que quatre des plus anciennes éditions de la géographie de Ptolémée varient toutes quatre sur la position de Bavai, et toutes quatre encore lui assignent une fausse position. L'une place cette ville près de la Meuse; l'autre entre les Morins et les Ménapiens, vers Boulogne et Calais; la troisième près de l'Escaut (*ad Tabudam*), nom que porte ce fleuve, chez Ptolémée, et la quatrième près de la Seine en Normandie. Ces variantes et ces grossières erreurs des copistes de Ptolémée font dire au célèbre géographe anversois Mercator : *ne decimam quidem partem eorum quæ apud Ptolemæum sunt nominum hodiè certò et sine controversiâ posse designari.... Ita ut pro uno Ptolemæo multos habeamus et quisnam sit eorum genuinus ignoratur. Quisquis in suâ patriâ loca sibi nota ad veriorem à se mutuò distantiam reducere pulchrum putavit, interim vicinarum civitatum respectum negligendo et subindè plurimùm vitiando et corrumpendo : ità quod nulla sit totius operis pars, quæ non plurimis mendis scateat; ut proindè nec in recentiori castigatiusque commensuratâ tabulâ de assumptorum veterum locorum situ nullo modo quæras argumentum.*

et le chef-lieu romain du territoire nervien, *Bagacum*, la ville actuelle de Bavai. Ptolémée est le plus ancien auteur qui ait fait mention de cette dernière ville, qui ne fut probablement dans le principe qu'un simple camp militaire (1). Au reste, Bavai étant, comme la ville de Trèves, située en dehors des limites de la Belgique actuelle, ne doit pas nous occuper ici.

Les savans qui ont pris les *oppida* de César pour de véritables villes, des villes dans le sens moderne et tel que l'entendaient les Romains, voyant que Ptolémée avait passé sous silence plusieurs de ces *oppida*, ont prétendu que le catalogue des villes de la Gaule donné par ce géographe, ne comprenait que les chefs-lieux de chaque peuple gaulois, et que les villes d'un ordre inférieur ne s'y trouvaient point désignées. Un simple coup-d'œil jeté sur cette nomenclature, presqu'en tout point semblable à la Notice des Gaules (publiée vers l'an 410), et que Ptolémée dressa indubitablement d'après des données officielles, doit nous convaincre que non-seulement les villes capitales y ont été mentionnées, mais encore des villes qui n'avaient point ce rang, telles que *Gesoriacum* (Boulogne), *Gannodurum*, *Forum Tiberii*, *Equestris*, etc., et même la plupart des châteaux et postes militaires qui protégeaient contre les Germains la frontière militaire du Rhin, *Veterra*, *Bonna*, *Confluentia*, *Neomagus* (simple

(1) C'est aussi l'opinion du savant M. Mone, qui nous a dit qu'en visitant les ruines de l'ancienne Bavai, il y avait reconnu tous les indices d'un camp romain.

Voir, sur les contes débités par les chroniqueurs du moyen âge, tels que Lucius de Tongres, Hélinand, Hunibald, Clerembaut, Rucleri, Jacques, de Guyse, etc., concernant la prétendue antiquité et l'histoire de Bavai, qu'ils appellent la ville de *Belgis*, notre *mémoire sur les documens du Moyen âge relatifs à la Belgique, avant et pendant la domination romaine*, p. 60 et suiv. dans les nouv. mém. couron. de l'Acad. de Brux. 1837.

village), *Batavodurum* (que Tacite qualifie de village médiocre) et *Elcebus* (1).

Ce qui prouve encore que le tableau des villes des Gaules dans la Géographie de Ptolémée, n'offre pas seulement la liste des villes capitales ou chefs-lieux, c'est que sur le territoire des Sequanois il place jusqu'à quatre villes. Chez les Morins il en nomme deux, Terouane et Boulogne-sur-Mer.

Nous concluons donc de là que Ptolémée qui, dans un grand nombre de pays, tels que la Cappadoce, la Gallatie, l'Arménie, etc., etc., donne non-seulement la nomenclature de toutes les villes grandes et petites, mais encore celle d'une foule de simples bourgs et villages; que Ptolémée qui bien loin de ne mentionner que les villes principales de l'empire romain, attribue à différentes provinces de cet empire un nombre triple et quadruple de villes qui y existaient en réalité, en accordant sans motif le titre de ville (πόλις), à de simples villages et hameaux (2); que Ptolémée

(1) De tous les lieux habités sur les bords du Rhin, Tacite ne regarde comme villes que les colonies romaines de Trèves et de Cologne. A ces deux places seules il accorde le titre de *Urbs*. Tous les autres endroits, Mayence, Bonn, Vetera, Nuits (*Novesium*), Gelduba, Vindonissa, Rigodulum, Tolbiac, Asciburgium, ne sont qualifiés par lui que de *castra* et *locus*. Ptolémée qui florissait peu d'années après Tacite, leur donne, il est vrai, la qualification de πόλις, mais nous verrons tantôt que chez cet auteur, le mot πόλις, ne doit point toujours être pris dans la signification de ville.

(2) Nous avons dit qu'il ne faut pas toujours interpréter chez Ptolémée, le terme πολις dans l'acceptation vulgaire de ce mot; pas plus que le terme *oppidum* chez César. Voici comment s'exprime à ce sujet le savant antiquaire allemand, Conring : *Julius Cæsar et Suevis et Ubiis utrisque transrhenanis tum populis sua oppida adscribit. Nec potest negari Ptolemæum amplius nonaginta in magna Germania recensere loca* πόλεων *nomine. Sed non est dubitandem auctores illos per* πόλεις *aut* OPPIDA *nil quicquam aliud quam vicos non munitos intelexisse. Etenim neque* η πόλις, *neque oppidum propriè Urbem significant aut locum munitum; et quidem ejus naturæ fuisse tunc* τὰς πόλεις *Germanicas vel unum Herodiani testimonium evicerit, lib. VII, in historiâ rerum Maximiani. Cum enim scripsisset : vicosque omnes incendendos deripiendosque militibus concessit, subjungit : namque oppida eorum*

qui dans le centre même de l'Afrique connaît plus de cinquante villes ou lieux qu'il désigne comme tels; et dans l'île de Taprobane (Ceylan), l'extrémité du monde alors connu, plus de quarante positions de lieux; que Ptolémée enfin qui dans la Grèce proprement dite, circonscrite dans des limites plus étroites que la Belgique actuelle, compte jusqu'à cinquante-neuf villes, et vingt dans le Syrmium (l'Esclavonie) dont l'étendue n'était que celle du tiers de la Belgique, n'en place qu'une seule dans cette dernière contrée (qui, soumise depuis deux siècles à la domination romaine, ne pouvait pas être plus inconnue que les autres provinces romaines à un géographe, écrivant à Alexandrie et pouvant s'aider des immenses ressources que lui offraient le plus vaste dépôt littéraire du globe); que Ptolémée, disons-nous n'a désigné dans la Belgique actuelle que la seule ville de Tongres, que parce que à cette époque cette ville était en effet la seule qui existât dans cette partie des Gaules et que la généralité de la population continuait, comme avant la conquête romaine, à vivre dispersée dans les champs et les bois. Les preuves qui vont suivre constateront d'une manière plus évidente encore la vérité de cette assertion.

Après la Géographie de Ptolémée le plus ancien document sur la topographie de la Belgique parvenu jusqu'à nous, est la célèbre carte romaine, appelée vulgairement Carte ou Tables de Peutinger, parce que c'est à un savant alle-

(τὰς πόλεις αὐτῶν) *atque ædificia omnia hic esse idem atque τὰς* (Conring, *de Urbibus Germ.*, thesis I, § 21).

Tacito equidem adversatur Ptolemæus qui sexaginta circiter annis post Tacitum innumeras Germanorum πόλεις *et ad minime nonaginta adducit, quæ cum tot annis ædificari vix possint, concludi potest, jam antea quasdam fuisse, sed refutatur à Marcellino, et aut falsa enarrat, aut, quod probabilius videtur,* πόλις *nomen latiùs sumit, pro sede multorum coeuntium, et non minus procul à se invicem habitantium, non autem ut communiter accipitur à Romanis scriptoribus* (Cleffel, c. 4, § 2).

mand de ce nom qu'on en doit la découverte (1). Cette carte sur laquelle sont tracées toutes les grandes routes de l'empire avec la distance respective des villes, stations et postes militaires, et généralement de tous les établissemens publics, fut composée, suivant Mannert, non pas au 5e siècle de l'ère vulgaire, sous le règne de Théodose, comme c'était l'opinion générale des savans, mais vers l'an 230, sous l'empereur Alexandre Sévère.

« Partout, dit Mannert, où les Romains établissaient leur domination et trouvaient des villes déjà bâties, ou lorsqu'ils fondaient de nouvelles cités, leur première pensée était de lier les contrées récemment conquises avec les provinces voisines par des chaussées construites d'une manière durable. Ces routes nous conduisent à tous les endroits remarquables et nous font connaître leur situation précise ou au moins approximative. Les auteurs anciens font-ils parfois mention de lieux habités qui ne se trouvaient point placés le long de ces routes, on peut être convaincu que ce n'étaient que des endroits de nulle importance. »

« Sur la Carte de Peutinger, dit le même auteur, les villes ordinaires ont pour marque distinctive deux tours; les villes plus considérables sont distinguées par deux tours réunies par une courtine et percées de plusieurs fenêtres. Les places fortes y ont aussi leur signe particulier. Juliomagus, Nîmes, Argentoratum (Strasbourg), Milan, Autun paraissent clôturées par un simple mur, comme n'étant que des villes de peu de défense. Aux lieux mêmes qui n'avaient point rang de ville la carte a soin d'indiquer s'il s'y trouve quelque monument ou établissement remarquable,

(1) Cette carte dessinée sur peau et conservée à la bibliothèque impériale de Vienne, a été publiée pour la première fois, en 1591. La meilleure édition, et à notre connaissance la plus récente, est celle du célèbre géographe et historien Mannert.

tels que des thermes ou fontaines minérales, des prétoires, temples, magasins publics, etc., etc. (1). »

Ainsi donc presque tous les lieux désignés sur la carte de Peutinger auxquels l'auteur de cette carte n'accorde pas la marque distinctive de deux tourelles n'étaient que de simples bourgades, villages, relais de poste, étapes militaires et autres endroits sans importance. La ville de Tongres est la seule place de la Belgique actuelle qui porte ce signe caractéristique; si les deux tours se trouvent également jointes au nom du *Castellum Menapiorum* c'est que probablement, quoique n'étant qu'un simple château ou bourg, le *Castellum* était néanmoins à cette époque l'établissement romain le plus important du territoire des Ménapiens où n'existaient point alors de villes proprement dites (2).

Quant à Tournai, après Tongres, la seule ville de la Belgique avant le 6e siècle, la table de Peutinger ne la met pas encore au rang des villes et ne la distingue point des lieux les plus insignifians de cette contrée dont elle fait mention, et qui étaient tous ou de simples villages, comme *Geminum Vicus* (Gembloux) ou des étapes militaires et des stations de poste, tels que *Virovinum*, *Vodgoriacum*,

(1) *In Itinerario Peutingeriano urbibus duæ turres sunt adpictæ, urbium præstantiores agnoscas parvo inter turres ducto muro et per complures turribus adpictas fenestras. Delineatione insuper ostendit tabula quæ urbes præ aliis essent munitiores; eâ de causâ Juliomagus, Nemausus, Argentoratum, Mediolanum, Antium simplici eoque depresso circumdata vallo urbis minus minutæ indicium. Hæc de urbibus. Sed et in parvis locis indicat pictura si memorabiliùs quidquam eis adfuit. Aquis calidis et frigidis balneorum publicorum figurâ additâ; eodem modo et prætoria indicantur in illis locis in quibus per provincias summum juris tribunal collocabatur. Deorum templa simplici ædiculâ expressa sunt, additis gentilium deorum nominibus; quin et horrea publicà depinguntur, etc.* (Mannert, *Tab. Peuting.*)

(2) *Dio Menapios non in urbibus sed in tuguriis habitasse scribit, quod si verum est (cur autem verum non sit?), nemo mirari debet, non urbem sed castellum tantum re et nomine pro capite gentis habuisse* (Valesii, Notit. Galliæ in voce *Castellum Menap.*).

Pernacum, *Cortovalium*, *Catualium*, *Blariacum*, et *Cevelum* (1).

La carte romaine de Peutinger atteste donc qu'au 3e siècle, comme un siècle auparavant, du temps de Ptolémée, il n'existait encore qu'une ville unique dans la Belgique actuelle.

Nous trouvons dans l'histoire romaine écrite par Ammien Marcellin, vers la fin du 4e siècle, une description succincte des Gaules et de ses villes principales. Cet historien ne mentionne dans la partie des Gaules correspondant à la Belgique actuelle que la seule ville de Tongres. Tongres et Cologne, chef-lieu de la seconde Germanique, étaient alors les seules cités de cette province. Dans la seconde Belgique il ne cite comme villes remarquables que Reims, chef-lieu de la province, Châlons et Amiens, qui, dans le fait, n'étaient que des villes d'une étendue médiocre. Il ne parle point du *Castellum Menapiorum*, parce que, malgré son titre de chef lieu des Ménapiens, il le considérait sans doute comme un endroit trop insignifiant.

Mais de tous les documens anciens que nous possédons sur la topographie de la Belgique sous la domination romaine, les plus importans pour la question que nous traitons dans ce chapitre, sont indubitablement, avec la Carte de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin et la Notice des Gaules, qui datent tous deux à peu près de la même époque.

Le premier de ces documens, appelé vulgairement itinéraire d'Antonin, parce qu'on a supposé longtemps, et avec peu de raison, que cet écrit remontait au règne d'Antonin-Pie et que cet empereur en était même l'auteur, ou qu'il avait été composé par son ordre, ne date que du com-

(1) Les cinq derniers endroits placés le long de la Meuse pouvaient être des postes militaires et faire partie des forts construits sur les bords de ce fleuve et du Rhin, par Drusus.

mencement du 5e siècle, du règne de Théodose I ou d'Honorius (1).

L'Itinéraire d'Antonin offre un itinéraire ou tableau général de toutes les grandes routes de l'empire avec la distance des villes, relais de postes, et autres lieux placés le long de ces routes. Il est en tout point conforme à la Carte de Peutinger, si ce n'est qu'on y voit décrites plusieurs routes que n'a point mentionnées cette dernière, sans doute parce qu'elles n'étaient point encore construites, et que l'Itinéraire en omet d'autres qui probablement avaient cessé d'exister à l'époque de la confection de cet écrit. Les distances des lieux sont aussi parfois évaluées différemment dans l'Itinéraire et la Carte de Peutinger, ce qui du reste peut être la faute des copistes. De plus l'Itinéraire désigne sur les routes tracées par la carte plusieurs stations que celle-ci a passé sous silence comme n'existant pas encore sous le règne d'Alexandre Sévère, à ce que nous supposons. La description de la voie militaire de Tournai à Cologne ne diffère point dans l'Itinéraire et la Table de Peutinger, mais les noms des lieux sont écrits plus correctement dans le premier de ces documens. La route qui, suivant la carte, longeait la Meuse depuis Tongres jusqu'à l'île des Bataves, ne reparaît point dans l'itinéraire d'Antonin, cette route étant alors, selon toute probabilité, abandonnée et les stations et postes militaires détruits par les barbares, comme

(1) Voir Wesseling, *Itinearia romana.*

L'Antonin de l'Itinéraire paraît être un pseudonyme de l'espèce des prétendus philosophes Goths, des écrits desquels l'anonyme de Ravenne prétend s'être servi pour la composition de sa géographie, misérable compilation du 8e siècle, où les peuples et les villes anciennes se trouvent confondus pêle-mêle avec ceux du moyen âge, et sont défigurés d'une manière presqu'inintelligible. Ce qui ferait croire surtout que l'Antonin de l'Itinéraire est un personnage fictif, c'est que plusieurs manuscrits de cet ouvrage portent en tête d'autres noms tels que ceux d'Honorius, d'Æthicus, etc.

ils l'avaient été une première fois sous le règne de Julien, ainsi que nous l'apprend Ammien Marcellin. Par contre, l'Itinéraire décrit une grande route qui se dirigeait de Reims à Trèves et que n'avait point connue la Table de Peutinger. Cette voie militaire doit avoir été bâtie sous le règne de Constance I lorsque la ville de Trèves acquit une haute importance et devint la résidence momentanée des empereurs romains et celle des préfets des Gaules.

L'Itinéraire d'Antonin est le dernier écrit ancien qui fasse mention du *Castellum Menapiorum* qu'il ne désigne plus que sous la seule dénomination de *Castellum*, sans y ajouter celle de *Menapiorum*, par la raison, à ce que nous présumons, que Tournai simple station de poste ou étape militaire à l'époque de la confection de la Carte de Peutinger, acquit postérieurement le titre et le rang de ville et remplaça alors en qualité de chef-lieu des Ménapiens le *Castellum Menapiorum*. Si la légende de St.-Piat formait autorité, Tournai aurait déjà été une ville considérable sous le règne de Dioclétien (1). Quoiqu'il en soit, il n'y a pas de doute que Tournai ne fût élevée au rang des villes dès le commencement du 5e siècle, puisqu'elle se trouve mentionnée comme telle par la Notice des Gaules, qui date de ce temps et que St.-Jerôme la met au nombre des villes détruites par les Germains en 407 (2).

Nous trouvons donc qu'au 5e siècle il existait dans la Belgique actuelle deux villes, Tongres et Tournai. C'est ce que confirme de la manière la plus évidente la Notice des Gaules, document plus précieux encore que la Table de

(1) Voir notre mémoire précité, p. 17 et le chapitre 10 de ce volume.

(2) *Moguntiacum capta atque subversa est; in ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longâ obsidione deleti, Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebates, Morini, Turnacus, Nemetes, Argentoratum, ... populata sunt cuncta* (Hieronymi *Epist.* 96 *ad Ageruchiam*).

Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin pour la solution de la question qui nous occupe ici. Comme les interprétations que les savans ont données de ce tableau statistique des Gaules nous paraissent laisser beaucoup à désirer, nous entrerons dans quelques détails sur ce document remarquable.

La *Notitia Provinciarum* et *Civitatum Galliæ* est un tableau ou catalogue de toutes les provinces et villes des Gaules, dressé vers la fin du 4e ou au commencement du cinquième siècle. Cette notice énumère dans les Gaules, dix-sept provinces et cent et vingt villes dont deux seulement étaient situées dans la partie des Gaules correspondant à la Belgique actuelle, Tongres, dans la province de la seconde germanique (*Germanica secunda*) et Tournai dans celle de la seconde Belgique. (*Belgica secunda*) (1).

(1) Il y existe plusieurs Notices des Gaules, publiées par Duchesne, Dom Bouquet, le P. Sirmond, Dom Anselme, etc. Berthod et Ghesquiere en ont insérée une d'une date fort ancienne dans le cinquième volume des anciens mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Elle est extraite d'un manuscrit du Pseudo-Isidore, écrit au 12e siècle. De toutes ces notices la plus ancienne est, suivant Dom Berthod, celle publiée dans la collection générale des conciles des Gaules, par le P. Sirmond. Il la croit de l'an 389; d'autres la supposent seulement de l'an 410.

La Notice du P. Sirmond compte 120 villes dans toute l'étendue des Gaules; celle de D. Berthod, 125; d'autres plus récentes en ont jusqu'à 128. Au reste, aucune ne varie dans le catalogue des villes de la seconde Germanique et de la seconde Belgique dont la Belgique actuelle faisait partie, à l'exception du Luxembourg qui appartenait à la province de la première Belgique, mais dans lequel les Notices des Gaules ne désignent aucune ville. Voici le tableau de la seconde Belgique et de la seconde Germanique, tel que l'offre la Notice des Gaules.

Provincia Belgica secunda XII civitates. Metropolis, civitas Remorum (Reims), *civitas Suessionum* (Soissons), *civitas Catuellaunorum* (Châlons-sur-Marne), *civitas Veromanduorum* (Saint-Quentin), *civitas Atrebatum*) Arras), *civitas Cameracensium* (Cambrai), *civitas Tornacensium* (Tournai), *civitas Silvanectensium* (Senlis), *civitas Bellovacensium* (Beauvais), *civitas Ambianensium* (Amiens), *civitas Morinorum* (Terouane), *civitas Bononensium* (Boulogne-sur-Mer).

Des savans modernes ne pouvant croire que les Gaules malgré leur vaste étendue, la haute splendeur et la grande population qu'on supposait à tort à cette région, ne contenait encore au 4e et au 5e siècle que cent vingt villes, comme le porte la Notice, ont prétendu que le titre de *civitas* donné par cette dernière à chaque ville des Gaules, ne désignait pas une seule ville, mais tout un district ou arrondissement avec son chef-lieu et les villes de son ressort.

D'autres ont cru que la Notice des Gaules était une notice ecclésiastique contenant le dénombrement de toutes les villes épiscopales des Gaules.

Nous demontrerons que ces deux opinions sont toutes deux dénuées de fondement et que la Notice des Gaules n'est autre chose qu'un catalogue de toutes les villes, et même de simples bourgades, sous leurs métropoles et dans leurs provinces respectives. Commençons d'abord par indiquer la signification précise du mot *civitas*.

La signification du terme *civitas* a varié suivant les temps, et c'est en grande partie faute d'avoir distingué cette variation qu'on s'est trompé généralement sur la nature de la Notice des Gaules. Dans la haute latinité le mot *civitas* était synonyme de *respublica* et désignait communément un état, un peuple. C'est ainsi que l'ont employé Ciceron, César, Tacite et autres écrivains du siècle d'Auguste (1). Néanmoins à cette époque même il ne signifiait pas toujours état ou gouvernement, mais dès lors, on l'employait parfois dans le sens de *Urbs, oppidum,* surtout lors-

Provincia Germania secunda civitates II. Metropolis, civitas Agrippinensium (Cologne), *civitas Tongrorum* (Tongres).

(1) *Cœtus hominum jure societateque civitas appellantur; ejusmodi conjunctionem tectorum oppidum vel urbem appellamus; omnisque civitas est constitutio populi* (Cicero, *de Republ.*).

qu'il s'agissait d'une ville qui avait obtenu *droit de cité* (1). C'est ainsi que César, contre son habitude, donne le titre de *civitas* aux villes de Toulouse, Carcassone et Narbonne. Mais lorsqu'au 3e siècle presque toutes les villes de l'empire jouissaient du droit de cité *jus civitatis*, et que d'ailleurs la langue latine commençait à perdre de sa pureté primitive, le terme *civitas* devint d'un usage général pour désigner toute ville quelconque, n'importe son rang ou son étendue; il est même plusieurs auteurs des 4e et 5e siècles qui ont donné cette qualification à de simples bourgades et châteaux (2); tel est Ammien Marcellin qui attribue le titre de *civitates*, à *Castra Herculis*, *Quadriburgium*, *Tricesimæ*, *Novesium*, *Antunnacum*, *Bingium*, forts et redoutes bâtis sur la frontière du Rhin (3). La Notice des Gaules qualifie aussi de ce titre les bourgs ou *Castra Matisconense*, *Cabelionense*, *Vindonissa*, *Ebredunense*, *Rauracense*, *Ucecienses*, *Argentariense* (4).

(1) *Civitas*, dit Verrius Flaccus, célèbre grammairien du règne d'Auguste, *dicitur et pro loco et pro oppido et pro jure quoque hominum et pro hominum multitudine.* (Auctores lat. ling. edit. Gothofr., p. 118.)

(2) *Urbs et oppida indè ab ævo Constantini atque altius etiam obtinuit dici civitates prout videre est in itinerario Hierosolymitano quod scriptum fuit anno* 333. *Itaque et Ammianus Agrippinam et Tongros vocat civitates amplas et copiosas et Augustinus Gratianopolim vocat civitatem; et denique omnis per hoc tempus loquentium usus non alio nomine vocavit urbes atque oppida quam civitates, ut tunc per civitatem non intelligeretur (sicut olim) regio vel territorium, sed omninò locus mœnibus couclusus turribusque ac portis munitus; hoc est urbs atque oppidum: quod sexcentis exemplis firmari potest, nisi jam esset triviale* (Wendelinus, *de lege salica*, cap. 6).

(3) Amm. Marcell., *Hist. Rom.*, lib. XVIII, c. I.

(4) Nous savons qu'au moyen âge le terme *castrum* était souvent synonyme de ville; mais aux 5e et 6e siècles, il ne désignait qu'une bourgade ou un fort: *Castrum denotat oppidum exiguum quod vicum potius majorem appellares vel burgum, ubi nec episcopus, nec comes, nec præfectus, nec ullus judicum provincialium sedem habuerit* (Schœpflini *Alsatia illustr.*, et Ducange, *Gloss. infimæ latinit. in V. castrum*).

Dans la Notice de l'Empire, *castrum* désigne toujours une forteresse:

L'Itinéraire d'Antonin ne désigne jamais une ville que par le titre de *civitas*. Il en est de même de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem composé vers l'an 333 de l'ère vulgaire (1). Ce dernier document sert, en outre, de preuve nouvelle que les Gaules ne contenaient au 4e siècle d'autres villes que celles mentionnées par la Notice; car dans le long espace de 988 milles romains que l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem parcourt à travers les provinces gauloises de la Novempopulanie, de la première Narbonnaise, et de la Provence, il ne donne jamais le titre de *civitas* qu'aux seuls endroits qui portent ce titre dans la Notice des Gaules; ce sont : Basas, Eause, Ausch, Toulouse, Narbonne, Béziers, Nîmes, Arles, Avignon, Valence et Die. Tous les autres lieux habités de la Gaule nommés par l'Itinéraire d'Antonin n'y sont qualifiés que de stations de poste (*mutatio*), d'étapes militaires (*mansio*) et de châteaux ou bourgades (*castellum*). Il est même plusieurs endroits que la Notice compte parmi les villes des Gaules, et auxquels l'Itinéraire de Jérusalem refuse ce titre, à cause de leur nullité; tels sont Lucus Augusti et même Embrun,

instar castrorum militum castra et castella appellata (Not. imp. orientis et occid.).

Après avoir fait la description du *castrum divionense* (Dijon) entouré d'un mur flanqué de trente-trois tours, Grégoire de Tours ajoute : « Pourquoi ce *castrum* n'a-t-il point reçu le titre de ville (*civitas*), c'est ce que j'ignore : *cur* (*hoc castrum*) *non civitas dicta sit, ignoro.* » Ce passage, en démontrant qu'il y avait une différence réelle entre les termes *castrum* et *civitas*, prouve aussi que le titre *civitas* était donné indistinctement à toute ville quelconque, grande ou petite, épiscopale ou non épiscopale, chef-lieu ou ville sans aucun rang ni dignité, tel qu'était alors le château ou *castrum* de Dijon.

(1) *Itinerarium à Burdigalâ Hierusalem usque*. Cet Itinéraire semblable pour la forme à l'Itinéraire d'Antonin, est un des monumens les plus précieux de la géographie ancienne. Il a été publié dans les *Itineraria romana* de Wesseling, et au tome 8 de l'Itinéraire à Jérusalem, par de Châteaubriand.

métropole des Alpes maritimes, dignité à laquelle du reste répondaient souvent bien peu, par leur étendue ou leur importance, les cités qui en étaient honorées, comme nous le verrons plus loin à l'égard de Tours, Reims, Rouen, etc.

C'est donc bien à tort et par une interprétation erronée de la notice des Gaules, que la plupart des savans modernes qui ont écrit sur la géographie ou l'état politique de ce vaste pays sous la domination romaine, ont avancé que toutes les provinces des Gaules étaient subdivisées en districts ou diocèses appelés *cités*, renfermant chacun un chef-lieu et plusieurs villes subalternes. La vérité est que toute l'étendue des Gaules était divisée en dix-sept provinces avec autant de chefs-villes dont ressortissaient les autres villes tant grandes que petites au nombre de 103, ou 111 (en portant à 128, c'est-à-dire, au maximum, le chiffre de toutes les villes des Gaules). Il ne paraît point y avoir eu aucune distinction ni prééminence entre ces cités d'un ordre inférieur, et dont la juridiction ne comprenait que de simples bourgs et villages. Nous le répétons donc de nouveau, le terme *civitas* dans la Notice des Gaules, dans l'Itinéraire d'Antonin, dans celui de Bordeaux à Jérusalem comme dans Ammien Marcellin, Grégoire de Tours et généralement chez tous les écrivains postérieurs au 3e siècle n'a d'autre signification que celle de *ville* (1).

Ceux qui ont pris la Notice des Gaules pour une notice ecclésiastique ou catalogue de tous les évêchés des Gaules au 5e siècle, sont tombés dans une erreur plus grave encore

(1) Grégoire de Tours qui dans son histoire des Francs, parle de presque toutes les villes existant au 6e siècle dans les Gaules, ne donne jamais le titre de *civitas* qu'aux seules villes mentionnées par la Notice des Gaules.

Valois dit que la Notice des Gaules, n'accorde ce titre qu'aux villes épiscopales, et celui de *castrum* à celles qui ne l'étaient pas (*Valesiana*, p. 57). Les villes (*civitates*) que nous venons d'énumérer comme n'ayant jamais été le siége d'un évêque, prouvent assez le contraire.

que ceux qui ont considéré ce monument comme un tableau des provinces et districts de cette partie de l'empire romain. La simple inspection de la Notice doit tout d'abord convaincre que ce n'est point là un tableau des villes épiscopales des Gaules, puisqu'on y lit les noms de plusieurs cités qui n'eurent jamais d'évêque, telles que *Diablintum*, *civitas equestris*, *castrum Ebredunum*, *Portus Albucini*, *Octodurum*, *Rigomagus*, *Santenicum*, et *castrum Argentariense* (1); qu'on y voit mentionnées des villes qui ne devinrent résidences épiscopales que postérieurement à la composition de la Notice, comme Laon, qui n'obtint d'évêque qu'en 497, Rhodez et Senez en 450, Maguelone en 451, Usez vers 470, Quimper au 9e siècle, Lectours et Poitiers seulement au 10e siècle; et enfin que la Notice accorde le titre de métropoles aux villes de Mayence, Cologne et Tarentaise, dignité

(1) Moreau, historiographe de France, sous le règne de Louis XVI, est presque l'unique auteur moderne qui ait bien compris la Notice des Gaules, et donné une bonne interprétation de ce document, sans entrer toutefois dans des explications sur ce sujet : « Les dix-sept provinces des Gaules, dit cet historien, contenoient, dans le quatrième siècle, cent quinze villes, toutes jouissant des droits de cité romaine, toutes gouvernées sous la loi de la municipalité et par des officiers qu'elles se choisissoient, toutes ayant leurs petites troupes, leurs revenus, leurs administrateurs; toutes néanmoins devant obéissance aux empereurs et soumises aux magistrats qu'ils instituoient. Chacune d'elles étoit le chef-lieu d'un territoire plus ou moins étendu que l'on nommait *pagus* (pays), et qui étoit lui-même peuplé de bourgs et de villages. Mais c'était dans la cité que se tenoit l'assemblée qui délibéroit sur les affaires, et le tribunal jugeoit toutes les contestations du canton. » (Moreau, *Exposé des administrations populaires aux plus anciennes époques de la monarchie française*. Paris 1789, p. 12, et *Discours sur l'Hist. de France*, tom. 1, p. 135 et 158).

Au moyen âge la Notice des Gaules n'était regardée que comme une notice de toutes les villes de cette contrée. Gervais de Tilburg faisant une description succincte de la France, dans son ouvrage intitulé de *Otiis imperialibus*, qu'il dédia à l'empereur Othon IV, dit : nous allons faire l'énumération de toutes les villes des Gaules (*nunc singulas Galliorum urbes enumeremus*); puis il ne fait que transcrire textuellement l'ancienne Notice des Gaules.

que ces villes possédaient alors effectivement dans l'ordre civil, mais qu'elles n'obtinrent que longtemps après dans l'ordre hiérarchique, Mayence en 751 ou 752, Cologne vers la même époque et Tarentaise sous le règne de Charlemagne (1).

Tout prouve donc que la Notice des Gaules était une notice civile, un simple catalogue des provinces et villes de cette contrée, semblabe à la Notice de l'empire d'Orient, composée par Hiéroclès, vers l'an 530, sous le titre de *συνεκςημως* (le compagnon du voyage). De même que celle-ci contient la nomenclature de toutes les provinces de l'empire d'Orient au nombre de 64 et de toutes les villes au nombre de 935, de même la Notice des Gaules renferme celle des 17 provinces et des 120 ou 128 villes de cette partie de l'empire romain, placées, comme dans la Notice d'Hiéroclès, sous leurs métropoles et dans leurs provinces respectives. La Notice des Gaules mentionne, nous le répétons, non-seulement les villes principales des Gaules, comme quelques auteurs l'ont prétendu, mais même les villes les moins considérables, telles que Paris, que Strabon, Julien et Zosime appellent une très-petite ville ou bourgade, *oppidulum*, *πόλιχνιον* et qu'Ammien Marcellin ne qualifie que de château, *castellum*; Bâle, simple château (2), qui s'accrut des ruines de la ville d'*Augusta Rauracorum*,

(1) Voir Dom Berthod, *Observations sur la Notice des Gaules*, Anc. mém. de l'Acad. de Brux., tom. 5, et Miræus, *Notitia eccles.*, cap. 7.

L'erreur de ceux qui ont pris la Notice des Gaules pour une notice ecclésiastique, provient en grande partie de ce qu'il existe plusieurs notices ecclésiastiques fort anciennes, rédigées dans la forme de la Notice des Gaules, et en presque tout point semblable à cette dernière, par la raison que, depuis que sous le règne de Constantin la circonscription des diocèses avait été modelée sur la circonscription civile des provinces, chaque ville, à peu d'exceptions près, était devenue une ville épiscopale.

(2) Amm. Marcel., lib. XX.

d'abord la principale ville de l'Helvétie et que la Notice ne qualifie plus que de bourg *castrum* et l'orateur Eunapius (vers l'an 404) de château (φρούριον), Grenoble, Yverdun (*Ebredunum*) auquel Strabon ne donne que le titre de village (κώμη) et l'Itinéraire de Jérusalem celui de relai de poste (*mansio*), de Verdun (1), Toul, Senlis, Rhodez, Limoges, Genève, Rennes, St.-Lizier, toutes villes alors très-petites, comme l'attestent leurs enceintes romaines, appelées encore de nos jours *cités*. Et non-seulement la Notice des Gaules contient la liste de toutes les villes des Gaules, mais comme la Notice d'Hiéroclès, elle range parmi les cités, un bon nombre de simples bourgades.

Puisqu'il est donc constaté que la Notice des Gaules offre le tableau de toutes les villes de la Gaule sous l'empire romain, et même comprend sous cette dénomination nombre de bourgs et de châteaux, c'est une erreur des plus graves, que celle de ces auteurs modernes qui, toujours poursuivis par l'idée erronée qu'ils se sont formée des *oppida* de César et par la fausse interprétation des *cités* de la Notice qu'ils regardent comme des divisions territoriales, prétendent que la Belgique et le reste des Gaules renfermaient, du temps des Romains, beaucoup de villes qui nous sont restées inconnues, et qui périrent au milieu du cinquième siècle dans les invasions des barbares, ce qui est de la plus étrange absurdité; à moins qu'on ne soit assez simple que de vouloir ajouter plus de foi aux fables des Lucius de Tongres, des De Guyse et autres chroniqueurs sans jugement ni critique, qu'aux monumens les plus authentiques de l'histoire romaine. Toutes les villes qui ont été détruites par les barbares nous sont connues. Toutes les villes existant du temps des Romains dans les Gaules, subsistent en-

(1) *Urbs vereduna brevi quamvis claudaris in orbe* (Fortunati *Carm. hist. lib. III, c.* 19).

core, à peu d'exceptions près, sous leur ancienne dénomination. Les invasions des barbares se bornaient souvent à un simple pillage, et ont été, comme on l'a déjà observé, loin d'être aussi terribles que le prétendent la plupart des historiens qui ne font que se copier aveuglement les uns les autres. Les villes envahies par les barbares se sont promptement rétablies, et même agrandies considérablement dans la suite, comme l'attestent leurs nouvelles et leurs anciennes enceintes. L'emplacement d'un très-petit nombre de villes détruites au 5e siècle et qui ne se sont point relevées dans la suite, conserve encore de nombreux vestiges et de grandes ruines qui le font assez reconnaître.

La Notice des Gaules prouve l'immense différence qu'il y avait entre la Belgique et les autres parties des Gaules par rapport au nombre des villes. Sur 120 ou 128 villes que contenaient les Gaules, deux seulement appartenaient à la Belgique actuelle. Les Gaules ayant une étendue d'environ 32,000 lieues carrées, dont 2,000 déduites pour la Belgique (y compris le Brabant septentrional et la Zélande), restent 30,000 lieues carrées avec 118 ou 126 villes, ce qui ne fait pour la Belgique, qu'une ville sur 1,000 lieues carrées, tandis que dans le reste des Gaules, quoique n'étant pas plus peuplé que la Belgique, et bien que la civilisation romaine n'ait exercé également qu'une très-faible influence sur les parties occidentales de cette région, on comptait une ville sur environ 235 lieues carrées. L'Helvétie même, si déserte et si dépeuplée sous l'empire, contenait au 5e siècle, sur une surface à peu près égale à celle de la Belgique, neuf villes ou endroits réputés tels dans la Notice : savoir, *civitas equestris*, *Aventicus*, *Basilea*, *Octodurum*, *Geneva*, *castrum Vindonnissa*, *castrum Ebredunense*, *castrum Rauracense*, *portus Abucini*.

Mais c'est surtout en comparant la Belgique avec les

parties méridionales de la Gaule voisines de l'Italie, qu'on voit combien l'influence de la civilisation et des arts de Rome a été différente dans ces deux contrées. Ainsi la Provence et le Dauphiné (*provincia*), dont la surface n'égale pas celle de la Belgique, renfermaient jusqu'à vingt-trois villes (ce qui certes est beaucoup pour ces temps).

Au reste il ne faut pas trouver étrange que les Gaules ne continssent pas plus de 120 villes sous la domination romaine, tandis que les pays qui y correspondent actuellement, en renferment aujourd'hui plus de 2,000; si ceux qui ont cru que les Gaules, sur la prospérité et la population desquelles ils se sont formé des idées si éloignées de la vérité, devaient contenir un nombre de villes beaucoup plus grand, avaient étudié en détail la géographie de l'empire romain entier, ils se seraient convaincus que le nombre des villes gauloises, marquées dans la Notice, n'est point au-dessous du chiffre réel, et qu'il ne devait et ne pouvait y en avoir un nombre plus considérable (1). Car outre que les villes

(1) Ceux qui partagent l'opinion que les Gaules étaient très-peuplées, pourraient peut-être nous objecter que si les villes y étaient peu nombreuses et généralement tres-petites, les campagnes étaient d'autant plus remplies de bourgs et de villages. Qu'ils se détrompent; le plat pays couvert de forêts et de marais sous la domination romaine, n'était pas plus peuplé que les villes. « Il n'y avait à cette époque point de campagnes : c'est-à-dire, les campagnes ne ressemblaient nullement à ce qui existe aujourd'hui, elles étaient cultivées, il le fallait bien; elles n'étaient pas peuplées. Les propriétaires des campagnes étaient les habitans des villes; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales; ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves; mais ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparse, tantôt dans des habitations isolées, tantôt dans des villages, et qui couvre partout le sol, était un fait presque inconnu à l'ancienne Italie. — En nous renfermant dans l'occident, nous retrouvons partout dans les Gaules, en Espagne, le fait que j'ai indiqué. Ce sont toujours des villes que vous rencontrez; loin des villes, le territoire est couvert de marais et de forêts. Examinez le caractère des monumens romains, des routes romaines. Vous avez de grandes routes qui aboutissent d'une ville à une autre; cette multitude de petites routes qui, aujourd'hui se croisent en

des anciens étaient beaucoup plus petites que celles des États modernes de l'Europe, elles étaient sur une surface égale, bien moins nombreuses que ces dernières.

Dans toute la Norique correspondant à l'Autriche, à la droite du Danube, à la Carniole, la Styrie et la Corinthie, on ne trouvait pas plus de dix-neuf ou vingt villes. La Styrie seule en a aujourd'hui davantage. La Rhétie comprenant le Tyrol, toute la Souabe à droite du Danube, le pays des Grisons et la Valteline, n'en contenait pas une plus grande quantité. Les villes du Tyrol seul surpassent présentement en nombre celles de toute la Rhétie. La Grande-Bretagne ne renfermait du temps des Romains et au 6e siècle, que vingt-huit villes (1). La Sicile, où, du temps de Pline l'Ancien il n'existait que 72 villes (2), en compte aujourd'hui 352 (3). L'Italie possède de nos jours au moins quatre fois autant de villes que sous l'empire romain. Nous ne parlerons point des contrées situées hors des limites de cet empire à l'époque actuelle, telles que la Russie, qui renferme près de 2000 villes

tous sens sur le territoire, était inconnues. Rien ne ressemblait à cette innombrable quantité de petits monumens, de villages, de châteaux, d'églises dispersées dans le pays depuis le moyen âge. Rome ne nous a légué que des monumens immenses, empreints du caractère municipal, destinés à une population nombreuse, agglomérée sur un même point. Sous quelque point de vue que vous considériez le monde romain, vous trouverez cette prépondérance presque exclusive des villes, et la non existence sociale des campagnes » (Guizot, *Cours d'histoire moderne,* 1828, 2e leçon, p. 10 et suiv.).

(1) *Munita*, dit Gildas, auteur du 6e siècle et le plus ancien historien de l'Angleterre, *bis denis binisque quaternis civitatibus, ac nonnullis castellis* (Gildas, *de calamitate, excidio et conquestu Britanniæ*, Lond. 1525). Beda, historien du 7e siècle, compte le même nombre de villes dans la Grande-Bretagne sous la domination romaine ; *Erat et viginti et octo civitatibus quondam nobilissimis insignita ; præter castella innumera quæ et ipsa muris, turribus, portis ac seris erant instructa* (Venerab. Beda, *Hist. eccles. Angliæ*, lib. 1, cap. 1).

(2) *Coloniæ ibi* (in Siciliâ) *urbes ac civitates LXXII* (Plin., *Natur. hist.*, lib. 3, c. 8).

(3) Hasselt, *Statistik der Europ. Staten.*

et qui n'en avait aucune pendant les quatre premiers siècles de notre ère (excepté les colonies grecques près de la mer Noire); la Pologne, la Suède, le Danemarck, la Prusse, la Hongrie à gauche du Danube, toute la vaste étendue de la Germanie et autres pays jadis habités par des peuples demi-sauvages et nomades. Nous nous bornerons à indiquer le nombre des villes anciennes du pays soumis à la domination romaine. C'est par des rapprochemens et des comparaisons que des vérités, sur lesquelles on avait des doutes, se confirment et deviennent indubitables.

Le Syneodème d'Hiéroclès, ne compte dans tout l'empire d'Orient, comprenant plus de la moitié de l'empire romain; savoir : la Thrace, la Mésie, l'Illyrie, la Macédoine, la Grèce, toutes les îles de la Méditerranée, une partie de la Pannonie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie, l'Arménie, l'Égypte et la Cyrénaique, pas plus de 935 villes tant grandes que petites, et parmi elles encore nombre de simples bourgades et même de chétifs villages (1), chiffre qui ne s'élève pas à celui de la moitié des villes comprises aujourd'hui dans les limites des anciennes Gaules (2) ou de l'Allemagne. Toute la Thrace, sur une surface de 4,560 lieues carrées, ne possédait que 31 villes, dont la plupart étaient d'anciennes colonies grecques fondées sur les bords du Pont-Euxin ou de la Propontide; et la Thrace était cependant alors comme le centre de l'empire et la province où les empereurs avaient fixé leur résidence. Dans la Mésie (aujourd'hui la Bulgarie et la Servie) on ne trouvait que 37 villes sur une superficie de plus de 7,000

(1) Voyez le *Synecdemos* d'Hiéroclès dans les *Itineraria romana* de Wesseling, avec le commentaire de ce savant.

(2) La France seule a au delà de 1600 villes, dont plus de mille ont au-dessus de 3000 âmes. Que sera-ce si on y ajoute celles de la Belgique, de la Suisse, de la Savoie, du Bas-Rhin, etc., toutes contrées dans les limites de la Gaule?

lieues carrées, étendue plus que quadruple de celle de la Belgique, et ces villes, à peu d'exceptions près, étaient également d'anciennes colonies grecques situées sur les bords de la mer Noire (1). Aussi dans une marche de 676 milles romains (environ 222 lieues franc.), à travers ces contrées, depuis Belgrade jusqu'à Constantinople, l'Itinéraire de Jérusalem, n'indique-t-il que huit villes ! La Cappadoce, l'Arménie Mineure et la plus grande partie de la province de Pont, étendue de pays d'environ 3,000 milles géographiques, c'est-à-dire le tiers de l'Asie Mineure, n'avaient sous le règne de Tibère, au rapport de Strabon, né dans le royaume du Pont et qui avait lui-même visité en tout sens ces contrées, que deux seules villes (2). Au 6e siècle, Hiéroclès et Justinien, dans ses Novelles (3), n'y connaissaient encore que 28 villes et bourgs, dont six villes et autant de bourgades pour la vaste province de Cappadoce. La Paphlagonie, province qui égalait la Cappadoce en étendue, n'avait non plus que six villes. Enfin toutes ces provinces avec la Bythinie et la Paphlagonie, formant plus des deux tiers de l'Asie Mineure, au delà de 20,000 lieues carrées, surface égale à celle de l'Espagne et qui n'a que 7,000 lieues de moins que celle de la France, ne contenaient ensemble que 98 villes et bourgs. La Belgique actuelle, qui n'a pas la dixième partie de cette étendue, compte plus de 130 villes et un nombre non moins considérable de superbes bourgades, qui, surpassent en grandeur et en population bien des villes célèbres de l'Antiquité. Hiéroclès, dont le Synecdème ou Notice de l'empire d'Orient composé probablement par ordre de Justinien, était regardé comme un tableau statistique si

(1) Voyez Mannert, *Geographie der Griechen und Römern*, th. *Thracien und Mæsien.*
(2) Strabo, lib. XII.
(3) Novella 28.

exact, que l'empereur Constantin-Porphyrogenete s'en servit au 9e siècle dans son ouvrage sur l'état de l'empire d'Orient; et Justinien lui-même, dans ses Novelles (1), décrit le même nombre de villes dans ces contrées. Ce sont là sans contredit, des témoignages authentiques et irrécusables. En un mot, on peut avancer sans paradoxe, que l'empire romain tout entier ne comprenait pas, malgré son immense étendue, autant de villes qu'en possède de nos jours l'Allemagne seule où à cette époque on ne trouvait pas un seul endroit qui méritât le titre de ville (2).

Si la presque totalité de l'empire romain, si les plus belles provinces de cet empire présentaient si peu de villes, doit-on trouver étrange que la France, qui aujourd'hui renferme au delà de 1,600 villes, n'en contenait alors que 109 ; que la Suisse, qui de nos jours en a plus de cent, n'en avait, au 5e siècle, que neuf, et à plus forte raison que notre Belgique alors couverte de forêts et de marais, avec une faible population et habitée par des peuples germaniques

(1) Novella 28.

(2) Il existe actuellement en Allemagne, au delà de 2500 villes (Hasselt, *Statist. der Europ. Staten*).

Ce que Hérodote dit des 30,000 villes de l'Égypte, que Diodore réduit à 3000, est une fable absurde que l'enthousiasme aveugle des partisans de l'antiquité a seul pu accréditer. L'Égypte qui n'avait que 1400 lieues carrées de terres habitables, ne contenait, selon Hiéroclès, que 73 villes. Ptolémée même n'en énumère pas davantage. St-Cyrille d'Alexandrie, dit même que l'Égypte ne renfermait qu'autant de villes qu'il y avait de provinces, et que le reste ne méritait que le nom de village : *Nomi seu præfecturæ vocantur apud Egyptos quælibet urbs cum vicis et pagis circumjectis* (Cyrillus in Esau). Ptolémée porte le nombre des nomes ou préfectures de l'Égypte à 42. Pline est du même sentiment que St-Cyrille, qui était natif d'Alexandrie, et devait, comme Ptolémée, connaître son pays natal ; *dividitur*, dit Pline, en parlant de l'Égypte, *in præfecturas oppidorum*, *quas nomos vocant* (Hist., Natur. lib. 5, c. 9). Aussi Hiéroclès, comprend-il au nombre des 73 villes de l'Égypte, plusieurs bourgs et villages; ainsi dans la réalité le nombre des villes de l'Égypte ne s'élevait pas au delà de 42.

presque indépendans, ayant le séjour des villes et la civilisation romaine en horreur, n'en renfermât que deux? Il est même très-probable que si les Romains n'avaient été obligés d'y faire passer leur grande route militaire pour communiquer des côtes de la Gaule aux bords de la Meuse et du Rhin, où de nombreuses garnisons romaines défendaient les frontières de l'empire contre les peuplades indomptables de la Germanie, il est probable, disons-nous, que sans ces causes il ne s'y serait élevé aucune ville pendant toute la durée de la domination romaine. La Belgique aurait probablement ressemblé à la Frise, à la Valachie et à la Moldavie, provinces qui appartenaient jadis aux Romains, de la manière que ces deux dernières font aujourd'hui partie de la domination turque, c'est-à-dire que les Belges seuls auraient exclusivement peuplé la Belgique, sans avoir aucun Romain pour co-habitant, comme jadis la Moldavie et la Valachie, quoique soumises aux Romains, n'étaient habitées que par les indigènes (1).

Enfin une dernière preuve concluante du petit nombre des villes de la Belgique romaine, se trouve dans les *Notices ecclésiastiques*. Répétons encore ici que toutes les villes de l'empire romain devaient avoir des évêques au cinquième siècle. Les villes que nous avons citées (en prouvant que la Notice des Gaules, était une notice civile), comme n'ayant pas encore d'évêques à cette époque, faisaient exception à la règle générale. En effet, une loi du code Théodosien ordonne qu'il y aura un évêque pour chaque ville (2). Le concile de Vernes, en 755, renouvela la même ordon-

(1) Mannert, *Geographie der Griechen und Romern, th. Dacien.*

(2) *Unaquaque civitas proprium Episcopum habeto, excipitur autem Tomensium Scythiæ civitas : illius enim Episcopus reliquarum etiam civitatum curam gerit; tum etiam Leontopolis Isauriæ subest episcopo Isauropolitano* (Cod. Theod., lib., 1, tit. 3, lex. 36).

nance (1). Aussi les villes, même les plus chétives, avaient-elles un évêque ; ce qui nous est prouvé par toutes les notices civiles et ecclésiastiques de l'empire d'Orient ; telles furent les ignobles bicoques de Cyros en Syrie, d'Hélénopolis en Bithynie, d'Amblada en Lycaonie, de Sasima en Cappadoce, que St-Grégoire de Naziance, son évêque, dépeint comme le lieu le plus misérable du monde. Et non-seulement toutes les villes, à quelques exceptions près, eurent leurs évêques, mais encore un grand nombre de simples bourgades, tels que *Regetutaios*, *Regudoris*, *Reganalia*, *Regemnesus*, *Regepodandus*, et autres endroits semblables dans l'empire d'Orient, et dans les Gaules *Castrum Cabilionense*, *Castrum Matisconense*, *Castrum Vindonissa* (appelé *villa* (village) *Vindonissa* dans la chronique de Frodoard), etc. Baluze cite une foule de bourgs et villages (*castra, castella*) en Afrique, en Asie et en Europe qui avaient des évêques au 5e siècle (2). St-Cyrille, dans une lettre encyclique, compte 6,000 évêques dans l'empire romain, où le nombre des villes ne montait pas au tiers de ce chiffre (3). Dans les temps primitifs de l'Église, chaque bourg, chaque village où se formait une communauté chrétienne assez nombreuse pour avoir besoin d'un directeur spirituel (car le mot évêque ἐπίσκοπος ne signifie que cela), avait un évêque appelé chorévêque ou évêque de village (de χώρα village et ἐπίσκοπος évêque). « En Afrique, dit Wesseling dans son Commentaire sur le *Synecdemos* d'Hiéroclès, le nombre des évêques s'accrut à un point incroyable, et peu à peu les bourgs, les villages et les simples fonds de terre eurent leur évêque, comme l'atteste

(1) *Concilium Vernense* a° 755 (*lex de episcopis in unaquaque civitate stabiliendis*) *renovavit ut Episcopi esse debeant per singulas civitates* (Capitul., a° 794, c. 20).

(2) *Nova collectio conciliorum*, p. 854.

(3) Ibid., p. 485.

le 181ᵉ canon du concile de Carthage (1). » C'est ainsi qu'on compta dans la province d'Afrique jusqu'à 466 évêques. 378 évêques assistèrent au concile de Carthage en 484, et cela à une époque où les catholiques de l'Afrique étaient persécutés par les Vandales ariens. Le sixième synode de Sardique considérant que prodiguer ainsi la dignité épiscopale, c'était en avilir le caractère sacré, ordonna qu'on n'élirait plus d'évêques dans les villages et les bourgades où un seul prêtre suffirait (2). Le concile de Lodi défendit également d'élire des évêques dans les petits villages (*villulis*) et dans les hameaux (*agris*) (3). Ainsi ce n'est pas sans quelque raison, et parce que toutes les villes de l'empire romain avaient des évêques, et par la grande ressemblance des notices ecclésiastiques avec les notices civiles, que le père Hardouin et d'autres auteurs ont pris la Notice de l'empire d'Orient ou le Synecdème d'Hiéroclès, comme la Notice des Gaules, pour une notice ecclésiastique; ce que Wesseling a réfuté victorieusement.

(1) *Incredibilem in modum præsulum numerus excrevit paulatimque villæ, fundi et vici suos sibi præpositos viderunt, sicuti è collat. carthag.*, c. 181 *colligas* (Wesseling, *Itin. rom.*).

(2) μὴ ἐξ εἶναι καθιζᾶν ἐπισκοπον ἐν τινι κώμῃ ἢ βραχεια πόλει ἢ τινι ἢ εἷς πρεσβύτερος ἐπαρκει.

(3) *Item in eodem concilio* (laudicensi) *nec non in sardicensi quod non oporteat in villulis vel agris, episcopos constituere* (Capitul., aᵒ 789, c. 19).

Quod non oporteat in villulis nec vicis episcopos ordinare (Capit., aᵒ 794, c. 20).

On voit par les termes de ces ordonnances et ceux du synode de Sardique, que les canons ne défendent pas d'élire des évêques dans les villages, mais seulement dans les petits villages où un seul prêtre suffirait : aussi Sozomene, qui écrivait après la tenue du synode de Sardique, dit-il dans son histoire ecclésiastique : « J'ai vu parfois des évêques dans les villages, comme en Arabie et dans l'île de Chypre. » (lib. 7, c. 19). C'est ainsi que St-Servais, évêque de Tongres, transporta le siége de son évêché au village de Maestricht.

Les conciles d'Ancyre, en 314, et d'Antioche, en 341, restreignirent le

Si donc toutes les villes de l'empire romain, à quelques exceptions près, et un grand nombre de bourgs et de villages avaient des évêques au 5_e siècle, s'il en était ainsi des Gaules comme des autres provinces romaines, enfin si nous ne voyons dans la Belgique actuelle que deux évêques à la fin du 5e siècle, et quoique la foi eut commencé à être prêchée dans les villes de cette partie des Gaules dès le second siècle de l'ère vulgaire (car les habitans des campagnes restèrent, jusqu'aux 7_e et 8e siècles, fidèles au culte d'Odin), ne sommes-nous pas fondés à conclure de ce fait seul qu'en Belgique il n'existait que deux villes Tongres et Tournai, nos deux seules villes épiscopales de cette époque (1), tandis qne la Provence sur une étendue moins grande de la moitié que celle de la Belgique, comptait jusqu'à quinze évêques, et que le Dauphiné n'ayant que le quart de la Belgique en surface en avait huit? La Romagne et le royaume de Naples comptent encore aujourd'hui 198 évêques, nombre égal à celui de leurs villes au 5e siècle. Lorsque St-Servais, évêque de Tongres, voulut, à l'approche des barbares qui détruisirent cette ville, transférer ailleurs le siége épiscopal, il dut choisir le village de Maestricht, n'y ayant point d'autre ville que Tongres, dans tout le ressort de son vaste diocèse. Dans la bulle pour l'érection des nouveaux évêchés de la Belgique, en 1561, le pape donne pour raison de la nécessité de créer ces nouveaux siéges épiscopaux, que la Belgique était alors un pays des plus peuplés de l'Europe, au lieu que lors de l'établissement des premiers évêques, on n'en créa que deux, parce que la Belgique était presque déserte et que

pouvoir des chorévêqnes ou évêques de villages, qui subsistèrent néanmoins jusqu'au 9e siècle.

(1) Tournai n'obtint un évêque qu'en 488; marque évidente du peu d'importance de ce lieu avant le 5e siècle.

les habitans y vivaient dispersés dans les bois et les campagnes (1).

Tout nous prouve donc incontestablement, Ptolémée, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin, les Notices civiles et ecclésiastiques des Gaules, et tous les autres monumens historiques des Romains et des temps postérieurs, que sous l'empire romain il n'existait dans la Belgique actuelle que deux lieux ayant le titre et la qualité de villes, Tongres dans la seconde Germanique et Tournai dans la seconde Belgique.

Après avoir cherché quel était le nombre des villes de la Belgique sous les Romains, et quelles étaient ces villes, nous consacrerons les deux chapitres suivans à l'histoire ancienne et à la description de ces villes.

(1) *Quia licet eadem regio inferioris Germaniæ olim, tempore erectionis veterum suarum sedium, esset parum culta et non nisi sparsim habitata, tamen nunc est quaquaversum cultissima populissimaque, et ex omni parte florentissimis oppidis, pagis, castris et monasteriis magis quam ulla alia Europæ pars referta* (Miræus, *Diplom.*, supplém. tom. 3, p. 543).

CHAPITRE X.

Origine et histoire des villes de la Belgique pendant la domination romaine.

Il n'est aucune ville de la Belgique sur l'origine de laquelle les ignares chroniqueurs du moyen âge aient imaginé autant de fables absurdes que sur celle des villes de Tongres et de Tournai. Quoique, par ignorance ou défaut de critique, plusieurs auteurs modernes aient reproduit comme des vérités ces relations romanesques, nous nous croyons dispensés de les reproduire à notre tour et de réfuter sérieusement des chroniqueurs qui attribuent la fondation de Tongres aux Troyens, ou en font honneur à un personnage fabuleux du nom de Tongrus qui, suivant les uns, vivait huit siècles avant l'ère vulgaire, et suivant d'autres, existait du temps de César (1). Il serait tout aussi ridicule à nous de soumettre à la critique l'opinion des chroniqueurs romanciers qui nous racontent gravement que Tournai eut pour fondateur Tullus Hostilius ou Tarquin l'Ancien, rois de Rome (2). Comme d'après le témoignage positif de César, on ne trouvait, un demi siècle avant l'ère vulgaire, aucune ville sur le territoire des Éburons et des Ménapiens où fu-

(1) Voir Gilles d'Orval, supplém. à l'histoire des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége, par Hariger, chap. 13. J. De Guyse, *Annales du Hainaut*, liv. 1, chap. 17. Brusthem, chronique des évêques de Liége, des princes de Tongres et des ducs de Brabant, tome 1er de la chronique de Ph. Mouskes, publié par M. De Reiffenberg. Van Vaernewyck, *Historie van Belgis*.

(2) De Guyse, liv. II, c. 27-29.

rent fondées les villes de Tongres et de Tournai, et que César est le plus ancien écrivain qui parle de la Belgique, ce n'est qu'à partir de cette époque que nous pouvons trouver des traces de ces deux cités; remonter au delà de ces temps, c'est hasarder des conjectures dénuées de tout fondement. Tongres étant d'après les monumens historiques la ville la plus ancienne de la Belgique actuelle et en même temps la ville la plus importante de cette contrée, sous la domination romaine, c'est de l'origine et de l'histoire primitive de cette cité que nous nous occuperons d'abord.

Le nom que la ville de Tongres porte dans les écrits anciens est Atuaticum, chez Ptolémée, Aduaca Tongrorum, sur la Carte de Peutinger, Aduaca, dans l'Itinéraire d'Antonin, civitas Tungrorum et Tungri chez les auteurs du 4e et du 5e siècle.

Lorsque l'an 54 avant l'ère vulgaire, César, après avoir terminé sa cinquième campagne dans les Gaules, mit ses troupes en quartiers d'hiver dans les parties des Gaules où il jugea urgent d'entretenir une force militaire, pour imposer aux peuples nouvellement soumis et comprimer l'esprit de révolte qui y fermentait toujours, il plaça dans le pays des Eburons une légion et cinq cohortes commandées par Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeius Cotta. Nous avons vu, au volume précédent qu'attaquée à l'improviste par les Éburons, cette division de l'armée romaine fut attirée dans un piége ou elle fut exterminée et périt toute entière (1). Les Éburons après cette victoire, mirent le camp de Cotta et de Sabinus au pillage, mais ils en laissèrent subsister les fortifications construites d'une manière très-solide. C'est pourquoi, l'année suivante, César trouvant ce lieu susceptible d'une bonne défense, y déposa, lorsqu'il se prépara à

(1) Tome I, p. 385. Cæs. lib. V, c. 26-37.

venger la mort de ses deux généraux par l'anéantissement total du peuple éburon, tout le matériel de l'armée dont la garde fut confiée à Quintus Cicéron, à la tête d'une légion et de deux cents hommes de cavalerie (1). Nous avons parlé ailleurs du siége que Cicéron y soutint contre les Sicambres appelés par César à coopérer à la destruction des Éburons, et qui attirés par l'appat du butin, tournèrent soudain leurs armes contre les Romains eux-mêmes (2).

Le nom d'Aduatuca que César donne au camp de Cotta et de Sabinus (3), a fait conclure à plusieurs auteurs modernes que ce camp occupait l'emplacement de l'*oppidum* où César défit les Atuatiques, supposition dénuée de toute probabilité, puisque cet *oppidum* occupait une toute autre position que celle que César assigne au camp d'Aduatuca (4). D'ailleurs ce camp était placé sur le territoire des Éburons tandis que l'oppidum des Atuatiques devait être situé dans la contrée de ces derniers (5). S'il nous est permis d'hasarder

(1) *Copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum. Aduatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc ferè est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius hiemandi caussa consederant. Hunc quum reliquis rebus locum probabat, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant ut militum laborem sublevaret. Præsidio impedimentis legionem XIV reliquit, unam ex iis tribus, quam proxime conscriptas ex italia traduxerat. Ei legioni castrisque Q. Tullium Ciceronem præficit, ducentosque equites attribuit* (Cæs., l. VI, c. 32).

(2) Voir tome I, p. 402. Cæs., lib. VI, c. 25-41.

(3) ... *Aduatucam. Id castelli nomen est, etc. Castellum* a souvent la signification de *castra*.

(4) M. Borgnet a publié dans la revue belge, une dissertation sur l'*oppidum* des Atuatiques, où par des preuves neuves et ingénieuses il se prononce pour l'opinion de ceux qui assignent pour position de cet endroit la montagne d'Astedon près de Namur.

(5) Dans son mémoire sur l'*Aduatuca* de César, publié dans le *Mercure du département de la Roer* (année 1813), Van Alpen confond l'*oppidum* des Atuatiques avec le camp de Cotta et de Sabinus, et il place ce camp au village de Gressenich, à cinq lieues d'Aix-la-Chapelle.

Voir aussi l'ouvrage du même auteur intitulé : *Geschichte des Frankischen*

ici une conjecture, nous présumons que César aura imposé le nom d'Aduatuca au camp qu'il assigna pour quartier d'hiver à la division commandée par Cotta et Sabinus, en mémoire de la victoire récente qu'il venait de remporter sur les Atuatiques. Mais ce qui nous paraît hors de doute, c'est que le camp d'Aduatuca occupa l'emplacement de la ville de Tongres. En effet, la situation de ce camp au milieu du pays des Éburons, qui échut en partage aux Tongrois sous le règne d'Auguste, et la conformité du nom de l'Aduatuca de César avec celui de l'Atuaticum de Ptolémée et l'Aduaca de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin paraissent ôter tout doute à cet égard. Ainsi dans notre opinion, opinion que du reste nous partageons avec des savans illustres, tels que Cluvier (1), Valois et Wesseling,

Rheinufers. Ce livre, estimable sous plusieurs rapports, contient cependant des erreurs assez graves. L'auteur se montre trop rhéteur, néglige trop les vraies sources de notre histoire ancienne, et ajoute une foi trop aveugle aux fables et aux traditions populaires. Pontus Heuterus, Divæus et l'abbé Mann ont tous trois commis l'erreur de croire que l'Aduatuca de César fut fondé par les Atuatiques et qu'il se trouvait sur le territoire de ce peuple.

(1) Cluvier tout en reconnaissant que le camp d'Aduatuca était situé sur l'emplacement de la ville de Tongres, conjecture que dans le principe, ce fut un château élevé par les Atuatiques sur les frontières du pays des Éburons.

L'édition des commentaires de César donnée par Robert Étienne, en 1545, porte *Varruta* au lieu d'*Aduatuca*. D'après cette leçon Hubert Thomas et l'abbé de Feller placent le camp de Cotta et de Sabinus au château de Waroux à deux lieues de Liége. Wendelin et Foullon sont d'avis qu'on lise *Vatuca*, et fixent ce camp à Withem entre Maestricht et Aix-la-Chapelle. Dewez est de la même opinion par le motif que Withem se trouve au centre du territoire des anciens Éburons et que César ne dit point que les Sicambres aient dû passer la Meuse pour venir attaquer le camp de Cicéron (antérieurement celui de Cotta et de Sabinus). Ni l'un, ni l'autre de ces argumens ne nous semblent capables de refuter notre opinion sur la situation du camp d'Atuatica (Dewez, *Mémoire sur les endroits de l'ancienne Belgique dont il est parlé dans César*, nouv. mém. de l'Acad., tom. 2, p. 235).

Bruining, historien et antiquaire hollandais, adopte la leçon *Varuta*, qu'il prétend sans fondement être l'ancien nom de la rivière l'Ourthe. Il

Tongres dut son origine à un camp construit et occupé par deux divisions de l'armée de César.

Après les guerres de la conquête, les monumens historiques gardent un silence absolu sur Aduatuca ou Tongres pendant près de deux siècles. Il est vrai que Hariger avance que l'empereur Auguste imposa à la ville de Tongres le nom d'Octavie; mais tout ce que ce chroniqueur rapporte sur les antiquités de cette ville porte tellement le cachet de la fable, que son autorité ne peut être ici d'aucun poids (1). D'ailleurs si Auguste avait donné son nom à la ville de Tongres, il n'est aucun doute que Strabon, Pline, Ptolémée et d'autres auteurs anciens ne nous en eussent instruits, comme

soutient en outre que le camp de Cotta et de Sabinus et de Q. Cicéron, est l'*obstricense oppidum* mentionné par Ammien Marcellin; mais il a été démontré que le mot *obstricense* chez cet auteur, est une faute de copiste, et qu'il faut lire *tricesimæ oppidum*, château romain sur les bords du Rhin (Bruining, *Res Belgicæ*, *etc.*).

Au reste, dans les manuscrits les plus anciens et dans le plus grand nombre des éditions des commentaires de César, le camp en question est appelé constamment *Atuatuca* ou *Aduatuca*. Si les rares variantes de *Vatuca*, *Varuta* et *Varuca* dans le texte original et *βαουταν* dans la paraphrase grecque étaient suffisantes pour faire douter de la leçon générale d'*Atuatuca* ou *Aduatuca*, on pourrait tout aussi bien nier que l'*Aduaticum* de Ptolémée, l'*Aduaca Tongrorum* de la carte de Peutinger, et de l'*Aduaca* de l'Itinéraire ne désignent pas également la ville de Tongres, chose qu'il est impossible de recuser.

(1) *Pervenit* (B. Maternus) *ad florentissimam civitatem Tungris quam Tungrus cum Persis incoluit..... Nam post subversionem Troiæ plures duces ad ipsam pertinentes, cum suis agminibus diversas partes orbis adierunt et firmas civitates condiderunt, et in hoc quantum robore suo valuerint, sequacibus ostenderunt. A quorum progenie ædificata est illa famosissima civitas Tungrensis quæ magnitudine sua et altitudine ædificiorum Romæ vel Carthagini similis videbatur.... Appellata porro traditur Tungris quasi tunderis seu tu ungeris, eo quod à latere tunderetur oceani undis, vel quod tanquam pigmentosis ungeretur terræ marisque copiis per mare sibi allatis. Hæc est Octavia ob honorem Octaviani Augusti, vel matris ejus, sororis Julii Cæsaris qui Gallias romano subegit imperio; et Germania fertur fuisse nominata* (Harigerus, c. 13, apud Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, tom. 1).

ils l'ont fait à l'égard de Trèves, de Reims, de Soissons et de toutes les autres villes qui furent honorées de ce titre. Quoique depuis César jusqu'à Septime Sévère, époque où vivait le géographe Ptolémée, il ne soit fait mention dans aucun document ancien d'Aduatuca, il nous paraît très-probable que ce camp aura été compris parmi les nombreux châteaux et redoutes que, suivant Florus, Drusus bâtit ou restaura sur les bords du Rhin et de la Meuse (1).

Nous avons vu au chapitre précédent que Pline avait fait mention des eaux thermales que possédait la cité de Tongres (2). Nous avons observé que dans ce passage le mot *civitas* doit s'entendre, selon toute probabilité, du territoire entier des Tongrois et non de la ville de Tongres, qui alors ne devait point encore avoir été élevée au rang de cité, qualité que Pline ne lui reconnaît pas non plus dans le Catalogue des villes de la Gaule. Le silence de Tacite, contemporain de cet auteur, prouve également le peu d'importance de Tongres à cette époque.

La renommée qu'acquirent les eaux thermales de Tongres, auxquelles Pline attribue des vertus que la découverte des fontaines minérales de Spa et d'Aix-la-Chapelle a mises

(1) *In tutelam provinciarum præsidia atque custodias ubique disposuit per Mosam flumen, per Albim, per Visurgim. Nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius castella direxit* (Florus, *Res. rom.*, lib. IV, c. 12)

Il ne faut point s'imaginer que tous ces châteaux fussent des forteresses considérables, beaucoup n'étaient que des redoutes ou fortins et même de simples tours d'observation gardées par quelques légionnaires : tels étaient la plupart des forts qui bordaient le Danube, frontière de l'empire non moins importante que celle du Rhin (Procop., *de ædific. Justin.*, lib. IV, c. 5). On remarque encore aujourd'hui sur les côtes de la Syrie plusieurs tours semblables, bâties, dit-on, par ordre de l'impératrice Hélène, mère de Constantin

(2) *Tungri civitas Galliæ fontem habet insignem, plurimis bullis stillantem, ferruginei saporis : quod ipsum non nisi in fine potûs intelligitur. Purgat hic corpora : tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua, igne admota, turbida fit : ad postcrum rubescit* (Plin., lib. XXXI, c. 2).

depuis en oubli, la situation avantageuse du *castellum d'Aduatuca* au point de réunion de plusieurs voies militaires, enfin le passage continuel des armées romaines destinées à défendre les frontières du Rhin contre les Germains, et auxquelles Aduatuca servait d'étape, toutes ces causes ont sans doute contribué à faire affluer autour de ce fort un grand nombre de marchands et autres personnes attirées par les avantages du lieu. En s'y fixant, ces nouveaux habitans auront formé insensiblement, d'abord une bourgade ou *municipium*, qui, gagnant toujours en espace et en population, aura fini par obtenir le rang de ville (1). Ce fut alors qu'on dût construire l'enceinte romaine de Tongres, dont il existe encore quelques faibles vestiges et qui, beaucoup plus étendue que celle du castellum, renferma ce dernier qui fut abandonné ou compris dans le système de défense de la ville.

Nous ignorons l'époque précise à laquelle le camp ou château d'Aduatuca s'éleva au rang de seconde ville de la seconde Germanique, province qui, malgré son étendue, ne renfermait antérieurement que la seule ville de Cologne (*Colonia Agrippina*). Ce fut probablement vers la fin du premier siècle ou le commencement du siècle suivant; car Ptolémée est, comme nous l'avons déjà dit, l'auteur le plus ancien qui donne le titre de ville (πόλις), à l'ancien *castellum Aduatuca*.

Au quatrième siècle la dénomination d'Aduatuca fit généralement place à celle du peuple sur le territoire duquel cette ville était située : ainsi Vopiscus et la Notice de l'empire n'appellent la ville de Tongres que du nom de *Tungri*.

(1) C'est de cette manière qu'une bourgade s'était formée autour du camp ou château romain de *Veterra* sur le bord du Rhin. Lors du soulèvement des Bataves, sous le règne de Vespasien, les commandans romains Mummius Lupercus et Numisius Rufus la détruisirent pour dégager les fortifications de Veterra : *Subversa longæ pacis opera, haut procul castris in modum municipii constructa, ne hostibus usui forent* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

La Notice des Gaules écrit *civitas Tungrorum*, la ville des Tongrois, par la raison peut-être qu'il n'y avait que cette ville unique sur le territoire tongrois ; c'est pour un motif semblable que Pline appelle la ville d'Augst (*Augusta Rauracorum*), en Suisse, la ville des Rauraciens, n'y ayant qu'une seule ville chez ce peuple.

La ville de Tongres, qui ne put s'élever sous la domination romaine qu'au rang d'une ville du troisième ou quatrième ordre, ne fut témoin, pendant cette époque, d'aucun événement remarquable. A peine même est-elle citée une ou deux fois par les historiens romains, et d'une manière fort indirecte encore.

On lit dans Vopiscus qu'il avait entendu raconter par son aïeul que Dioclétien, lorsqu'il servait dans les rangs inférieurs de la milice, s'étant un jour arrêté dans une taverne près de Tongres, une de ces femmes ou prêtresses gauloises qui s'occupaient de présages, lui prédit l'empire dans des termes obscurs et qui ne furent compris que lorsque l'événement eut confirmé l'augure (1).

Ammien Marcellin rapporte que lorsque Julien entreprit d'expulser les Francs Saliens de la Toxandrie qu'ils avaient envahie, une députation de ce peuple vint à Tongres où se trouvait alors cet empereur, pour lui proposer des con-

(1) *Curiosum non puto, neque satis vulgare, fabellam de Diocletiano Augusto ponere hoc convenientem loco, quæ illi data est ad omen imperii. Avus meus mihi retulit ab ipso Diocletiano compertum. Cum (inquit) Diocletianus apud Tungros, in Galliâ quadam in caupona moraretur, in minoribus adhuc locis militans, et cum Druide quâdam muliere rationem convictûs sui quotidiani faceret, atque illa diceret : Diocletiane, nimium avarus, nimium parcus es ; joco non serio Diocletianus respondisse fertur : tunc ego largus, cum imperator fuero. Post quod verbum Druias dixisse fertur : Diocletiane jocari noli : nam imperator eris, cum Aprum occideris* (Vopisc. in Numeriano, c. 3).

Pour comprendre cette prédiction, il faut savoir que le mot *aper* sanglier, était aussi le nom du préfet du prétoire qui assassina Numérien et dont Dioclétien se défit à son tour, au moment de son élévation à l'Empire.

ditions de paix ; mais que les ayant rejetées, il partit de Tongres pour réduire les barbares par la force des armes (1).

Hariger, Gilles d'Orval et d'autres chroniqueurs et légendaires du moyen-âge, ont avancé que la foi chrétienne fut prêchée à Tongres dès le premier siècle de l'ère vulgaire par St.-Materne, prétendu disciple de l'apôtre St.-Pierre, et que ce saint, qu'ils font mourir en l'an 128 ou 130, fut le premier évêque de cette ville; mais le savant bolandiste Henschenius et le P. de Marne ont prouvé à l'évidence que St.-Materne ne vivait qu'au commencement du 4e siècle. De Villenfagne lui conteste même la qualité d'évêque de Tongres; il soutient, avec beaucoup de raison, que l'origine de l'évêché de Tongres ne remonte qu'à l'année 346 et que St.-Servais fut le premier évêque de cette ville (2).

Suivant Grégoire de Tours et Gilles d'Orval, St.-Servais, au bruit de l'invasion prochaine des Gaules par les Huns, se rendit de Tongres à Rome, où étant en prières au tombeau des apôtres, St.-Pierre lui apparut en personne, l'instruisit du sort fatal qui menaçait sa ville épiscopale, et l'engagea à retourner promptement dans son diocèse pour mettre ordre à ses affaires et préparer son tombeau, parce que le Seigneur l'appellerait bientôt à lui, afin qu'il ne fût point témoin de

(1) *Petit* (Julianus) *primos omnium Francos, eos, videlicet, quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere prælicenter. Cui cum Tungros venisset, occurrit legatio prædictorum, opinantium reperiri imperatorem etiamnum in hibernis, pacem sub hâc lege prætendens, ut quiescentes eos tamquam in suis nec lacesseret quisquam, nec vexaret. Hos legatos, negotio plenè digesto, oppositaque conditionum perplexitate, ut in iisdem tractibus moraturus dum redeunt, muneratos absolvit. Dictoque citius secutus profectos, Severo duce misso per ripam, subito cunctos adgressus, tamquam fulminis turbo perculsit; etc.* (Amm. Marcel., lib. XVII, c. 8).

(2) Devillenfagne, *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liége.* Dewez, *Diction. géogr.*, art. *Tongres.* Droixhe, *Essai hist. et critiq. sur la ville de Tongres* (Messager des Sciences et des Arts, 1829).

la destruction de Tongres par les barbares; que le saint évêque, de retour à Tongres, exécuta les ordres du prince des apôtres et se retira ensuite à Maestricht où il mourut en 383 ou 384 (1). Maestricht, simple village, devint alors la résidence des évêques de Tongres jusqu'à l'épiscopat de St.-Hubert qui transféra le siége de l'évêché au village de *Legia* (la ville de Liége).

D'après le récit de ces auteurs, la ville de Tongres aurait été détruite par les Huns peu de temps après la mort de St.-Servais. Mais comme l'irruption des Huns dans les Gaules n'eut lieu que vers l'an 450, si la ville de Tongres fut dévastée une première fois vers la fin du 4e siècle, ce ne peut avoir été que par les Vandales ou par d'autres peuples germaniques (2). D'ailleurs la Notice des Gaules et l'Itinéraire d'Antonin, composés vers le commencement du 5e siècle, mentionnent encore tous deux Tongres comme ville existante. La Notice de l'empire qu'on suppose écrite vers l'an 437, fait également mention de Tongres (3), mais c'est le dernier document de l'époque romaine où l'existence de cette cité soit constatée. Ainsi, tout prouve que la ville la plus ancienne de la Belgique périt dans la grande catastrophe de l'an 450. Après un siége long et meurtrier, Tongres fut prise par le terrible Attila, le fléau de Dieu, comme ce barbare se plaisait à se nommer lui-même; toute la population fut passée au fil de l'épée et la ville, détruite de fond en comble, n'offrit plus qu'un monceau de décombres (4).

(1) Greg. Tor., *Hist. Franc.*, lib. I. c. 34. Harigeri et Ægidi Orival. *Gesta Pontif. Tungrens, etc.*, c. 23-28.

(2) Bucherius suppose que Tongres aura été dévastée à différentes reprises, et pour la première fois, en 383 (Bucherii, *Disputatio histor. de primis Tungrorum seu Leodiensium episcop.*, c. 5).

(3) *Lagentium propè Tungros.*

(4) *Tungrim pervenit* (Attila), *quam longo tempore obsedit et miseros cives*

Tongres resta en ruines pendant plus de deux siècles. Hariger rapporte que St.-Gondulphe, évêque de Maestricht, mort en 617, entreprit de la rebâtir et appela de tous côtés des colons pour la peupler; mais que Dieu irrité contre cette ville à cause de l'esprit hostile que ses anciens habitans avaient manifesté contre le saint évêque Servais, envoya une troupe de loups qui envahit la cité en construction en présence de St.-Gondulphe, que l'évêque effrayé de ce présage sinistre, renvoya aussitôt les nouveaux colons et qu'ensuite la foudre et un affreux tremblement de terre renversèrent toutes les nouvelles constructions (1).

Tout porte l'empreinte de la fable dans cette relation que nous pouvons remettre au nombre de ces mille et mille contes brodés sur l'histoire ancienne de la Belgique et de ses villes par les légendaires du moyen âge.

Un légendaire du 11e siècle plus croyable ici qu'Hariger, le chanoine Nicolas, raconte dans la vie de St.-Lambert (une des hagiographies belges qui offre les documens les plus intéressans sur l'état ancien de la Belgique), que sous cet évêque, Tongres, ruinée depuis deux siècles, n'avait encore récupéré qu'un petit nombre d'habitans qui y vivaient au

gladio fameque afflixit...... capta denique Tungri et occisis in eâ omnibus habitantibus ejus, destructa est usque ad solum (Ægidius, Additam. ad Hariger. c. 29, apud Chapeauville, tom. 1, p. 48).

(1) ..... *Conversus ad suos* (Gondulphus), *ex universa jussit convenire provincia, qui eam* (civitatem Tongrorum) *citius innovarent, ibique deinceps habitarent. Hæc dixit, et quod cœperat iter, peregit. Cum vero rediret, et quod factum erat placeret, aliquot dies illic morari disposuit. Cumque gaudens illic perendinaret, recordatus dominus malorum quæ fecerat urbs illa superba, delecti sui Servatii zelans injuriam, subito redit ad vindictam, luporumque gravissimorum immissa multitudine, in præsentia S. pontificis, civitatis perfidæ jussit devocari colonos : quod constructum fuerat ultrix flamma assumpsit : cætera fulgur comminuit. Terræ motus insuper cælitus immissus, pergama multa subruit, adeo frequens et insolens, ut ipse pontifex mortem evadere desperaret, etc.* (Hariger, *Gesta Pontif. Tungrens., etc.* c. 34).

milieu des décombres (1). Au 9e siècle Tongres ne devait être guère plus peuplée, puisque l'anonyme de Ravenne qui mentionne les villes ou bourgs de Nasoigne, Dinant, Hui, Namur et Maestricht, passe sous silence cette antique cité. Reginon comprend la ville de Tongres au nombre des places de la Belgique qui furent brûlées par les Normands en 881 (2). Saccagée et ruinée de nouveau en 1213, 1468 et 1677, Tongres compte à peine aujourd'hui une population de 5,000 habitans dont les habitations ne remplissent pas la moitié de l'enceinte romaine.

Comme les sources authentiques de l'histoire ne nous ont fourni sur l'origine et les annales de Tongres sous la domination romaine d'autres détails que ceux que nous venons de consigner, nous allons examiner s'il ne nous serait pas possible de percer les épaisses ténèbres qui, jusqu'ici, ont couvert l'origine et l'histoire primitive de la seconde cité romaine de la Belgique actuelle.

Après la conquête de la Belgique, les Romains bâtirent sur la montagne où s'élève de nos jours la ville de Cassel (département du Pas-de-Calais), un château ou fort auquel

(1) *Eo siquidem tempore Tungrorum civitas ab Hunnis jam pridem eversa, evolutis ab excidio ducentis annis, vix à paucis inhabitabatur, cunctaque suæ antiquæ nobilitatis et claritatis insignia vastitatis et solitudinis ipsius magnitudo obliteraverat : solam vero pontificialis Cathedræ dignitatem, quam à B. Materno, primo ipsius civitatis episcopo, acceperat, adhuc in ecclesiâ sanctæ Mariæ perpetuæ Virginis inter ipsas murorum suorum ruinas inconcussè tenebat* (Nicol. canon., *Vita S. Lamberti*, apud Chapeauville, tom. 1, p. 378.

(2) *Leodium civitatem, Trajectum castrum, Tungrensem urbem incendio cremant* (Reginon. Chron. ad ann. 881).

Nous remarquons, dans ce passage, la distinction de *civitas*, *castrum* et *urbs*, qu'établit Reginon. Le chroniqueur a donné probablement le titre de *civitas* à la ville de Liége, parce que c'était une ville épiscopale; celui de *castrum* à Maestricht qui n'avait encore probablement que le rang de bourg, et il aura remplacé pour Tongres le titre de *civitas* par celui d'*urbs*, parce que depuis longtemps cette ville avait cessé d'être la résidence d'un évêque.

ils donnèrent, non le nom de *castellum Morinorum*, comme on l'a supposé à tort, mais celui de *castellum Menapiorum* ou château des Ménapiens, sur le territoire desquels était placé ce château. Quel fut le but des Romains en érigeant cette forteresse ? D'après notre opinion que César n'avait pu se rendre maître que de la lisière méridionale du territoire ménapien, les Ménapiens qui habitaient l'intérieur et le nord de cette contrée ayant bravé les armes du conquérant romain dans les forêts et les marais impénétrables de cette partie de la Flandre, nous supposons que par la construction du *castellum Menapiorum* dans une position qui commandait toute la contrée environnante, les Romains ont voulu élever une barrière destinée à couvrir la partie soumise du territoire ménapien et les provinces voisines, contre les hostilités des Ménapiens indépendans et les incursions des pirates Germains qui abordaient souvent sur la côte sauvage de la Flandre.

Quoique nous ignorions l'époque précise de la construction du *castellum Menapiorum*, il est certain que ce château devait exister dès le commencement du deuxième siècle, puisqu'il en est déjà fait mention par Ptolémée, qui, du reste, ignorait sa véritable position et le compte même au nombre des villes des Gaules, qualité que ne justifie point, pour cette époque surtout, la dénomination de *castellum* que porta toujours cet endroit (1).

(1) *Vici et castella et pagi ii sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur, sed vulgari hominum conventu incoluntur, et propter parvitatem majoribus civitatibus attribuuntur* (Isidori Hispal. *Etymol.*).

Le *castellum* était proprement un petit château fort, moins considérable que le *castrum*. Le *burgus* était encore moins étendu que le *castellum* : *castellum parvum quod burgum vocant...* (Vegetius, lib. IV, c. 10).

De nos jours on donne encore en Italie le nom de *castella* à des villages murés : « Ils appellent einsin (ainsi), dit Montaigne, des villages fermés qui, pour leur petitesse ne méritent point le nom de ville. » (Montaigne, *Voyage en Italie*, tom. I).

A juger de la position du *castellum Menapiorum* sur le point le plus éminent du territoire des Ménapiens, on aurait lieu de conjecturer que ce château fut bâti sur l'emplacement d'un *oppidum*, si César n'avait déclaré formellement que de son temps on ne trouvait aucun *oppidum* dans la Ménapie et la Morinie.

Le silence que Ptolémée garde sur la ville de Tournai, prouve que cette ville n'existait point au 2e siècle ou que c'était un endroit sans nulle importance. En effet sur la Carte de Peutinger, postérieure d'un siècle à la Géographie de Ptolémée, et le document le plus ancien dans lequel il soit question de Tournai, *Tornacum* n'est encore désigné que comme simple station ou relai de poste (1). La Carte de Peutinger, comme Ptolémée, désigne, au contraire, le *Castellum* comme la place la plus importante du territoire ménapien; elle accole même au nom de *Castellum Menapiorum* les deux tourelles, marque distinctive des villes, parce que, quoique simple château, c'était l'endroit le plus considérable et le chef-lieu d'une contrée où à cette époque on ne trouvait point encore de villes.

Suivant la légende de St.-Piat et de St.-Chrysole, Tournai avait déjà rang de ville dès la seconde moitié du troisième siècle, et même devait être une ville considérable et populeuse, puisqu'il est dit que St.-Piat y convertit jusqu'à trente mille payens, non compris les femmes et les enfans (2).

(1) Grigny dérive le nom de *Tornacum* de *Thorn*, montagne, colline, élévation de terre, tombeau. (Grigny, *Mém. sur l'état des villes de la Gaule-Belgique avant la fin du* 12e *siècle*, *etc.* Magas. encyclop., an 6). Suivant Wachter, *thor*, montagne, est un mot de la plus haute antiquité, en usage dans presque toutes les langues, tant orientales qu'occidentales, et surtout dans les différens dialectes de la langue celtique (Wachter, *Glossar. Germ.*, p. 1645).

(2) *Tornaco ergo diffundendo latè sanctum, verbum Dei christo convertit virorum ter dena millia, præter parvos et secundi sexus turbam christicolam*,

Mais cette légende écrite plusieurs siècles après le martyre de ce saint, contient des faits si peu vraisemblables, que son authenticité nous paraît trop suspecte pour que nous osions invoquer ici l'autorité de ce document du moyen âge.

Les plus anciens écrits d'une authenticité reconnue qui constatent l'existence de Tournai comme ville, sont la Notice des Gaules, composée vers la fin du 4e siècle ou le commencement du 5e siècle et une lettre de St.-Jérôme de l'an 407, dont nous avons rapporté les termes au chapitre précédent. Ces documens, mais surtout le premier, témoignent en même temps qu'alors la ville de Tournai surpassait en importance le *Castellum Menapiorum* et était devenue le chef-lieu de la fraction du territoire des Ménapiens qui faisait partie intégrante de l'empire. Ni la lettre de St.-Jérôme ni la Notice des Gaules ne font mention du *Castellum*, mais il est encore cité dans l'Itinéraire d'Antonin qui date du même temps; c'est le dernier acte où il soit question du *Castellum Menapiorum*. La Notice de l'empire composée sous le règne d'Honorius ou de Valentinien III, place à Tournai un gynecée ou fabrique d'équipemens militaires confectionnés par des personnes du sexe (1). Le silence absolu que ce document officiel observe sur le *Castellum Menapiorum* nous fait conclure qu'il avait cessé alors d'exister; car, dans le cas contraire, la Notice de l'empire qui donne la nomenclature de toutes les places fortes des frontières

geminis inter hæc corruscans virtutum miraculis (Fulbertus, Vita S. Piati. Acta SS. Belg., tom. 1, p. 139).

On lit dans cette légende que St-Piat ayant été décapité par ordre du préfet romain, porta sa tête en main jusqu'au bourg actuel de Seclin à cinq lieues de Tournai.

(1) *Procurator Gynæcei tornacensis Belgicæ secundæ.* La Notice de l'Empire parle aussi d'un corps de Tournaisiens préposé à la défense du *limes saxonicus*, dans la Grande-Bretagne:

Sub dispositione viri spectabilis comitis limitis Saxonici per Britanniam... Præpositus numeri Tornacensium Lemanis.

de l'empire romain, n'aurait pu, nous semble-t-il, oublier un lieu que sa position rendait un point de défense important, surtout à l'époque de la décadence de l'empire. Il est donc probable que le *Castellum Menapiorum* aura été pris ou détruit dans la première moitié du cinquième siècle, soit par les Vandales, soit par les Francs, soit dans quelqu'expédition maritime de la ligue saxonne, qui, depuis le troisième siècle, faisait de fréquentes incursions sur nos côtes.

Quant à la ville de Tournai, d'abord simple station, ce lieu, par sa proximité de Boulogne, le port principal des Gaules pour la Grande-Bretagne, et par sa position heureuse sur la grande route de cette ville à la frontière du Rhin, à Arras, Cambrai et Bavai, aura pris de l'accroissement et se sera élevé insensiblement au rang de ville que les Romains érigèrent vers la fin du 4e siècle en chef-lieu de la partie conquise du territoire ménapien. Au reste l'histoire de ces temps est plus muette encore sur la ville de Tournai que sur celle de Tongres, place plus considérable que Tournai. Le sac de cette ville par les Vandales, en 406, désastre qui paraît s'être borné à un simple pillage et dont Tournai se releva promptement, et la conquête de cette cité par Clodion en 448 composent ses seules annales pendant la domination romaine (1).

Tournai ne fut érigée en ville épiscopale que vers la fin

(1) Les chroniqueurs du moyen âge qui ont attribué la fondation de Tournai à Tullus Hostilius et à Servius Tullius, rapportent encore que cette ville détruite par César, fut rebâtie sous le règne de Néron par un prétendu gouverneur ou comte, appelé Guntianus, qui changea son premier nom d'*Hostilia* ou *Nervia* en celui de *Tornacum*. Ils parlent aussi d'un siége que Tournai soutint sous le règne de Commode, contre les Tréviriens et les Allemands, et que Varneton, prétendu gouverneur de Térouane, défit et chassa les ennemis. Ces faits qui ne reposent sur aucun document authentique ne méritent nulle croyance et doivent être considérés comme entièrement apocryphes. (Cousin et Pontrain, *Hist. de Tournai*, tome. I. Dewez, *Diction. géogr. des Pays-Bas*, art. *Tournai*).

du 5e siècle ; son premier évêque fut St.-Eleuthère promu vers l'an 486 (1). Ceci témoigne encore, à notre avis, de la priorité de l'origine de Tongres qui reçut un évêque près d'un siècle et demi avant Tournai, et du peu d'importance de cette dernière ville sous la domination romaine (2).

(1) L'erreur des auteurs qui ont regardé comme le premier évêque de Tournai St-Superior, évêque des Nerviens, qui assista au concile de Sardique, en l'an 317, provient de ce qu'ils ont pris la ville de Tournai pour le chef-lieu des Nerviens. Aujourd'hui cette question est parfaitement éclaircie, et on ne doute plus que Tournai située sur le territoire ménapien (la partie de la ville à gauche de l'Escaut, alors la seule bâtie), ne fît partie de la Ménapie à l'époque de la domination romaine : *A. Catulli Tornacum civitas metrop. et cathedra episc. Nerviorum.* Brux. 1652, in-4°. F. Gautray, *Dissert. hist sit ne Tornacum urbs Nervoirum?* Tourn. 1659, in-8°. Bucherii, *Belgium rom.* Poutrain, *Hist. de Tournai*, tom. 1. Dewez, *Dict. géogr.* art. *Tournai.*

(2) Si, comme le rapporte la légende de St-Piat, ce saint avait converti plus de 30,000 habitans de Tournai, nul doute qu'une ville aussi considérable n'eût obtenu un évêque dès le règne de Constantin.

CHAPITRE XI.

Recherches sur l'étendue, la population et la topographie des villes de la Belgique sous la domination romaine.

L'ignorance ou l'amour du merveilleux ont fait inventer par les chroniqueurs du moyen âge sur la prétendue grandeur, la puissance et la splendeur de Tongres et de Tournai des fables non moins absurdes que celles qu'ils ont débitées sur l'histoire primitive de ces villes. L'un d'eux, Gilles d'Orval, chroniqueur du 13e siècle, n'a pas même hésité à mettre la ville de Tongres au même rang que Rome et Carthage (1). Plusieurs antiquaires et historiens modernes, moins excusables que des écrivains qui vivaient à une époque où il était plus difficile de connaître la vérité, et ou les vraies sources de l'histoire étaient presqu'entièrement tombées en oubli, se sont laissé aller aux mêmes exagérations. Les plus modérés se sont contentés de dire que Tongres et Tournai étaient des villes grandes, riches et populeuses. Une étude consciencieuse des monumens anciens nous a donné la conviction que non-seulement la Belgique actuelle ne contenait, sous la domination romaine, que les deux villes de Tongres et de Tournai, mais encore que la plus ancienne et la plus importante de

(1) *Hæc Turingorum metropolis Francorum Tungris, quæ juxta præsagium B. Servatii coram Hunnis jussu Dei corruit, florentissima famosissimaque erat; urbium quippe Europæ fulgebat et Africæ quatuor inter maximas, Romam, Carthaginem, Numamtiamque nobilitate nominis æquiparans* (Ægid. ad Hariger., c. 13).

ces villes n'aurait été classée, de nos jours, que parmi nos villes du deuxième ou troisième ordre, et que la seconde était beaucoup moins considérable encore. Prouvons d'abord cette assertion par rapport à la ville de Tongres.

Aucun écrivain de l'antiquité, à l'exception d'Ammien Marcellin, n'a parlé de Tongres comme d'une ville remarquable par son étendue ou à quelqu'autre titre que ce soit. Dans le passage où il donne une description succincte des Gaules, Ammien Marcellin dit que la province de la seconde germanique possède deux villes grandes et riches, Cologne et Tongres (1). C'est de ce témoignage seul, car nous écartons les récits fabuleux des légendaires, que pourraient se prévaloir les auteurs modernes qui ont avancé qu'avant sa destruction par les Huns, Tongres était une cité aussi distinguée par son étendue et sa population que par ses richesses et sa magnificence. Nous allons démontrer combien peu sont fondées les conclusions qu'on prétendrait tirer de la phrase d'Ammien Marcellin.

En premier lieu, Ammien Marcellin, en parlant de la seconde germanique, n'a pas cité uniquement les villes de Cologne et de Tongres, parce que c'étaient les villes principales de cette province, mais parce qu'il n'y avait point d'autres villes ; car, comme nous l'avons observé précédemment, dans la première et la seconde Germanique, qu'il devait mieux connaître que le reste de la Gaule, puisqu'il y avait séjourné lui-même lorsqu'il servait dans les armées, Ammien Marcellin ne s'est pas contenté comme pour les autres provinces gauloises, de ne nommer que les places principales ; il a énuméré toutes les villes grandes et petites, comme on peut s'en convaincre en confrontant sa description des deux

(1) *Secunda Germania Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiosis.*

Germaniques avec celle de ces provinces qu'on lit dans la Notice des Gaules (1).

En second lieu la comparaison qu'on voudrait faire de Tongres avec Cologne, parce que ces deux villes se trouvent mentionnées ensemble et avec les mêmes épithètes dans Ammien Marcellin, ne prouverait rien en faveur de la grandeur de Tongres, en tant que Cologne, quoiqu'une des villes les plus célèbres de la Gaule, n'était elle-même, sous la domination romaine, qu'une ville d'une étendue très-médiocre. Elle ne devint une ville grande et considérable, et n'acquit son étendue actuelle qu'en 1187; avant cette époque les églises de St.-Sévérin, de St.-Pantaléon, de St.-George, de St.-Maurice, des Apôtres, de St.-Gérion, de St.-Gervais, des onze mille Vierges, des Machabées, de St.-Cunibert, etc., se trouvaient toutes hors de l'enceinte de Cologne. Ainsi les épithètes *amplis et copiosis* dont Ammien gratifie Cologne et Tongres, ne prouvent point que ces villes fussent de grandes cités, mais seulement qu'elles l'étaient par rapport aux autres villes de la Gaule, et par conséquent que les cités les plus célèbres de cette région n'étaient toutes (à quelques exceptions près) que des endroits d'une étendue médiocre. Mais comme ce n'est que les preuves en main qu'il faut

(1). *Secunda Germania, primâ ab occidentali exordiens cardine, Agrippinâ et Tungris munita civitatibus amplis et copiosis. Dein prima Germania, ubi præter alia municipia, Moguntiacus, et Vangiones, et Nemetes, et Argentoratus, barbaricis cladibus nota* (Amm. Marcell., lib. XV, c. 11).

Par le terme *municipia*, dans ce passage, on ne doit point entendre des *villes municipales*, mais des bourgs, dans la véritable signification du mot *municipium*, telle, par exemple, que s'en est servi Salvien (*de Gubern. dei*, lib. V). Ces *municipia* de la première Germanique dont Ammien n'a pas donné la nomenclature, sont les bourgs de Brocomagus, Saliso, Tabernæ, Tribuncos et Concordia. Les villes qu'il a désignées par leur nom, sont les mêmes que celles mentionnées par la Notice des Gaules.

On peut voir dans Maffei les diverses significations du mot *municipium* (*Verona illustrata*, lib. V).

soutenir des assertions si contraires aux idées généralement reçues, nous transcrirons le passage entier d'Ammien Marcellin dans lequel sont nommées les villes principales des Gaules, et nous démontrerons que les villes, que cet auteur qualifie de cités les plus grandes et les plus célèbres de cette partie de l'empire romain, seraient réputées aujourd'hui des endroits bien peu importans eu égard à leur étendue et à leur population. Toutes ces preuves viendront à l'appui de ce que nous avançons contre l'opinion que la plupart de nos auteurs se sont formée de la prétendue grandeur et puissance des anciennes villes de Tongres et Tournai.

Après avoir décrit la première et la seconde Germanique dans les termes précités, le texte latin de l'histoire romaine d'Ammien Marcellin que nous mettons en note et dont nous donnons ici la traduction littérale, continue comme suit (1) : « Après les deux Germaniques, vient la première Belgique, dont les villes principales sont Metz et Trèves, noble séjour des empereurs. A cette province succède la

(1) *Post has (provincias Germaniæ 1ª et 2ᵈᵃ) Belgica prima* MEDIOMATRICOS *prætendit et* TREVIROS *domicilium principum clarum. Huic adnexa est secunda Belgica, quâ* AMBIANI *sunt,* URBS INTER ALIAS EMINENS, *et* CATELAUNI, *et* REMI. *Apud Sequanos* BISONTIOS *Vidimus, et* RAURACOS, *aliis potiores oppidis multis. Lugdunensem primam* LUGDUNUS *ornat, et* CABILLIONES, *et* SENONES, *ac* BITURIGÆ, *et* MOENIUM AUGUSTODUNI MAGNITUDO VETUSTA. *Secundam enim, Lugdunensem* RHOTOMAGI, *et* TURINI, MEDIOLANUM *ostendunt : et* TRICASTINI : *Alpes Graiæ et Peninæ, exceptis obscurioribus.... habent et* AVENTICUM, *desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant. Hæ provinciæ urbesque sunt splendidæ Galliarum. In Aquitaniâ, quæ Pyrenæos montes et eam partem spectat oceani quæ pertinet ad Hispanos, prima provincia est Aquitania, amplitudine civitatum admodum culta ; omissis aliis multis,* BURGDEGALA *et* ARVERNI *excellunt, et* SANTONES, *et* PICTAVI. *Novempopulos* AUSCI *commendant et* VASATÆ. *In Narbonensi* ELUSA, *et* NARBONA, *et* TOLOSA, *principatum urbium tenent. Viennensis civitatum exsulat decore multarum, quibus potiores sunt,* VIENNA *ipsa, et* ARELATE, *et* VALENTIA, *quibus* MASSILIA *jungitur... His propè Salluvii sunt, et* NICÆA, *et* ANTIPOLIS, *insulæque Stæchades* (Amm. Marcell., lib. XV).

seconde Belgique, qui renferme Amiens, supérieure aux autres villes de cette contrée, Châlons et Reims. Dans la Séquanoise nous avons visité Besançon et la ville des Rauraciens qui en sont les endroits les plus considérables. Lyon, Châlons (sur-Saône), Sens, Bourges et l'ancienne et grande cité d'Autun, font l'ornement de la première Lyonnaise. La seconde Lyonnaise s'enorgueillit de Rouen, Tours, Milan et Tricasses. Les Alpes Grecques et Péninnes, outre plusieurs villes obscures, comptent Avenche, ville aujourd'hui déserte, mais qui était autrefois une place importante comme l'attestent ses édifices en ruines. Ce sont là les provinces et les villes les plus distinguées des Gaules.

« Dans l'Aquitaine, bornée d'un côté par les Pyrénées et de l'autre par la partie de l'Océan qui touche à l'Espagne, la première province est l'Aquitanique qui compte plusieurs grandes villes parmi lesquelles Bordeaux, Clermont en Auvergne, Saintes et Poitiers tiennent le premier rang. Les villes remarquables de la Novempopulanie sont Ausch et Basas; celles de la Narbonnaise, Eause, Narbonne et Toulouse. La Viennoise comprend plusieurs belles cités dont les plus distinguées sont Vienne, Arles, Valence et Marseille A cette province touchent les Salluviens, Nice, Antibes et les îles Stéchades. »

Examinons maintenant ce que c'était que ces villes splendides des Gaules, *splendidæ urbes Galliarum,* sous le rapport de l'étendue et de l'importance.

Metz, qu'Ammien Marcellin cite comme étant après Trèves la ville principale de la première Belgique, ne fut pendant la domination romaine et jusqu'au 10e siècle, qu'une très-petite ville qui n'occupait pas le tiers de la superficie de la ville actuelle; la ville de Metz ne s'étendait pas alors au delà de la Moselle et les actes antérieurs au 11e siècle, attestent que l'île de Saulsey et l'emplacement des monas-

tères et églises de Ste-Glosinde, Ponthieffroy et St-Vincent, compris dans l'enceinte actuelle, se trouvaient alors en dehors des murs de la ville (*extra muros Metenses*) (1).

La ville de Trèves, fondée par l'empereur Auguste et honorée par lui du titre d'*Augusta Trevirorum*, n'eut jamais, tout chef-lieu de la première Germanique qu'elle était, une étendue plus grande que de nos jours, alors même qu'elle fût devenue la résidence des préfets des Gaules et de plusieurs empereurs romains (2).

Quoique chef-lieu de la seconde Belgique et compté par les écrivains romains parmi les villes les plus distinguées des Gaules, Reims ne fut également qu'une ville renfermée dans une enceinte assez circonscrite, puisque l'abbaye de St-Remi et plusieurs autres édifices religieux de la ville actuelle se trouvaient au 5e siècle à une assez grande distance des murs de la ville ancienne (3). Amiens et Châlons-sur-Marne étaient des villes plus petites encore que leur métropole. Châlons ne consistait du temps des Romains que dans l'enceinte étroite qui forme le centre de la ville actuelle et qui est encore connue sous le nom de cité. Besançon et *Augusta Rauracorum* ou la ville des Rauraciens, qui étaient, suivant Ammien Marcellin, les villes les plus considérables de la Séquanoise, n'auraient été considérées de nos jours, la première que comme une ville très-petite et la seconde comme une ville médiocre. La cité romaine de Besançon n'était formée tout entière que de la seule ville haute actuelle. L'enceinte de la ville de Rauracie plus étendue, avait 2,446 toises ou trois quarts de lieue de circuit (4).

(1) Dom Jos. Cajol, Antiquités de la ville de Metz. Metz, 1760, et une petite brochure sur l'histoire de Metz, publiée il y a peu d'années, avec un plan indiquant les différens accroissemens de cette ville.

(2) Voir ab Hontheim, *Hist. Trevir. Diplom.*, tom. 1.

(3) Valesii Notit. Gall. in voce *Augusta Remorum*.

(4) Picot. *Statist. de la Suisse*.

Des cinq villes de la première Lyonnaise citées par Ammien Marcellin comme les villes les plus importantes de cette province, Lyon, longtemps la capitale de toutes les Gaules, était loin cependant d'égaler en étendue et en population la Lyon de nos jours. Les quatre autres villes, Sens, Châlons-sur-Saône, Bourges et Autun étaient des villes très-ordinaires; la Notice des Gaules ne qualifie même Châlons que de bourg (*castrum*), qualification que justifie le peu d'espace qu'occupent les murs romains et le quartier de la ville moderne portant le nom de cité (1). Bourges, chef-lieu de l'Aquitaine pendant les deux premiers siècles de l'ère vulgaire, ne couvrait pas la moitié de l'emplacement de la ville actuelle (2), et la vaste enceinte d'Autun, comme Ammien Marcellin qualifie les murs de cette ville, avait à peine 2,700 toises ou une lieue française de périmètre (3).

Si de la première Lyonnaise nous passons avec Ammien Marcellin dans la seconde Lyonnaise, les documens anciens nous apprendront que Rouen, chef-lieu de cette province, n'était qu'une méchante bicoque formée, jusqu'en l'an 404, d'une seule rue bâtie le long de la Seine et de quelques ruelles (4). L'état de la métropole de la seconde Lyonnaise peut faire juger de celui des villes inférieures de la province (5).

(1) Piganiol de la Force, *Descript. de la France*, tom. 3.

(2) Idem., ibid.

(3) *Mœnium Augustoduni magnitudo; muros spatiosi ambitûs* (Amm. Marcell., lib. XV, c. II, lib. XVI, c. 2).

Ce fait seul constate qu'une ville d'une lieue de circuit passait pour une très-grande ville chez les Romains.

Au 4e siècle, époque où vivaient Ammien Marcellin et le rhéteur Eumène, la population d'Autun et de son territoire, correspondant à l'ancien diocèse d'Autun où l'on comptait au siècle dernier, au delà de 600 villages, ne montait qu'à 25,000 habitans payant la capitation (Eumenii, *Paneg. Const.*, c. 6).

(4) *Hist. de la ville de Rouen* (1731), tom. 1.

(5) Une ancienne homélie en l'honneur de St-Willebrord, qualifie Tours

Dans la province des Alpes grecques et penines, Ammien Marcellin ne nomme que la seule ville d'*Aventicum* comme la cité la plus considérable de cette province avant sa destruction par les Allemands. Les murs romains de cette ville existent encore en grande partie; ils n'avaient que 2,500 toises de circuit (1).

Bordeaux, Clermont en Auvergne, Saintes et Poitiers sont désignés par Ammien Marcellin comme les cités les plus importantes de l'Aquitaine, province qui, suivant cet historien, se distinguait par la grandeur de ses villes, *amplitudine civitatum admodum culta*. Cependant Bordeaux, quoique capitale de la seconde Aquitaine, quoique comprise par le poëte Ausone, dans son poëme sur les villes célèbres (*de claris urbibus*) au nombre des premières cités de l'empire, n'avait aux 3e, 4e et 5e siècles que 1,346 pas, ou un quart de lieue française de circuit, et suivant le savant Valois, seulement 104 âcres de terre en surface, tandis qu'au 17e siècle Bordeaux occupait déjà un espace de 450 âcres (2), superficie qui s'est plus que triplée aux 18e et 19e siècles; de sorte que cette ville est actuellement dix ou douze fois plus grande que sous l'empire romain. Clermont et Poitiers occupaient aussi avant le 6e siècle une enceinte beaucoup plus petite que de nos jours (3).

de très-petite ville, *muris parvula : Urbem* (Turonas) *Maanus*, dit Valois, *parvam olim aut saltem modicam fuisse ait, sed postea castri Sancti Martini adversus Normannorum incursiones ac demùm nuper novarum munitionum accessione auctam et amplissimam factam esse, quod, quam verè Maanus dixerit, docet homilia de S. Willebrordo antè Normannorum latrocinia composita, ubi hæc leguntur : quid de te Turonia loquar civitas ? muris quidem parvula, etc.* (Valesii *Not. Gall.*, in voce *Turonæ*).

(1) Picot, *Statist. de la Suisse.*

(2) Jod. Sincerus, *de Burdi gala*, in append., *Itinerarii Galliæ*. Amst. 1649. Valesius, in voce *Burdigala.*

(3) Extrait d'un mémoire sur les antiquités de Clermont dans les *Annales des Voyages*, par Maltebrun, et Valesius, *Not. Gall.*, in voce *Pictavi.*

Il serait superflu de nous arrêter aux villes d'un ordre inférieur, Ausch et Basas, dans la Novempopulanie, Eause dans la Narbonnaise, quand nous voyons que Narbonne et Toulouse, cités principales de la Narbonnaise, n'étaient elles-mêmes que des villes d'une grandeur fort ordinaire comme le témoignent les étroites limites dans lesquelles sont circonscrites les quartiers de ces villes portant encore le nom de *cités*, bien que le poëte Ausone compte Narbonne et Toulouse au nombre des cinq villes les plus distinguées des Gaules (1).

De toutes ces villes de la province Viennoise, Arles seule pouvait être appelée une grande ville, mais seulement depuis le règne de Constantin lorsqu'elle fut considérée comme la capitale des Gaules. Constantin agrandit beaucoup cette ville et construisit l'enceinte dont il existe encore des vestiges. Avant cette époque, Arles était une place médiocre comme Vienne (en Dauphiné), Marseille et Valence, villes célèbres et qu'Ammien Marcellin mentionne avec Arles comme les cités les plus remarquables de la province Viennoise. Vienne, quoiqu'elle fût aussi considérée sous le règne d'Auguste et plus tard encore, comme la capitale de toute la Gaule, et qu'elle restât pendant toute la durée de l'empire le chef-lieu de la province de son nom, une des plus riches de cette vaste région, n'avait pas même l'étendue de la Vienne de nos jours, ville du troisième ou

(1) Ausone dit en parlant de Toulouse : *Tolosa coctilibus muris quam circuit ambitus ingens*, Auson., *de Clar. urbib.*).

La *cité* et la nouvelle ville de Toulouse ne furent comprises dans une enceinte commune, qu'en 1346. L'église de St-Saturnin, aujourd'hui un des principaux temples de Toulouse, se trouvait dans la campagne au 5e siècle (Piganiol de la France, *Descript. de la France*, tom. 4).

Du temps de Ptolémée les villes les plus considérables des Gaules étaient, suivant ce géographe, Mediolanum, Bordeaux, Gessoriacum (Boulogne-sur-Mer), Reims, Arles, Vienne, Nîmes, Autun et Lyon.

quatrième ordre en France et dont les murs n'ont pas au delà de 1,780 toises, ou trois quarts de lieue en circuit (1). Enfin Marseille, une des places les plus renommées et une des premières villes de commerce de l'antiquité ne consistait du temps d'Ammien Marcellin que dans la ville haute actuelle qui ne forme pas la sixième partie de la Marseille de nos jours.

Telles sont les explications sur la description des Gaules par Ammien Marcellin dans lesquelles nous avons dû entrer pour l'éclaircissement de notre question. Elles ont prouvé qu'à l'exception de trois ou quatre villes, Trèves, Arles et Lyon, toutes les autres villes mentionnées par Ammien Marcellin, comme les cités les plus distinguées des Gaules, n'étaient que des villes fort petites ou d'une étendue médiocre (2). Ainsi l'expression de grandes villes dont Ammien

(1) Piganiol, tom. 8.

L'enceinte romaine ne s'étendait pas comme l'enceinte de la ville moderne, jusqu'au Rhone, et l'abbaye de St-André était à quelque distance de la ville : « Ce monastère, dit Chorier, est appelé dans d'anciens actes : *S. Andreæ extra muros Viennæ; sacrosanctæ Dei ecclesiæ quæ est extructa infra muros Viennæ, in honore Sancti Andreæ apostoli dicata.* Il n'est pas seulement vray que ce monastère estoit hors de la ville et dans une campagne libre, mais plusieurs autres documens m'enseignent aussi que du pont de Fere jusqu'au delà du fauxbourg de Fuissin, le rivage du Rhosne n'estoit qu'un lieu de divertissement et de plaisance remply de vignes, de bois et de jardins et non de maisons, comme il est présentement ; il estoit par ceste raison appelé le jardin (*hortus*) et le vallon des jardins (*vallis hortensis*) .... Le monastère de St-Pierre y était situé.... cela sert encore à confirmer ceste vérité que Vienne ne descendait point en ce tems jusqu'au Rhosne. » Le faubourg de Fuissin occupait cet emplacement (Chorier, *Rech. sur les antiq. de Vienne*, p. 80 et 82).

(2) Il en était de même de toutes les villes gauloises dont la nomenclature se trouve dans la Notice des Gaules et dont Ammien Marcellin n'a point fait mention. Cambrai, par exemple, qui succéda au 5e siècle à Bavai en qualité de chef-lieu du territoire des Nerviens, ne fut jusqu'au 9e siècle qu'une simple bourgade que Charlemagne agrandit et entoura de murs : *Vetustissimus scriptor* (*apud Pithæum*), dit Gramaye, *sub annum* 740 *meminit castri Cameraci ; alius* (Dipl. Stab.) *Castelli Cameracensis ; unde colligas illo tempore castellum*

Marcellin s'est servi en parlant de Cologne et de Tongres, ne prouve point que ces villes fussent d'une étendue considérable et pussent entrer en parallèle avec nos grandes villes actuelles, mais seulement qu'elles l'étaient en comparaison des autres villes des Gaules. En effet quoique Tongres ne fut que simple ville de province et ne jouit d'aucune distinction sous l'empire romain, elle surpassait en grandeur mainte cité métropolitaine des Gaules, puisque suivant Wendelin ses murs avaient plus de trois milles ou une lieue française de tour (1). Tongres avait par conséquent la même étendue que la ville d'Autun qu'Ammien Marcellin place au nombre des villes les plus grandes des Gaules. Cet historien pouvait donc, sans déroger à la vérité, qualifier Tongres et Cologne de villes grandes et opulentes *civitates amplæ et copiosæ*, ces villes l'étant effectivement, comparées aux autres villes des Gaules, bien que de nos jours plusieurs de nos villes du troisième et quatrième ordre

duntaxat fuisse conformiter annalibus qui referunt à Carolo Magno Cameracum mœnibus instructum (Annal. Tornac. MSS.), *quæ extensa à Dodilone episcopo ita ut fanum Auberti concluderetur* (Chron. Camerac., a° 850). *Gerardus autem, eo nomine episcopus, reliquam urbis partem ligneis sepimentis fossisque cinxit* (ibid., a° 1030), *quibus ejusdem nominis mediate successor muros turribus instructos substituit* (ibid., a° 1091). (Gramaye, *Cameracum*).

Beauvais (*civitas Bellovacensium*), n'était du temps des Romains que le cinquième de la ville actuelle; au 5e siècle Chartres (*civitas Carnutensium*), ne consistait qu'en une dizaine de rues, étroites, tortueuses et obscures, renfermées dans une enceinte en carré long et fort petite; la *cité* de Nevers (*Augustonemetum*), n'avait que 700 toises de périmètre (Touchard la Fosse, *Descript. des environs de Paris*; L. de Sainte-Marie, *Recherches hist. sur Nevers*, p. 11). Le circuit de Nîmes était de 4,640 toises (7/4 de lieue) (Gautier, *Hist. de Nîmes*).

(1) *Supersunt hactenus*, dit Wendelin en parlant de Tongres, *muri veteris romani operis cum turrium per intervalla vestigiis quæ docent urbem fuisse quadram et in ambitu habuisse suprà tria millia passuum seu leucam horariam..... crassi sunt in imo pedes V superne IV, sicut ego curiosè dimensus sum* (Wendel., *de lege Sal.*).

égalent et surpassent ces antiques cités en étendue et probablement en population.

En général, non-seulement les pays classiques de l'Antiquité avaient, proportion gardée, une population beaucoup plus faible et un nombre de villes beaucoup moins considérable que les états civilisés de l'Europe moderne, mais ces dernières le cédaient encore à nos villes en grandeur et en beauté. Aucune des villes grecques et romaines les plus célebres et sur lesquelles les admirateurs des anciens ont raconté des choses si merveilleuses, ne pouvait entrer en parallèle avec Londres et Paris. Rome à l'époque de sa plus haute splendeur, et lorsque cette ville fut parvenue à la plus grande extension qu'elle prit jamais, ne remplissait pas un espace plus grand que les deux cinquièmes de la ville actuelle de Paris (1). Milan et Vérone qui passaient sous l'empire pour les deux villes, après Rome, les plus grandes et les plus peuplées de l'Italie n'avaient pas la moitié de leur étendue actuelle (2). Il en était ainsi de la plupart des autres villes principales de cette riche contrée, Bologne, Florence, Parme, Turin, Crémone, etc. La ville de Naples surpasse de nos jours en étendue plus de dix fois la Naples grecque et romaine. Enfin la fameuse Sybaris, si renommée pour sa puissance, ses richesses et son luxe, n'avait pas au delà de six milles ou deux lieues de tour (3).

La superficie de la première ville de la Grèce, d'Athènes

(1) Dureau de la Malle, *Recherches sur l'anc. popul. et l'étendue de Rome.*

(2) Martial qualifie la ville de Verone de *Magna Verona*. Les murs de Milan et ceux de Verone n'avaient point aux 4e et 5e siècles, au delà de deux milles ou 3/4 de lieue de circuit. Les principales églises de la ville actuelle de Milan, St.-Victor, St.-Ambroise, etc., n'étaient pas alors comprises dans son enceinte (Maffei, *Verona illustrata*, tom. 1, et le savant ouvrage des moines Ambroisiens, intitulé : *Vicende di Milano durante la guerra con Frederigo I*, Milano 1788, in-4°).

(3) Micali, *l'Italia avanti la dominat. dei Romani*, tom. 3, c. 8.

reputée une des villes les plus grandes de l'Antiquité, et comparable sous ce rapport à Syracuse, n'était que les deux septièmes de celle de Paris (1). Sparte ne consistait qu'en une agglomération de plusieurs villages et hameaux bâtis irrégulièrement. Le périmètre de l'enceinte de Thèbes et de Corinthe, des deux villes les plus peuplées et les plus puissantes de la Grèce après Athènes, ne dépassait pas six quarts de lieue (2); celui des murs de Megalopolis, ou la grande ville par excellence, parce que c'était la place la plus considérable du Péloponèse, était de deux lieues ou soixante stades (3), et celui de la ville d'Ambracie, capitale du roi Pyrrhus, de 3,000 pas ou une lieue. Pella, capitale de la Macédoine, était un endroit si peu remarquable que Démosthènes s'écrie : qu'y a-t-il de plus chétif que Pella (4)? Thessalonique, la plus grande ville de ce dernier royaume n'a même de nos jours que cinq ou six milles en circuit, quoique cette ville soit beaucoup plus considérable que du temps des Grecs et des Romains (5).

Alexandrie d'Égypte qui passait pour la seconde ville de l'empire romain, n'avait que trois lieues ou quatre-vingts stades de tour, une lieue de moins que la ville d'Amsterdam (6). Malgré tout ce qu'on lit dans les auteurs anciens et modernes sur l'étendue prodigieuse de Memphis et de Thèbes, on sait maintenant que chacune de ces villes n'avait pas au delà de trois lieues de circuit et que leur enceinte

(1) Letrone, *Mémoires sur la population de l'Attique*.

(2) Thèbes 43 stades et Corinthe 40. Trente stades font une lieue française.

(3) Mégalopolis n'eut jamais une population qui dépassât 60,000 âmes (Mannert, *Geogr. der Griechen und Römern*, th. *Griechenlandt*).

(4) Demosth., *Philipp*.

(5) Pococke, *Travels*, *etc.*, et Mannert.

(6) Strabo, *Géogr.*, lib. XVII. Savary, *Lettres sur l'Egypte*, tom. I, et le grand ouvrage de l'institut d'Égypte.

renfermiat d'immenses jardins, des lacs et même des terres en culture (1).

Ephèse, la ville la plus florissante et probablement la plus peuplée de l'Asie Mineure sous les Romains, et Smyrne, comme de nos jours, un des ports maritimes les plus fréquentés de la Méditerranée, ne mesuraient toutes deux qu'une lieue de circonférence. L'enceinte de Phocée, une des villes principales de l'Ionie et la métropole de Marseille, n'était, au rapport de Tite-Live, que de 2,500 pas ou trois quarts de lieue; celle de Cysique d'une lieue et demie; d'Alexandria Troas de quatre milles; d'Aphrodisias de trois milles; d'Hiérapolis et de Nicée, capitale de la Bithynie, de deux milles (2). Il n'y avait dans toute l'Asie Mineure aucune ville qui surpassât en étendue celles que nous venons de mentionner.

Antioche, capitale de la Syrie et la troisième ville de l'empire romain, ne couvrait qu'un emplacement de trois lieues de circuit. Les autres villes les plus célèbres de la Syrie étaient peu considérables sous le rapport de la grandeur et de la population. Tyr, rivale de Carthage et longtemps la première cité commerçante du monde connu, était renfermée dans une enceinte de 22 stades ou moins d'une lieu; et sa population ne s'éleva jamais au delà de 25,000 ou 30,000 âmes (3). Héliopolis (aujourd'hui Balbec) qui

(1) Par les cent portes de Thèbes, que la plupart des auteurs ont pris si bénévolement au pied de la lettre, on entendait les cent cantons de l'Égypte (Letrone, *Mém. sur l'anc. Thèbes*, dans les nouv. mém. de l'Acad. des belles-lettres de France).

(2) Stockhove, *Voyage en Turquie*, Travels, Strabo, et les voyages de Pococke èt de Chandler, etc.

(3) Plin., lib. V, c. 19.

Lorsqu'Alexandre-le-Grand s'empara de Tyr, où se trouvaient alors rassemblées toutes les forces dont cette ville put disposer, 15,000 Tyriens de tout âge et sexe se sauvèrent sur les navires des Sidoniens, 6,000 furent tués pendant la prise et le sac de la ville, et 2,000 furent mis à mort par ordre du vainqueur.

possédait un des plus beaux temples du monde dont on admire encore les ruines, n'avait que quatre milles anglais de circonférence (1); Biblis un mille; Hiérapolis, réputée une des plus grandes villes de la Syrie, deux milles; Sébaste et Neapolis (*Naplous*) une demi-lieue chacune (2). La grande et magnifique ville de Damas n'était dans l'Antiquité qu'une cité médiocre; la ville de Berõe ne consistait que dans le château de la ville actuelle d'Alep; enfin la capitale de la Judée, Jérusalem n'avait, avant sa destruction par Titus, que 2,800 toises ou une de nos lieues, étendue inférieure à celle de la Jérusalem de nos jours (3).

On parcourait l'enceinte de la fameuse ville d'Héraclée, la plus riche des colonies grecques fondées sur le Pont-Euxin, en moins d'une heure et demie.

Dans l'Afrique romaine on ne trouvait pas des villes plus considérables que dans les autres parties de l'empire romain. Adrumette la seconde ville de la Byzacène, Hyppone, Setifa et la petite Leptis (Leptis Parva) n'avaient chacune qu'un mille anglais ou un tiers de lieue de périmètre (4). Les murs de Ptolémaïs, après Cyrène, la principale des cinq colonies grecques qui avaient fait donner à la Cyrénaïque le nom de Pentapole, ne mesuraient que quatre milles d'Italie de tour et ceux de la ville de Tenchera seulement deux milles (5). La fameuse Carthage enfin, n'a

Nous pensons, d'après ces données, que le nombre de 46,000 habitans auquel Volney évalue la population tyrienne à cette époque est trop élevé.

La ville de Cadix qui était dans l'antiquité pour l'Europe ce que Tyr était pour l'Asie, n'était pas plus grande que cette dernière.

(1) Pococke.

(2) Michaud, *Correspond. d'Orient*, tome 6, p. 256.

(3) Danville, *Dissert. sur l'étendue de l'anc. Jérusalem*, dans les mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres de France, et aux pièces justif. de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par de Châteaubriand, tom. 3.

(4) Shaw, *Voyage en Barbarie*.

(5) De la Cella, *Voyage dans la Pentapole*.

jamais pu remplir un espace de plus de trois lieues ou neuf milles de circuit, suivant le rapport des voyageurs modernes qui ont visité avec soin son ancien emplacement (1).

Telle était l'étendue de la plupart des villes les plus célèbres de l'Antiquité. Après cette digression que nos lecteurs trouveront un hors-d'œuvre par trop long peut-être, mais que nous nous sommes permise comme complément à ce que nous avons dit sur les villes des Gaules, et où nous avons eu pour but encore de combattre les exagérations des admirateurs des Anciens, nous revenons aux villes romaines de la Belgique.

Nous avons reconnu l'étendue de la ville de Tongres et nous avons vu que toute médiocre qu'elle était, Ammien Marcellin avait droit de classer cette ville parmi les grandes cités des Gaules.

Comme la ville de Tournai le cédait en ancienneté à Tongres, de même elle lui était inférieure de beaucoup en grandeur et en population. Les murs romains de Tournai, dont au siècle dernier il existait encore plusieurs fragmens, en font foi : « L'enceinte primitive de Tournai, dit Poutrain, formait un demi-cercle qui eut à peine renfermé Ath ou Courtrai d'aujourd'hui, et on ne doit pas s'en étonner ; Arras ne consistait qu'en sa cité que l'on voit encore et dont l'enceinte est bien plus resserrée que celle de l'ancienne Tournai. Dans ces temps reculés et plusieurs siècles après ; les principales villes n'avaient pas plus d'étendue ; nous en avons un bel exemple dans Paris qui était encore renfermée tout entière dans l'île de Seine quand les Normands l'assiégeaient en 886 (2). » A l'époque de la domination romaine, Tournai était bâtie à gauche de l'Escaut et ne s'élevait pas encore à droite de ce fleuve. Les agrandissemens de cette

(1) *Annales des Voyages*, par Malte-Brun.

(2) Poutrain, *Hist de Tournai*, tom. I.

ville datent des années 912 à 920 ou 930 et de 1277 à 1295. De nos jours Tournai occupe une superficie de 127 bonniers 903 verges, ou 501 arpens 56 toises.

L'étendue de l'ancienne Tongres comparée à celle de Maestricht, en estimant que cet espace fut entièrement bâti et habité, lui donnerait une population de vingt à vingt-cinq mille habitans, maximum de la population, car ne calculant cette dernière que sur le taux de la population de la ville actuelle de Tongres qui occupe la moitié de l'emplacement de la ville ancienne et ne compte qu'environ cinq mille habitans, on ne supputerait que dix mille habitans pour les 4e et 5e siècles.

Tournai n'ayant, à l'époque romaine, que l'étendue de la ville d'Ath, si nous supposons la population de la première de ces villes aussi considérable que l'est actuellement celle de la dernière, le nombre des habitans de Tournai pouvait être de sept à huit mille âmes. Ainsi la population des deux villes existant en Belgique sous l'empire romain eut à peine égalé collectivement celle d'une de nos villes actuelles du second ordre.

Nous n'avons aucuns détails particuliers sur la topographie ancienne de Tongres et de Tournai ; mais ici comme dans la question précédente nous pouvons nous former une idée assez exacte de l'aspect général de ces deux villes par des rapprochemens et la comparaison de l'état des villes romaines dont la topographie nous est mieux connue, surtout pour ce qui concerne la construction des édifices privés ; car quant aux monumens publics que les Romains auraient élevés à Tongres et à Tournai, à juger des faibles débris antiques découverts jusqu'à ce jour dans ces villes, ces monumens doivent y avoir été rares et peu remarquables.

Il n'y a pas moins d'exagération dans ce que les savans

modernes ont dit de la splendeur et des beautés architecturales des villes de l'Antiquité que de leur étendue et de leur population. Il est certain que les villes des Anciens, à un petit nombre près, telles que Rome après l'incendie qui dévora une grande partie de cette ville sous le règne de Néron, et nécessita sa reconstruction sur un plan plus régulier, Alexandrie, Smyrne, Ephèse, Cysique, Rhodes, Corinthe, Nicée, Palmyre, et quelques autres, le cédaient à nos villes sous le rapport de la régularité et de la largeur des rues et sous celui de l'élégance des édifices privés. On a jugé de la beauté des villes de l'Antiquité par les ruines de leurs théâtres, de leurs temples et autres monumens publics. C'est comme si l'on prétendait prouver celle des villes du moyen âge, presque toutes bâties en bois et formant un labyrinthe de ruelles étroites et tortueuses, par la magnificence de leurs cathédrales, de leurs beffrois et de leurs hôtels de ville, où qu'on voulut se former une idée des villes de l'Orient par les superbes mosquées de l'Indoustan, d'Ispahan, de Damas, du Caire, de Brouse, de Constantinople, d'Andrinople, etc. Chez les Grecs et les Romains, comme dans l'Europe au moyen âge et dans le pays de l'Orient, les monumens publics constituaient le seul ornement des villes; et on semble avoir attaché peu d'importance à la beauté des rues et de l'extérieur des constructions particulières, qui cependant contribuent plus que les monumens publics à la décoration générale d'une ville (1).

Plusieurs voyageurs ont été frappés de la grande ressemblance qui existe entre les constructions des Orientaux et

(1) « Les anciens agissaient autrement qne les modernes dans cette partie essentielle des usages sociaux. Il ne paraît pas qu'ils se soient occupés d'embellir les villes par les constructions particulières; les monumens publics seuls avaient ce privilége (*Encyclopédie portative. Archéologie*, par Champolion Figeac; Castellan, *Lettres sur la Grèce*, 2e partie, p. 126).

celles des anciens Grecs et Romains (1). Quelques beaux monumens publics perdus au milieu d'un dédale de ruelles tellement étroites que souvent un chameau a peine à y passer, des maisons très-basses, sans étages, et par le défaut de jour, ressemblant à de véritables prisons, telles sont en général les villes de la Turquie; tel doit avoir été aussi l'aspect des villes des Anciens, à en juger par Pompeïa. Comme cette cité ancienne, ensevelie sous une couche épaisse de lave lors de la grande irruption du Vésuve qui coûta la vie à Pline le Naturaliste, et rendue à la lumière vers le milieu du siècle dernier, nous retrace une image vivante de la vie privée des Anciens (2), quelques extraits des ouvrages qui contiennent la description la plus complète et la plus récente de Pompeïa, donneront au lecteur une idée

Il en était des Égyptiens comme des Grecs et des Romains. On a eu tort de conclure de la magnificence des villes anciennes de l'Égypte par celle de leurs édifices religieux : « Barbares et esclaves, dit Malte-Brun, les Égyptiens paraissent n'avoir connu ni la liberté, ni la philosophie, ni la poésie, ni l'histoire. La politique des prêtres et des rois en occupant au nom de la religion, des milliers de bras à ces immenses constructions, éblouissait les yeux, et enivrait l'esprit de cette nation, qui, contente de la grandeur de son gouvernement, vivait très-probablement dans des cabanes aussi simples que celles des Égyptiens actuels, et d'une manière aussi frugale et aussi servile. Le commerce même paraît avoir été dans les mains du gouvernement. »

Toutes les fouilles et découvertes modernes faites en Égypte, semblent en effet, témoigner qu'à l'exception des temples, les villes égyptiennes ne renfermaient guère que des maisons en briques crues. Diodore de Sicile rapporte que les Égyptiens réservaient toute la splendeur des arts pour leurs temples et leurs mausolées, mais qu'ils ne prenaient aucun soin de l'embellissement de leurs maisons.

(1) « Les Turcs paraissent avoir conservé plusieurs usages des anciens Romains; ils bâtissent comme eux, pour leur logement, des maisons de bois et de peu de durée; ils ne cherchent la magnificence et la plus grande solidité que dans les édifices publics. » (Guys, *Voyage litt. de la Grèce*, tom. 12).

Voir : Taylor, *Lettres sur les ruines de Pompéia*, dans les *Annales des Voyages*, par Malte-Brun; Castellan, *Lettres sur la Grèce*, et Pananti, *Voyages dans les états barbaresques*, tom. 2, c. 1).

(2) La découverte de Pompeïa et d'Herculanum a répandu sur les mœurs

exacte d'une ville romaine, d'une ville située dans une des provinces les plus riches et les plus florissantes de l'empire romain, et existant à une époque où les beaux-arts avaient atteint le plus haut degré de perfection.

« Les maisons de Pompeïa, dit un voyageur, qui visita cette antique cité, en 1811, n'ont point d'étages, point de jour sur la rue; une porte simple élevée d'environ six pieds, donne entrée dans une cour carrée au milieu de laquelle on voit une fontaine. Cette cour est entourée de portiques qui donnent le jour à des chambres isolées, sans cheminées et sans croisées; la lumière n'y pénètre que par une petite porte extérieure. » « Un escalier à vis, dit un autre écrivain du siècle dernier, partout fort étroit communique d'un étage à l'autre. Toutes les pièces y sont petites et mal éclairées, même dans les maisons de plus grande apparence. » « La grande rue qui aboutit à deux portes, continue le premier, n'a que la largeur d'une voiture (1) et des deux côtés règnent le long des maisons des trottoirs étroits élevés d'environ sept ou huit pouces. La voie du milieu est pavée de laves dures et irrégulières. Avant d'entrer dans la ville on voit des tombeaux antiques. On a découvert une grande partie d'un théâtre qu'on croit avoir porté le nom de Pompée; il n'est pas fort étendu et n'offre rien d'intéressant (2). » Lady Morgan qui voyagea en Italie en 1820 et 1821, nous donne

et les usages des Romains plus de lumière que tous les écrits des anciens et modernes relatifs à ce sujet important.

(1) Lalande lui donne douze pieds de largeur. On y reconnaît encore la trace des roues des voitures. Pour connaître parfaitement le plan, les localités et le détail des constructions publiques et privées de Pompeïa, il faut consulter le superbe ouvrage que le colonel Mazois a publié sur cette ville. W. Gell et J. P. Grandy, *Pompejanæ, etc.*, ou observations sur la topographie, les édifices et les ornemens de Pompeïa (en anglais), Lond. 1817 et suiv., in-8° et in-4°, 12 livr. *Vues pittor. du royaume de Naples et des ruines de Pompeïa*, grand in-8°, Francf. 1818.

(2) *Voyage d'un amateur des Arts*, tom. 3. L'*Ermite en Italie*, tom. 4.

aussi des détails fort curieux sur Pompeïa, qu'elle compare à une ville du moyen âge : « Les rues de Pompeïa, dit-elle, sont des passages étroits, si étroits qu'aucune voiture moderne ne pourrait y passer, quoiqu'elles portent les marques des roues. Elles sont bordées par les façades de petits bâtimens très-simples, exactement semblables aux maisons italiennes du moyen âge. Quand on a passé la porte on voit une petite cour (le moderne *Cortile* de Florence et de Rome); elle est entourée par une rangée d'édifices divisés en petites chambres séparées, généralement moins grandes que les cellules d'un couvent; à l'exception du bâtiment supérieur appelé, maison de Salluste, nous n'avons vu dans aucune, des chambres assez grandes pour contenir un lit anglais. La conséquence qu'on doit tirer de la petitesse et de l'incommodité des maisons particulières, c'est que les Anciens, ainsi que les habitans de Rome et de Naples, vivaient beaucoup hors de chez eux et que le forum, le temple et le cirque les dispensaient d'avoir un logis agréable (1). »

La description que trace de Pompeïa M. Williams, qui visita cette ville en 1821, est conforme à celle de Lady Morgan : « Les maisons de Pompéia, dit-il, sont en général fort basses. Plusieurs n'ont que dix pieds de haut. Les rues ont environ seize pieds de large et les trottoirs trois; ils sont assez élevés et on y monte par des marches; les rues étroites n'ont que six à dix pieds de largeur, avec des trottoirs à proportion. » « La rue qui conduit à la porte de la

(1) L'*Italie*, par Lady Morgan, tom. 4, p. 114. — Dans son voyage de Rome à Naples, Lady Morgan s'écrie en traversant la petite ville de Terramie, l'*Anxur* des Anciens : « Si telle était l'Anxur d'Horace, si l'ancienne ville ressemblait à celle qu'on voit maintenant (et à juger d'après Pompeïa on peut le croire), quels misérables taudis doivent avoir été ces antiques cités! Les rues obscures et roides étaient d'étroits passages, dans le centre desquels la population semble vivre en commun. »

ville, dit Benkowitz qui vit Pompeïa en 1802, est la plus grande, mais n'a néanmoins rien de remarquable. Elle ne serait dans nos villes ordinaires qu'une petite rue de traverse. Elle n'a que huit pas de large et la partie destinée aux voitures seulement quatre. Il est inconcevable comment les voitures aient pu se dépasser réciproquement. Il ne reste que le premier étage des maisons donnant dans la rue, et probablement elles n'en avaient pas davantage. Il n'y a presque point d'ouvertures dans les murs, si ce n'est çà et là celle d'une boutique. »

Mais personne n'a mieux dépeint l'aspect général de Pompeïa ni décrit d'une manière plus exacte une ville romaine que le savant et spirituel Raoul-Rochette, dans son beau discours sur Pompeïa, lu à la séance publique de l'Académie française, le 24 avril 1829 : « Une illusion qu'on apporte ordinairement à Pompeï, dit ce savant, et qu'on y perd dès le premier coup d'œil, c'est l'idée exagérée qu'on est naturellement disposé à se faire d'une ville antique; habitués que nous sommes à n'étudier les Anciens que dans leurs livres et à ne connaître d'eux que leur histoire, nous nous figurons que tout dans leurs habitations, dans leurs meubles, dans leurs habitudes privées devait être au niveau de leur caractère, et répondre à l'importance de leurs entreprises ; en un mot, que tout ce qui était à leur usage devait être grand comme eux-mêmes. C'est une erreur que l'on perd en mettant le pied sur le seuil même de la porte de Pompeï. De là, en effet, la vue pénètre assez avant dans la rue principale, étroite, tortueuse, et flanquée des deux côtés de petites boutiques qui occupent presque partout le devant des habitations. On entre dans une de ces maisons qui se ressemblent toutes, dans la variété même de leurs dispositions, par l'extrême petitesse de leurs localités. Ce n'est certainement pas sans peine, qu'à ce premier

aspect d'une ville antique, on est obligé de se représenter ces Grecs si polis, ou ces Romains si puissans, circulant dans ces rues si étroites, et vivant dans ces maisons si resserrées, qui semblent si peu faites pour leur taille et qui répugnent tant à notre manière d'être. Il est vrai que les habitans de Pompeï n'étaient proprement ni des Grecs ni des Romains, mais un peu l'un et l'autre, et que Pompeï n'étant qu'une petite ville de province (1), on ne doit s'attendre à y trouver qu'une image extrêmement réduite de la grande cité; mais à Rome même, autant qu'on peut en juger d'après les fragmens du plan antique conservés au Capitole, et qui présentent beaucoup d'analogie avec les dispositions trouvées à Pompeï, il ne paraît pas que les maisons où les meubles de la plupart des citoyens fussent en rapport avec les idées qu'impriment ces grands noms de Rome et des Romains. C'est ici surtout que l'histoire, mise en présence des monumens, semble offrir une contradiction qui embarrasse ou du moins un contraste qui étonne. Ainsi même à Pompeï, du haut de ses murs qui subsistent encore en entier, on se rappelle avec intérêt que ces mêmes murs ont repoussé les assauts de Sylla, du temps de la guerre sociale; mais c'est avec peine qu'en se promenant dans leur enceinte, on se voit obligé de loger sous des maisons si

(1) C'est à tort que Raoul Rochette qualifie Pompeïa de petite ville de province. Malgré son peu d'étendue c'était une colonie romaine, et une des villes célèbres d'Italie : *Pompeios celebrem campaniæ urbem* (Seneca, *quæst. nat.*, lib. 6). *Et terræ motu celebre campaniæ oppidum Pompeii magna ex parte corruit* (Tacit., *Annal.*, lib. XII). Ce tremblement de terre dont parle Tacite arriva sous le règne de Néron. Cicéron, Strabon, Pline, Solin, Columella, Ovide, Paterculus, Stace et Dion Cassius font également mention de Pompeïa; ce qui prouve que cette ville était loin d'être un endroit obscur. Strabon dit qu'elle était le port maritime et l'arsenal de plusieurs villes de la Campanie. Pompeïa était une ville peu étendue, mais c'est ce qu'elle avait de commun avec la plupart des villes de l'antiquité. S.

humbles, si étroites, des guerriers qui résistaient aux armes romaines, les citoyens qui luttaient contre la puissance et le génie de Sylla (1).

» Mêmes contrastes et mêmes sujets d'étonnement à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur de la ville antique. J'ai déjà dit que son étendue parfaitement connue aujourd'hui, d'après la circonférence de ses murs d'enceinte découverts en 1814, n'excède guère celle de la cour et du jardin des Tuileries. J'ai ajouté qu'à l'heure qu'il est (1829) la cinquième partie est à peine deblayée (2). Cependant on a déjà trouvé à Pompeï un amphithéâtre, deux théâtres, deux places entourées de portiques, un forum, une basilique, des thermes, huit temples, sans compter un grand

(1) Lullin de Châteauvieux dans ses intéressantes *Lettres sur l'Italie*, s'étonne aussi de l'extrême exiguité des édifices privés des anciens; voici comme il s'exprime à cet égard en décrivant les belles rives du golfe de Naples : « L'aspect de ces lieux si vantés dans l'antiquité, surprend aujourd'hui par la disproportion de leur étendue avec la renommée dont ils ont joui dans les beaux jours de Rome : il semble en lisant l'histoire de ces temps que les rivages de Baies devaient occuper un vaste territoire, pour servir de séjour à tous les Romains fastueux qui se plaisaient à les habiter. Mais en parcourant ces ruines, on s'étonne du peu de place que les anciens destinaient au luxe de leurs demeures, et l'on à peine à le concevoir. Ils vivaient presque toujours en plein air et dans leurs jardins; mais ces jardins eux-mêmes n'étaient que des parterres décorés avec soin et singulièrement étroits. L'espace entier qu'occupaient jadis les campagnes de Baies, entrerait sans peine dans un parc médiocre de France ou d'Angleterre. Notre imagination est tellement habituée à attribuer en tout quelque chose de colossal aux Romains, qu'elle reste confondue de la petitesse presque mesquine de tous les vestiges que le temps nous a conservés d'eux; il faut même les avoir vus pour le croire, tellement on y répugne. Le génie des Romains ne se retrouve pas dans leurs constructions civiles et religieuses; elles sont artistement finies et symétriquement dessinées, mais il n'y a véritablement de la grandeur que dans les ruines des aqueducs et des amphithéâtres. »

Les Romains avaient si peu le goût du gigantesque en architecture que l'ensemble de tous les temples de l'ancienne Rome n'équivalait pas à la masse de la seule basilique de Saint-Pierre.

(2) Environ vingt rues. S.

nombre d'édifices plus ou moins considérables, affectés à des usages publics. A la vérité la plupart de ces monumens ne sont construits eux-mêmes que sur une bien petite échelle (1)..... et c'est certainement une chose remarquable qu'il se soit déjà trouvé plus d'édifices publics, toutes proportions gardées, dans cette petite ville antique qu'il n'y en a dans nos plus grandes cités modernes et à Paris même. Il suffit de cette révélation produite par le premier coup d'œil de Pompeï, pour se convaincre que, chez les Anciens, tout était rapporté au public, et que la vie privée était presque entièrement sacrifiée à la vie publique. C'est ce que confirme, du reste à chaque pas, l'examen des maisons de Pompeï. Ces maisons consistent presque toutes en une ou plusieurs cours découvertes autour desquelles sont disposées des appartemens, mais si resserrés, si obscurs, qu'on se demande presque comment ils pouvaient s'y tenir. Généralement ces chambres n'avaient point de fenêtres et ne recevaient le jour que par la porte ouverte sur le portique; c'est à peine s'il s'y trouvait dans un espace de quelques pieds carrés, la place nécessaire pour le lit et un ou deux siéges (2); généralement aussi on n'y a trouvé d'autres meubles qu'un lit de bronze, une lampe ou siége de même métal; en sorte qu'il est bien évident, à la seule inspection

(1) Le plus grand des temples de Pompeïa ne passerait aujourd'hui que pour une chapelle. S.

(2) Les édifices claustraux sont encore de nos jours une copie exacte des habitations des anciens. Tout étant immuable dans la vie et les usages du cloître, tel qu'était le plan des premiers monastères bâtis sur le modèle des demeures privées, tel est aussi le plan des cours, cloîtres et cellules des couvens modernes. On sait quel caractère de tristesse et de silence imprimaient à nos villes les sombres murailles de ces demeures religieuses qui n'avaient que peu ou point de jours sur la rue. Les maisons des anciens ne différaient de nos couvens que par leur dimension proportionnée aux besoins d'une seule famille et exécutée, par conséquent, sur une échelle plus rétrécie. S.

de ces réduits, que leurs anciens hôtes ne s'y retiraient que pour dormir, et que la vie des citoyens de Pompeï devait s'écouler presque toute entière sur le forum, ou à la basilique, dans les temples ou dans les théâtres; en un mot que les anciens à Pompeï, comme ailleurs vivaient toujours en public, toujours dans leurs affaires (1). »

Ces rues étroites et irrégulières, ces maisons d'un aspect si mesquin, ne se voyaient pas seulement à Pompeïa et dans les villes d'un rang secondaire, mais dans les cités du premier ordre, à Rome, à Antioche, à Athènes, à Constantinople. Avant le grand incendie de Rome sous le règne de Néron, la plupart des maisons de la capitale de l'empire romain étaient bâties de bois; et même depuis ce désastre la majeure partie des demeures privées, surtout dans les quartiers de Subure et des Carines habités par la classe inférieure du peuple, continuant à être isolées et séparées les unes des autres, suivant l'ancienne coutume (2), formaient un labyrinthe d'impasses et de ruelles, remplies de déblais et d'immondices qu'on y laissait accumulés (3). Néron prit pour palliatif de l'incendie de Rome, dont il était l'auteur, l'aspect repoussant que présentaient les rues étroites et irrégulières de cette capitale. Il fit rebâtir la ville sur un

(1) *Revue de Paris*, tom. 1.

(2) On les appelait pour cette raison *insulæ* (îles) : *Insula domus ab aliis separata* (Ducange, Glossar. verbo *insula*).

Un rescrit des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus porte : *Rescripserunt in eâ areâ quæ nulli servitutem debet, posse dominum voluntate ejus ædificari, intermisso legitimo spatio à vicinâ insulâ* (Lex 14, Dig., l. VIII, § 1 et 2, *de servitute prædiorum*).

Les maisons de la ville antique de *Concordia*, découverte au siècle dernier, étaient toutes construites de cette manière.

(3) *Nel sito della cita antica viottole abiam molte, stretti e tortuosi : cosi per l'appunto à tempi della republica in gran parte fu Roma, gli angustissimi chiassi (angustissimi semitis), della quale nomina Tullio (de leg. agr.)* (Maffei, *Verona illustr.*, tom. 1, lib. VI).

plan plus régulier. Néanmoins il y eut beaucoup d'habitans qui regrettèrent les anciennes ruelles infectes, et où le jour pénétrait avec peine, parce qu'ils y étaient à l'abri du soleil qui dardait à plomb sur la tête des passans dans des rues larges et aérées (1). La célèbre voie sacrée, dans le *forum romain*, découverte récemment, est fort rétrécie et les chaussées romaines, sans en excepter la *Via Appia* qui partait du centre de Rome, n'avaient ordinairement que quinze pieds de largeur.

Le rhéteur Libanius qui habitait, au 4e siècle, Antioche, capitale de la Syrie, rapporte qu'alors cette ville était fort mal bâtie; la plupart des maisons y étaient construites en bois dans des rues extrêmement étroites (2).

Du temps de Strabon, Ravenne, une des villes principales de l'Italie, était aussi bâtie de bois (3). Il en était de même de Padoue, lorsque cette ville fut assiégée par les Lombards au 6e siècle, quoiqu'au rapport de Tite-Live ce fut une des cités les plus opulentes de l'Italie et que comme Rome, elle eut le rare privilége d'avoir un Capitole, honneur réservé aux premières villes de l'empire.

Les édifices privés de Marseille, l'émule de Tyr et de Rhodes, étaient également bâties de bois et couvertes en

(1) *Erant tamen qui crederent illam formam salubritati magis conduxisse quoniam angustiæ itinerum et altitudo tectorum non perindè solis vapore perumperentur. At nunc patulam latitudinem et nulla umbra defensam graviore æstu ardescere* (Tacit., *Annal.*, lib. XV).

(2) Flavius Joseph rapporte que Demetrius Nicanor; roi de Syrie, entre les années 125 et 126 avant J.-C., ayant été assiégé dans son palais par les habitans révoltés d'Antioche, « les Juifs (à sa solde) se servant de l'avantage qu'ils avoient d'être dans un lieu fort élevé, leur lancèrent tant de traits du haut des crénaux, qu'ils les contraignirent à abandonner les maisons voisines, et y mirent le feu qui embrasa en un moment toute la ville, *parceque les maisons estoient fort pressées et n'estoient que de bois* (*Hist. des Juifs*, l. XIII, c. 9, trad. d'Arnauld d'Andilly).

(3) *Urbium in paludibus sitarum maxima est Ravenna, tota ligneis constans ædificiis*. Strab., lib. V.

chaume (1). Le voyageur français Caillaud découvrit, il y a quelques années, non loin de la Mer Rouge, une ville grecque du temps des Ptolémées et dont plus de cinq cents maisons étaient encore sur pied. D'après la relation de ce voyageur, ces maisons ont une ressemblance frappante avec celles de Pompeïa : ceci prouve que l'architecture domestique était la même dans toutes, ou du moins dans la plupart des provinces romaines. Elles sont construites en pierres sèches et il s'en trouve fort peu qui aient un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Beaucoup d'entre elles sont isolées les unes des autres et adossées à la montagne. La plus grande partie de ces maisons consiste simplement dans une chambre d'entrée, qui communique à quatre cabinets, où sont souvent placés des bains en pierre. Le pavé est en pierres et grossièrement fait. Aujourd'hui la toiture de ces édifices a totalement disparue (2).

Ce qui prouve encore mieux combien en général les villes de l'antiquité étaient mal bâties, c'est qu'Athènes, la première ville de la Grèce, le centre et la métropole de la civilisation et des arts, n'avait de beau que ses monumens publics, et que les rues y étaient fort irrégulières et les mai-

(1) Strab., l. IV. Vitruv. *Archit.* Thierry, *Hist. des Gaul.*, tom. 2, p. 125.

(2) Ce sont, suivant Caillaud, les ruines de la ville de Berenice. (*Annales des Voyages*, par Malte-Brun.) Le célèbre voyageur italien Belzoni, alla à la recherche de la ville découverte par Caillaud. Il dit n'y avoir trouvé que 87 petites maisons et un petit temple taillé dans le roc et sur lequel il lut le nom de Berenice; mais ce lieu ne peut avoir été la grande place de commerce de ce nom, qui était sur la Mer Rouge; Belzoni croit que c'était une petite ville habitée par les ouvriers d'une mine de smaragdes. Il pense avoir retrouvé la vraie Berenice sur les bords de la Mer Rouge. Il y découvrit une ville de 2000 pieds de long et 1600 de large, et y vit un temple égyptien de 102 pieds de longueur sur 49 pieds de largeur. Les rues de cette ville étaient très-étroites et les maisons d'une fort petite dimension, les plus grandes n'ayant que 40 pieds en longueur et 20 en largeur. Leur nombre avait dû s'élever à 2000 et la population à 10,000 habitans. (Belzoni, *Voyage en Egypte et en Nubie*, tom. 3.)

sons, la plupart d'une très-chétive construction : « En entrant à Athènes, dit Dicearque, qui visita cette capitale quelques années après la mort d'Alexandre-le-Grand, on peut douter si l'on est réellement à Athènes, ou si l'on n'y est pas. Les rues y sont d'une irrégularité frappante, la ville en général est mal pourvue d'eau, et il n'y existe que des maisons chétives, si l'on en excepte quelques-unes en petit nombre, plus commodes que les autres. Ce n'est qu'en arrivant au théâtre et en découvrant le grand temple de Minerve bâti au sommet de la citadelle qu'on commence à se reconnaître et à sortir insensiblement de l'incertitude où l'on avait d'abord été jeté par le peu de rapport qu'il y a entre l'état réel des choses et l'immense éclat de la renommée (1). » Ce qui contribuait surtout à défigurer les rues d'Athènes, c'est que les escaliers des maisons y étaient construits sur la voie publique, et que les différents étages des maisons y surplombaient sur la rue, de manière à intercepter l'air et une partie de la lumière, comme dans nos maisons en bois du moyen âge (2). Les toits des maisons en étaient aussi une des parties les plus défectueuses (3). On peut juger de l'état chétif des habitations d'Athènes, en ce que dans une ville aussi considérable, les maisons ordinaires ne se vendaient pas au delà de 2,250 francsde notre monnaie, et il y en avait qui valaient à peine 375 livres (4). Il est donc facile de concevoir qu'Athènes n'était rien moins

(1) Voyez dans les *Geographi græci minores*, publiés par Hudson et Dodwel, les fragmens de l'ouvrage de Dicearque intitulé : *βιος ελλαδος*.

(2) Aristot., *Œconom.*, lib. II. Polyeni *Stratag.*, lib. III.

(3) Euripid., *Hippolytes*. Il paraît que les maisons des anciens, comme celles de nos villes du moyen âge, étaient bâties avec le pignon sur la rue. C'est ainsi du moins, qu'elles sont figurées dans les bas-reliefs et les peintures d'Herculanum et de Pompeïa (Voyez Montfaucon, *thes. Antiq.*, Aringi, *Roma subterranea*, p. 112, et les antiquités d'Herculanum, gravées par Morgan).

(4) Plutarch., *Præcept. connub.*

qu'une belle ville ; la splendeur des édifices publics faisait encore ressortir davantage l'aspect repoussant des demeures des citoyens, et ces monumens placés dans des rues étroites, tortueuses et obstruées par des baraques, devaient malgré leur magnificence se présenter sous un aspect peu favorable (1). L'état d'Athènes donnera l'idée de ce qu'étaient les autres villes anciennes de la Grèce ; en effet d'après la description que les auteurs grecs nous ont laissée de Thèbes, en Béotie, d'Argos et de Sparte, ces villes n'étaient pas d'une construction plus élégante que la capitale de l'Attique (2). Suivant les lois de Lycurgue, les habitations des Spartiates devaient être bâties en bois et couvertes en chaume.

Dans beaucoup de villes grecques et romaines d'une fondation récente, les rues n'étaient ni plus droites ni plus larges que dans les villes anciennes ; témoins Pompeïa qui avait été rebâtie après avoir été détruite de fond en comble par un tremblement de terre sous le règne de Néron ; Antioche, tant de fois ruinée par le même désastre, par les incendies et les invasions des Perses ; mais surtout, la nouvelle capitale de l'empire romain, Constantinople. Dans cette ville que son fondateur l'empereur Constantin, voulut rendre l'émule de Rome et où il avait réuni les plus beaux monumens des arts dispersés dans toutes les provinces de ses États, les rues étaient tellement rétrécies qu'à peine y pouvait-on apercevoir le ciel en levant la tête (3).

(1) Voyez Depauw, *Recherches philos. sur les Grecs.*

(2) Voir *le Voyage du jeune Anacharsis* et Depauw, *Recherches philos. sur les Grecs.*

(3) Zosime, lib. II. Agathias, *Hist. Justini*, Ducange, *Constantinop. christ.* « Il est probable, dit M. de Juchereau, que malgré les grands éloges que les historiens grecs ont fait de la beauté de Constantinople, avant l'époque de sa chute, cette ville n'était alors ni guère mieux bâtie, ni plus belle qu'elle ne l'est à présent, car les Turcs qui ont adopté l'habillement des

Si telles étaient les capitales et les villes les plus distinguées de l'empire romain à une époque ou les arts y avaient atteint le plus haut degré de splendeur, quelle idée devons nous concevoir de Tongres et de Tournai, villes obscures situées dans une des parties les plus reculées et les plus sauvages des Gaules, et habitées non par des Lucullus, des Mécène, des Salluste et des Néron, comme l'étaient Pompeïa et ses environs, mais par des soldats grossiers, de petits marchands, des taverniers et d'autres gens de condition infime?

Il y a plus de trois siècles que le savant Beatus Rhenanus observait que ce n'est point dans les villes frontières de leur empire que les Romains ont déployé le luxe des monumens, et que les habitations particulières y devaient être d'une construction plus fragile et plus commune que dans les villes des provinces centrales de l'empire, quoique, remarque cet auteur, qui est d'accord à cet égard avec nous, les maisons des Anciens le cédassent partout en étendue et en beauté à celles des peuples modernes (1). Suivant le

anciens habitans de Constantinople, et qui ont donné à toutes leurs grandes mosquées la forme de Sainte-Sophie, se seraient plu à imiter également l'architecture des Grecs dans la construction de leurs maisons particulières. Comme il n'existe que très-peu d'édifices, à l'exception des églises, dont l'existence remonte au delà du seizième siècle, on peut croire avec raison, que les maisons des Grecs, que Mahomet II s'était réservées pour sa part dans la conquête de cette ville, étaient généralement bâties en bois, et que détruites par les incendies, elles ont reparu et reparaissent encore à la suite de ces désastres avec la forme extérieure et les dimensions qu'elles avaient avant la prise de Constantinople, par les Turcs. » (De Juchereau, *Révol. de Constantinople*, en 1807 et 1808, tom. 1, p. 254).

Si les édifices privés de Constantinople avaient été construits en pierre, l'incendie de quelques maisons n'eut point causé l'embrasement de la ville presqu'entière, lors de la prise de Constantinople par les croisés, en 1204.

(1) *Non debet hoc oppidis quibusdam adimere vetustatem quod non ubique Romanorum inscriptiones occurrunt, et antiquorum ædificiorum murorumque insignia vestigia talium rerum longum tempus multum absumpsit, ut non*

savant auteur de l'ouvrage sur les *Temples des anciens et modernes*, plus les provinces romaines étaient éloignées de la capitale, moins les Romains cherchaient à les embellir par des monumens témoins de leur grandeur et de leur puissance, ce qui s'explique par l'état précaire où se trouvaient les villes bâties aux frontières de l'empire et exposées sans cesse à être envahies et ruinées par les barbares. C'est à un semblable motif que le rhéteur Libanius attribue le peu de soin qu'on prenait d'embellir la ville d'Antioche, bloquée ou assiégée tour à tour par les Perses et les Arabes. « Éloignées de Rome, dit l'abbé May, en parlant des provinces situées au nord des Alpes, habitées par des peuples à demi barbares, elles ne connaissaient pas les arts de la Grèce, avant d'avoir connu les Romains. Ceux-ci même en étendant leurs conquêtes, ne portèrent leur grand luxe que dans les provinces des Gaules et de l'Espagne, les plus voisines de la Méditerranée et dans celles de la Germanie qui étaient au midi du Danube; ce n'est guère que dans la Provence, le Languedoc, la Catalogne, etc., que l'on trouve quelques restes considérables de monumens des anciens Romains, tels que des temples, des thermes, des amphithéâtres; mais certainement ces édifices étaient moins

commemorem Romanis etiam stipites magnos in terram defixos et connexos, loco limitum in mediterraneis regionibus adversum barbaros fuisse, quemadmodum Spartianus in Hadriano tradit. Hoc verò constari puto, non fuisse privatim apud veteres in ædificando luxum quem hodiè videmus apud omnes receptum : alioqui, si Augusta Rauracorum tot è quadratis lapidibus domos habuisset, quas habet vel Basilea vel Berna, alia crede mihi ruinarum vestigia apparerent; de hoc nemo dubitabit qui legerit Argentoratense templum quod primùm illuc condidit Ludovicus rex, ligneum fuisse. Meo judicio sic illi habitabant in oppidis ut nunc in pagis habitatur : siquidem quem juvisset ædes suas in ædificium expendere, cui Germanorum primùm, dein Francorum et Allemanorum irruptiones perpetuo timendæ erant? nec magnoperè excolebant vel muniebant quælibet loca Romanensi in quibus crebrò versabantur, et quæ ad tuendos præsertim limites erant lignea (Beati Rhen., *Res Germ.*, lib. III).

magnifiques que ceux des plus petites villes municipales du Latium et de l'Étrurie (1). »

D'après ces observations, on peut conclure que Tongres et Tournai, villes de la partie la plus négligée et la plus déserte des Gaules, occupée par des peuplades peu civilisées, et toujours en butte aux invasions des Germains d'Outre-Rhin, étaient d'une construction plus mesquine encore que Pompeïa ; que les maisons y étaient fort basses et la plupart bâties en bois et en torchis, comme dans l'ouest des Gaules dont nous avons déjà eu l'occasion d'assimiler l'état à celui de la Belgique sous la domination romaine (2), et que, à juger par le peu de débris anciens découverts jusqu'ici dans ces deux villes, les Romains n'y élevèrent aucun de ces grands monumens dont les restes imposans subsistent encore dans quelques villes anciennes du nord des Gaules et dans un grand nombre de celles du midi

(1) Il y a néanmoins une exception à cette assertion de l'abbé May par rapport à quelques villes du nord des Gaules, Cologne, Trèves, Reims et Metz ; car les trois dernières de ces villes conservent plusieurs monumens anciens assez remarquables.

(2) « On se tromperait beaucoup, dit M. de Gerville, si l'on s'imaginait que nos villes actuelles avec leurs maisons élevées, contigues entre elles, compactes, ayant rarement une issue sur le derrière, ou ne possédant que de petites sorties, sont construites sur le modèle des villes romaines de la Gaule occidentale. Le consentement des auteurs, la législation des empereurs, l'extrême rapidité avec laquelle la flamme a dévoré toutes les habitations de ce pays, le peu de traces de pierres et de maçonnerie qui en restent sont des motifs pour affirmer que presque toutes les habitations n'y étaient que des rez-de-chaussée bâtis en bois et en torchis (*craticum opus*), sur des fondations en pierres, souvent sans mortier, comme j'en ai reconnu un grand nombre dans le territoire d'Allauna, et qu'elles formaient des îlots. Il y a dans le huitième chapitre du second livre de Vitruve, un passage très-important sur la construction des édifices de Rome et des autres villes ; ce morceau de Vitruve indique la manière dont on faisait à Rome des maisons à plusieurs étages. En Italie, et à plus forte raison dans les provinces éloignées de Rome, les maisons étaient des rez-de-chaussée. — Il rejette de la ville ces maisons en *clayonnage* que la flamme dévora avec tant de rapidité au

de cette région (1). Lorsque le célèbre géographe Ortelius et Vivianus visitèrent la ville de Tongres en 1585, ils n'y virent d'autres antiquités romaines que deux pierres, sur l'une desquelles était sculptée une figure à mi-corps représentant une divinité, sans barbe, la tête couverte d'un casque et tenant d'une main un bouclier et de l'autre une lance. Ortelius et Vivianus présumèrent que cette statue représentait la déesse Pallas, bien que, suivant la tradition locale elle fût censée offrir l'image d'Hercule. Sur l'autre pierre était figurée une tête de Gorgone, ayant les cheveux hérissés de serpens et noués au-dessous du menton (2). Ces pierres étaient incrustées dans les murs d'une petite chapelle de forme circulaire, dédiée à St-Materne. Ces anti-

temps de Maximin et de Victor. Plut aux dieux, disait-il, qu'elles ne fussent pas connues : *Velim non inventi essent, ad incendia uti faces parati....* Il ajoute qu'on faisait aussi trop fréquemment des toitures du même genre et qui ne le désolaient pas moins : *etiam quæ sunt in tectoriis.* » (Gerville, *Recherches sur les villes et les voies romaines dans le Cotentin.* Mém. de la Société des Antiq. de la Normandie 1829 et 1830, p. 42).

(1) On pourrait objecter que Tongres, détruite ou dévastée par les Vandales, les Huns et les Normands, perdit par ces désastres tous les monumens anciens dont elle avait été enrichie; mais Rome, Athènes, Nîmes, Arles, Trèves et une foule d'autres villes qui subirent le même sort, conservent encore de nos jours, et presqu'intacts, de nombreux monumens romains, (Voir Millin, *Voyage dans le midi de la France*, Paris 1804-1811, le Journal encyclopédique, les Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France; de la Société des Antiquaires de Normandie, etc.)

(2) *Inscriptiones aut statuæ paulo majores rarò cernuntur, ut nec in ipso oppido quidquam ejusmodi videas; nisi quod juxta summum templum est, et à Divo Materno ædificatum referunt, nonnulli et Romanorum esse opus existimant, vidimus muro insertum lapidem vetustate adesum, in quo vestigia apparent imaginis imberbis, galeatæ ac incrustatæ, dextrâ hastam, sinistrâ vel clypeum vel gladii capulum tenentis, quam fortasse Minervæ imaginem non incommodè dixeris. Ipsi incolæ Herculis esse putant cujus et caput esse in alio muri ejusdem lapide, cum tamen manifesto Gorgonem esse faciem anguinei crines, nodo sub mento collecti, arguant. Sed vulgi is error temerè rebus ignotis nomina affingere.* (Ortelii et Viviani *Itinerar. per nonnul. Galliæ Belg. partes*).

quités disparurent sous la domination française, lorsque cette chapelle qui était d'une construction très-ancienne, vendue pour quelques florins, éprouva le sort de tant de nos monumens religieux détruits par les Vandales du 18e siècle.

Une inscription découverte à Tongres en 1824, fait supposer qu'il existait dans cette ville un temple ou autel dédié à la Fortune. C'est un voeu fait à cette déesse par un certain Junius Apronius

FORTUNÆ...
APRONIUS JUNIUS.
V. S. L. M. (1).

Gilles d'Orval rapporte que St-Materne abolit à Tongres le culte de Jupiter, de Junon et de Vénus, et qu'il y bâtit une église sous l'invocation de la Vierge (2); ce qui donnerait lieu de croire que ces divinités payennes y avaient également des temples ou des autels, si l'on pouvait ajouter quelque foi à ce que ce chroniqueur du 13e siècle a écrit sur l'histoire ancienne de Tongres. Il est d'ailleurs probable que Gilles d'Orval, ou le légendaire qu'il a suivi, n'a voulu désigner par les noms de ces divinités du premier ordre que le culte payen en général.

La première église chrétienne de Tongres dont la tradition attribue la fondation à St-Materne, fut enveloppée dans la destruction de cette ville par les barbares; il n'en restait plus que des débris au 7e siècle. C'est sur ces ruines que l'église principale de la ville actuelle de Tongres fut bâtie postérieurement.

En 1779, on trouva à Tongres trois figurines, dont deux d'airain, et la troisième en terre cuite, représentant des

(1) *Votum solvit lubens meritò.*

(2) *Damnatur cultura Jovis ac Veneris, extruitur templum B. Mariæ Virginis; emundantur delubra dæmonum.* (Ægid. ad Harig. c. 18.)

dieux lares; un tombeau d'où l'on tira quatorze tuiles et une urne cinéraire; des pierres gravées, des anneaux, et un grand nombre de monnaies romaines, dont les plus anciennes remontaient à Jules César et les plus récentes dataient du règne de Constantin. Plusieurs autres objets antiques furent encore trouvés en 1781 (1).

Les fouilles de 1824 mirent au jour, outre l'inscription votive dont nous venons de parler, un fragment de colonne cannellée en pierre jaune, les fondemens du *castellum* qui donna naissance à la ville et une pierre miliaire assez remarquable dont il sera question au chapitre suivant (2).

Vers la fin du 18e siècle on déterra à la fontaine minérale de Tongres des fragmens d'un ancien bassin avec plusieurs monnaies et autres objets antiques. Dans des actes du 11e siècle cette source porte le nom de *fonssarcc*, parce que dans l'antiquité elle fut sans doute consacrée à quelque divinité locale. Tout cela, joint aux détails précis dans lesquels Pline est entré sur cette fontaine, prouve que sous la domination romaine ces eaux devaient avoir une assez grande renommée (3).

(1) *Esprit des Journaux*, mars 1780 et février 1781.

(2) Extrait d'un rapport officiel de la régence de Tongres touchant les antiquités découvertes sur le sol de cette ville, inséré dans l'*Essai sur l'ancienne statistique de la Belgique*, par le baron de Reiffenberg, 1re partie, p. 54.

(3) Quoique des documens du 11e siècle et Gilles d'Orval eussent reconnu l'identité de la fontaine de Tongres avec celle décrite par Pline, plusieurs auteurs du 17e siècle, ont prétendu que les eaux de Spa pouvaient seules révendiquer cet honneur. Pour terminer la controverse, en l'an 1700, trente médecins brabançons et liégeois, dont trois docteurs de l'université de Louvain, se rendirent à Tongres, afin de soumettre la source minérale de cette ville à un examen scientifique et de constater si elle avait véritablement les qualités que le naturaliste romain avait assignées à la fontaine des Tongrois. Après avoir assisté à une messe solennelle pour implorer l'appui du Saint-Esprit, nos esculapes se mirent à l'œuvre, et après mûre délibération, déclarèrent à l'unanimité que la fontaine de Tongres était indubitablement celle dont Pline avait énuméré les vertus. Le son de toutes les cloches de la ville, le bruit des pétards et une brillante illumination

C'est aux antiquités que nous venons de décrire, avec les vestiges de la première enceinte de Tongres et des voies militaires qui aboutissaient à cette ville, que se bornent les monumens romains découverts dans cette dernière jusqu'à ce jour.

On voit près de Tongres, hors de la porte de St-Trond, une élévation de terre qui de temps immémorial porte le nom de *Zeedyken* (digue de la mer), et près de laquelle existait jadis une muraille de soixante pieds de hauteur à laquelle des anneaux de fer étaient attachés. Les chroniqueurs du moyen âge ont avancé, avec cette foi qui ne doutait de rien, que la mer s'étendait autrefois jusqu'à cette élévation qui lui servait de digue et que ce fut aux prières de St-Servais que les flots abandonnèrent ces plaines et se retirèrent dans leur lit actuel (1). La découverte d'une ancre qu'on y déterra, en 1560, en déracinant un arbre, et celle de plusieurs bancs de coquillages ont donné plus de consistance à cette assertion, que le P. la Marne a refutée d'une manière fort judicieuse : « Quelques-uns, écrit l'abbé de Feller, disent qu'elle (cette levée) soutenait un canal, qui allait de Tongres à Anvers; ils appellent au

célébrèrent cet heureux et glorieux événement. Les savantes recherches du baron de Villenfagne et d'autres érudits, ont mis le sceau à cette décision des suppots d'Hippocrate. M. de Villenfagne a prouvé que les eaux de Spa furent totalement ignorées jusqu'en 1327, lorsqu'un maître de forges ayant acquis d'Adolphe de la Marck douze bonniers de bois autour de la fontaine du Pouhon, défricha cette terre et y construisit quelques cabanes qui furent l'origine de la jolie ville de Spa. En 1559, Spa n'était encore qu'un hameau avec une chapelle qui fut érigée en église paroissiale, en 1573. (De Villenfagne, *Recherches sur l'Histoire de Liége*, et *l'Histoire de Spa*, par le même, Liége, 1803, 2 vol. in-8°).

Voir aussi *Abrégé de l'Histoire de Spa*, par J. B. S., Liége 1818, in-12. Droixhe, *Essai histor. et critique sur Tongres*, Messager des Sciences et des Arts, tome 6, 1re série.

(1) *Chron. Trudon.* Ægid. Aureæval. ad Hariger., c. 13.

secours de cette opinion un ruisseau qui va se rendre dans l'Escaut près d'Anvers ; mais outre qu'il faudrait deux digues pour contenir et grossir ce ruisseau, la simple inspection du local détruit cette idée. Comme ce pays est fort marécageux, et qu'il l'a été bien davantage autrefois, il est à croire que cette digue n'est autre chose qu'une chaussée. L'idée que c'était une digue peut avoir donné lieu à tout ce qu'on débite sur la mer. Si en certains endroits elle est plus élevée qu'il ne faut pour dominer sur les marais, c'est qu'on a voulu la faire droite et égale et que les Romains n'ont jamais épargné le travail dans les ouvrages publics : témoin le fameux pont de Montjoui, construit pour conduire un ruisseau dans la naumachie de Metz, ou plutôt dans un camp muré : au moins cela est incertain. Aujourd'hui même que l'on met bien moins de magnificence et de solidité dans ces sortes d'ouvrages, on fait en certains cas des chaussées très-élevées. Nous en voyons un exemple récent à Louvain près de la porte de Malines ; ouvrage tout aussi imposant que la prétendue digue de Tongres. Le chanoine Germain qui m'a conduit dans tous ces endroits, m'a assuré qu'il n'existait aucun de ces anneaux qui devaient avoir servi à attacher les vaisseaux ; que malgré toutes ses recherches il n'en avait jamais pu découvrir un seul. Et quand même on trouverait de ces anneaux, il resterait à prouver l'usage auquel ils auraient servi (1). »

Quelques auteurs sont d'avis que la levée de Tongres servait d'enceinte à une naumachie. Après l'opinion de l'abbé de Feller, la plus plausible nous paraît être celle de Foullon qui prétend que c'était une digue construite pour contenir les eaux d'un lac qui, dans les temps anciens, couvrait toute la plaine voisine.

(1) *Itinéraire de l'abbé de Feller*, tom. 2, p. 192.

Si les documens historiques et les fouilles opérées sur le sol de Tongres ne nous révèlent l'existence d'aucun monument ou édifice considérable dans la ville la plus ancienne et la plus importante de la Belgique actuelle sous la domination romaine, il semble qu'on ne doive pas s'attendre à trouver les restes de grandes constructions antiques à Tournai, ville romaine beaucoup plus petite que Tongres et dont l'origine, comme ville, date d'une époque où les beaux-arts étaient déjà tombés dans une entière décadence ; en effet, le quatrième et le cinquième siècle n'étaient plus le temps où les Romains étalaient leur puissance dans ces pompeux et gigantesques monumens dont nous admirons encore les débris, ces théâtres, ces amphithéâtres, ces cirques, ces naumachies, ces thermes, capables de contenir dans leur immense enceinte la population de provinces entières. Ceux qui existaient alors on les laissait tomber en ruines, surtout les amphithéâtres proscrits par le christianisme, on les démolissait même pour employer leurs débris à élever d'impuissantes barrières contre le torrent qui allait engloutir un empire croulant de faiblesse et de caducité. Les monumens consacrés au paganisme éprouvèrent un sort plus déplorable encore ; condamnés avec le culte auquel ils avaient été consacrés, partout les temples tombaient avec les statues des Phidias et des Praxitèles sous le marteau et la hache d'iconoclastes chrétiens égarés par un zèle religieux peu éclairé (1). Les premières églises qui s'élevèrent sur les

(1) Nous avons cité ailleurs les édits par lesquels Théodose, Honorius et Arcadius ordonnèrent la destruction de tous les temples païens existant dans l'Empire. St-Martin fit abattre un nombre infini de temples dans toute l'étendue des Gaules. St-Trophyme, évêque d'Arles, fit renverser et détruire les statues de marbre des principaux dieux de l'Olympe qui décoraient l'amphithéâtre de cette ville. La perfection de travail de la célèbre Vénus d'Arles, la seule de ces statues qu'on ait retrouvée intacte, fera regretter éternellement la perte de ces belles sculptures.

débris des temples payens étaient, dans les villes principales, des copies informes des anciennes basiliques, des édifices vastes mais d'un style corrompu et sans proportions. Dans les villes moins considérables ces églises n'étaient que de petites chapelles, et le plus souvent bâties de bois, surtout dans les Gaules : c'étaient là les seuls monumens publics dont s'enrichirent la plupart des villes romaines au 4e et au 5e siècle.

Plusieurs auteurs ont regardé (et c'est même l'opinion générale des Tournaisiens), le pont dit *pont à l'Arche*, à Tournai, comme un ouvrage des Romains. Rien n'est plus faux cependant. Ce pont bâti primitivement en bois ne fut reconstruit en pierre tel qu'il exista jusqu'à ces derniers temps, qu'après l'année 1581. C'est ce que nous apprennent Poutrain et une chronique manuscrite de cette ville, écrite vers la fin du 16e siècle (1). Une charte de Chilperic nous fait

Au 5e siècle, les chrétiens détruisirent de fond en comble les temples de la Fortune à Carthage et de Serapis à Alexandrie, deux des plus beaux monumens du monde. La célèbre bibliothèque d'Alexandrie placée près du premier de ces édifices, en partagea le sort (Heeren, *Hist. de la littérat. Class.* Libanius, *de Templis, etc.*)

(1) « A l'égard du pont à l'Arche, il n'y en avait point en ce lieu, avant que la ville eut acquis le terrain de St-Jean : après cette acquisition, on y en fit d'abord un en bois, puis de pierre, qui fut emporté durant le siége de 1581, par la violence du relâchement des eaux, qu'on avait retenues ; et le magistrat entreprit d'en faire un, qui fut à couvert du même accident, par le moyen d'une seule arche, sur deux soubassemens un peu avancés dans la rivière, comme nous le voyons. C'est un ouvrage très-hardi et tel qu'on en voit très-peu sous une voûte aussi longue et aussi roide. » (Poutrain, *Hist. de Tournai*, tom. 2, p. 558).

Sans avoir de bien grandes notions en architecture et sans avoir lu l'ouvrage de Poutrain, le prince de Ligne jugea, à la première vue du pont à l'Arche, que ce pont n'était point de construction romaine : « Il y a, écrit-il, une grande arche sur l'Escaut, à Tournai, qu'on prétend avoir été faite par les Romains. J'avoue que je ne les ai pas reconnus. C'est tout au plus l'ouvrage des Goths (?), encore plus défiguré par un plus mauvais goût, s'il

connaître, il est vrai, que dès le 6e siècle, on traversait l'Escaut sur un pont à Tournai (1); mais on ignore si ce pont existait déjà à l'époque romaine. Ce doit avoir été le pont qu'on appelle encore aujourd'hui le *Pont-à-Pont* et qui fut longtemps le seul pont à Tournai, il était construit en bois et fut rebâti en pierres en 1315 (2).

On peut mettre au rang des fables, ce que Poutrain dit d'après les anciennes annales apocryphes de Tournai, d'une tour romaine construite sur l'emplacement du beffroi actuel de cette ville par un préteur du Anolinus ou Anolius, que Jacques De Guyse fait gouverneur de Tournai, sous le règne de Néron, longtemps avant que Tournai ne fut connu de nom (3).

Le même auteur parle des ruines d'un ancien édifice existant de son temps près de Tournai et que le vulgaire appelait du nom de *château de Cicéron*, dans la supposition erronée que cette masure avait servi de camp à Q. Cicéron : « On voit, dit-il, à une demi lieue de Tournay sur le bord oriental du Haut-Escaut, les masures d'un édifice antique qui paraît avoir été fort étendu et que le peuple appelle par tradition le *château de Cicéron*, comme si c'étoit le fort où ce commandant romain a été assiégé par les Ner-

est possible, qui pouvoit exister à Tournai du tems des anciens rois de France, des saints et des évêques. C'est à quelque signe à peu près semblable d'architecture arabesque, qui y est pourtant bien supérieure, que l'on remarque que le château de César, à Louvain n'a point été bâti par lui. » (*OEuvres diverses du prince de Ligne*, p. 51.)

(1) *Tornacensis urbis episcopo, viro domino Chrasmaro, noviomagensis sive tornacensis episcopo telonium de navibus supra fluvio Scalt..... Nec non de ponte super fluvio Scalt...... in stipendiis canonicorum nostrâ gratiâ planè visi sumus concessisse* (Cousin, *Hist. de Tournai*, tom. 9 et tome 2, *in fine*, p. 21.)

On suspecte avec raison l'authenticité de cet acte, dont on ne possède qu'un *Vidimus* du 13e siècle, émané de Philippe-le-Bel, roi de France.

(2) Poutrain, tom. 2, p. 558.

(3) Ibid., tom. 1, p. 86.

viens ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'autant que les connaisseurs peuvent juger de ces débris et de leurs fondemens, tous conviennent que ç · été un ouvrage romain (1). »
Enfin, Mayer avance que les Tournaisiens vouaient un culte particulier à Apollon et que ce dieu avait à Tournai un temple qui fut abattu par St.-Eleuthère. Il est assez probable que cette divinité païenne est la même que le dieu (ou le diable) Ebroin sur lequel le naïf historien de Tournai, Cousin, s'exprime dans les termes suivans : « Je me souviens avoir lu ès mémoires et vieux caiers de nos prédécesseurs que la place où est maintenant l'église ou cimetière de St.-Piat estait jadis le lieu où ceux de Tournay du temps de leur paganisme sacrifioient ordinairement à leurs idôles et où ils alloient demander aux diables les choses advenir. » Plus loin il dit : « Ceux de Tournay avoient un faux oracle en la ville auquel durant leur paganisme ils alloient demander conseil de leurs entreprises et du succès des affaires publiques et privées, et il y avoit là un esprit malin, qui leur rendoit reponce ; de quoy il les retenoit ès erreurs et crimes de l'idolâtrie ancienne. Cet esprit s'appeloit Ebron ou Ebroin. Son repaire et logis estoit au grand marché au lieu où a esté depuis la maison de la treille ou la salle au draps, autrement dit le corps de garde, qui fut abattu par la tempête des vents le lendemain des pâques, l'an 1606, et fut commencé à estre rebasti à la moderne cette année 1610. Ce diable faisoit là le maistre docteur et les pauvres payens, nos devanciers, au temps qu'ils estoient idolâtres, n'avoient d'autre conseil que le sien. Mais St.-Eleuthère, de la puissance et au nom de Jesus-Christ, le conjura en la présence de tout le peuple, le chassa et le condamna en enfer : ce qu'il fit quelque an-

(1) Poutrain, tom. 1, p. 72.

née après qu'il fut résident à Tournay, aucuns ont écrit le sixième de son pontificat et résidence en la susdite ville, qui arriveroit en l'an de Notre Seigneur 497. Tant y a que l'on voyoit encore à la vielle devanture de la dicte halle la forme d'une teste de diable, en mémoire que St.-Eleuthère avoit délivré la ville du diable (1). »

Au siècle dernier on découvrit à Tournai une figure d'Atis décorée d'ornemens ciselés en argent et une main creuse en bronze : un serpent en entourait le poignet et s'attachait à la base du pouce ; sur le dedans et le revers de la main étaient ciselés les attributs du culte de Cybèle. Cette main ne paraît point avoir appartenu à une statue, mais dut avoir été adaptée à un manche avec lequel, à ce que suppose le chanoine De Bast, on la portait dans les fêtes de la mère des dieux (2). A différentes époques et notamment en 1655 et 1786 on déterra à Tournai, quantité de médailles romaines (3), et dans les fouilles de l'aqueduc de la grande place, on mit au jour, en 1821, outre un assez grand nombre de médailles dont la plus ancienne portait l'effigie de César et les plus récentes celle de Constantin, plusieurs urnes sépulcrales, des lacrymatoires, des vases en verre et en terre grise, rouge et noire, des plats, des jattes, les restes d'un bûcher, une inscription tumulaire et quelques autres objets antiques (4). Enfin, récemment encore on a trouvé sur l'emplacement de la partie démolie du *Gouvernement* une médaille gauloise et des débris de tombeaux. Ce sont là à notre connaissance les seules

(1) Cousin, *Hist. de Tournai*, p. 1247.

(2) *Messager des Sciences et des Arts*, 1824, p. 22. De Bast, *Recueil d'antiquités*, tom. 1, p. 191.

(3) De Bast, tom. 1, p. 180.

(4) De Bast décrit aussi trois figurines en bronze trouvées près de Tournai et dont l'une représentait la déesse Isis, p. 185.

vestiges de l'époque romaine découverts jusqu'à ce jour dans l'antique ville de Tournai, ville dont les anciens habitans ont dû s'occuper beaucoup plus de leur sûreté personnelle, que de travaux d'art et d'embéllissemens publics.

CHAPITRE XII.

Établissemens romains dans la Belgique n'ayant point la dignité de villes; routes romaines, antiquités découvertes dans la Belgique, etc.

Après avoir traité de l'origine, de l'histoire et de la topographie des villes romaines de la Belgique, il nous reste, pour achever la description de cette partie des Gaules, à décrire les autres établissemens que les Romains y fondèrent, et qui furent ou des châteaux le long de la Meuse, ou des relais de poste, des étapes militaires, et quelques villages dans le Luxembourg et sur la route militaire de Boulogne à Cologne. Ce sont la Carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin qui nous font connaître presqu'exclusivement ces lieux, trop peu remarquables pour attirer l'attention des géographes et des historiens de l'Antiquité.

La Carte de Peutinger, décrit deux routes dans la Belgique actuelle. La première partant de Boulogne traverse Terouanne, Cassel, *Castellum Menapiorum*, Tournai, Bavai, Tongres, et aboutit à Cologne. La seconde commence à Tongres et longe la Meuse jusqu'à l'île des Bataves, où elle continue jusqu'à l'extrémité occidentale de cette île. Ces deux routes militaires furent, comme les quatre grands chemins qui de Lyon se dirigeaient vers les quatre points cardinaux des Gaules, construites par Agrippa, gendre d'Auguste (1). Une inscription trouvée en 1777 au village de

(1) *Agrippa ex hoc loco (Lugduno Galliæ) partitus est vias, unam per Cemmenos montes usque ad Santones et Aquitaniam : aliam ad Rhenum :*

Quarte, sur la Sambre, près de Bavai (1), apprend que les routes de la Belgique furent construites par Agrippa, proconsul des Nerviens et président de la Belgique, sous le 11e consulat d'Auguste, l'an 25 avant J.-C. :

Imperator Caius, Julius, divi Julii filius, Cæsar, Augustus, consul. XI, tribunitia potestate X, pater patriæ, vias et milliaria per Marcum Vipsanium Agrippam, præfectum classis, proconsulem Nerviorum, et præsidem provinciæ Galliæ Belgicæ, construxit. Ad Quartum, hunc antè passuum CCXXXXVIII, templum nympharum poni curavit (2).

Des deux routes romaines de la Belgique dont nous venons de parler, la première seule est décrite dans l'Itinéraire d'Antonin; la seconde, comme il a déjà été dit, étant

tertiam ad Oceanum in Belloacos et Ambianos : quarta ducit in agrum narbonnensem littusque massiliense (Strab., lib. 4).

(1) Dans la Notice de l'Empire *locus quartensis*. C'est là et à *locus Hornensis* (*Horgniensis*) que les Romains avaient leurs arsenaux pour la flotte destinée à garder la Sambre : *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartensi et Hornensi* (Wastelain, *Descript. de la Gaule Belgique*, tom. 21, p. 398).

(2) Les routes romaines de la Belgique dont il existe encore des vestiges portent toutes de nos jours le nom de chaussées Brunehaut, parce que, suivant la tradition populaire et quelques chroniques fabuleuses, elles auraient été construites par la reine Brunehaut au 6e siècle : *Multa etiam opera miranda construxit*, dit la chronique de St-Bertin, *inter quæ stratam publicam de Cameraco ad Atrebatium, hinc ad Morinum et usque ad mare ad Wisantum fecit, quæ calcearia Brunechildis nominatur usque in hodiernum diem* (Chron. St-Bertini, Martene et Durand, *Thes. nov. Anecdot.*, tom. 3, p. 456).

Il est possible toutefois que la reine Brunehaut fit réparer les routes romaines de la Belgique, comme l'avance Sigebert de Gembloux : .... *Molientis animi mulierem, itinera Romanorum militaria, per temporum mutationes passim labentia intercisaque, instaurari curasse existimetur.... opus publico admodum utile ; exinde apud Belgas via ea à Nerviis in Tungros, ex Tungris in Ubios ducens, ab ejus nomine appellationem habet.*

On voit par plusieurs capitulaires des rois Francs de la première et de la deuxième race, qu'alors on prenait encore grand soin de l'entretien des routes publiques.

Voir aussi Heylen, p. 428.

probablement abandonnée et les relais et châteaux qui s'y trouvaient le long de la Meuse détruits par les barbares, lorsque cet Itinéraire fut composé sous le règne de Théodose.

Nous commencerons par la description de la partie de la route de Boulogne à Cologne, qui traversait le territoire belge.

Virovinum est le premier endroit de la Belgique actuelle que la Carte de Peutinger place sur cette voie militaire, en partant du *Castellum Menapiorum* dont il était distant de onze milles. L'Itinéraire qui donne à cette station le nom de *Viroviacum* le fixe à seize milles du *castellum* (1). Ce point n'est pas le seul dans lequel la Carte de Peutinger diffère de l'Itinéraire d'Antonin. La petite ville de Werwick paraît occuper l'emplacement de *Viroviacum* (2).

Après *Virovinum* ou *Viroviacum* vient immédiatement *Tornacum* (Tournai), à douze milles de cet endroit suivant la Carte, et à seize milles selon l'Itinéraire.

La route sort ici des limites de la Belgique actuelle et conduit par *Pons Scaldis* (Escaupont) à Bavai. De là elle se dirige de nouveau vers la Belgique, et le premier endroit qu'elle y mentionne est *Vogodorigiacum* que l'Itinéraire appelle *Vodgoriacum,* il était à douze milles de Bavai. Le village de Vaudré, près de Binche, indique probablement sa position.

Geminum vicus à seize milles de *Vodgoriacum*. L'Itinéraire nomme ce village *Geminiacum*. Le nom *Geminum vicus* (le village des jumeaux), fait supposer qu'il y avait là quelque

(1) Le mille romain était de 1000 pas géométriques; le mille ou lieue (*leuga*) gauloise de 1500 pas. Ce sont ces derniers qu'employent la carte de Peutinger et l'Itinéraire.

(2) Au commencement du 17e siècle, on voyait à Werwick des ruines anciennes que Gramaye fait passer pour les restes d'un temple de Mars.

temple ou autel consacré à Castor et Pollux. La Notice de l'empire place dans les Gaules un corps de cavalerie désigné sous le nom de *Geminiacenses* (1); ce qui a fait supposer à plusieurs auteurs que cette troupe avait été levée à *Geminiacum* et que par conséquent ce lieu devait être assez considérable. Mais plusieurs manuscrits de la Notice portent *Germiniacenses* au lieu de *Geminiacenses*, et dès lors il ne peut plus être question de *Geminiacum*.

Il nous paraît hors de doute, malgré quelques assertions contraires, que *Geminum vicus* ou *Geminiacum* est la petite ville actuelle de Gembloux qu'une charte de l'an 816, émanée de Louis-le-Débonnaire, appelle *Geminiacum villam*, et près de laquelle on aperçoit encore des vestiges considérables de la chaussée romaine (2).

Après *Geminiacum* suit *Pernacum*, à une distance de seize milles, suivant la Carte de Peutinger, et vingt-deux milles d'après l'Itinéraire d'Antonin qui donne à cette station le nom de *Perniciacum*. L'opinion commune la place à Perwez, village du Brabant méridional. Danville la croit avoir été située au village de Branchon, dans la province de Namur, près de la Mehagne (3).

Atuaca que la Carte de Peutinger fixe à seize milles de *Perniciacum*, et l'Itinéraire, qui appelle Tongres *Aduaca Tungrorum*, à quatorze milles de ce lieu.

La route traverse ensuite la Meuse à Maestricht, que la Carte ni l'Itinéraire ne mentionnent point, quoique Tacite l'eut déjà connu antérieurement sous le nom de *Pons Mosæ*. C'était au 5e siècle un village considérable (4). Nous aurons

(1) *Inter Gallias cum viro illustri magistro equitum Galliarum.... Geminiacenses.*

(2) Ernst, *His. du tiers-état de Brabant.* Dewez, *Dict. géogr. des Pays-Bas*, art. *Gembloux.*

(3) *Notice des Gaules*, p. 515.

(4) Suivant Gilles d'Orval, la première église chrétienne de Maestricht

occasion ailleurs de parler plus au long de l'état de Maestricht aux 6e et 7e siècles.

Cortovallium, sur la Carte, *Coriovallum*, dans l'Itinéraire, était selon la premiere à douze milles de Tongres, et à seize suivant le second. Cluvier et Wesseling le placent à Fauquemont; Alting au village de Keyer, à une lieue de la Meuse, et Pellerin entre les villages d'Ingendaal et d'Hasdal, dans un endroit où l'on a trouvé, en 1779, plusieurs objets antiques. On donne pour étymologie du nom de Coriovallum les mots latins *corvis* et *vallum*, château ou fort du corbeau.

La route continue ensuite par Juliers à Cologne; comme les lieux qui y sont désignés étaient en dehors des limites de la Belgique actuelle, nous passerons à la description de la seconde route tracée sur la Carte de Peutinger, celle qui se dirigeait de Tongres le long de la rive gauche de la Meuse jusqu'à l'île des Bataves. On y trouvait les endroits suivans, dont la Carte de Peutinger seule a fait mention.

Feresne, à seize milles de Tongres. On place ce lieu au village d'Esden à une lieue de la petite ville de Stockhem, dans le Limbourg.

Catualium, à quatorze milles de *Feresne*, devait se

fut bâtie par St-Materne : *In stratâ publica quæ appellatur via regia, erat basilica à B. Materno dedicata in honore S. Petri apostolorum principis* (Ægid., ad Harig., apud Chapeav., tom. 1, p. 32). Ailleurs, le même auteur attribue la fondation de cette église à St-Servais, ce qui a plus de probabilité : *Sed et in vita B. Servatii legimus quod ipse fund averit ecclesiam trajectensem, quæ modò dicitur ad sanctum Servatium, in honore S. Petri apostoli* (idem, chap. 13).

Le prince de Ligne, écrivain plus spirituel qu'érudit, prétend que le château de Caster, près de Maestricht, fut un ancien poste des Romains, et que Chièvremont, près de Chaufontaine, servit de camp à César. Le camp de Cicéron était, à ce qu'il prétend, placé à Enbourg situé vis-à-vis de Chièvremont. Tout cela ne repose sur aucune preuve (*OEuvres choisies du prince de Ligne*, p. 41).

trouver près du village d'Horne (1), vis-à-vis de Ruremonde. Cluvier prétend à tort qu'au lieu de *Catualium*, il faut lire *Castellum* et que c'était le *Castellum Menapiorum* dont nous avons indiqué la vraie position.

Blariacum, à douze milles de *Catualium*. L'opinion générale fixe la position de ce lieu au village de Blerick, vis-à-vis de Venlo.

Cevelum, à vingt-deux milles de *Blariacum*, devait être situé en face de Gennep, qui est à droite de la Meuse. Les autres lieux dont la Carte fait mention sur cette route, ne faisaient pas partie de la Belgique actuelle.

Les établissemens que nous venons de mentionner n'étaient pas de simples relais ou des stations de poste, mais devaient faire partie des forts élevés par Drusus le long de la Meuse, parmi lesquels étaient probablement compris les trois châteaux bâtis sur la Meuse qu'Ammien Marcellin dit avoir été détruits par les barbares et rétablis à la hâte, par l'empereur Julien (2); nous serions portés à croire que *Catualium*, *Blariacum* et *Cevelum* répondaient à ces derniers.

(1) On a trouvé dans les environs de cet endroit un autel dédié à Mars et portant cette inscription :

MARTI
HALAMAR D.
SACRUM
E. DOMIT. VINDEX
LEG. XX. V. V. (VALERIÆ VICTRICIS)
V. S. L. M.

Heylen, qui rapporte cette inscription, donne le dessin de l'autel et d'une autre pierre antique avec des ornemens en bas-relief découverte également près de là et conservée avec l'autel susdit dans l'église du village d'Horne. Heylen parle encore d'après Knippenberg, historien de la Gueldre, d'un débris d'idole en marbre blanc trouvé à Heel, à deux lieues de Ruremonde (Voyez Heylen, *Dissert. de rom. monum. in Austriaco-Belgico repertis.* Anc. mém. de l'Acad., t. 4, p. 448).

(2) *Munimenta tria recta serie superciliis imposita fluminis Mosæ, subversa dudum obstinatione barbarica, reparare pro tempore cogitabat; et illicò sunt restaurata procinctu paulisper omisso* (Amm. Marcell., lib. 17, c. 9).

Ces postes, d'une faible défense, ne restèrent pas longtemps sur pied et devinrent de nouveau la proie des barbares à la fin du 4e où au commencement du 5e siècle. L'Itinéraire d'Antonin, composé sous le règne de Théodose, n'en fait plus mention, non plus que de la route militaire qui vient d'être décrite et sur laquelle ils étaient bâtis. La Notice de l'empire observe le même silence sur cette route et les postes militaires qui la protégeaient, marque évidente que ces derniers n'existaient plus, car dans le cas contraire, elle ne les eut pas plus oubliés que les forts sur le Rhin dont elle donne une nomenclature détaillée. Le seul point de défense près de la Meuse qui paraît avoir été encore alors occupé par les Romains, était le château ou camp de *Lagum*, près de Tongres. La Notice de l'empire place dans ce *Castrum Stativum*, un commandant de Létes, appelés du lieu de leur campement *Læti Lagenses* (1). Le père Boucher fixe avec beaucoup de probabilité, la position du camp de *Lagium* au village de Luaige sur la Jaar, où l'on a trouvé des restes de fortifications romaines (2).

La troisième et dernière route romaine de la Belgique dont les écrits des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire ont fait mention, est celle qui conduisait de Reims à Trèves (3). L'Itinéraire d'Antonin a seul décrit cette route parce que, comme nous l'avons déjà observé ailleurs, elle n'existait probablement pas encore lors de la composition de la Carte de Peutinger et qu'on ne la construisit qu'au 4e siècle lors-

(1) *Præfectus lætorum lagensium propè Tungros.*

(2) *Luaige vicus ad fluviolum Jecoram in Hasbaniâ leodiensi ad dextrum militaris viæ antiquissimi castri planè romani rudera durissima retinet, quibus templum ipsum et circumjacens cæmeterium incumbit* (Bucherius, *Belg. Romanum*, p. 473 et 493).

(3) Le P. Bertholet prétend qu'il y avait une route romaine d'Arlon à Namur par St-Hubert et Nassogne, mais Heylen en conteste avec raison l'existence (Heylen, *Dissert. citat.*, p. 444).

qu'on jugea nécessaire d'ouvrir à la ville de Trèves, devenue une des cités les plus importantes de l'empire, une communication plus directe et plus facile avec le centre des Gaules. Cette route est au témoignage de Bergier, une des voies romaines les mieux conservées de toute la Gaule (1). Dans toute la traversée du Luxembourg, et sur une longueur de quatre-vingt-dix milles gaulois (quarante-cinq lieues de France), l'Itinéraire ne place sur cette voie militaire que deux établissemens, les villages (*vici*) d'*Orolaunum* et d'*Andethana*, preuve certaine de la faible population de cette contrée au cinquième siècle.

Le premier de ces endroits, *Orolaunum vicus* était situé à trente milles de la station la plus voisine, au midi de la Belgique, *Epoissus vicus* (IVOIX), et occupait indubitablement l'emplacement de la ville d'Arlon (2). Quoiqu'*Orolaunum* ne fut qu'un simple village, on a découvert sur ce seul point plus d'antiquités, et des antiquités plus remarquables que

(1) Heylen, *Dissert. des antiq. monum.*, p. 443.

(2) « Elle subsistait longtemps avant que les Romains eussent conquis les Gaules, dit Bertholet en parlant de la ville d'Arlon, et ils l'appellent dans leur Itinéraire *Oralaunum vicus*. Sur quoi il faut remarquer, que ce mot de *vicus* dénotait quelque chose de considérable : c'étoit selon la Notice de l'Empire, la capitale d'un pays ou d'un canton assez étendu..... Pour preuve de l'estime que le sénat romain en faisait, c'est qu'il leur adressait ses ordonnances, comme aux villes, et Trebellius Pollio en fait mention de cette manière : *Senatus Populusque Romanus proconsulibus, præsidibus, legatis, ducibus, tribunis, magistratibus ac singulis civitatibus et oppidis et vicis et castellis, salutem* (Bertholet, *Hist. de Luxemb.*, tom. I, p. 404).

Bertholet a fait preuve de peu de critique dans ce passage. D'abord, rien ne prouve l'existence d'Arlon avant la domination romaine. Ensuite quiconque possède tant soit peu le latin, sait fort bien que le mot *vicus* n'a jamais eu que la signification de *rue* et *village*. La formule des senatus-consultes que l'auteur cite à l'appui de son assertion, la refute au contraire complétement, puisque les *vici* y sont placées au dernier rang des administrations : *civitatibus, oppidis, vicis et castellis* doit se traduire : aux villes, aux bourgs, aux villages et aux châteaux ou villages fortifiés.

dans tout le reste de la Belgique (1). Elles consistent principalement en plus de soixante-dix inscriptions et bas-reliefs provenant la plupart de tombeaux, dont plusieurs ont dû être remarquables par leur beauté (2). Le P. Wiltheim jugea même de différens fragmens de statues et bas-reliefs qu'ils avaient dû faire partie d'un monument plus splendide peut-être que le célèbre tombeau romain d'Igel près de Trèves (3). Les autres restes anciens les plus remarquables trouvés à Arlon sont une main en fer tenant un cloup, que le P. Wiltheim croit avoir appartenu à une statue de la Nécessité, et plusieurs autels de divinités païennes.

(1) La plupart de ces antiquités furent découvertes en 1671. Le P. Wiltheim dit à ce sujet : *Orolaunum penè totum eripuerant nobis prœterita sæcula : nunc tempus Orolaunum, si non reipsa, saltem ingenti æstimatione pene totum, reddidit ; ea enim saxorum et simulachrorum nuper ibi inventa est copia, ea magnitudo, is splendor, ut jam ex iis vel serò intelligatur fuisse Orolaunum frequentiâ vicanorum et claritudine operum post Treviros in hâc provincia spectatissimum, ne dicam, inter prima Belgicæ Primæ loca, à Romanis magnificè excultum. Fidem dicto amplissimam fecit annus MDLXXI.*

Plus loin le même auteur s'écrie : *Nunc æstimatione vicum ipsum ingredere. Quæ loci frequentia? quis splendor? et inter vicanos quam nonnulli opibus et dignitate eminentes, digna mausolæis capita? quid jam si quæ monimenta eruta nondum sunt, contemplêre? Effigies profecto Orolauno post civitates Belgicæ Primæ Treviros, Divodurum Mediomatricorum, Tullum Leucorum et Virodunum, neque urbem neque vicum alium magnificentia et splendore fuisse parem.* (Lucilenburgensia romana sive Luxemburgum romanum, hoc est, Arduennæ veteris situs, populi, loca prisca, ritus, sacra, lingua, viæ consulares, castra, castella, villæ publicæ, jam inde à Cæsarum temporibus, etc., à R. P. Alex. Wilthemio, Luxemburgensi, Soc. Jesu sacerdote, p. 490 et 553).

Depuis longtemps les savans font des vœux pour la publication de cet excellent ouvrage inédit dont la bibliothèque de Bourgogne possède deux exemplaires, le manuscrit original, à ce qu'on prétend, et une bonne copie du siècle dernier, aux armes du comte de Cobenzl. C'est de ce dernier manuscrit que nous nous sommes servi.

(2) On voit le dessin de toutes ces antiquités dans l'ouvrage de Wiltheim.

(3) Wiltheim, p. 550.

Un de ces autels, haut de quatre pieds, était orné sur deux de ses faces de deux bas-reliefs représentant la déesse Pallas et Mercure avec le coq gaulois. Sur les quatre faces d'un autre autel étaient sculptées les images de Jupiter, d'Hercule, de Minerve et d'un guerrier, probablement le dieu Mars. Un troisième autel offrait les statues en bas-relief d'Apollon, de Jupiter et d'Hercule. Quant à la pierre que quelques auteurs peu judicieux et mauvais antiquaires ont pris pour un autel dédié à la lune, dont ils ont voulu faire dériver le nom d'*Orolaunum*, transformé par eux en *Ara lunæ*, le P. Wiltheim et après lui Bertholet ont démontré que ce prétendu autel n'était qu'une pierre sépulcrale (1).

Les antiquités découvertes en 1671, lorsqu'on reconstruisit les remparts d'Arlon, étaient entassées pêle mêle et servaient de fondemens à un mur d'une épaisseur considérable (2). Le P. Wiltheim présume qu'en exécution de l'édit d'Honorius et de Théodose le jeune, qui ordonnait la destruction de tous les monumens du paganisme (3), les autels et tombeaux ornés d'inscriptions et d'emblêmes relatifs au culte des idoles qui existaient à *Orolaunum* ont été renversés au commencement du 5e siècle, et qu'alors on entoura de murs le *Vicus Orolaunum* lequel d'un village ouvert serait devenu ainsi un *Castrum* ou place forte (4). Cependant, comme aucune des nombreuses inscriptions déterrées à Arlon ne rappelle la présence d'un corps militaire en garnison à *Orolaunum*, et que la Notice de l'empire qui mentionne comme point de défense le *Vicus Epoisus*, la station la plus voisine d'*Orolaunum* (5),

(1) Wiltheim, p. 471. Bertholet. tom. 1, p. 407.
(2) Idem, p. 490.
(3) *Lex ut aræ locis omnibus destruantur.*
(4) Wiltheim, p. 554.
(5) *Præfectus lætorum Astorum Epuso Belgicæ primæ.*

ne parle point de ce dernier endroit, nous mettons en doute l'assertion du P. Wiltheim et nous pouvons croire que la construction des murs anciens découverts en 1671 date d'une époque plus récente que ne le suppose cet auteur (1). Près d'Arlon on trouve un chemin souterrain et voûté d'une grande profondeur dont la construction est aussi attribuée aux Romains.

Sur la route romaine d'Arlon à Yvoix on voyait du temps du P. Wiltheim les ruines d'une haute tour de forme octogone et construite en pierre de taille alternant avec des assises de briques. L'intérieur où l'on pénétrait par une porte fort étroite, n'offrait aucune division de chambres ou d'étages. Cette tour à laquelle le vulgaire donnait le nom de *Tour de Brunehaud*, paraissait avoir été également l'œuvre des Romains (2).

Au village de Wimar, sur la partie de la voie militaire d'*Orolaunum* à *Andethana,* était maçonné dans les murs de l'église un fragment de statue équestre que le P. Wiltheim croit avoir représenté la déesse Ops ou la terre (3).

Andethana vicus à trente milles d'*Orolaunum.* Le poëte

(1) Le P. Wiltheim cite un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Hubert, dans lequel il est dit que l'abbé de ce monastère obtint d'Adelaïde, comtesse d'Arlon, de pouvoir employer les débris de l'ancien Orolaunum à la reconstruction des cloîtres et de la crypte de cette abbaye : *Videns abbas copiam magnorum lapidum in fundamento veteris quondam civitatis, nunc autem pro castelli mœnibus abbreviatis, suggerente Lamberto majore, ex iisdem lapidibus donari expetiit, quantum sufficeret ad ædificationem cryptæ et claustri; libenter id quod petebatur, concessit, sed et operariis ecclesiæ, quamdiù ibi morarentur, et hospitium et victum promisit. Respondit abbas, gratias Deo omnipotenti. Adelidi et filiis ejus reverenter valedixit et ad monasterium rediit; moxque à Leodio cæsoribus conductis, cryptam et claustrum in præsentem statum composuit, adjectis ab Areleonis columnis cum capitellis et basibus suis et altarium mensis* (Wiltheim, p. 458).

(2) Wiltheim, p. 557.

(3) Idem, p. 450.

Fortunat et Sulpice Sévère font tous deux mention de ce village qui, au 5e siècle, était situé au milieu d'une épaisse forêt (1).

Le P. Wiltheim et De Feller placent le *Vicus Andethana* au village d'Antwen à deux lieues de Luxembourg, où l'on a découvert quelques débris de substructions, des médailles romaines et des restes de tombeaux anciens (2). Danville, Wastelain et d'autres écrivains en fixent la position à l'emplacement de la petite ville d'Echternach ou Epternach, à quatre lieues de Trèves. En effet, dans le testament de St.-Willebrord, écrit au 7e siècle, ce lieu porte le nom d'*Andethanale vicus*. Ce saint y mourut en 739, dans la cellule qui donna naissance à l'abbaye d'Epternach. L'ouvrage du P. Wiltheim offre le dessin d'un camée trouvé à Echternach et de deux bas-reliefs dont l'un, représentant, à ce qu'on croit, deux naïades, est incrusté dans une des piles du pont qui traverse la Sure (3).

Entre Epternach et Bollendorf, village à une lieue de cette ville, on voyait encore du temps de Bertholet un autel votif avec l'image de Diane en bas-relief et cette inscription

DEÆ DIANÆ
Q. POSTHUMIUS POTENS V. S. (4).

(1) Sulp. Sev. *Dial. III*, n° 15.

(2) Wiltheim, p. 449. De Feller, *Itinéraire*, tom. 2, p. 158.

« *Prope Andethanna* (Antwen), dit le P. Wiltheim, *intra teli jactum ad paræciæ vicariam ædem visebatur patrum memoria immane rudus, squalet etiam nunc ingens et tuberatus subinde colliculis acervus, à quo nomen loco Hostert seu ut tabulæ Henrici comitis Luciliburgensis anni MDCLXXVI*, HOSTERRN, *quod ruinas dicimus. Nunc viridi terreno cuncta vestiuntur, ita tamen ut statim cæmenta saxorum subsint levi cespitum corio. Adolescentibus nobis, commoto acervo, apparuere subterranei fornices latere cocto, pari opere quo vetus porta Treviris, magnæ molis indicio, circum hæc vestigia ima latissimi muri longo admodum in quadrum excursu.* » (p. 448).

(3) Wiltheim, p. 596.

(4) Bertholet, tom. 1, p. 430. Heylen, p. 477. Ce dernier auteur donne le dessin du monument tel qu'il était en 1782.

Le P. Wiltheim donne les dessins de plusieurs bas-reliefs qui avaient fait partie d'un tombeau remarquable élevé dans ce village.

Un peu au delà de Bollendorf, sur les bords de la Sure, il vit un gros quartier de rocher sur lequel était gravée une inscription sépulcrale qui apprenait que Marciana Victoria, Tertius Secundus son époux et Secundus Ursius leur fils avaient fait élever ce tombeau de leur vivant (1).

Le P. Wiltheim parle aussi d'un autel magnifique érigé à Apollon, dont les débris étaient dispersés de son temps dans les bois voisins de Bollendorf (2). On trouve dans son ouvrage la représentation de deux tombeaux dont l'un se trouvait sur le bord de la Sure, à peu de distance de celui que nous venons de mentionner, et l'autre, d'une conservation parfaite, au milieu d'un champ au delà des montagnes qui côtoient cette rivière (3).

On voit encore aujourd'hui dans les murs de l'église de Bettendorf, village à trois quarts de lieue de Bollendorf, un autel dont les quatre faces sont ornées de quatre bas-reliefs représentant Hercule, la Victoire, Junon et Apollon (4).

On distingue parmi les matériaux qui ont servi à la construction de l'église du petit village de Waldtbillich (5), à une lieue et demie de Bettendorf, de riches débris de sculpture, restes d'un magnifique tombeau qu'une inscription apprend avoir été celui d'un G. Sattonius. Les pampres qui ornaient ce tombeau ont fait présumer à Wiltheim

(1) Wiltheim, p. 599. Bertholet, tom. 1, p. 430. Heylen, p. 478.

(2) Heylen, p. 476.

(3) Idem, p. 599 et 600.

(4) Bertholet, tom. 1, p. 431. Heylen, p. 479. Vue de ce monument dans l'ouvrage du P. Wiltheim, p. 601.

(5) En latin *Billiacum*. Il est fait mention de ce village dans un acte de l'an 814. Wiltheim, p. 603.

et Bertholet que ce Sattonius était un riche marchand de vins (1).

Dans un vallon entre Waldtbillich et Echternach, on déterra au 17e siècle un vaste amas de briques et tuiles romaines. Plusieurs de ces tuiles étaient marquées du mot *Palladi*, ce qui fit conjecturer qu'elles avaient servi à couvrir un temple de Pallas ; mais le P. Wiltheim pense avec raison, que ces matériaux pouvaient provenir d'une briqueterie et d'une tuilerie qui auraient existées dans ce lieu à l'époque romaine (2).

Au village de Pepinghe on a trouvé les fragmens de six bas-reliefs qui, suivant l'opinion du P. Wiltheim, ont pu faire partie d'un autel ou tombeau de forme octogonale (3).

Entre ce village et celui de Dalhem on voit dans la commune de Weiler-la-Tour, les ruines d'une tour carrée dont les murs sont d'une épaisseur considérable. Bertholet dit que c'était un fort romain, mais le P. Wiltheim en attribue la construction aux Francs. Bertholet et Wiltheim ont transcrit l'inscription sépulcrale gravée sur une pierre de cette tour (4).

A Weiler-St-Laurent, à une lieue de Luxembourg, on a découvert un autel ou tombeau orné de quatre bas-reliefs dont un représentait la déesse Cérès (5).

Plusieurs débris anciens trouvés à Hostert à deux lieues de Luxembourg, indiquent aussi la présence des Romains dans cet endroit (6).

Un autel carré dont une seule face aujourd'hui visible

(1) Wiltheim, p. 603. Bertholet, 481. Heylen 479.
(2) Idem, p. 609.
(3) Idem, p. 626.
(4) Idem, p. 630. Bertholet, p. 435.
(5) Idem, p. 614.
(6) Heylen, p. 474.

offre l'image d'Hercule en bas-relief, est incrusté dans les murs de l'église du village de Keblen (1).

Au village de Metzich le P. Wiltheim mentionne un autel carré dont les faces latérales figuraient Minerve et Hercule (2). Un second autel découvert dans ce village était orné de quatre bas-reliefs représentant Minerve, Apollon, Venus et Mercure (3).

L'église du village d'Ethe contient un autel dont les bas-reliefs représentent Mercure avec un bouc à ses pieds et Hercule couvert de la dépouille du lion de Nemée (4).

La découverte d'un grand nombre de médailles, de briques et de tuiles romaines, les restes d'un bain (à ce que prétend le P. Wiltheim), et les fondemens d'un mur de sept pieds d'épaisseur, près duquel, au dire des paysans, existait une tour avec deux entrées, ont fait conjecturer à cet auteur que les Romains avaient établi un camp au village de Dahlem ou Dalen entre Luxembourg et Remich (5). Les champs des villages de Vilnesdorf et Adaspelth près de Dalhem ont aussi fourni quelques fragmens de tombeaux romains et plusieurs médailles.

Un second et un troisième camp existaient suivant le P. Wiltheim et Bertholet, au village de Altrier près d'Echternach et au mont Tittelberg. Les antiquités qu'on y a découvertes consistent en briques, tuiles, débris de poteries et, dans le second de ces endroits, le P. Wiltheim vit les fondemens de murs de quatorze pieds d'épaisseur (6). A Sassenheim, village voisin du Tittelberg, outre quelques autres objets antiques, on déterra les fragmens d'une frise

(1) Wiltheim, p. 618.
(2) Idem, p. 658.
(3) Idem, p. 662.
(4) Idem, 659.
(5) Idem, p. 564 et suiv. Heylen, p. 473. Bertholet, tom. 1, p. 425.
(6) Wiltheim, p. 376 et 379. Bertholet, p. 425.

richement sculptée et un chapiteau corinthien qui, suivant l'opinion du P. Wiltheim, ont fait l'ornement du tombeau de quelque citoyen opulent (1).

Nous passons sous silence les découvertes moins importantes faites dans quelques autres localités du Luxembourg. On en trouvera le détail dans les ouvrages du P. Wiltheim, de Bertholet et de Heylen (2).

Toutes les antiquités un peu remarquables dans le Luxembourg, ont été trouvées ou se voient à proximité de la route militaire que nous avons décrite et dans la partie de la province la plus voisine de Trèves. Dans les Ardennes on ne reconnaît que très-peu de vestiges de monumens antérieurs au 6e siècle, ce qui rend probable que les Romains n'eurent aucun établissement dans cette partie agreste et sauvage du Luxembourg plus inculte et plus déserte encore à cette époque que de nos jours (3).

La Notice de l'empire place un poste de Nerviens au *Portus Æpatiacum* dans le *Tractus nervicanus* (4). Meyer cherche la position de ce port au village de Scarphout près d'Ostende, Danville à l'emplacement d'Oudenbourg, jadis ville maritime de la Flandre, enfin Bruining veut qu'il ait été situé à Pettena, à l'embouchure du Rhin. Des Roches dit avec raison qu'il est impossible de connaître la position précise du *Portus Æpatiacum* sur une côte aussi étendue que celle comprise entre l'embouchure de la Seine et de l'Escaut où se trouvait ce port.

(1) Wiltheim, p. 583.

(2) On a découvert, en 1832, près du village de Sommerain, des débris anciens qu'on croit avoir appartenu à un bain romain (Voir les *Bulletins de l'Acad. de Brux.*, 1832).

(3) *Tractus Luxemburgicæ provinciæ, Arduennæ nomine vulgo compellatus, arva læta nequaquam ostendens, à Romanis videtur segniter excultus, parumque frequentatus fuisse* (Heylen, p. 480).

(4) *Tribunus militum Nerviorum Portu Æpatiaci.*

Il est aussi fait mention dans la Notice de l'empire d'un corps de cavalerie, appelé *Equites Cortoriacenses*, campé dans les Gaules. Le nom de *Cortoriacenses* a fait présumer que cette troupe tirait son nom et son origine de la ville de Courtrai (*Cortoriacum*). Mais comme cette ville n'était encore vers le milieu du 7e siècle qu'une simple bourgade et qu'elle n'est mentionnée dans aucun écrit antérieur à cette époque, il est probable que les *Equites Cortoriacenses* n'ont pas plus de rapport à Courtrai que les *Geminiacenses* ou *Germiniacenses* à Gembloux (*Geminiacum*).

En construisant la chaussée de Tongres à St-Trond, on trouva en 1817, à cinquante pas de la première de ces villes, les fragmens d'une pierre milliaire, de forme octogone et placée au point de réunion des routes romaines qui aboutissaient à Tongres. Cette pierre dont chaque face retraçait le nom et la distance respective de plusieurs villes et stations de la Belgique romaine, eut peut-être éclairci beaucoup l'ancienne topographie de notre patrie et aurait été surtout d'un grand secours pour la rectification de la Carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, mais malheureusement il n'y a que trois des huit côtés de la colonne qui soient intacts et aucun des lieux qui y sont désignés n'était compris dans les limites de la Belgique actuelle (1).

On a prétendu qu'une grande voie romaine conduisait de Bavai à Trèves par les provinces de Namur et de Luxembourg; qu'une autre passait par la Flandre et se dirigeait de Cassel au confluent de la Lys, de l'Escaut et de la Live, et qu'une troisième partant de Bavai traversait Mons, Enghien, Assche, Ruysbroek, Hoogstraeten et aboutissait à Utrecht. De faibles vestiges de travaux dans lesquels on a

(1) Un dessin lithographié de cette pierre milliaire se trouve en tête de la thèse défendue à l'Université de Louvain, par M. Hennequin de Maestricht en 1829. Voir aussi les bulletins de l'Acad. de Brux. 1836, p. 370, 1837, p. 162.

cru reconnaître la main des Romains, sont la seule preuve à l'appui de cette hypothèse, combattue par le silence des Itinéraires et autres documens anciens. Nous avons lieu surtout de suspecter l'existence de la prétendue route romaine de la Flandre. D'ailleurs en supposant même que ces routes aient existé, comme ni la Carte de Peutinger ni l'Itinéraire d'Antonin ne les ont comptées au nombre des voies militaires, elles ne pourraient être considérées que comme des chemins vicinaux ou de traverse, percés au milieu d'épaisses forêts, de fondrières et de marais dans quelque but spécial et pour un besoin temporaire (1). C'est ainsi qu'on trouve encore aujourd'hui des vestiges de routes construites par les Européens pour des motifs semblables dans les parties les plus désertes de l'Amérique.

Les restes anciens d'origine romaine découverts jusqu'à ce jour dans les différentes provinces de la Belgique actuelle, à l'exception de Tongres et de la partie du Luxembourg voisine de Trèves, se bornent à quelques tombeaux (2),

(1) Pour preuve de l'existence de la route romaine de Bavai à Utrecht, on pourrait conjecturer, par exemple, que les Romains la construisirent pendant ou après la révolte des Bataves qui eut lieu sous le règne de Vespasien, pour faire arriver d'une manière plus prompte et plus directe les troupes destinées à combattre les rebelles où prévenir toute tentative d'un nouveau soulèvement.

(2) Le plus remarquable de ces tombeaux existe ou existait près des ruines du château de Samson dans la province de Namur. On y lit sur un roc l'inscription suivante :

D. M.
NINIUS,
DRAUSONIUS
VIVUS SIBI
M. F.

Au lieu de DRAUSONIUS, Ortelius et Vivianus, écrivent :

D. AUSONIS.

Les provinces de Brabant et d'Anvers, où il n'exista aucune route ni établissement romain, sont de toutes les provinces de la Belgique celles où l'on a trouvé jusqu'ici le plus petit nombre d'antiquités, et le peu qu'on y a découvert n'offre aucun intérêt (Heylen, p. 456).

à des monnaies, des figurines, des débris d'armures, de poteries et à quelques autres objets de ce genre. Notre but n'étant que de connaître les lieux où les Romains paraissent avoir eu des établissemens fixes et permanens, nous ne répéterons pas les détails fastidieux que l'on trouve dans les ouvrages de Heylen, de Debast, de Van-den Bogaerden, etc., sur ces découvertes sans importance pour notre sujet, puisque des objets antiques tels que ceux que nous venons de mentionner ne suffissent pas, comme nous l'avons déjà démontré au premier volume, pour constater la présence, et encore moins le séjour permanent des Romains dans les endroits qui recélaient ces antiquités (1).

Les seuls monumens anciens un peu remarquables trouvés dans le Brabant septentrional sont deux autels élevés l'un, à Hercule surnommé Macusanus, et l'autre, à une divinité locale appelée Sandraudiga. Ce dernier fut découvert le 15 novembre 1813 par les ouvriers qui travaillaient aux terrassemens de la chaussée d'Anvers à Breda. Cet autel, d'un style simple mais assez élégant, a quatre pieds deux pouces de hauteur, sur deux pieds et demi de largeur, et est taillé dans un bloc de pierre calcaire pareille à celle du célèbre autel de Nehalennia trouvé dans l'île de Walcheren; sur la face antérieure on lit l'inscription suivante : *Deœ Sandraudigœ culto. res. templ.* Les côtés latéraux sont ornés chacun d'une corne d'abondance remplie de fruits. A la partie supérieure du monument on voit un *phalus*, un peu plus grand que nature. La surface plane au-dessus de l'autel est chargée de rainures qui se coupent à angles droits et ressemblent à un grillage. La poussière et la rouille qui cou-

(1) Nous parlerons au chapitre où nous traiterons de l'origine de toutes les villes de la Belgique et de la Hollande, des traditions qui rapportent à l'époque romaine, la fondation de Huy, de Namur, de Mons et de plusieurs autres villes des Pays-Bas.

vraient encore ces rainures lorsqu'on déterra le monument, font croire qu'elles contenaient jadis une véritable grille en fer. Les deux extrémités supérieures de l'autel se terminent par un enroulement de feuilles de laurier et de myrte (1). Les termes *culto. res. templ.* de l'inscription que nous interprétons : *cultores restituere templum*, rendent probable que l'autel de Sandraudiga n'était point élevé en plein air (*sub divo*), mais qu'il se trouvait dans l'intérieur d'un petit temple (*ædicula*). Aujourd'hui il est déposé au Musée d'antiquités de Leyde.

Frappé de la ressemblance du nom de *Sandraudiga* avec celui du village de Sandroden auprès duquel fut découvert l'autel en question, M. Raepsaet a cru que le nom de ce village pourrait bien être dérivé de celui de cette divinité (2). Le mot de Santroden ou Zandroden nous paraît plutôt un composé de *zand* (sable) et *roden* (défricher), et désignerait ainsi la mise en culture d'une bruyère, interprétation que justifie la qualité du sol de la contrée.

L'autel votif d'Hercule Macusanus fut déterré au village de Rummel près de Bois-le-Duc et porte la dédicasse suivante :

ACUSA
NO. HERCULI
SACRUM FLAUS
VITHIMATIS FIL.
SUMMUS MAGISTRA
TUS CIVITATIS BATAVO.
S. L. M. (3).

(1) *Mém. de la soc. des antiq. de France*, tom. I, p. 438.

(2) Voir la dissertation sur l'autel de Sandraudiga que M. Raepsaet a publié dans les mémoires de l'institut royal des Pays-Bas.

(3) On doit lire : *Macusano Herculi sacrum. Flavius Vithimatis filius summus magistratus civitatis Batavorum, solvit lubens merito.*

La qualification de *summus magistratus civitatis Batavorum* mérite d'être remarquée, nous y reviendrons plus tard.

Les autels de l'Hercule *Macusanus*, *Magusanus* ou *Marcusanus* trouvés dans les Gaules sont assez nombreux (1). Un des plus remarquables est celui qui fut érigé par quelque romain ou gallo-romain à Westcapelle dans l'île de Walcheren ; Hercule y était représenté nu, la tête et le dos couverts d'une draperie, la main gauche appuyée sur un bâton fourchu, ou plutôt un trident, et tenant dans la main droite un dauphin ; une écrevisse ou une chevrette rampait à ses pieds. L'inscription apprend que cet autel fut érigé en exécution d'un vœu de Marcus Primilius Tertius (2).

Nous terminerons ce chapitre et le premier livre de notre ouvrage par la description succincte des monumens anciens découverts près de la petite ville de Dombourg, dans l'île de Walcheren, en 1647, 1684, 1687 et 1706. Les plus remarquables de ces antiquités sont plusieurs autels ou monumens votifs élevés à la déesse Nehalennia ou Nehellenia.

Sur celui de ces autels dont nous avons donné la description au premier volume de cet ouvrage (3), on lit l'inscription suivante :

DEÆ
NEHELLENIÆ
OB MERCES RECTE CONSERVATAS
SECUNDUS SYLVANUS
NEGOCIATOR CRETA
RIUS VOTUM SOLVIT

Un second autel représente Nehellenia sous la même forme et avec les mêmes attributs ; sur une des faces latérales on voit la statue de Neptune armé d'un trident. Sur un troisième autel la déesse est figurée assise, tenant une corbeille de fruits de la main gauche. Sur la face antérieure du qua-

(1) Voir D. Martin, *Religion des Gaulois*.
(2) Gargon, *Walchersche Arcadia*, 1e d., bl. 187.
(3) Tom. 1, p. 122.

trième autel on la voit debout avec la corbeille et le chien, et le pied gauche appuyé sur un fragment de colonne cannelée. L'image de Neptune en décore aussi la face latérale. Le cinquième autel la donne debout avec le chien et sans la corbeille; sur la face latérale Neptune est sculpté avec le trident et un dauphin dans la main droite; le dieu des mers y est représenté une seconde fois la main gauche appuyée sur la proue d'un navire. Sur le sixième autel la déesse est debout, avec le chien à ses côtés, et relevant sa robe de ses deux mains (1).

De nombreuses dissertations ont été écrites sur la déesse

(1) On voit dans la cour du Musée de Bruxelles un petit monument votif sur lequel on lit l'inscription suivante :

DEÆ NEHALENNIÆ S.
CALVIUS
SECUNDINUS
OB MELIORES ACTUS.

Cette pierre provenant également des fouilles de Dombourg, fut donnée à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, par M. Vander Perre, de Zélande, et avait été transférée à Paris, en 1794.

Avant cette dernière époque on voyait aussi à l'ancienne cour, un autel votif dédié à Hercule Saxanus avec cette inscription :

HERCULI SAXANO ET
IMP. VESPASIANO
AUG. ET TITO IMP. ET
DOMITIANO CÆSARI
M. VIBIUS MARTIALIS
VII LEG. X GEM. ET COMMILI
TONES VEXILLI
LEG. EJUSD.
QUI SUNT SUB CURA EJUS
V. S. L. M.

Ce monument vendu avec quelques vieilles planches pour le prix de 25 livres assignats (l'assignat étant alors au taux de 5 sous la livre argent courant), dans la vente des meubles du prince Charles de Lorraine, en 1794, fut acquis par un M. De Liagre qui le fit placer dans son jardin à Laeken.

Nehalennia, mais tout ce que leurs auteurs nous ont appris sur le nom et les attributs de cette divinité se reduit à des conjectures plus ou moins spécieuses. Ce qu'on peut avancer de plus probable sur ce sujet, c'est que Nehalennia était une divinité locale et qu'elle était invoquée comme la protectrice du navigateur dans les parages de la Zélande. Le chien qui l'accompagne doit être considéré comme l'emblême de la vigilance, comme une sentinelle infatigable prête en tous temps à avertir sa maîtresse du danger qui menace le voyageur bravant le courroux des flots. Neptune est debout près de Nehalennia comme le protecteur de la déesse et prêtant une oreille favorable à ses supplications en faveur du marin en péril. La corbeille de fruits que Nehalennia tient dans sa main ou sur ses genoux est l'image de l'abondance et des richesses que procurent le commerce (1).

Les autres monumens anciens de Dombourg sont : 1° un autel orné de la statue en haut-relief de Jupiter, la main gauche appuyée sur une lance et la droite étendue sur la tête d'un aigle assis sur un globe. La plinthe de la statue contient l'inscription suivante :

JOVI O. M.
TEXTOVISIUS
FACTI
V. S. L. M.

Sur une face latérale de l'autel est figuré un autel sur-

(1) Un des monumens les plus remarquables du culte de Nehalennia est un autel conservé au siècle dernier à la campagne de Steenhove, dans l'île de Walcheren. A la partie supérieure de la face principale de cet autel, la déesse est figurée trois fois sous la forme d'une femme assise. La partie inférieure représente un prêtre et un génie faisant des libations sur un autel. Sur chacune des faces latérales du monument est sculptée une corne d'abondance (Gargon, tome 2. p. 6).

monté d'une épée entourée d'une couronne de feuilles de chêne; 2° deux autels de Neptune, dont l'un représente le dieu, tenant un trident de la main gauche et un dauphin sur le bras droit ; de l'autre bras il s'appuye sur le gouvernail d'un vaisseau ; 3° les fragmens d'un troisième autel consacré à Neptune sur lequel on lisait : *Deo Neptuno Octa. Amm. v. s. l. m.*; 4° enfin la statue de la Victoire, de grandeur naturelle, tenant une couronne de la main droite.

Ces monumens ont été trouvés épars au milieu d'une grande quantité de pierres de taille qui ont dû appartenir à un temple dont le pavé fut découvert presqu'intact.

LES PAYS-BAS

AVANT ET DURANT

LA

DOMINATION ROMAINE.

LIVRE SECOND.

LA BATAVIE, LA FRISE, ETC., AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Bataves, des Caninefates, des Frisons et autres peuples anciens du nord des Pays-Bas.

Dans la première partie de notre ouvrage nous avons parlé de toutes les peuplades habitant depuis les frontières méridionales de la Belgique actuelle jusqu'au bras gauche du Rhin ou Vahal, et jusqu'aux embouchures de la Meuse et de l'Escaut. En traitant de l'état des provinces septentrionales des Pays-Bas avant et pendant l'époque romaine, nous ne nous occuperons donc plus, sinon d'une manière indirecte, des peuples anciens de la Zélande et du Brabant septentrional. La contrée qu'il nous reste à décrire s'étendait entre le Vahal et la Meuse au midi, la mer à l'ouest et nord-ouest, l'Ems, les dernières limites de l'Overyssel et de la Gueldre à l'est et au nord-est. Les peuples principaux qui dans l'Antiquité remplissaient cet espace sont les Bataves, les Caninefates, les Frisons, divisés en grands et petits Frisons, puis les peuplades moins nombreuses ou qui possédaient un terri-

toire plus circonscrit dans les bornes que nous venons d'indiquer, les Sturiens, les Marsaciens, les Tubantes, les Chamaves, les Sicambres, les Ansibariens et les Usipètes. Dans ce travail nous suivrons en tout l'ordre que nous avons adopté pour la première partie de notre ouvrage. Nous commencerons par décrire l'origine des Bataves, comme le peuple ancien des Pays-Bas septentrionaux le plus voisin de la Belgique, et celui qui occupe la place principale dans l'histoire de ces provinces pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne.

Tacite nous apprend que les Bataves descendaient d'une colonie de Cattes, peuple germain habitant la Hesse actuelle. Contraints de s'expatrier par suite de troubles civils, les Bataves vinrent se fixer dans l'île formée par l'Océan et les deux bras du Rhin depuis la division de ce fleuve au-dessus de Nymègue. Cette île était alors inculte, déserte et presqu'inhabitable à cause des débordemens de la mer, du Rhin et de la Meuse et par les lacs et les marais qui couvraient son territoire (1). Plusieurs auteurs, parmi lesquels Wagenaar, prétendent cependant que les Bataves ne furent pas les premiers habitans de cette contrée et qu'elle n'avait été abandonnée que depuis le déluge cimbrique et la grande expédition des Cimbres que les habitans primitifs auraient accompagnés dans les Gaules et l'Italie; mais ce n'est là qu'une hypothèse qui ne repose sur aucun fondement historique.

Nous ignorons l'époque de l'émigration d'une partie des Cattes de leur patrie primitive; tout ce que nous savons, c'est qu'elle dut être antérieure à la conquête de la Belgique par César, puisque celui-ci parle déjà de l'île des Bataves (2).

(1) *Batavi, donec trans Rhenum agebant pars Cattorum seditione domestica pulsi, extrema Gallicæ oræ vacua cultoribus simulque insulam inter vada sitam occupavere* (Tacit., *Hist.* lib. IV). *Cattorum quondam populus, et seditione domestica in eas sedes transgressus* (Id. *Mor. Germ.*).

(2) Cæs., lib. IV, c. 10.

Les Cattes émigrés prirent-ils le nom de Bataves de celui de leur nouvelle patrie, ou communiquèrent-ils à cette dernière un nom sous lequel ils étaient déjà connus antérieurement? Nous préférons avec Spener la seconde de ces hypothèses. En effet, deux endroits de la Hesse, appelés, l'un Battenburg, l'autre Battenhausen, semblent rappeler l'existence des Bataves dans le pays des Cattes, de même que les villages de Katwyk, Kattenburg et Kattendrecht en Hollande retraçent à la mémoire l'origine des Bataves et leur première patrie. Il est donc probable que le nom de Bataves est la dénomination primitive de ce peuple qui sans doute constituait un des *pagi minores* ou subdivisions des Cattes (1). Quant à ce que les chroniqueurs racontent d'un prétendu Bato, chef des Cattes émigrés, dont ces derniers auraient adopté le nom comme dénomination générique, c'est encore là une de ces histoires du moyen âge à reléguer au pays des fables (2).

Les Caninefates, autre tribu des Cattes, avaient émigré avec les Bataves et s'étaient établis sur le même territoire (3).

L'origine des Frisons est enveloppée d'une profonde obscurité. Tacite est le plus ancien historien qui fasse mention des Frisons qu'il dit avoir été subjugués par Drusus (4).

Le prétendu chroniqueur Klaas Kolyn, raconte beaucoup de choses fabuleuses sur l'émigration des Cattes-Bataves (*Rym chronyk*, p. 8, 29 et suiv.). Voir aussi de la Barre de Beaumarchais, *Lettres sur la Hollande*, tom. 1, lettre 1.

(1) *Credibile est in Cattis singularem Batavorum fuisse pagum, fortassis ad Adranam amnem ubi vestigium nominis quædam oppida servant, Battenburg et Battenhausen* (Spener, *Not. Germ. ant.*, lib. VI, c. 5).

(2) Voir Gerardi Noviomagi, *Hist. Batav.*, apud Scriverium *Batav. illustr.*, p. 9.

(3) *Ea gens partem insulæ* (Batavorum) *colit, origine, lingua, virtute par Batavis* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(4) Tacit., *Annal.*, lib. I et II.

Il est néanmoins probable que la Frise fut peuplée avant l'île des Bataves ; car si les Bataves avaient trouvé cette contrée inculte et inhabitée, il semble hors de doute qu'ils s'y fussent arrêtés et n'auraient point poussé plus loin pour occuper les marais où ils plantèrent leurs tentes. De toutes les opinions émises par les auteurs modernes sur l'origine des Frisons, nous adoptons de préférence celle de Pontanus et d'Ypey, suivant laquelle les Frisons seraient issus d'une peuplade appelée *Firesi* que Ptolémée place dans la Chersonèse Cimbrique (le Danemarck) (1).

Si l'on en excepte Tacite qui a nommé une seule fois les Marsaciens (2), Pline le Naturaliste est de tous les auteurs de l'Antiquité l'unique qui ait connu ce peuple, les Frisiabones (3), et les Sturiens. Cependant comme ces petites peuplades ne paraissent avoir été que des subdivisions ou tribus des Cattes émigrés et des Frisons, ce que nous dirons dans le chapitre suivant de leur position géographique, fera conjecturer à laquelle de ces catégories elles appartiennent et quelle est par conséquent leur origine.

Outre les peuples dont nous venons de parler et qui habitèrent d'une manière fixe et permanente les provinces septentrionales des Pays-Bas, d'autres, les Sicambres, les Chamaves, les Tubantes, les Ansibariens occupèrent, mais momentanément et à des époques différentes, une portion minime de ces contrées, l'angle formé par l'Yssel,

(1) Les chroniques frisonnes du moyen âge, Hemrodius et Suffrid Petri, annalistes de la Frise, au 16e siècle, rapportent sur l'origine des Frisons les fables les plus étranges. Ils font descendre ce peuple des Phrygiens de l'Asie Mineure peu d'années après la guerre de Troie : *Insanum ineptiunt qui illos* (Frisios) *ex Phrygia, ab Ilio vel etiam ex India accersunt advenas, longinqua mendacii tempora fingentes* (Menso-Alting, *Germ. infer. descript. pars* 1a in voce *Frisii*).

(2) *Hist.*, lib. IV.

(3) Dans une inscription antique rapportée par Gruter, on lit le nom de *Frisævones* (p. 833).

le Vieux-Yssel et le Rhin, dans la partie de la Gueldre à droite de ce fleuve.

Le premier peuple que l'histoire nous fait connaître dans cette position, sont les Sicambres. César le plus ancien auteur qui ait parlé des Sicambres (1), ne dit rien de leur origine ou de l'époque à laquelle ils vinrent habiter l'angle entre le Rhin et l'Yssel. Ce doit avoir été cependant un assez grand nombre d'années avant la conquête de la Belgique, puisque César pénétrant dans les pays des Sicambres, y trouva des champs en pleine culture, des maisons et des villages habités et bâtis par ces derniers. Plusieurs auteurs modernes dérivent le nom des Sicambres des mots *Zuid*, midi, et *Kambren* ou *Kimbren*, Cimbres, ainsi Cimbres méridionaux (2), et prétendent prouver par là l'origine cimbrique de ce peuple, hypothèse assez vraisemblable, puisque nous avons vu que les Atuatiques, qui, comme les Sicambres, habitaient également dans l'origine les bords du Rhin, étaient aussi un reste des Cimbres. Les Atuatiques et les Sicambres auraient donc une origine commune.

Suivant Tacite l'angle entre le Rhin et l'Yssel aurait eu pour premiers habitans, non les Sicambres, mais les Chamaves, du moins dans le discours que cet historien fait adresser au général romain Avitus par Boioeasus, roi des Ansibariens qui se fixèrent dans ces lieux sous le règne de Néron, il n'est fait nulle mention des Sicambres ; on y lit que le territoire en question, d'abord possédé par les Chamaves, le fut ensuite par les Tubantes, puis par les Usipètes (3). D'un autre côté, César ne parle ni des Chamaves

(1) Cæs., lib. IV, c. 16 et 18.

(2) Des Roches le déduit de *si* (sea) mer et *camber* ou *kimber*, Cimbres : ainsi Cimbres maritimes (*Hist. anc. des Pays-Bas*, p. 5).

(3) *Chamavorum quondam ea arva, mox Tubantum et post Usipetum fuisse* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII).

ni des Tubantes. Ces derniers après avoir expulsé les Chamaves auraient-ils cédé, à leur tour, la place aux Sicambres, qui habitaient la contrée du temps de César, et Tacite aurait-il oublié de mentionner ce peuple ? César et Tacite paraissent donc ici en contradiction manifeste ; il en est de même lorsque le premier avance que les Usipètes succédèrent aux Sicambres, tandis que le dernier les fait succéder immédiatement aux Chamaves. Comme Tacite n'est entré dans aucune explication pour éclaircir ce fait obscur et contradictoire, nous préférons en croire César qui, écrivain contemporain et témoin oculaire, est entré dans des détails circonstanciés sur l'établissement des Usipètes dans le pays des Sicambres. Il rapporte que les Tenchtres et les Usipètes, peuples germains, expulsés de leur sol natal par les Suèves, se retirèrent en fuyant jusqu'aux bords du Rhin ; qu'ils envahirent les possessions que les Ménapiens avaient sur la rive droite du fleuve, puis, qu'ils passèrent le Rhin au nombre de 430,000 et se répandirent comme un torrent sur le sol de la Belgique ; mais qu'ayant marché contre ces barbares, il les tailla en pièces ; enfin, que ceux qui échappèrent au carnage, se hâtèrent de repasser le Rhin et obtinrent un asile chez les Sicambres qui leur cédèrent la partie de leur territoire située entre l'Yssel et le Rhin (1). Tel est le sommaire du récit de César. Pour mettre cet auteur d'accord avec Tacite, sans choquer la vraisemblance, on pourrait supposer que l'angle entre l'Yssel et le Rhin, occupé primitivement par les Tubantes et les Chamaves de Tacite, le fut ensuite par les Sicambres que remplacèrent les Usipètes, vers la moitié du dernier siècle avant l'ère vulgaire. Cluvier a

(1) Cæs., lib. IV, c. 6. *Usipetum terram juxtà insulam Batavorum* (Dio Cass., lib. V, c. 4).

aussi senti la difficulté d'accorder les paroles de César avec celles de Tacite; il n'a cru pouvoir y parvenir qu'en concluant qu'au lieu de Tubantes il faut lire Sicambres dans la relation de Tacite (1). En effet cette interprétation, si quelque preuve historique autorisait à la hasarder, enlèverait le doute principal.

Les Usipètes ne conservèrent pas longtemps l'asile qui leur avait été accordé par les Sicambres; attaqués et vaincus par Drusus, ils furent contraints d'abandonner leurs nouvelles possessions (2), et l'espace compris entre l'Yssel et le Rhin privé de culture et d'habitans, fut alors destiné à servir de pacage aux chevaux de la cavalerie romaine campée sur les bords du Rhin (3).

Vers l'an 59 de l'ère chrétienne une partie des Frisons tenta de s'établir dans ces lieux inhabités sans en avoir obtenu le consentement des Romains. Suetonius Paullinus propréteur de la Germanie inférieure, les menaça de la colère de l'empereur s'ils ne se retiraient de suite des terres de l'Empire. Les Frisons envoyèrent une députation à Rome, mais Néron ayant rejeté leur demande et les Frisons refusant d'obtempérer à l'ordre réitéré d'abandonner le territoire qu'ils avaient usurpé, les Romains furent obligés de les y contraindre par la force des armes (4).

(1) Cluver., *Germ. antiq.*

(2) *Drusus Rhenum transiit, Usipetes subjugavit* (Dio Cass., lib. LIV, c. 33). *Primos domuit Usipetes : inde Tenchteros percurravit et Cattos* (Florus, *Hist. rom.*, lib. IV, c. 12).

Ce passage de Florus prouve qu'après avoir été chassés de la Belgique par César, et contraints de repasser le Rhin, les Tenchtres n'occupèrent pas à la droite de ce fleuve la même position que les Usipètes, mais qu'ils pénétrèrent plus avant dans la Germanie, probablement dans la province actuelle de Drenthe et dans une partie de la Westphalie.

(3) *Agros vacuos et militum usui sepositos* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII).

(4) Tacit., *Ann.*, lib. XIII.

A peine les Frisons avaient-ils quitté ces lieux, que les Ansibariens, chassés de leur patrie, près de l'Ems (1), par les Cauques, vinrent s'y établir à leur tour, mais avec moins de succès encore que les Frisons, car repoussés par Curtilius Manso, ils se retirèrent vers les Usipètes et les Tubantes dont les premiers, après leur expulsion de l'Yssel et du Rhin, avaient dû se fixer dans une contrée de la Germanie où les armées romaines n'avaient pu encore pénétrer.

Ces peuples oubliant que dans une pareille occasion ils avaient trouvé une généreuse hospitalité chez les Sicambres, ou craignant peut-être de s'attirer une nouvelle guerre avec les Romains en accueillant leurs ennemis, fermèrent leurs frontières aux malheureux Ansibariens qui, errant sans asile, poursuivis et traqués par les Cattes et les Cherusques, finirent par être exterminés ou réduits en esclavage (2).

Il paraît que pendant plus d'un siècle, les Romains ne souffrirent point qu'aucune peuplade germanique se fixât sur la rive droite du Rhin. Les documens de cette époque n'en connaissent au moins aucune depuis les sources du Rhin jusqu'au Necre et au Mein (3). Le territoire entre le Rhin et l'Yssel devint donc de nouveau une contrée déserte après le départ des Ansibariens. Mais vers l'an 155, nous y trouvons derechef les Chamaves qui occupaient alors égale-

(1) Dans le comté de Bentheim.

(2) *Ansibarorum gens retrò ad Usipetes et Tubantes concessit. Quorum terris exacti, cum Cattos, tunc Cheruscos petissent, errore longo, hospites, egeni, hostes, in alieno, quod juventutis erat, cæduntur. Imbellis ætas in prædam divisa est* (Tacit., lib. XIII).

Il est probable que ce récit est un peu chargé, ou que les Ansibariens qui émigrèrent et qui auraient été, suivant Tacite, exterminés ou réduits en esclavage, ne formaient point la totalité de la nation, puisque l'on voit reparaître ce peuple dans les événements du 4e et du 5e siècle (Amm. Marcell., lib. XX, c. 10. Æthic.. *Cosmogr.* Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. II).

(3) Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, th. 3.

ment, avec les Angrivariens, le territoire des Bruchteres (en Westphalie) dont ils avaient chassé et exterminé en grande partie la population (1). Depuis lors, les Chamaves paraissent être restés paisibles possesseurs des terres entre l'Yssel et le Rhin. La carte de Peutinger leur désigne cette position. Ils y étaient encore au 4e siècle ; l'empereur Julien fut même obligé de leur acheter la paix pour pouvoir faire transporter sans obstacle, par l'Yssel et le Rhin, les grains qu'il tirait de la Grande-Bretagne pour la subsistance des garnisons romaines de la frontière du Rhin (2). Les empereurs Constant, Constantin et Théodose firent la guerre aux Chamaves (3). Cependant dans la Notice de l'Empire, il est fait mention d'une cohorte de Chamaves, servant en Égypte comme corps auxiliaire (4). Depuis le milieu du 5e siècle, le nom des Chamaves disparaît entièrement dans l'histoire ; les Chamaves faisant alors partie des Francs Ripuaires, leur nom se sera fondu dans le nom générique de cette ligue.

On assigne encore pour demeure aux Usipètes et aux Tenchtres le territoire de la ville Zutphen et la province de Drenthe. Une légère ressemblance entre le nom de ces peuples anciens et celui de ces lieux, sont, il est vrai, le seul témoignage qu'on peut alléguer en faveur de cette assertion ; mais comme Tacite dit que les Tenchtres et les Usipètes habitaient entre les Cattes et le Rhin, et que par-là il n'a pu

(1) *Juxta Tencteros Bructeri olim occurebant; nunc Chamavos et Angrivarios immigrasse narratur, pulsis Bructeris ac penitus excisis* (Tacit., *Mor. Germ.*, c. 33).

(2) Amm. Marcell., lib. XVII, c. 8, 9. Eunap., *Excerpt. legat.* Juliani *Orat. ad Athen.* Greg. Tur. *Hist. Franc.*, lib. II, c. 9.

(3) Eumen., *Paneg. Constantio dict.*, c. 9. Nazarii, *Paneg. Constantini*, c. 9.

(4) *Sub dispositione viri spectabilis Thebaidos, cohors undecima Chamavorum Pramu.*

entendre que les environs de ce fleuve au-dessus de Doesbourg (1), puisque plus bas on trouvait d'autres peuplades, il est assez croyable que les limites du territoire des Tenchtres et des Usipètes s'étendaient jusqu'à Zutphen, et dans la province de Drenthe. Depuis quelle époque ces peuples occupèrent-ils cette position? était-ce depuis celle où les Sicambres leur offrirent un réfuge lorsqu'ils furent chassés de la Belgique par César, ou, depuis l'expédition de Drusus qui contraignit les peuplades germaniques de la rive droite du Rhin, à s'éloigner des bords de ce fleuve? Les données historiques nous manquant entièrement sur ce sujet, nous nous abstiendrons de nous prononcer dans cette question. La chose doit avoir eu lieu toutefois par l'un ou l'autre de ces événemens, car antérieurement les Usipètes avaient leurs habitations dans une partie plus centrale de la Germanie (2).

(1) *Proximi Cattis certum jam alveo Rhenum, quique terminus esse sufficiat, Usipii ac Tenchteri colunt* (Tacit., *Mor. Germ.*).

Lorsque Drusus eut joint le Rhin à l'Yssel par un canal, l'Yssel depuis le point de sa jonction à ce fleuve jusqu'à son embouchure dans le Zuiderzee prit aussi le nom de Rhin.

(2) Des Roches est donc en erreur quand il désigne le ci-devant comté de Zutphen et la partie occidentale du duché de Clèves comme la demeure primitive des Tenchtres et des Usipètes (*Hist. anc. des Pays-Bas Autrich.*, p. 80).

CHAPITRE II.

Position géographique et limites des peuples du nord des Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine.

La position géographique et les limites du territoire des peuples anciens des Pays-Bas septentrionaux ayant été les mêmes pendant comme avant la domination romaine, il sera inutile de faire ici la distinction que nous avons observée à l'égard des peuples de la Belgique (1).

Le Rhin, après avoir coulé dans un lit unique depuis sa source jusqu'à un endroit un peu en-deçà de Nimègue, s'y divise en deux bras (2). Le bras gauche ou méridional, connu sous le nom de Waal ou Vahal, passe par Nimègue, Thielt, Bommel et se réunit à la Meuse près de Worcum (3). Le bras droit du Rhin baigne les murs d'Arnheim, Wage-

(1) Il n'y a d'exception à cet égard que pour la contrée bornée par l'Yssel et le Rhin, mais les peuples qui occupèrent successivement et momentanément ces lieux, ne peuvent être considérés comme une population fixe et stable.

(2) *Rhenus bicornis* (Virg. Æneid.).

Tot noster greges, flumine bicorni mersantur (Paneg. Constant.) *Rhenus uno alveo continuus.... apud principium agri Batavi velut in duos amnes dividitur* (Tacit., *Annal.*, lib. II, *Hist.* lib. V).

Autrefois la séparation du Rhin se faisait deux lieues plus haut près de la petite île de 's Gravenweerd, aux frontières du duché de Clèves.

(3) *Mosa profluit ex monte Vogeso.... et parte quâdam Rheni receptâ quæ appellatur Vahalis, insulam efficit Batavorum neque longius ab eo millibus passuum LXXX in oceanum transit* (Cæs., lib. IV. Tacit., *Annal.*, lib. II).

ningen, Rhenen, Wyk-te-Duerstede, Utrecht, Woerden, Leyde et se jette dans la mer au village de Katwyk (1). L'île formée par les deux bras du Rhin au midi, au nord et à l'est, et par l'Océan à l'ouest, constituait l'île des Bataves (2) et l'extrémité septentrionale des Gaules.

Nous avons vu que Tacite place dans l'île des Bataves deux colonies cattes, celle des Bataves et celle des Caninefates. Le territoire des premiers répond à la contrée appelée encore de nos jours Betauw, et qui dès le 9e siècle, formait le *comitatus Bathua* (3). C'est le nom que lui donne l'acte de partage du royaume de Lothaire, en 870. Il s'étendait depuis le point de séparation du Rhin au-dessus de Nimègue jusqu'auprès de Buren entre Thielt et Wyk-te-Duerstede (4). Quelques auteurs modernes ont prolongé les limites des Bataves jusqu'aux environs de Delft où la rivière le Vliet les aurait séparés des Caninefates, mais les preuves par lesquelles ils ont étayé leur opinion nous semblent assez douteuses.

Les Caninefates habitaient la côte et la partie occidentale de l'île des Bataves correspondant à la Hollande méridionale. Les limites de leur territoire du côté de ces derniers sont peu certaines, comme nous venons de le voir (5).

(1) Nous parlerons plus loin du troisième bras du Rhin qui fut formé par la jonction de l'Yssel et du bras droit du Rhin, au moyen d'un canal creusé par ordre de Drusus.

(2) *Batavi exigua Galliarum portio* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(3) Betauw signifie pays des Bataves, *pagus Batavorum : Mosa profluens ex monte Vogeso*, dit Aimoin, annaliste franc du 9e siècle, ... *et parte quadam ex Rheno receptâ quæ appellatur Vacalus, vulgo autem Walis, insulam efficit Batavorum quæ rustico sermone vocatur Battua* (Aimoin, *Ann. Franc.*, lib. I, c. 5).

(4) Wastelain, p. 166.

(5) « Lorsque dans la guerre des Bataves, dit Des Roches, la flotte de Bretagne fut venue au secours des Romains, et que Fabius, débarqué sans

Outre l'île du Rhin qui portait leur nom, les Bataves habitaient sur le continent des Gaules la rive gauche du Vahal et de la Meuse en face de cette île (1). L'inscription d'un autel d'Hercule Macusanus trouvée près de Rummel et que nous avons rapportée dans le dernier chapitre du livre premier de cet ouvrage, prouverait que les Bataves s'étendaient de ce côté jusqu'aux environs de Bois-le-Duc, si l'on était convaincu toutefois que ce monument fut découvert à la place même où il avait été érigé.

D'après la position géographique des Bataves et des Caninefates que nous venons de décrire, ces peuples avaient pour limites, au nord et à l'est, le bras droit du Rhin qui a son embouchure à Katwyk et qui les séparait des Frisons,

doute à l'entrée de la Meuse, eut mené sa légion contre les Nerviens et les Bethasiens, ce furent les Caninefates voisins du lieu où s'était fait le débarquement qui détruisirent la flotte.... les Caninefates occupaient donc cette partie de la Hollande où sont aujourd'hui Gouda, Rotterdam, Delft, la Haye et Leyde. »

Des Roches prétend que les Caninefates n'habitaient pas seulement dans l'île formée par les deux bras du Rhin, mais il les place encore au nord de ce fleuve dans la partie de la Nord-Hollande, appelée au moyen âge Kennemerland. Wastelain a refuté cette opinion erronée qui était aussi celle d'Eindius, de Junius, de Pontanus, de Cellarius, etc., Ce qui a donné lieu principalement à cette méprise, c'est le passage suivant de Pline, où cet auteur trace la position des différents peuples du nord des Pays-Bas : *in Rheno ipso prope centum milliâ passuum in longitudine, nobilissima Batavorum insula et Canenufatum et aliæ Frisionum, Chaucorum, Frisiabonum, Sturiorum, Marsaliorum quæ sternuntur inter Helium ac Flevum.* On a cru que les termes *Batavorum insula et Canunefatum* désignaient deux îles différentes. Nous n'y voyons cependant aucune obscurité et nous trouvons cette interprétation arbitraire.

On a, avec tout aussi peu de fondement, reculé les limites des Bataves au nord du Rhin jusqu'au lac *Flevum* ou le Zuiderzee, à l'Yssel et au canal de Drusus qui unit ce fleuve au bras droit du Rhin. Wastelain a parfaitement expliqué ce point, p. 143.

(1) *Extrema Gallicæ oræ, vacua cultoribus, simulque insulam inter vada sitam occupavere* (Tacit., lib. IV).

des Tenchtres et des Usipètes. A l'ouest le territoire batave confinait à celui des Caninefates qui se terminait lui-même à la mer. Au midi unê lisière prise sur la rive gauche du Vahal et de la Meuse servait de bornes aux Bataves du côté des Toxandres. On ignore s'ils occupèrent cette partie du continent dès l'époque qu'ils s'établirent dans l'île formée par le Rhin, ou si ce ne fut qu'après l'expulsion des Ménapiens des bords de ce fleuve et de la rive droite de l'Escaut par les Tenchtres et les Usipètes.

Le pays des Bataves et des Caninefates correspondait ainsi à une partie des provinces actuelles de la Hollande méridionale, d'Utrecht, de Gueldre et du Brabant septentrional.

Le territoire des Frisons, divisés en grands et en petits Frisons (*Frisii majores et minores*) (1), s'étendait entre le bras droit du Rhin et l'Ems, et comprenait, outre la Frise actuelle, la Nord-Hollande, la province de Groningue, celle d'Overyssel et une partie du royaume de Hanovre et des provinces de Gueldre et d'Utrecht (2). L'Océan lui servait de bornes à l'ouest. Ses limites à l'est sont connues d'une manière moins précise. Les

(1) *Majoribus minoribusque Frisiis vocabulum est, ex modo virium : utraque nationes usque ad oceanum Rheno prætextuntur* (Tacit., *Mor. Germ.*, c. 34).

(2) Ce sont là les limites de la Frise avant le 6e siècle; car alors, on comprit sous cette dénomination tout l'espace renfermé entre l'Escaut, la Meuse et l'Eider. Au 8e siècle, la Frise s'étendait encore depuis le Laubach et le Weser jusqu'au Zwin, bras de l'Escaut aujourd'hui comblé, et qui portait le nóm de *Sincfal*. Deux titres du plus ancien code frison, qui fut composé dans ce siècle, portent : *Hæc lex inter Laubachi et Flehum custoditur* (*Lex Frison.*, tit. 14, § 1 et 2). *De eadem re inter Laubachi et Wisaram fluvium talis est consuetudo* (Art. § 17).

'Tfolc dat up (aan) *ter see want al*
Tusschen 'dWeser en Sincfal
Dat wi Vrieslant heten bi namen.

(Van Maerlant, *Spiegel historial*).

Frisons y avaient pour voisins les Tenchtres, les Usipètes et les Tubantes. Wastelain et la plupart des auteurs modernes placent les Grands Frisons entre le lac Flevum (le Zuiderzee), la mer et l'Ems. Cette étendue de pays formait au moyen âge la *Frise ultérieure*. On fixe les petits Frisons entre le lac Flevum, l'Océan et le bras droit du Rhin qui les séparait des Bataves et des Caninefates, contrée correspondant à la *Frise inférieure* du moyen âge, et dont une partie appelée encore de nos jours West-Frise, est comprise aujourd'hui dans la Hollande septentrionale. Quant aux Frisiabones que Pline place entre l'embouchure méridionale du Rhin et le Zuiderzee, il est très-probable que ce sont les mêmes que les *Frisii minores* de Tacite; car Pline est le seul auteur ancien chez lequel on lit la dénomination de Frisiabones (1).

Pline fixe dans les mêmes limites les peuplades des Cauques, des Sturiens et des Marsaciens (2). Des Roches croit retrouver le nom des premiers dans celui du village de Kouerkerk en Hollande. Eindius les donne comme anciens habitans de la Zélande où l'on trouve le village de Kaukerke dans l'île de Walcheren et ceux de Cauwerwe et Caudorpe dans l'île de Zuid-Beverland. Mais comme aucun écrivain ancien autre que Pline, n'a connu une peuplade de Cauques entre la Meuse et le Zuiderzee, il est permis de croire que cet auteur, compilateur parfois assez peu judi-

(1) Menso Alting dérive le nom de Frisiabones du vieux mot flamand *aa*, eau, et de *Friese*, Frisons; ainsi Frisons habitant près de l'eau (la mer). Il les fixe dans le Waterland et la Westfrise, dans la Nord-Hollande.

(2) *In Rheno ipso, propè centum millia passuum in longitudinem, nobilissima Batavorum insula et Cannenufatum et aliæ Frisiorum, Cauchorum, Frisiabonum, Marsatiorum, quæ sternuntur inter Helium ac Flevum* (Plin., lib. IV, c. 15).

Voir sur l'étendue que Pline donne à l'île des Bataves : Wastelain, p. 142; Eindius, *Chron. Zeland.*; lib. I Cluver., *Germ. antiq.*

cieux aura, par erreur ou inadvertance, placé parmi les peuples du nord des Pays-Bas, les Cauques dont la véritable position était dans l'Oost-Frise (Hanovre), de même qu'ailleurs il a classé parmi les peuples de la Belgique les *Leuci* (ceux de Toul en Lorraine), et les Frisiabones (1) que dans le passage que nous venons de transcrire en note il compte au nombre des peuplades de la Batavie ou de la Frise.

La position des Marsates et des Sturiens est incertaine. Les Marsates demeuraient, suivant Des Roches, au sud des Frisiabones et de l'Y. Leur nom désignerait un peuple riverain de la Maarne, petite rivière qui traverse la ville de Leyde et qui, autrefois plus considérable, se dégorgeait dans le lac d'Harlem.

Menso Alting les fixe dans le Kenemerland, où l'on trouve le lac (autrefois terre ferme) du Marsdiep, et les villes de Harlem et d'Alkmaer. Il y en a qui leur donnent pour territoire l'île de Marken, dans le Zuiderzee; d'autres l'ancien *pagus Marsum*, à l'embouchure de la Meuse. Cette dernière opinion nous semble d'autant plus probable qu'elle coïncide avec la position que Tacite assigne à ce peuple qu'il établit dans le voisinage des Caninefates (2).

Les Sturiens occupaient, suivant Menso Alting, l'île du Texel, les environs de la ville de Stavoren dont le nom paraît dérivé de celui des Sturiens et une partie du Zuiderzee qui, à l'époque romaine, n'avait pas encore l'étendue que ce golfe a de nos jours (3).

Il serait inutile de chercher à désigner les limites des différentes peuplades qui s'établirent successivement dans

(1) Lib. IV, c. 17.

(2) Tacit., *Hist.*, lib. IV.

Eindius dérive le nom des Marsates des vieux mots flamands *marsch*, marais, et *saet*, habitant.

(3) Des Roches, p. 157.

l'angle entre l'Yssel et le Rhin, puisque ces peuples n'habitèrent ces lieux que momentanément et d'une manière précaire. Le chapitre premier de cette partie de notre travail résume tout ce que nous pourrions dire sur cette question.

CHAPITRE III.

Recherches sur la population de la Batavie, de la Frise, etc., avant et pendant la domination romaine.

Dans nos recherches sur l'ancienne population de la Belgique, nous avons établi pour base de nos calculs l'intéressant tableau que César nous a transmis sur les forces militaires des Belges. Des documens aussi anciens et aussi authentiques nous manquent entièrement pour les provinces septentrionales des Pays-Bas. Privé d'une pareille ressource, notre tâche devient ici plus difficile et nos résultats plus incertains. Ce ne sera qu'au moyen des différens relevés de la population de ces contrées dressés à des époques plus récentes, comparés entr'eux et rapprochés de nos observations sur le nombre des habitans de la Belgique ancienne, que nous pouvons tenter d'établir, sinon avec certitude, mais du moins avec autant de probabilité que possible, celui des peuples anciens dont nous nous occupons dans cette partie de notre ouvrage.

On ne connaît jusqu'ici, à ce que nous sachions, d'autres relevés de la population du nord des Pays-Bas antérieurs au 17e siècle, que celui de la Hollande, fait en 1515. Dans ce dénombrement qui comprend la Hollande méridionale et la Hollande septentrionale, territoire surpassant en étendue plus qué le quart de celui de toutes les provinces septentrionales des Pays-Bas, non compris le Brabant septentrional et la Zélande, la population de la Hollande est portée à 172,000 âmes, sans les ecclésiastiques et

les pauvres exempts de la capitation. Le nombre des maisons ou foyers était de 45,000. Dans le dénombrement de 1632, on compta dans les villes seules de la Hollande méridionale plus de 60,000 maisons, et dans les villes et villages de la Hollande septentrionale près de 34,000. Le relevé de 1732 donne pour la Hollande entière 162,462 maisons, et pour toute sa population 817,310 âmes, chiffre presque quintuple de celui que fournit le dénombrement de 1515.

On ne peut établir ces chiffres pour base dans la supputation de la population de la Hollande aux siècles précédens, car en calculant de la sorte, on trouverait que la Hollande aurait été entièrement déserte plusieurs siècles après l'ère vulgaire, ce qui serait donner un démenti aux sources les plus pures de l'histoire. Si la Hollande vit sa population décimée et fut livrée à la plus cruelle dévastation dans les premières années de la révolution qui la délivra du joug des Espagnols, elle atteignit pendant les dix dernières années du 16e siècle et le siècle suivant, un degré de prospérité et de puissance qui éleva la petite république des Provinces-Unies, au rang des premières monarchies de l'Europe, et dont les États de l'Amérique du Nord offrent seuls l'exemple de nos jours. Lorsque les provinces méridionales des Pays-Bas rentrèrent sous la domination espagnole, les nombreux religionnaires de la Belgique trouvèrent un asile en Hollande. Les juifs chassés de l'Espagne et du Portugal, et les protestans français que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de la France, vinrent aussi y apporter le tribut de leur industrie et de leurs richesses.

Ce serait donc une erreur que de vouloir faire servir le chiffre de la population au 16e et au 17e siècle, comme base de l'accroissement de la population de la Hollande,

pendant les siècles précédens. Les invasions des Frisons et des Normands avant le 10e siècle, les ravages causés par les guerres civiles des 12e, 13e, 14e et 15e siècles (1), par les épidémies et les débordemens fréquens de la mer et des fleuves à une époque où les travaux de l'homme n'avaient point encore mis un frein suffisant à la fureur des flots, enfin les nombreux abus du système féodal, toutes ces causes ont été autant d'obstacles à la multiplication de la race humaine dans cette contrée.

Mais d'un autre côté, ces maux et ces désastres ont été en partie compensés par l'établissement des communes et de la ligue anséatique qui ont si puissamment contribué au développement de la prospérité publique dans les provinces septentrionales et méridionales des Pays-Bas, depuis le 12e siècle. Il paraît donc hors de doute que si pendant les quinze premiers siècles de l'ère vulgaire, la population ne s'est point développée dans la progression extraordinaire qu'elle a atteinte pendant les 16e et 17e siècles, elle s'y est néanmoins accrue plutôt que diminuée, surtout depuis le 12e siècle. Ainsi, si nous prenions pour terme moyen de cet accroissement pendant chaque siècle, en rétrogradant depuis le commencement du 16e siècle, seulement 15,000 âmes, nous trouverions que la Hollande était peuplée au commencement de l'ère chrétienne de 40,000 habitans. La Hollande (méridionale et septentrionale) ayant une surface de 300 lieues carrées, équivalant à un peu moins du quart de l'étendue de toutes les provinces septentrionales des Pays-Bas, abstraction faite de la Zélande et du Brabant septentrional (2), en prenant la population de la Hollande

(1) Les factions qui furent les plus funestes à la prospérité de la Hollande, sont celles connues sous le nom de *Hoeksche* (les hameçons) et *Cabeljauwsche*, des *Schieringers* et *Vetkoopers*.

(2) Cette étendue est de 1125 lieues de 25 au degré.

pour point de comparaison de celle de toutes ces provinces, à la même date, les Bataves, les Caninefates, les Frisons et toutes les autres peuplades du nord des Pays-Bas auraient compté une population collective d'environ 160,000 habitans, dont 40,000 en état de porter les armes.

Cent soixante mille âmes est une population bien minime, nous en convenons, pour un pays de plus de onze cents lieues carrées et qui possède aujourd'hui au delà de deux millions d'habitans. Cependant si l'on connaît l'état ancien de la Batavie, de la Frise, et qu'on réfléchit qu'une grande partie de ces contrées était presqu'inhabitable alors; puis, qu'on compare la population du nord des Pays-Bas au commencement de l'ère vulgaire avec celle de la Belgique qui, sur une étendue de 2000 lieues carrées (en y comprenant la Zélande et le Brabant septentrional) et avec un sol infiniment plus fertile, était à peine peuplée de 200,000 âmes, enfin si l'on fait un rapprochement semblable entre la population ancienne de l'Helvétie et du reste des Gaules et celle des provinces septentrionales des Pays-Bas, on conviendra que le chiffre que nous avons fixé pour cette dernière est loin d'être trop faible, mais qu'il pêche plutôt par l'exagération.

Si d'un autre côté l'accroissement de la population du nord des Pays-Bas a peut-être dépassé de beaucoup le nombre de 15000 âmes par siècle, depuis le 12e jusqu'au 15e siècle, nous avons droit de croire que dans les siècles précédens non-seulement le nombre des naissances ne fut point supérieur à celui des morts, mais que souvent il lui fut de beaucoup inférieur (1). Il est probable

(1) De 1080 à 1377, l'accroissement annuel de la population de l'Angleterre ne fut que de 150 âmes, de 1377 à 1577 de 9200, de 1577 à 1700 de 8000, mais de 1801 à 1811 il fut de 129,000, de 1811 à 1821 de 181,000 de 1821 à 1831 de 191,000 et de 1831 à 1837 de 158,000 (Moreau de Jonès, *Statist. de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, tom. 1, p. 66).

que pendant les 9e et 10e siècles, le nombre des décès fut de beaucoup supérieur à celui des naissances, et que pendant les quatre siècles de la domination romaine, la population de la Batavie déclina plutôt qu'elle ne s'accrut par la tyrannie et les dépradations des Romains, par les guerres intestines, et notamment par la lutte sanglante soutenue par les Bataves pour la conquête de leur indépendance sous Vespasien, par les irruptions des Francs sous le règne de Constance et de Julien et principalement par la perte de la fleur de la population que la conscription militaire arrachait annuellement à ses foyers pour aller grossir les rangs des armées romaines.

Les documens nous manquent entièrement pour statuer quelque chose sur l'état de la population du pays des Frisons et des petites peuplades entre le bras droit du Rhin et l'Ems pendant les quatre premiers siècles de l'ère vulgaire; mais là aussi les divisions intestines et les guerres désastreuses soutenues par ces peuples contre les Romains ont dû influer d'une manière funeste sur l'accroissement de la population. Quant à la partie des Pays-Bas septentrionaux entre l'Yssel et le Rhin, nous avons vu qu'au premier siècle elle avait été réduite par les Romains en un désert complet.

CHAPITRE IV.

Condition politique des Bataves, des Caninefates, des Frisons, etc., avant et pendant la domination romaine.

Le mode de gouvernement et la condition politique des Bataves, des Caninefates, des Frisons et autres peuples du nord des Pays-Bas, fut avant la conquête des Gaules par les Romains, semblable à celui de la plupart des nations germaniques, le pouvoir y était partagé entre un chef suprême, une caste nobiliaire et le peuple (1). Les détails dans lesquels nous sommes entrés au § 8, chap. 5 du livre I, partie Ire de cet ouvrage, nous dispensent de nous étendre ici davantage sur ce sujet.

Lorsque l'an 695 de la fondation de Rome et la 55e de l'ère vulgaire, César eut chassé de la Belgique les Tenchtres et les Usipètes, et qu'il passa le Rhin et saccagea le territoire des Sicambres, plusieurs peuplades germaines voisines du fleuve, frappées de terreur, s'empressèrent de lui envoyer des députés pour lui demander la paix et conclure avec lui des traités d'amitié et d'alliance (2).

Quoique César ne désigne pas nominativement ces peuples, on ne peut douter que parmi eux ne figurassent principalement les Bataves. La position critique où les mettait

(1) Tacit., *Hist.*, lib. IV. *Ann.*, lib. II. *Lex Frison. passim. Fuit in diebus Radbodi regis Frisorum vir quidam nobilis* (Vita S. Ludgeri, lib. I, c. 2).

(2) *A compluribus civitatibus ad eum legati veniunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus liberaliter respondit, obsidesque ad se adduci jubet* (Cæs., lib. IV, c. 18).

leur proximité du territoire des Sicambres dont ils étaient limitrophes leur faisait une loi de céder les premiers à cette nécessité. Nulle part il n'est question dans les commentaires de César d'une conquête de la Batavie par la force des armes et dans les différentes campagnes de ce général romain contre les Gaulois, les Bataves se montrent constamment les alliés les plus dévoués et les plus utiles des Romains. Ils fournirent à César un corps de six cents hommes de cavalerie qui contribua puissamment à la défaite des Éduens et des Auvergnats lors du soulèvement général des Gaules (1). On voit aussi les Bataves servir en qualité d'auxiliaires de César à la bataille de Pharsale (2). Ces faits prouvent à l'évidence que l'alliance des Bataves date de l'époque des guerres de César et non de celui de Drusus comme le prétend M. Mannert (3). En adoptant néanmoins l'opinion de M. Dewez suivant laquelle le traité conclu par César avec les Bataves, n'aurait été qu'une simple convention amicale, on pourrait présumer que cette convention fut convertie en un traité formel d'alliance sous le règne d'Auguste, lorsque les exploits de Drusus consolidèrent la domination romaine dans les contrées voisines du Rhin.

L'alliance libre et volontaire que les Bataves contractèrent avec les Romains, la fidélité et le dévouement avec lesquels ils exécutèrent ce pacte, la valeur qu'ils déployèrent en combattant pour la cause de l'Empire et les nombreux et importans services qu'ils rendirent à ce dernier, leur valurent le titre de frères et d'amis du peuple

(1) Cæs., lib. VII, c. 13.
Batavo equite protritos Æduos Arvernosque (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) *Vangiones, Batavique truces quos*
Stridentes acuere tubæ ære recurvo.
(Lucan., *Phars.*)

(3) Mannert, *Geogr. der Griechen und Römer*, 3ᵉ th. s. 48.

romain. Nation libre sous la protection des Romains, les Bataves ne furent assujettis à aucun impôt ni tribut (1), et conservèrent leurs lois antiques, leurs chefs nationaux, mais comme les Belges, ils furent tenus de fournir annuellement un corps de troupes auxiliaires et un certain nombre de cavaliers qui entraient dans la garde germanique des empereurs. Une inscription antique découverte près des murs de Rome, entre la *Via Appia* et la porte latine, atteste que les Bataves servaient dans ce corps d'élite dès le règne de Tibère (2).

(1) *Batavos tributorum expertes* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) *Valens Germanus Germanicianus Ti. Cæsaris Aug. nat. Batavs. vixit an. XXXV* (Donius, *inscript. antiq.*, p. 299).

On a trouvé dans les ruines d'un édifice ancien à Tivoli, l'ancien Tibur, à quelques milles de Rome, les épitaphes suivantes de deux autres Bataves de la garde Germanique sous le règne de Néron.

TI. CLAUDIUS
CHLORBUS
NERONIS CLAUDI
CÆSARIS AUG.
CORPORIS CUSTOS
DEC. SPICULI
NATIONE BATAVS
VIX ANN. XLII. POSUERUNT
TI. CLAUDIUS DIADUMENUS ET
CENSOR DEC. SPICULI
HÆREDES EJUS EX
COLLEGIO GERMANORUM.

ALCIMACHUS
NERONIS CLAUD.
CAISAR. AUG. GER.
CORPOR. CUST.
DEC. ALBANI
NAT. BATAVS.
VIX ANN. XXXV
H. S. E. POSUIT
BATAVUS DEC. MONTANI
HER. EJUS EX COLL. GERM.

(D. B. Mattei, *Memorie istoriche del antico Tusculo*, p. 25. Donius, *Inscript. antiq.*, p. 251 et 252. Fabretti, *Inscript. antiq.*, c. 10, nº 87, 98).

Les Romains imposèrent aussi aux Bataves l'obligation de recevoir sur la partie de leur territoire qui touchait au Rhin et à la Meuse, des garnisons romaines destinées à défendre contre les Germains les passages de ces fleuves qui servaient de bornes à l'Empire, et à protéger les Bataves eux-mêmes contre ces mêmes Germains d'Outre-Rhin qui ne reconnaissaient plus des Cattes et des compatriotes dans un peuple devenu l'allié de leurs plus mortels ennemis (1). L'occupation de la Batavie par des garnisons romaines doit dater de l'époque où Drusus prit le commandement de l'armée du Rhin, et où il établit une ligne de places fortes le long de ce fleuve et de la Meuse, et organisa de la sorte le premier, un système de défense régulier pour cette frontière.

Nous avons dit qu'en qualité de nation libre, les Bataves conservèrent sous la domination romaine leurs institutions primitives et leurs chefs nationaux. Ainsi nous voyons que dans l'expédition entreprise par Drusus contre le roi ou chef germain Herman ou Arminius, le corps auxiliaire des Bataves était commandé par un de leurs concitoyens, nommé Cariovalda (2). Dans le premier volume de cet ouvrage nous avons observé que lors du soulèvement des Bataves sous le règne de Vespasien, les troupes auxiliaires des Tongrois avaient aussi à leur tête des chefs pris parmi l'élite de la nation (*nobilissimi popularium*); Tacite rapporte que la même coutume était en vigueur dans ce temps chez les Bataves, et qu'elle datait de loin (3).

(1) *Nec opibus romanis societateque validiorum attriti* (Batavi), *viros tantum armaque imperio ministrant, diù Germanicis bellis attriti* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) Tacit., *Annal.*, lib. II.

(3) *Mox aucta per Britanniam gloria* (Batavorum), *transmissis illuc cohortibus quos vetere instituto nobilissimi popularium regebant* (Tacit., *Hist.*, lib. IV). Une cohorte batave au service des Romains fut même commandée par Claud. Civilis (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

Cependant quoique les Bataves continuassent, sous l'Empire, à être régis par des chefs nationaux, il ne paraît point que ceux-ci aient conservé le titre et la dignité royale. C'est ce qu'on a lieu de conclure de plusieurs passages du livre IV de l'histoire de Tacite. On y apprend que Julius Paulus et Claudius Civilis, chefs des Bataves, étaient de race royale, mais nulle part Tacite ne leur donne le titre de roi (1). Dans l'inscription de l'autel découvert près de Rummel, Flavius fils de Vithimatis n'est également qualifié que de *summus magistratus Batavorum* et sur une autre pierre, trouvée à Roomburg, en 1520, le chef des Bataves Cœlius Civilis, porte le titre de *præfectus* (2). Il est vrai qu'on lit dans Ammien Marcellin, que vers l'an 356, les Bataves conduits par leurs rois (*venere Batavi cum regibus*), marchèrent au secours de l'empereur Julien dans une expédition contre les Allemands, mais outre que plusieurs manuscrits et éditions portent *gregibus* au lieu de *regibus*, si la dernière leçon était la véritable, on serait encore en droit de dire, d'après les faits que nous venons de citer, qu'Ammien Marcellin n'a employé le terme *regibus*, que dans le sens de *præfectis* et *ducibus*.

Le titre de peuple libre, d'amis et de frères du peuple romain, ne rendit pas la condition des Bataves meilleure que celle des sujets directs de l'Empire, et ne les empêcha pas d'être en but à la tyrannie et aux exactions des agens des romains. « On ne nous traite plus comme des alliés, disait Civilis, mais comme un vil troupeau d'esclaves (3). »

(1) *Julius Paulus et Claudius Civilis regia stirpe, multo cæteris anteibant* (Tacit., *Hist.* lib. IV).

(2) *Cæ. Civile Batavone præfecto* (Scriverius, *Batavia illustr.*).

(3) *Neque enim societatem ut olim sed tanquam mancipia haberi* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

Les agens romains firent de la réquisition des troupes que les Bataves devaient fournir à l'Empire, l'objet d'une spéculation de la plus infâme débauche et d'une rapacité sans exemple. Ils enrôlaient d'abord les personnes hors d'état de porter les armes par leur âge ou leurs infirmités, afin de les obliger à se racheter du service militaire; puis ils requéraient les jeunes gens les mieux faits, non pour les incorporer dans les rangs de l'armée, mais pour en faire des victimes du plus honteux et du plus dégradant des vices (1). Nous ne pouvons mieux comparer la condition des Bataves sous l'empire romain, qu'au sort déplorable des Valaques et des Moldaves sous l'empire turc, c'est-à-dire à la condition la plus malheureuse où ait été jamais réduit un peuple conservant ses institutions nationales, mais dans la dépendance et le vasselage d'une nation étrangère. Comme les princes ou hospodars des Moldaves et des Valaques, les chefs bataves n'étaient pas plus à l'abri du despotisme romain que le dernier de leurs sujets. C'est ainsi que sous le règne de Néron, Julius Paulus, batave de lignée royale, faussement accusé de rébellion, fut mis à mort par ordre de Fonteins Capiton, et que Claudius Civilis fut envoyé à Rome chargé de chaînes (2). Tels étaient les bienfaits par lesquels les Romains récompensèrent le dévouement sans bornes avec lequel les Bataves avaient embrassé et défendu leur cause.

Une conduite si atroce révolta le Batave, et le plus fidèle allié des Romains devint leur ennemi le plus implacable.

(1) *Jussu Vitellii, Batavorum juventus ad dilectum vocabatur, quem suapte naturâ gravem, onerabant ministri avaritia ac luxu, senes aut invalidos conquirendo, quos pretio dimitterent. Rursus impuberes, sed forma conspicui (et est plerisque procera pueritia) ad stuprum trahebantur* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) Tacit., *Hist.*, lib. IV.

Civilis excite ses concitoyens à briser leurs chaînes et entreprend l'affranchissement de sa patrie. Une révolte générale éclate dans la Batavie, les Romains fuient avec précipitation ; Civilis appelle à son secours les Germains de la rive droite du Rhin, soulève la Belgique, chasse les Romains de toutes les places fortes qu'ils occupaient sur le Rhin et la Meuse, et se trouve bientôt à la tête d'une coalition formidable. Si le reste des Gaules avait pris part à ce mouvement, dans la terreur qui avait frappé l'esprit des Romains, ç'en était fait de leur domination dans cette vaste région. Mais ils surent réveiller la défiance et la vieille haine nationale des Gaulois contre les Germains (1). Après avoir marché de succès en succès, Civilis se vit abandonné par la fortune, et les Bataves furent contraints de nouveau à courber le front devant les aigles romaines. Ce ne fut toutefois qu'après une capitulation honorable qui leur assurait toutes leurs anciennes prérogatives qu'ils déposèrent les armes (2). « Ils conservent les marques honorables de leur antique alliance avec nous, écrivait Tacite, plus de quarante ans après la pacification de la Batavie ; car point de tributs qui les avilissent, point de publicains qui les écrasent ; exempts de charges et d'impositions, uniquement destinés au service militaire, ils sont mis en réserve pour la guerre comme des armes et des javelots (3). » Une inscrip-

(1) Tacit., *Hist.*, lib. IV.

(2) La partie du 5e livre de l'Histoire romaine de Tacite dans laquelle il décrivait l'issue de la révolte des Bataves est perdue ; mais le passage suivant qui termine le fragment qui nous reste de ce livre, indique que ce ne fut point de vive force que les Romains rentrèrent dans la Batavie, mais à la suite d'une négociation : *Nam Cerialis per occultos nuncios Batavis pacem, Civili veniam ostentans.... Sibi non tributa sed viros induci, proximum id libertati* (Tacit., *Hist.*, lib. V).

(3) *Manet honos et antiquæ societatis insigne ; nam nec tributis contemnuntur nec publicanus atterit ; exempti oneribus et collationibus et tantùm*

tion trouvée à Roomburg, et qui remonte au règne de Caracalla et de Geta, atteste qu'alors les Bataves continuaient à recevoir des Romains, le titre d'amis et de frères du peuple romain, *cives batavi, amici et fratres populi romani* (1). Enfin, l'inscription qui fait mention d'un Cœcilius Civilis, prouve que sous le règne de Septime Sévère dont date cette inscription, les Bataves étaient toujours commandés par leurs chefs nationaux, et que c'était encore dans la famille royale des Civilis qu'on les choisissait. A cette époque, la garde batave jouissait, au témoignage de Dion Cassius, du privilége, réservé aux seuls centurions romains, de pouvoir porter des bâtons en bois de vigne (2).

Vers l'an 260, les Francs Saliens envahirent la Batavie, et en expulsèrent les Romains. Probus et Constance Chlore y rentrèrent en vainqueurs (3); mais du vivant même de

in usum præliorum sepositi, velut tela atque arma bellis reservantur (Tacit., *Mor. Germ.*, c, 29).

(1) FORTUNÆ AUG. SAC.
PRO SALUTE, ITU AC
REDITU D.D. N.N.
M. AUR. ANTONINI PII
AUG. ET P. SEPTIMÈ
GETÆ NOBILISS. CÆS.
CIV. BATAVI
FRATRES ET AMICI P. R.
V. S. L. M.

M. Dewez a cru que cette inscription remontait au temps de la république parce que au lieu de *imperii romani*, on y lit *populi romani* (P. R.). M. Dewez en hasardant cette opinion, n'avait sans doute vu que les dernières lignes de l'inscription; s'il l'avait lue tout entière telle qu'elle est rapportée par Scriverius et Menso Alting, il aurait appris que c'était l'inscription votive d'un autel élevé par les Bataves à la bonne fortune des empereurs Caracalla et Geta.

Une autre inscription transcrite par Gruter (p. 499) et par Scriverius (p. 13), porte : *Gens Batavorum amici et fratres romani imperii.*

(2) Dio Cass., lib. LV.

(3) Un ancien panégyriste dit de Constance Chlore : *Multa ille Franco-*

ce dernier, l'île des Bataves tomba de nouveau au pouvoir des Francs, et fut, peu de temps après, conquise par les Cattes, les Cauques ou les Chamaves (1) qui en chassèrent les Francs. Ceux-ci s'établirent alors dans la Toxandrie, où Julien les força à reconnaître la domination romaine.

En 356, on voit les Bataves servir dans les troupes auxiliaires contre les Allemands (2).

En 363, un corps de Bataves campé à Sirmium, capitale de la Pannonie, se révolta à la nouvelle de la mort de Julien, auquel les Bataves avaient toujours témoigné un vif attachement. Ils massacrèrent Lucillien que Jovien avait expédié aux garnisons romaines campées sur les rives du Danube pour leur annoncer cette nouvelle, et son avènement à l'Empire (3).

rum millia qui Bataviam aliasque cis Rhenum terras (la Belgique) *invaserant, interfecit, depulit, abduxit.*

Un autre panégyriste s'exprime sur cet événement dans les termes suivans : *Terram Bataviam sub ipso quondam alumno suo, à diversis Francorum gentis regibus occupatam, omni hoste purgavit; nec contentus vicisse ipsos, in romanas transtulit nationes, ut non solùm arma, sed et feritatem ponere cogerentur...... purgavit Bataviam advena hoste depulso.*

(1) Zosyme dit les Quades, mais c'est une erreur; car les Quades dont la demeure était à gauche du Danube ne s'approchèrent jamais de l'île des Bataves.

Zosyme rapporte aussi que Julien prit à sa solde les Saliens et les Quades qui habitaient l'île des Bataves, *incolentes insulam Bataviam*, et que ce corps subsistait encore de son temps, au 5ᵉ siècle (Zos., *Hist. rom.*, lib. V). Cluvier et Leibnitz pensent qu'il faut lire *Cauci* au lieu de *Quades*, et que ce fut ce peuple de l'Oost-Frise qui se rendit maître de la Batavie. Le rhéteur Eunapius substitue le nom des Chamaves à celui des Quades (Eunap., *Excerpta legat.*). Il est probable encore que le mot *Quades* chez Zosyme est mis pour *Catti.*

(2) Amm. Marcell., lib.

(3) *Sed apud Sirmium Batavi qui ad opidi præsidium relicti fuerant, quum primum hæc audivissent, Lucillianum veluti tantorum malorum nuntium interfecerunt, adfinitatis imperatoriæ nulla ratione habitâ : Procopium cognationis cum Juliano reverentia tacti, dimiserunt illæsum* (Zosyme, lib. III, c. 35).

Dans une bataille que les Romains, commandés par Charietton, livrèrent aux Francs, vers l'an 366, le corps des Bataves abandonna lâchement son drapeau et tourna le dos à l'ennemi. Valerien reprocha durement aux Bataves cette conduite indigne d'un peuple renommé pour sa bravoure, mais touché de leurs prières et de leur repentir; il leur pardonna. Ils effacèrent bientôt la honte de leur défaite par une victoire signalée qu'ils remportèrent sur les Francs, près de Metz (1).

Par les écrits contemporains, on voit que sous le règne de Valerien, les Romains étaient maîtres encore de toute la Batavie (2). L'Itinéraire d'Antonin atteste de même que sous Théodose, ils en occupaient toutes les places fortes, à l'exception de celles qui bordaient la route qui longeait le Vahal, et dont l'Itinéraire ne fait plus mention.

A cette époque, les Francs firent une nouvelle irruption dans la Batavie, mais ils furent repoussés par Théodose. Nous croyons comprendre par un passage du panégyrique de Théodose que prononça à cette occasion le rhéteur Pacatus, que les Bataves avaient pris les armes et s'étaient joints aux Germains (3).

Le dernier document de l'époque romaine dans lequel il soit fait mention des Bataves est la Notice de l'Empire. Elle parle des *Batavi seniores* et *Batavi juniores*, qui servaient comme corps franc dans la garde du palais, *in auxiliis palatinis*, et de plusieurs autres corps de Bataves et de Lètes-Bataves campés à Passau, dans la Rhétie (4), et dans

(1) Amm. Marcell., lib. XXVII, c. 1 et 2.

(2) Claud., *in Probini et Olybrii consul.*, v° 161. *In Mall. Theod. cons.*, v° 54.

(3) *Attritam pedestribus prœliis Bataviam referam?* (Pacati, *Paneg. Theod.*).

(4) Van Loon croit que la ville de Passau, en latin *Patavia*, dût son origine au camp de ces Bataves (Van Loon, *Aloude regeringswyze van Holland*, 4e deel, bl. 26).

différens endroits des Gaules, à Bayeux, à Coutances, à Arras et à Neomagus qu'on présume être le bourg actuel de Neumagen dans le diocèse de Trèves (1).

Il ne paraît pas toutefois que lors de la confection de la Notice de l'Empire, la Batavie fut encore au pouvoir des Romains, puisque cet écrit en donnant la nomenclature de tous les établissemens et points de défense sur la rive gauche du Rhin, où les Romains avaient des garnisons, ne cite plus aucun de leurs postes militaires, non-seulement dans l'île des Bataves, mais même en remontant le Rhin jusqu'à *Antonacum,* la petite ville actuelle d'Andernach. Tout cet espace paraît déjà avoir été occupé alors par les Francs ripuaires. Ainsi c'était, non en vertu des anciens traités, mais comme troupes étrangères à la solde de l'empire que les Bataves étaient au service des Romains, vers le milieu du 5e siècle (2).

Le règne d'Honorius peut donc être regardé comme le

(1) *In provincia Lugdunensi secunda et tertia, præfectus lætorum batavorum et gentilium suevorum Bajocassis et Constantiæ Lugdunensis secundæ.*

In provincia Belgica prima et secunda.... præfectus lætorum batavorum nemetacensium Atrebatis Belgicæ secundæ. Præfectus lætorum batavorum contraginensium Neomago Belgicæ secundæ.

Les *læti batavi* étaient probablement les Francs ou les descendans des Francs, que Probus, Constance Chlore ou Théodose avaient vaincus dans la Batavie, et auxquels ils avaient permis d'y rester en se conformant aux conditions exigées dans des cas semblables.

(2) Van Loon fixe au règne de Julien, l'époque où la Batavie cessa d'être sous la dépendance des Romains. Les Francs qui s'étaient mis en possession d'une grande partie du territoire batave, entrèrent suivant cet auteur, dans la ligue saxonne et furent au nombre de ces pirates saxons qui, pendant tout le 4e siècle, ne cessèrent d'infester les côtes des Gaules (Van Loon, *Aloude regeringsw., etc.,* 1e deel, bl. 74). Les faits que nous venons de citer dans le texte prouvent l'erreur de Van Loon, et que si après le règne de Julien, les Romains ne parvinrent pas à se maintenir d'une manière stable sur le sol de la Batavie, ils y tenaient du moins encore plusieurs points fortifiés vers le commencement du 5e siècle.

terme de l'alliance des Bataves avec les Romains, soit en qualité de peuple dépendant de l'Empire, soit comme peuple indépendant, et traitant avec Rome d'égal à égal. C'est en même temps le terme de l'existence des Bataves comme nation. Alliés depuis près de cinq siècles avec les Romains, et partageant le sort général de l'Empire, les Bataves virent leur existence politique finir avec la décadence et la ruine de ce dernier. Depuis lors, le peuple batave entré dans la vaste confédération germanique, perdit jusqu'à son nom et se fondit dans la grande ligue frisonne.

Les Caninefates quoique de même origine, habitant le même territoire et plus faibles en population que les Bataves, n'accédèrent point au traité que ceux-ci conclurent avec César. César ne les connut même pas de nom, et ce qu'il dit de la partie de l'île des Bataves occupée par les Caninefates, où il place des îles habitées par des peuples qui ne se nourrissaient que d'œufs d'oiseaux sauvages, montre qu'il n'avait que des notions très-vagues et fort erronées sur cette contrée. On peut donc appliquer également à ce peuple ce que Salluste dit des Ménapiens qui habitaient une côte parallèle à celle des Caninefates, et un territoire de même nature que le leur : *Omnes Gallias nisi qua palludibus inviæ fuere suebegit Cæsar.*

Paterculus est le plus ancien auteur romain qui parle des Caninefates. Il les met au nombre des peuplades germaniques domptées par Tibère lorsqu'il commanda l'armée romaine commise à la défense de la frontière du Rhin, après la mort de Drusus. Paterculus n'entre dans aucun détail sur la conquête du pays des Caninefates, les mots *Subacti Caninefates*, sont les seuls termes par lesquels il nous instruit de cet événement (1).

Cependant sous le règne de Caligula, la puissance ro-

(1) Patercul., *Hist. rom.*, lib. II, c. 105.

maine ne paraît pas encore y avoir été bien affermie, puisqu'au rapport de Tacite, le père d'un certain Brinion, caninefate d'une famille distinguée, put braver impunément un tyran aussi ombrageux que cet empereur, et tourner ouvertement en dérision, la ridicule expédition qu'il simula d'entreprendre contre les peuples indépendans de la Grande-Bretagne (1).

Le terme *subacti* dont se sert Paterculus à l'égard des Caninefates, a fait croire à Spener qu'ils ne jouirent point sous la domination romaine, des mêmes droits que les Bataves, et qu'ils furent traités en peuple conquis (2). Nous avons néanmoins de fortes raisons pour croire le contraire. La manière dont Tacite parle des Caninefates prouve qu'il les considérait comme n'étant qu'une fraction des Bataves. On voit aussi qu'à l'époque du soulèvement des Bataves, les Caninefates obéissaient à un chef que Tacite qualifie de *Dux*, et qui était ce même Brinion que nous venons de nommer (3). Enfin nous apprenons du même historien, et par d'autres monumens anciens que les Caninefates fournissaient comme les Bataves, un contingent de troupes qui servaient en qualité de corps auxiliaires, sous le commandement de chefs pris dans le sein de la nation. On trouve dans la collection de Gruter, l'épitaphe d'un Cartaginus, commandant une division de la cavalerie caninefate (4). Spener avance qu'après Tacite et Pline, le

(1) *Multa hostilia ausus, Calanarum expeditionum ludibrium impunè spreverat* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) *Cum enim Batavi in amicitiam Romanorum recepti essent, Caninefates contra à Tiberio subacti, imperia et tributa tolerarunt* (Spener, *Notitia Germ. antiq.*, lib. VI, c. 5).

(3) Tacit., *Hist.*, lib. IV.

(4) *Cartagino præf. eq. al. prima Caninefatum.*

Gori rapporte l'inscription du tombeau d'une jeune fille caninefate qui lui fut élevé par ses frères et sœurs. Cette pierre fut découverte à six milles

nom des Caninefates ne se lit plus dans aucun écrit ancien, et il en conclut que depuis lors, il aura été confondu avec celui des Bataves. Spener se trompe, car un géographe du 5e siècle, Æthicus, fait encore mention des Caninefates. Il conste de là que l'existence politique des Caninefates dura aussi longtemps que celle des Bataves, et qu'elle cessa en même temps que cette dernière.

Nous possédons encore moins de données sur la condition politique de la petite peuplade des Marsaciens sous l'empire romain que sur celle des Caninefates. Une inscription tumulaire rapportée par Gruter, est même l'unique document qui ait trait à ce sujet. Elle nous fait connaître que les Marsaciens partagèrent avec les Bataves, l'honneur de servir dans la garde à cheval des empereurs (1). Ce fait, la qualification de nation qu'y reçoivent les Marsaciens, et leur position géographique nous font croire que, considérés comme tribu ou *pagus minor* des Bataves, ils auront obtenu des Romains les mêmes prérogatives.

Le rôle brillant que les Frisons ont joué dans l'histoire des six premiers siècles du christianisme, nous permet d'entrer dans des détails plus amples et plus satisfaisans sur l'organisation politique de ce peuple à l'époque romaine.

Le nom des Frisons ne commença à être connu des Romains que quelques années avant l'ère vulgaire et pendant les brillantes campagnes de Drusus contre les Germains, que l'on peut considérer en quelque sorte comme la continuation et le complément de celles de César. Drusus

d'Arrezo, l'ancien *Arretium*, sur la route de *Clusium* (Gori, *Inscript. antiq. Etruriæ*, tom. 2, p. 333).

(1) T. HORTENSIO MACRONI NAT
MARSAQUEO V. ANN. XXXXV
ÆL. VERINUS ARM. CUST. CUST.
EQ. SING. AUG. FRATRI F. C.

fut le premier général romain qui passa avec une armée dans l'île des Bataves, y tenta les hasards d'une mer inconnue, et pénétra sur le territoire des Frisons : cette expédition fut couronnée d'un succès complet, et se termina par l'entière soumission des Frisons (1). Cette conquête eut lieu vers l'an X, avant J.-C.

Comme le Rhin constituait la limite de l'empire romain, la Frise n'en fut point déclarée partie intégrante, mais tributaire. Drusus laissa donc aux Frisons leurs lois et leur gouvernement national, et se contenta, à cause du peu de ressources de ce pays et de la pauvreté de ses habitans, d'exiger qu'ils livrassent annuellement un certain nombre de peaux de bœufs pour le service de l'armée (2). Pour contenir les Frisons et s'assurer de leur soumission, il bâtit, à l'embouchure de l'Yssel, un château qui reçut le nom de *Castellum Flevum*, du lac Flevus, aujourd'hui le Zuiderzee dans lequel se jette l'Yssel. L'occupation de ce point important rendait en même temps les Romains maîtres de la navigation du troisième bras du Rhin créé au moyen de la jonction de l'Yssel au Rhin par le canal de Drusus, et assurait le transport des vivres que les garnisons du Rhin tiraient de la Grande-Bretagne (3).

Outre le tribut qui leur fut imposé, les Frisons furent obligés probablement à fournir annuellement ou en cas de

(1) *Secundo Rheno in oceanum devectus, Frisios subegit Drusus* (Dio Cass. lib. LIV, c. 32).

(2) Tacit., *Annal.*, lib. IV, *Primos* (Frisios) *Drusus Germanicus in amicitiam suscepit liberosque permisit agere, nullis attritos tributis, solumque in bellorum usum sepositos* (Spener, *Not. Germ.*, lib. IV, c. 4, § 12).

Spener est ici doublement en erreur en avançant que la soumission des Frisons fut le résultat d'un traité d'amitié et d'alliance entre ce peuple et les Romains, et en disant qu'ils furent, comme les Bataves, déclarés francs de toutes charges et tributs.

(3) Tacit., *Annal.*, lib. IV.

guerre, un corps auxiliaire, et à remplir les cadres de la garde germanique; car Tacite parle d'un Frison, nommé Cruptorix, qui avait porté les armes pour les Romains (1), et Gruter donne une épitaphe érigée par un certain Verina, soldat de la garde impériale à cheval, à son frère de nation frisonne, et servant dans le même corps (2).

Les Frisons rendirent d'éminens services à Drusus Germanicus dans son expédition contre les Cattes, et ne prirent aucune part à la réaction suscitée par Arminius. Cependant la fidélité et le dévouement des Frisons à leurs nouveaux maîtres, furent aussi mal récompensés que ceux des Bataves. Olennius, investi du commandement militaire de la Frise, homme tyrannique et rapace, se servit des moyens les plus odieux pour rendre le nom romain en exécration aux Frisons. Le procédé le plus indigne et le plus propre à faire abhorrer la domination romaine dont il usa à l'égard de ce peuple, fut d'exiger que les peaux de bœufs ordinaires, animaux alors fort chétifs et d'une très-petite taille en Frise, que les Frisons devaient fournir comme tribut, auraient les dimensions de celles de l'Urus. C'était prétendre une chose absurde et impossible; aussi Olennius n'avait-il imposé cette charge que pour trouver un prétexte de s'approprier le peu de biens que possédait un peuple aussi pauvre que les Frisons, s'ils refusaient de satisfaire à cet acte d'un despotisme insensé. Leurs troupeaux, les faibles productions d'un sol ingrat et qui avait peine à satisfaire aux besoins de la population, jusqu'aux femmes et aux enfans des Frisons devinrent la

(1) *Cruptoricis quondam stipendiarii* (Tacit., *Annal.*, lib. IV).

(2) T. F. L. Verina natus
Frisavone Victor eq. sing.
Aug. fratri dulcissimo f. c.

proie du tyran (1). Un arbitraire aussi révoltant aurait exaspéré le peuple le plus timide et le plus patient, il devait porter au désespoir et à la révolte des Germains ennemis de tout despotisme, et qui préféraient la mort la plus cruelle à la perte de la liberté. L'horreur de l'esclavage et le désir de la vengeance armèrent soudain le bras de tous les Frisons. L'explosion fut générale et terrible. Les agens romains préposés à la levée du tribut sont les premières victimes du courroux populaire. Partout les Romains sont poursuivis et tombent sous le glaive exterminateur. Olennius lui-même ne s'échappa qu'avec peine en se réfugiant dans le fort de Flevum. Les Frisons vinrent mettre le siége devant ce château défendu par une forte garnison et par les négocians romains qui étaient venus dans la Frise pour y trafiquer avec les indigènes, et qui au moment de la révolte avaient pu se soustraire à la mort. Une armée romaine envoyée au secours d'Olennius, par Lucius Apronius, propréteur de la Germanie inférieure, est taillée en pièces par les Frisons (2), et un autre corps de neuf cents Romains est défait et périt tout entier dans une forêt sacrée de la déesse frisonne Baduhenna. Trois cents Romains qui s'étaient retranchés dans la maison d'un Frison nommé Cruptorix, subirent le même sort. Ces événemens se passèrent sous le règne de Tibère, vers l'an 38 de l'ère vulgaire, et quarante-huit ans après la conquête de la Frise par Drusus.

Tacite ne dit pas quel fut le résultat que les Frisons obtinrent de ces victoires, et s'ils parvinrent à se rendre maîtres du château de Flevum et à expulser totalement les

(1) *Ac primo boves ipsos, mox agros, postremo corpora conjugum ac liberorum servitio tradebant* (Tacit., *Annal.*, lib. IV).

(2) *Neque dux romanus ultum iit aut corpora humavit : quamquam multi tribunorum præfectorumque et insignes centuriones cecidissent* (Tacit., *Annal.*, lib. IV).

Romains de leur territoire; il rapporte seulement que, comme les Frisons continuaient à exercer des hostilités contre les Romains, Corbulon entreprit une expédition contre eux, et qu'il parvînt à les dompter et à les remettre sous le joug (1). Mais les aigles romaines ne restèrent pas longtemps plantées sur le sol de la Frise; car dès que la nouvelle de la victoire de Corbulon fut parvenue à Rome, le faible Claude, ombrageux comme la plupart des empereurs romains, lui envoya l'ordre de faire repasser le Rhin à toute son armée, et d'abandonner le fruit de ses conquêtes. Corbulon obéit en frémissant, et en enviant le sort des anciens généraux de la république (2). Par la retraite de Corbulon, les Frisons redevinrent entièrement libres, et dès-lors, la Frise fut soustraite pour toujours à la domination romaine.

Gruter rapporte l'inscription tumulaire d'un Frison nommé Hilarius, soldat dans la garde de Néron (3). Si à cette époque, les Frisons portaient encore les armes pour les Romains comme corps auxiliaire, ce ne peut avoir été en qualité d'alliés ou de peuple tributaire, mais comme étrangers à la solde de Rome. Ce qui prouve d'ailleurs l'entière indépendance où les Frisons vivaient à l'égard des Romains, sous le règne du successeur de Claude, c'est qu'une partie de ce peuple qui émigra sous la conduite de

(1) *Natio Frisonum post rebellionem Clade L. Apronii ceptam, infensa aut malefida, datis obsidibus, consedit apud agros à Corbulone descriptos. Idem senatum, magistratus, leges imposuit, ac ne jussa exuerent, præsidium immunivit*, (Tacit., *Annal.*, lib.).

(2) *Corbulo semina rebellionis præbebat, ut læta apud plerosque, ita apud quosdam sinistra fama cum hostem comiret? adversa in rempublicam casura : cum prosperè egisset, formidolosum paci virum insignem et ignavo principi prægravem. Ideo Claudius adeò novam in Germanias vim prohibuit, ut referri præsidia cis Rhenum juberet* (id., ibid.).

(3) *Hilarius Neronis Cæsaris corpore custos, natione friseâ.*

Veritus et de Malorix auxquels Tacite donne le titre de rois, vint de sa propre autorité et sans en avoir préalablement demandé la permission aux Romains, s'établir sur une terre dépendant de ces derniers. Les chefs se rendirent à Rome pour traiter avec l'empereur, non en qualité de sujets de l'Empire, mais comme représentans d'un peuple indépendant et libre. Néron leur accorda le titre de citoyens romains, mais enjoignit aux Frisons de se retirer du territoire qu'ils avaient envahi ; il fallut employer la force pour les y contraindre, chose qui certes n'aurait point eu lieu envers un peuple soumis à la domination romaine, et qui n'eût point osé montrer autant d'audace dans un temps où l'empire romain était parvenu à l'apogée de sa grandeur et de sa puissance.

Une autre preuve qu'alors les Frisons n'étaient plus ni sujets ni alliés des Romains, c'est que Veritus et Malorix, malgré le bon accueil que leur fit Néron, lorsqu'ils se présentèrent à lui comme envoyés de leur nation, n'obtinrent point de place au théâtre sur les gradins réservés aux peuples amis et alliés de Rome (1).

Les Frisons furent les premiers des Germains à droite du Rhin qui embrassèrent le parti des Bataves lorsqu'ils s'insurgèrent contre les Romains, sous le règne de Vespasien (2).

Après cet événement il n'est plus fait mention des Frisons dans les annales romaines qu'une seule fois. Jules Capitolin rapporte que vers l'an 183, Albin qui commandait les armées romaines dans les Gaules, remporta sur ce peuple une victoire signalée (3). Depuis lors le nom des Frisons disparaît totalement dans l'histoire romaine, quoique les

(1) Tacit., *Annal.*, lib. XIII.

(2) Idem., *Hist.*, lib. IV.

(3) Jul. Capitol., *in Albino*, c. 6. Cependant dans quelques manuscrits on trouve le nom de Germains substitué à celui de Frisons. (Voir Wagenaer, *Vaderl. historie*, 1e deel).

Frisons aient pris une part fort active à toutes les guerres des Germains contre les Romains au 4e et au 5e siècle; mais faisant à cette époque partie de la ligue des Francs et des Saxons, ils furent confondus sous cette dénomination générale (1).

Au sixième siècle le nom des Frisons reparaît avec un nouvel éclat, et s'étendit alors à tous les peuples habitant entre l'Escaut et le Weser (2). Vaincus par Dagobert, roi de France, qui leur imposa un tribut pareil à celui que Drusus Germanicus les contraignit à payer aux Romains, les Frisons perdirent sous Pépin de Landen, la West-Frise ou Frise citérieure (3). La Frise ultérieure conserva ses souverains jusqu'au règne de Charlemagne qui, fatigué des révoltes fréquentes des Frisons pour reconquérir leur indépendance et leurs anciennes limites, leur ôta leurs chefs nationaux, comme il fit, pour la même cause, à l'égard des Saxons, et les incorpora dans son empire.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les anciens Frisons n'avaient point été gouvernés par des rois, mais par des chefs ayant le titre de ducs, parce que dans plusieurs chroniques du moyen âge, le souverain des Frisons Radbod, est désigné sous cette dernière qualification (4). Mais il

(1) Spener, *Not. Germ. antiq.*, lib. IV, c. 4, § 12.

(2) Le comte Daru rapporte dans son histoire de Bretagne, qu'en 509, les Frisons envahirent les côtes de cette ci-devant province française, dont ils furent expulsés en 513, par Hoel I, roi de Bretagne, et Arthur roi de Cambrie et chef des chevaliers de la Table-Ronde (Daru, *Hist. de Bretagne*, tom. 1, p. 89 et 147).

Cet événement dont les Annales de la Frise ne font aucune mention, nous semble tenir plus de la fable que de l'histoire.

(3) Paul. Diac., *Gesta Longob.*, lib. VI, c. 37. *Annal. Fuld.*, ad ann. 729. Sigeb. Gembl., *Chron.*, ad ann. 734.

(4) *Dux Frisonum*, dans les *Annales Metenses*, ad ann. 692, la chronique de St-Bertin, c. 1, pars 13 et la chronique de Fredegaire, c. 105. *Hertoghe van Vriesland*, dans la *Rym-Chronyck* de Melis Stocke. — Voir aussi Spener, *Not. Germ.*, lib. IV, c. 4, 13.

faut distinguer ici les époques. Avant le 8e siècle, tous les princes frisons portaient le titre de roi : c'est celui que leur donne Tacite (1). Mais lorsqu'en 692, les Frisons furent vaincus par Pépin et devinrent tributaires des rois Francs, Radbod et ses successeurs furent contraints de changer leur titre de roi contre celui de duc (2).

Quoiqu'aux 6e et 7e siècles les Frisons fussent aussi connus sous le nom de Bas-Saxons, parce qu'ils faisaient alors partie de la vaste confédération saxonne, leur gouvernement différait totalement de celui des Saxons qui se gouvernaient en république, et dont chaque tribu ou *pagus* se choisissait un chef temporaire, mais seulement en temps de guerre (3).

Les documens nous manquent entièrement pour connaître les vicissitudes qu'éprouva sous l'empire romain l'état politique de la peuplade des Sturiens dont sans doute le gouvernement était semblable à celui des Frisons au milieu desquels ils habitaient, et dont probablement ils n'étaient qu'une fraction.

Nous ne possédons pas non plus des détails particuliers sur le gouvernement des Tubantes, des Chamaves, des Sicambres et autres peuplades habitant successivement l'angle formé par le Rhin et l'Yssel, mais rien n'indique qu'il différât de celui des Frisons, des Bataves et de la généralité des Germains (4). Pendant les quatre premiers siècles de notre ère, la condition politique de ces peuples

(1) Tacit., *Annal.*, lib. XIII.

(2) *Tunc fuit ibi* (in Frisia) *rex, nomine Radbodus, sed chronica Franciæ nominant istum Radbodum non regem sed ducem, quia Francia tunc dominabatur Frisiæ et voluit quod non rex sed dux vocaretur dominus Frisiæ, sed Frisones eum habebant ut regem* (Chron. Traject. in vita Radbodi).

(3) Tom. 1, p. 229.

(4) Seulement dans un passage de ses Commentaires César parle des chefs et des anciens des Usipètes et des Tenchtres (*Bell. Gall.*, lib. IV, c. 13).

ne subit aucun changement, au moins de la part des Romains; car lorsque ceux-ci envahirent leur territoire, et qu'ils se voyaient dans l'impossibilité de défendre leurs foyers, ils préférèrent d'émigrer en masse et de chercher une nouvelle demeure à droite du Rhin plutôt que de subir les lois d'une domination étrangère. Quand les Sicambres reparurent, au 4e siècle, dans leur ancienne position à gauche de ce fleuve, ils y vécurent en peuple entièrement libre et indépendant, traitant de pair avec les Romains, et parfois à des conditions fort humiliantes pour l'orgueil de ceux qui se prétendaient les maîtres de l'univers entier.

CHAPITRE V.

État de la civilisation, mœurs et coutumes des Bataves, des Caninefates, des Frisons, etc., avant et pendant la domination romaine.

§ I.

Mœurs et usages des Bataves et des Caninefates, avant la domination romaine.

Dans aucun ouvrage de l'antiquité on ne trouve des détails relatifs à l'état des mœurs et des usages de la vie privée des Bataves et des Caninefates avant leur alliance avec les Romains; mais comme suivant le témoignage de Tacite, aucune peuplade de race teutonique ou germaine ne se montrait plus invariablement attachée à ses institutions et ses traditions nationales que les Cattes (1), les traits sous lesquels Tacite a dépeint ces derniers doivent tout aussi bien convenir aux Bataves et aux Caninefates, peuples issus des Cattes, parlant le même idiôme, ayant le même culte, les mêmes mœurs, les mêmes usages (2). Rapporter ici le passage dans lequel Tacite a tracé le portrait des Cattes, ce sera donc aussi tracer celui des Bataves et des Caninefates pour l'époque où la domination d'une nation étrangère n'avait pu encore influer sur leur caractère national, ni corrompre l'originalité des mœurs et des usages de la mère-patrie.

« Les Cattes, dit Tacite, ont le corps plus robuste que

(1) Tacit., *Mor. Germ.*, c. 32.
(2) Idem, *Hist.*, lib. IV.

les autres Germains, les membres nerveux, l'air menaçant, le courage plus mâle, beaucoup de sens et d'habileté; autant que des barbares peuvent en avoir; ils savent se choisir de bons chefs, obéir à ceux qui commandent, garder leurs rangs, saisir les occasions, suspendre leur premier feu, distribuer la journée, se retrancher pour la nuit, se méfier de la fortune, compter sur la valeur; enfin, ce est fort rare et suppose un système suivi, faire plus de fond sur le général que sur les troupes : toute la force est dans l'infanterie, qui, outre ses armes, porte des outils et des provisions; les autres Germains se battent; il n'y a que les Cattes qui fassent la guerre : très-peu de courses et d'attaques hasardées. En effet, la cavalerie a cela de propre, de décider promptement la victoire, promptement la retraite. Une chose qui, rarement pratiquée dans le reste de la Germanie par quelques déterminés, est passée en usage chez les Cattes, c'est de laisser croître leur barbe et leurs cheveux pour s'y ensevelir le visage jusqu'à ce qu'ayant tué un ennemi, ils quittent ce déguisement sous lequel ils s'étaient voués à la valeur; sur les dépouilles sanglantes de l'ennemi ils coupent cette chevelure qui leur offusquait le front, se vantant alors de s'être enfin acquittés envers les auteurs de leurs jours, et rendus dignes de leur patrie, dignes de leurs parens : les lâches, les poltrons gardent toute leur vie cet extérieur hideux, les braves par excellence portent de plus, en signe d'esclavage, un anneau de fer qui laisse une tache, qu'on doit laver dans le sang d'un ennemi : beaucoup de Cattes adoptent cette coutume, et blanchissent avec ces chaînes glorieuses, en spectacle à l'ennemi comme à leurs concitoyens; voilà ceux qui dans les combats donnent les premiers; voilà leur perpétuel front de bataille, auquel l'œil ne s'accoutume point; car même durant la paix leur air farouche ne s'adoucit pas.

« Personne n'a de maisons ni de terres en propre, ni d'embarras d'aucune espèce ; chez qui que ce soit qu'ils arrivent, ils y prennent leur nourriture, prodigues du bien d'autrui, détachés du leur, jusqu'à ce que les glaces de la vieillesse ne leur permettent plus que de se traîner dans cet âpre sentier de la vertu (1). »

Tacite rapporte que dans une guerre des Hermondures contre les Cattes, les deux armées prêtes à engager le combat, firent le vœu de sacrifier à Odin tous les prisonniers, les chevaux et le bétail qui tomberaient entre leurs mains (2). Ce passage prouve que les Cattes, et sans doute aussi les Bataves et les Caninefates, pratiquaient la coutume barbare d'immoler des victimes humaines, ce que du reste ils avaient de commun avec la plupart des peuples de race germanique.

Nous ne voyons qu'un seul point où les Bataves semblent avoir différé essentiellement de leurs compatriotes de la Hesse ; c'est que la force principale des armées cattes consistait dans l'infanterie, et que la cavalerie formait celle des armées bataves. Ce fut principalement à la cavalerie des Bataves auxiliaires que César fut redevable de la victoire qu'il remporta sur les Éduens et les Auvergnats, deux des peuples les plus puissans des Gaules, et qui prirent la part la plus active au soulèvement général des Gaulois contre le joug que venait de leur imposer ce conquérant (3). Plutarque qualifie les Bataves d'excellens cavaliers (4) ; aussi la division de la garde impériale composée de Bataves, était-elle formée uniquement de cavalerie (5).

Les Bataves excellaient également dans l'art nautique,

(1) Tacit., *Mor. Germ.*, c.
(2) Tacit., *Annal.*, lib. III.
(3) Tacit., *Hist.*, lib. IV.
(4) Plutarch., in *Othone*.
(5) Dio Cass., lib. V.

et les anciens attestent qu'aucun peuple ne les surpassait dans cet exercice (1).

Le paragraphe suivant démontrera que malgré leur longue alliance avec les Romains et les nombreux établissemens que ceux-ci fondèrent dans le pays des Bataves et des Caninefates, ces peuples restèrent constamment fidèles aux principes des Cattes leurs ancêtres, et qu'ils surent toujours préserver leurs mœurs, leurs coutumes et leurs institutions primitives de l'influence de celles des dominateurs étrangers.

§ II.

Mœurs et usages des Bataves et des Caninefates pendant leur alliance avec les Romains.

Après César, le plus ancien auteur qui ait parlé des Bataves est le poëte Lucain. Dans son poëme sur la bataille de Pharsale, composé plus d'un siècle après l'époque où les Romains contractèrent alliance avec les Bataves, il cite ces derniers parmi les peuples qui combattirent sous les drapeaux de César. Il ajoute à leur nom l'épithète de *truces* (2). terme qui ne peut se traduire en français que par les termes de cruels, barbares, farouches, sauvages (3). Cette expression seule prouve que sous le règne d'Auguste, la civilisation romaine n'était point parvenue à changer le caractère et la rudesse germanique du Batave.

Mais de tous les écrits des anciens, les ouvrages de l'im-

(1) *Erat et domi eques*, dit Tacite, en parlant des Bataves, *præcipuo nandi studio, arma equosque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere* (*Hist.*, lib. IV).

(2) *Batavique truces.*

(3) Priscien qualifie de la même épithète les Germains et les Sarmates, *Germani truces*, *Sauromatæque truces* (Prisciani, *Periegesis*, v. 294, 245. Dodwel, *Geographi Græci minores*, tom. 1).

mortel Tacite, sont ceux qui offrent les documens les plus intéressans pour la connaissance des mœurs et de l'état social des Bataves et des Caninefates sous la domination romaine. Les faits que cet historien relate, en décrivant les événemens dont cette contrée fut le théâtre pendant le règne de Vespasien, rapprochés de ce que le même auteur et d'autres écrivains anciens ont dit des mœurs des Germains, attestent à l'évidence que tels qu'étaient les Bataves et les Caninefates avant leur émigration du pays des Cattes, où lorsque les Romains apprirent pour la première fois l'existence de ces peuples, tels ils étaient encore sous le rapport de la civilisation vers la fin du second siècle de l'ère vulgaire.

On a lu dans le premier volume de notre ouvrage que les Germains n'avaient pour temples que des forêts sacrées, que c'était là que se tenaient les assemblées du peuple et que c'était à table et au milieu des festins qu'on délibérait sur les affaires les plus importantes de l'État. Tacite nous apprend que toutes ces coutumes s'observaient encore chez les Bataves sous Vespasien (1).

Dans les assemblées publiques des Germains les motions des opinants étaient approuvées ou rejetées par les acclamations et le bruit des armes des assistans. Les Bataves applaudirent de la même manière (*barbaro ritu*) aux propositions de Civilis (2).

Tacite dit que lorsque les Caninefates élurent pour roi

(1) *Civilis primores gentis et promptissimos vulgi, specie epularum sacrum in nemus vocatos, ubi nocte ac lætitia incaluisse videt, à laude gloriaque gentis orsus, injurias et raptus et cætera servitia mala enumerat* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) *Magno cum assensu auditus, barbaro ritu et patriis execrationibus universos adigit* (Tacit., ibid.).

Ubi sono armorum tripudiisque (ita illis mos) adprobata sunt dicta Civilis (id., *Hist.*, lib. V).

Brinion, ils l'élevèrent sur un bouclier au milieu de l'assemblée armée, suivant la coutume de leur nation (*more gentis*) (1) qui était celle de tous les Germains; car cette cérémonie était encore observée à l'inauguration des rois francs aux 5e et 6e siècles (2).

A l'époque où les Bataves et les Caninefates tentèrent de secouer le joug romain, ils continuaient à suivre la tactique militaire des Germains et à combattre rangés, non en lignes parallèles, mais en forme de coin (*cuneatim*) (3), malgré le long séjour que de nombreuses garnisons romaines avaient fait sur leur territoire et le long espace écoulé depuis qu'ils servaient eux-mêmes comme auxiliaires dans les armées de l'empire (4). On remarque aussi que dans la bataille que Civilis livra au général romain Lupercus, il plaça, suivant l'usage constant des Germains, les femmes et les enfans en arrière de son armée, afin que leur présence, les éloges ou les reproches adressés aux combattans par leurs mères, leurs sœurs ou leurs amantes, servissent à stimuler ou à ranimer le courage des guerriers (5). D'après une autre

(1) *Impositusque scuto, more gentis, et sustinentium humeris vibratus dum diligitur* (Tacit., *Hist.*, lib. IV).

(2) *At illi* (Franci) *illa audientes, plaudentes tam palmis quam vocibus, eum* (Chlodoveum) *clypeo evectum, super se regem constituunt* (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. II, c. 40).

Parmæ superpositus rex (Gundebaldus) *est elevatus* (id., lib. VII, c. 10).

(3) *Caninefates, Frisios, Batavos propriis cuneis componit in cuneis* (Batavi) *congregantur* (Tacit., *Hist.*, lib., IV). *Civilis haud porrecto agmine, sed cuneis astitit* (id., *Hist.*, lib. V).

(4) Une preuve de l'ignorance des Bataves, des Caninefates, des Frisons et autres peuples germains qui composaient la ligue formée par Civilis contre les Romains, dans la tactique militaire, c'est qu'au siége du camp romain de *Vetera*, ils durent avoir recours aux transfuges pour la confection des instrumens de guerre nécessaires à l'attaque d'une place forte (Tacit., *Hist.*, lib. IV. *Annal.*, lib. XII).

Une inscription tumulaire rapportée par Scriverius apprend que les Bataves portaient les armes dès l'âge de seize ans (Scriv., p. 208).

(5) *Matrem suam sororesque simul omnium conjuges parvosque liberos*

coutume observée par les Germains, l'armée entonna un chant de guerre et les femmes poussèrent des hurlemens et des cris sauvages au moment où la bataille allait commencer (1).

Les étendards des Bataves étaient, comme ceux de tous les peuples de la Germanie, ornés de la figure de quelqu'animal de leurs forêts (2).

Une autre preuve de l'attachement des Bataves aux institutions et usages de leurs ancêtres se trouve dans le serment que fit Civilis de ne se couper la chevelure qu'après avoir exterminé les légions romaines (3).

Tacite rapporte que le moyen le plus propre pour s'assurer de la fidélité des Germains à leurs promesses, était d'en exiger pour otages des femmes et des filles d'une condition distinguée. C'est pour ce motif que Civilis mit entre les mains des habitans de Cologne sa propre épouse et sa sœur comme un gage certain de sa bonne foi à observer le traité qu'il venait de conclure avec eux (4).

Que les Bataves n'eussent pas non plus abjuré la religion de leurs pères pour adopter le culte romain, c'est ce que démontrent, outre le passage de l'histoire romaine de Tacite cité plus haut, dans lequel il est parlé de leurs forêts

consistere à tergo jubet, hortamenta victoriæ vel pulsis pudorem (Tac., *Hist.*, lib. IV).

(1) *Virorum cantu feminarumque ululatu sonuit acies* (ibid.).

(2) *Inde depromptæ silvis lucisque ferarum imagines, ut cuique genti, inire prælium* (ibid.).

(3) *Civilis, barbaro voto, post cœpta adversus Romanos arma, propexum rutilatumque crinem, patrata demum cæde legionum, deposuit* (ibid.).

Paul Diacre rapporte que six mille Saxons firent le même vœu dans une guerre de ce peuple contre les Suèves : *Sex millia Saxorum devoverunt se neque capillos rasuros, nisi se de Suevis hostibus ulciscerentur* (Pauli Diac., *de Gest. Longob.*, lib. III, c. 7. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, c. 15).

(4) *Uxorem ac Sororem Civilis relicta sibi pignora societatis* (Tac., *Hist.*, lib. IV).

sacrées, la vénération presque divine que Civilis, pour flatter les préjugés de sa nation et de ses alliés, témoigna à la prêtresse ou devineresse germaine Velleda à laquelle il envoya Lupercus, son prisonnier de guerre, pour qu'elle disposât de son sort (1); puis cette allocution qu'il adressa à ses soldats dans laquelle il les exhorta à combattre vaillamment sous les auspices des dieux de la Germanie et du Rhin, fleuve non moins saint et sacré pour les anciens Germains, que le sont l'Indus et le Gange pour les Indous (2).

Si l'on fait un rapprochement de tous les faits que nous venons de relater avec le contenu des chapitres 3, 6, 7, 8, 9, 11, 22 et 23 de l'ouvrage de Tacite intitulé : *de Moribus Germanorum*, on trouvera une conformité si parfaite des mœurs des peuples de la ligue batave, avec celles de la généralité des Germains, qu'on sera tenté de croire que Tacite a composé ce livre sur les documens qu'il avait recueillis pour l'histoire de la guerre des Bataves contre les Romains. Mais disons plutôt que cette similitude ne résulte que de ce que les Bataves, sous le règne de Vespasien, étaient encore un peuple barbare et sans culture, fidèle aux principes de ses ancêtres aux yeux desquels l'oubli et le mépris des mœurs et des usages nationaux et l'adoption de ceux d'une nation étrangère, étaient une marque d'esclavage, un acte de lâcheté et d'incivisme indigne de tout peuple libre. D'ailleurs lorsque Tacite dit que Civilis, élevé à la cour de Rome, formait un contraste avec le reste de ses compatriotes, il donne clairement à entendre que la civilisation romaine n'avait pu encore se faire jour chez ces derniers (3).

(1) *Vetere more*, ajoute Tacite en rapportant ce fait, *quo plerasque feminarum fatedicas, et augescente superstitione, arbitrantur deas* (ibid.).

(2) *Rhenum et Germaniæ deos in aspectu* (Tacit., lib. V).

(3) Tacit., *Hist.*, lib. IV, c. 13. Civilis parlait et lisait correctement le latin. (Ibid., c. 32, 69, 75).

Si, dans la guerre des Bataves contre les Romains, Civilis affecte d'agir en toutes choses comme un véritable Germain, c'est qu'il était de son intérêt de se montrer Batave et Germain parmi les Bataves et les Germains.

Plus de deux siècles d'alliance avec les Romains ne produisirent aucun changement dans la simplicité et la rudesse des moeurs des Bataves; car Tacite qui florissait plus d'un demi-siècle après la révolte des Bataves sous le règne de Vespasien, avance que de son temps ils ressemblaient parfaitement à la peuplade germaine des Matiaques (1) qui habitait la Weteravie et une partie de la Hesse, et qui n'était probablement elle-même qu'une branche ou subdivision des Cattes.

Le poëte Martial, auteur contemporain de Tacite, représente dans une de ses épigrammes, les Bataves comme des barbares dont l'aspect agreste et sauvage était un sujet de plaisanterie pour les Romains et de terreur pour les enfans (2). Dans une autre épigramme Martial parle des Bataves comme d'un peuple inculte et plongé dans les ténèbres de la plus profonde ignorance. Il introduit un in-

(1) *Similes Batavis* (Tacit., *Mor. Germ.*, c. 29).

(2) *Sum figuli lusus, rubi persona Batavi*
Quæ tu derides, hæc timet ora puer
(Martial, lib. XIV, ep. 176).

Le poëte fait allusion à un masque de théâtre qui représentait les traits d'un batave. Dans quelques éditions on lit *pater* au lieu de *puer*, à la fin du second vers. En adoptant cette leçon, on pourrait supposer que Martial a voulu rapporter l'effroi et la consternation que le soulèvement des Bataves avaient naguère répandus jusque dans la ville de Rome.

Les termes *rubi persona Batavi*, prouve que le physique comme le moral des Bataves n'avaient subi à cette époque aucune altération par des alliances étrangères.

On trouve dans les ouvrages de Cannegieter (*de Brittenburgo*) et de Smetius (*oppidum Batavorum*) le dessin de plusieurs figurines découvertes près de Nimègue, représentant des têtes de Bataves avec la barbe longue et une épaisse chevelure retroussée et retombant sur le dos.

connu qui s'adressant au poëte, lui demande s'il est ce Martial dont les productions sont lues et admirées partout excepté chez un peuple aussi insensible au charme des lettres que les Bataves (1).

Le témoignage de deux auteurs anciens tels que Tacite et Martial, prouve donc à l'évidence que les Bataves du second siècle de l'ère vulgaire étaient restés en tout semblables à leurs ancêtres, que le respect pour les principes et les mœurs de leurs pères leur avait servi de barrière contre l'envahissement de mœurs et d'usages étrangers et qu'en empêchant la civilisation romaine de germer dans la Batavie, comme elle l'avait fait dans la Grande-Bretagne et la moyenne partie des Gaules, il avait conservé l'esprit et le caractère national du Batave.

(1) *Tu ne es, tu ne ait, ille Martialis*
Cujus nequitias jocosque novit
Aurem qui modo non habet batavam.
(Martial, *Epigr.*, lib. VI, ep. 82).

Plusieurs écrivains interprétant mal ces vers, ont cru que Martial avait voulu faire passer les Bataves pour un peuple sans intelligence, telle n'était point l'intention de ce poëte. Martial parlait des Bataves, non pas comme de gens stupides, mais incapables d'apprécier la beauté de la littérature à cause de la rudesse de leurs mœurs et du peu de culture de leurs facultés morales. C'est ainsi que l'ont entendu avec raison les éditeurs du Martial *cum notis variorum*.

Le célèbre Grotius et un autre savant anonyme du siècle dernier, qui ont pris la plume en main pour défendre leurs ancêtres contre ces imputations, ont écrit chacun une dissertation sur cette épigramme de Martial. Grotius prétend que le poëte latin a voulu faire entendre que les Bataves étaient un peuple de mœurs trop graves pour se complaire à la lecture de ses vers licencieux : *At nostratibus hæc ipsa audire et insolitum et grave est, nec non decipit Martialis cum fatetur aures batavæ suis non patere nequitiis* (Grotius, *Paralel. rerum publicar.* c. 11).

Meerman partage l'opinion de Grotius ; il interprète les vers de Martial de la manière suivante : *Voor onze landgenoten is het hooren zelfs van dit alles ongewoon en aanstootelyk; en Martialis bedriegt ons niet wanneer hy bekent dat de bataafsche ooren zich voor de godloosheden zyner landgenoten niet openen* (Meerman, *ad Paral. rerump. Grotii*). Nous croyons notre explication plus naturelle.

Les écrits des 4e et 5e siècles ne répandent aucune lumière sur l'état social des Bataves et des Caninefates à cette époque. Il est à croire qu'il ne différait point de celui des deux siècles précédens et que l'esprit national des Bataves et leur attachement à leurs anciens usages et en leurs premières institutions, loin de s'affaiblir se développèrent au contraire avec plus d'énergie par la connexion et les alliances des Bataves et des Caninefates avec les peuplades germaniques, qui, à différentes reprises, envahirent leur territoire et s'y fixèrent en grand nombre, surtout depuis le règne de Galien où la Batavie conquise tour à tour par les Francs, les Cauques et les Frisons, ne fut plus que momentanément et pendant de courts intervalles de temps au pouvoir des Romains.

La position du pays des Bataves et des Caninefates en a dû faire de tout temps d'habiles marins. Tacite rapporte que les Cauques infestèrent les côtes des Gaules sous le règne de l'empereur Claude et que leur flotte composée de très-petits navires, probablement des canots sans voiles, semblables à ceux des Saxons du 5e siècle, était commandée par un Caninefate nommé Gannascus (1).

Civilis équipa une flotte de trois cent quarante petits bâtimens auxquels il joignit plusieurs vaisseaux pris sur les Romains (2). Dans cette guerre la flotte romaine que Civilis avait fait venir de la Grande-Bretagne fut attaquée et prise en grande partie par les Caninefates (3).

Les anciens ne mentionnent aucune branche d'industrie exercée par les Bataves ; mais de ce silence on ne doit point conclure qu'ils n'en possédassent quelques-unes de celles

(1) Tacit., *Annal.*, lib. V, c. 18. Plin., *Hist. nat.*, lib. IV, c. 16, lib. VII; c. 56, lib. XVI ; c. 40. Vel. Paterc., lib. II, c. 107.

(2) Tacit., *Hist.*, lib. V.

(3) Id., lib. IV.

pratiquées dans une grande partie de la Germanie; la préparation du sel et l'extraction de la tourbe, par exemple, ne devaient point leur être inconnues. Ils se livraient aussi beaucoup à la pêche, le poisson constituant la principale partie de leur nourriture (1).

§ III.

Mœurs, culte et lois des Frisons, etc., avant et pendant la domination romaine.

Si les Romains malgré quatre siècles de domination ne parvinrent pas à faire adopter aux Bataves leur culte, leur langue et leurs coutumes, l'influence de la civilisation romaine dut se faire sentir bien moins encore chez les Frisons, peuple germain, habitant en dehors des limites de l'empire pendant toute la durée de ce dernier, peuple entièrement libre et indépendant, si l'on en excepte le petit nombre d'années que les Frisons furent tributaires de Rome, depuis la conquête de la Frise par Drusus jusqu'au règne de Claude. Aussi dans la guerre des Bataves contre les Romains, voyons-nous les Frisons agir en véritables Germains et de concert avec les autres confédérés, exhorter les Ubiens à renoncer à l'alliance et à la manière de vivre des Romains, pour retourner aux mœurs et aux usages de leurs ancêtres (*resumere mores patrios*). Les légendes des premiers apôtres du christianisme en Frise et le Code des lois frisonnes rédigé par ordre de Charlemagne sont les monumens les plus anciens que nous possédions sur l'état social des anciens Frisons. Ils nous apprennent que les Frisons des 7e et 8e siècles ressemblaient encore exactement aux Germains des temps antérieurs.

(1) Pline parle de poissons qu'on pêchait dans le Rhin, qui étaient si grands que deux bœufs avaient peine à en transporter un seul.

Les anciens biographes des missionnaires qui annoncèrent la foi aux Frisons, les dépeignent comme un peuple barbare et farouche (*indomiti ac feroces populi*) (1). On voit dans la légende de St-Wulfran qu'au 7e siècle les Frisons n'avaient point encore renoncé à la coutume atroce des sacrifices humains. On y lit que ce saint arracha à la mort trois enfans destinés à être immolés aux idoles (2).

A la prière de St-Wulfran, Radbod, roi des Frisons, accorda la vie à deux autres enfans qui allaient périr de la même manière (3).

Il paraît que c'étaient des enfans nouveau-nés qu'on sacrifiait de préférence aux dieux barbares de la Frise, et suivant la coutume générale des Germains, le sort désignait ces victimes ; mais une loi frisonne statuait que dès qu'un enfant sorti du sein de la mère aurait pris de la nourriture,

(1) *Temporibus S. Willebrordi divino instincto Engelmundus venit in fines Hollandiæ ad eam partem quæ Kennemaria dicitur, ubi indomitis ac ferocibus populis Jesu Christi evangelium prædicavit* (Officium S. Engelm., Bol., tom. 4, jun. p. 115).

Qui (Frisones) *ferè quemadmodum et pisces morantur in aquis, quibus ita undique concluduntur, ut rarò ad exteras regiones accessum habeant, nisi navibus subvehantur. Hos remotos à cæteris nationibus ideoque brutos ac barbaros cælestis semini verbis adiit* (Vita S. Bonif. auct. presbyt. S. Martini Ultraj. c. 1).

(2) *Prædicante illo et docente* (Wulfranno) *populum Frisonum, contigit quadam die puerum quemdam ex ipsâ gente Frisonum ortum diis immolandum duci ad laqueum. Orabat autem S. Pontifex incredulum ducem ut hujus pueri sibi vitam donaret nec hominem ad imaginem dei factum sacrificium execrabile dæmonibus immolaret. Vocabatur autem idem puer Ovo. Respondebat autem dux patrio sermone decretum esse lege perenni olim à prædecessoribus suis omnique Frisonum gente, quemcumque sors elegisset in eorum solemniis diis offerendum sine mora* (Jonas, *Vita S. Wulfran.*, c. 6).

(3) *Duos adolescentes ex ipso Frisonum genere qui similiter ritu profano dæmonibus erant immolandi, quorum unum vocabatur Turinus alterque Ingomarus, deprecante claro pontifice Wulfranno, præfatus dux* (Radbodus) *vitæ donavit* (Jonas, ibid.).

on ne pourrait l'immoler contre la volonté de ses parens. Dans la vie de St-Ludger on lit qu'une femme frisonne arracha des mains du sacrificateur un enfant nouveau-né, le porta chez elle et lui mit du miel dans la bouche ; ce qui empêcha les gardes envoyés pour le reprendre, de s'en saisir (1).

Les victimes prises parmi les hommes faits étaient ordinairement des criminels et principalement des sacriléges ; un Frison qui avait profané ou dépouillé un sanctuaire était conduit sur le bord de la mer pour y être offert en holocauste à la divinité qu'il avait offensée ; on lui ouvrait les narines, on lui coupait les parties viriles, puis on le précipitait dans les flots (2).

Stavo, qu'on croit être la même divinité que Thor, était le dieu suprême des Frisons. Il avait un sanctuaire célèbre dans l'île de Foseteland qui reçut de là le surnom d'Heligoland, l'île sacrée, Foste. Fhoste ou Fhosete, épouse de Stavo, et la même que la Siwa des Wendes, y était aussi adorée et c'est d'elle que dérivait le nom de Foseteland, pays de Foste (3).

Pendant trois jeudis de chaque année on célébrait dans

(1) *Vita S. Ludgeri.* Acta SS. Ord. Bened., tom. 5.

Une autre preuve de la barbarie où les Frisons étaient encore plongés au 7e siècle, est la loi qui permettait aux parens de vendre où de mettre à mort leurs enfans avant qu'ils n'eussent approché le sein de la mère : *Quia sic mos erat paganorum ut si filium aut filiam necare voluissent ; absque cibo terreno necarentur* (ibid).

(2) *Qui fanum effregerit et ibi aliquid de sacris tulerit, ducitur ad mare et in sabulo quod accessus maris apperire solet, finduntur nares ejus et castratur et immolatur diis quorum templa violavit* (Additio Sapientum ad leg. Frison., tit 12).

(3) Cette île, jadis d'une étendue plus considérable que de nos jours, a une lieue de circuit, et consiste en un rocher escarpé de 150 pieds de hauteur, au sommet duquel on trouve un village, une église et un fanal. L'île entière compte environ 2000 âmes.

cette île trois fêtes solennelles en l'honneur de Stavo et de Foste. Ludger détruisît ce sanctuaire et le remplaça par un temple chrétien (1). On prétend que Foste avait un autre sanctuaire renommé dans l'île d'Ameland, sur l'emplacement du village actuel de Foswerd.

Les annales de la Frise font mention de trois autres divinités frisonnes, la déesse Meda ou Medea, dont St-Wibert, apôtre de la Frise, renversa le temple construit à l'endroit où existe aujourd'hui la ville de Medenblick; le dieu Kow, et Zoller, dieu de la mort, l'auteur des calamités et des maladies qui affligent l'humanité. Tacite parle aussi d'une déesse nommée *Baduenna*, qui avait un bois sacré dans la Frise (2).

Nous avons transcrit dans le livre premier de cet ouvrage le passage de Pline qui offre une description fort intéressante de l'ancien pays des Cauques. Mais c'est moins ce dernier ou l'Oost-Frise actuelle, au royaume de Hanovre, que Pline a prétendu décrire que la Frise où par erreur il a fixé la demeure des Cauques. En effet lorsqu'il dépeint cette contrée comme étant sans cesse en proie aux débordemens de l'Océan et qu'il dit que ses habitans n'avaient

(1) *Transfretavit in confinio Fresonum atque Danorum ad quamdam insulam quæ à nomine dei sui falsi Forsete est appellata. Perveniens autem ad eamdem insulam, destruxit ejusdem Fosetis fana quæ illic fuere constructa et pro eis christi fabricavit ecclesiam* (Vita S. Ludgeri).

(2) *Lucus quem Raduennæ vocant* (Tac., *Annal.*, lib. IV).

La plupart des bois sacrés de la Frise furent détruits par ordre de Charles Martel.

(3) *Karolus navali evectione Fresonum regnum penetravit, interfectis Fresonibus, Popponem ducem interemit, lucos et fana subvertit* (Chron. Hildesheim., ad ann. XV Caroli Martelli).

Fana earum idolatriæ contrivit atque combussit igni (Fredeg., *Chron.*, cap. 109).

Fana eorum destruxit (Annal. Metens. ad ann. 736).

d'autre moyen de se mettre à l'abri des flots, que de se réfugier sur des tertres artificiels (*terpen*), il est parfaitement d'accord avec ce que l'histoire rapporte de la Frise au 7e et 8e siècle. Mais on peut le taxer de quelque exagération quand il avance que le territoire des Cauques ne possédait ni troupeaux domestiques, ni gibier; que la terre n'y produisait aucuns fruits et que les habitans de ces tristes lieux vivaient uniquement de poisson qu'ils prenaient au moyen de rets faits de jonc (1). Il est plus véridique lorsqu'il dit que les Cauques n'avaient pour toute boisson que de l'eau de pluie qu'ils conservaient dans des vases de terre (2). Pline rapporte ailleurs que dans son expédition contre les Frisons, Drusus ne trouva sur toute sa route à travers la Frise qu'une seule fontaine d'eau douce. Nous verrons plus loin qu'au 12e siècle l'eau douce était encore extrêmement rare dans la West-Frise qui fait partie de la Nord-Hollande actuelle.

Du temps des Romains les Cauques et les Frisons connaissaient déjà l'extraction de la tourbe. La manière dont Pline parle de cette opération prouve qu'elle devait être totalement ignorée de ses compatriotes (3).

En Frise, comme dans le reste de la Germanie, le bétail, petit et d'une chétive apparence, formait l'unique richesse du peuple; aussi le seul tribut que les Romains purent imposer aux Frisons consistait-il dans un nombre peu considérable de peaux de bœufs (4). Au 7e siècle lorsque les Frisons eurent atteint l'apogée de leur puissance, ils n'étaient

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. XVI.

(2) *Potus iis non nisi ex imbere servato scrobibus in vestibulo domus* (ibid.).

(3) *Captumque manibus lutum ventis magis quam sole siccatum, terrâ cibos et rigentia septentrione viscera sua urunt* (ibid.).

(4) *Tributum iis Drusus jusserat modicum pro angustia rerum ut in usus militares boum coria penderent* (Tacit., *Annal.*, lib. IV).

cependant guère plus riches en numéraire, puisque quand Chlotaire vainquit Beroald, roi des Frisons, le tribut annuel qu'il exigea des vaincus ne consistait qu'en seize cents peaux de bœufs. Dans le premier Code frison dont la plupart des dispositions remontent au 5e ou 6e siècle, les amendes sont ordinairement évaluées en têtes de bétail.

Les lois de ce code sont pour les anciens Frisons, ce que la loi salique et le Code des Allemands et des Ripuaires sont pour les peuples germains des ligues franque et allemande, c'est à dire l'expression exacte de l'état social de cette nation (1). On y retrouve les mêmes coutumes, les mêmes usages, que ceux décrits par Tacite dans son ouvrage sur les mœurs des Germains. On y voit que chez les Frisons, comme chez les Germains de Tacite, presque tous les délits et les crimes étaient punis d'une simple amende; que le meurtre même se rachetait encore au 8e siècle de cette manière; qu'une partie de ces amendes revenait à la personne lésée ou à sa famille; et que celle appelée *Freda* ou *vueriguldum* appartenait au roi.

Le Code frison nous apprend que la nation était divisée en nobles, en plébéiens, en serfs (*leiten*) et en esclaves (2). L'amende pécuniaire à laquelle la loi condamnait un plébéien pour le meurtre d'un noble était double de celle qu'un noble payait pour le meurtre d'un plébéien. Le plébéien pouvait se justifier de l'accusation par le serment et celui de dix-sept témoins. Le noble ne devait jurer qu'avec onze témoins de sa qualité. Pour le meurtre

(1) Le premier code frison fut compulsé par ordre de Charlemagne (Eginhardi, *Vita Car. Magni*, c. 29. Saxo Grammat. apud Leibnitz, *Script. rer. Brunsw.*, tom. 1, p. 168. Upey, *Beknopte geschied. der nederl. taal*, 2e deel, bl. 114).

La meilleure édition des anciennes lois frisonnes est celle de Sibrand Siccama, Leips. 1730, in-4°.

(2) *Lex Fris.*, tit. 1, § 1-4; tit. 12, § 2; tit. 3, § 5.

d'un serf le noble ou le plébéien libre payaient la même amende, mais si le noble voulait prouver son innocence par le serment, il ne devait produire que trois témoins, tandis que l'accusé plébéien était tenu d'en avoir cinq pour sa décharge. Un fait remarquable, c'est qu'un plébéien et un serf qui tuaient un noble n'encouraient qu'une peine égale à celle que la loi prononçait contre un noble qui avait donné la mort à un homme de sa caste. Seulement en cas de dénégation, le serf devait jurer avec trente témoins (1). Ce qui est encore digne de remarque, c'est que le vol était puni plus sévèrement que le crime d'homicide (2); et chose plus singulière encore, le vol d'un cheval ou d'un boeuf et l'effraction d'une maison étaient considérés par la loi des Frisons comme des crimes capitaux qui entraînaient la peine de mort, tandis que le parricide ne subissait que la perte de l'héritage paternel et que le fratricide n'était tenu qu'à une simple indemnité envers le plus proche parent de sa victime (3).

Le Frison qui trafiquait de la liberté d'un concitoyen noble ou roturier était soumis à la même peine que le meurtrier.

La loi donnait à l'époux d'une femme adultère le choix de la mettre à mort ou de la chasser à coups de fouet.

Le ravisseur d'une jeune fille était condamné à une amende simple qui se partageait entre le roi, le père et le tuteur de la fille, ou son maître si elle était en état de servitude.

Le parjure était puni d'une amende et de la perte de la main droite, mais il éludait ce supplice en payant une somme d'argent ou en donnant quelques têtes de bétail.

Comme nous venons de le voir tantôt, celui qui était ap

(1) *Lex Fris.*, tit. 1, § 1-4.

(2) Tit. 4, § 5.

(3) *Si quis caballum furaverit aut bovem aut scrconam effregerit, capitali sententia puniatur vel vitam suam prætio redimat* (Additio sapientum, tit. 1 § 3).

pelé en justice, pouvait se libérer de l'accusation, en jurant avec un nombre de témoins déterminé suivant la gravité du délit ou la qualité de l'accusé. Il y avait plusieurs formules de serment ; la manière la plus usitée était de s'arracher avec la main gauche une touffe de cheveux du même côté de la tête et de toucher ces cheveux de deux doigts de la main droite (1). Une autre formule qui accompagnait le serment était de mettre la main sur son épée ou de prendre le pan de sa robe. Ce dernier mode était principalement pratiqué quand un maître voulait s'interposer pour son esclave mis en accusation (2). Lorsqu'un homme venait en justice accuser un autre d'homicide, il le prenait par le pan de son habit (*per oram sagi*) et affirmait par serment la véracité de sa déposition. Alors l'accusateur était obligé de combattre en champ clos l'accusé, et si celui-ci succombait, son plus proche héritier était obligé de payer l'amende du meurtrier (3).

Une autre preuve judiciaire admise par le Code frison avait beaucoup d'analogie avec la manière de consulter le sort chez les Germains et les Scythes. L'article 14 du premier Code frison dit en substance que si un homme a été tué dans une sédition, la partie lésée doit chercher sept hommes qui jureront conjointement avec douze autres ; qu'ensuite chacun d'eux doit prendre une baguette de coudrier enveloppée de laine qu'il déposera sur l'autel de l'une ou l'autre divinité frisonne (4). Après une invocation au dieu auquel on s'adressait alors, le prêtre ou un

(1) *Lex Fris.*, art. 81.

(2) *Si servus furti reus esse dicatur, dominus ejus in vestimento suo sacramentum pro illo perspiciat* (Tit. 3, § 5 et tit. 12, § 2).

(3) Tit. 14, § 5 et 6.

(4) Cette pratique superstitieuse s'étant encore conservée chez les Frisons longtemps après l'introduction du christianisme, ce fut sur l'autel d'une église que celui qui consultait le sort déposait une baguette de coudrier.

jeune enfant levait au hasard une de ces baguettes. Si c'était la baguette marquée d'un signe particulier qu'il relevait, celui qui l'avait déposée était censé le coupable, il était puni comme tel et tous ses coaccusés étaient mis hors de cause. Si la baguette que le prêtre ou l'enfant avait prise la première n'était point celle qui portait une marque, chacun des accusés faisait une marque pareille à la baguette qu'il avait déposée et celle qui restait la dernière sur l'autel indiquait le voleur. On pouvait recommencer la même épreuve une seconde fois mais sur d'autres personnes.

Le criminel condamné au dernier supplice était mis à mort le visage tourné vers le nord et suivant la coutume des Germains, c'était un prêtre qui était chargé de l'exécution. Dans les temples et les assemblées publiques les assistans avaient toujours la face tournée vers le septentrion.

Les assemblées du peuple avaient lieu un jeudi, jour consacré à Stavo le dieu suprême de la nation. La grande assemblée annuelle se tenait dans un champ appelé *Opstalboom*. Ce champ qui avait 900 pieds de circuit et était planté de chênes séculaires, était situé à une lieue et demie de la ville actuelle d'Aurick dans l'Oost-Frise. C'est là que furent décrétées la plupart des anciennes lois frisonnes.

Une de ces lois statuait que l'armée ne s'éloignerait jamais de la frontière orientale de la Frise au delà d'un point d'où elle pourrait être ramenée le soir dans les limites de cette denière, afin d'être toujours en état de faire tête à l'ennemi qui tenterait d'envahir la Frise (1).

Suivant un savant philologue hollandais, Ypey, l'idiome

(1) *Frisones non oportere exercitum ducere versus austrum non remotius quam in vespere redire, ut eorum possint patriam tenere contra gentilem exercitum* (Upey, *Beknopte geschied. der nederl. taal*, 2e deel, bl. 126).

des anciens Frisons était un dialecte teuto-anglo-saxon. Il différait de ceux des Bataves et des Belges en ce que les premiers parlaient le teuto-catte (le Hessois) et les seconds un dialecte westphalien. De ces différens idiomes serait provenu le Nerlandais de nos jours (1).

En 1817 on découvrît dans une tourbière, près de Friedbourg dans l'Oost-Frise, un tombeau frison, datant, à ce qu'on prétend, de plus de vingt siècles; il renfermait un squelette revêtu d'une saie en toile grossière non tissée, sans coutures ni boutons. La chaussure consistait en une pièce de cuir unie et sans semelles. Une courroie servait à attacher cette chaussure au-dessus du pied. Les trous faits à la courroie et à la partie supérieure du cuir étaient enjolivés de quelques ornemens (2). Ces différens objets indiquent une époque barbare et où les arts étaient encore dans l'enfance chez les habitans de la Frise. La manière dont Pline a parlé des Cauques, ou plutôt des Frisons, et ce que Tacite dit de la pauvreté de ces derniers prouve que l'industrie n'avait point fait plus de progrès chez ce peuple pendant les premiers siècles de l'ère vulgaire et fait douter que les Frisons se livrassent déjà alors à la fabrication de ces étoffes si estimées à la cour de Charlemagne et dans les temps postérieurs.

La mer était l'élément naturel des Frisons. La guerre et la navigation faisaient toute leur occupation; ils négligeaient entièrement la culture de la terre, et ne se nourrissaient guère que des produits de la chasse et de la pêche, du lait et de la chair de leur chétif et maigre bétail. Le commerce n'avait point d'attrait pour un peuple aussi inculte et aussi étranger à toutes les jouissances et aux besoins des nations civilisées. Dignes précurseurs des terribles Nor-

(1) Ypey, 1e deel, bl. 133.

(2) *Konst en letterbode*, 1818, 1e deel, bl. 258.

mands, ils n'affrontaient les périls de l'océan dans leurs fragiles navires que pour répandre partout la désolation et la mort.

Tels furent les Frisons des sept premiers siècles de notre ère et jusqu'à la réunion de leur territoire au vaste empire de Charlemagne.

Faute de documens anciens, nous ne pouvons dire sur l'état social des petites peuplades des Marsaciens et des Stariens, et sur celui des Sicambres, des Chamaves, des Tenchtres, des Tubantes et des Usipètes, que ce que nous avons observé au livre 1er de cet ouvrage sur les moeurs et les usages des Germains en général. La seule particularité que nous puissions y ajouter, c'est que Tacite observe des Tenchtres que, contre l'ordinaire des Germains, la force principale de leurs armées consistait dans la cavalerie. Il compare la cavalerie tenchtre à l'infanterie catte, à laquelle elle ne cédait ni en discipline ni en valeur (1).

Il serait inutile d'observer que l'influence de la civilisation romaine fut nulle sur l'état social de ces peuples toujours libres et indépendans, ennemis implacables du nom romain et destructeurs de l'empire des Césars.

Tels qu'on les voit apparaître au commencement de l'ère vulgaire, tels on les retrouve au 5e siècle, avec les idées et les moeurs du Germain farouche et sauvage de Tacite (2).

(1) *Equestris disciplinæ arte præcellunt* (Tenchteri) *nec major apud Cattos peditum laus quam Tenchteris equitum* (Tac., *Mor. Germ.*).

(2) *Quid memorem Bructeros? quid Chamavos? quid Cheruscos, Vangiones, Alamannos, Tubantes? bellicum strepitus nomina et immanitas barbariæ in ipsis vocabulis adhibet horrorem* (Nazarii *Paneg. Constant.*, c. 18).

CHAPITRE VI.

État physique et aspect des pays des Bataves, des Caninefates, des Frisons, etc., avant et durant la domination romaine.

Les pays des Bataves, des Caninefates, des Frisons et autres peuples anciens du nord des Pays-Bas, à droite de la Meuse et du Wahal, furent dans le principe, comme la majeure partie de la Belgique, presque tout entiers le domaine de l'Océan. Suivant le célèbre Buffon, le sol de la Hollande et de la Frise se trouvait jadis à plus de cent pieds au-dessous de la mer; cette opinion a été contredite par plusieurs auteurs modernes (1), mais de nos jours encore la côte de la Nord-Hollande est à plusieurs pieds au-dessous des marées ordinaires et serait couverte par les flots de l'Océan sans les barrières que l'industrie des habitans leur a posées. L'abandon partiel de ces contrées a dû avoir la même cause que la retraite des eaux des plaines de la Belgique qu'elles couvraient anciennement. On peut aussi attribuer l'exhaussement du sol de l'ancienne Batavie aux alluvions que la mer, le Rhin et la Meuse y ont déposées pendant un long laps de siècles (2).

Après qu'elles furent sorties du sein des flots, la Batavie et la Frise ont dû rester longtemps inhabitées et l'urgence seule a pu obliger leurs premiers habitans à y fixer leurs pénates.

(1) Francq Van Berkhey, *Natuurl. hist. van Holland*, 2e deel, c. 4. Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas Autrich.*, p. 19.

(2) Francq Van Berkhey, 2e deel, c. 5.

Tacite, le premier écrivain qui ait parlé avec quelque détail des Bataves et des Caninefates, rapporte que de son temps l'île des Bataves, située au milieu de marais et de bas-fonds (*inter vada*), était inondée et disparaissait sous les eaux chaque automne de l'année (1). Elle présentait alors, comme l'Egypte à l'époque des débordemens du Nil, l'image d'un vaste lac au-dessus duquel s'élevaient çà et là des tertres artificiels ou naturels qui servaient de refuge aux regnicoles ou d'emplacement aux forts et autres établissemens romains (2). La description que le rhéteur Eumène a tracée du pays des Bataves au 4e siècle témoigne que l'aspect de cette contrée ne différait guère alors de celui qu'elle offrait deux siècles plus tôt, malgré les travaux entrepris par Drusus et Corbulon (3). En effet de nombreux documens d'une date postérieure attestent que dans des temps bien plus récens le territoire batave et caninefate était rempli aux trois quarts de bois, de marais et de lacs dont les premiers ont été la plupart convertis en terre arable, et les seconds desséchés et métamorphosés en superbes prairies couvertes d'innombrables troupeaux de bétail.

Une vaste forêt appelée Merwede et Schakenbos (4) couvrait encore au 11e siècle, toute la Hollande méridionale de Gorcum au bord de la mer et jusqu'à Harlem (5). Dans un congrès tenu en 1017, au palais des ducs de Lotha-

(1) Tacit., *Hist.*, lib. V. Procop., *Bell. Goth.*, lib. I. Smetius, *Oppidum Batav.*

(2) Francq Van Berkhey, 2e deel, c. 5. *Tegenw, staat van Friesland*, 2e deel, p. 36.

(3) Voir plus haut, p. 97.

(4) Quelques chroniqueurs lui donnent aussi le nom *Woud zonder genade* (forêt sans miséricorde), à cause de la multitude de bandits auxquels elle servait de repaire.

(5) Voir Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, 1e deel, c. 4.

ringie à Nimègue, l'évêque d'Utrecht accusa Thierri comte de Frise, de s'être emparé de cette forêt, d'y avoir bâti un bourg à l'endroit où existe actuellement la ville de Dordrecht, et d'y avoir élevé un château fort où il rançonnait les marchands qui voulaient passer le Wahal et la Meuse (1). Suivant un ancien chroniqueur hollandais, le château ou bourg de Leyde, fut construit dans la forêt de Merwede par les Saxons et les Frisons (2).

On sait que la charmante ville de la Haye, en hollandais s' Gravenhage, bois du comte, doit son origine à une maison de chasse bâtie par les comtes de Hollande, au 13e siècle, dans un bois qui faisait partie de cette forêt de Merwede, et dont les arbres séculaires de la magnifique promenade dite du Bois près de cette capitale sont un reste. Plusieurs villages aux environs de la Haye rappellent également l'existence de cette vaste forêt par leurs dénominations en *bosch*, *hage*, *woud*, *hout*, tels que, Boskoop, Voorhout, Noordwykerhout, etc. (3). Au dire de Merula, l'antique

(1) *Erat etiam locus quidam silvis ac paludibus inhabitabilis qui ab incolis Mereswoda nomen accepit, ubi videlicet Mosa et Wal fluvius de Rheno effluens pariter corrivantur. Nullusque ibi præter venatores ac piscatores antea consueverat, eratque episcoporum, trevirensis videlicet ac coloniensis, possessio* (Balduini *Chron. Camerac.*, lib. III, c. 19).

Pars Frisonum sedibus suis (aboreali Mosæ parte) relictis, in silva Merwido habitacula construentes consederant, et adjunctis sibi prædonibus, magna mercatoribus damna intulerant. Eis postea subjugatis, singulis ad modum uniuscujusque culturæ ad extirpanda novalia terram diviserunt eamque colere jusserunt et sibi vectigales fecerunt (Hedâ, *Hist. episcop. ultraj.*, in Alperto).

(2) *Perexerunt ad sylvam immitem* (woud zonder genade), *et ibidem apud cursum Rheni fluminis magnum castrum fundaverunt quod nunc Leydis dicitur* (Johannes à Leydis, *Chron. Belg.*, lib. I, c. 10).

(3) *Dat het van den Hage af al bos en meest wild, woest en onbewoont land is geweest, betuygd genoeg dat van ouds in die streek tot het Lugdunum toe geene andere vaste plaatsen bekent zyn geweest als Flaardingen op den uiterschen Galliskant en Rhynsburg op het hoge en vrugtbaar land daar van ouds de geestelyken adel haar onthouden heeft.* (Van Leeuwen, *Bat. illustr.* 1e d. c. 4).

forêt de Merwede était tellement épaisse et serrée que du château de Teylingen et du village de Sassenheim, près de Voorhout, on aurait pu marcher d'arbre en arbre jusqu'à Harlem sans toucher la terre (1).

Ce n'est donc pas sans raison que, eu égard à l'aspect boisé qu'offrait anciennement le territoire de la Hollande, plusieurs auteurs aient dérivé le nom de Hollande, qui, dans les titres les plus anciens s'écrit *Holtlandia*, de *holt*, bois, et *land*, pays, ainsi pays de bois ou pays boisé (2).

La Gueldre, point central de la Batavie, était plus remplie de bois encore que la Hollande. Tous les terrains élevés et sablonneux en étaient couverts. Ces bois étaient principalement composés de chênes. La plus grande forêt de la Gueldre était celle connue sous le nom de forêt de l'Empire (*rykswald*), où Charlemagne se livra fréquemment au plaisir de la chasse. Cette forêt, dans laquelle on trouvait encore au 14e siècle de nombreux troupeaux de chevaux sauvages, était divisée en forêt impériale supérieure et inférieure (*Opperrykswald* et *Nederykswald*). Elle s'étendait depuis Arn-

(1) Merula, *Van de wildernissen in Holland*. Van Leeuwen, *Bat. illust.*

(2) *Dicitur autem Holtlandia, quasi terra Silvestris, secundum idioma teutonicum* (Beka, *Hist. episc. ultraj.*, in proemio).

Quondam totus hic tractus ab Ultrajecta usque ad oceanum vasta fuit et nemorosa regio, horrendisque latrociniis infesta proinde et inhabitabilis, nullisque aut certe perquam raris oppidis habitata. Quare à vastitate sylvosa Holtlandia, et paululum corruptâ postea voce, Hollandia nuncupari capit (Pontanus, *Rerum ultraj.*, lib. VI).

Certum ut verum fateor, dit Junius, *non absurda eorum est oratio (qui hollandia nomen à sylvis habere dicunt), quod ipse memoriâ repetam, intra quadragenos proximos annos centurias aliquot jugerum, hoc arborum honore orbatos, totos etiam saltus et nemora procubuisse, ita ut colendi agri studio penè exoleverit copia illa saltuum, quam avorum memoria frequentem vidit* (Junius, *Batavia*, c. 13). — L'ouvrage de Junius fut écrit au 16e siècle.

heim et la seigneurie de Beck jusqu'à Cleef, et fut défrichée sous les ducs de Gueldre et les comtes de Cleef. Cependant jusqu'au commencement du 16e siècle, il exista des restes considérables du Nederykswald dont la dénomination s'est conservée jusqu'à ce jour aux terres cultivées qui ont remplacé cette forêt (1).

Les lacs, marais et terres incultes occupaient encore un plus grand espace du territoire batave et caninéfate que les forêts. On estime que plus de la moitié du sol de la Hollande ne consistait anciennement qu'en marécages impraticables (2). De nombreux lacs et eaux stagnantes existent encore aujourd'hui dans cette province, mais un plus grand nombre a été successivement desséché et réduit en culture depuis quelques siècles (3).

Les premiers endiguemens entrepris pour mettre les terres basses de la Hollande méridionale à l'abri des débordemens du Rhin eurent lieu au 12e siècle, dans la contrée appelée *Rhynland*, aux environs de Leyde (4). Le territoire entre Rotterdam et le village d'Overschie situé entre cette ville et celle de Delft, fut endigué en 1274 (5). Avant cette époque ce n'était qu'un marais. L'endroit où est bâtie la ville de Rotterdam même, était jadis un lac ou gouffre profond (6). Une forêt et des terres incultes couvraient

(1) *Statist. beschryv. van Gelderland*, Arnheim 1826, p. 300 et 301. Nyhoff, *Gedenkwaard. uit de geschied. van Gelderland*, 1e hoofdst.

(2) Francq Van Berkhey, 1e deel, bl. 236.

(3) Idem, p. 229.

(4) Van Leeuwen, *Bat. illust.*, 1e deel, c. 4.

Le premier acte relatif à ces travaux est une charte, donnée en 1255, par Guillaume III, roi des Romains.

(5) Smids, *Schatkamer der Nederl. oudhed.* Scriverius, *Antiq. Batav.*, p. 199.

(6) *Id vero indubitatum est locum quem Roterodamum nunc insidet olim æstuarium fuisse atque maris refluentis æstui extra Mosæ aggeres obnoxium.*

au 15e siècle, l'emplacement du village de Charolois de l'autre côté de la Meuse, en face de Rotterdam. Elles furent défrichées et endiguées par Charles-le-Téméraire, en 1461, alors comte de Charolois. De grands travaux de dessèchement ont été entrepris récemment autour de Rotterdam et se continuent encore.

Le Zuctermeer, grand amas d'eau entre Gouda, Rotterdam et la Haye, mis à sec, en 1614, offre aujourd'hui à la vue un beau village, quantité de belles fermes et de charmantes maisons de campagne.

A l'endroit qu'occupe le superbe village de s' Gravenland, le plus moderne, le plus beau et le plus agréable des villages du district de Gooiland, on ne voyait avant l'année 1625, que des marais et des champs couverts de ronces (1).

Le polder considérable, connu sous le nom de *Workumer Nieuwland* (terre nouvelle de Workum), fut endigué et conquis sur le Rhin, en 1623.

Jusqu'au commencement du 15e siècle, une grande partie de la province d'Utrecht était inculte et inhabitée. En 1423, on fit un appel aux étrangers pour venir défricher et peupler ses bois, ses marais et ses bruyères (2).

Cujus rei documentum certissimum capi potest e vetusti aggeris vestigiis reliquis, qui interius recessisse ab eo quem hæc ætas reciprocanti objectum habet, videtur, simulque è voraginibus quas superfusas Mosa dissipato perfractoque illo, reliquit (Junius, *Batavia*, c. 17).

(1) *Het schoonste dorp van Gooiland, het overheerlyke s'gravenland, een nieuw dorp, in het begin der 17e eeuw angelegd; in een oord dat destyds eene moeras, en zoo men meende, onbruikbaar voor allen akkerbouw was. Thans is dit zoogenaamd onland in een paradysje herschapen, prykende met overheerlyke lustplaatsen en een in de lengte welbebouwd dorp, langs een trekvaart, met linnebleekeryen en niet minder dan* 1050 *meest welvarende ingezetenen* (Martinet, *Het Vaderland*, *etc.*, *beschryving der* 17 *nederl. prov. en het groot hertogd. Luxemb.*, 1e deel, bl. 103).

(2) Burman, *Utrech. jaarb.*, 1e deel, p. 259, Van Maanen, *Levenswyze*,

Un auteur hollandais estime que depuis la révolution des Pays-Bas, jusqu'à son temps, au 17e siècle, on endigua et rendit productifs, en Hollande et dans la province d'Utrecht, plus de 80,000 bonniers de terre (1).

Depuis seize siècles des irruptions violentes de la mer, causées par les ouragans, ont produit à différentes époques de grands changemens sur la côte de l'île des Bataves, et ont fait reculer considérablement les dunes dans l'intérieur des terres. Il est prouvé qu'en plusieurs endroits, la mer était, il y a huit ou dix siècles, éloignée de plus d'une lieue de la côte actuelle. Depuis deux siècles et demi seulement, le village maritime de Heyde a perdu plus de 1600 verges de son territoire. L'église de Scheveningen, beau village à une demi lieue de la Haye, était bâtie à une assez grande distance de la mer. Elle fut engloutie par les flots, en 1460, et se trouve aujourd'hui à plus de deux mille pas du rivage. On construisit alors une nouvelle église à l'intérieur des terres derrière les maisons du village. Cent dix ans après la première catastrophe; un nouveau débordement de l'Océan engloutit toutes les maisons du bourg situées entre la mer et cet édifice, de sorte que depuis lors, l'église de Scheveningen se voit à l'extrémité de la commune à quelques pas de la mer (2). L'ouragan de 1570, qui détruisit une grande partie du village de Scheveningen,

ende gewoonten der Nederlanders tot de 16e *eeuw*. Werken van het teylors genootschap, 19e stuk, 2e afdeel., bl. 180.

(1) Leegwater, *Haarl. meerboek*, bl. 207. Collot d'Escury, *Holland. roem in kunsten en wetenschap.*, 1e deel, bl. 57.

(2) .... *Zulks dat men met goede redenen mag stellen dat Schevelinge oudtyds wel twee uuren dieper zeewaard in zal gesprongen hebben, behalven nog de lage voorlanden, die by het verhoogen van de Noordzee aanstonds onder siltige nat begraven zyn geweest* (Beschryv. van het oude batav. zeestrant, bl. 44).

fit disparaître sous les eaux le village entier de Katwyk-sur-Mer, situé près de l'ancienne embouchure du bras droit du Rhin. L'église seule échappa à la destruction, et ce temple qui était auparavant à une lieue de la mer, en est aussi rapproché aujourd'hui que celui de Scheveningen. Depuis plus de deux siècles, les pêcheurs de Katwyk attestent qu'à une lieue ou même une lieue et demie de la côte, on découvre au fond de la mer, les substructions d'une tour qu'ils appellent *Kalloos tooren* (1). En 1518, par une marée très-basse, on découvrit à 1600 pas du rivage de Katwyk, les débris d'un fort romain auquel les habitans donnent le nom de *Brittenburg* ou fort des Bretons. Ces restes anciens que nous décrirons au chapitre suivant, furent de nouveau mis au jour, en 1552, 1562 et dans la première moitié du 18e siècle (2).

Les débordemens de la mer et d'autres causes ont aussi changé considérablement depuis l'époque romaine, le cours du Rhin et de la Meuse. Dans le livre précédent, nous avons indiqué les mutations que le cours de cette dernière avait subi dans les environs de Rotterdam (3).

En 1421, les flots de la mer refoulés dans la Meuse par

(1) Le nom de *Kalloo* donné à cette tour a fait conjecturer à plusieurs auteurs hollandais qu'elle fut bâtie par Calligula lors de son expédition projetée contre la Grande-Bretagne (Pars, *Katwyksche oudhed.*, p. 102. *Beschryv. van het oude bat. zeestrand*, p. 47).

(2) Francq Van Berkhey, tom. 1, p. 168.

(3) Tom., 2, p. 98.

« *Deze rivier naamlyk*, dit Francq Van Berkhey, en décrivant le cours de la Meuse, *schynt oudtyds geloopen te hebben van omtrent het huis te Bokhoven in het land van Heusden, en door hetzelve voortgestroomd te zyn, tot naby Geertruidenberg : waar omtrent men nog eene kreek ontmoet die den naam van de oude Maaze draagt. Van hier stroomdeze naastdenkelyk door den Zuidhollandschen waard, en het land van Dordrecht, in den Hoekschen waard, daar men omtrent Maasdam, nog een overblyfsel der oude Maas gewaar word : en veel en zyn niet vreemt van den ouden loop dezer rivier*

une des tempêtes les plus terribles dont l'histoire ait conservé le souvenir, détruisirent 72 villages, firent périr plus de 100,000 habitans, et créèrent ce vaste amas d'eau connu sous les noms des Biesbosch, Hollandschdiep et Moerdyk (1).

Le bras du Rhin qui a son embouchure près du village de Katwyk, formait dans le principe, le bras principal de ce fleuve dans l'île des Bataves (2). Drusus en réunissant l'Yssel au Rhin par un canal de huit milles de longueur, depuis le bourg actuel d'Ysseloorde jusqu'à la ville de Doesbourg (3); Corbulon en faisant creuser par son armée un autre canal pour faire communiquer le bras droit du Rhin à la Meuse à travers l'île des Bataves; enfin, la destruction par ordre de Civilis, de la digue que Drusus avait élevée le long du Rhin près de Wyk-te-

verder uit te breiden, door het land van Putten, naar Geervliet, daar ze zich met de Merwe of nieuwe Maaze, vereenigd zou hebben. Doch dit alles hoe 't ook geweest zy heeft eene groote verandering ondergaan; zoo door het verdrinken van den Zuidhollandschen waard, als door de gemeenschap der Maaze met de Waal, by Woudrichem; waar door de stroom sterker voorby Woudrichem en Gorinchem getrokken is. » (Francq Van Berkhey, tom. 1, p. 178).

(1) Le débordement de la mer s'étendit beaucoup plus loin que l'espace occupé aujourd'hui par le Moerdyk qui ne couvre que l'emplacement de 17 villages. Tous les autres villages qui périrent dans cette catastrophe ont été rebatis dans la suite sur leur ancien emplacement (Van Oudenhoven, *Zuidholland*).

(2) *Nam Rhenus..... apud principium agri Batavi, velut in duos amnes dividitur servatque nomen et violentiam cursus quâ Germaniam prævehitur donec Oceano misceatur : ad Galliam ripam latior et placidior adfluens, verso cognomento Vahalem accolæ dicunt : mox id quoque vocabulum mutat Mosâ flumine ejusque immenso ore eundem in Oceanum effunditur* (Tacit., *Annal.*, lib. II).

(3) Idem ibid. Sueton, *in Aug.*

Il y en a qui prétendent que le vieux Yssel qui réunit le Rhin au nouvel Yssel existait déjà avant Drusus et que le canal que ce dernier fit creuser s'étendait entre Doesbourg et Zutphen (Francq Van Berkhey, tom. 1, p. 100).

Duerstede (1), détournèrent une grande partie des eaux de ce bras du fleuve et le réduisirent dès le temps de Tacite et de Pline à l'état d'une rivière médiocre (2). En l'an 830, un débordement de la mer qui couvrit la Hollande pres-

(1) *Ne tamen miles otium exueret, inter Mosam Rhenumque trium et viginti millium spatio fossam produxit qua incerta oceani vetarentur* (Tacit., *Annal.*, lib XI et Dio Cass., lib. LX).

On n'est point d'accord sur la position du canal de Corbulon ; les uns croient que c'est le Leck qui prend son origine près de Wyk-te-Duerstede ; d'autres disent que c'est le Vliet qui commencé à Leyde et aboutit à la Meuse à Maaslandsluys. Suivant une troisième opinion, le canal de Corbulon aurait été creusé entre Rhensberg et la ville de Gueldre où il en existerait encore des vestiges (Voir Des Roches, p. 168. Wastelain, p. 12. Rau, *Monumenta vetustatis Germanicæ*).

Pour notre part, nous adoptons la première de ces versions. Au reste, le Vliet ne conserve plus de nos jours, la direction que lui avait donnée Corbulon ; il débouchait anciennement dans la Meuse, près de Geervliet (Wastelain, p. 13).

(2) Tacite, *Hist.*, lib. V.

.... *Helium ac Flevum. Ita appellantur ostia in quæ effusus Rhenus, ab septentrione in lacus, ab occidente in amnem Mosam se spargit : medio inter hæc ore modicum nomini suo custodiens alveum* (Plin., lib. IV, c. 15).

Helium est le nom ancien de l'embouchure de la Meuse et du Wahal réunis. Celui de la ville d'Hellevoetsluis en est dérivé. *Flevum* est la dénomination du Zuiderzee où se dégorgeait le Rhin par la nouvelle embouchure que lui avait créée Drusus en unissant ce fleuve à l'Yssel. Le troisième bras du Rhin et le moins considérable est celui qui aboutit à Katwyk.

Diruit (civilis) *molem à Druso Germanico factam, Rhenumque prono alveo in Galliam ruentem, disjectis quæ morabantur, effudit. Sic velut abacto amne, tenuis alveus insulam inter Germanosque continentium terrarum speciem fecerat* (Tacit., *Hist.*, lib. V).

Une opinion assez généralement admise attribue l'origine du Leck à la destruction de la digue construite par Drusus, et que Civilis, après sa défaite par Cerialis, renversa pour submerger une partie de l'île des Bataves, et se soustraire ainsi à la poursuite des Romains. Quoi qu'il en soit, un diplôme de Charlemagne, de l'an 777, fait déjà mention de cette rivière sous le nom de *Lockia*. On lit dans les anciennes chroniques de la Hollande, qu'au 9e siècle, le Leck n'était encore qu'un ruisseau peu considérable que les habitans approfondirent pour donner une issue aux eaux du

qu'entière, engloutit la partie de la côte où était situé le fort romain de Brittenbourg, chassa les dunes sur l'embouchure du Rhin et l'obstrua complétement. Alors les eaux du bras droit du Rhin n'ayant plus d'issue dans la mer, s'épanchèrent par les canaux de Drusus et de Corbulon (le Leck ou le Vliet et le vieux Yssel) et par d'autres canaux naturels ou artificiels, le Vecht près d'Utrecht, les dérivations appelées le Does, Heimans Watering, l'Aa, les Roomburger et Meerburger Weteringen, etc. (1). Jusqu'en 1804, il ne resta plus d'autres vestiges de l'embouchure du bras droit du Rhin que quelques filets d'eaux qui se perdaient dans les dunes. Le gouvernement batave fit à cette époque creuser un large canal de Leyde à Katwyk, par lequel le Rhin se dégorge de nouveau dans l'Océan, et dont les écluses sont regardées comme un chef-d'œuvre d'architecture hydraulique.

L'idée que l'on doit se former de l'état naturel du territoire des anciens Frisons est celle d'une terre semblable

Rhin lorsque l'ouragan de 860 eût obstrué son embouchure (*Oude chronyke van Holland*, 3e divisie, 91e cap.)

La digue près de Wyk-te-Duerstede, élevée par Drusus et renversée par Civilis, fut rétablie dans la suite. On lit dans un diplôme de l'empereur Frédéric, de l'an 1165 : *Obstructionem illam Rheni quæ vulgò dicitur Dam propè villam quæ appellatur Wich, quæ ad removendam tam gravem aquarum perniciem antiquitùs facta est, nos per petitionem prædictorum principum* (episcopi ultrajec. et comitum Hollandiæ, Geldrensis et Clivensis) *et pro fideli servitio hominum illorum qui huic generali malo aquarum participiebant ratam habemus et nostro imperiali edicto confirmamus, et ut æternaliter inconvulsa in eodem statu permaneat et conservetur præsenti jussione decernimus* (Heda, *Hist. episc. ultraj.* in Balder.).

(1) Voir Francq Van Berkhey, tom. 1, c. 3.

Le célèbre Van Mieris et quelques autres écrivains ont soutenu que le bras droit du Rhin n'eut jamais son embouchure à Katwyk, mais près d'Egmond dans la Nord-Hollande. Francq Van Berkhey a très-bien refuté cette opinion. Tom. 1, p. 113 et suiv.

aux plaines inondées et couvertes de bois que présentent aujourd'hui les parties basses de la Louisiane et de la Guiane. Les côtes de la Frise surtout, offraient l'aspect de ces vastes et profonds marais ombragés d'épaisses forêts qui bordent les fleuves immenses de l'Amérique centrale.

Si l'on passait le bras droit du Rhin qui séparait les Bataves des Petits-Frisons et des Sturiens limités par ce fleuve, le Zuiderzee et l'Océan, on continuait à marcher dans la forêt de Merwede qui, comme il a été dit, s'étendait jusqu'à Harlem.

A l'époque romaine et jusqu'au 14e siècle, le lac d'Harlem n'avait ni la même forme, ni la même étendue que de nos jours. On y trouvait primitivement plusieurs petits lacs, le lac d'Harlem proprement dit, les Leidschemeer, Vademeer, Spieringmeer, Hellemeer et quelques autres, qui, s'étant agrandis peu à peu, ne formèrent plus qu'une seule masse d'eau, laquelle n'avait pas au 16e siècle le tiers de son étendue actuelle. En 1531, le lac d'Harlem occupait une surface de 3040 bonniers ; le Leidschemeer 2175, le Spieringmeer 850, le Oudemeer 520 : ensemble 6585. Ces eaux réunies remplirent, en 1591, un espace de 12,375 bonniers, en 1648, 17,082, en 1687, 18,100, en 1739 et 1740, 195000. Aujourd'hui le lac d'Harlem, joint aux nombreuses flaques d'eau voisines produites par l'exploitation des tourbières, s'étend sur plus de 30,000 bonniers de terre (1). Du lac d'Harlem à Amsterdam, la vue ne se portait anciennement que sur un marais couvert de joncs et d'herbes sauvages. L'emplacement de la riche et puissante ville d'Amsterdam même n'était alors qu'un gouffre profond (2).

(1) Francq Van Berkhey, tom. 1, p. 130 et 321.
(2) Des Roches, p. 24.

On a prétendu que le Zuiderzee ne s'est formé que depuis peu de siècles, et qu'au 13e siècle c'était un terrain marécageux, couvert de bois et coupé par quelques flaques d'eau stagnante. Cette assertion est positivement contredite par P. Mela, par Pline et Tacite qui parlent des lacs immenses qui existaient déjà dans cet endroit (1).

Nous ne contestons pas toutefois que le Zuiderzee ne couvre aujourd'hui une surface beaucoup plus grande qu'anciennement (environ 325,000 bonniers). Il est probable qu'alors il ne constituait pas un vaste golfe maritime, mais que, comme le lac d'Harlem, il était divisé en plusieurs lacs séparés entre eux par une lisière étroite. Le Flie qui joignait le Zuiderzee à la mer, et qui actuellement se confond avec ce golfe, n'avait que la largeur d'un fleuve ou rivière ordinaire. On dit même qu'en 1222, il ne formait entre les villes d'Enkhuizen et Stavoren, qu'un étroit ruisseau qu'on passait sur une planche (2). Si ce fait est véridique, les alluvions de la mer avaient dû depuis quelques siècles, rétrécir considérablement ce canal, puisque depuis la jonction de l'Yssel au Rhin par Drusus, c'était par le Flie et le Zuiderzee qu'abordaient les navires chargés de vivres que les armées romaines recevaient de la Grande-Bretagne.

Le lac Flevum ou le Zuiderzee, était bordé d'une forêt appelée la forêt de Kreil ou Kreilbosch, qui s'étendait jusqu'à la mer et l'île du Texel; Pline l'a connue (3) et elle existait encore en grande partie aux 13e et 14e siècles. A cette épo-

(1) Plin. loc. cit. Tacit., *Annal.*, lib. II, c. 8.

Ad dextram primo angustus (Rhenus) *et sui similis, post ripis longè et latè recedentibus, jam non amnis sed ingens lacus : ubi campos implevit, Flevo dicitur, ejusdemque nominis insulam amplexus, fit iterùm arctior iterumque fluvius emittitur* (P. Mela, lib. III, c. 2).

(2) *Beschryv. van het oude batav. zeestrand*, bl. 128.

(3) *Aliud è silvis miraculum, Totam reliquam Germaniam replent, adduntque frigori umbras : altissimæ tamen haud procul supradictis Caucis,*

que le Zuiderzee n'était pas protégé comme de nos jours par un système régulier de digues; les habitans qui en occupaient les rives se mettaient pendant l'été à l'abri des irruptions de la mer au moyen de légers épaulemens qui ne pouvaient résister aux fortes marées de l'automne; ils se retiraient à l'approche de l'hiver dans l'intérieur du pays sur ces tertres ou élévations artificielles dont Pline fait également mention, et qui sont encore connus dans la contrée sous le nom de *terpen* et *werden*.

Si l'on place une carte de la Frise ancienne à côté d'une carte de cette contrée dans son état actuel, on aura de la peine à y reconnaître le même pays, tellement la face de ces lieux a changé depuis cinq à six siècles (1).

C'est une opinion généralement admise que jadis les îles de Texel, Vlieland, Terschelling, Ameland, Schiermonik-Oog, Bosch, Roltum, Borheem faisaient partie du continent (2); mais peut-on donner le nom de terre ferme à la majeure partie de la Frise ancienne elle-même, dont plus de deux tiers étaient occupés par une quantité innombrable de lacs et de marais? de là le nom de Zélande que la Frise porte dans plusieurs titres du moyen âge (3).

circà duos præcipuè lacus. Litora ipsa obtinent quercus, maxima aviditate nascendi, etc. (Plin., lib. XVI, c. 1).

Beschryv. van het oude batav. zeestr., bl. 116. Eikelenberg, *Gedaante en gesteltheidt van Westvrieslandt.*

(1) Alkmaar, *Beschryv. van den Briel en Hoorn*, c. 1, bl. 2.

Voir la carte de l'ancienne Frise dans l'ouvrage intitulé : *tegenwoord. staat van Friesland*, dans le *Chronicum diplom. hollandiæ* de Kluit, et dans le savant et curieux opuscule d'Eikelenberg qui a pour titre : *Gedaante en gesteltheid van West-Friesland.*

(2) On ne peut citer aucun document authentique à l'appui de cette hypothèse. Il est constaté, par exemple, que l'île du Texel était détachée de la terre ferme dès l'année 900 (Voir *Beschryv. van het oude batav. zeestr.*, bl., 114).

(3) Surtout dans les actes du 14e siècle. Dans des lettres de l'an 1327,

C'est pour une raison semblable qu'une partie considérable de la Nord-Hollande reçut et porte encore le nom de Waterland (pays d'eau). On dérive celui de la ville d'Alkmaar, des mots *ale* ou *alie* (tout), et *maär* ou *märe* (lac), à cause du grand nombre de lacs au milieu desquels cette ville était anciennement bâtie (1).

La Nord-Hollande était tellement remplie de lacs et de marais, que même au 13e siècle, lorsque les comtes de Hollande étaient en guerre avec les Frisons, ils ne pouvaient se mettre en campagne que pendant l'hiver et devaient attendre que les eaux fussent prises par la glace pour faire pénétrer leur armée dans cette partie de la Frise ancienne. On comptait jadis dans la Nord-Hollande plus de 80 lacs; dans la West-Frise seule, il y en avait jusqu'à 30. La plupart de ces lacs ont été endigués depuis le 14e et surtout depuis le 16e siècle. Un des plus considérables de ces amas d'eaux est le Zype dont le premier endiguement remonte à l'an-

on lit : *Nos judices Zelandini totius Phrisiæ in Upstalesbome congregati* (*Verhandel. over den staat en regeringsvorm der omlanden*, door Van Halsem, etc., in de Verhandel. van het genootsch., *pro jure patriæ*, tom. 2, p. 15).

(1) Eikelenberg, *Alkmaar en zyne geschied.*, bl. 18.

Au 6e et 7e siècle le nom d'Almeer était une dénomination par laquelle on désignait le lac d'Harlem, le Zuiderzee et généralement tous les lacs de la Frise : on lit dans l'ancienne légende de St-Boniface : *Per Rheni fluminis alveum penetrans nocturna portuum navigio exquisivit loca, donec aquosa Fresonum arva ingrediens, trans stagnum quod lingua eorum dicitur Elmere hospes pervenit, infæcundaque divino germine littora inspiciendo circuit. Cumque periculosum fluminum marisque et ingentium aquarum evasisset discrimen, in periculum jam sine periculo incidit, gentemque paganam Fresonum visitavit, quæ interjacentibus aquis in multorum agrorum dividitur pagos, ita ut diversis appellata nominibus unius tamen gentis proprietatem prætendat* (Vita S. Bonif. auct. Willibaldo, c. 4. Boland., tom. 1, jun., p. 47).

Le *Stagnum Elmere* désigne évidemment le *Middelzee*, bras de mer qui pénétrait dans le centre et jusqu'à l'extrémité de la Frise et dont aujourd'hui il n'existe que de rares vestiges.

née 1288 (1). Depuis les derniers travaux de desséchement entrepris en l'an 1600, le Zype a une étendue de plus de trois lieues en longueur sur une lieue de largeur et comprend 9,378 bonniers de terres excellentes. On y voit aujourd'hui une multitude de belles fermes et de charmantes maisons de campagnes, ce en quoi le Zype ressemble du reste à tous les lacs et marais réduits en culture dans la Nord-Hollande (2).

Au Zype touche le Wieringerwaard ou Nieuwe-Zype, qui ne consistait qu'en jets de mer incultes avant son endiguement en 1608. Il a une étendue de 1900 bonniers, une lieue en longueur et autant en largeur (3). Le lac de Bemster avait 12,000 verges de tour, quatre à cinq pieds de profondeur et était traversé journellement par une multitude d'embarcations. Il fut desséché entre les années 1608 et 1612. Sa longueur est de deux lieues et sa largeur d'une lieue et demie. Il

(1) Avant cette époque on n'avait élevé aucune digue dans la Nord-Hollande. Par le traité de paix conclu par les Frisons avec Floris V, comte de Hollande, en 1285, il fut convenu que le comte pourrait faire construire des digues et des routes dans toute l'étendue de cette contrée. Mais les travaux d'endiguement que ce prince fit exécuter n'étaient point assez solides pour résister aux marées de l'automne. Avant lui il n'existait aucune grande route dans la Nord-Hollande.

(2) *Zipa*, écrivait Junius au 16e siècle, *vadoso natura mari intercursantibus tenui alveo æstuariis, quod solum aggerum indagine cinctum et ad undecim nostratium jugerum millia ambitu complexum, nunc hominum cultum admittit tractatuque mansuescit, semintumque cum fœnore discit reddere, ubi piscium ludebant agmina inter algas, anteaquam Nicolaus Nicolaïus, vir divinâ exgenii venâ præditus, majoreque fortuna dignissimus, animum adjecit ad cingendum aggeribus immensum illud agrorum spatium in quo salinas instituit*, etc. (Junii *Batavia*, c. 14).

Voir aussi Oudenhoven, *Haarlemsche wieg*, Zoeteboom, *Zeelands Arcadia*, 2e d. bl. 86).

(3) Francq Van Berkhey, 1e deel, bl. 87. Burger, *Chronyk van de stad Medemblik*, 1e deel, bl. 175.

comprend 8,000 bonniers de terre (1). Quelques auteurs hollandais appellent le Bemster le paradis de la Hollande.

Le Schermermeer endigué en 1632 (2) a la même étendue en longueur et en largeur que le lac précédent. Il a en surface 6,000 bonniers de terre. Le lac dit s'Heer Huigen-Waard communiquait avec le Schermermeer, il fut endigué en 1626 (3). On estime son étendue à 3,285 bonniers. Le Stermeer endigué en 1643 ne compte que 689 bonniers. L'espace compris entre le Bemster, le Schermermeer et le Stermeer porte encore le nom de Schermereiland (île du Schermer), parce que ces lacs en faisaient effectivement une île avant leur desséchement.

Il serait trop long d'énumérer tous les lacs et amas d'eaux, grands et petits, qui ont été réduits en terres labourables et en ces magnifiques prairies qui font la richesse de la Nord-Hollande; nous nous contenterons de donner un tableau des principaux de ces lacs, de leur étendue et de l'époque de leur endiguement (4), pour autant que l'une ou l'autre nous sont connues :

	ANNÉE DE L'ENDIGUEMENT.	ÉTENDUE.
Limmermeer	1430	
Waalenburgerpolder	1436	733 bonniers.
Neschmeer	1440	
Burghorndermeer	1460	
Bergermeer	1555	1637
Egmondermeer	1555	480
Aal ou Daalmeer	1560	
Vronermeer	1561	

(1) Francq Van Berkhey, 1e deel, bl. 74. Burger, 1e deel, bl. 176.

(2) Suivant Burger, et 1635, selon Francq Van Berkhey.

(3) Burger. Francq Van Berkhey, dit 1622.

(4) Voir Eikelenberg, *Gesteldh. van West-Friesland*, Burger, *Chron. van Medenblik. Tegenwoord. staat der Nederl.*, deel. *Holland*, Francq Van Berkhey, 1e deel.

	ANNÉE DE L'ENDIGUEMENT.	ÉTENDUE.
Agtermeer	1566	
Swynsmeer	1567	
Boekelmeer	1580	
Heylvoermeer	1581	
Slotmeer	1591	
Wormermeer	1607	733 bonniers.
Weghmeer	1607	
Spierdykermeer	1608	
Purmermeer	1622	2981
Wydewormermeer	1624	1803
Eagewormermeer	1624	114
Diemermeer (1)	1624-1629	705
Buikslotermeer, Broekermeer, Belmermeer	1625	842
Berkhouterwaal	1626	
Grootewaal	1628	
Plomjesmeer	1630	
Schagerwaart	1631	600
Braakmeer	1631	331
Voormeer	1631	
Kolkmeer	1640	110
Noordermeer		600
Slootgaarmeer		160
Schalsmeer		73
Malmeer ou Noordheyndermeer		50
Zapmeer		30

Outre la multitude de lacs et marais qu'on sait avoir existé au moyen âge et antérieurement dans la Nord-Hollande, ou la Petite-Frise (*Frisia Minor*) des anciens, il en est une foule d'autres dont l'existence est attestée par les noms d'un grand nombre de villes, de bourgs, de villages

(1) Ce polder est traversé en tous sens par de belles avenues d'arbres et orné d'une foule de maisons de campagne appartenant la plupart à de riches négocians d'Amsterdam dont le Diemermeer n'est distant que d'une demi-lieue. Le célèbre poëte Vondel a célébré les charmes de ce lieu.

et autres lieux. Ces noms commencent ou se terminent tous en *dam*, *dyk*, *veen* et *broek* (1).

Les terres plus élevées, c'est-à-dire tout ce qui n'était ni marais ni lac, étaient bruyères arides ou bois (2). Les bois qui couvraient une partie de la Nord-Hollande étaient le Spiernerwalt, l'Ambachterbos, le Berckenbos, l'Essenbosch, le Poelbos, le Wolvenbosch (bois des loups (3)), l'Aderenbos, les Akerslooter-wouden et Stier-opperwouden, le Darregeester-Bosch, Boekelerbosch et quantité de bois derrière Alkmaer le long du canton de Geestmeer jusqu'à Zanegeest, Bergen, Schorel, Groede, Honagen, etc. (4); enfin, les syllabes *hout*, *bosch*, *woud* qui entrent dans la dénomination de plus de trente villages de cette partie de l'ancienne Frise indiquent autant de bois qui couvraient l'emplacement de ces lieux, Houterik, Hoogwoude, Eerswoude, Nieuwbrienwoude ou Nibbixwoude, Houwert ou Oude-Buxwoude, Westwoude, Oostwoude, Midwoude, Noordtscherwoude, Zuytscherwoude, Schellingenhout, Schaarwoude, Eerstwoude, Schellinghwoude, Zuyderwoude, Oude-Baxwoude, Catwoude, Barikhout, etc., etc. (5).

Les points culminans de la Nord-Hollande qui n'étaient point couverts de bois consistaient en terres sablonneuses, anciens bancs de mer, connus sous le nom de *geesten*. Vers le milieu du 15e siècle on trouva le moyen de rendre productifs ces sables jusqu'alors déserts et stériles.

(1) Voir Van Leeuwen, *Batav. illustr.* 1e deel, c. 4.

(2) Le moine Willebald, auteur de la légende de St-Boniface et disciple de ce saint, appelle la Frise une terre stérile : *Sterilem Frisonum terram*.

(3) Les loups devaient être fort communs dans la Frise, puisqu'un titre du plus ancien code frison, condamne à une amende de deux sols celui qui tuait un chien dressé à la chasse des loups (*Cum canem qui lupum occidere solet*). Lex Fris., tit. 4, § 5 et 6.

(4) Zoeteboom, *Zaanl. Arcad.*, bl. 117.

(5) Ibid., lib. III. Burger, *Chron. van Medenblick.*

Le pays des Grands-Frisons au nord du lac Flevus était de la même nature que celui des Petits-Frisons et des Sturiens ; il offrait comme ce dernier une continuité de lacs, de bois et de terres sans cesse couverts par les flots de la mer. La métamorphose que les révolutions de la nature et l'industrie humaine lui ont fait subir, est plus grande encore que celle qu'a éprouvée la partie de la Frise entre le Rhin et le Zuiderzee. Non-seulement un grand nombre de terres nouvelles y ont été créées et conquises sur l'Océan, des lacs nombreux ont été comblés, de vastes forêts extirpées et des bruyères arides converties en champs fertiles, mais plusieurs golfes de mer qui pénétraient jusqu'au fond de la Frise ont presqu'entièrement disparu et ont fait place aux campagnes les plus riantes et les plus riches de cette contrée.

Le plus considérable de ces golfes, appelé par les écrivains du moyen âge *Burdo* ou *Burdinus*, en hollandais Boerdiep, Bordene et Middelzee (mer Méditerrannée), parcequ'il traversait le centre de la Frise qu'il divisait en deux parties, Oostergo et Westergo, communiquait par un large canal avec le Zuiderzee. Il avait son embouchure entre les îles de Terschelling et Ameland et s'étendait dans l'intérieur des terres jusque près de Bolswerd, en longeant les villages de Minnertsgaa, Bulikum et Beetgum, la ville de Leeuwarden, les villages de Werdum, Rauwerd, Bozum et Gontum (1).

Ce fut par ce golfe que Drusus pénétra dans la Frise lorsqu'il se rendit maître de ce pays. Ce fut aussi cette route que suivit Drusus Germanicus, lorsque l'an 15 avant J.-Ch. il passa l'Ems et le Weser pour attaquer Arminius

(1) Ubbo Emmii *Rer. Frisic. hist.*, lib. IX, p. 344. *Tegenw. staat van Friesl.*, 1e deel, bl. 30

et venger sur les Germains la défaite et l'extermination des légions commandées par Varus. Son armée souffrit beaucoup dans cette traversée. Les débordemens du Middelzee qui paraissent avoir exercé de grands ravages sur les terres riveraines, à en juger par les vestiges de fortes digues qui furent construites sur les bords du golfe dans des temps postérieurs, firent échouer plusieurs vaisseaux de sa flotte (1) et la plupart des soldats furent attaqués par le scorbut. Pline attribue la cause de ce mal à l'usage que l'armée romaine fit des eaux d'une source qui coulait près de la mer et la seule fontaine d'eau douce que les Romains eussent découverte dans la Frise. Il ajoute qu'ils se guérirent en mangeant d'une herbe fort abondante dans ces lieux à laquelle il donne le nom d'*herba britannica* (2). Il est probа-

(1) Tacit., *Annal.*, lib. I, c. 70.

(2) *In Germaniâ trans Rhenum castris à Germanico cæsare promotis, maritimo tractu fons erat aquæ, dulcis solus, qua pota intra biennium dentes deciderent compagesque in genibus solverentur. Stomacacem medici vocabant, et scelelyrbem ea mala. Reperta auxilio est herba, quæ vocatur Britannica, non nervis modo et oris malis salutaris, sed contra anginas quoque et serpentes. Folia habet oblonga, nigra, radicem nigram. Succus ejus exprimitur et ex radice. Florem vibones vocant : qui collectus priusquam tonitrua audiantur et devoratus, securos in totum reddit. Frisii, quà castra erant, nostris demonstravere illam, mirorque nominis causam, nisi forte confines oceano Britanniæ velut propinquæ dicavere. Non enim inde appellatam eam, quoniam ibi plurima nascerentur, certum est etiamnum Britannia libera* (Plin., *Nat. Hist.*, lib. XXV, c. 3).

Voir aussi Cannegieter, *Dissert. de Brittenb.*

Les anciens légendaires se plaignent également de la pénurie d'eau potable en Frise, au 7e siècle, ce qui résultait de la communication des lacs nombreux et autres eaux intérieures de ce territoire avec la mer, avant la construction des digues et le desséchement du Middelzee et du Lauwers. On lit dans la légende de St-Boniface : *Perempti sunt autem et discipuli ejus cum eo in loco qui Dockinga* (Dockum) *dicitur : ubi postea in honorem tanti martyris constructa est basilica nobilis ; juxta quam fons aquæ dulcis emanat, cum alibi per totam regionem illam salsæ et amaræ sint aquæ, et ferunt hanc fontem à*

ble que cette herbe est l'*Hydrolapathum* ou *Lapathum Aquaticum*, plante aquatique qui croît dans les marais et sur les bords de la mer.

Les dangers que Germanicus courut sur le Middelzee paraissent l'avoir détourné de se diriger de nouveau par cette voie, qui était la route la moins longue, lors de sa seconde expédition contre les Germains qui eut lieu l'année suivante. Si Tacite est exact, il doit avoir fait passer sa flotte, forte de mille voiles, par la Zuiderzee et le Vlie dans l'Océan, et de là à l'embouchure de l'Ems (1).

St.-Boniface, évêque de Mayence et apôtre des Frisons au 7e siècle, et Charles Martel lorsqu'il assujettit les Frisons à l'empire des Francs, au 8e siècle, abordèrent tous deux dans la Frise par le Middelzee qui alors portait déjà le nom de Bordene ou Burdinis (2).

Bonifacio inventum et sanctificatum esse (Vita S. Bonif. auct. Presbyt., S. Martini ultraj., c. 2. Boland. jun., tom. I).

Le passage suivant de la vie de St-Boniface, écrite par le moine Willebald, son disciple, rappelle d'une manière frappante celui dans lequel Pline décrit le pays des Cauques : *In loco ubi quondam pretiosus S. martyris* (Bonifacii) *effusus est sanguis, cum consilio plebis atque ingentis partis populi frisonum structuram cujusdam tumuli propter immensas ledonis et malinæ irruptiones quæ diverso inter se ordine maris æstu oceanique recursu, sed aquarum diminutiones infusionesque commoveretur, ab immo in excelsum usque construeretur, et super quem denique ecclesiam, sicut postea gestum, exstruere cogitabant, ac servorum dei habitationem in loco eodem collocare. Sed eum præfatum colliculi opus jam ex integro ædificarent et omnes quippe ædificii ipsius structuræ complerentur, etiam ad se reverti, quod incolæ habitatores loci ipsius de insulsæ penuriæ lymphæ quæ per omnem Fresiam maximam tam hominibus quam etiam animantibus difficultatem gignit, inter se invicem disputarent, etc.* (Vita S. Bonif., auct. Willebaldo).

(1) *Fossam cui Drusianæ nomen ingressus... lacus inde et oceanum usque ad Amisiam flumen secunda navigatione pervehitur* (Tacit., *Annal.*, lib. II, c. 8).

(2) *Jam quidem secus ripam fluminis quod dicitur Bordne quod est in confinibus eorum qui rustica lingua Ostar et Whester dicuntur, suorum tantum stipatus clientum numero, erexit tentoria* (Vita S. Bonif., c. I. Contin. Fredeg., *Annal. Franc.*, c. 109).

Au commencement du 13e siècle, le Middelzee était encore sillonné par une multitude de navires de toute grandeur qui se rendaient aux ports de Leeuwarden et de Dockum, au moyen âge les deux villes de commerce les plus importantes de l'intérieur de la Frise (1).

L'écoulement des eaux du Bordene ou Middelzee, commença dès la seconde moitié du 13e siècle, mais le desséchement entier de ce golfe ne remonte qu'à la fin du 15e siècle, sous le règne de l'empereur Maximilien. On pourrait même considérer comme un reste du Middelzee le lac de Dokkum qui ne fut endigué et livré à la culture qu'en 1729.

Le nouveau territoire dont la Frise s'accrut par la disparition du Middelzee sont en premier lieu le riant canton du Bild, divisé en ancien et nouveau Bild, formant le 9e canton de l'Oostergo, et occupant toute l'embouchure de ce golfe (2), puis une partie considérable des cantons de Menaldumerdeel, Baaraderdeel, Leeuwarderdeel, Fenewerdeel et Dantumerdeel.

Au nord du Middelzee on trouvait le Lauwers, connu sous le nom de Laubach, Lembeec ou Lambeek, dès le règne de Charlemagne, fleuve large et profond qui prenait sa source dans le comté de Drenthe et avait son embouchure dans le Lauwerzee. Ce dernier était un vaste golfe de mer qui séparait la Frise de la province de Groningue. Depuis

(1) *Item doe men schreef dusent CC ende XXII doe was die middelzee nooh in Friesland, die by Berlicum inquam ende ghynck verby Laverden, Werdum, Rauwert, Goutum; voert westwaert weder op dat men nu hiet Nyelant, ende plach daer te hebben en te vloyen* (Chron. Fris. van Broeder Peter van 't clooster Thabor).

(2) Le vieux Bild endigué en 1504, a une étendue de 5400 bonniers; le nouveau Bild, endigué en l'an 1600, n'en a que 1756. Mais ce dernier a été agrandi par le vieux et le nouveau Bildpolder, endigués au siècle dernier, et dont le premier contient, 444 bonniers 457 verges, et le second 126 bonniers 428 verges.

plusieurs siècles le Lauwers ou Laubach n'est plus qu'un petit ruisseau et le Lauwerzee conserve à peine la moitié de son ancienne étendue. Le polder de Nieuwkruisland, et une grande partie des cantons d'Oost-Dongerdeel, Kollumerland et Burumerland sont des terres conquises sur ce golfe.

Le Pœsens ou Donger, était un fleuve ou courant d'eau considérable de la Frise. Il commençait à l'ouest de Dokkum, se dirigeait de là vers la mer et servait de limite entre les deux cantons de Oost-Dongerdeel et West-Dongerdeel. Aujourd'hui le Poesens est réduit dans la majeure partie de son cours à un faible filet d'eau.

D'un autre côté le vaste golfe du Dollart, entre la province de Groningue et l'Oost-Frise, est d'une origine assez récente et fut formé en 1277 par un débordement de la mer qui submergea tout le territoire envahi aujourd'hui par les eaux du Dollart (1).

Cependant dans la suite l'industrie des habitans a su reprendre sur la mer des terres considérables, et celles-ci ne sont plus comme autrefois couvertes d'une épaisse forêt, mais de moissons abondantes et de riches troupeaux de bétail (2). D'ailleurs ce que la Frise a perdu par la submersion du Dollart, elle l'a amplement regagné, non-seulement par le desséchement du Middelzee, du Lauwers et du Donger, mais par l'endiguement d'une grande

(1) Parmi les 33 villages qui périrent par cette inondation, on compte ceux de Laxumerwoude, Hermenwolde, Germerwolde, Peterswoldt, Raderwolde et Oosfinsterwolde (Oudenhoven, *Watervloeden*, bl. 162). Ces dénominations attestent que l'emplacement du Dollart, était, avant la formation de ce golfe, couvert de bois.

(2) Le fertile territoire du Bemster-Hamrik, l'Hoogbenter-Nieuwlandt (endigué en 1605), les polders de Kreuningen (1696) et de Greeningen (1740), les villages de Nieuwolde et Blyham, le Handyk, l'ancienne et nouvelle redoute (*schans*), le Bonter intéressant polder, etc.

étendue de terres d'alluvion et de jets de mer le long de la côte (1).

Nous ne nommerons point les lacs nombreux qui couvraient jadis une grande partie de la Frise et qui la plupart ont été desséchés dans les cinq derniers siècles. Depuis le Zuiderzee jusqu'aux villes de Bolswerd et de Sneek on rencontre encore plusieurs lacs existants ; mais entre ces deux villes, celles de Leeuwarden et de Dokkum, on n'en voit plus un seul de nos jours.

Le témoignage de Tacite et de Pline, les documens du moyen âge, le nom même d'un grand nombre de villages prouvent qu'anciennement les bois n'occupaient pas moins d'espace que les eaux sur le territoire des Grands-Frisons au nord du Middelzee et du bras droit du Rhin (celui qui aboutissait à Katwyk). Dans les provinces de Frise et de Groningue on trouve entre autres les villages de Kropswolde, Schilwolde, Paterwolde, Eilderwolde, Garmerwolde, Ferwolde, Oldwolde, Oltholtwolde, Nyeholtwolde, Sygerswolde, Oldeholtpade, Nyeholtpade, Oostwold, Westerwold, Zuiderwold, Noordwold, Mitwolde, Finsterwolde, Bellingerwolde, etc. Il est inutile de répéter que toutes ces dénominations en *wolde* et *holt*, font connaître qu'anciennement l'emplacement et le territoire de ces villages étaient couverts de bois.

Nous avons parlé de la forêt dite Kreilbosch qui s'étendait anciennement sur une partie du Zuiderzee. A l'est de ce golfe on trouvait une autre forêt plus considérable qui s'étendait depuis le Zuiderzee jusqu'au Vecht et aux frontières de la province. Cette forêt qui dans une charte de l'empereur Othon, de l'an 943, porte le nom de Fulnaho, touchait à

(1) Voir Foeke Sjoers, *Geschied. van Friesland*, 1e deel, bl. 85.
Brugman évalue à plus de 7800 bonniers les terres endiguées sur la mer dans la province de Groningue, pendant le 17e et une partie du 18e siècle.

l'ouest à la forêt de Furs ou Forest, entre Mydrecht et Woerden (1) et à l'opposite à la forêt ou plutôt aux forêts qui couvraient toute la province de Drenthe et lui donnèrent le nom de Sevenwolden ou *septem saltus*. Au nord des Sevenwolden existaient plusieurs autres forêts qui occupaient la majeure partie de la province de Groningue, la forêt de Trentewalda ou Drenterwolde sur la limite orientale de cette province, l'emplacement et les environs de Groningue, les Nortwolde, Zutwolde et Westerwolde qui s'étendaient jusqu'à l'Ems et sur une partie du Dollaert; enfin les *Silvæ australes* appelées dans la suite Duurswold et de nos jours de Woldstreek, qui touchaient au Drenterwolde et couvraient la partie de la province de Groningue à l'ouest de cette ville.

Une partie considérable de la province actuelle de l'Overyssel et de celle de Gueldre à droite du Rhin était également couverte de bois. On prétend que sur l'emplacement de la ville de Zwolle existait avant le 7e siècle une forêt de plus de six lieues de tour; qu'elle fut entièrement renversée et détruite par un tremblement de terre et un ouragan en l'an 692; qu'on y bâtit alors un bourg nommé Middelwyk qui au 11e siècle prit le nom de Zwolle (2). On croit

(1) Dans une charte, datée de l'an 1085, Conrad, évêque d'Utrecht dit: *Anselmus prepositus et reliqui fratres ecclesie S. Joannis Baptiste in Trajecto constituti, mihi Conrado ejusdem loci episcopo sylvam quam etiam Forest vulgo nuncupant in loco Wanleio nominato cum omnibus appendiciis, dederunt. Pro istis autem dedi eis terram palustrem in Everekesldorpe, tante latitudinis quanta erat terra eorum inferius in longitudine, pertingentem usque in Trenscoten et Furs prout secundum positionem locorum saltus hos habuerit oppositos; aliam quoque quam vulgari nomine vocant quadraginta houvas, terram palustrem in Mydrecht dedi eis.... has vero terras tali pacto dedi eis, ut si quando inhabitentur, decime et placita et omnis ecclesiastica ac laycalis justicia ad eos solum pertineat.*

(2) Martinet, *Het Vaderland, etc.; beschryv. der XVII nederl. prov., etc.*, 1e deel, bl. 228.

que celui du village de Mastebroek, dans l'Overyssel, dérive d'un vaste marais planté de pins, changé dans la suite en un beau polder de 9,970 bonniers d'étendue entre l'Yssel, le Zwartewater et le Zuiderzee (1). Picart, auteur d'une histoire de la province de Drenthe, dit qu'avant l'année 1460, tout l'espace compris entre les frontières de l'évêché de Munster et la ville de Coevorden était une forêt épaisse consistant en bois taillis, là où on ne voit aujourd'hui que d'immenses et magnifiques prairies (2). On lit que Jean IV, évêque d'Utrecht, bâtit vers l'an 1360, le château d'Arckelstein au centre d'une vaste forêt entre Wegestapel et le Betau dans l'ancien district de l'Overyssel appelé Zalland (3).

(1) Martinet, *Het Vaderland, etc.; beschryv. der XVII nederl. prov., etc.*, 1e deel, bl. 225.

L'endiguement de ce polder fut commencé au 14e siècle, par Jean IV, évêque d'Utrecht : *Paludem dictam Mastebroeck in Transylvanis aggeribus inclusit, exsiccans supra triginta terrarum jugera* (Heda, *Hist. episc. ultraj.*, in Joanne IV°).

(2) *Tot desen tyd toe* (1460) *is al dat groen en weyland beginnende in 't oosten aen 't Stift Munster, alwaer 't tot Schonebeke toe genaemd werd de Twyst en lopende van daer naer Covorden, Gramsbergen, enz., een dick en duyster kreupelbosch geweest van Berken ende Vuchten die altyd des winters groen zyn : een quabbe en een moeras, impassabel voor vee en menschen, doch sedert dat die Graefschappers, die Schonebekers, die Covordsen en Gransbergers by winter tyd dit kreupelhout hebben weg gehouwen om te verbranden alsoo dat de wind den onvruchtbaren grond heeft konnen bewayen en de zonne den zelven heeft konnen beschynen en verwarmen ; zoo is dat land* (*dat gewis een meer en daer nae een quabbe en mettertyd een grondeloos kreupelbosch*) *eyndelyk in bequam weyd en hoyland verandert, doch omtrent Covorden heeft dit land zich eerst beginnen te zetten, zyne wilde natuer te verliesen, tammer en zachter te werden en zulks van dien tyd dat de bisschoppen, daer nae den hertoch van Gelderland, daer nae den koning en eyndelyk de staten generael veel alsdan hebben laten graven tot versterking der stad en des kasteel, als waer door dit land zyn eerste waterlossinghe heeft bekomen* (Picart, *Annales Drenthæ*).

(3) *Anno LX episcopus* (Joannes quartus) *in provincia Saliorum in vasta nemore inter Wegestapel et Batuam fundavit præsidium pro securitate vian-*

Les chroniques et actes anciens font mention de plusieurs forêts et bois existant autrefois dans le comté de Zutphen et le Veluwe (Gueldre transrhénane). Les Heider et Holsterbosch s'étendaient jusque près de Barderwyk; une autre forêt couvrait les environs d'Arnheim et touchait aux portes de cette ville. Elle fut abattue dans le siége que la ville d'Arnheim soutint contre Philippe-le-Bel en 1505. Plus loin on trouvait les bois appelés Moft, Sprielerbosch, Loenschebosch, etc., et à droite de l'Yssel, des bois de chênes sous Steenderen, Hummel, Dremt, Warnsveld et ailleurs. Le Veluwe supérieur et le canton du quartier de Zutphen, connu sous le nom de Markgronden, n'étaient qu'une suite de bois et de forêts (1).

Nous avons observé en traçant le tableau de l'état physique de la Belgique sous la domination romaine et pendant les premiers siècles du moyen âge, que ce qui constatait plus que toute chose la dépopulation et le peu de culture cette de partie des Gaules dans ces temps reculés, c'était d'y voir les forêts peuplées d'animaux sauvages qu'on ne rencontre que dans les contrées les plus âpres et les plus désertes de l'Europe. Des documens authentiques nous apprennent que ces animaux, l'ours, l'élan, l'urus habitaient encore au 10e et au 11e siècle les vastes forêts de la partie transrhénane des Pays-Bas, surtout les Sevenwolden ou *septem saltus* et la forêt de Fulnaho : par un diplôme de l'an 943 l'empereur Othon statua que personne ne pourrait y chasser le cerf, l'ours, le chevreuil, le sanglier ou l'élan sans le consentement de l'évêque d'U-

tium et reprimenda Saliorum præsidia, quod vocavit Arckelstein (Heda in Joanne IV°).

(1) Van Hasselt, *Geldersche byzonderh.*, bl. 68. *Statist. beschryv. van Gelderl.*, bl. 301. Nyhoff, *gedenkwaard. uit de gesch. van Gelderland*, 1e deel.

trecht (1). Cette charte fut confirmée par les empereurs Henri II, en 1006 et Conrad II, en 1025 (2).

Enfin, si aux lacs et aux forêts on ajoute les immenses bruyères et terres incultes qu'on trouvait jadis dans toutes les parties des Pays-Bas au nord du bras du Rhin qui a son embouchure à Katwyk, les champs livrés à la culture ne devaient pas comprendre la vingtième partie du territoire. Ces lieux déserts et arides se trouvaient principalement à Oostbroek près d'Utrecht (3), les environs de Coevorden qui formaient un marais rempli de joncs et d'herbes sauvages, dans le Veluwe, dans la Frise à Bakhuyzen, Gorredyk, s'Heerenveen, Oostermeer, dans le canton de Smallingeland, etc., etc. Nous pourrions produire une longue liste de villages dont les noms en *ode* (inculte) et *rode* (défrichement), font connaître qu'ils furent bâtis dans des lieux auparavant incultes et couverts de ronces.

(1) *Otto, divina favente clementia, rex, notitie omnium fidelium nostrorum tam presentium quam futurorum significamus quod venerabilis Baldrici, trajectensis ecclesie presulis voluntati obtemperantes, ex hoc in antea presenti privilegio aucthoritatis nostre interdicimus, ut nullus comitum aliorumque hominum in pago forestensi, qui est in comitatu Everhardi, cervos, ursos, capreas, apros, bestias insuper que teutonicâ linguâ Elo aut Schelo appellantur, venari absque prelibate cathedre presulis permissu presumat. Volumus quoque.... ut in eodem pago, aut in sylva que nuncupatur Fulnaho ac universis finibus ejus ac prefati pagi adusque adjacentes ceteras regiones predicte trajectensi ecclesie jus servetur forestensis ut nobis et nostris.*

(2) *Henricus, divina favente clementia, rex... interdecimus ut nullus comitum aliorumve quorumcumque hominum in pago Thrente nuncupato, quod est in comitatu Balderici, cervos, ursos, aut apros, insuper et bestias que teutonicè Elo et Schelo appellantur venari absque prelibato cathedre presulis permissu presumat.... data* viij *Kalendas maii anno dom. incarn.* iij° vj (Heda, *in Aufrido*).

(3) *Super ædificavit* (Godebertus) *in palustri solitudine de Oestbroeck cœnobium monachorum et monalium in honore beatæ Mariæ perpetuæ virginis et S. Laurentii pretiosi martyris* (Beca, in Godeb. episc.).

CHAPITRE VII.

Routes et établissemens romains dans l'île des Bataves et dans le pays des Frisons.

Les Bataves, les Caninefates, les Frisons, en un mot tous les peuples anciens du nord des Pays-Bas n'avaient pour habitations, avant l'époque romaine, que des chaumières éparses suivant la coutume générale des Germains. Ce que nous avons dit de leurs mœurs et de leurs usages pendant les quatre premiers siècles de notre ère, doit faire conclure que sur ce point ils ne dérogèrent pas plus aux coutumes nationales de leurs ancêtres que sur tout autre, et qu'alors ils continuèrent à préférer la vie champêtre au séjour des cités.

Quelques auteurs modernes ont été, il est vrai, d'un sentiment contraire par rapport aux Bataves, mais c'est l'interprétation erronée d'un passage de Tacite qui les a induit à avancer cette opinion.

Tacite rapporte, dans le cinquième livre de son histoire, que Civilis ayant été battu par les Romains près de Trèves, alla camper à Vetera, fort ou camp, qui occupait l'emplacement de la ville actuelle de Santen dans l'ancien duché de Clèves (1); qu'il y fut attaqué par Cerialis et vaincu une seconde fois; qu'ayant alors reçu un renfort de Cauques, il ne se crut pas néanmoins en force

(1) *At civilis post malam in Treveris pugnam, reparato per Germaniam exercitu apud veterra consedit* (Tacit., *Hist.*, l. V).

de se maintenir à Vetera; qu'il brûla ce fort romain (*opidum*) et se retira dans l'île des Bataves : *Civili Chaucorum auxilia venere. Non tamen ausus opidum Batavorum armis tueri, raptis quæ ferri poterant, ceteris injecto igne, in insulam concessit.*

On a traduit les mots *non ausus opidum Batavorum armis tueri* : n'osant défendre par les armes l'*opidum* des Bataves; tandis qu'il fallait dire : n'osant défendre l'*opidum* (de vetera) par les armes des Bataves; car dans le récit de Tacite il est question de ce dernier et nullement d'une ville ou *opidum* des Bataves dont cet historien n'a fait mention dans aucun de ses ouvrages (1). Puis ne sachant où fixer la position de ce prétendu *opidum Batavorum* qu'on a regardé comme la capitale de ce peuple, on en a fait le *Batavodurum* de Ptolémée lequel, suivant Tacite, était un petit village placé dans l'île des Bataves à une grande distance du lieu où se livra la bataille entre Civilis et Cerialis (2).

(1) Eindius a bien compris le passage de Tacite. Voici comme il s'exprime sur ce sujet : *Ad oppida quod attinet, caninefatibus Batavisque et cognatis gentibus nulla omninò fuisse ut et cæteris Germanis invenio.* Suit le chapitre de la Germanie de Tacite où cet auteur décrit les habitations des Germains. Eindius continue ensuite : *Male itaque auctorem hunc* (Tacitum) *intellexerunt qui Batavorum quoddam oppidum extra ripam statuunt, illis verbis seducti : non ausus oppidum Batavorum armis tueri, Civilis in insulam concessit. Loquitur enim ibi de Veteribus ad quæ Civilis concederat. Distinctio igitur adhibenda ut Civilem non fuisse ausum, intelligamus, opidum Vetera armis Batavorum tueri. Veterum situs et munitio talis erat ut Batavorum nedum transrhenanorum reliquorum armis non facile defendi posset* (Eindii *Chron. Zelandiæ*, lib. 1, c. 16).

(2) Dans quelques éditions de Tacite, le mot *opidum* est remplacé par celui d'*opida*, erreur de copistes ignorans qui ont transcrit les manuscrits de cet auteur. De là cependant plusieurs savans ont conclu que sous le règne de Vespasien, les Bataves possédaient déjà plusieurs villes au nombre desquelles étaient tous les lieux mentionnés par la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, bien qu'aucun de ces endroits ne méritât jamais ce

Nous sommes donc convaincu que quiconque lira avec attention l'endroit de l'Histoire de Tacite où se trouve le passage que nous venons de transcrire, l'interprétera comme nous l'avons fait et verra qu'il n'y est nullement question d'une ville des Bataves. D'ailleurs ce qui prouve bien qu'à cette époque les Bataves ne possédaient pas de villes, c'est que l'armée commandée par Civilis, composée de Bataves, de Caninefates, de Frisons et de quelques autres peuplades germaniques, n'eût point exhorté les Ubiens à détruire la ville de Cologne, en leur reprochant d'avoir renoncé aux usages nationaux de la Germanie où le séjour des villes était en horreur et regardé comme un piége tendu à la liberté de l'homme, si les Bataves avaient habité eux-mêmes des villes.

Non-seulement les Bataves ni les Caninefates ne bâtirent aucune ville avant ou pendant la domination romaine, mais quoique les Romains eussent des établissemens assez nombreux dans la Batavie, au 3e et au 4e siècle, aucun de ces établissemens ne s'éleva au rang de cité; les plus considérables ne furent que des forts et postes militaires, et les autres de simples stations et relais.

Dans le catalogue de toutes ou de presque toutes les villes de la Gaule, aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne, donné par Strabon, Pomponius Mela et Pline, on

titre. Le savant philologue hollandais Ypey se prononce pour la leçon *opida*, mais comme il déclare judicieusement qu'au temps de Civilis et de Tacite, les Bataves n'avaient pas de villes proprement dites, il attache à ces *opida* la signification que nous avons donnée à ceux de César et dit que ce n'étaient que des lieux d'asile où les Bataves se réfugiaient en cas de besoin : *Tacitus gewaagt in zyn historie* lib. V, c. 17, *van* oppida Batavorum, *doch het is waarschynlyk dat dezelve meer wykplaatsen geweest zyn, om in tyd van nood voorraad, wapenen en menschen te bergen, dan steden waar in men bestendiglyk verblyf hield* (A. Ypey, *Beknopte geschied. der nederl. taal.* (Utrecht 1812), p. 119).

ne lit le nom d'aucune ville de la Batavie. Il en est de même dans les ouvrages de Tacite, celui de tous les écrivains de l'antiquité qui, comme nous l'avons observé précédemment, est entré dans les détails les plus amples et les plus curieux sur les Bataves et les Caninefates; dans la longue relation du soulèvement des Bataves sous Vespasien, il ne nomme que quatre endroits occupés par les Romains dans la Batavie, et tous quatre étaient des villages médiocres, *Arenacum*, *Batavodurum*, *Grinnes* et *Vada* (1).

Ptolémée est le seul auteur ancien qui ait placé des villes dans le pays des Bataves, il en compte deux *Lugdunum* et *Batavodurum*; mais ici comme dans tant d'autres cas, ce géographe donne le titre de ville à de simples villages. *Lugdunum* et *Batavodurum* n'étaient pas autre chose, nous venons de le voir par ce que dit de ce dernier Tacite qui était contemporain de Ptolémée ou le précéda de très-peu d'années; et ce qui prouve encore que *Batavodurum* ne fut jamais qu'un village médiocre (*modicus vicus*) pendant tout le temps que les Romains furent maîtres de la Batavie, c'est que la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin qui mentionnent cependant les établissemens les moins importans de cette contrée, l'ont passé tous deux sous silence. Il est très-probable que ce n'est que par Tacite seul que Ptolémée aura eu connaissance de ce lieu obscur qu'il a honoré du titre de ville comme tant de pauvres hameaux de la Germanie (2).

(1) *Tantumque belli superfuit ut præsidia cohortium, alarum, legionum, modicis vicis quadripartita Civilis invaserit : decimam legionum, Arenaci : secundam Batavoduri; et Grinnes Vadamque castra* (*Hist.*, lib. V).

Arenacum et *Grinnes* se trouvent sur la carte de Peutinger. *Batavodurum* est mentionné par Ptolémée, mais aucun écrivain ancien, autre que Tacite, ne parle de *Vada* que Menso Alting croit avoir été situé entre les endroits désignés par la Table de Peutinger sous les noms de *Castra Herculis* et *Carvo*.

(2) Induits en erreur par Ptolémée, plusieurs auteurs modernes ont fait

Après Ptolémée nous ne possédons plus d'autres documens de l'époque romaine, où il soit fait mention de quelqu'endroit habité sur le territoire batave et caninefate, que la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin (1). L'un et l'autre, mais le premier surtout, nous donnent une nomenclature complète de tous les établissemens romains de la Batavie et du pays des Caninefates. La carte retrace les deux routes militaires que les Romains construisirent dans l'île des Bataves (2). La première de ces routes était le prolongement de celle qui bordait la Meuse en Belgique et que nous avons décrite précédemment ; elle longeait en partie le Wahal et la Meuse, tournait ensuite sur la droite et joignait la seconde voie qui conduisait le long du bras droit du Rhin de *Lugdunum* Nymègue. L'Itinéraire d'Antonin ne connaît que cette dernière, parce que sans doute l'autre n'existait plus alors.

Nous allons suivre le tracé de ces voies romaines en fixant autant que possible la position des établissemens qui y étaient situés et en indiquant les restes anciens les plus remarquables qui y ont été découverts jusqu'à ce jour. Nous prenons pour point de départ *Cevelum*, le dernier endroit de la Belgique sur la route de la Meuse.

Lorsqu'on avait dépassé la station de *Cevelum* on entrait

de *Batavodurum* la prétendue capitale des Bataves : les uns en ont fixé la position à Wyck-te-Duerstede ; les autres à Batenbourg et à Nimègue (Voir Wastelain, tom. 1, p. 150).

(1) Une preuve très-concluante que pendant les quatre premiers siècles, il n'exista aucune ville sur le territoire batave et caninefate, c'est que la Notice des Gaules, catalogue très-complet des villes gauloises au 4e et au commencement du 5e siècle, n'en nomme aucune.

(2) Ces routes ont dû être construites sous le règne d'Auguste. Une inscription découverte près du village de Naaldwyk, en Hollande, et une colonne milliaire trouvée dans les ruines du château romain de Brittenburg, près de Katwyk, apprennent qu'elles furent restaurées ou refaites sous les règnes d'Adrien, de Marc-Aurèle et de Lucius Verus.

sur le territoire batave et après une marche de quelques milles on arrivait à *Neomagus*, la ville actuelle de Nymègue. Le nom de *Neomagus* indique un établissement de fondation récente. En effet, si cette place, qui fut le poste militaire le plus considérable que les Romains occupèrent dans l'île des Bataves, avait existé dès le temps de Tacite et de Ptolémée, il n'est point douteux qu'ils en eussent parlé; car nous regardons comme une erreur des plus grossières de confondre *Neomagus* avec *Batavodurum* ainsi que l'ont fait quelques auteurs hollandais. Le silence de Tacite et de Ptolémée prouve donc que l'origine de cet établissement romain doit être postérieur au commencement du deuxième siècle. La position avantageuse de *Neomagus* à la tête des routes de la Batavie et commandant les deux bras du Rhin, dut lui assurer en peu de temps une prépondérance sur tous les autres établissemens romains de cette contrée. Aussi la carte de Peutinger, le plus ancien document dans lequel il soit fait mention de *Neomagus*, distingue-t-elle déjà ce dernier par des attributs qu'elle n'accorde pas aux endroits sans importance. Toutefois la figure de deux tours qu'elle place à côté du nom de *Neomagus* ne doit point faire conclure que cet établissement romain eût alors rang de ville, puisque nous avons vu, en parlant du *Castellum Menapiorum*, que la carte de Peutinger accorde aussi ce signe caractéristique des villes à l'endroit le plus important d'un pays où il n'y avait point encore de villes proprement dites. Ainsi quoique *Neomagus* fut au 4e et au 5e siècle la place forte la plus considérable que les Romains aient élevée sur le territoire batave, et put être considéré en quelque sorte comme le chef-lieu de tous leurs établissemens civils et militaires dans cette partie des Gaules, ce n'était toutefois qu'un château (*castrum*, *castellum*) de l'étendue du château de la ville de Nymègue qui subsistait il y a un demi-siècle.

Des tuiles romaines portant la marque de la première, de la cinquième, de la sixième, de la quinzième, de la vingt-deuxième et de la trentième légion (1), et quelques épitaphes de plusieurs soldats de la dixième légion (2), attestent que ces troupes furent à différentes époques préposées à la garde de la forteresse de *Neomagus*.

La notice de l'empire ne comprend plus *Neomagus* au nombre des places fortes de la frontière du Rhin, preuve qu'à cette époque ce château avait déjà été détruit par les barbares ou du moins qu'avec les autres établissemens romains de la Batavie il était au pouvoir des Francs (3).

Vers la fin du 8e siècle, Charlemagne fit bâtir sur les ruines du château romain de *Neomagus*, un palais impérial dont son historien Eginhard vante la magnificence (4). L'empereur y séjourna souvent pour se livrer au plaisir de la chasse dans le Rykswald qui touchait aux murs du palais. Les Normands s'en étant rendus maîtres en 880, s'y fortifièrent et l'entourèrent de murs et de tours (5). Louis,

(1) *Vict. Vex. Brit.* (vexillatio Britannorum?); *leg.* I. *Men. Vex ex Germ. leg. V*; *leg. VI*; *leg. XV*; *leg. XXII*; *leg. XXX*.

(2) DIIS MANIBUS
C. JULIO. CLAU.
PUDENTI LUIDONIA (?)
VET. LEG. X G. P. F. (*geminæ piæ felicis*).

Seriverius rapporte plusieurs autres inscriptions tumulaires découvertes à Nymègue, dans lesquelles sont nommés des soldats de la dixième légion surnommée *Gemina* et honorée des épithètes de *pia*, *felix*.

(3) La Notice de l'empire place un corps de Létes Bataves à *Noviomagus*; mais c'est Neumagen, près de Trèves, qu'elle désigne et non le *Neomagus* de la Batavie, comme l'ont cru à tort quelques auteurs : *Præfectus lætorum Batavorum contraginensium Noviomago Belgicæ secundæ*.

(4) *Inchoavit autem Karolus et palatia operis egregii haud longe à Moguntia civitate juxta villam cui vocabulum est Ingelheim et alterum Noviomagi vel Neomagi super Wahalam fluvium qui de Rheno fertur in Mosam et Batavorum insulam in parte meridiana præterfluit* (Eginhard., *Vita Car. Magni*. Alberici triumfontium *Chron.*, ad ann. 811).

(5) .... *Noviomagum vallo firmissimo et muris circumdantes, hyemandi sibi locum in palatio regis paraverunt* (*Annal. Fuld.*, ad ann. 880).

roi de Lotharingie, vint les y assiéger, mais il ne put emporter la place et fut contraint de se retirer. Après son départ les Normands mirent le feu au palais, détruisirent les murs dont ils l'avaient fortifié, et descendirent le Rhin pour reprendre leurs courses sur mer (1). Le château de Nymègue fut rebâti au siècle suivant, et de nouveau en 1155 par l'empereur Frédéric II, comme le portait une inscription qu'on lisait au-dessus de la porte principale. Vendu comme propriété nationale en 1796, pour la somme de 90,400 florins, ce château a été démoli et son emplacement converti en promenade publique. On n'a laissé subsister que deux chapelles, l'une de forme octogone et l'autre en rotonde, qu'on a regardées longtemps comme des temples payens dont la construction remontait à l'époque romaine (2). In de Betouw la fixe au 4e ou au 5e siècle (3). Leur architecture de style byzantin indique une époque plus récente, et qui ne peut être antérieure au 8e ou 9e siècle. Ainsi ces prétendus temples romains ne sont, comme le fameux temple celtique de Montmorillon, que d'anciennes églises chrétiennes. Elles sont construites toutes deux en pierre de tuf. La chapelle en rotonde est la mieux conservée, mais la brique qui entre dans sa bâtisse prouve

(1) *Illo recedente, pagani palatium una cum munitione excurentes flammis, navibus accensis, ostia Rheni repetunt* (Reginon., *Chron.*, ad ann. 811).

(2) Gérard de Nimègue (*Gerardus Noviomagensis*) a pris la chapelle en rotonde pour un temple dédié aux dieux mânes, parce qu'il trouva incrustée dans ses murs l'épitaphe d'un romain nommé C. Julius Pudens, ayant en tête la formule de toutes les inscriptions tumulaires *Diis Manibus*. Merula en a fait un temple de Janus (*Dissert. de Neomago*). Cannegieter a refuté cette hypothèse (*De monum. dudenwerd.*, c. 10). Suivant Schonk, c'était un temple dédié au Wahal. Des auteurs plus récents ont avancé que ces deux chapelles furent changées en églises chrétiennes sous le règne de Charlemagne. La rotonde aurait été consacrée au Sauveur, en 799.

(3) In de Betouw, *Byvoegsel tot de lotgevallen van den geweezen burgt te Nymegen, betreff. de aloude capellen aldaar*, 1804.

qu'elle fut restaurée postérieurement, à l'époque sans doute où l'empereur Frédéric II fit reconstruire le château (1).

Les antiquités découvertes à Nymègue, particulièrement sur l'emplacement du château, et dans les environs sont assez nombreuses. Nous n'en mentionnerons que les principales :

Une grande colonne avec la figure d'un Priape.

La statue d'une femme nue, en pierre, les mains levées et assise sur un trépied entre un vase et un serpent. Elle a trois pieds un pouce de hauteur.

Un piédestal sur lequel on remarque les pieds d'une statue qui n'a pas été retrouvée.

Deux mains en pierre tenant chacune un globe.

Le pouce d'une main en bronze de grandeur colossale.

Huit pieds de statues brisées.

Trente-deux pierres avec des inscriptions.

Quatre autels votifs élevés à Jupiter avec les dédicaces suivantes :

I.

I. O. M.
C. JANU.
ARIUS VE.
L. X. P.
V. S. M.

II.

I. O. M.
LICINIUS SERANUS
V. S. L. M.

III.

I. O. M.
M. SABINUS
CANDIDUS
V. S. L. M.

(1) On trouve un dessin assez exact de ces deux chapelles par Rademaker, *Kabinet van Nederl. en Kleefsche oudheden*, 1e ed. 6e deel.

Sur l'autre face de ce dernier autel on lit :

I. O. M.
M. V. H. V. S. L. L. M.

IV.

I. O. M.
ET GENIO LOCI
C. CANDIDIANUS
SANCTUS SIGN.
LEG. XXX V. V. PRO SE ET SUIS
L. M.
MATERNO ET ATTICO COS.

Un autel de Mercure :

MER (CURIO) ET SUI....
C. MITI....

Un autel de Mercure et de Mars dont la face antérieure porte :

MARTI SACRUM

et la face postérieure :

MERCURIO SACRUM.

Un autel de Mercure et de la Fortune :

MERCURIO
REGI SIVE
FORTUNÆ
BLESIO BUR
GIONIS FIL.
V. S. L. M.

Un autel de la Fortune :

FORTUNÆ
.... INA

Un autel consacré à Jupiter domestique :

I. O. M.
DOMES
TICO
BRATO
VETERA
NUS
L. M.

En 1822 on a trouvé à Ubbergen près de Nymègue, outre plusieurs autres restes anciens moins remarquables un autel, en pierre calcaire, comme tous les monumens semblables déterrés à Nymègue.

Cet autel dédié à Mercure a 44 pouces et demi, mesure des Pays-Bas, en hauteur, y compris le piedestal qui le supporte, sur 18 pouces et demi de largeur. L'image du dieu sculptée sur une des faces a beaucoup soufferte. Le piedestal contient l'inscription suivante :

MERCURIO EUBASIO (OU BLASIO)
SIMPLICIUS INGENUUS
V. S. L. M.

Un monument plus digne d'attention est un autel élevé à Minerve par un duumvir d'une colonie de Morins.

MINERVÆ
CUR. LADÆ
T. PUNICIUS CE
RIALIS II VIR CO
LON. MORINO
RUM SACERDOS
ROMÆ ET AUG.
OB HONOREM
F. V. A. M. O. V. L.

Cet autel fut trouvé à un demi mille de Nymègue. On ignore quelle était cette colonie de Morins et où elle était placée.

A l'endroit nommé Winseling, situé à l'ouest de Nymègue, près du Wahal, on a mis au jour au commencement du 17e siècle, les substructions d'un grand édifice qui paraît avoir été un *castellum*, et suivant d'autres, un bâtiment où les Romains frappaient monnaie. On découvrit en même temps les restes d'un *sacellum* dont la ville fit don au prince Maurice, gouverneur de Clèves, en 1660.

Parmi ces débris on trouva outre la statue de femme, l'autel de Jupiter domestique, et celui de Mercure et de la Fortune que nous avons mentionnés plus haut, la statue d'un homme nu et deux autels sur lesquels on lit les inscriptions suivantes :

MATRONIS
AUFANIBUS
T. ALBINUS
JANUARIUS
S. L. M.

—

MATRIBUS
MOPATIBUS
SUIS
M. LIBERIUS
VICTOR
CIVES
NERVIUS
NEG. FRU.
V. S. L. M.

Au village de Briten, près de Nymègue, on déterra en 1619, un autel dédié à l'Hercule Saxanus, avec l'inscription suivante :

HERCULI SAX
SANO SACRUM
C. SULPICIUS MA
TURUS LEG. XXII
PR. P. F. ET
COMMI
LITONES LEG. EJUS
DEM QUI SUB
EO SUNT
V. S. L. M.

Parmi les inscriptions tumulaires de l'époque romaine, nous n'avons remarqué que celle qui suit :

SEX. SECUNDO
PAPIRIA FELICI
IIII AUGUSTALI
CUTTP. JUSSIT HE....

Les autres objets antiques découverts à Nymègue et dans les environs consistent en une grande quantité de monnaies dont la série commence à Tibère et finit à Theodose; en armes, ustensiles, pierres gravées, sceaux et figurines ou statuettes parmi lesquelles on distingue douze petits bustes qu'on croit représenter des Bataves, avec les cheveux retroussés, tels que les portaient les Sicambres, plusieurs figures d'animaux, des pénates, etc. (1); mais on

(1) On lit dans l'église du village de Millingen, au territoire de Nimègue l'inscription suivante qui nous fait connaître l'existence dans ce lieu d'un bois consacré à une divinité locale :

IDEÆ DOMINÆ RUFIÆ
MATERNÆ ARAM ET
LUCUM CONSECRAVIT
MUCRONIA MARCIA
.... BI OMNIBUS ANNIS SACRUM
INSTITUT XVI K. AUG.
T. NATALI MATERNÆ

ne remarque nulle part les moindres vestiges de temples, théâtre, amphithéâtre, thermes ou autres monumens publics.

Après Nymègue la carte de Peutinger place une station nommée *ad duodecim*, à une distance de douze milles de *Neomagus*, ce qu'indique d'ailleurs le nom même de cet endroit.

Grinnes, à six milles de *Duodecim*, était sous le règne de Vespasien, un petit village où les Romains avaient établi un poste militaire. La position véritable de *Grinnes* est inconnue. Divæus, Junius et plusieurs autres écrivains la fixent à la petite ville de Rhenen; Wastelain et Dewez observent que *Grinnes* ne pouvait occuper la position de Rhenen, parce que cette ville est placée sur la rive droite du Rhin, tandis que tous les établissemens romains, à l'exception de *Trajectum*, se trouvaient à gauche de ce fleuve. Van Loon l'a placé à Gorcum; Alting au village de Remmerten et Wastelain à Beerhuysen, vis-à-vis de Remmerten. Ce qui rend l'erreur de ceux qui fixent la position de *Grinnes* à Rhenen doublement inexcusable, c'est qu'en plaçant cette station dans cet endroit, ils l'ont non-seulement posée en dehors des limites de l'empire, mais que pour y parvenir ils ont fait passer la route que nous décrivons, sur la rive du bras droit du Rhin, tandis qu'elle longeait le Wahal et ne s'en écartait que lorsqu'elle s'approchait de l'extrémité occidentale de l'île des Bataves.

Au village de Beck on déterra en 1628, une colonne milliaire avec cette inscription :

IMP. C. NER.
VA TRAJANI
AUG. GER. PON....
MAX. TRIB. P....
P. P. COS.

Caspingium à XVIII milles de Grinnes. C'est suivant Alting, Engelberts et Wastelain, Asperen, sur la rivière la Linge, au-dessus de Leerdam. « La carte de Peutinger, dit Wastelain, met Grinnes entre *Caspingium* et *ad duodecim*; c'est une erreur qu'on corrige par l'histoire de Tacite, selon laquelle Grinnes est un poste sur le Rhin où les Romains entretenaient une garnison. Ainsi en ôtant de la carte cet endroit avec son nombre VI, il restera XVIII mille pas entre *Caspingium* et *Duodecim* qui, avec la distance de XVIII milles de *Tablæ*, donneront la juste position de *Caspingium* à l'endroit nommé aujourd'hui Asperen sur la rivière de Linge au-dessus de Leerdam (1). »

Dans l'édition de la carte de Peutinger suivie par Wastelain, les distances sont marquées, en partant de Nymègue : *ad Duodecim* XII, *Grinnibus* VI, *Caspingium* VI ; tandis que dans l'édition de Velser on lit *ad Duodecim* XVIII, *Grinnibus* VI, *Caspingio* XVIII, ce qui constitue une différence de vingt-deux milles. Comment après cela découvrir la véritable position de *Caspingium*, c'est un problème dont nous abandonnons la solution à de plus habiles que nous.

Tablæ à XII milles de *Caspingium* suivant l'édition de la carte de Peutinger par Velser. Wastelain en marque XVII. Van Loon fixe cette station à Ablas, vis-à-vis de Dordrecht (2) et Wastelain à Ablasserdam.

Flenium à XVIII milles de Tablæ. Cluvier pour trouver une ressemblance entre le nom de ce lieu et celui du Vliet, a changé *Flenium* en *Fletium* qu'il place près de Delft.

(1) Wastelain, p. 156.

(2) Van Loon dit que de son temps on remarquait encore des vestiges de la route romaine qui passait par Kralingen. *Aussi vieux que le chemin de Kralingen* est un proverbe connu en Hollande (Engelberts, *Aloude staat der Nederl.*, 4ᵉ deel, bl. 284).

Alting réfute Cluvier et met *Flenium* dans le pays de Putten sans en préciser la position. Danville prétend que *Flenium* occupait l'emplacement du vieux Vlaardingen, ancienne ville à deux lieues de Rotterdam, aujourd'hui ensevelie sous les eaux de la Meuse. Enfin, suivant Van Loon cette station était bâtie sur la rivière la Rotte où l'on voyait de son temps les ruines d'un château romain flanqué de deux tours et construit en pierres calcaires. On y a trouvé un assez grand nombre de monnaies romaines.

Les différents établissements romains que nous venons de nommer étaient tous, à l'exception de Nymègue, des lieux sans nulle importance ; il n'en est pas de même du suivant, devenu surtout célèbre depuis les fouilles récemment entreprises, qui ont mis au jour plus d'antiquités qu'on n'en a découvertes dans aucune autre place ancienne de la Batavie.

Forum Adriani à XII milles de *Flenium*, au village actuel de Voorburg, à une demi-lieue de La Haye. La dénomination de *Forum* indique un marché public ou un lieu où se rendait la justice, et le nom d'*Adriani*, que la fondation de cet établissement date du règne de l'empereur Adrien, entre les années 117 et 138 : il est très-probable que ce fut à l'époque où ce prince traversa les Gaules pour se rendre dans la Grande-Bretagne (1).

Cependant Menso Alting et Dewez ne font remonter la construction du *Forum Adriani* qu'au règne de Marc-Aurèle qui aurait fondé cet établissement en honneur d'Adrien ; mais le seul motif qui leur a donné lieu de faire cette supposition est la découverte d'un grand nombre de monnaies sur lesquelles on lit le mot Elinus que Menso Alting a regardé comme une altération du nom de Marc-Aurèle.

(1) Van Loon, *Aloude Holl. hist.*, 1e deel, bl. 166. Wagenaar, *Vaderl. Hist.*, 1e d. b. 191. Van Westreenen, *Recherches sur l'anc. Forum Hadriani.*

Alting se trompe, car ces monnaies ont été frappées à Dorstat, au 8e et au 9e siècle, et le nom de Madelinus, et non Elinus, qu'elles portent est celui du monétaire (1).

Ces monnaies et d'autres du bas-empire, plusieurs objets antiques relatifs au culte chrétien, entr'autres une petite figure de l'enfant Jésus, de style gothique, attestent que cet établissement romain ne fut point détruit par les barbares, au 5e siècle, ou du moins qu'il se rétablit promptement de ce désastre. Il subsista jusque vers l'année 856 lorsqu'il fut renversé par les Normands. C'était encore à cette époque, suivant plusieurs chroniqueurs, un château d'une force imposante (2). Depuis lors, jusque vers l'année 1500 les ruines du *Forum Adriani* restèrent ensevelies sous une couche épaisse de terre couverte de broussailles (3). Heda historien des évêques d'Utrecht, qui vivait dans ce temps,

(1) Ces monnaies ont été décrites par Bouteroue, Leblanc, Rassche, Cannegieter, Van Loon et par plusieurs autres savans qui se sont occupés de la numismatique.

Le nom d'Elinus pour Madelinus a donné l'origine de cette fable absurde du moyen âge qui attribue la construction du *Forum Adriani*, à un prétendu roi Elinus; et parce que sur les monnaies romaines trouvées dans les ruines du *Forum Adriani*, on voyait au-dessus de la tête des empereurs qui y était gravée, deux pointes ressemblant à des oreilles, mais qui n'étaient que les feuilles de laurier des couronnes qui ceignaient le front de ces princes, on a pris ces têtes pour autant de portraits du prétendu Elinus auquel on donna pour cette raison le beau surnom d'*oreille d'âne* (*ezeloor*). On l'appelait aussi Arundulus (J. Gerbrandi à Leydis, *Chron.*, lib. I, cap. 12. Scriverii, *Batav. illustr.*, p. 212).

(2) *Circa annum domini* 856 *incensa* (à Normannis) *arx munitissima in ea provincia quam Hollandiam vocant ab Aureliano quondam Augusto illic constituta, quam vulgo Arundulum vocant in vico Voorburg* (Heda, *Hist. episc. ultraj.* Scriverius, *Bat. illust.*, p. 211. Joan. à Leydis, *Chron. Holl.*, lib. V, c. 39).

(3) Suivant Van Wyn, *Forum Adriani* est désigné dans une charte de Charles-le-Chauve, de l'an 922, sous le nom de *Fortrapa* ou *Fortrana*, mais c'est sans doute le village de Voorburg qui y porte ce nom plutôt que le *Forum* dont il ne restait que des ruines.

rapporte qu'on y déterra alors des débris de constructions et des antiquités romaines remarquables, tels qu'un pavé en mosaïque, le pied d'une statue de bronze, des médailles d'Aurelien (ou Marc-Aurèle) et une chaîne d'or ornée de smaragdes que les anciens avaient coutume de suspendre au cou de leurs enfans pour les préserver de l'épilepsie (1).

Junius qui florissait vers le milieu du 16e siècle, dit avoir vu des restes considérables du *Forum Adriani*, des monnaies avec le nom d'Elinus et celui de *Dorstat* (Wyckte Duerstede), et un autel consacré à Diane par un septemvir nommé Junianus Amabilis. On y lisait cette dédicace :

DIANÆ
JUNIANUS
AMABILIS
IIIIIII VIR
AUG. C. V. T. EX
JUSSU IPSIUS
L. M. (2)

Les autres antiquités les plus dignes d'attention découvertes dans les ruines du *Forum Adriani* au 17e et au 18e siècle, sont une main en bronze d'un pied de long déterrée en 1771, et deux autels votifs. La main de bronze devait appartenir à une statue de 9 à 10 pieds de hauteur, mais qui n'a pas été retrouvée jusqu'ici. Il est probable que le pied de bronze que vit l'historien Heda vers 1500, faisait partie de la même statue (3).

(1) *Cujus* (arcis) *vestigia ipsi videmus nostra ætate et fragmenta romanam architecturam ostentantia, effodi : veluti partem pavimenti tesselati; pedem æreum confractæ statuæ; nummos æreos, argenteos atque aureos, cum inscriptione Aureliani : nec non catenulam auream cum smaragdis aliquot sesquiangulis politis et perforatis, contra epilepsiam ad collum suspendi solitis infantium* (Heda, loc. cit.).

(2) Scriverius, loc. cit.

(3) La main de bronze fut transportée à Pétersbourg, à la demande de

Des deux autels l'un est dédié à Jupiter, à Junon, à Minerve et au génie du lieu par un soldat de la première légion, sous le consulat des deux Silanus (1). Le second l'est à Jupiter, à Serapis, à Isis, à la Fortune, au bon Succès, à la Félicité, au dieu Lare qui présidait aux chemins, et au génie du lieu par un autre soldat de la première légion (2). Engelberts pense que ces deux autels furent érigés pour la consécration et l'inauguration du *Forum*; mais il se trompe, au moins quant au premier autel, puisque l'époque du consulat des deux Silanus sous lequel cet autel fut dédié, est fixée par les Fastes Capitolins à l'an 939 de la fondation de Rome, qui répond, suivant le calcul de Crevier, à l'an 188 de J.-C., la septième année du règne de Commode.

Toutes ces découvertes sont peu de chose comparées à celles qu'ont eu pour résultat les dernières fouilles entreprises par ordre du gouvernement dans les années 1827, 1828 et 1829. Encore ces travaux, suspendus depuis 1830, n'ont-ils été dirigés que sur une partie de l'emplacement du *Forum Adriani* qui, suivant les mesures les plus exactes, couvrait une surface de plus de dix bonniers de terre. Les bornes de cet ouvrage nous empêchant d'entrer dans des détails circonstanciés sur toutes les découvertes faites

l'impératrice Catherine, et servit de modèle au sculpteur Falconnet pour la statue colossale de Pierre-le-Grand érigée sur la place du sénat. Van Wyn en a donné la gravure dans son intéressant ouvrage intitulé : *Historische avondstonden*, où l'on trouve un mémoire fort curieux sur le *Forum Adriani*. Cette main est aujourd'hui déposée près des fouilles du *Forum Adriani*, dans un local où sont rassemblés tous les objets antiques, découverts sur l'emplacement de cet établissement romain.

(1) *I. O. M. Junoni reginæ, Minervæ et genio loci T. Fl. Peregrinus leg. I min. pro se et suis V. S. L. duobus Silanis cos.*

(2) *I. O. M. Serapi, Isidi, frugifero, cœlesti, Fortunæ, Bono Evento, Felicitati, Lari Viali e. genio loci L. Lucrejus Pal. Faustiniani* Ↄ *leg. I M. P. E. pro se suisque.*

dans ce *Pompeia* des Pays-Bas, nous devons nous astreindre à n'en donner qu'un tableau sommaire que nous avons dressé sur le rapport de M. Reuvens, professeur d'Archéologie à l'université de Leyde, chargé de la direction des fouilles (1) et d'après nos propres observations lorsque nous visitâmes les restes du *Forum Adriani* en 1830. Les fouilles récentes ont mis à découvert :

Les débris d'un bain public parmi lesquels on distingue encore le *Calidarium* ou la salle des bains chauds, dans laquelle on remarque le conduit du fourneau antérieur (*præfurnium*); le *tepidarium*, ou la salle des bains tièdes et plusieurs chambres appartenant au même édifice, mais dont on ignore la destination. Le pavé de ces thermes, comme celui de tous les édifices du *Forum Adriani*, était formé d'un mélange de chaux et de brique pilée.

Les fondemens d'un édifice d'une construction très-solide et soutenu par des contreforts. Reuvens croit que c'était un temple. On y a trouvé des fragmens d'inscriptions en très-grands caractères et un fragment de bas-relief dont la sculpture est presqu'entièrement fruste.

Les débris d'un autre temple à deux *cellæ* ou chapelles, consacrées chacune à une divinité différente. Devant l'entrée du temple il y a deux bases qui ont sans doute supporté des statues. Autour de ce temple et de l'édifice précédent on a déterré plusieurs fragmens de colonnes.

Un puits percé à travers un lit de sable et une couche de tourbe, dans lequel on a découvert des anses de seaux,

(1) C. J. C. Reuvens, *Notice et plan des constructions romaines, trouvées dans les fouilles faites en* 1827-1829 *sur l'emplacement présumé du Forum Hadriani, à la campagne nommée, Arentsberg, commune de Voorburg, près de la Haye*, 1 feuille.

Ce rapport se trouve aussi dans le *Staatscourant*, 12 octobre 1827 et 5 septembre 1828.

des crocs servant à suspendre les seaux à puiser, un fragment de chaîne, des médailles, etc. Près du puits on a trouvé un avant-bras en marbre de dimension colossale et un bras d'enfant en terre cuite. La main de bronze découverte en 1771, l'a été au même endroit ; ce qui a fait conjecturer à M. Reuvens qu'il devait y avoir eu une place publique ornée de statues.

La base d'une statue colossale ou peut-être le soubassement d'un petit arc de triomphe.

Une chambre souterraine dont les murs, construits en pierre de taille alternant avec des briques, existent encore à la hauteur d'un mètre; un puits est ménagé dans un angle de l'appartement. Une coupe, un trépied, un réchaud et une pierre à aiguiser trouvés dans cette pièce, font présumer qu'elle était destinée à un usage domestique. On y a aussi recueilli un petit levier en bronze qui servait probablement d'ornement à une cassette de même métal, et dix-huit médailles frappées sous Septime Sévère et sous plusieurs des successeurs de cet empereur jusqu'à Maxime.

Les fondemens d'une colonnade ou péristile dont l'une des bases carrées est parfaitement conservée.

Un trottoir pavé en morceaux de briques posées à plat en plusieurs couches superposées.

Des constructions qu'on suppose avoir été des terrasses à cause des vestiges d'égouts qu'on y observe.

Un puits en pierre de forme ovale.

Une chambre dont le pavé s'est conservé intact. On y remarque une espèce de plate-forme ou foyer en terre, couvert en briques. Le pavé de cet appartement offre un singulier affaissement en forme de croix renversée.

Une pièce ayant l'apparence d'un hypocauste ou salle chauffée par un feu circulant au-dessous du pavé. Neuf petits piliers carrés en briques qui ont soutenu ce pavé et

dont quelques-uns portent la marque *ex Germ. inf.* sont encore en place.

Un autre hypocauste beaucoup mieux conservé et dans lequel on voit le conduit du *præfurnium* ou fourneau, en forme de quart de cercle.

Un troisième hypocauste, d'une très-petite dimension et n'ayant que trois piliers circulaires en briques.

Les deux dernières pièces et celles adjacentes ont dû servir de bains et paraissent d'une construction plus récente que celle des thermes décrits plus haut.

On a tiré de terre dans le voisinage de ces bains et des deux temples dont nous avons parlé, une grande quantité de briques et de tuiles empreintes des mots *ex Germ. inf. et C. P. P. F.* et de la marque de la 30e légion.

On a également découvert près des deux derniers bains plusieurs fers de lance, un squelette de femme avec une agrafe d'argent au cou et un bracelet de même matière au bras gauche, et un second squelette moins bien conservé.

Trois puits ou citernes très-profondes et formées de tonneaux de douves. Ce bois a acquis une dureté extraordinaire. Un de ces puits a un double fond formé par une cuve et un pavé en ciment mêlé de gros gravier. On en a retiré des pics, des houes, des hâches et autres instrumens semblables. Dans l'un des deux autres puits on a découvert presqu'intact un socque (*soccus*) ou chaussure de cuir. Des débris de planches trouvés à une grande profondeur près de ces trois puits indiquent l'existence d'un quatrième puits.

A peu de distance de ces puits on a déterré plusieurs fragmens de colonnes.

Les restes d'une construction totalement différente de toutes celles que les fouilles du *Forum Adriani* ont mises au jour: « cette masse, dit Reuvens, ressemble à un rang de

boutiques ou à une caserne ou quartier de soldats, comme il en existe à Bonne, à Pompei, etc. »

Dans les fondemens de cet édifice on avait entassé des fragmens de colonnes, de chapiteaux et d'inscriptions lapidaires en pierre calcaire. Reuvens présume qu'ils proviennent des thermes qu'on aurait démolis pour en employer les matériaux à la bâtisse de cet édifice.

Enfin, outre les substructions de plusieurs autres bâtimens dont on ignore la destination, on a déblayé une section de murs d'une épaisseur considérable qu'on suppose avoir fait partie de l'enceinte fortifiée du Forum.

Telles sont les principales découvertes que les travaux entrepris dans les dernières années sur l'emplacement du *Forum Adriani*, ont produites.

Parmi les objets antiques rassemblés dans le local préparé à cet effet, près de l'endroit où ces fouilles ont été exécutées, nous avons remarqué des amphores de quatre à cinq pieds de hauteur, de forme ovale et terminées en pointe à la partie inférieure; des vases en terre verte et rouge (*terra sigillata*) ornés de bas reliefs, des statuettes représentant des dieux pénates, des clefs et serrures d'une forme singulière, des armes anciennes, des ustensiles de ménage, un grand nombre de médailles romaines, etc., etc.

Lugdunum à XVIII milles du *Forum Adriani*, suivant la carte de Peutinger. *Lugdunum* et *Batavodurum* sont les seuls lieux habités que Ptolémée mentionne dans la Batavie; il conste de là que *Lugdunum* existait déjà au second siècle de l'ère vulgaire. L'Itinéraire d'Antonin lui donne le titre de *caput Germaniarum;* ce qui marque non pas que *Lugdunum* fut la capitale ou le chef-lieu de la Germanie romaine, ainsi que l'ont cru plusieurs auteurs modernes, mais, comme l'observe le judicieux et savant Wastelain, que c'était le premier établissement romain

qu'on trouvait du côté de la mer, en venant de la Grande-Bretagne, dans la partie des Gaules qui formait les provinces de la première et de la seconde Germanique.

Les deux tours que la carte de Peutinger dessine à côté du nom de *Lugdunum*, non plus que le titre de ville (πολις) que lui donne Ptolémée, ne prouvent pas que cet endroit fut élevé au rang de cité, dignité que ne lui reconnaît point la notice des Gaules, mais que placée à l'extrémité de l'île des Bataves, à la jonction des deux routes romaines de la Batavie, *Lugdunum* était, avec *Neomagus*, la position militaire la plus importante dans cette partie des frontières de l'empire.

L'histoire ne nous fait connaître aucun événement dont cet endroit eût été témoin pendant les quatre premiers siècles de l'ère vulgaire; toutefois il n'est point invraisemblable que *Lugdunum* servît de camp aux deux cohortes en quartiers d'hiver dans le pays des Caninefates à l'époque du soulèvement des Bataves, et qui en furent expulsées par les Caninefates joints aux Frisons, bien que ce camp put être également établi à Brittenburg ou dans quelqu'autre lieu voisin de la mer (1).

L'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem traduit le mot *Lugdunum* par *desiratum montem*; mais Menso Alting le fait dériver de *Lug*, tour d'observation, ou *loug*, agglomération de maisons. Quoiqu'il en soit, les écrivains modernes qui donnent pour fondateur à notre *Lugdunum*

(1) *Statimque accitis Frisiis* (*transrhenana gens est*), *duorum cohortium hiberna, proximo occupato oceano, irrumpit* (Brinio). *Nec providerant impetum hostium milites : nec si providissent, satis virium ad arcendum erat. Capta igitur et direpta castra, dein vagos et pacis modo effusas lixas, negociatoresque romanos invadunt. Simul excidiis castellorum imminebant : quæ à præfectis cohortium incensa sunt quia defendi nequibant* (Tacit., *Hist.* lib. IV).

Municius Plancus, se sont trompés grossièrement, car ils ont confondu la ville de Lyon, *Lugdunum* en France, avec le *Lugdunum* de l'île des Bataves.

Les savans ne sont point d'accord sur l'emplacement qu'occupait ce dernier. L'opinion vulgaire le fixe à Leyde mais cette assertion est dénuée de toutes preuves comme l'observent Alting et Des Roches : « une faible ressemblance entre les noms de *Lugdunum* et de *Leyde*, dit Des Roches, ne doit point en imposer et c'est cependant l'unique fondement des savans des Pays-Bas, qui après la renaissance des lettres s'avisèrent d'appeler cette dernière *Lugdunum Batavorum*, quand ils écrivaient en latin. Ils avaient lu dans Ptolémée et dans l'Itinéraire que du temps des Romains il y avait sur le Rhin un endroit nommé *Lugdunum;* ils en déterminèrent la position, sans y réfléchir beaucoup, sans examiner si les mesures itinéraires y convenaient, sans considérer que dans les plus anciens instrumens qui fassent mention de Leyde et de son château, elle est appelée Leithem ou Leithen, ce qui signifie *habitation sur la Lee*, petite rivière qui arrose la ville de Leyde. Personne ne songeait alors au Lugdunum des Romains (1). » D'ailleurs on n'a point trouvé jusqu'à ce jour à Leyde ou dans les environs de cette ville le moindre reste ancien de l'époque romaine.

Quelques auteurs ont attribué aux Romains la construction du bourg ou château de Leyde encore existant, mais quoique le style de l'architecture de cet édifice semble prouver que sa fondation est antérieure au 12e ou 13e siècle, rien n'y décèle cependant la manière de bâtir des Romains (2). L'opinion de quelques anciens chroniqueurs

(1) Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas autrich.*

(2) Les briques dont il est bâti n'ont ni la dimension ni la forme des briques romaines.

hollandais qui disent ce château construit par les Saxons est plus vraisemblable (1), car il ressemble beaucoup aux anciens forts saxons dont les restes subsistent encore en Angleterre. Peut-être la construction de ce *castrum* ne remonte-t-elle qu'à l'époque où les seigneurs de Wassenaar devinrent seigneurs et possesseurs de Leyde alors simple village ou bourgade. En tout cas le nom de *Lugdunum Batavorum* que Leyde continue encore à porter dans tous les écrits latins, nous semble non-seulement impropre, parce que rien ne constate que cette ville remplace l'ancien *Lugdunum*, mais parce que celui-ci était situé sur le territoire des Caninefates et non pas sur celui des Bataves.

Van Loon fixe la position de *Lugdunum* sur un point inconnu de la partie de la côte aujourd'hui submergée. Engelberts et d'autres la cherchent près du village de Loosduinen, à deux lieues de La Haye au bord de la mer. Cependant sur la carte de Peutinger *Lugdunum* se trouve à quelque distance de l'Océan. Suivant Bruining il occupait l'emplacement du village de Rhynsburg, et selon Smids et Des Roches celui de Valkenbourg où l'on a découvert des débris de constructions romaines et des médailles dont les plus anciennes avaient été frappées sous le règne de Caligula. Nous nous abstiendrons, avec M. Dewez, de prononcer sur une question tant controversée.

Après avoir décrit la route romaine qui s'étendait dans

(1) Joannes à Leydis, *Chron.*, lib. 1.

Junius attribue la fondation du château de Leyde aux Frisons, vers l'an 450 : *Lugduni media ferè urbe in acclivi undecunque tumulo, editiore loco, pyrgus exstat, Burgum patria lingua vocant, circinato mœnium ambitu, fornicibus arcuatis, quem ab Engisto, circiter quadringentesimum et quinquagesimum à Christi natali annum exstructum, quum heros ille consilio manuque potens è Britannis Victor domum redisset, sunt qui chartis proddere* (Junius, *Batavia*, p. 269).

Nous regardons ce fait comme apocryphe.

la partie méridionale du pays des Bataves et des Caninefates, depuis Nymègue jusqu'à *Lugdunum*, nous allons parcourir celle qui bordait la rive droite du Rhin dans une direction parallèle à la première et qui commençait et se terminait au même point que celle-ci.

La carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin ont connu tous deux cette voie militaire; mais ils diffèrent entre eux sur les noms et le nombre des établissemens qui la bordaient, par la raison que les endroits mentionnés par la carte et qui ne l'ont pas été par l'Itinéraire avaient été remplacés à l'époque où l'Itinéraire fut dressé par d'autres stations ou postes militaires qui n'existaient pas lors de la composition de la carte de Peutinger.

Le premier établissement romain que la carte marque sur cette route, en partant de *Lugdunum*, était le *Prætorium Agrippinæ* distant de *Lugdunum* de XII milles. A côté du nom du Prætorium la carte dessine un édifice de forme carrée. « Ces lieux désignés sous le nom de Prætorium, qui, dans l'origine, étaient les tentes des généraux romains, dit Dewez, sont, dans la suite, devenus des palais destinés aux commandans des gardes prétoriennes. Celui-ci aura été probablement bâti par Agrippine qui avait envoyé une colonie de vétérans dans la ville des Ubiens, qui de son nom prit celui de *colonia Agrippina*, Cologne (1). » Nous ne partageons pas l'avis de M. Dewez sur la destination des *prætoria*, dénomination par laquelle on désignait plutôt le lieu où les préteurs rendaient la justice, que l'habitation d'un commandant de la garde impériale. Néanmoins on donnait aussi le nom de *prætorium* à une simple maison

(1) Dewez, *Dict. Géogr.*, art. *Prætorum Agrippinæ*.

Nous pensons que M. Dewez eût mieux fait de dire, que non-seulement la colonie établie à Cologne donna à la ville des Ubiens le nom de colonie d'Agrippine, mais qu'elle fut la fondatrice de cette cité.

de campagne. C'est la destination que plusieurs savans ont attribué au *Prætorium Agrippinæ* qui n'aurait été dans le principe qu'une maison de campagne construite par ordre d'Agrippine.

A l'exception de Van Loon et d'Engelberts qui place le *Prætorium Agrippinæ* à Brittenburg, tous les auteurs qui se sont livrés à un travail spécial sur la topographie et les antiquités de l'ancienne Batavie, s'accordent à fixer la position de cet établissement au village de Roomburg près de Leyde, où l'on a découvert en 1502 les fondemens d'un édifice romain dont les murs avaient six pieds d'épaisseur et formaient un carré de 240 pieds de longueur à chaque face. C'est la forme que présente le bâtiment que la carte de Peutinger figure à côté du nom du *Prætorium*. A chaque angle de ce carré on remarquait les vestiges d'une grande tour. Une inscription trouvée parmi ces ruines a fait conjecturer à Menso Alting et à d'autres savans qu'après la mort d'Agrippine, le *Prætorium* fut changé en arsenal. L'inscription porte que cet arsenal tombé en ruines par vetusté, fut reconstruit par ordre des empereurs Septime Sévère et Marc-Aurèle (1).

On a déterré en outre à Roomburg plusieurs autres objets antiques, des camées, des médailles dont les plus anciennes avaient été frappées sous Néron, et les plus récentes sous l'empereur Anastase, des tuiles avec la marque *ex*

(1) IMP. CÆS. L. SEPTIMIUS SEVERUS
AUG. ET M. AURELIUS ANTONINUS
CÆS. COH. XV VOL (*cohortis XV voluntariorum*) ARMAMENTA
RIUM VETUSTATE CONLAPSUM RE
STITUERUNT SUB. VAL. PUDENTE
LEG. AU. PR. CURANTE CÆCIL
BATONE PRÆ. (*Præfecto*).

C'est par erreur que quelques auteurs ont dit que cette inscription avait été trouvée à Brittenburg (Scriverius, p. 182).

L'inscription suivante, découverte également à Roomburg, fait mention d'un monument érigé sous le règne des mêmes empereurs, par les soldats

Germ., une lampe en bronze dont on trouve le dessin dans Scriverius, etc. Cet écrivain dit qu'on y découvrit en 1508 le squelette d'un géant dont le tibia avait la grosseur de la cuisse d'un homme de taille ordinaire.

Scriverius prétend que c'est au *Prætorium Agrippinæ*, et non à Cologne, que furent mises à mort par les Huns les prétendues onze mille vierges. Cette fable ne mérite point qu'on s'en occupe.

Ce que Cornelius Aurelius, historien hollandais du 16e siècle, dit d'une école latine qui aurait été fondée par les Romains au *Prætorium Agrippinæ*, ne doit pas être cru davantage. Scriverius observe avec raison que le mot *schola* que Cornelius Aurelius prétend avoir lu sur une pierre découverte à Roomburg, ne pouvait désigner un gymnase mais une salle d'armes, *scola armamentarii.*

Scriverius rapporte sur la foi du même auteur l'inscription suivante trouvée à Roomburg, mais dont il suspecte fortement l'authenticité :

S. NERVÆ TRAJA. CÆS. GERM.
DACIC. TRIB. P. P. P. COS V.
LUCENSIUM PRÆF. TRAJANO
TRIB. POT. LUCENSIUM

De toutes les antiquités romaines de Roomburg, la plus importante est l'inscription d'un monument élevé par les Bataves aux empereurs, et dans laquelle les premiers s'honorent du titre d'amis et de frères du peuple romain (1).

de la première légion nervienne. Peut-être se rapportait-elle au même édifice que l'inscription précédente :

.EVER. PIUS PERT. AUG.
MAX. TRIB. POT. XIII
ANTONIN PIUS AU.
...ER MILIT. LEG. I. M.
...ENIDIORU...

(1) Voir plus haut, p. 302.

Matilo. La carte de Peutinger place cette station à trois milles du *Prætorium Agrippinæ ;* l'Itinéraire d'Antonin ne la cite pas. On en ignore la situation.

Albamanæ à cinq milles de *Matilo* suivant la carte de Peutinger. L'Itinéraire qui donne à ce lieu le nom d'*Albinianæ*, le fixe à dix milles de *Lugdunum*. Cette dénomination d'*Albinianæ* a fait conjecturer à plusieurs savans que cet établissement dut son origine à Claudius Albinus, pendant son expédition contre les Frisons sous le règne de Commode. D'autres en attribuent la fondation à Alphenus, commandant d'une des légions germaniques. Suivant l'opinion général e*Albinianæ* ou *Albamanæ* occupait l'emplacement du beau village d'Alphen où l'on a déterré plusieurs médailles et camées. Sur un de ces derniers étaient gravés les mots *ex Germ. inf.*

Trajectum, la ville actuelle d'Utrecht, à XVII milles d'*Albinianæ*, suivant l'Itinéraire d'Antonin. Le mot *Trajectum*, passage, indique qu'on y traversait le fleuve sur un pont ou au moyen de bateaux, le fort que les Romains construisirent dans ce lieu étant le seul de leurs postes militaires et stations placées le long de la route que nous décrivons qui fut situé à droite de ce bras du Rhin, au delà des limites de l'île des Bataves (1).

(1) Où Sigebert de Gembloux a-t-il vu que le mot *Trajectum* ou *Trecht*, signifie ville?

Le nom d'*Ultrajectum* que la ville d'Utrecht prit au moyen âge dérive de *old* ou *ald* (ancien), et de *trajectum* (passage), ou plutôt d'*ulterius trajectum*, passage supérieur, par opposition au *Trajectum inferius*, *Trajectum Mosæ* (Maestricht).

Quelques auteurs font venir le nom d'Utrecht, des abréviations latines : V TRIC. STAT. (*quintæ tricessimæ legionis stativa*), tracées sur quelque pierre ou tuile romaine et dont au moyen âge, on aurait fait le mot *Utricstat*, en prenant le chiffre V pour une U. Cette conjecture nous paraît aussi hasardée que celle qui donne pour étymologie à la dénomination

Il existe une foule de traditions fabuleuses sur l'origine de *Trajectum*, émanées la plupart des chroniqueurs et légendaires du moyen âge. Beka, qui écrivit au 14e siècle une histoire des évêques d'Utrecht, en attribue la fondation à un prétendu sénateur romain appelé Antonius, qui ayant été envoyé en exil par Néron, vint s'établir dans l'île des Bataves et bâtit sur l'emplacement d'Utrecht un château auquel il donna le nom d'Antonia (1). Heda, continuateur de Beka, donne au contraire pour fondateur au château de *Trajectum* le triumvir Marc-Antoine pendant la conquête des Gaules par César. Suivant une autre version fabuleuse rapportée par le même auteur, ce fut Drusus qui éleva ce château auquel il aurait donné le nom d'Antonia, fille d'Auguste et épouse de L. Domitius.

Buchelius s'étonne avec raison qu'un Dousa, un Junius, un Hortensius aient pu ajouter quelque croyance à des contes aussi ineptes.

Ce nonobstant, des écrivains postérieurs et des savans tels que Van der Hoeven (2) et Halma ont encore reproduit comme des vérités historiques ces faits apocryphes dont Alting et Matthæus ont démontré toute l'absurdité.

Halma cite une chronique manuscrite du 14e siècle dont l'auteur assure que la ville d'Utrecht existait longtemps avant la venue de César dans les Gaules, qu'elle reçut le nom

d'Utrecht les mots flamands *Nieuw trecht* (nouveau passage) (*Vertraute briefe während eines durchfluge durch einen theil der nördlichen provinzen des Königreichs der Niederlande im sommer des jahrs* 1817..... *An einen freund geschriben von Eleutheropolis*, 1e th., p. 83).

(1) Cette fable a été reproduite probablement d'après Beka, dans une chronique Msc. du commencement du 15e siècle, citée par Buchelius dans ses notes sur Beka et Heda, dans celle de Joannes à Leydis, dans une chronique du 16e siècle qui fait partie des *Analecta* de Matthæus et par d'autres écrivains de cette époque.

(2) *Handvest Chronyk van Holland*, 2e deel, bl. 88.

d'Antonia du temps de Marc-Antoine le triumvir ou sous le règne de Néron; que c'était déjà une ville de grand commerce sous celui d'Antonin Pie; qu'elle fut alors détruite par une nation barbare et rebâtie par cet empereur qui changea son nom d'Antonia en celui d'Antonina.

La prétendue nation barbare dont il est question dans cette chronique sont les Wiltes ou Slaves qui renversèrent le château d'Antonia vers l'an 186 de l'ère vulgaire, suivant la Vieille Chronique de Hollande (1). Dans une autre chronique qui fait partie du tome XIX des *Analecta* de Matthæus on lit qu'une nation sauvage, expulsée de la Grande-Bretagne, huit siècles avant J.-C., se fixa dans la Gueldre où elle prit le nom de Wiltes, et dans la Hollande où elle se donna celui de Slaves; que ces Wiltes ou Slaves détruisirent le château d'Antonia, cent vingt et un ans après sa fondation, et élevèrent de ses débris un nouveau château qu'ils appelèrent du nom de Wiltenburg ou Wiltaburg (2). Menso Alting traite de fable tout ce que les auteurs du moyen âge rapportent sur la destruction du château de *Trajectum* par les Wiltes ou Slaves, et de la fondation de Wiltenburg, par la raison que dans les sources authentiques de l'histoire, il n'est fait nulle mention d'une invasion de la Batavie par les Slaves ou de l'apparition de quelque tribu slave dans ces contrées. Toutefois ces traditions doivent remonter à une époque fort reculée, puisqu'un historien du 7e siècle, le Vénérable Bede, cite déjà le nom de Wiltaburg ou la ville de Wiltes, comme celui que portait plus anciennement le *Trajectum* des Romains (3).

(1) *Oude holl. Chron.*, 2e verdeel., 19e hoofdst.

(2) Voir aussi Veldenaer, *Chron.* Melis Stoke, *Rymkron.* et Guicciardin, *Descript. des Pays-Bas*, art. Utrecht.

(3) *Donavit Willebrordo Pipinus locum Cathedræ episcopalis in castello*

Blondel pense que sous le nom de Wiltes, on a entendu les Frisons dont les mœurs sauvages et barbares leur avait fait donner cette épithète. Il allègue à l'appui de cette conjecture, un passage de Melis Stoke, où ce chroniqueur du 13e siècle, parlant du martyre de St-Boniface, qualifie les Frisons de *wilde Vriezen* (Frisons sauvages) (1).

Dans une chronique inédite de la fin du 13e siècle, il est dit, que sur l'emplacement de la ville d'Utrecht, il n'existait primitivement que cinq chaumières, habitées par quelques chasseurs et par un batelier qui y tenait un bac pour le passage du Rhin; qu'un roi frison y bâtit, en l'an 200 de notre ère, un château construit de pierres d'une dimension extraordinaire, et dont il confia le commandement à son grand forestier; que la population de ce lieu s'accrut par l'arrivée d'autres chasseurs payens qui vinrent se fixer autour du château, défendu d'abord par un large fossé et par des palissades, et vers l'an 400 par des murs épais; que l'origine du nom de Wiltenburg que portait ce château est inconnue, mais que dans des documens anciens cet édifice était appelé le château (*burgt*) des chasseurs (*wildvangers*), et qu'il est certain que la famille

suo illustri quod antiquo vocabulo Wiltaburg, id est oppidum Wiltorum, lingua auteum gallica Trajectum vocatur (Venerab. Beda, *Hist. eccles. Angliæ*).

Willebrordus à Sergio papa clemens cognominatus et ad prædicandum genti Frisonum ex dono Pipini principis sedem episcopalem statuit in loco Wiltaburg dicto quod nunc Ultrajectum nomine gentis Vultarum et Trajecto compositum (Sigeb., *Chron.*, ad ann. 697).

(1) Veldenaer appelle les Frisons *Wilde Nedersassen*, et Willem Procurator, qui vivait au 12e siècle, *beestagtige Vriezen*, terme qui n'est pas plus flatteur que le premier.

Wilti, dit Schriekius, le plus hardi de nos étymologistes, *zyn wilden*, SILVESTRES, *om dat voor het maken van de stadt* (Utrecht) *de plaatse lach tegens eenen wilden bosch* (Schriekius, *Van het begin der eerste volkeren*, lib. XXI, p. 504).

des grands forestiers de la Frise prit le nom de Wiltenburg ; que cette famille fit élever dans la Hollande méridionale un château de ce nom qui subsistait encore au 13e siècle.

La même chronique raconte qu'en 367 l'empereur Valentinien conquit le château de Wiltenburg sur les Frisons et les Saxons ; que l'année suivante ces peuples en chassèrent les Romains et le reconstruisirent entièrement ; qu'en l'an 600 Dagobert détruisit Wiltenburg et bâtit sur ses ruines une église sous l'invocation de St-Thomas ; que peu de temps après les Frisons reprirent Wiltenburg, abattirent l'église et relevèrent une seconde fois les murs du château où leurs rois établirent leur résidence ; mais qu'en 694 Pepin vainquit les Frisons, se rendit maître de Wiltenburg qu'il érigea en évêché pour St-Willebrord, et qu'alors la ville ou bourgade bâtie autour du fort, s'aggrandit considérablement par le concours des Frisons qui se convertirent à la foi chrétienne et vinrent y chercher un refuge contre la persécution des idolâtres.

La simple exposition des faits que nous venons de rapporter prouve le peu de foi qu'on doit ajouter à toutes ces traditions fabuleuses. Ce serait abuser de la patience du lecteur et perdre notre temps que de relever l'incohérence, les anacronismes et les contradictions qui y règnent d'un bout à l'autre (1).

Revenant donc aux sources authentiques de l'histoire et laissant de côté toutes ces fables, le silence de Ptolémée et de la carte de Peutinger sur *Trajectum*, démontre que cet établissement romain n'était pas encore fondé au 3e siècle de l'ère vulgaire et que son existence ne doit dater que du 4e siècle, l'Itinéraire d'Antonin étant le plus ancien document où il soit fait mention de *Trajectum*. C'est en même

(1) Voir Blondel, *Beschryv. van Utrecht.*

temps l'unique écrit romain dans lequel on lit le nom de ce lieu.

Après l'expulsion des Romains, Utrecht ou *Trajectum* devint la résidence des rois Frisons jusqu'au 8e siècle (1), lorsque Radbod fut contraint de l'abandonner à Pepin de Landen qui l'érigea en siége épiscopal, et y établit pour premier évêque St-Willebrord, apôtre des Frisons (2). Utrecht fut aussi compté parmi les nombreuses résidences (*villæ*) des rois et empereurs francs de la seconde race (3). Néanmoins le *Trajectum* des Romains et le Wiltenburg des Frisons (4) resta longtemps un endroit peu considérable et n'est encore qualifié que de village ou de bourgade (*vicus, castellum*) dans les chartes et légendes du 7e, du 8e et même du 9e siècle (5). Ce n'est qu'à cette dernière époque que la partie d'Utrecht à droite du Rhin fut entourée de murs et prit une forme de ville. Utrecht a été depuis lors agrandie à diverses reprises.

On a trouvé sur l'emplacement de l'ancien *Trajectum* et dans les environs, plusieurs objets antiques d'origine romaine, des débris de poteries, des tuiles, des monnaies,

(1) *Arcem tunc et solium regium* (Vita S. Willebrordi, c. 5).

(2) *Willebrordus à Sergio papa Clemens cognominatus, et ad prædicandum genti Frisonum episcopus consecratus ex dono Pipini principis, sedem episcopalem statuit in loco Wultaburg dicto quod nunc Ultrajectum dicitur, à nomine gentis Vultarum et Trajecto compositum quasi Vultarum oppidum* (Sigeb. Gembl., *Chron.*, ad ann. 697).

(3) *Imperator natale domini in villa publica Trajecto celebravit* (Annal. sax. a° 974).

(4) Tout en rejetant les fables racontées par les chroniqueurs sur les prétendus Wiltes ou Slaves de la Batavie, on doit croire à la dénomination de Wiltenburg que le *Trajectum* romain portait au 7e siècle, puisqu'un auteur contemporain, Beda, lui donne ce nom.

(5) *Ecclesiæ suæ S. Martini quæ est constructa in vico qui dicitur Trajectum super fluvium Rheni* (Diplom. Pipini, a° 752. Dipl. Car. Magni). .... *ecclesiam in honore Salvatoris constituens in loco et castello quod dicitur Trajectum* (Epist. S. Bonif., ad Stephan. papam, Miræi dipl., t. 1, c. 10).

des inscriptions, etc., mais aucun n'est assez remarquable pour mériter une mention particulière.

Les antiquités trouvées au village de Vechten, à peu de distance d'Utrecht, sont beaucoup plus importantes. Grævius possédait plusieurs monumens romains déterrés dans ce village, et entre autres, deux belles statues en marbre. On voit aussi au Musée de Leyde, un bel autel consacré à Cérès, ou suivant Reuvens, à Jupiter, et connu sous le nom d'*Ara wiltenburgensis*, et deux urnes en marbre, le tout trouvé dans cette localité.

Les fouilles entreprises par ordre du gouvernement, en 1829, sous la direction du savant historien Scheltema, ont mis au jour de nombreux fragmens de vases d'une grande dimension, de porcelaine d'Italie, de lacrymatoires, d'armes anciennes et d'autres objets en cuivre et en fer, des lampes, une cuiller, des marbres, des laves, des pierres de meule, deux cornalines sur l'une desquelles était gravée une tête inconnue et sur l'autre deux figures en pied, une statuette de bronze d'une prêtresse d'Isis, quantité de médailles romaines des empereurs et de plusieurs impératrices, dont les plus anciennes remontaient à Auguste et les plus récentes descendaient à Flavius Sévère; des tuiles avec la marque de la 31e légion (*ex Germ. inf. leg. XXXI*). Tous ces objets furent trouvés dans un champ de forme ovale, d'une étendue de cinquante-trois bonniers. Ce champ dont les parties les plus basses sont de huit pieds au-dessus des eaux ordinaires, s'élève insensiblement jusqu'à vingt ou vingt-quatre pieds au-dessus de ces mêmes eaux (1).

Ces découvertes et la situation de l'emplacement où elles

(1) Scheltema, *Verhandeling over Wiltenburg en over de begonnen vergravingen aldaer in den jaare* 1829. (*Geschied en. letterk. mengelwerken*, 4e deel, 2e stuk, bl. 321).

furent faites, témoignent à l'évidence qu'il dut exister dans ce lieu un établissement militaire des Romains. Des traces d'incendie font conjecturer qu'il périt par le feu. Scheltema et d'autres pensent que c'est là que devait être situé le château de *Wiltenburg*, qu'ils distinguent ainsi de celui de *Trajectum ;* mais Matthæus est d'une opinion contraire et soutient que *Trajectum* et *Wiltenburg* n'était qu'un seul et même lieu (1). Nous partageons cet avis.

Il nous paraît plus vraisemblable que le champ près de Vechten dont nous venons de parler servait d'emplacement à *Mannaricium*, quoique l'Itinéraire d'Antonin éloigne cet endroit de xxv milles de *Trajectum*. Alting corrige ce chiffre et le réduit à cinq milles, distance qui est celle de Vechten à Utrecht. Cluvier fixe la position de *Mannaricium* à Maurick, un peu au-dessus de Wyck te Duurstede, mais Wastelain observe avec raison que ce village se trouve trop écarté de la voie romaine. La carte de Peutinger ne mentionne pas *Mannaricium*.

Carvo à xxii milles de *Mannaricium*. La carte de Peutinger et l'Itinéraire connaissent tous deux cette station. Alting la place près d'un château moderne de la Gueldre appelé Kawyk. Cluvier met *Carvo* à Grave, sur la Meuse et Danville à Wagenigen, bien que ce bourg soit bâti sur la rive droite du Rhin. Ces deux géographes célèbres se sont trompés tous deux sur la situation de cette station, situation qui jusqu'ici demeure inconnue.

La carte de Peutinger qui, entre *Carvo* et *Albiniana*, ne cite ni *Trajectum* ni *Mannaricium*, y désigne par compen-

(1) *Et id necesse notetur quod Vultaburch seu Wiltenburch idem hic quod Trajectum. Alii quærunt id extra urbem ad pagum Vechten et ultrà, sed ut patet non rectè. Fethna olim ubi Vechten jam de quo Caroli Martelli charta apud Hedam in Willebrordo* (Matthæus, *de Nobilitate*, lib. II, c. 1).

Voir aussi Westendorp et Reuvens, *Antiquiteiten*, IIIe deel, 1e stuk.

sation quatre établissemens que l'Itinéraire a passé sous silence ; ce sont :

Niger Pullus, à cinq milles d'*Albiniana*. L'étymologie que Bertius donne du nom de *Niger Pullus* qu'il dérive de celui d'un cabaret portant pour enseigne une poule noire nous paraît un peu triviale. Suivant des Roches et Dewez la station de *Niger Pullus* répond à un hameau près d'Alphen appelé de Zwarte Kiekenbuurt (le hameau de la poule noire). Alting prétend qu'au lieu de *Niger-Pullus* il faut lire *Nigra Palus* (le marais noir), et il cherche l'emplacement de cette station romaine au polder dit *steecter polder*. Cette diversité d'opinions parmi les savans sur la position de *Niger Pullus* prouve l'incertitude où l'on est sur ce point. Il en est de même de *Lauri* que la carte de Peutinger place à deux milles de l'endroit précédent. Avancer, comme le fait Alting, que le mot *Lauri* désigne ici un jardin planté de lauriers nous paraît une conjecture dénuée de toute vraisemblance, puisqu'à cette époque le laurier ne pouvait certainement croître sous un climat aussi rude que celui de la Batavie. L'emplacement de *Lauri* qu'Alting fixe à un endroit nommé *'tHof* n'est pas moins incertaine.

Fletio, à cinq milles de *Lauri*. Si *Fletio* est écrit pour *Flectio*, comme nous pouvons le supposer, la dénomination de cette station indiquerait qu'elle était placée à un endroit où la route faisait un coude. Dans l'opinion de Menso Alting, le village de Vleuten ou Fleuten dans la province d'Utrecht, remplace cette station; mais cette dernière devait se trouver à gauche du Rhin, tandis que le village de Vleuten en occupe la rive droite. Wastelain suppose que les habitans qui avaient leurs demeures autour de cet établissement, les auront transférées de l'autre côté du fleuve et y auront bâti et peuplé le village en question. M. Dewez adopte

cette conjecture et met comme Alting, la station de *Fletio* dans cette situation, c'est recuser entièrement l'autorité de la carte de Peutinger qui met *Fletio* à gauche du Rhin.

Levæfanum à XII milles de *Fletio* et à XVI de Carvo. C'était probablement un temple élevé par les Romains à quelque divinité locale. Peut-être le mot *Levæ* n'est-il qu'une abréviation ou une corruption de celui de *Levanæ*, déesse qui présidait aux accouchemens et que les Romains invoquaient lorsqu'ils levaient de terre un enfant nouveau-né. Cluvier et Alting placent ce temple au lieu où existe le village de Leuven. Wastelain marque sa position à Wyckte-Duerstede.

Après *Levæfanum* suit le *Carvo* de l'Itinéraire dont nous avons parlé précédemment; puis *Castra Herculis* dont la carte de Peutinger a seule fait mention. Elle le fixe à VIII milles de Carvo. Le nom de *Castra Herculis* fait connaître que c'était une place forte où il existait probablement un temple ou autel dédié à Hercule. C'est un des sept forts sur les bords du Rhin que les Allemands avaient pris et détruits au 4e siècle et dont l'empereur Julien fit relever les murs (1). Il ne continua pas longtemps à subsister et fut probablement détruit de nouveau vers la fin de ce siècle; c'est au moins ce qu'on a lieu de présumer du silence de l'Itinéraire d'Antonin.

L'opinion des savans varie sur la position du *Castra Her-*

(1) *Et civitates occupatæ sunt septem; Castra Herculis, Quadriburgium, Tricesimæ, Novesium, Bonna, Antunnacum et Bingio* (Amm. Marcell., lib. XVIII, c. 29).

Quoiqu'Ammien Marcellin donne à ces sept endroits le titre de ville, ce n'étaient proprement que des forts, comme l'indique par rapport à *Castra Herculis* le nom de cet établissement, qui n'étant qu'à peu de distance du poste important de Nymègue, ne pouvait avoir lui-même qu'une importance très-secondaire; aussi la carte de Peutinger ne le distingue-t-elle pas des simples stations; on ne sait donc sur quel fondement de Valois, dans

culis, comme sur celle de la plupart des établissemens romains de la Batavie. Alting et Danville le plaçent à Mulburg, vieux château de la Betuwe, non loin du canal de Drusus; Cluvier et Boucher à Erkelens dans le duché de Juliers et Friedler à Herveld dans la même contrée (1).

Arenacium, suivant la carte, *Herenatium*, selon l'Itinéraire, à x milles de Nymègue (2) : c'est le village d'*Arenacum* où était campée la dixième légion à l'époque du soulèvement des Bataves (3). Cluvier fixe la position d'*Arenacium* à Arnhem, trompé qu'il était par la similitude de ces deux noms, et ne songeant pas que la ville d'Arnhem bâtie sur la rive droite du Rhin ne peut répondre à la position d'*Arenacium* qui se trouvait sur la voie romaine à gauche du fleuve. Alting cherche l'emplacement d'*Arenacium* à Aert et à Herwert, deux villages de la Gueldre; Danville se décide pour le premier de ces villages et Wastelain pour le second. Pontanus et Smetius désignent comme les restes d'*Arenacium* les ruines d'un village abandonné qui de leur temps existait près du Rhin à quatre ou cinq milles de Nymègue; mais cette distance ne répond pas à celle que l'Itinéraire met entre *Harenacium* et *Neomagus*. D'autres enfin placent *Arenacium* à Erlikum, à Wardhusen, village en face d'Elten, à Qualburg près de Clèves, etc. (4). Ces contradictions prouvent que la véritable position de cet établissement est restée inconnue jusqu'ici.

Burginacium, à vi milles d'*Arenacium*, et la dernière station romaine avant d'arriver à *Neomagus*. On croit généra-

ses notes sur Ammien Marcellin, a pu assigner à *Castra Herculis* le troisième rang parmi les villes de la Gaule celtique.

(1) Friedler, *Geschichte und Altherthümer des Untergermaniens*, p. 109.

(2) *Arenacium* signifie, à ce qu'on prétend, une *éminence* ou *motte entourée d'eau*.

(3) Tacit., *Hist.*, lib. V, c. 20.

(4) Friedler, p. 157.

lement que *Burginacium* et *Quadriburgium*, un des sept forts repris sur les Allemands par Julien, ne sont qu'un même lieu.

Le fort de *Burginacium* ou *Quadriburgium* était construit suivant Bertius, à l'endroit où se voit aujourd'hui le village de Kranenburg. Friedler le fixe à Monteberge, près de Calcar dans le duché de Clèves (1); Pontanus et Smetius sur la montagne dite Moereberg où de leur temps on voyait des traces d'un ancien camp ou retranchement romain sur l'emplacement duquel on déterra à différentes époques plusieurs amphores et des tuiles avec la marque de la sixième légion (*leg.* VI *victr.*). La conjecture la plus probable nous paraît être celle de Mannert et de Wilhelm qui placent *Burginacium* et *Quadriburgium*, au point de l'ancienne séparation du Rhin, là où fut élevé au commencement du 17e siècle, le fort de Schenkenschans. Cette opinion se rapproche beaucoup de celle de Menso Alting et de Danville qui assignent pour position de *Burginacium*, le vieux château de Biezenbourg près de la même division du Rhin.

Tels sont tous les établissemens romains de la Batavie dont il soit fait mention dans les écrits des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire. Pour compléter cette nomenclature, il nous reste à parler d'une place forte, qui, comme point de défense, paraît avoir été une des plus importantes de cette contrée, quoique aucun écrivain ancien ne l'ait connue, à moins que ce ne soit le *Lugdunum* de Ptolémée, de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin.

En 1520, par une marée très-basse, on découvrit au fond de la mer, en face de Katwyk et de l'ancienne embouchure du Rhin, à plus de 1600 pas du rivage, des

(1) Friedler, p. 154.

restes considérables d'un fort romain. Les murs qui formaient un carré parfait de 240 pieds sur chaque face, étaient construits en pierre de taille d'une très-forte dimension et flanqués de six tours rondes. A la face occidentale on apercevait les débris d'une substruction que Scriverius croit avoir servi d'égout. Au côté opposé, se voyait un arrachement de mur dont on n'a pu connaître la destination. Dans l'intérieur du fort, on trouva les fondemens d'un édifice carré qu'on présume avoir été une caserne, des tuiles avec la marque de la trentième légion formée par Trajan et portant le nom d'*Ulpia Victrix*, des débris de poteries, des statuettes, des anneaux en fer dont plusieurs en forme de clef, des lames de bronze ciselées et ornées de bas-reliefs, une grande quantité de pièces de monnaie romaine, une inscription lapidaire, appartenant à un autel élevé par l'empereur Claude, rétabli par Septime Sévère, et consacré par Caracalla (1); et une autre pierre à trois faces, sur l'une desquelles était sculpté un génie appuyé sur un bouclier, et sur la seconde, un aigle, les aîles déployées et debout sur un globe. Sur le troisième côté ou la face principale, une inscription attestait que ce monument avait été érigé en l'honneur de l'empereur

(1) .... TANNIC GERMANIC PIUS FELIX AUGUSTUS
MAX. TRIB. POT. XVIII COS. III P. P. IMP. III
.... RAM A DIVO CLAUDIO ET POSTEA
.... ERO PATRE SUO RESTITUTAM

On a rétabli cette inscription de la manière suivante :

IMP. CÆS. M. AUREL. ANTONINUS
BRITANNIC. GERMANIC. PIUS, FELIX AUGUSTUS
PONT. MAX. TRIB. POT. XVIII COS. IIII P. P. IMP. III.
ARAM EX DIVO CLAUDIO ET POSTEA
A DIVO SEVERO PATRE SUO RESTITUTAM
. . . .

Antonin Pie par une cohorte de Bataves en garnison dans ce fort (1).

Les savans ont émis plusieurs conjectures plus ou moins plausibles sur l'origine et la destination de ce fort romain. Suivant les uns il aurait été élevé pour protéger la Batavie contre les descentes de pirates bretons et saxons et pour mettre à couvert les greniers publics que les Romains y auraient établis et dans lesquels étaient déposés les vivres qu'ils tiraient de la Grande-Bretagne pour les places fortes du Rhin. Suivant d'autres, ce fut l'empereur Caligula qui en ordonna la construction. Ce qu'il y a de moins douteux, c'est que ce fort était destiné à défendre l'embouchure du bras droit du Rhin et sa position rend très-probable que c'est le *Lugdunum* de la Batavie que Ptolémée indique en effet, comme étant situé à l'extrémité de l'île des Bataves. On voit par l'inscription de l'autel élevé par l'empereur Claude que cette forteresse romaine existait déjà au premier siècle de l'ère vulgaire, et par conséquent que c'était un des premiers établissemens que les Romains fondèrent dans la Batavie. Nous ne croyons pas toutefois avec Cannegieter que cette incription suffit pour prouver que l'empereur Claude fut en même temps le fondateur du château, et que détruit par les Caninefates sous le règne de Vespasien, il fut rétabli par Septime Sévère.

(1) IMP.
CÆS.
ANTO.
AUG.
COH.
BÆT.
ORU
P. L. (*publice erexerunt*).

On trouve les dessins de la plupart des antiquités découvertes au château romain en question, dans Guicciardin, édition hollandaise de 1612, Smids *Schatkamer der Nederl. oudhed.* Pars., *Katwyksche oudheden*, Cannegieter, de *Brittenburgo*, etc.

Quant au nom de *Brittenburg* que portent les débris et l'emplacement de cet édifice ancien, on en ignore le véritable motif; car c'est une hypothèse bien vague que celle d'en chercher l'étymologie dans l'*herba britannica* de Pline dont auraient été garnies les approches du fort.

Le chroniqueur Jean de Leiden, avance que le château de Brittenburg subsista jusque sous l'évêque d'Utrecht Hungerus, mort en 850, lorsqu'il aurait été renversé par la mer et enseveli sous les flots. D'autres en attribuent la destruction aux Normands. Cannegieter la croit beaucoup plus ancienne, parce que parmi les débris de ce fort, il n'a été trouvé aucun objet qui fut postérieur à l'Empire.

Au rapport des pêcheurs de Katwyk, il existerait au fond de la mer, à une lieue et demie de ce village, les fondemens d'une tour ancienne à laquelle ils donnent le nom de *Callas* ou *Callos toren*. De cette dénomination plusieurs auteurs ont conclu que ces débris appartenaient au phare élevé au bord de la mer par l'empereur Caligula. C'est une erreur, car ce phare fut construit près de *Gesoriacum*, la ville actuelle de Boulogne-sur-Mer. Il fut restauré par Charlemagne et on en voyait encore des restes considérables il y a deux siècles (1).

Quelques débris anciens découverts en 1621, à l'embouchure de la Meuse, ont fait conjecturer que les Romains avaient bâti sur l'emplacement de la ville ou bourg d'Helvoetsluis, un château semblable au Brittenburg, auquel on a donné le nom d'*Helium*, le même que celui de l'embouchure de la Meuse. Ce fait paraît assez vraisemblable quoique dans aucun écrit ancien il ne soit fait mention de ce fort.

Dans la Frise qui ne fit jamais partie intégrante de

(1) Voir De Bast, *Recueil d'Antiq. Rom. et Gaul.*

l'empire romain, et dont les Romains ne furent maîtres que peu d'années, ces derniers ne construisirent aucune route militaire, ils n'y fondèrent qu'un seul établissement, le château de *Flevum* que Drusus, après avoir dompté les Frisons, bâtit pour tenir ce peuple en échec. Nous avons rapporté ailleurs les événemens dont ce fort fut le théâtre sous le règne de Tibère.

Alting, l'abbé de la Bleterie et Des Roches, placent le Castellum *Flevum* à l'embouchure de l'Hunèse dans la province de Groningue à l'endroit où se trouve actuellement le village de Fliedorp. Alting présume néanmoins qu'il a pu occuper aussi l'emplacement de Visvliet sur le bord de l'ancien golfe du Lauwers. Il nous semble plus probable que ce château fut élevé à l'embouchure de l'Yssel dans le lac *Flevus* dont il aura pris le nom. En effet, Ptolémée qui nomme le *Castellum Flevum* comme existant de son temps, tandis qu'il était détruit depuis près d'un siècle, est la seule autorité que Alting allègue à l'appui de son opinion. Nous avons vu par de nombreux exemples combien une pareille autorité est suspecte lorsqu'il s'agit de la véritable position des lieux anciens (1).

Le *Castellum Flevum* fut le seul établissement romain, non-seulement dans la Frise ancienne, mais dans tout le reste des Pays-Bas au nord du bras droit du Rhin. Dans tout cet espace il n'exista aucune ville avant le 10e ou le 11e siècle. Lorsque Charles Martel conquit la Frise, au 8e siècle, Utrecht était l'endroit le plus considérable qu'on

(1) Quelques savans se sont donné la peine de chercher la position de la *villa de Cruptorix* où un détachement romain fut enveloppé et taillé en pièces pendant la révolte des Frisons, sous Tibère. De pareilles recherches nous semblent parfaitement superflues et sans résultat, puisqu'il ne s'agit ici que de la simple demeure d'un frison, habitation aussi pauvre et aussi fragile que celles de tous les Germains. Il est tout aussi impossible de connaître la situation de *Lucus Baduhennæ*.

trouvait depuis le Rhin jusqu'au Weser, encore cette ville n'est-elle qualifiée que de village ou bourgade (*Vicus, Castellum*) par la plupart des auteurs de ce temps. A cette époque, Dockum qui passe pour la plus ancienne ville de la Frise, n'était qu'un simple hameau ou petit village (1). Dans toute la partie de l'ancienne Frise correspondant à la Nord-Hollande, il n'y eut pas une seule ville avant le 13e siècle.

(1) *In loco qui Docinga vocatur* (Vita S. Ludg., lib. 1).

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

APPENDICE.

§ I.

Recherches sur les causes du développement de l'agriculture et sur celles de l'origine et de l'accroissement des villes de la Belgique et de la Hollande (1).

Une foule de documens historiques réunis dans cet ouvrage, ont démontré que pendant les sept à huit premiers siècles de l'ère vulgaire, la majeure partie de la Belgique et de la Hollande n'offrait que des champs stériles ou envahis par les débordemens de l'Océan et des rivières, des marais infects, de vastes forêts repaires d'animaux sauvages qui depuis longtemps ont disparu de la surface de cette contrée. Par quelle heureuse métamorphose une terre aussi agreste est-elle devenue un des pays les plus beaux et les plus fertiles du globe.

Les causes qui ont produit une révolution aussi extraordinaire que consolante pour l'ami de la civilisation et le patriote éclairé, sont les mêmes que celles à qui l'Allemagne, l'Italie et la France sont redevables de pareils avantages. Cet heureux résultat, on le doit à l'introduction du christianisme, au système féodal, aux invasions des Normands, aux guerres des croisades, à l'institution des communes et à d'autres causes que nous ferons connaître plus loin.

(1) Dans la préface de notre ouvrage nous avions indiqué ce paragraphe comme devant être le second de l'Appendice; il nous a semblé plus convenable de le placer le premier.

Chose étonnante, vérité qui semble le plus étrange des paradoxes! c'est aux conquêtes de ces barbares qui renversèrent l'empire des Césars, que l'Europe est redevable d'une civilisation et d'une prospérité qu'elle eût été loin d'atteindre jamais sous le gouvernement romain. La domination des Germains dans les Gaules, des Germains qui avaient le séjour des villes en horreur, les invasions de ces terribles Normands qui pendant plus d'un siècle couvrirent la Belgique de cendres et de cadavres, ont donné l'origine à un grand nombre des villes qui ornent le sol de cette contrée. C'est au système féodal introduit par les Germains, race guerrière, nomade et ennemie de l'agriculture, que la France et les Pays-Bas doivent en partie le défrichement de leurs terres stériles et incultes, la disparition de ces immenses forêts qui occupaient les trois quarts de leur surface.

Les rois Francs devenus maîtres de la Belgique par l'expulsion des Romains, et voulant récompenser les guerriers qui avaient contribué le plus puissamment à la conquête des Gaules, leur donnèrent à chacun, pour être possédée à titre de bénéfice, une partie des vastes domaines dont la victoire les avait rendu possesseurs (1). La plupart de ces domaines consistaient en terres incultes et couvertes de bois. Les bénéficiers se construisirent des manoirs au centre de leurs nouvelles possessions, et travaillèrent à rendre

(1) «Les bénéfices, dit Mably, que les rois Mérovingiens donnèrent à leurs Leutes, furent incontestablement des terres qu'ils détachèrent des domaines considérables qu'ils avaient acquis par leurs conquêtes et dont ils se dépouillèrent par libéralité pour récompenser les services de leurs courtisans. La preuve de cette proposition, c'est que, vers le commencement du 7e siècle, les rois de France n'avaient presque plus aucun domaine, tandis qu'il est évident que leurs prédécesseurs avaient eu de très-grandes possessions. » (Mably, *Observations sur l'Histoire de France*. Remarq. sur le ch. 3, liv. I).

productifs leurs champs déserts et couverts de ronces. Mais ne se livrant pas eux-mêmes à ces travaux, ils firent un appel aux cultivateurs qu'ils tâchèrent de fixer dans leurs domaines, en leur concédant en fief des portions de ces terres; et comme l'argent était fort rare à cette époque, ils imposèrent à leurs fermiers, à titre de redevance, soit la dixième partie des productions des terres nouvellement défrichées, soit la prestation de quelques services personnels. Par ce moyen on vit peu à peu les bruyères et les forêts de la Belgique faire place à des habitations rurales et à des champs chargés de riches moissons.

L'histoire offre l'exemple de plusieurs seigneurs et princes souverains de la Belgique qui, au moyen âge, firent les plus nobles efforts pour faire prospérer l'agriculture. Tel fut Engelrame, qui sous le règne de Charlemagne, convertit en terres arables une partie des bois de la Flandre et y fit construire quantité de bourgs et de villages (1). Odoacre, son successeur, imita sa conduite et céda toutes les terres vagues de son gouvernement au premier occupant qui se chargerait de les défricher (2). Un capitulaire de Charlemagne, daté de l'an 813, témoigne combien ce grand homme avait à cœur le progrès de l'agriculture. Il y ordonne entre autres de distribuer des portions des forêts domaniales aux cultivateurs qui viendraient s'y établir (3). Il accrut aussi considérablement la population de la Bel-

(1) *Terram sylvestrem arabilem fecit multosque pagos constituit* (Meyer, *Annal. Fland.*, ad ann., 808).

Urbes novas moliri, opacas multis locis eruere silvas, frumenti sationibus agros parare; vicinos fluminibus tractus excolere, etc. (Buselinus, *Gallo-Flandria*, a°. 808).

(2) *Statuit quantum quisque terræ excoleret, evulsis arbustis, tantum sibi vindicaret. Hinc plurimi convenerunt coloni qui terram purgarent; exstruxit Torolium, Castletum, Cortracum, Arcem Aldenardi murosque Gandavi, etc.* (Massæi *Chron.*, ad ann. 854).

(3) *In forestis mansum regale et ibi vivaria cum piscibus et homines ibi*

gique en y transférant le tiers ou suivant d'autres la moitié des Saxons, au nombre de 10,000 familles (1).

Nous avons vu au chapitre VIII de ce volume que Thierri d'Alsace, comte de Flandre, fit, en 1230, un appel à tous ceux qui voudraient venir défricher les terres incultes de la paroisse de Reyneghem; que Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, fit également réduire en culture (*colonis ad reditum dare*) les terres vagues du territoire de Gids, de Lichtevelde et de Thourout; qu'au 13e siècle, sous Gautier de Marvis, évêque de Tournai, on s'occupait activement du défrichement des terres dans toute l'étendue de ce diocèse qui comprenait alors la Flandre française et les deux Flandres actuelles; nous avons cité quantité d'autres chartes qui attestent également le soin que les anciens comtes

maneant et plantent vineas, faciant pomaria ubicumque inveniant utiles homines detur illis silva ad extirpandum ut nostrum servitium immelioretur (Capitul. II, § 19, *de villis regiis, quid facere debeant*).

(1) *Decem hominum millia ex his qui in utrasque ripas Albis fluminis incolebant cum uxoribus et parvulis sublatos transtulit et huc atque illuc per Galliam et Germaniam multimoda divisione distribuit* (Eginhardi *Vita Caroli Magni*, c. 8).

Rex Carolus tulit indè (Saxonià) *multitudinem Saxonum cum mulieribus et infantulis et collocavit eos per diversas terras in finibus suis et ipsam terram eorum divisit inter fideles suos, id est, episcopos, presbyteros et alios vassios suos* (Chron. Moissac. ad ann. 799).

Quo anno (804), *æstate, Carolus in Saxoniam cum exercitu perrexit omnesque qui trans Albim in Whimodi habitabant Saxones cum mulieribus et infantibus transtulit in Franciam et pagos transalbinos Obotritis dedit* (Regin. *Chron.*, lib. II).

L'émigration des Saxons eut lieu à trois époques différentes, en 794, 799, et 804.

Ce qui prouve combien la translation d'une grande partie des Saxons influa sur la population de la Flandre et du Brabant, c'est que la chronique de Saint-Denis va jusqu'à dire que les flamands descendent de ces Saxons et que la langue flamande dérive de celle de ce peuple : « De celle gent, dit-elle, sont né et estrait li Brabançon et li Flamenc et ont encore celle mesme langue. »

de Flandre prenaient de l'amélioration de leurs domaines. Mais le plus remarquable de tous ces actes est la convention faite en 1232, entre Henri II, duc de Brabant, et Arnould Berthout, seigneur de Grimbergen et de Malines, pour la mise en culture de tous les terrains vagues et incultes qu'ils possédaient en commun dans leurs états respectifs (1).

La conversion des peuples barbares de la Belgique et l'érection ou la dotation des abbayes de l'ordre de St-Benoit et de ceux de St-Norbert et de St-Bernard, n'exercèrent pas une influence moins puissante sur les progrès de l'agriculture de cette contrée. Les premiers apôtres du christianisme en Belgique, presque tous des religieux bénédictins, fixèrent la plupart leur séjour dans des endroits déserts ou peu habités : St-Amand dans le petit village ou hameau de Gand, St-Rombaud dans la forêt qui couvrait l'emplacement de Malines, St-Ghislain et St-Trond dans les déserts qui s'étendaient sur les lieux qu'occupent aujourd'hui les villes de ce nom. Ils y formèrent des communautés religieuses qui tout en se vouant à la conversion des peuplades sauvages et idolâtres au milieu desquelles elles eurent le courage de s'établir, travaillèrent en même temps à leur inspirer l'amour de l'ordre et du travail, en défrichant de leurs propres mains et rendant productives les terres dépendant de leurs monastères. Celles qu'ils ne pouvaient exploiter eux-mêmes, ils les concédèrent aux habitans qu'ils

(1) *Universis præsentes litteras visuris Arnoldus dictus de Grimberg salutem. Noveritis universi quod illustris vir dominus Henricus de Lovanio ex una parte et ego ex altera de proborum et prudentum consilio taliter inter nos convenimus quod omnes wastinas, bruyerias et alias terras hactenùs non cultas, in communi terrâ nostra sive dominio nostro sitas, colendas debémus ad censum, ita quod uterque nostrum in omni jure fructibus et redditibus inde provenientibus æqualem percipiet portionem.... Actum anno domini* mcc xxxij *mense aprili* (Butkens, *Trophées du Brabant*, tom. I, preuv. p. 78).

venaient d'instruire dans la foi, ou les affermèrent aux mêmes conditions que les francs bénéficiers. « Le besoin de défricher et de cultiver les grands biens qu'ils obtinrent des rois et des fidèles et qui consistaient pour la plupart en pays déserts et loin des monastères, détermina les abbés à invoquer dans ces domaines éloignés des prévôts avec quelques moines pour réduire ces possessions en culture; ils commencèrent aussitôt par y construire une *casa Dei* ou chapelle, appelée aussi *Basilica*, pour leur propre usage et bientôt après pour celui des domestiques et des ouvriers de la ferme de la prévôté, au fur et à mesure que ceux-ci devinrent catholiques; d'autres catholiques vinrent ensuite s'établir sur la terre de la prévôté pour participer à l'instruction et aux services religieux de ces moines; d'autres encore payens, vinrent y demander des fonds et embrassèrent progressivement la vraie foi à leur tour; dès lors le prévôt acquit une circonscription de ressort ecclésiastique qui comprenait les possessions de la prévôté. Ainsi furent établies la prévôté de l'abbaye de St-Cornil d'Ende à Renaix, qui a donné naissance à la ville actuelle de ce nom; celle de Corbie à Huysse et à Caster près d'Audenaerde, celle de St-Amand à Courtrai, celle d'Aflighem à Wavre, etc. (1). »

Sans la fondation des abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel les campagnes fertiles qui s'étendent au loin autour de ces monastères seraient peut-être encore des bruyères arides. On peut en dire de même d'une foule d'autres monastères de la Belgique.

Dans la Frise on est redevable aux moines du dessèchement et de la mise en culture du vaste golfe du Middelzee dont les fréquents débordemens ravageaient sans cesse les terres environnantes.

(1) Raepsaet, *Analyse, etc.*, tom. 3, p. 67, 68.

L'institution des communes rendit aussi d'immenses services à notre agriculture. On sait que les villes qui jouirent des droits de commune étaient presque entièrement affranchies du joug des seigneurs leurs suzerains et devenaient pour ainsi dire autant de petites républiques. Les paysans qui habitaient le territoire de la commune ou ceux des villages plus éloignés qui se mettaient sous la protection de cette dernière, purent se livrer avec plus de securité à la culture de leurs champs et jouir paisiblement du fruit de leurs labeurs, alors qu'une foule de seigneurs qui pendant l'anarchie du 9e siècle s'étaient érigés en autant de petits souverains, ne furent plus les seuls maîtres du pays et n'osèrent plus disposer à leur gré de la fortune et de l'existence de tout homme qui n'avait pas le bonheur d'appartenir à la caste nobiliaire : « Sans doute, dit M. Raepsaet, l'introduction des communes a été accompagnée et suivie d'importants avantages. Les grands vassaux ont été abaissés et le pouvoir royal a été rétabli ; les guerres privées faute de ressources et d'alimens ont disparu sans retour parceque la puissance royale devenue, comme elle doit l'être, supérieure à toutes les puissances subalternes, était en mesure de les comprimer ; la servitude personnelle des campagnes a fait place à la liberté et la culture a pu se faire en paix, puisque les paysans ayant l'occasion de se soustraire à des services trop durs en se réfugiant dans les nouvelles communes, il a été de l'intérêt de chaque maître de traiter ses serfs et ses hommes avec assez d'humanité pour les dégoûter de fuir les lieux de leur naissance et le théâtre des jeux de leur enfance qu'on ne quitte jamais sans de pressants motifs, parce que c'est la patrie, *nisi patria sit* (Tacit, *Mor. Germ.*, c. 2) (1). »

Enfin, les communes contribuèrent au développement de

(1) Raepsaet.

l'agriculture, non-seulement par la liberté et la sûreté qu'elles procurèrent au cultivateur, mais en ce que la population s'étant accrue d'une manière extraordinaire dans la plupart des endroits qui jouirent de ces priviléges, occasionna une plus grande consommation de vivres et nécessita par là une culture plus étendue qu'antérieurement lorsque la Belgique n'avait qu'un petit nombre d'habitans.

Les guerres des croisades eurent aussi un résultat très-heureux pour l'agriculture, car elles éloignèrent du pays ces princes, ces barons et ces seigneurs turbulents, qui trouvant à guerroyer et à rompre des lances contre les infidèles, ne troublèrent plus leurs vassaux par leurs querelles et des guerres intestines (1). Enfin par ces entreprises lointaines on apprit à connaître toutes les productions naturelles de l'Orient et nos champs s'enrichirent d'une foule de céréales et de plantes nouvelles.

(1) *Eo tempore antequam gentium fieret tanta profectio* (ad partes transmarinas) *maximis adinvicem hostilitatibus totius Francorum regni facta perturbatio : crebra ubique lenocinia, viarum obsessio passim audiebantur : imo fiebant incendia infinita, nullis, præter sola et indomita cupeditate, existentibus causis, extruebant prœlia et ut brevi totam claudam, quidquid obtutibus cupidorum subjacebat, nusquam attendendo cujus esset prædæ patebat* (Guiberti Novigent. *Hist. Hieros.*, lib. I, c. 7. Wilhelm. Tyrius, lib. I, c. 8).

Le pape Urbain II, dans un discours qu'il prononça en faveur des croisades, observa qu'il valait mieux employer les forces de la chrétienté contre les infidèles, que de les consommer à se battre entre chrétiens (Labbe, *Collectio concilior*, p. 515. Heeren, *Essai sur l'influence des croisades*, traduit de l'allem. par Ch. Villers, préf. du traduct.).

Il est vrai cependant que l'émigration d'une grande multitude de paysans qui se croisèrent, dut, d'un autre côté, nuire momentanément aux progrès de l'agriculture en dépeuplant les campagnes. Ces émigrations causèrent dans quelques contrées, suivant un chroniqueur du temps, l'abbé de Clairvaux, une telle dépopulation que sur sept femmes il se trouvait à peine un homme, duquel, dit naïvement le chroniqueur, elles se disputaient la possession. Mais il paraît que cette dépopulation fut beaucoup plus grande en Allemagne que dans les Pays-Bas, puisqu'on voit qu'au 12e siècle ces derniers furent encore assez peuplés pour pouvoir envoyer de

Une autre cause de la prospérité et de l'accroissement de l'agriculture, mais seulement dans quelques provinces du nord des Pays-Bas, fut l'exploitation de la tourbe. On sait que dans la Frise et dans les provinces de Groningue et de Drenthe, le sol qui se trouve au-dessous des tourbières connues sous le nom de *Hoogevenen* (hautes tourbières), présente un terroir cultivable lorsque la couche de tourbe qui le couvre est enlevée. Par ce procédé on a défriché et réduit en culture plusieurs milliers d'acres de terre improductive. C'est ainsi que les territoires de Heerenveen, de Gorredyck, de Huysterveen, de Witveen, le district de Smalingeland lesquels n'étaient, il y a quelques siècles, que des lieux déserts et incultes, sont devenus une des parties les plus peuplées et les plus florissantes de ces provinces (1).

De toutes les causes du développement de l'agriculture dans les Pays-Bas, il n'en fut pas sans doute de plus active que la révolution du 16e siècle. Cet événement mémorable eut des résultats bien différents pour les deux fractions des dix-sept provinces; il affranchit le nord des Pays-Bas du joug des Espagnols, éleva les sept provinces unies constituées en

nombreuses colonies dans la Saxe, la Thuringe, le Holstein, le Mecklembourg, le Brandenbourg, la Poméranie et la Prusse ducale (Heeren, *Essai sur l'influence des croisades*, p. 266. J. H. Regenboge, *de fructib. quos humanitas, libertas, mercatura, etc., per cunctam Europam perceperint è bello sacro* (Amst., 1813) c. 18. Hoche, *Recherches historiques sur les colonies des Hollandois et des Flamands dans la Basse-Allemagne*, Halle 1791, in-8°).

(1) *De Hoogeveenen laaten na de vergraaving eenen taamelyken hoogen en zandigen ondergrond over die gevoerd, bemest en met opgeworpen bouwaarde vermengd zich tot vruchtbaare weid en korenlanden laat bewerken, en dit heeft ten gevolge gehad dat de geheele Oostersche zoom van Friesland welke voor omtrent 150 jaaren nog teenemaal onvruchtbaar en hier en daar met geboomte bezet was, een sierlyke, vruchtbaare en welbebouwde landouw is geworden. Verscheide fraaije groote dorpen, buurten en met bekwaame huizingen bebouwde streken, als ook nieuw gegravene vaarten en wyken strecken hier van ten bewyze* (Tegenw. staat der Nederlanden, *Friesland*, 1e deel).

république à un degré de puissance où n'atteignit jamais aucun état moderne d'une étendue si peu considérable, et y imprima une impulsion extraordinaire à toutes les branches de l'industrie et particulièrement à l'agriculture. En peu d'années le territoire de la nouvelle république s'accrut de plus de deux cent mille bonniers de terre, par le défrichement des bruyères et autres terres incultes, par l'endiguement d'un grand nombre d'alluvions et le déssèchement de la plupart des marais et lacs qui s'étendaient sur une partie considérable du pays. En Belgique, redevenue province espagnole, les événemens du 16e siècle entraînèrent l'anéantissement du commerce et de presque toutes les manufactures; mais il en résulta que l'activité des Belges se tourna tout entière vers l'agriculture, source de prospérité publique la plus solide et la plus durable. Ce fut surtout dans le Brabant, la province actuelle d'Anvers et la Flandre que cet art, le premier de tous les arts, obtint les succès les plus éclatants; nous n'en citerons pour exemple que le défrichement du pays de Waes, le triomphe du cultivateur belge, et dont la majeure partie ne consistait avant le 17e siècle qu'en bruyères aussi arides que celles de la Campine.

Il est plusieurs autres causes encore du progrès de notre agriculture, tels que l'introduction de la pomme de terre, la construction de routes et de canaux, la vente des biens nationaux et domaniaux, les nouvelles découvertes agronomiques, les opérations de la société pour l'encouragement de l'industrie nationale, la fondation des colonies de bienfaisance, etc., mais dont nous ne parlerons pas, comme étant d'une date trop récente. Nous passerons donc à celles qui ont influé plus ou moins directement sur l'origine et l'agrandissement de nos villes.

Autant l'introduction du christianisme et la fondation des premiers monastères des Pays-Bas avaient contribué

au progrès de l'agriculture et au défrichement du pays, autant elles contribuèrent, quoique d'une manière moins directe, à la construction des villes et à la multiplication des villages dans cette contrée. En effet si les premiers apôtres du christianisme et les fondateurs de monastères dans les Pays-Bas ne construisaient pas eux-mêmes des villes et des bourgades, comme ils avaient extirpé de leurs propres mains les forêts et cultivé les terres vagues, il n'en est pas moins certain que ces établissemens si pauvres et si chétifs dans l'origine donnèrent dans la suite naissance à un grand nombre de nos villes. Les premiers apôtres du christianisme en Belgique se bâtissaient dans quelque endroit sauvage, au milieu des peuplades barbares, une cellule avec une petite chapelle (1) pour leur servir de retraite et pour être le siége principal de leurs missions. Les habitans du pays que leurs prédications avaient convertis au christianisme, abandonnaient leurs forêts et venaient dans leur première ferveur religieuse construire leurs cabanes autour de la demeure de leurs pasteurs, afin d'être plus à même de profiter de leurs instructions pastorales et d'assister avec plus de facilité au service divin (2). Après la mort de ces apôtres, la renommée de leur sainteté et le bruit des prodiges opérés à leurs tombeaux contribuèrent encore davantage à augmenter la population autour de ces lieux saints. « L'élévation d'une église, d'une chapelle, dit Capefigue, devenait

(1) On appelait ces chapelles *screonæ* comme les chaumières des habitans du pays, parce qu'elles avaient la forme de ces dernières : elles étaient circulaires, construites en bois et terminées par un toit conique couvert en chaume.

(2) N'est-ce pas aux missionnaires dans l'Amérique, qui agirent dans les forêts des sauvages du Paraguai, de la Floride, du Brésil, etc., comme les missionnaires chrétiens du 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ siècle en avaient agi dans les forêts de la Germanie et de la Belgique, qu'on est redevable de l'origine d'un grand nombre de villes et de bourgades de cette vaste partie du monde.

une source de richesse pour le monastère et la contrée; c'était une fête, une occasion de pèlerinage. Tout autour s'élevaient bientôt des maisons, des oratoires; et tel hameau devint une grande cité à cause des reliques renfermées dans les chasses du monastère voisin (1). » C'est ainsi que la ville de Lière doit son origine au séjour et au tombeau de St-Gomaire, que la ville de Halle et le bourg de Montaigu sont redevables de la leur à une image de la Vierge, etc. D'un autre côté, lorsque l'anarchie produite par la faiblesse et les troubles de l'empire germanique, eut plongé les Pays-Bas, pendant les 10e, 11e, 12e et 13e siècles, dans des guerres interminables et des dissensions civiles suscitées la plupart par les seigneurs féodaux, les terres des abbayes et des églises servirent d'asile aux habitans des campagnes toujours opprimés et pillés par ces petits tyrans que la crainte de l'excommunication, alors si redoutée, empêchait souvent de traiter les domaines des saints comme ceux de leurs ennemis profanes (2). Ainsi on vit nombre de paysans libres se déclarer serfs de tel ou tel saint et sacrifier leur liberté et celle de leur famille à l'espoir de jouir d'un sort plus doux et plus tranquille (3). La plupart de ces serfs venaient de-

(1) Capefigue, *Hist. de Philippe-Auguste*, tom. 4, p. 364.

(2) Qui n'aurait pas craint dans ces siècles superstitieux d'encourir des malédictions aussi terribles que celles qui furent prononcées contre les gens de Baudouin, comte de Flandres, pour avoir tué Fulcon, évêque de Reims (Voyez notre *Essai historique sur les usages, les croyances, etc., des Belges anciens et modernes*, 1e partie p. 59).

(3) Pour déclarer qu'ils se rendaient serfs d'une église ou d'un monastère, les paysans plantaient une croix au milieu de leur champ. Le nombre de ceux qui se firent de cette manière serfs des églises était déjà si considérable sous les Carlovingiens, que plusieurs capitulaires furent faits par Charlemagne et ses successeurs pour réprimer le trop grand abus de cette coutume.

« Il valait mieux souvent, dit Moreau, être le serf d'un saint que possesseur libre dans le district d'un comte avide et violent. Tous ceux que

meurer autour du monastère ou de l'église dont ils dépendaient et y formaient de cette manière des bourgs que les abbés entourèrent de murs et changèrent en villes pendant l'époque des invasions des Normands ou lorsque, devenus eux-mêmes de puissans seigneurs par les riches donations dont les souverains et la piété des fidèles enrichirent leurs monastères, ils troquèrent souvent le froc contre l'épée et s'immiscèrent dans les querelles et les guerres dont toute l'Europe était alors troublée. Dans la Belgique on compte plus de vingt-cinq villes qui doivent leur origine, ou au moins leur existence comme villes, à la fondation d'églises ou de monastères; de ce nombre sont : Malines, Lière, Gand, Liége, St-Trond, Mons, St-Ghislain, Nivelles, Halle, Renaix, Furnes, St-Nicolas, Leuze, Poperingue, Soignies, Florennes, Ciney, Bilsen, Fontaine l'Évêque, Rœux, Diekirch, Antoing et Huy.

Et non-seulement un grand nombre de nos villes doivent leur origine aux monastères et aux églises, mais encore une multitude de nos bourgs et villages. Le christianisme, comme nous l'avons déjà dit, a tiré du fond de leurs forêts les anciens habitans des Pays-Bas, qui antérieurement demeuraient dispersés et ne souffraient même aucune agglomération d'édifices. L'érection d'une simple chapelle suffisait souvent pour voir de vastes espaces inhabités et incultes

l'injustice persécuta, tous ceux qui voulurent se soustraire au joug du pouvoir arbitraire, se réfugièrent sur les terres de l'église. Là, les moindres métairies devinrent des villages; un hospice formé pour des voyageurs, un amas de cabanes destiné à mettre des travailleurs à l'abri, se changea, par succession de temps, en une ville, et les évêques et les moines eurent dans leurs terres plus d'habitans qu'ils ne voulurent, parce qu'ils les traitèrent bien. » (Moreau, *Huitième discours sur l'histoire de France*, p. 412. Voyez aussi Mably, *Observations sur l'histoire de France*, liv. 1, p. 194, édit. de 1788).

couverts en peu de temps d'habitations et de maisons. Aussi les seigneurs n'eurent-ils garde de négliger un moyen si simple et si peu dispendieux de faire fructifier leurs domaines et d'accroître les revenus de leurs terres.

Thierri d'Alsace, comte de Flandre, promit à ceux qui viendraient cultiver les déserts de Reyneghem, qu'il y ferait bâtir une église, et un capitulaire de l'an 867, accorde le droit de bâtir une église à tout propriétaire qui ferait défricher une étendue de terrain long de cinq milles (1). Ce qui démontre que la majeure partie de nos villages doivent leur origine à la construction d'une église ou chapelle, c'est qu'outre qu'un grand nombre de ces endroits portent le nom du saint, patron de leurs églises, tels que St-Joris Winge, RodeSte-Agathe, Laurensart, etc., la plupart des maisons de ces villages sont groupées autour de la paroissiale comme autour d'un centre commun.

Les invasions des Normands, tout en dépeuplant les campagnes, donnèrent naissance à nombre des villes de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas. Parmi celles de la Belgique on peut citer Bruges, Ypres, Louvain, Alost, Harlebeck et Thourout (2). Un édit de l'empereur Charles-le-Chauve, daté de 864, ordonne que tous ceux qui ne pourraient servir de leur personne contre les bar-

(1) *Capitul.* 12, col. 364. Raepsaet, *Analyse, etc.*, tom. 3, p. 74.

(2) *Qua tempestate ob tam furibundas septentrionalium barbarorum incursiones, Flandri in suis pagis castellisque munitiones facere cœperunt* (Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 861).

Idem ad ann. 865 et 902.

Een groot deel des volks, dit Ypey, *dat ten platten lande wegens de stroopereyen der omzwervende Noormannen niet veilig was, vlugte naar de steden. Dezen werden dus uitgetreden met heele muurwerken van steen, in haren omvang, tegen den buiten en binnenlandschen vyand bevestigd, en door het optrekken van welgetimmerde, meest houten, gebouwen verfraaid* (Ypey, *Beknopte geschiedenis der nederl. taal*, bl. 264).

bares, seraient requis de travailler à la construction de nouvelles villes, à celle des ponts et au dessèchement des marais (1).

De tous les pays de l'Europe la Sicile est celui qui atteste de la manière la plus frappante combien les irruptions des barbares au moyen âge contribuèrent à la fondation de villes nouvelles. On sait qu'au 7e et au 8e siècle cette île célèbre eut autant à souffrir des déprédations des Arabes que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas de celles des Normands ; pour se mettre en sûreté contre les aggressions continuelles et les surprises des Arabes, les habitans des plaines de la Sicile se retirèrent dans les montagnes de l'île et s'y réunirent dans des villes et de grands bourgs qu'ils entourèrent de murs. De là résulte qu'aujourd'hui on compte dans la Sicile jusqu'à 352 villes, tandis que du temps de Pline, au second siècle de l'ère vulgaire, on n'en trouvait que 72. Et ce qui est plus frappant encore, c'est que le nombre des villages de cette île célèbre ne s'élève

(1) *Ut illi qui in hostem pergere non potuerint juxtà antiquam et aliarum gentium consuetudinem ad civitates novas et pontes ac transitus paludum operentur et in civitates atque in marcta Vuacktas* (custodium) *faciant. Ad defensionem patriæ omnes sine ulla excusatione veniant.*

L'empereur Henri l'Oiseleur porta un décret semblable par un motif analogue. A cette époque les Hongrois ou Ongours, peuple tartare de la même souche que les Huns, faisaient des incursions dans toute l'Allemagne. Pour mettre les habitans à couvert de ces dévastations, dans un temps où il n'existait encore dans ces contrées que très-peu de villes fermées, l'empereur fit construire un grand nombre de châteaux forts et de villes nouvelles, et pour peupler promptement ces dernières, il ordonna que la neuvième partie de la population mâle et en état de porter les armes irait s'y établir : *Rex Henricus agrarios milites recensens ut octo eorum in agris, nonus vero in urbe moraretur, et octo in agris et sibi et nono laborarent, nonus vero in urbe tertiam partem omnium frugum illarum reservaret in ædibus ad hoc instructis, ut in bello nihil alicui rerum deesset et urbes et rebus et viris plenæ essent* (Sigeb. Gembl., *Chron.*, ad ann. 925).

pas au tiers de celui des villes (1). La même chose s'observe, et pour la même cause, dans la Calabre et la Pouille où les villages sont très-peu nombreux en comparaison des villes. Tout prouve donc que les invasions des Normands qu'on est accoutumé a envisager comme n'ayant eu pour résultat que la ruine de tous les lieux habités dans les contrées dont ces barbares firent le théâtre de leurs exploits dévastateurs, peuvent être regardées, au contraire comme ayant été par leur esprit destructif même une des causes de la prospérité future de ces pays, par la fondation d'une multitude de villes, élevées d'abord comme simples points de défense et dont plusieurs devinrent dans la suite des cités riches et puissantes.

Le système féodal qui exerça une si grande influence sur la prospérité de notre agriculture contribua encore plus efficacement peut-être à l'origine d'un grand nombre de nos villes et de nos villages. Nous avons dit plus haut que les seigneurs francs (*leudes*, *autrustions*) qui obtinrent de la libéralité des souverains des portions de domaines à titre de bénéfices, se construisaient une demeure au centre de leurs terres. Les titres du moyen âge donnent le nom de *villa indominicata* à ces manoirs seigneuriaux avec le cercle des propriétés que le seigneur exploitait lui-même par les ouvriers de sa basse-cour. L'ensemble du domaine entier avec ses fermes et censes portait la dénomination de *villa* d'où est dérivée celle de *village* (2). Dans la basse-cour (*voorburgt*) de la *villa indominicata* habitaient les ouvriers attachés au manoir et venaient s'établir une foule de gens

(1) On n'en compte que 110 bâtis la plupart autour de l'Etna. Hasselt, *Statistik der Europ. staten*.

(2) M. Raepsaet définit la *villa* : une circonscription de propriétés rurales jointes ou éparses, faisant corps et partie intégrantes ou indépendantes du manoir du possesseur de toutes ces propriétés.

de tous métiers, parce qu'avant l'institution des communes la plupart des arts et métiers s'exerçaient à la campagne, les villes étant trop peu nombreuses, trop peu considérables et trop pauvres, pour offrir quelques resources à l'industrie (1). Parmi les gens de métier attachés à la *villa* le capitulaire de Charlemagne intitulé de *villis*, nomme spécialement les orfèvres, les maréchaux ferrans, les tailleurs, les tourneurs, les charpentiers, les armuriers, les passementiers, les oiseleurs, les savoniers et les brasseurs. Il ajoute : et tous autres trop nombreux à énumérer. Les ouvriers et artisans attachés à la *villa indominicata* formaient ce qu'on appelait le domestique (*familia*). Les hommes libres qui venaient s'y fixer du consentement du propriétaire de la *villa*, pour y pratiquer leurs métiers ou se livrer au commerce sont désignés dans le même capitulaire par le terme d'*ingenui qui per fiscos nostros commanent.*

Les habitations de tous ces manants, tant libres qu'indépendants du manoir, formaient comme le noyau d'une petite ville. Pendant les invasions des Normands et plus tard lorsque les guerres intestines suscitées par les seigneurs féodaux ne laissaient aucune sûreté aux paysans, vivant dispersés et isolés dans les campagnes, ces derniers vinrent en foule se réfugier sous les murs du château seigneurial. Cette nouvelle population réunie à celle qui y habitait antérieurement forma de grosses bourgades que les seigneurs entourèrent enfin de murs pour mettre

(1) Ce que nous disons ici de la concentration des métiers autour des châteaux doit s'entendre aussi des abbayes. Un ancien capitulaire l'ordonne même formellement : *Monasterium autem ita debet constitui, ut omnia necessaria infra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas monachis vel clericis vagandi foras* (Ansegisi et Bened. Levitæ collectio capitul., lib. V, c. 143 et 383).

Voir aussi Regenbogen.

les habitans à l'abri de toute attaque ou surprise extérieure. Il n'est donc pas étonnant que nous ignorions l'époque certaine de l'origine de la plupart de nos villes. Nous connaissons bien celle où elles obtinrent les droits de commune ou l'année qu'elles furent entourées de murs, mais savoir le temps précis où leur emplacement commença à être habité, c'est chose impossible; parce que ces villes n'ayant été primitivement qu'une église, un monastère ou un manoir seigneurial, puis un hameau, puis un village, puis un bourg et enfin une cité, elles ne s'élevèrent qu'insensiblement et par un long laps de temps à ce dernier rang.

Un grand nombre de villes et de villages de la Belgique sont particulièrement redevables de leur existence ou au moins de leurs accroissemens à la protection et à l'asile que les seigneurs accordèrent à tout serf d'un seigneur rival qui venait se réfugier sur leurs terres (1). De là il résulta que les seigneurs afin de prévenir l'entière désertion de leurs serfs, furent obligés de les traiter avec plus de douceur et de leur accorder des privilèges et des franchises plus ou moins étendus.

Souvent ce fut le besoin d'argent où se trouvaient les seigneurs par suite des guerres intestines ou des expéditions lointaines qui les engagea à vendre ces droits aux

(1) « Les asiles que les seigneurs ouvraient aux vagabonds ou aux serfs des autres seigneurs donnèrent naissance à un grand nombre de villes neuves qui le plus souvent se peuplaient aux dépens des seigneuries voisines dont les paysans désertaient (Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*).

Thierri, comte d'Alost, accorda le droit de commune et affranchit de main-morte tout étranger qui viendrait s'établir dans le bourg, aujourd'hui la ville d'Alost. On lit dans un charte datée de l'an 1174, et émanée de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et seigneur d'Alost : *Si quis de partibus adveniens alienis et ad prænominalem burgum mansionem suam transferebat, omnimodam obtinebat libertatem sicuti proprii ejusdem habitatores, et cum liberis liber erat, nihil de manu morte infra burgi ambitum extorquebat nec morientium possessiones presumebat partiri.*

hommes de leur dépendance. Mais lorsque les serfs n'avaient pu obtenir de la générosité de leur seigneur ou par des indemnités pécuniaires les droits qu'avaient acquis les serfs d'un seigneur voisin, ils se révoltaient et obligeaient leurs maîtres par la force des armes à souscrire à leur affranchissement (1).

Telle fut l'origine de ces communes qui ont joué un rôle si brillant au moyen âge et auxquelles l'Europe est redevable en grande partie de sa civilisation et de son industrie. « Ce furent, dit le célèbre Heeren, l'établissement et l'affranchissement des communes qui produisirent à la longue un changement total dans la civilisation de l'Europe et qui mirent fin au moyen âge et au régime de la féodalité dégénérée. De la bourgeoisie des villes naquit bientôt un tiers état, qui devait constituer nos nations modernes dans le sens politique de ce mot. Les rois qui auparavant n'avaient que des vassaux ou des esclaves, commencèrent à avoir des sujets, à commander à des hommes, à devenir les pères d'une grande famille. En France surtout les monarques

(1) « La manière la plus usitée dont s'établirent les communes fut la composition pécuniaire. Plus les besoins des seigneurs se multipliaient, plus leurs dépenses s'élevaient au delà de leurs revenus, et plus aussi ils se montraient disposés à vendre des priviléges à leurs vassaux. Il est évident que les entreprises lointaines de la Terre-Sainte étaient l'occasion des plus grands besoins d'argent pour les seigneurs; et si les trésors du prince, surtout ceux du clergé furent d'une si grande ressource dans ces occasions, la modeste fortune des bourgeois participa aussi, autant qu'il fut possible, aux avantages qu'offraient les circonstances. Il est naturel de penser qu'en pareil cas les acquéreurs cherchèrent à en tirer parti et à se faire accorder les meilleures conditions possibles. La liberté naît souvent de l'excès de la tyrannie. Ce fut l'oppression des seigneurs laïques et ecclésiastiques sous laquelle gémissaient les villes qui leur suggéra la volonté d'améliorer leur sort dès qu'elles le purent. Plusieurs autres s'affranchirent de leur propre mouvement et ne demandèrent qu'après coup la confirmation de ces priviléges qu'elles s'étaient elles-mêmes donnés. » (Heeren, *Essai sur l'influence des croisades*, p. 239).

aperçurent ce qu'ils avaient à gagner à ce nouvel état de choses; beaucoup de villes devenues libres se jetèrent dans leurs bras pour y trouver un appui contre les seigneurs qui après leur avoir vendu leur liberté dans des momens de gène et de besoins, étaient rarement d'humeur à tenir leur parole, quand ces momens étaient passés. Les villes qui n'étaient pas toujours assez fortes pour maintenir contre eux leurs droits acquis avaient besoin d'une garantie qu'elles trouvaient dans les rois; au lieu de voir en eux des tyrans, elles n'y voyaient que des protecteurs et de légitimes souverains. Par là même s'accomplissait la soumission des grands vassaux, forcés de reconnaître dans le prince un juge suprême entre eux et les communes. De là il résulta bientôt que celles-ci se rangèrent tout à fait sous l'autorité protectrice des rois et secouèrent définitivement le joug des seigneurs (1). »

Au 8e et au 9e siècle à peine existait-il dans toute la Belgique cinq ou six villes; les invasions des Normands, la féodalité et la fondation des abbayes en multiplièrent le nombre, mais sans l'institution des communes toutes nos villes seraient restées longtemps des endroits très-pauvres et très-faiblement peuplés, parce que le peu d'industrie qui s'y exerçait se bornait aux besoins de localité et n'avait ni intérêt ni occasion de prendre quelque développement. Mais dès qu'une de ces villes avait obtenu les droits de commune, aussitôt une foule de nouveaux habitans, attirés par l'attrait de la liberté y affluèrent de toutes parts et y

(1) Heeren, *Essai sur l'influence des croisades*, p. 249.

L'établissement des communes en France remonte au règne de Louis-le-Gros, et c'est principalement aux efforts et à l'administration éclairée de l'abbé Suger, ministre de ce roi, que la France fut redevable de ce bienfait. Le rapport que ce ministre adressa au monarque à ce sujet, renferme les vues d'une politique aussi sage que généreuse (Voir Moreau, 19e *discours sur l'histoire de France*, p. 446 et suiv.).

appartèrent leurs arts, leur industrie et leurs richesses. Par la concentration de tous les corps de métiers dans les villes libres, celles-ci éprouvèrent en peu de temps un accroissement prodigieux.

Ainsi des villes de la Belgique qui jusqu'alors n'avaient été que des lieux obscurs et de la plus chétive apparence, comme le prouvent les vestiges de leurs enceintes primitives, virent en quelques années décupler leur population; des lieux qui naguère ne consistaient qu'en un amas de chaumières informes, furent bientôt comptés au nombre des villes principales de l'Europe et devinrent comme par enchantement des cités aussi fameuses par leur immense population que par une opulence et une industrie dont ces villes et quelques-unes du nord de l'Italie et du midi de l'Allemagne offrirent seules l'exemple au moyen âge. S'il faut en croire nos anciens annalistes, Gand, Ypres et Louvain comptaient chacune, au 13e et au 14e siècle, une population de 200,000 habitans; Bruges devint la rivale de Venise, et au 14e siècle fut avec Londres, et Novogorod en Russie, l'entrepôt général du commerce de l'Europe septentrionale: dix-sept nations y avaient établi des comptoirs et des consuls.

Trois faits aidèrent puissamment à accroître la population des communes : l'asyle qu'elles offrirent à tout homme libre ou serf qui se réfugiait dans leur sein, les guerres des croisades et l'établissement de la hanse.

A l'exemple des seigneurs qui avaient pris sous leur protection tous les serfs étrangers qui venaient chercher un refuge sur leurs domaines, les communes rendirent participans de leurs droits et privilèges tout homme libre étranger après un an et un jour de résidence dans la commune, et même tout vilain qui s'était soustrait à la servitude s'il n'était pas reclamé par son maître dans le même

espace de temps. Dans la suite les communes admirent aux mêmes droits jusqu'à des villages entiers placés en dehors et loin de leur banlieue (1).

On connaît les immenses services que rendirent au commerce les croisades et cette célèbre ligue de la hanse formée au moyen âge par un grand nombre de villes maritimes de l'Allemagne et des Pays-Bas, pour se prêter aide et appui mutuels dans ces temps d'anarchies et de guerres perpétuelles. Au reste comme nous ne faisons qu'indiquer ici les causes de l'origine et de l'accroissement de nos villes, sans entrer dans des détails étendus à cet égard, et que d'ailleurs les observations que nous pourrions émettre sur les croisades et la ligue hanséatique nous feraient sortir des bornes que nous nous sommes prescrites et seraient plutôt du domaine de l'historien de notre commerçe et de notre industrie que de celui d'un ouvrage de la nature du nôtre, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux excellents écrits de Heeren, de Regenbogen et de Michaud sur les croisades et à ceux de Sartorius, de Lappenberg et de notre savant compatriote Altmeyer sur la hanse teutonique.

Outre les différentes causes de l'origine ou de l'agrandissement de la plupart de nos villes que nous venons d'énumérer, il en est d'autres encore auxquelles quelques-unes de nos villes plus modernes doivent leur existence. Nous les indiquerons dans le chapitre suivant qui traitera de l'origine de toutes nos villes, placées dans leurs provinces respectives, pour autant que des documens anciens et authentiques nous la font connaître d'une manière soit positive, soit indirecte (2).

(1) Hallam, l'*Europe au moyen âge*, tom. 1, p. 361. De Bossu, *Hist. de Mons*, p. 77.

(2) Voir sur l'origine des villes de la Flandre, Warnkœnig, *Hist. de la Flandre, etc.*, liv. I, chap. 1, liv. II, chap. 4.

§ II.

Recherches historiques sur l'origine des villes actuelles de la Belgique (1).

PROVINCE D'ANVERS.

ANVERS. Des Roches croit que cette ville est désignée dans la loi salique sous le nom de *Anhuerbs* et *Andrepus*, mais on a lieu de douter de ce fait, attendu qu'à l'époque où le code salique fut rédigé l'emplacement d'Anvers était probablement un marécage inculte et inhabité. La légende de Ste-Dympne est le document le plus ancien dans lequel il soit parlé de cette ville d'une manière positive. Tandis que l'auteur de cette légende donne le titre de *villa* à Gheel qui comptait alors à peine quinze chaumières, il ne se sert que du terme de *locus* en parlant d'Anvers, d'où l'on peut conclure que dans la première moitié du 7e siècle Anvers n'était tout au plus qu'un hameau de quelques cabanes (2), qui prit le nom d'*Antwerf* (près du rivage), à cause de sa situation sur les bords de l'Escaut.

(1) Nous avions étendu ces recherches à toutes les villes du ci-devant royaume des Pays-Bas ; mais, le défaut d'espace dans ce volume nous a obligé à retrancher toute la partie du paragraphe qui ne concernait point la Belgique. Pour un motif semblable nous avons tâché d'être le plus concis possible dans nos recherches sur l'origine des villes de la Belgique même, nous bornant à n'indiquer que ce qui se rapporte à cette origine et aux agrandissemens des villes, d'après les seules sources anciennes et en passant sous silence tous les récits fabuleux d'un Jacques de Guyse ou autres documens apocryphes.

Nous avons classé les provinces et les villes par ordre alphabétique, à l'exception des chefs-lieux des provinces que nous avons mis chacun en tête de leur province respective.

(2) Marshall, *Recherches sur l'origine d'Anvers.*

Quelques années après, St-Amand y fit élever une petite église ou chapelle. Cette chapelle consacrée sous l'invocation de St-Pierre et St-Paul, et le groupe de chaumières au centre desquelles elle était bâtie furent entourés d'un mur, de sorteque d'un simple hameau ouvert, Anvers devint dès la seconde moitié du 7e siècle un petit bourg fermé dont on distingue encore de nos jours l'ancienne étendue (1). Anvers fut dévastée par les Normands en 837, et aurait été dès lors suivant les Annales de Fulde et Sigebert de Gembloux, une ville et une place de commerce (2). Nous avons peine à croire ceci, car le silence que l'acte de partage du royaume de Lothaire observe sur ce lieu, paraît attester son peu d'importance au 9e siècle. Cependant après l'expulsion des Normands de la Belgique, l'heureuse situation d'Anvers lui procura un accroissement rapide. La première enceinte doit avoir été construite dans le 10e ou au commencement du 11e siècle. Elle fut agrandie successivement en 1201, 1304 et en 1543. Ce dernier agrandissement qui donna à la ville d'Anvers son étendue actuelle, comprenait un espace de 1,600 pas en longueur sur 244 de largeur. En 1435 on compta à Anvers 3,440 maisons, en 1472, 6,731 et en 1526, 7,943

Herenthals. Cette petite ville dont le nom paraît dérivé de l'ancien flamand *her* et *halt* (bois du seigneur ou bois seigneurial), était au commencement du 13e siècle un village qui obtint de Henri Ier duc de Brabant, le titre de

(1) Par une charte de l'an 725, un seigneur nommé Rohingus et son épouse donnèrent à St-Willebrord, l'église bâtie par St-Amand dans le *Castrum Antwerpis: igitur ego . . . . Rohingus et conjux mea Bebelina donamus.... Willebrordo episcopo.... ecclesiam quæ constructa est infra castrum Antwerpis, super fluvium scalde, quam dominus Amandus . . . . construxit* (Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 10).

(2) *Annal. Fuld.*, ad ann. 836. Sigeb. Gembl., *Chron.*, ad ann. 837.

ville (1), et fut entouré de murs à la même époque ou suivant d'autres en 1221. Son enceinte fut agrandie sous Jean Ier, vers l'an 1400. En 1435 il y avait 950 maisons, en 1472, 770 et en 1526, 567.

Hoogstraeten. Bâtie par Henri Ier ou élevée par ce duc au rang des villes, Hoogstraeten jouissait déjà des droits de commune en 1210, suivant une charte de l'abbaye de St-Michel à Anvers, publiée par Miræus. La charte de 1212 la compte au nombre des nouvelles villes du Brabant. Hoogstraeten qui ne consiste qu'en une longue et large rue ne fut jamais entourée de murs. Maisons, en 1435, 255, en 1526, 292.

Lierre. Elle doit son existence à une cellule que St-Gommaire, patron de cette ville, se bâtit vers l'an 764 dans une petite île déserte au confluent de la Nèthe. Après la mort de ce saint il s'y forma insensiblement un petit village qui fut détruit par les Normands en 836. Lierre est mentionnée dans l'acte de partage du royaume de Lothaire, en 870, sous le nom de *Ledi*. Elle était au rang des villes de Brabant dès le commencement du 13e siècle, comme l'atteste la charte de 1212. Elle fut entourée de murs vers 1267 (2); la seconde enceinte fut construite vers 1389 (3). Le nombre des maisons était en 1435, de 1,550, en 1472, de 1,056 et en 1526, de 885. Nous ignorons à quelle cause on pourrait attribuer le décroissement considérable de la population de cette ville en un si court espace de temps.

Malines. Nous avons vu à la page 133 de ce volume, qu'au 8e siècle l'emplacement de Malines était en grande

(1) Une charte de Henri I, donnée en 1212, et dans laquelle sont énumérées toutes ou presque toutes les villes du duché de Brabant, porte : *Oppida quæ de novo feceramus, scilicet Oosterwyck, Arendonck, Herenthals, Turnhout, Hoochstraeten* (Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I preuves, p. 61).

(2) Van Lom, *Beschryv. der stad Lier*, p. 29.

(3) Idem., p. 35.

partie occupé par un bois qui fut donné à St-Rombaut par un seigneur nommé Adon qui y avait sa demeure. Les annalistes de cette ville rapportent que Malines fut ruinée à deux reprises par les Normands au 9e siècle; mais on peut tirer en doute ce fait qui n'est point constaté par le témoignage d'auteurs contemporains. Le nom de *Maslinas* figure dans l'acte de partage du royaume de Lothaire, mais c'était uniquement l'abbaye (depuis le chapitre) de St-Rombaut que cet acte a prétendu désigner. Dans un diplôme de l'empereur Otton, de l'an 980, Malines est comptée parmi les principales possessions de l'église de Liége, et devait être dès lors un bourg assez considérable. C'est vers ce temps que ce bourg commença à être entouré de murs et à prendre une forme de ville. Suivant le chroniqueur Remmerus Valerius, curé de Muysen au 17e siècle, Malines fut agrandie en 897 et 992 (1); mais cette assertion est dénuée de preuves. Cet auteur ni Gramaye ne font mention d'aucun agrandissement postérieur.

Santvliet. Ce fut jusqu'au commencement du 17e siècle un simple village qui comptait en 1435, 110 habitations et en 1526, 165. Il fut entouré de murs et changé en place forte par le marquis de Spinola, en 1623, et prit dès lors la forme d'une petite ville.

Turnhout. L'emplacement de Turnhout fut primitivement un bois qui dans des titres antérieurs à la fondation de la ville porte le nom de *Silva Thoroldi* (2). Cette dénomination paraît désigner que du temps du paganisme cette forêt était consacrée à Thor. Au 11e siècle elle fut une des forêts domaniales où les ducs de Brabant se livraient le

(1) *Chronyke van Mechelen*, bl. 6, 7 et 42.

(2) Des Roches prétend que le *Turnichalt* de la Loi Salique est la ville de Turnhout, question qui a besoin de preuves plus authentiques que la simple assertion de ce savant.

plus fréquemment au plaisir de la chasse. Ils y construisirent un château dans lequel ils établirent souvent leur séjour, et ce château donna naissance à un bourg qui obtint dès la fin du 12e ou le commencement du 13e siècle le titre et les franchisses de ville. La charte de 1212 en donnant la nomenclature des villes nouvelles du duché de Brabant y comprend Turnhout. Cette ville ne fut jamais entourée de murs. En 1435 on y compta 911 maisons et en 1526, 1,041.

BRABANT MÉRIDIONAL.

BRUXELLES. Dans les anciens titres latins le nom de cette ville s'écrit *Brosella*, *Brusola*, *Brocsella*, *Brugsella*. Les opinions diffèrent sur l'étymologie du nom de Bruxelles. Nous regardons comme la plus probable celle qui le fait dériver du mot flamand *broek*, marais, la partie basse de la ville actuelle où fut le berceau de Bruxelles n'étant dans le principe qu'un terrain marécageux. Le document le plus ancien qui fasse mention de Bruxelles serait la légende de St-Vindicien dans laquelle on lit que ce saint, évêque de Cambrai et d'Arras, mourut dans un lieu de son diocèse nommé *Brosella* (1); mais comme il existe en Artois un lieu qui portait le même nom, on ignore lequel de ces deux endroits la légende a voulu désigner. Il est tout aussi incertain si le *Brusola* ou *Bruqlisela* d'où est daté un diplôme de l'empereur Otton II, de l'an 976, est notre Bruxelles ou la ville de Bruchsal dans l'évêché de Spire (2). Comme

(1) ... *Cum contigit eum in quoddam diœcesis suæ territorium quod Brosella dicitur devenire* (Acta SS. Belgii, tom. 3, p. 330 et 331).

(2) L'abbé Mann, *Abrégé de l'hist. de Brux.*, tom. 1, p. 11.

D'après le cartulaire de St-Bavon que publie en ce moment M. Serrure, professeur à l'Université de Gand, il est bien constant que c'est Bruchsal, près de Spire qui est désigné dans cet acte.

Bruxelles n'est mentionnée ni parmi les villes et bourgs de la Belgique détruits par les Normands, ni dans l'acte de partage du royaume de Lothaire, il est patent qu'à cette époque ce ne pouvait être qu'un obscur hameau. Ce n'est que depuis le 10e siècle qu'on a des données tant soit peu certaines sur l'existence de Bruxelles. Ce n'était encore alors qu'une misérable bourgade renfermée tout entière dans une petite île circonscrite par les deux bras de la Senne, et consistant en un amas de barraques de bois, construites autour d'une chapelle consacrée sous l'invocation de St-Géry dont cet îlot porte le nom. Sur le reste de l'emplacement actuel de la capitale de la Belgique, un petit nombre de chaumières étaient agglomérées autour de quelques manoirs seigneuriaux bâtis au milieu de la forêt de Soigne, et dont les possesseurs furent, dit-on, la souche des sept familles ci-devant patriciennes de Bruxelles. Une circonvalation en terre bordait l'île de St-Géry et servait de limites au Bruxelles du 10e siècle. La population de cette ville paraît s'être accrue rapidement pendant ce siècle et la première moitié du siècle suivant, car dès l'année 1044 on recula considérablement l'enceinte de Bruxelles. Des murs solidement construits en pierres de taille, défendus par un grand nombre de tours et percés de sept portes formaient cette nouvelle circonvalation qui avait en étendue à peu près la moitié de l'enceinte actuelle de Bruxelles (1). Le nombre des habitans ayant encore augmenté considérablement pendant le 13e et le 14e siècles, lorsque Bruxelles fut devenue la résidence permanente des ducs de Brabant et qu'un grand nombre d'ouvriers tisserands et drapiers, la plupart Wallons, vint peupler le faubourg de Halle, aujourd'hui le quartier de N.-D. de la Chapelle, on se déter-

(1) Voir l'abbé Mann, tom. 1, p. 15.

mina a renfermer tous les faubourgs dans une nouvelle enceinte, qui est celle de la ville actuelle. Cet ouvrage commencé en 1357 ne fut achevé qu'en 1369 ou 1379 (1). Cependant en 1435 la ville de Bruxelles ne comptait encore que 6,376 foyers, en 1472, 6,731 et en 1480, 6,835, ce qui ne suppose pour ces deux dernières époques qu'une population de 34 à 35,000 habitans (2). En 1780 on y comptait 10,669 maisons et aujourd'hui (1838) elle en possède 14 à 15,000.

Aerschot. Cette petite ville est connue dans l'histoire dès le 12e siècle. C'était alors une seigneurie et bourgade occupant l'emplacement de la partie inférieure de la ville actuelle. La partie supérieure était inhabitée et couverte de bois. Cependant dans la charte de l'an 1212, Aerschot est déjà comptée parmi les villes anciennes du duché de Brabant (3), mais comme cette charte comprend dans la même catégorie la ville de Bois-le-Duc dont cependant l'existence était tout récente, on ne peut arguer de là l'ancienneté d'Aerschot comme ville, mais seulement que cet endroit avait déjà ce rang au commencement du 13e siècle. L'enceinte actuelle de la ville fut construite vers 1357, mais Gramaye pense qu'Aerschot avait déjà été entourée de murs dès l'année 1283. Il n'existe aucun document qui confirme cette opinion. En 1435 on compta à Aerschot 732 maisons et en 1526 seulement 322 maisons habitées et 34 inhabitées.

Diest. Wendelin, Boucher, Wastelain, Dewez et d'autres écrivains sont d'avis que le château de *Dispargum* où Clodion

(1) l'abbé Mann, tom. 1, p. 58.

(2) *Messager des sciences et des arts*, nouv. série, tom. 1, p. 186.

(3) *Oppida ab antiquo ædificata*, *Buscum*, *Sichenen*, *Lieram*, *Aerschot*, *Antverpiam*, *Lovanium* (Miræi, *Dipl.*, t. 1, p. 408. Bulkens, *Trophées de Brab.*, t. 1 preuves p. 61).

tint sa résidence avant de s'être emparé de Tournai, occupait l'emplacement de cette ville. Des Roches soutient que Diest était connue sous le nom de *Diosta* dès le 6e siècle de l'ère vulgaire. Wendelin cite un diplôme daté de *Diosta* l'an 898. Mais comme cette ville n'est mentionnée ni dans l'acte de partage du royaume de Lothaire, ni dans aucune relation ancienne des invasions des Normands, l'auteur du mémoire, couronné en 1817 par l'académie de Bruxelles, sur les places des Pays-Bas qui ont pu passer pour des villes depuis le 7e jusqu'au 12e siècle, n'accorde pas une aussi haute antiquité à Diest. En effet dans les célèbres chartes de 1194 et 1212 où la plupart des villes du Brabant sont nommées, Diest est passée sous silence. Quoi qu'il en soit, Diest obtint les droits de commune dès l'année 1228, mais elle ne fut entourée de murs qu'en 1356 (1). Elle avait en 1425, 2,046 maisons et en 1526 seulement 1263 maisons habitées et 165 inhabitées.

Genappe. Le document le plus ancien qui fasse mention de cette petite ville est une charte de l'an 1096 par laquelle Ide, comtesse de Boulogne, donne à l'abbaye d'Affighem les dîmes de son alleu et village (*villa*) de Genappe (2). On ignore à quelle époque Genappe qui n'est point nommée dans la charte de 1212, commença à être comptée parmi les villes du Brabant.

En 1535 on n'y trouvait que 132 maisons et en 1526 seulement 81 y compris le vieux Genappe.

Grimbergen. Ce village fut autrefois un bourg considéra-

(1) *Responsum ad quæsitum : Quelles sont les places fortes dans les dix-sept provinces ces Pays-Bas et le pays de Liége qui depuis le 7e siècle jusqu'au douzième siècle exclusivement, ont pu passer pour des villes?* page 11, — Mém. sur la même question, par Stals, p. 38.

(2) Miræi diplom., tom. 1, p. 77.

ble que les Berthouds, seigneurs de Grimbergen et de Malines, entourèrent de murs et transformèrent en une place très-forte. Dans un diplôme de l'an 1132 Liétard, évêque de Cambrai, qualifie Grimbergen d'*insigne municipium*. La ville et le château de Grimbergen furent détruits de fond en comble au 12e siècle, dans cette guerre longue et sanglante que les Berthouds soutinrent contre les Brabançons (1).

Halle. Cette ville était située anciennement aux limites du duché de Brabant et du comté de Hainaut. L'opinion commune, mais qui du reste ne repose sur aucun fait positif, en attribue l'origine à l'affluence d'habitans qu'attirèrent dans ce lieu les halles qui y auraient été construites pour la vente des marchandises qu'on transportait du Brabant dans le Hainaut et du Hainaut dans le Brabant. Cependant Halle n'était encore qu'un village en 1267. C'est au concours des personnes dévotes qui venaient en foule honorer une image miraculeuse donnée à ce village par Mathilde, comtesse de Hollande et de Zélande, que doivent être attribués la véritable existence et les accroissemens de la ville de Halle.

Jodoigne. Dans la légende de Ste-Reinoff, Adon, père de cette sainte qui vivait vers la moitié du 7e siècle, est qualifié de comte de Jodoigne. Les chroniqueurs donnent également le titre de comtesse et dame de Jodoigne à Alpaïde, concubine ou femme de Pepin de Landen, vers l'an 700; cependant le nom de Jodoigne ne paraît dans des actes authentiques que vers le milieu du 12e siècle. Jodoigne fut probablement redevable de ses droits et titre de ville au séjour fréquent que les ducs de Brabant firent dans le château qu'ils y possédaient. Le nombre des maisons de

(1) Alberici Trium-Fontium *Chron.*, ad ann. 1159.

Jodoigne était en 1435 de 300 et en 1526 seulement de 135.

Leau. Cette ville une des moins considérables du Brabant, en est néanmoins une des plus anciennes puisqu'il est déjà fait mention du canton de Leau (*pagus Lewenticum*) dans une charte de Louis-le-Gros, de l'an 882 (1). Suivant la chronique de St-Trond, Leau était entourée de murs dès l'année 1132. Son enceinte fut agrandie en 1330, au 15e siècle et en 1542. En 1435 on y compta 797 maisons et en 1526 490 dont 27 inhabitées. A la première époque Leau devait être quatre fois plus peuplée que de nos jours.

Louvain. Le nom flamand de cette ville, dérivé de *Loo*, hauteur couverte d'arbres, et *ven* ou *veen*, marécage, indique qu'anciennement l'emplacement de Louvain était, comme celui de Bruxelles, couvert de bois dans la partie haute et de marais dans la partie basse voisine de la Dyle. Le nom de Louvain ne commence à être connu dans l'histoire que vers l'année 884, lorsqu'une horde nombreuse de Normands vint camper dans ce lieu et y séjourna pendant sept ans jusqu'à sa défaite par l'empereur Arnould. Ce n'était alors qu'un endroit désert ou tout au plus un hameau de quelques chaumières que tous les écrivains de ce temps ne désignent que sous le nom de *locus Loven* (2). Le château de Louvain que le vulgaire appelle château de César, dont la supposition erronée que ce conquérant en fut le fondateur, doit avoir été bâti par l'empereur Arnould après l'expulsion des Normands en 894, ou plutôt par les comtes de Louvain au siècle suivant. Sigebert de Gembloux parlant du

(1) Bertholet, *Hist. du Luxemb.*, tom. 2, p. 68.

(2) *In loco qui dicitur Loven* (Regin. chron. ad ann. 884) *locum cui nomen est Loven* (Sigeb. Gembl. chron.).

siége de Louvain par l'armée de l'empereur Henri, en 1012, ne nomme que le château (*castrum Lovanium*) et ne fait aucune mention de la ville qui en effet n'existait point encore alors (1). Cependant ce château étant la résidence des comtes de Louvain et des premiers ducs de Brabant leurs successeurs, dut attirer autour de son enceinte une partie de la population dispersée dans les forêts qui couvraient tous les lieux environnans. Il s'y forma donc insensiblement une bourgade qui obtint vers la fin du 11e ou le commencement du 12e siècle les droits de ville et fut entourée de murs en 1165. Cette enceinte dont il subsiste des restes considérables était construite en pierres de taille, flanquée de tours nombreuses et avait environ trois quarts de lieue de périmètre. Il s'en faut néanmoins de beaucoup que cet espace fut tout entier habité dans ce temps ; à peine un tiers en était-il bâti, le reste était occupé par des champs vagues ou en culture qui servirent plus tard d'emplacement à plusieurs monastères considérables. Mais les nombreux priviléges que les ducs de Brabant accordèrent à leur capitale, au 12e et au 13e siècle contribuèrent tellement à y faire accroître la population et l'industrie, que bientôt Louvain devînt une des villes les plus populeuses de l'Europe. On y compta, dit-on, au 14e siècle jusqu'à 200,000 habitans. L'enceinte primitive étant infiniment trop petite pour contenir tout ce monde, on commença en 1356 la vaste enceinte qui sert encore de circonvalation à la ville actuelle et qui fut terminée en 1360. Les troubles qui désolèrent Louvain dans la seconde moitié du 14e siècle, firent décheoir rapidement cette ville de la haute prospérité qu'elle avait atteinte à cette époque. Après la rébel-

(1) *Henricus imperator Godefridum ducem cum exercitu in fines Bratuspantium mittit ad obsidendum castrum Lovanium, sed inefficax redit* (Sigeb. Gembl., ad ann. 1012).

lion de 1381 et la prise de Louvain par le duc Wenceslas, la majeure partie des ouvriers drapiers se retira en Angleterre et en Hollande. Plus de trois milles maisons furent détruites pendant cette guerre intestine ou tombèrent en ruines, par suite de l'émigration de la population ouvrière. Louvain ne se releva jamais de ce désastre. En 1435 on ne comptait déjà plus dans cette ville que 3579 foyers ou maisons. Ce nombre montait en 1472 à 3,306 et en 1480 à 3,621. La population ne pouvait s'élever alors qu'à 16 ou 17,000 âmes. En 1526 il ne s'y trouvait que 3,017 maisons habitées et 137 inhabitées.

Nivelles. L'emplacement de cette ville était couvert de bois au 7e siècle. Ide ou Iduberge, épouse de Pepin de Landen, y fonda un monastère en 650, et c'est à cette célèbre abbaye changée depuis en un chapitre de chanoinesses, que la ville de Nivelles doit son origine. L'abbaye de Nivelles est le seul endroit du Brabant mentionné par l'acte de partage du royaume de Lothaire. Dans un diplôme de l'empereur Othon III, de l'an 992, Nivelles n'est encore qualifiée que de *Locus* (1), mais elle porte déjà le titre de bourg (*burgus vel villa Niwialensis*) dans deux chartes de l'empereur Henri III, en 1040 et 1041. Un acte de l'an 1194 est le plus ancien document où Nivelles reçoit le titre de ville (*civitas*). Elle fut entourée de murs en 1220. Gramaye et ses copistes prétendent qu'avant la révolution du 16e siècle, Nivelles était une ville beaucoup plus grande et plus peuplée que de nos jours; cependant le dénombrement des foyers du duché de Brabant en 1435 ne lui donne que 1,148 maisons et celui de 1526 seulement 690 dont 21 inhabitées.

(1) *Ecclesiam quæ in loco Nivella vocato noviter constructa est* (Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 656).
(2) Idem, ibid., p. 661.

Sichem. Des Roches prétend que Sichem est désignée dans le code salique sous le nom de *Sigena*, mais ce n'est qu'une hypothèse dénuée de preuves. Le plus ancien titre dans lequel on lit le nom de cette petite ville est une charte de l'an 1141 (1). Quoique Sichem soit comptée parmi les villes de Brabant par la charte de 1212, elle ne porte que le titre de bourg dans celle par laquelle le duc Jean Ier fit don de ce lieu à son frère Godefroid en 1283. Sichem fut entourée de murs en 1301. Le nombre des maisons ou foyers qui était de 481 en 1435, n'était plus en 1526 que de 152. Cette petite ville qui souffrit beaucoup dans les guerres du 16e siècle, est réduite aujourd'hui à l'état d'un bourg médiocre.

Tirlemont. Si la légende de St-Amalberge date du 12e siècle, comme on le croit, Tirlemont aurait déjà été à cette époque une petite ville ou bourg entouré de murs, puisqu'il est fait mention dans cette légende des portes de la *villa* de Tirlemont (*portarum villæ Tienæ*). Gramaye conjecture que cette enceinte fut construite vers l'an 1000. Dans la charte par laquelle Godefroid III confirma, en 1168, les priviléges des habitans de Tirlemont, ces derniers sont appelés *burgenses oppidi thenensis* (2). Tirlemont fut agrandie successivement en 1194, 1300, 1390 et 1450. Cette ville était autrefois une des plus peuplées et des plus industrieuses du Brabant; différents désastres et surtout les affreux excès que les Français y commirent en 1635, l'ont fait décheoir et ont considérablement réduit sa population laquelle, suivant Gramaye, s'élevait jadis jusqu'à quarante mille âmes. Cependant d'après le dénombrement de 1435 on ne comp-

(1) Butkens, *Trophées de Brabant*, tom. 1, preuves, p. 32. Miræi, *Dipl.*, tom. I, p. 179.

(2) Dans deux titres de 1173 et 1189, Tirlemont est appelé *Mons Tienes* et dans une charte de 1157, *Tieleslemont* (Miræus, tom. I, p. 189, 190, tom. 3, p. 54).

tait à Tirlemont que 1,601 maisons et d'après celui de 1526 1945 maisons habitées, ce qui suppose pour la seconde époque une population d'environ 10,000 habitans.

Vilvorde. Cette petite ville est incontestablement le plus ancien endroit du Brabant connu par des actes authentiques. Par lettres datées de l'an 779, Charlemagne confirma la donation faite à l'église d'Aix-la-Chapelle par Pepin d'Herstal de l'église de Vilvorde (*villa Filfurdo in Bragbando*). Cette donation fut ratifiée de nouveau par l'empereur Lothaire en 845 (1). Vilvorde n'était alors qu'un simple village (*villa*); car dans tout le Brabant on ne trouvait pas encore une seule ville à cette époque. Le nombre des habitans de Vilvorde s'étant accru insensiblement, ils obtinrent en 1192 d'Henri Ier, duc de Brabant, une charte de commune. C'est un des plus anciens actes de cette nature qu'ait reçu aucune ville de la Belgique. On peut compter dès lors Vilvorde parmi les villes du Brabant. Vilvorde fut entourée de murs en 1373 par le duc Wenceslas qui y fit aussi élever un château bâti sur le modèle de la Bastille de Paris. Ce château démoli en 1776 a été remplacé par la maison de détention actuelle. En 1435 on comptait à Vilvorde 721 maisons, et en 1526 327 maisons habitées et 27 inhabitées.

Wavre. Le plus ancien titre connu où il soit fait mention de cette ville est un diplôme de l'an 1086 dans lequel Wavre est qualifiée de *villa Wavera*. Henri, duc de Brabant, lui accorda plusieurs priviléges en 1222. Jean Ier lui donna droit de commune et la mit au rang de villes en 1293. Dans toutes les descriptions du Brabant on lit qu'avant les guerres du 16e siècle et les calamités qui affligèrent cette ville au siècle suivant, on y comptait au-delà de 2,000 maisons. Ce fait paraît controuvé, car le dénombrement de 1435 ne

(1) Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 337 et 496.

donne à Wavre que 176 maisons, et celui de 1527 (pour Wavre et ses hameaux) 245 maisons habitées et 22 non habitées.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Bruges. On prétend que cette ville est mentionnée pour la première fois dans la légende de St-Éloi par St-Ouen, au 7e siècle, sous le nom de *municipium Flandrense*. En effet dans un ancien abrégé de cette légende le mot *Flandrense* est remplacé par celui de *Brugense*. Bruges ne devait être toutefois alors qu'un village ou bourgade peu remarquable, puisque vers l'an 650 St-Trond fonda l'abbaye d'Eeckhout dans un bois qui couvrait la plus grande partie de l'emplacement et les environs de la ville actuelle (1).

L'existence de Bruges comme ville date, suivant la chronique de St-Bertin, du 9e siècle, lorsque Baudouin Bras-de-Fer, comte de Flandre, entoura de murs le bourg de Bruges ou, suivant l'expression de cette chronique, bâtit la ville de Bruges et y construisit un château pour lui servir de défense contre les Normands (2). Baudouin-le-Chauve, fils du précédent, acheva les travaux entrepris par son père (3). Dans la suite Bruges dont l'étendue était encore peu considérable au 12e siècle, fut agrandie à différentes époques, notamment vers l'an 1270 et en 1331 (4).

(1) Voir plus haut, p. 112, et Miræus, tom. 3, p. 57.

(2) *Villam Brugensem ipse Balduinus incepit et contra Danorum et piratarum incursiones munitione burgum, id est castellum cinxit* (Chron. S. Bertini).

(3) *Balduinus... calvus villam Brugis cujus castrum Balduinus Ferreus pater ejus firmaverat...., muro cinxit, sumptis ad hoc lapidibus de Aldenbourch.*

(4) Voir Custis, *Jaerboeken van Brugge* et Delepierre, *Précis des Annales de Bruges.*

Blankenberg. Cette petite ville était dans le principe un village nommé Scarphout que d'Anville conjecture avoir été le *Portus Œpatiacus* de la Notice de l'Empire, mais dont Gramaye attribue avec plus de raison la fondation à une colonie de Hollandais, vers 1179. Marguerite, comtesse de Flandre, lui accorda plusieurs priviléges en 1194. Ce bourg fut englouti par la mer en 1334 et Blankenberg prit sa place (1).

Commines. Cette ville est mentionnée dans une charte de l'an 1196 (2). C'était alors un bourg où Baudouin, seigneur de Commines, fonda un chapitre au 13e siècle (3). On voit par un diplôme de 1250, qu'alors Commines était déjà entourée de murs, quoique cette charte ne lui donne que la qualification de *villa* et *burgus* (4). Nous ignorons l'époque de son érection en ville.

Courtrai. Nous avons dit ailleurs qu'il n'est nullement prouvé que les *equites cortoriacenses* de la Notice de l'Empire aient quelque rapport avec la ville de Courtrai. La légende de St-Éloi, écrite par St-Ouen, est le plus ancien document dans lequel il soit parlé d'une manière positive de Courtrai qui y est comptée parmi le petit nombre de bourgades (*municipia*) que renfermait alors la Flandre. Il est fait mention de Courtrai sous le nom de *Curtricisum* dans un capitulaire de l'an 859. On a aussi des monnaies de Charles-le-Chauve avec la légende *Curtriaco.* Il conste de là qu'au 9e siècle Courtrai devait être une petite ville ou du moins un bourg assez considérable. Cependant Courtrai ne paraît avoir été entourée de murs que vers la fin du 13e siècle. Cette enceinte qui était fort petite fut agrandie en 1345, 1386 et 1453.

(1) Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 1334. Mir tom. 4, p. 272.
(2) Mir., tom. 2, p. 1200.
(3) Idem, tom. 2, p. 1230.
(4) Idem, tom. 2, 1231.

Dam ou *Damme*. Cette ville fut fondée par des ouvriers hollandais que Philippe d'Alsace, comte de Fandre, chargea, en 1179, de construire une nouvelle digue le long de l'Escaut. C'est de cette digue sur laquelle les ouvriers établirent leurs habitations que dérive le nom de *Dam* (en flamand digue) (1). Dam fut entourée de murs et prit une forme de ville vers l'année 1238 (2). Au 13e et au 14e siècle cette ville devint une des cités les plus riches et les plus populeuses de la Flandre, avantages qu'elle dut au port spacieux qu'elle possédait alors et que Dam a perdus depuis qu'elle a cessé d'être une ville maritime.

Dixmude. Suivant Meyer, ce n'était anciennement qu'un hameau que Baudouin III, comte de Flandre, fit entourer de murs en 958 (3). Le plus ancien diplôme connu qui concerne Dixmude est une charte de l'an 961 où elle porte le nom de *Dicasmutha*. Dans un autre diplôme de l'an 1120, Dixmude est déjà citée comme ville *Dicasmuda oppidum* (4). Son enceinte primitive fut agrandie en 1270, 1299 et 1411. Mais après l'incendie de 1513 qui dévora une grande partie de Dixmude, on réduisit cette ville à des limites plus étroites.

Furnes. Buzelin et Marchant présument que cette ville existait déjà au 9e siècle, et qu'elle fut ruinée par les Normands, mais aucun auteur contemporain ne parle d'un fait semblable. Il y a plus de certitude que Baudouin Bras-de-Fer fut le fondateur de Furnes, qu'il bâtit et fortifia comme plusieurs autres villes de la Flandre, pour servir

(1) Voir plus haut, p. 105.

(2) Dam n'est qualifié que de village *vicus Dam*, par Guillaume-le-Breton au commencement du 13e siècle (Voir ci-devant p. 106).

(3) Meyer, ann. 958.

(4) Mémoire de Stals, p. 26. *Portum Dixmude*, ch. de 1127. Mir., tom. 4, p. 195.

de boulevard contre les Normands. Baudouin III en augmenta les fortifications en 958. Miræus donne un diplôme de Philippe I, roi de France, daté de Furnes (*Furnis*), en 1066 (1). Furnes est comptée parmi les places fortes de la Flandre (*castra*) par Oderic Vital, en 1127. Elle reçoit le titre d'*oppidum* dans une charte de 1183 (2). L'enceinte actuelle de la ville fut construite au 15e siècle.

Ghistelles qui n'a plus aujourd'hui que le titre de bourg était jadis une petite ville qui, primitivement un simple château, fut entourée de murs, en 1280, 1324, 1434 et 1511.

Harlebeck. « Ce n'était avant Charlemagne, dit Dewez, qu'un château peu considérable comme la plupart des villes de ce pays. Cependant cette petite ville est, selon Gramaye, la plus ancienne de la Flandre, c'est-à-dire, de la Flandre comprise dans ses anciennes limites (3). » Malgré ce que Mayer, Gramaye, Marchant, Sanderus et d'autres disent de la prétendue antiquité d'Harlebeck et de sa destruction par les Normands, en 882, il n'est point parlé de cette ville dans les monumens antérieurs au 11e siècle (4).

Menin. Menin n'était avant 1351 qu'un simple bourg que Louis de Mâle acheta et réunit à ses domaines, et auquel il accorda les droits de commune; c'est pourquoi ce comte est regardé comme le fondateur de cette ville. Menin ne fut

(1) Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 67.

(2) Mir., ib., p. 547. tom. 3, p. 24.

(3) Dewez, *Dict. géogr. du roy. des Pays-Bas*, art. *Harlebeck*.

(4) Mémoire couronné sur les villes, etc., p. 16.

On a trouvé il est vrai, à Harlebeck, quelques objets antiques de l'époque romaine, mais qui ne suffisent nullement pour constater que les Romains y possédassent un établissement fixe.

Le plus ancien titre relatif à Harlebeck, publié par Miræus, date de l'an 1063. Harlebeck n'y est qualifiée que de *locus* (Miræus, tom. I, p. 59). Elle reçoit le titre de *villa* dans une charte de 1067. Id., tom. 2, p. 949.

entourée de murs que pendant la révolution du 16e siècle (1).

Messines. Sanderus fait remonter l'origine de cette ville au règne de Baudouin de Lille, comte de Flandre, mort en 1067. Gramaye rapporte que ce prince y fonda un hôpital et un chapitre de douze chanoines. Miræus donne la charte relative à cette dernière fondation (2). Sanderus écrit que d'après les archives de l'hôpital de Messines, cette ville fut détruite par Richilde, comtesse de Hainaut, en 1071, et qu'elle subit un sort pareil, en 1127 et 1204. Cependant une charte de l'an 1176 ne qualifie Messines que de *locus Mecinensis* (3).

Nieuport. Ce n'était autrefois qu'un hameau nommé *Sandeshove*, *Santhove* ou *Sandhoost*, dépendant, dit-on, d'une ville nommée Lombarsyde, qui au 11e siècle, avait un port renommé. Cette ville sur l'existence de laquelle on n'a que des données fort vagues et incertaines, ayant été, à ce qu'on rapporte, détruite par la mer, en 1116, et son port comblé au siècle suivant, les habitans de Sandeshove achetèrent les priviléges dont Lombarsyde jouissait antérieurement et construisirent un nouveau port. A dater de cette époque, Sandeshove qui changea son nom en celui de *Neoportus* (nouveau port), prit la forme et le rang de ville et fut entourée de murs par Philippe d'Alsace, vers 1163 (4). Nieuport fut brûlée et détruite de fond en comble

(1) Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Menin.*

(2) *Opera dipl.*, tom. 1, p. 67.

(3) Mir., tom. 3, p. 54.

(4) Dans la charte par laquelle Philippe d'Alsace accorda plusieurs priviléges à Nieuport en 1163, cette dernière est appelée *Novum oppidum*, mais dans une charte de la comtesse Marguerite, datée de 1271, elle porte le nom de *Novus portus* et dans celle par laquelle la même princesse accorda, en 1274, aux habitans de Nieuport l'exemption du tonlieu, *villa Noviportus quæ dicebatur Zandishoven*. Deux autres titres de 1183 et 1202, la qualifient de *novus burgus* (Mir., tom. I, p. 547, 563).

par les Anglais, en 1383, et rebâtie en 1385, par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, qui l'entoura d'une nouvelle enceinte fortifiée.

Ostende. Cette ville n'était au 9e siècle qu'un hameau ou petit village que Gobert de Steenlande donna, en 814, avec 38 autres villages à l'abbaye de St-Bertin, à Saint-Omer. Robert-le-Frison y fit bâtir une église, en 1072. Dans une charte de l'an 1267, et écrite en français, par laquelle Marguerite, comtesse de Flandre, octroya à Ostende une halle et une foire, Ostende porte le titre de *ville* (1); mais cette qualification ne suffit point pour prouver que cet endroit eût déjà rang de ville à cette époque, puisque dans nombre de chartes françaises de ce temps, le même titre est donné à de simples villages (2). Ostende obtint ses premières lois et franchises du comte Louis de Crécy, en 1330. En 1372, ce n'était qu'une bourgade peu considérable et très-mal bâtie : au commencement du 17e siècle, du temps de Gramaye, toutes ses maisons étaient encore couvertes en chaume. Ce fut à la première époque qu'elle fut fortifiée d'une simple palissade en bois. Elle ne fut entourée de murs en pierre, qu'en 1445. Ostende a été considérablement agrandie en 1782.

Oudenbourg ou *Aldenburg.* Ce bourg, qui avait autrefois titre et prérogatives de ville, est un des endroits de la Belgique sur l'histoire duquel les chroniqueurs du moyen âge ont entassé le plus de fables. Nous ne nous amuserons pas à les refuter; tâche dont Vredius s'est déjà acquitté en partie (3). On prétend que le nom d'Aldenburg ou Oudenbourg, dérive de celui d'un certain Adon (*Aldo*), seigneur

(1) Bauwens, *Nauwkeur. beschryv. der stad Oostende*, 1e deel, bl. 8.

(2) C'est ainsi que le mot ville, dérivé de *villa*, entre dans la dénomination d'un grand nombre de villages de nos provinces wallonnes.

(3) *Flandria Ethnica*, p. 87. Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Aldenburgum.*

de cette contrée, qui fut converti à la foi par St-Ursmar, et bâtit dans ce lieu, alors simple village (*vicus*) (1), une église en honneur de St-Pierre, vers l'an 690 ou 700. Le plus ancien acte, à notre connaissance, qui donne le titre de ville (*oppidum*) à Oudenbourg, date de l'an 1130. Dans un autre acte antérieur de onze ans (1119), Oudenbourg n'est qualifié que de *locus Aldenburgensis* (2).

Poperinghe. Par une charte de l'an 877, Charles-le-Chauve confirme à l'abbaye de St-Bertin à Saint Omer, la possession de la *villa* de *Poperingahem*. Suivant Buzelin et Sanderus, Poperinghe fut détruite par les Normands, mais ce fait n'est confirmé par aucun document de cette époque. Dans deux chartes des années 1096 et 1190, Poperinghe est mentionnée sous le nom *villa* de *Poperinghem* (3); ce n'était donc encore alors, suivant toute probabilité, qu'un village, mais dont la population s'accrut tellement au siècle suivant qu'en 1290, on dut ajouter deux nouvelles paroisses à celle déjà existante. On peut présumer qu'à cette époque Poperinghe était comptée parmi les villes de la Flandre et même qu'elle n'en était pas une des moins importantes.

Roulers. Ce n'était au 9e siècle qu'un simple hameau, appelé *locus Roslar* dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de l'an 822 (4). Suivant Meyer et Maffeus, Baudouin III, comte de Flandre, l'entoura de murs et en fit une ville, en 957 ou 958.

Thielt. Cette ville était au commencement du 12e siècle un village qu'une charte de l'an 1105 appelle *villa Tiletum* (5).

(1) Folc., *Chron. lob.*

(2) Mir., tom. I, p. 680.

(3) Idem, tom. 2, p. 1333, tom. 3, p. 21.

(4) *In pago qui dicitur Mempiscus, in loco nuncupante Roslar* (Wastelain, p. 386).

(5) Miræi, *Dipl.*, tom. I, p. 80.

La première église paroissiale y fut bâtie cette année par le comte Robert-le-Frison. Thielt obtint de Guillaume le Normand, comte de Flandre, des droits et priviléges semblables à ceux dont jouissait la ville d'Harlebeck. La comtesse Jeanne et le comte Gui de Dampierre, lui accordèrent plusieurs autres priviléges, en 1220 et 1294. Elle fut entourée de murs, vers l'an 1172 (1).

Thourout. Les chroniqueurs des 14e et 15e siècles et les annalistes plus modernes parlent de Thourout comme d'une ville grande et riche plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, mais tout ce qu'ils racontent à ce sujet ne repose que sur des traditions populaires. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que l'emplacement de Thourout fut couvert primitivement d'une forêt que sa dénomination latine de *Thoraltum Thorwaldo*, fait supposer avoir été consacrée à Thor, auquel succéda St-Éloi comme patron de la ville (2). St-Amand y fonda un monastère au 7e siècle, et c'est autour de cette abbaye que se forma insensiblement une bourgade. Ce monastère fut détruit par les Normands au 9e siècle, mais le bourg se releva de ses ruines et fut agrandi par Baudouin Bras-de-Fer, qu'on peut regarder comme le véritable fondateur de Thourout qui ne reçoit cependant que le titre de *villa* dans plusieurs actes du 13e siècle.

Warneton. Le nom flamand de cette ville *wastene* (désert), indique qu'avant sa fondation le lieu où elle fut bâtie était inculte et inhabité (3). Warneton doit son exis-

(1) Gramaye, *Antiq. Flandriæ* in v. *Tiletum*.

(2) Thor est toujours figuré armé d'un marteau. La statue de St-Éloi qu'on voit au-dessus de la porte de l'église de Thourout porte également en main un ustensile semblable.

(3) Voir aussi Martene et Durand, *Thes. Anecd.*, t. 3, c. 798 et 799, et notre *Mémoire sur les documens du moyen âge, etc.*, p. 52. — Ce n'est pas de l'emplacement du monastère de Watten qu'il est question dans le pas-

tence à ses anciens seigneurs, parmi lesquels Adèle, dame de Warneton et de Péronne, transforma en 1138, la collégiale fondée par ses ancêtres, au 11e siècle, en une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin. Warneton fut entourée de murs en 1127. Robert de Bethune en augmenta les fortifications et agrandit la ville au commencement du 14e siècle (1).

Werwick. Ancienne station romaine de *Viroviacum* qui donna son nom au canton ou *pagus Viroviacensis*, sous le période franque. Nous ignorons l'époque à laquelle Werwick monta au rang des villes. Suivant Gramaye, elle avait déjà ce titre en 1082, lorsqu'elle fut détruite de fond en comble par la comtesse Richilde de Hainaut. Le même auteur rapporte, qu'en 1206, il y brûla plus de 200 maisons, qu'un plus grand nombre encore fut détruit dans le sac de la ville, par les Français, en 1382, et qu'en 1460, un nouvel incendie réduisit en cendres plus de mille habitations. Werwick souffrit de nouveaux désastres vers la fin du 15e siècle et en 1578. Dans cette dernière année, plus de 2000 maisons furent ruinées de fond en comble (2).

Ypres. Nous avons vu ci-devant, qu'anciennement l'emplacement et les environs de cette ville étaient couverts des forêts appelées Rumetra et Tigabusca, qui servaient de retraite à une foule d'anachorètes (3). Aussi malgré ce que Meyer, Buzelin et Sanderus disent de la destruction d'Ypres par les Normands, en 881, événement dont aucun auteur contemporain n'a fait mention, on peut attribuer à Baudouin Bras-de-Fer, la fondation de cette ville

sage de la chronique de Watten que nous avons rapporté, mais de Warneton (*Watanum*).

(1) *Castellum de Warneton*, ch. de 1333. Mir., tom. 4, p. 594.

(2) Gramaye, *Viroviacum*.

(3) Page 113 de ce volume.

qui n'étant antérieurement qu'un hameau, fut, par son ordre, entouré de fortifications pour servir de place de défense contre les Normands. Baudouin III, fils du précédent, compléta et étendit ces travaux. Dès le commencement du 12e siècle, Ypres passait pour une des plus fortes places de la Flandre (*peroptimum castrum*) (1).

En 1212 ou 1214, on agrandit considérablement son enceinte. La population d'Ypres continua à s'accroître d'une manière si prodigieuse, que dans ce siècle on y compta jusqu'à 12000 maisons et 4000 métiers de tisserands tant dans la ville que dans ses vastes faubourgs (2). Ces derniers ne subsistèrent que jusqu'à l'année 1383, lorsqu'ils furent brûlés et détruits de fond en comble pendant le mémorable siége que la ville soutint contre les Anglais et les Gantois. Depuis ce malheureux événement, Ypres déchut considérablement en prospérité et en population.

En 1388, l'enceinte de la ville qui jusque là, n'avait été défendue que par un rempart en terre et par des haies vives, fut construite en pierres (3).

FLANDRE ORIENTALE.

GAND. Malgré tout ce que des chroniqueurs des 13e et 14e siècles et plusieurs auteurs plus modernes, échos des premiers, ont dit de la haute antiquité de Gand et de

(1) Dom Bouquet, *Recueil des Hist. de France*, tom. 12, p. 55. *Mémoire couronné sur les villes*, p. 18. Dewez, *Dict. géogr.*, p. 407.

(2) Il est dit que dans ce temps la population d'Ypres montait à plus de 200,000 âmes. Ce chiffre nous paraît exagéré, car à l'époque du siége de 1383, on ne compta dans cette ville et ses faubourgs que 81,293 âmes (Lambin, *Beleg van Ypre*, bl. 82).

(3) Lambin, *Beleg van Ypre*, bl. 91.

sa fondation par César, il est certain que les documens anciens qui concernent cette ville ne remontent pas au-delà du 7e siècle, et qu'alors Gand n'était encore qu'un hameau, village ou petit bourg (*locus, vicus, pagellus*) bâti au milieu des bois et des marais (1).

La fondation des abbayes de St-Pierre et de St-Bavon, en 636, a, sans contredit, contribué à faire augmenter la population de ce bourg, et l'on peut dire que c'est à ces établissemens religieux que Gand doit, sinon sa première origine, du moins en grande partie ses accroissemens et son existence comme ville. Cependant au 9e siècle, Gand ne paraît encore avoir été qu'un endroit peu considérable, puisque Reginon parlant du voyage de Charlemagne à Gand, en 811, pour inspecter la flotte qu'il y faisait équiper, ne qualifie cette ville que de *locus* (2). Les actes même du 10e siècle, ne lui donnent que le titre de *vicus* (village)

(1) Voir p. 112 de ce volume. On lit dans la légende de St-Éloi, par St-Ouen : *Aurificem* (Eligium) *constituerunt custodem urbium seu municipiorum quorum hæc vocabula : Tornacensis quæ quondam fuit regalis civitas, Noviomensis, Flandrensis, Gandensis atque Corturiacensis.* Les villes (*urbes*) mentionnées dans ce passage sont Tournai et Noyon, et les bourgs (*municipia*) Bruges, Gand et Courtrai, lesquels, quoiqu'alors des lieux très-peu remarquables, sont néanmoins cités ici comme les plus importans de tout le diocèse de Tournai, après Tournai et Noyon, deux cités d'origine romaine, et les deux seules villes que renfermait alors ce vaste diocèse. Nous ne voyons donc pas comment Des Roches a pu conclure de ce passage de la vie de St-Éloi, qu'au 7e siècle Gand avait déjà rang de ville, puisque plusieurs documens postérieurs à cette légende ne la désignent que comme un village ou hameau et que le terme *municipium* synonyme d'*urbecula, civitatula, castellum*, ne peut se traduire que par bourg (Voir Ducange, *Glossar., in v. Municipium*).

M. Van Lokeren attribue l'origine de Gand à un château (*castrum*) bâti par les Francs du 5e au 6e siècle (Voir la chronique de St-Bavon, publiée par ce savant, p. 88 et suiv.).

(2) *Inde ad Scaldim fluvium veniens in loco qui Gand* (ou Gant) *vocatur, naves ad classem ædificatas aspexit* (Reginon., *Annal. Franc.*, ad ann. 811).

ou n'en parlent que comme d'un port (*portus*) entouré de quelques habitations (1). Il est certain que Gand resta un endroit ouvert jusqu'en 1056, et que la première enceinte qui fut alors construite avait fort peu d'étendue. Cette enceinte fut successivement agrandie en 1119, 1192, 1254, 1270 et 1274. Par ce dernier agrandissement, Gand acquit l'étendue qu'elle a de nos jours. Quoique les annalistes rapportent que vers la fin de ce siècle, sous le comte Louis de Male on comptait à Gand jusqu'à 80,000 hommes en état de porter les armes (2), il ne paraît pas que cette enceinte ait jamais renfermé un nombre de maisons beaucoup plus grand que de nos jours.

Alost et *Audenaerde*. Ces villes ne doivent point leur origine à deux châteaux bâtis, comme le rapportent Meyer, Gramaye et Sanderus, d'après quelque chronique du 13e et du 14e siècle, par les Goths qui auraient élevé ces forts, au 5e siècle, pour leur servir de défense contre les Vandales, quoique les Goths, n'aient jamais pénétré dans la Flandre, mais la première à un château construit probablement au 9e siècle à l'époque des invasions des Normands et qui est nommé pour la première fois dans un acte de l'an 870 par lequel le comte Rodolphe, fils de Baudouin Bras-de-Fer, fit don de l'église de la vierge bâtie près du château de *Hlost* au chapitre de Cambrai (3). Alost portait déjà le titre de ville (*opidum*) en 1164 (4).

(1) *Monasterium in vico Gandavo positum* (Diplom. Lotharii, aº 954. Miræi, *Diplom.*, tom. 1. *Donat. piar.*, cap. 33, p. 42). ... *mansiones ultrà Legiam de portu Gandavo* (Diplom. ejusd., aº 967, ibid. p. 47). ... *de mansionibus quæ sitæ sunt in portu Gandavo* (Dipl. Arnulphi comitis Flandr., aº 937 ibid. p. 39).

(2) Si cette évaluation est exacte, ce dont on a lieu de douter, elle devait comprendre non pas uniquement la population mâle et pubère de la ville de Gand, mais celle de tout le territoire de la commune.

(3) *Ecclesiam in honorem D. Virginis juxta castrum Hlost* (Gram., *Alostum*).

(4) Mir., tom. I, p. 106.

Audenaerde dut son existence, au moins comme ville, au château bâti par Baudouin de Lille, comte de Flandre, en 1053, pour servir de boulevard contre les entreprises des empereurs d'Allemagne (1). Il est vrai qu'il est déjà fait mention d'Audenaerde, dans une charte de l'an 840, par laquelle Louis le Débonnaire accorda le patronage de l'église (*altare*) de ce lieu au chapitre de Tournai, mais Audenaerde n'était alors qu'un simple village. Cette ville fut entourée de murs, au 12ᵉ siècle, sous le règne de Philippe d'Alsace qui lui accorda plusieurs priviléges.

Deynse. Cette ville, suivant Gramaye et Sanderus commence à être connue dès la fin du 9ᵉ siècle mais comme simple village. Le plus ancien acte public qui en fait mention est une charte de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, datée de 1152, et qui nomme le *castrum* ou château et la *villa* de *Donsa*. Deynse fut entourée de murs sous les comtesses de Flandre Marguerite et Marie.

Eenham. Suivant une charte de l'an 1064 (2), et Sigebert de Gembloux qui donne le titre de ville (*oppidum*) à Eenham, ce village, ancienne résidence de Godefroid de Verdun ou d'Ardenne, duc bénéficier de la Lotharingie, fut au 11ᵉ siècle une petite ville ou au moins un bourg très-peuplé qui dut son origine au château bâti, selon Lindanus, par Lothier II, roi de Lotharingie (3). Ce château qui

(1) Gramaye, *Aldenarda*.

(2) *Est in territorio bracbatensi locus quem dicunt Etham qui jam pridem satis floruerat scculariter et membris et colonis.... Verum bello insurgente et invalescente, pompæ omnes interierunt etc.* (Charte de Lietbert évêque de Cambrai 1064. Mir., tom. 1, p. 152).

Baudouin de Lille, comte de Flandre, en 1063, qualifie Eenham de *castellum antiquum*. Voir de Vaddere, *Origines des ducs de Brabant*, tom. 1, p. 292, édit. de Pacquot.

(3) *Erat autem Egham oppidum et castrum munitissimum* (Sigeb. Gemb. *Chron.*, ad. ann., 1005).

communiqua son nom à toute la contrée du *Bracbantum*, beaucoup plus étendue que le Brabant actuel, fut pris et détruit en 1046 par Baudouin de Lille. Alors cessa la dénomination de comté d'Eenhame qui fit place à celle de comté d'Alost (1).

Grammont. Elle est du petit nombre de nos villes dont des actes authentiques et officiels nous font connaître la date précise de leur fondation. Grammont fut fondée par Baudouin de Mons, comte de Flandre, vers l'an 1068, comme l'atteste une charte de Baudouin de Constantinople, publiée par Miræus. Cette charte nous apprend en même temps que le nom de Grammont, en flamand *Geeraerts* ou *Geersbergen*, et en latin *Gerardi* ou *Geraldi-Montium*, dérive de celui d'un certain Gerard ou Gerald, possesseur de la propriété sur laquelle fut bâtie la nouvelle ville (2). Par un diplôme de l'an 1081, Gerard II, évêque de Cambrai, transfera l'abbaye de St-Pierre de Declin dans la ville de Grammont (*oppidum Gerardemontense*) (3). Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirma en 1190, tous les priviléges que cette ville avait obtenus de son fondateur.

Ninove. Les chroniqueurs attribuent à Ninove dont le nom paraît dérivé des mots flamands *nieuw* (nouveau) et *hove* ou *houwe* (ferme, cense) (4), la même origine fabuleuse qu'aux villes d'Alost et d'Audenaerde.

(1) Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Einhamum.*

(2) *Ego Balduinus Flandriæ et Hannoniæ comes universis notum fieri volo, quod prædecessor noster Balduinus.... allodium quoddam in parochia de Hunnegem, à quodam Geraldo.... emptum, sibi vindicavit, in quo oppidum construendum elegit, quod à Geraldo Geraldimons nuncupari placuit* (Sanderi, *Fland. illust.*, tom. 2, p. 517. Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 292. Gramaye, *Gerardimontium*).

(3) Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 516.

(4) C'est aussi l'opinion de Marchant (*Flandria*, p. 41).

Les plus anciens actes qui mentionnent cette ville remontent à la fin du 11e siècle. Ninove était alors une terre seigneuriale. Un de ses seigneurs, Gerard, connétable de Flandre, y fonda en 1137 une abbaye qui devint un des monastères les plus célèbres et les plus opulents de la Flandre et contribua beaucoup à l'accroissement et à la prospérité de Ninove. Ninove qui n'était qu'un simple village avec un château, au commencement du 12e siècle, fut entourée de murs vers l'an 1194. Cette enceinte qui était extrêmement bornée, fut agrandie dans la suite à deux reprises. Le dernier agrandissement qui eut lieu sous l'empereur Maximilien, vers la fin du 15e siècle, comprit l'abbaye située jusqu'alors hors de l'enceinte de Ninove.

Renaix. Au 7e siècle c'était un endroit inhabité appelé *Rotnacce*, où St-Amand fonda un monastère, changé depuis en collégiale et que l'empereur Louis, fils de Lothaire, combla de riches dotations (1). Cette abbaye donna naissance à la ville de Renaix laquelle toutefois n'acquit le titre et les priviléges de ville qu'en 1240 (2).

Termonde. Ce que Lindanus dit de l'existence de cette ville avant le règne de Charlemagne ne repose que sur des données apocryphes et fabuleuses (3). Molanus rapporte dans son martyrologue que les reliques de St-Hilduard et de Ste-Chretienne furent transportées du village de Dyckelvenne à Termonde pour les soustraire aux profanations des Normands. Ce fait dut avoir lieu vers 846 (4). Cependant le plus ancien acte authentique dans lequel se lit le nom de Termonde ne date que de l'an 1061 (5). Un autre

(1) Miræi, *Chron. Belg.*, p. 122. Verhoeven, *Mémoires sur les constitutions, etc., de la nation Belg.*, p. 51.

(2) Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, tom. 2, p. 234.

(3) Lindani, *Teneræmonda*, c. 3.

(4) Dewez, *Dict. géog.*, p. 375.

(5) Lindanus, *Teneræm*, c. 3.

acte de l'an 1108 prouve qu'à cette époque on battait monnaie à Termonde (1). Il conste également par une charte de Mathilde, mère de Robert, comte de Flandre, laquelle possédait alors la seigneurie de Termonde, acte daté de 1233, qu'au commencement du 13e siècle, Termonde était déjà entourée de murs (2). Cette enceinte qui était fort petite paraît avoir été agrandie par le même comte Robert. C'est suivant Lindanus celle qui sert aujourd'hui de clôture à la ville (3).

Nous n'avons point mentionné parmi les villes de la Flandre, St-Nicolas et Lokeren, parce que ce n'est que depuis le 19e siècle que ces deux bourgs ont obtenu ce titre et rang. En 1690, on ne comptait dans le premier de ces endroits qu'environ 575 maisons. En 1825 le nombre des habitations s'y élevait à 1837. La première église de St-Nicolas fut bâtie en 1217. Ce n'était qu'une chapelle en bois; ce qui prouve la pauvreté et la faible population de St-Nicolas à cette époque.

PROVINCE DU HAINAUT.

Mons. Nous avons vu précédemment (4) que vers le milieu du 7e siècle, l'emplacement du chef-lieu du Hainaut consistait en une montagne déserte, inculte et couverte de bois. La fondation d'un monastère dans cette solitude par Sainte-Waudru, y attira en peu d'années une population assez nombreuse pour former un bourg lequel à ce que prétend Vinchant (5), obtint de Charlemagne, en 804, plusieurs

(1) Mir., tom. 3, p. 82.
(2) Idem, ibid.
(3) Idem, ibid.
(4) Page 143 de ce volume.
(5) *Annal. Hannoniæ*, lib. III, c. 17.

priviléges et le titre de capitale du Hainaut. Toutefois l'existence de Mons, comme ville, n'est constatée par aucun document antérieur au 12e siècle. Sigebert de Gembloux est le premier auteur qui lui donne ce titre (1). A cette époque Mons était déjà entourée de murs, mais son enceinte ne renfermait qu'un espace très-étroit et ne comptait que trois portes. Elle fut agrandie par Baudouin III, comte de Namur, en 1140, par Baudouin IV, en 1186, et par Jean d'Avesnes, en 1293 (2). Cette dernière enceinte, qui donna à la ville de Mons son étendue actuelle, ne fut achevée qu'au 15e siècle.

Antoing. Ce bourg, élevé récemment au rang de ville, paraît devoir son origine à un monastère, fondé au 7e siècle, et mentionné dans l'acte de partage de Lothaire sous le nom d'*Antonium*. Au 12e siècle c'était une terre seigneuriale. C'est vers cette époque qu'Antoing reçut les droits et le titre de ville, qu'elle perdit dans la suite et qui lui ont été rendus au 19e siècle.

Ath. Il existe plusieurs traditions fabuleuses sur l'origine de la ville d'Ath, comme sur celle de la plupart des villes de la Belgique. Ce qu'il y a de plus vraisemblable c'est que cette ville commença par un château construit pendant ou après les invasions des Normands. Jacques de Guyse rapporte qu'au 10e siècle ce château servit de place forte à Gueric-le-Sor dans la guerre qu'il soutint contre Regnier III, comte de Hainaut, pour la succession de Gerard de Roussillon. Mais tout ce que les chroniqueurs racontent de ce Gueric-le-Sor, est si obscur et si incertain que le récit de Jacques de Guyse ne peut servir ici d'autorité. Ce n'est que depuis la fin du XIe siècle que le nom d'Ath figure dans des actes authentiques. En 1095 la terre seigneuriale d'Ath entra dans la maison de Trazegnies par le mariage de

(1) Sigeb., Gembl., *Chron.*, ad ann. 1112.
(2) N. De Guyse, *Mons Hannoniæ*, c. 33, 37.

Beatrix, fille de Wauthier d'Ath, avec Gillet de Trazegnies qui vendit en 1148 sa terre d'Ath à Baudouin IV, comte de Hainaut, pour subvenir aux frais de son expédition dans la Terre-Sainte. Baudouin IV, peut être regardé comme le fondateur de la ville d'Ath. Il fit reparer la tour ou fort du Burbant, entoura de murs le bourg qui s'était formé autour du château qu'il agrandit considérablement et il accorda de nombreux privilèges à Ath qui dès lors prit rang parmi les villes du Hainaut (1). La première enceinte d'Ath ne suffisant plus pour contenir la population, considérablement accrue, depuis que la ville jouissait des droits de commune, on commença l'enceinte actuelle vers la fin du 14e siècle (2). ..

Beaumont. Cette petite ville doit, suivant toute probabilité, son origine à un château du 10e siècle (3), rebâti et agrandi par Richilde comtesse de Hainaut en 1086 (4). Le bourg qui se forma autour de ce fort fut entouré de murs par Baudouin IV en 1184 (5).

Binche. L'épitaphe du tombeau du comte Baudouin IV, mort en 1171 et enterré dans l'église de Ste-Waudru à Mons, porte que ce prince « bâtit de fond en comble et munit de tours et édifices la ville de Binche (6).» Binche existait cependant déjà antérieurement (7), mais comme simple village que Baudouin fit entourer de murs et transformer en ville (8).

(1) Gisleb., *Chron.*, p. 53 et 149. *Mém. com. sur les villes*, p. 14.

(2) De Boussu, *Hist. de la ville d'Ath*, p. 143. *Villa de Ath*, ch. de 1234. Mir., tom. 3, p. 201.

(3) *Castellum Belmont*, ch. de 1071. Mir., tom. 3, p. 15.

(4) *Comitissam Richildem quæ castrum Bellemontis, scilicet turri et aliis munitionibus construxit*, etc. (Ghisleb., *Chron.*, p. 8. Balduini, *Chron.*, c. 8.

(5) *Bellum-Montem muro circumdedit* (Gisleb., *Chron.*, p. 149).

(6) De Boussu, *Hist. de la ville d'Ath*, p. 80.

(7) Gisleb., *Chron.*, p. 48.

(8) *Binchium instauravit et vallavit muro* (Balduini, *Chron.*, c. 28).

Braine-le-Comte. C'était au 12e siècle un village appelé Braine-la-Willotte, que le comte Baudouin IV acheta du chapitre de Ste-Waudru, en 1118. Il changea le nom de ce lieu en celui de Braine-le-Comte et y bâtit un château qui fut achevé par Baudouin V, et détruit par les Français en 1677.

Charleroi. La ville haute fut fondée en 1666 et 1667, la ville basse et le quartier d'Entre-Ville en 1676 (1). La ville haute a été presque entièrement rebâtie depuis une quinzaine d'années. Elle ne consiste guère qu'en une longue et large rue, mais comparable pour la beauté aux plus belles rues de la capitale.

Chièvres. Un denier d'argent frappé sous Charles-le-Chauve, en 877, et portant la légende *cerviæ moneta* prouve l'antiquité de ce lieu (2), dont l'époque à laquelle il acquit le titre de ville est néanmoins inconnue.

Chimai. Ce fut une terre seigneuriale dès le 11e siècle, et une des douze pairies du Hainaut. La petite ville de Chimai doit probablement son existence au château au pied duquel elle est bâtie et dont il est fait mention dans des actes du 11e et du 12e siècle (3).

Enghien. Il y existait au 12e siècle un village (*villa*) du nom d'Anghien où Hugues seigneur de cette terre bâtit en 1167 un château-fort (4). Les historiens modernes lui attribuent aussi la fondation de la ville d'Enghien; mais ils confondent le château *castrum* avec cette dernière qui en 1180 était encore une *villa* ouverte (5) et ne fut en-

(1) Voir Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Charleroi.*

(2) Baudouin d'Avesnes écrit *Chyrve. Chron.*, c. 17. *Cervia*, ch. de 1114. Mir., tom. 4, p. 16.

(3) Gisleb., *Chron.*, p. 64. ch. de 1148, 1178, 1182, Mir., tom. 3, p. 668, 671, tom. 4, p. 521.

(4) .... *Hugo de Aenghien.... in Aenghien villâ, quam comite Hanoniensi tenebat ligiè, castrum fossato, muro et turri construxit* (Gisleb., p. 66).

(5) Gisleb., *Chron.*, p. 224.

tourée de murs qu'au 13e et au 15e siècle, par Wautier III et Pierre de Luxembourg, seigneurs d'Enghien.

Fleurus, aujourd'hui grand et beau bourg, obtint en 1145 les droits de ville de Henri, dit l'Aveugle, comte de Namur, qui permit aux habitans, par la même charte, d'entourer de murs cette nouvelle commune. Les priviléges de Fleurus furent confirmés et étendus par les comtes Baudouin de Constantinople, en 1246, et Guy en 1265.

Fontaine-l'Évêque. Des actes authentiques constatent son existence dès le 8e siècle. En 743 Theoduin, abbé de Lobbes, fit don à son abbaye de son alleu de Fontaine, dénomination que Fontaine l'Évêque changea en 1219 ou 1251 en celle qu'elle porte aujourd'hui. C'est aussi vers la même époque qu'elle reçut le titre de ville.

Ghislain (*Saint*). L'origine de cette ville est due à l'abbaye fondée au 7e siècle, par St-Ghislain dans un lieu désert et couvert de bois (1). Il se forma peu à peu autour de ce monastère une bourgade qui fut entourée de murs en 1004. Cependant la ville de Saint-Ghislain n'eut une église paroissiale qu'en 1559 (2).

Lens. L'emplacement de cette ville était primitivement, suivant Whastelain, un lieu de chasse ouvert aux fils de Charles-le-Chauve (3), et en 972 un petit village (*villula*) (4), ayant ses seigneurs particuliers qui y fondèrent une collégiale en 999 ou au commencement du siècle suivant. Lens déjà entourée de murs au 11e siècle et renfermant jusqu'à trois églises, paraît pouvoir être comptée dès-lors parmi les villes du Hainaut (5).

(1) Voir plus haut p. 143.

(2) De Boussu, *Hist. de la ville de Saint-Ghislain*, p. 54 et 138.

(3) *Description de la Gaule Belgique*, p. 340.

(4) Mir., tom. 2, p. 941.

(5) Voir le mém. cons. sur les villes, p. 6, et le mémoire de Stals, en réponse à la même question, p. 8. Mir., tom. 1, p. 159, 115 et 161.

Lessines. Nous ne connaissons point d'actes antérieurs au 13e siècle relatifs à cette ville, mais il est constant que dès la fin et même dès le milieu de ce siècle, Lessines avait le titre de ville. Par une charte datée de l'an 1255, Adelaïde, dame d'Audenaerde, de Roset et de Lessines, donna à l'hôpital qu'elle y avait fondé, à Lessines, tous les revenus de cette ville. Par une autre charte, écrite en français, et datée de 1283, les échevins et la commune de la ville de Lessines reconnaissent la souveraineté du comte de Flandre (1). En 1303, Lessines soutint un long siége contre les Flamands, ce qui prouve qu'à cette époque cette ville était déjà entourée de murs.

Leuze. Cette ville a pris son origine d'une abbaye fondée par St-Amand dans un endroit inhabité qui, de la nature marécageuse de son sol, aurait reçu le nom de *Lutosa* (2). Au commencement du 9e siècle Leuze était un domaine de la couronne que Charlemagne donna en 802 à l'abbaye fondée par St-Amand (3). Leuze, ou plutôt son abbaye, changée en collégiale en 959, est mentionnée dans l'acte de partage du royaume de Lothaire.

Rœulx (*Le*). L'emplacement de cette ville était, au 7e siècle, un vallon solitaire et inhabité où St-Feuillen fut assassiné avec trois de ses compagnons, en 655 ou 658. Les habitans des environs bâtirent dans l'endroit où ce crime

(1) Cet acte a été publié dans le *Dict. géogr. de la prov. de Hainaut*, par M. Vandermaelen, art. *Lessines.*

(2) « La ville de Leuze s'éleva dans la boue par le monastère que St-Amand y fonda, et qu'il nomma *Lutosa;* nom qui désigne un terrain marécageux et ingrat, mais depuis tellement cultivé par les moines, que cette abbaye passait pour une des plus riches de la Belgique, vers la fin du 11e siècle (Verhoeven, *Mém. sur la Constitut., etc.*, p. 150).

(3) *Ad perficiendum... monasterium... fiscum nostrum qui vocatur Luthosa in pago Brabant, cum omni integritate... donamus* (Mirai, *Dipl.* tom. 3, p. 8).

fut commis une chapelle qui devint en 1125 une abbaye de Prémontrés et donna naissance à la ville du Roeulx (1).

Soignies. L'origine de cette ville est semblable à celle des deux villes précédentes. Elle dérive d'une abbaye fondée en 650 par Saint-Maldegaire, époux de Sainte-Waudru. Ce monastère ayant été ruiné par les Normands, fut, vers l'an 959 ou 965, converti en collégiale par Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lotharingie, lequel, suivant Miræus et Valère André, entoura en même temps de murs et donna une forme de ville à la bourgade qui s'était élevée près de l'abbaye (2); mais comme Vinchant rapporte que Soignies ne fut fermée de murs qu'en 1360, Dewez en conclut que la première enceinte construite au 10e siècle ne consistait probablement qu'en un rempart de terre (3). L'abbaye de Soignies est désignée dans le partage du royaume de Lothaire par les termes : *Sunniacum in Hannonia*.

Thuin. Dès le 9e siècle il y avait sur l'emplacement de cette petite ville un château bâti par les moines de Lobbes et qui passait pour une forteresse inexpugnable (4), contre laquelle échouèrent tous les efforts des Normands (5). L'abbaye de Lobbes ayant été donnée avec toutes ses dépendances à l'évêché de Liége par l'empereur Arnould en 888, l'évêque Notger bâtit ou entoura de murs la ville actuelle de Thuin en 972 ou 973 (6).

(1) *In sacello de Stenophe sito in loco martyrii S. Foillani* ch. de 1187 (Mir., tom. 1, p. 108).

(2) Miræi, *Dipl.*, tom. 2, p. 1321. Val. Andr., *Bibl. Belg.*, p. 42.

(3) *Dict. géogr.*, art. *Soignies*.

(4) *Arx inexpugnabilis* (Folcuini, *Chron. Lob.*).

(5) Delwarde, *Hist. du Hainaut*, tom. 2, p. 129.

Ce château auquel Baudouin IV, comte de Hainaut, fit faire de grands travaux, en 1185, fut détruit de fond en comble par Charles-le-Hardi en 1466.

(6) Fisen, *Hist. episc. leod.*, p. 192. *Tuinum castrum fecit et communivit*

Tournai. Comme nous nous sommes étendu longuement sur l'origine de Tournai aux pages 198 et suivantes de ce volume, il suffira d'indiquer ici les différens agrandissemens de cette ville depuis la fin de la domination romaine. Lorsque la ville de Tournai fut détruite par les Normands en 882, elle était encore renfermée tout entière dans l'enceinte romaine construite au 4e ou au 5e siècle. Tournai resta en ruines jusqu'en 912 ; les habitans qui, à l'époque de la destruction de leur ville, s'étaient retirés à Noyon, ayant alors entrepris de relever leurs habitations, ajoutèrent à l'ancien Tournai tout le quartier de la ville neuve situé à droite de l'Escaut. La nouvelle enceinte de la ville, construite entre les années 912 et 930, consistait en un mur en pierres de taille, bâti avec beaucoup de solidité et flanqué de tours nombreuses. L'enceinte actuelle de Tournai fut bâtie sous le règne de Philippe-le-Bel en 1295 (1).

PROVINCE DE LIÉGE.

Liége. Lorsque St-Lambert vint habiter Liége, au 7e siècle, ce n'était qu'un pauvre hameau (*Viculus*) (2) que St-Lambert agrandit et auquel il donna la forme d'une petite ville (3). St-Hubert en transférant à Liége le siége

in defensionem marchiæ episcopalis et protectionem lobiensis ecclesiæ (Anselmus, *in Notgero*, c. 53, ap. Chapeauville, tom. 1).

Le terme *castrum* paraît comprendre ici la ville et le château de Thuin.

(1) Nous n'avons point mentionné parmi les villes du Hainaut, Peruwelz, parce que ce n'est que depuis peu d'années que ce bourg a obtenu le titre de ville.

(2) *Morabatur Lambertus in viculo.... dicto Legia* (Nicol., *Vita S. Lamberti*, c. 16, apud Chapeauv., t. 2, p. 336. *Villam parvi adhuc nominis nec minoris meriti.... quæ Leodium dicta* (Godesch., c. 17. Chapeauv., tom. 2, p. 336).

(3) *Legia per Lambertum in urbem ampliari....* Act. St-Theod., c. 3. Act. SS. Belg., tom. 3, p. 416.

épiscopal de Maestricht, jeta les fondemens de la grandeur future de cette ville à laquelle, suivant Anselme, il accorda les droits de cité (1). Liége fut détruite par les Normands en 881 ou 882 (2), mais elle se releva promptement de ce désastre et s'accrut sous l'évêque Notger, vers l'an 971, de toute la partie de la ville qui est à gauche du fleuve et que cet évêque entoura d'une triple ligne de murs avec des forts et des tours très-élevées (3). Enfin, Liége acquit son étendue actuelle en 1203 sous l'évêque Hugues de Pierrepont (4).

Daelhem. Le nom de cette ville figure dans l'histoire dès le commencement du 13e siècle (5), mais seulement comme

Promotus est locus iste in civitatis amplitudinem (Nicol., Vita Lamb., c. 16).

(1) *Ipse* (S. Hubertus) *primum in humili Leodio, Deo opitulante, religionis posuit fundamentum, unam tantum ecclesiam ordinando, eamdemque pro temporis opportunctate fabricis et cæteris insignibus adornando. Jus civile oppidams tribuit* (Chapeauv., tom. 1, p. 129).

(2) *Reges Normannorum Godefridus et Sigifridus.... Leodium civitatem, Trajectum et Tungrensem urbes incendio cremant* (Analista Saxo ad ann. 881, apud Eccard, *Corp. hist.*, tom. 1, col. 220. Sigeb. Gembl., ad ann. 882).

(3) *Mosam fluvium qui extra civitatem fluebat civitati introduxit, et eam... per medium civitatis fluere fecit....; Tripli vallo et muro cum propugnaculis et turribus sublimibus communivit.... ut magis fecisse civitatem quam coluisse videatur* (Ægid. Aur. Vall. Chapeauv., tom. 1, p. 203).

« Lorsque Notger, dit l'auteur des *Délices du pays de Liége*, parvint à l'épiscopat, la place sur laquelle il fit construire l'église de Ste-Croix, et celle sur laquelle fut bâtie l'église de St-Barthelémi étaient hors de l'enceinte de la ville. Les quartiers de l'Isle et d'Outre-Meuse étaient alors des campagnes inhabitées, peut-être incultes, de sorte qu'il est très-vraisemblable que la ville de Liége n'occupait tout au plus en largeur que le terrain qui est entre la Meuse et le pré de la hauteur, sur laquelle est assise l'église de St-Pierre, et en longueur celui qui est entre la place aux chevaux et la collégiale de St-Barthelémi. » (*Délices du pays de Liége*, tom. 1, p. 145).

(4) *Anno 1203... opus firmissimum murorum mense septembri incohatur et prodicitur à porta Pagani usque ad S. Walburgem* (ibid., tom. 2, p. 198).

(5) *Castrum de Dalehem*, ch. de 1245, tom. 1, preuv. p. 85, 87. Butkens, *Troph. de Brab.*, p. 194.

celui d'un château autour duquel se forma peu à peu la petite ville de Daelhem.

Durbuy. C'était le chef-lieu d'un comté dès le commencement du 11e siècle. Il y avait un château très-fort. Le bourg ou village qui s'était élevé sous les murs de ce château fut entouré de murs en 1331.

Hannut. Cette petite ville, ci-devant du Brabant, doit, comme la précédente, son origine à un château mentionné dans une charte de l'an 1222 (1). Miræus pense que Hannut fut entourée de murs sous le duc de Brabant Henri I, mais elle ne paraît avoir reçu les droits de ville que longtemps après; car elle n'est point comprise au nombre des villes du Brabant dans la charte de 1212, et dans une charte de 1272 Hannut n'est appelée que *locus qui Hanut vulgariter appellatur* (2). Les murs d'Hannut furent rebâtis, ou peut-être bâtis pour la première fois, sous Jean III, vers 1340 (3). Gramaye dit qu'ils le furent de nouveau sous Wenceslas. On a des monnaies d'argent frappées à Hannut avec la légende : *moneta villæ Hanutensis*. Hannut comptait en 1435, 109 maisons et en 1526, 89.

Herve. Une charte de l'an 1098, à notre connaissance le plus ancien document dans lequel on lit le nom d'Herve, qualifie ce lieu de *prædium nomine Harve* (4). Ceux relatifs à l'époque ou Herve reçut le titre de ville manquent totalement.

Huy. Les chroniqueurs des derniers siècles du moyen âge ont débité beaucoup de fables sur l'histoire ancienne

(1) *Hannoit cum castro* (Butkens, tom. 1, preuv., p. 69).

(2) Mir., tom. 3, p. 717.

(3) Gilles de Querbs, sire de Beerges fut chargé par le duc de l'exécution de cet ouvrage, comme l'apprend une charte, datée de mars 1342, conservée aux archives du royaume.

(4) Mir., tom. 3, p. 367.

de cette ville dont ils font remonter l'origine jusqu'aux premiers temps de la domination romaine. Plusieurs auteurs modernes les ont crus aveuglement et quelques-uns ont même prétendu que la *civitas juhonum* (faute de copiste pour *civitas Ubiorum*) de Tacite, n'était autre que la ville de Huy. On a prouvé à l'évidence le peu de fondement de cette assertion (1).

Toutefois, si aucun document authentique n'atteste l'existence de Huy sous la domination des Romains, cette ville n'en est pas moins une des plus anciennes de la Belgique puisqu'elle est mentionnée parmi les villes de cette contrée par l'anonyme de Ravenne, au 9e siècle. Ce géographe lui donne le nom de Hoion. Mais quoique au 10e siècle Huy fut considéré comme la capitale du Condros et qu'un diplôme de l'empereur Othon II, daté de l'an 980, met cette ville au nombre des places principales de l'évêché de Liége, dans une autre charte de cet empereur de l'an 985 et dans la plupart des actes de cette époque, Huy ne reçoit que la qualification de *vicus*, preuve que ce n'était qu'un endroit très-peu considérable sous le rapport de l'étendue et de la population (2).

Landen. Quoique la résidence ordinaire de Pepin de Landen, au 7e siècle, ce bourg ne paraît avoir été alors qu'une simple *villa*, malgré les traditions populaires et l'assertion de l'auteur anonyme de la vie de Pepin, écrite au 12e siècle, suivant lesquelles Landen aurait été une grande ville du temps de ce maire du palais. Aucun auteur contemporain de Pepin ou des trois siècles suivans ne fait men-

(1) Voir notre *Mémoire sur les documens du moyen âge relatifs à la Belgique, avant et pendant la domination romaine.* Mém. cour. de l'Acad. de Brux. 1838, p. 44.

(2) *Vicus Hoium*, ch. de 885. *Castrum Hoyum cum ecclesiis, etc.*, ch. de 1155 (Mir., tom. 2, p. 935 et 826.

tion de Landen comme d'une ville ou d'un endroit un peu remarquable. Au 13e siècle Landen ne passait même que pour un pauvre et chétif village (1). En 1435 on y comptait 180 maisons et en 1526 seulement 78. Aujourd'hui elles sont au nombre de 145.

Limbourg. Le nom de Limbourg se lit dans des actes du 11e siècle, et il paraît que dès le siècle suivant ce lieu avait le titre de ville (2). C'est du reste à cette simple probabilité que se borne tout ce que nous savons de l'origine de cette petite ville.

Stavelot. L'emplacement de cette ville était, comme nous l'avons vu au commencement de ce volume (3), un endroit désert et couvert de bois où St-Remacle fonda un monastère en 655 (4). C'est de cette abbaye que la ville de Stavelot a pris son origine.

Verviers. Cette ville industrieuse n'était qu'un simple bourg avant l'année 1650 dans laquelle elle fut élevée au rang des villes et entourée de murs. La prospérité de Verviers, due à ses célèbres fabriques de draps, ne remonte qu'au commencement du siècle dernier (5).

Viset. Cette ville est mentionnée pour la première fois dans l'acte de partage du royaume de Lothaire sous le nom de *Vesatum* et comme étant une limite du pays de Liége (6). Suivant Adrien de Valois, Viset est désignée sur plusieurs monnaies des Carlovingiens sous celui de *Vinosatum* (7).

(1) *Landam vicum humillimum.* Act. SS. Belgii, tom. 2, p. 360.

(2) Mém. cour. sur les villes, p. 41. Gisleb., *Chron.*, p. 201.

(3) Page 148.

(4) .... *In foresto nostra nuncupatâ Arduenna comisimus ut ibi monasteria cognomento stabulaco seu Malmundarium* (Malmedi) *construantur* (Dipl. Sigeberti reg. Austr., a° 650. Mirœi, *Dipl.*, tom. 4, p. 173).

(5) *Bibliothèque des antiq. belg.*, tom. 2, p. 107.

(6) *Luigas quod de ista parte Mosæ est, et pertinet ad Vesatum.*

(7) *Not. Gall.* in voce *Vesatum.*

Par un diplôme de l'an 983, l'empereur Othon II abandonna aux évêques de Liége tous les droits que les empereurs avaient coutume de percevoir à Viset. Nous ignorons si dès lors cet endroit jouissait des droits et du titre de ville. Au commencement du 14e siècle c'était encore un lieu ouvert que l'évêque Adolphe de la Marck fit entourer de palissades et de fossés (1).

Waremme. (Borchworme, Borchwarem). Cette petite ville est connue dès le 9e siècle et elle était alors chef-lieu de la Hesbaie, mais on ignore complétement l'époque à laquelle elle acquit le rang de ville (2).

LIMBOURG.

Maestricht. Le nom de cette ville, en latin *Trajectum Mosæ* ou *Mosæ-Trajectum*, dérive de *Maes*, la Meuse, et *tricht* ou *trecht* passage. Après Tongres et Tournai Maestricht peut passer pour la plus ancienne ville de la Belgique. Cependant quoique plusieurs auteurs modernes avancent que c'était déjà une place considérable sous les Romains, que quelques-uns la confondent avec le *Tricesima oppidum* d'Ammien Marcellin (3), et que Bruining va même jusqu'à en faire l'*Atuatuca Tungrorum* (4), il est certain que Maestricht n'était encore qu'un simple village au 5e siècle. A l'exception de Tacite qui parle d'un pont sur la Meuse *pons Mosæ* qui exista très-probablement à l'emplacement du pont actuel de Maestricht (5); aucun écrit de l'époque

(1) *Eo tempore visetum firmatur partis ligneis, asseribus et fossatis* (Hocsem. lib. II, c. 19, ap. Chapeauv., tom. 2, p. 407).

(2) Mém. cour. sur les villes, p. 40.

(3) Et non *Obtricence oppidum* comme on lit dans la plupart des manuscrits de cet auteur, par erreur de copiste.

(4) *Res Belgicæ*, p. 15.

(5) Ce pont fut probablement construit sous le règne d'Auguste en même temps que la voie militaire de Boulogne, à Tongres et à Cologne. Il était

romaine n'a fait mention de *Trajectum*, pas même la Table de Peutinger ni l'Itinéraire d'Antonin en décrivant la route de Boulogne à Tongres sur laquelle était située Maestricht. Maestricht figure pour la première fois dans l'histoire lorsque vers la fin du 4e siècle, St-Servais, évêque de Tongres, transféra le siége épiscopal de cette ville au village de *Trajectum*, *ad vicum trajectensem*, comme ce saint le désigne lui-même (1). La Notice des Gaules, composée à la même époque, ne cite pas notre *Trajectum* dans le catalogue des villes de la Gaule, ce qui prouve également que ce n'était encore alors qu'un village et un endroit sans importance. Cependant lors de la destruction de Tongres par les Huns, la plupart des habitans de cette ville qui échappèrent à la mort, cherchèrent un asile à Maestricht. Cet événement et le titre de résidence épiscopale que le village de *Trajectum* avait acquis, lui valurent un accroissement rapide, de sorte qu'au 6e siècle Grégoire de Tours qualifie déjà Maestricht de ville *urbs*, qualification que du reste il lui aura attribuée plutôt en considération de la dignité dont elle jouissait qu'eu égard à la population et à l'étendue du lieu. Nous voyons en effet que longtemps après, Maestricht n'est désignée que comme un village *vicus* par l'ancien auteur des miracles de St-Hubert et par Eginhard qui toutefois en parle comme d'un endroit très-peuplé et de grand trafic (2).

de bois et fut rebâti en pierre, en 1281. St-Servais, mort en 383, fut enterré près de ce pont : *juxta pontem aggeris publici*.

(1) Hariger, Vita S. Servatii, c. 23. Acta SS. Belg., tom. 1.

(2) *Beatus pontifex Hubertus ab urbe tungrensi olim Trajecti permutatam ab eodem vico transtulit Legiam ut modicam villulam in nobilissimam civitatem et sedem episcopalem suscitaverit* (Hist. Andaginens. monast. S. Huberti auct. anon. sæc. 12 apud Martene et Durand, *Thes. nov. Anecdot.*, tom. 6).

Monasterium Sancti Servatii confessoris quod situm est in ripa Mosæ fluminis in vico qui hodieque Trajectus vocatur et distat ab aquensi palatio

Jusqu'au 15e siècle l'enceinte de Maestricht fut extrêmement resserrée, ce n'est qu'à cette époque qu'elle acquit son étendue actuelle.

Beeringen. L'histoire de cette petite ville ne remonte pas au delà du 14e siècle. Nous lisons qu'à cette époque c'était une place très-forte que le comte de Rummen assiégea en 1364, mais sans pouvoir s'en rendre maître.

Bilsen. Elle doit son origine ou du moins ses accroissemens et son existence comme ville à une abbaye fondée en 659 par Ste-Landrade dans la *villa* de *Belysia* qui était sa propriété (1). Bilsen fut brûlée par l'archiduc Maximilien en 1483, et rebâtie par Evrard de la Marck, évêque de Liége.

Bree. En 1078 Ermengarde, comtesse de Loon, donna à la collégiale de St-Barthélemi à Liége, son alleu de Brée (*alodium de Brede*) (2). C'est le plus ancien acte relatif à cette petite ville qui alors n'était au plus qu'un hameau. Nous ignorons à quelle époque Brée obtint le titre de ville. Elle l'était déjà en 1376 lorsqu'elle fut prise et brûlée par les Allemands.

Fauquemont (*Falcoburgum*), suivant plusieurs auteurs modernes, comme nous l'avons observé précédemment le *Coriovalum* de la table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin. Fauquemont est mentionnée dans le partage du royaume de Lothaire sous le nom de *Mons-Falconis*.

VIII leugas, estque habitantium et præcipuè negociatorum multitudine frequentissimus (Eginhard. de translat. martyr. Marcellini et Petri, ap. Valesium, Notit. Gall. in voce *Trajectum*).

Ces deux passages prouvent contre l'opinion de Dewez que la qualification de *vicus* n'était pas donnée au seul quartier de Maestricht qui porte le nom de *wie* ou *wyck*, mais qu'au 8e siècle elle s'appliquait au bourg entier de *Trajectum*.

(1) Anselmus ap. Chapeauv., tom. 1, præf.

(2) Miræi *Dipl.*, tom. 4, p. 505. *Villa de Brede*, ch. de 1240. Ibid. p. 569.

C'est sous la même dénomination qu'en parle Ancelin, abbé de Gembloux et continuateur de Sigebert, sur l'an 1122. (*Castrum quod Mons Falconis dicitur*). Ce n'était alors probablement qu'un château seigneurial qui donna naissance à la ville actuelle.

Haelen. Cette ancienne petite ville de Brabant, aujourd'hui simple village de la province de Limbourg, est désignée sous le nom de *Halen* dans une charte de l'an 746 (1). Ce n'est cependant que plusieurs siècles après, mais sans qu'on en connaisse la juste époque, que Haelen obtint le titre de ville. Dans le relevé des foyers du Brabant fait en 1435, le nombre des habitations de Haelen est porté à 358 et dans celui de 1526 seulement à 48. Aujourd'hui la commune de Haelen en compte plus de 400, dont 63 fermes.

Hasselt. Simple village au commencement du 13e siècle, Hasselt obtint d'Arnoul VII, comte de Chiny et de Loos, le titre de ville et une charte de commune semblable à celle de Liége. Elle fut entourée de murs en 1282 par Arnoul VIII qui, dans un diplôme daté de 1296, lui donne la qualification d'*Oppidum* (2).

Herck. Quoique Robyns (Topographie du comté de Los) et Wendelin fassent remonter l'existence de Herck jusqu'au 8e siècle, le nom de cette ville ne figure point dans des actes authentiques antérieurs à la seconde moitié du 14e siècle (3). Ce n'est même que dans le siècle suivant que l'existence d'Herck comme ville est constatée.

Looz, *Los* ou *Borchloon*. Cette ville chef-lieu d'un comté qui existait dès le 9e ou le 10e siècle et qui passa sous la domination des évêques de Liége en 1014, doit son origine au château de ses anciens seigneurs, comme l'indique son nom flamand de *borchloon* dérivé de *borcht* (château) et *loo*. On

(1) Miræus, tom. 1, p. 493.

(2) Miræus, tom. 1, p. 778.

(3) Voir Stals, *Mém. sur les villes, etc.*, p. 57.

ignore le temps précis où le village ou la bourgade qui s'était formée autour de ce château obtint le titre de ville ; il est probable que ce fut au 12e siècle, car une charte publiée par Bertholet atteste qu'en 1180 Looz était entourée de murs (1). En 1174 il s'y trouvait déjà un hôpital et une église collégiale.

Maseyck. Le nom de cette ville dérive des mots *Maes*, la Meuse et *eyck* ou *alden eyck* (vieux chêne), nom d'un endroit près de Maseyck où fut fondé, en 728, un monastère par Alard et Grimaire pour leurs filles Ste-Herlinde et Ste-Belinde (2). Cette abbaye donna naissance à un bourg qui obtint le titre de ville vers le 14e siècle. L'abbaye d'Aldeneyck est mentionnée sous le nom d'*Echa*, dans l'acte de partage du royaume de Lothaire et dans une charte de Charles-le-Chauve, insérée dans la chronique de St-Bertin ; dans un diplôme de l'empereur Henri II, donné en 1006, elle porte celui d'*Edla*, à ce que prétend Miræus (3).

Peer. Ancien chef-lieu d'un comté érigé par l'empereur Ferdinand, en 1033. Peer ne fut entourée de murs et n'acquit les droits de ville que vers 1468.

Ruremonde. Comme les noms de Rupelmonde et Termonde dérivent de la situation de ces lieux à l'embouchure du Rupel et de la Dendre, de même le nom de Ruremonde provient de celle de cette ville à l'embouchure de la Roëre dans la Meuse. Ce nom tout flamand indique à lui seul, que l'origine de Ruremonde ne peut dater d'une époque bien reculée. Aussi, suivant la plupart des auteurs modernes, n'était-ce encore vers la fin du 13e siècle, qu'un

(1) Bertholet, *Hist. du Luxemb.*, tom. 4, preuv. p. 27, *villa loensis*, ch. de 1123. Mir., tom. 1, p. 373.

(2) Wendelin prétend que Maseyck est désignée dans les lois saliques sous le nom de *Chreo-Mosdo*, mais Eccardt ne partage pas cette opinion.

(3) *Dipl.*, tom. 3, p. 11. Maseyck dans une charte de l'an 1034. *Idem*, tom. 3, p. 300.

village que Othon III, duc de Gueldre, entoura de murs et transforma en ville (1). Cependant Knippenberg prétend que Ruremonde fut fortifiée dès l'an 1231, et on trouve dans Miræus, une charte donnée par Gérard, comte de Gueldre, en 1218, dans laquelle ce prince qualifie Ruremonde de *oppidum nostrum Ruremunde* (2). L'empereur Rodolphe accorda à la ville de Ruremonde le droit de battre monnaie, en 1290.

Saint-Trond. La fondation d'une abbaye par St-Trond, en 660 ou 661, dans un domaine qui était sa propriété, et qui portait le nom de *Sarchinium*, donna naissance à cette ville (3). Dans un diplôme de l'an 746, St-Trond est qualifiée de *villa* (*villa nomine Sarcinio*). Dans un autre diplôme émané de Thieri, évêque de Metz, en 1060, elle reçoit déjà le titre d'*oppidum.* Elle l'avait probablement obtenu lorsqu'elle fut entourée de murs deux ans auparavant, en 1058.

Sittard. Deux chartes des années 1157 et 1281, dans la seconde desquelles Sittart porte le nom de *Haget Sittert* (4), sont à notre connaissance les plus anciens documens relatifs à l'origine de cette ville, sur laquelle les deux auteurs des mémoires sur les villes de la Belgique antérieures au 13e siècle, ainsi que Des Roches et Dewez ont gardé tous quatre le silence.

(1) Dewez dit que ce fut en 1290, mais Otton III était mort en 1271.

(2) Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 304.

(3) *Cœpit* (S. Trudo) *sub annum christi* 660 *vel* 661 *Sarchinii cœnobium extruere : cui postea celebre adjunctum est oppidum quod Sarchinii nomine obliterato, Trudonopolis appellatum est* (Ghesquiere, *in vita S. Trud. Acta SS. Belg.*, tom. 5, p. 2).

On lit dans la chronique de Saint-Trond : *Opidi Sancti Trudonis porta quæ exit Sarchinium* (lib. III). *Inter Sanctum Trudonem et Sarchinium quidam Libertus nomine parum alodii habuisse* (lib. IX). D'après ces passages de la chronique de Saint-Trond, Adrien de Valois conclut que *Sarchinium* ne se trouvait point à l'emplacement de Saint-Trond ; il conjecture que c'est le village de Kerkum.

(4) Mir., tom. 1, p. 281, tom. 4, p. 23.

Tongres. Voir le chap. X de ce volume.

Venloo. L'étymologie du nom de cette ville est la même que celle du nom flamand de Louvain. C'était au 13e siècle un bourg que Renaud II, duc de Gueldre, fit entourer de murs, en 1343, et auquel il accorda le titre et les prérogatives de ville.

LUXEMBOURG.

Luxembourg. Quelques médailles romaines trouvées près de Luxembourg, ne sont point une preuve suffisante pour attribuer la fondation de cette ville ou de son château aux Romains, comme le font Bertel, Bertholet, Dewez et d'autres écrivains modernes. Il n'est parlé de Luxembourg dans aucun écrit antérieur au 10e siècle. Le plus ancien monument qui en fasse mention est une charte datée du 12 avril 963. Luxembourg n'était à cette époque qu'un simple château, bâti sur l'emplacement de la ville haute actuelle, que Sigefroid, premier comte de Luxembourg, échangea avec Wikère, abbé de St-Maximin, à Trèves, contre la terre de Fehellen. Ce château était même d'une étendue peu considérable à en juger par le nom de *Luzilinburch* qu'il porte dans l'acte en question (1), et que l'évêque de Hontheim dérive de l'allemand, *lützel*, petit, et *burch* ou *burg*, château. Le comte Sigefroid agrandit et fortifia sur un nouveau plan le château de Luxembourg, et c'est sous son règne que se forma la ville haute. Dans une charte de l'empereur Henri III, de l'an 1056, Luxembourg est appelée *castrum Luizelenbun*, et dans un diplôme de Henri IV, de l'an 1065, elle porte le nom de *castrum Luizelenburch* (2). La ville basse de Luxembourg se forma dans le 12e siècle, de sorte qu'au commencement du siècle suivant, cette ville avait à peu près la même étendue que

(1) *Castellum quod dicitur Luzilinburch* (Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 142).
(2) Ab Hontheim, *Hist. dipl. trev.*, tom. 1, p. 399 et 408.

de nos jours. Cependant son enceinte actuelle ne fût commencée qu'en 1393 et achevée vers 1477, sous Marie de Bourgogne. D'après le dénombrement du duché de Luxembourg, en 1541, dont les registres sont conservés aux archives du royaume, on comptait alors dans la ville de Luxembourg, 3069 ménages ou familles contribuables.

Arlon, l'*Orolaunum vicus* des Romains. Dans la vie de St-Maximin, écrite en 839, Arlon n'est encore qualifié que de *locus* et de *castellum*, mais elle y porte déjà, ainsi que dans l'acte de partage du royaume de Lothaire, son nom moderne d'Arlon. Les Bolandistes citent une autre légende de St-Maximin, antérieure à la première de près d'un siècle, dans laquelle Arlon reçoit la qualification *oppidum* (1). Cependant dans une charte de l'an 1234 elle porte la simple dénomination de *castrum de Arlon* (2). On y comptait en 1541, 194 ménages contribuables.

Bastogne. Comme la plupart des villes du Luxembourg, Bastogne ne fut dans le principe qu'un château bâti par le comte Sigefroid, au 10e siècle, et brûlé en 1236. Mais il existait sur l'emplacement de Bastogne, dès le 6e siècle, une *villa regia* des rois francs, appelée *Belsonacum*, où, suivant Wastelain, Childebert, roi d'Austrasie, tint un plaid en 585. Le plus ancien acte connu dans lequel Bastogne est citée comme ville, date de 1237. Le nombre des familles contribuables y était en 1541 de 161.

Bouillon. D'après une tradition populaire le château de Bouillon aurait été bâti par Turpin, fils de Ghuyon ou Gui, duc d'Ardenne, sous le règne de Charles Martel (3). Cependant il n'en est point fait mention dans des actes authentiques avant le 11e siècle. Il se forma vers ce temps

(1) *Venerunt ad oppidum cujus nomen Arlonis dicitur* (Boland., tom. 7, Maii).
(2) Mir., tom. 1, p. 198.
(3) Ozeray, *Hist. de Bouillon*, p. 21.

une réunion de pêcheurs et d'autres habitans sur les bords de la Semoy, vis-à-vis du château, dont tous les coteaux voisins étaient alors couverts de broussailles ou de bois (1). Il paraît par une charte de Godefroid de Bouillon, datée de 1094 et publiée par Miræus (2), qu'à cette époque Bouillon n'avait point encore rang de ville, mais on a lieu de croire que son enceinte actuelle était déjà formée au 14e siècle (3).

Chiny. Cette ville fut, suivant Berthel et Valere André, bâtie et entourée de fossés, en 950, par Arnoul, époux de Mathilde, fille de Sigefroid, comte de Luxembourg, laquelle avait obtenu cette terre en dot de son père. Le même Arnoul qui reçut de Brunon, archevêque de Cologne et gouverneur de Lotharingie, la permission d'ériger cette possession et seigneurie en comté, avait fait élever le château de Chiny, en 945 (4). Chiny est désignée sous le nom de *castrum Chisnei*, dans une charte émanée d'Arnoul, comte de Chiny, en 1097.

Diekirch. Le nom de cette ville indique qu'elle doit son origine à la fondation d'une église (*die kirch*, en allemand l'église). Aussi n'était-ce dans le principe qu'un amas de quelques chaumières construites autour d'une chapelle. Le nombre des maisons s'y étant accru peu à peu, Diekirch fut entourée de murs et transformée en ville par Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, vers l'an 1320. Il y avait en 1541, 85 ménages contribuables.

Echternach, l'*Andethana vicus* de l'Itinéraire d'Antonin et l'*Andethanale vicus* de Sulpice Sévère. Echternach doit sinon son origine, ou du moins ses accroissemens et son existence de ville, au monastère qu'y fonda St-Willebrord,

(1) Ozeray, *Hist. de Bouillon*, p. 83.
(2) *Dipl.*, tom. 1, p. 76.
(3) Ozeray, p. 123.
(4) Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Chiny*.

vers l'an 700. Dans une charte de l'an 698 ou 699, par laquelle Ste-Irmine, fille de Dagobert I, roi de France, donna à St-Willebrord toutes les propriétés qu'elle possédait à Echternach, cette ville est désignée sous le nom de *villa Epternacum* (1), et sous celui de *vicus Andethanale,* dans le testament de St-Willebrord. L'acte de partage du royaume de Lothaire l'appelle *Ephternacum.* Dans un diplôme de l'empereur Othon III, donné en 993, Echternach n'est encore qualifié que de *locus Epternacus,* comme dans une charte de Pepin-le-Bref, en 709 et dans une autre charte de l'an 752 (2); ce qui semble attester que ce ne fut qu'après le dixième siècle que cet endroit acquit le titre et les prérogatives de ville. On y battait cependant monnaie dès le 11e siècle (3). Une charte de l'an 1346 et une autre de 1348, sont les plus anciens actes de la collection de Miræus qui donnent à Echternach le titre de ville (*oppidum*) (4). Elle était peuplée en 1541 de 161 ménages contribuables.

Grevenmacheren. C'était dans la première moitié du 13e siècle, un village ou bourg appelé *Macheren,* qui prit le nom de Grevenmacheren (*limites du comte*), lorsqu'il fut entouré de murs et reçut le titre et la forme de ville d'Henri II, comte de Luxembourg, en 1252. Population en 1541, 90 familles contribuables.

Houffalise. Le nom de cette ville est connu dès le 11e siècle, mais au 16e siècle Houffalise qui doit son origine à un ancien château seigneurial, n'était encore qu'un bourg dans lequel on comptait en 1541, 21 familles contribuables.

(1) Miræi *Dipl.*, tom. 1, p. 243. Echternach porte le même titre dans une charte de 701 (Mir., tom. 3, p. 284).

(2) Miræus, tom. 1, p. 657.

(3) Miræi *Not. eccles.*, cap. 8 et 31.

(4) Ab Hontheim, p. 328.

(5) Miræus, tom. 4, p. 277.

Marche. Le nom de cette ville dérive probablement de sa situation aux frontières du duché de Luxembourg et du pays de Liége, *marca* ou *marcæ*, signifiant limites ou frontières dans la basse latinité. Marche est désignée comme *villa* dans l'histoire des miracles de St-Remacle, patron de Marche, mort en 668 ou 669 (1). C'est le plus ancien document dans lequel on lit le nom de cette ville. Marche reçut le privilége de l'affranchissement, de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, en 1327, et par cet acte et par un autre de l'an 1314, on voit qu'au commencement du 14e siècle elle tenait rang parmi les villes du Luxembourg (2), mais on ignore l'époque à laquelle elle acquit ce rang. La population de Marche était en 1541 de 90 ménages contribuables.

Neufchâteau. Cette ville ne fut dans le principe qu'un château lequel toutefois malgré son nom de *novum-castellum*, existait dès le 8e siècle, puisque ce fut dans cette place forte qu'au témoignage d'Éginhard, Carloman prince français, enferma en 751, son frère Grippon (3). On ignore l'époque à laquelle Neufchâteau fut élevée au rang des villes.

Nassogne. Aujourd'hui simple bourg, était au 13e siècle (4), une ville qui s'était formée insensiblement autour de la collégiale fondée par Pepin de Herstal, sur le lieu où St-Monon avait vécu en solitaire, et où il avait été assassiné au 7e siècle. Nassogne est mentionnée par l'anonyme de Ravenne sous le nom de *Nassagna*. Dans un acte de l'an 1055, elle est qualifiée de *villa Nassonia*.

(1) *Act. SS. Belg.*, tom. 1, p. 480.

(2) Miræus, tom. 1, p. 580. *Oppidum Marchia*, idem, tom. 3, p. 162. L'église de Marche (*ecclesia Marchiæ*) est citée dans une charte de 1046 (Mir., tom. 3, p. 303).

(3) Bouquet, *Recueil des hist. de France*, tom. 5, p. 196. Valesii *Not. Gall.*, in voce *Novum Castellum*.

(4) Dewez, *Dict. géog.*, art. *Nassogne*.

Remich. Elle n'était encore au 16e siècle qu'un bourg peuplé en 1541 de 49 familles contribuables.

Saint-Hubert. L'abbaye fondée par Ste-Beregise en 687, dans un lieu nommé *Andaginum*, *Andainum* ou *Andagium*, donna naissance à la petite ville de St-Hubert, mais on ne sait point l'époque à laquelle elle parvint à ce rang (1). Dans une charte de l'an 1006, Saint-Hubert n'est encore qualifié que de *locus ad sanctum Hubertum* (2).

Vianen. Miræus prétend que cette ville est mentionnée sous le nom de *Mons Viennensis* dans un diplôme de l'an 698 ou 699 (3). L'origine de Vianen dérive d'un château qui existait dès le 7e siècle et dont les seigneurs portaient, dit-on, dès-lors le titre de comte. Vianen obtint celui de ville, vers l'an 1248. La fondation de l'hôpital de Vianen (*Vienna*), date de l'an 1248 (4). On y compta en 1541, 100 ménages contribuables.

Virton. Faute de documens, nous ignorons l'époque et les causes de l'origine de cette ville dont l'existence ne peut cependant remonter à un temps un peu reculé. En 1541, il y avait 103 familles contribuables.

PROVINCE DE NAMUR.

Namur. Écartant tous les récits fabuleux et les conjectures peu fondées dont l'histoire primitive de cette ville a fourni le sujet, nous trouvons dans Sigebert de Gembloux que sur l'emplacement de Namur existait, en 689, un château nommé *Navinucum* ou *Namucum* (5). Dans la vie de

(1) Wastelain, p. 237. Mir., t. 2, p. 1125. Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Andain*.

(2) Mir., tom. 3, p. 11.

(3) ... *Vineæ pecudurum unam in Monte Viennensi* (Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 244).

(4) Idem, tom. 4, p. 554 et 555.

(5) *Inter Pipinum et Gislemarum filium Warathonis apud Navinucum castrum pugna committur* (Sigeb. Gembl., *Chron.*, ad ann. 689). Dans l'édition d'Aubert le Mire qui est plus correcte on lit *Namucum castrum*.

St-Bertin, Namur est appelée *castellum Namurcum* (1). L'anonyme de Ravenne qui écrivait au 9e siècle, donne à Namur le nom de *Namon*, et la compte au nombre des villes de la Belgique, quoique ce ne fut qu'un simple village jusque vers la fin du 10 siècle (2). Ce village ou bourg renfermé dans le petit espace compris entre la Sambre et la Meuse, au pied du château de Namur, fut entouré de murs, par Albert I, comte de Namur, en 990, et dès-lors, Namur commença à être comptée comme ville. Le plus ancien document qui lui donne ce titre est, à notre connaissance, la légende de St-Popon, écrite au 11e siècle, où Namur reçoit la qualification de *Namucum civitas* (3). La seconde enceinte de la ville fut commencée par Albert II, en 1064. La troisième enceinte, ou l'enceinte actuelle, fut construite en 1414, sous le comte Guillaume II (4).

Andenne. Cette petite ville est redevable de son origine à un monastère fondé, en 689, par Pepin d'Herstal et son épouse Plectrude, dans leur château d'Ambra (*castrum Ambra* (5)). Il est mentionné dans le partage du royaume de Lothaire sous le nom d'*Andana*, et fut changé en chapitre noble, vers le 10e siècle. Dans une charte de l'empereur Henri III, de l'an 1101, Andenne est appelée *villa Andana quæ ad ecclesias septem dicitur* (6). Andenne fut brûlée par l'armée de l'évêque de Liége, en 1151, 1153 ou 1155.

(1) *Ad castellum quod Namurcum vocatur, venit* (S. Bertinus) (Vita S. Bert. auct. anon. Acta SS. Belg., tom. 5, p. 180).

(2) Dans un diplôme de l'empereur Othon III, daté de l'année 985, Namur ne reçoit que le titre de *vicus* (Miræi, *Dipl.*, tom. 1).

(3) Bouquet, *Recueil des Hist. de France*, tom. 2, p. 462.

(4) Voir Galliot, *Hist. de la ville et prov. de Namur*, tom. 3. Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Namur*.

(5) Miræus, tom. 2, p. 1125.

(6) Miræus, tom. 1, p. 368. Le surnom de *septem ecclesiæ*, dérive des sept églises que Ste-Begge construisit, dit-on, à Andenne (Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Andenne*).

Bouvignes. Dans la légende de St-Remacle, évêque de Tongres, qui vivait au 7e siècle, Bouvignes est désignée sous le nom de *villa Boviniacum* (1). Ce n'était alors qu'un village, qui fut entouré de murs et prit rang de ville, en 1176, sous le comte de Namur, Henri-l'Aveugle. Cette enceinte qui était fort resserrée fut agrandie par la comtesse Marguerite de Courtenay, en 1230 (2).

Ciney. Quoiqu'en disent Foullon et Dewez, l'existence de cette ville à l'époque romaine n'est nullement constatée par la découverte de quelques médailles de ce temps. La tradition populaire suivant laquelle St-Materne aurait élevé une église à Ciney, n'est pas plus fondée. Au 10e siècle Ciney était un village dont l'église fut soumise à l'évêché de Liége, par l'évêque Richaire, en 934 (3). Ciney paraît avoir eu le titre de ville dès le 12e siècle.

Couvin. Chef-lieu d'un comté, nommé *Coivensis* dans un diplôme de Charles-le-Simple, de l'an 910 (4), Couvin n'était en 1016, qu'un château qu'Olbert, évêque de Liége, acheta de Baudouin de Jérusalem, comte de Hainaut (5). Dans deux actes de 1155, Couvin est appelée *castrum Covinum* (6).

Dinant. Suivant la tradition populaire, laquelle du reste mérite peu de croyance, la première église de Dinant aurait été bâtie par St-Materne. Toutefois les monumens authentiques qui concernent cette ville, remontent jusqu'au 6e siècle : Dinant était alors le domaine et la propriété de St-Monulphe, évêque de Tongres et de Maestricht et fils de Randace, seigneur de Dinant. Il y consacra, en 558, une église en honneur de la Vierge et fit don à

(1) Act. SS. Belg., tom. 3, p. 491.
(2) Gramaye, *Namurcum.*
(3) Wastelain, p. 207.
(4) Miræi *Dipl.*, tom. 2, p. 805.
(5) Idem, tom. 1, p. 364. Wastelain, p. 212.
(6) Mir., tom. 2, p. 825 et 826.

l'église de Liége, de tous les biens qu'il possédait à Dinant. St-Perpetue, 23e évêque de Tongres et de Maestricht, y bâtit une seconde église sous l'invocation de St-Vincent, en 604. Dans le partage du royaume de Lothaire, l'église de N.-D. à Dinant (*S. Maria in Deonant*) échut à Charles-le-Chauve. Dinant est une des cinq villes que l'anonyme de Ravenne compte en Belgique (1). Cependant dans une charte de l'empereur Othon III, datée de l'an 985, Dinant ne porte que le titre de village (*vicus*). Nous pensons que ce ne fut qu'au commencement du siècle suivant qu'elle s'éleva au rang des villes et qu'elle fut entourée de murs. Dans une charte de 1080 pour la reconstruction du pont en pierres bâti sur la Meuse, à Dinant, cette ville reçoit la qualification de *villa* ou d'*oppidum* (2). Avant la destruction de Dinant, par Philippe-le-Bon, en 1466 et par les Français, en 1554, cette ville était renommée par ses richesses et son industrie, et avait une population beaucoup plus considérable que de nos jours.

Floreffe, aujourd'hui simple village, était au 13e siècle une petite ville avec seize rues, deux marchés et quatre portes. Floreffe avait reçu ce titre de Henri l'Aveugle, comte de Namur, qui la fit entourer de murs, en 1151, mais elle fut ruinée du vivant même de ce prince. Floreffe soutint cependant encore un long siége contre Ferrand, comte de Flandre, en 1251. Ce siége dans lequel cette ville fut presque entièrement consumée par les flammes, acheva sa ruine (3).

Florennes. Florennes était vers la fin du 10e siècle, un village ou bourg, où Gérard, évêque de Cambrai, fonda

(1) Les autres sont Nasogne, Hui, Namur et Maestricht (*Trega*).

(2) Miræi *Dipl.*, tom. 1, p. 267, *castrum de Dinant* (charte de 1155. Mir., tom. 2, p. 826).

(3) Galliot, *Hist. de Namur*, tom. 3, p. 296. Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Floreffe*. Gramaye, *Antiq. Nam.*, p. 69, 2e édit.

en 1014, une abbaye de Bénédictins (1) à laquelle Florennes doit ses accroissemens et son existence de ville ; ce monastère qui se trouvait alors hors du bourg, est compris aujourd'hui dans l'enceinte de la ville.

Dans une charte de l'an 1058, Florennes n'est encore qualifiée que de *locus qui dicitur Florinas* (2), mais dans une bulle du pape Adrien IV et dans l'acte de confirmation des possessions de l'église de Liége, par l'empereur Frédéric I, en 1155, elle porte déjà le titre de *castrum* (3).

Fosses. Fosses est encore une de nos villes nombreuses qui sont redevables de leur origine à des institutions religieuses. Celle qui donna naissance à Fosses, fut une abbaye fondée par St-Feuillen, en 633 (4) et mentionnée dans l'acte de partage du royaume de Lothaire. L'évêque Notger fit rebâtir l'église abbatiale et la fit entourer d'une forte enceinte de murs flanqués de tours. Pour ce motif, cet évêque est regardé comme le fondateur de la ville de Fosses, quoique dans le passage de Gilles d'Orval qui concerne la restauration de l'abbaye par Notger, il ne soit point question de la première (5). Il est néanmoins probable que l'évêque renferma dans la nouvelle enceinte la bourgade qui s'était formée autour du monastère. L'empereur Othon accorda un marché, un péage, une brasserie banale et un hôtel des monnaies à Fosses, que cependant il ne qualifie que de *locus* (6). Dans une charte de l'an 1154, Fosses reçoit le

(1) Miræi, *Dipl.*, tom. 1, p. 658.

(2) Mir., tom. 4, p. 4.

(3) Idem, tom. 2, p. 825 et 826.

(4) Sigeb. Chron., an. 648.

(5) *Foscensem ecclesiam condidit et muro eidem ecclesiæ circumducto et turribus in defensionem constitutis, intus religione, et foris eam communivit valida castri complexione* (Ægid. aur. Vall. apud Chapeauville, tom. 1, p. 206).

(6) *Concessimus ut in loco Fossis nuncupato thelonium mercatumque et*

titre de *villa*, et dans le diplôme de l'empereur Frédéric I, cité plus haut, celui de *castrum* (1). Gilles d'Orval qui florissait au 12e siècle, la qualifie d'*illustre oppidum*, et un autre auteur de la même époque, d'*insigne oppidum* (2). Fosses fut brûlée et détruite de fond en comble, par Henri l'Aveugle, comte de Namur, en 1140. Elle essuya le même sort, en 1429, dans la guerre que l'évêque de Liége, Jean de Heinsberg, soutint contre Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. « Fosses, dit Dewez, était sans doute à cette époque déchue de son ancienne splendeur; car cette ville que les écrivains du 12e siècle appelaient *illustre oppidum* n'est plus appelée qu'*oppidulum* par celui qui rapporte cet événement. La différence de la dénomination, ajoute cet historien (et nous partageons son avis), provient aussi peut-être d'une cause qui tient aux temps. Une ville, qui, au 12e siècle, pouvait être regardée comme une cité célèbre, distinguée, pouvait fort bien n'être considérée que comme une bicoque, au 15e siècle (3). »

Gembloux. C'est la quatrième ou cinquième ville de la province de Namur qui doit son origine comme ville à un monastère. Celui de Gembloux fut fondé par St-Wibert ou Guibert, dans la première moitié du 10e siècle. La station romaine et le village de *Geminiacum*, qui suivant toute probabilité, occupaient l'emplacement de Gembloux, furent sans doute détruits ou abandonnés à l'époque de la conquête de la Belgique par les Francs ; au moins dans un diplôme de l'an 948, par lequel l'empereur Othon I, confirma la fondation de l'abbaye de Gembloux, et dans la vie

monetam et materiam cervisiæ constitueret (Dipl. Otton apud Chapeauv., tom. 1, p. 208).

(1) Mir., tom. 1, p. 183, tom. 2, p. 826.

(2) Chapeauv., tom. 2, p. 79 et 583.

(3) Dewez, *Dict. géogr.*, art. *Fosses*.

de St-Wibert, par Sigebert de Gembloux, l'endroit où ce monastère fut fondé, n'est désigné que comme un simple domaine (1). Dans deux autres chartes du 10e siècle, Gembloux n'est qualifiée que de *locus*, mais dans l'un de ces actes elle est aussi appelée *villa* (2). L'empereur Othon I, permit de construire un château ou place forte pour servir de défense au monastère, et d'établir un marché, un hôtel des monnaies et une boucherie dans le bourg ou village de Gembloux (3). Cette autorisation paraît être restée sans résultat, car elle fut renouvelée par l'empereur Henri I, en 1224 (4). Ce ne serait donc que postérieurement à cette dernière année que le bourg de Gembloux aurait été entouré de murs et changé en ville. Néanmoins, Gembloux reçut une charte d'affranchissement dès l'année 1123, et dans le diplôme donné à ce sujet, par Godefroid I, duc de Brabant, Gembloux reçoit le titre d'*oppidum* (5). Dans cette charte renouvelée par Godefroid III, en 1187, et le plus ancien acte de cette nature que possède aucune ville du Brabant, Gembloux est appelée *burgus Gemblacensis* (6). Elle est comptée définitivement parmi les villes de Bra-

(1) *Vir nobilis et dilectus Deo Wibertus nomine construxit monasterium... in pago darmiensi in proprietate hereditatis suæ quæ Gemblones nuncupatur* (Mir., tom. 1, p. 41)

De proprietate hæreditatis suæ fundum Gemmelaus dictum delegit ad construendum monasterium (Sigeb., *Vita S. Guib.*, c. 1, n° 4).

(2) Miræus, tom. 1, p. 139 et 507.

(3) *Castellum seu oppidum ut sanctorum pignora et Deo famulantes à falsis christianis et paganis protegerentur* (Sigeb., *Chron.*, ad ann. 946).

Facultatem... castellum construendi, mercatum, percussuram monetæ, maceriam faciendi (Idem, Vita Guib, c. 2, n° 12).

(4) *Tradimus etiam eis potestatem faciendi castella atque municiones circa locum Gemblois, nundinas publicas et monetæ percussuram cum banno eis liberè liceat habere* (Mir., tom. 4, p. 231).

(5) Idem, tom. 1, p. 172.

(6) Idem, tom. 4, p. 215.

bant, en 1194 (1), et elle fit partie de cette province jusqu'en 1795. En 1435, la petite ville de Gembloux était composée de 287 maisons, et en 1526, de 148.

Mariembourg. L'emplacement de cette ville et place forte était au 16e siècle, une terre en culture dépendante d'une seigneurie appelée Beroufle que Charles-Quint acheta à l'évêque de Liége pour une valeur de 11,775 livres, du prix de quarante gros monnaie de Flandre la livre (2). Ce fut là qu'il fonda, en 1542, la ville de Mariembourg qui reçut ce nom en honneur de Marie de Hongrie, sœur de l'empereur et gouvernante des Pays-Bas.

Philippeville. Cette ville à laquelle l'archiduc Philippe, depuis Philippe II, roi d'Espagne, donna son nom, fut bâtie par Charles-Quint, en 1555, à l'endroit où existait auparavant un bourg nommé Corbigny. Elle fut fondée, comme Mariembourg, pour servir de barrière contre la France.

Rochefort. Le nom et l'origine de cette petite ville proviennent d'un ancien château, résidence des comtes des Ardennes dont Rochefort était la capitale. Les ruines de cet antique édifice couvrent encore aujourd'hui un grand espace de terrain. Rochefort est désignée dans une charte de l'an 1155, sous le nom de *castrum Rochefort* (3). On ignore si Rochefort portait déjà alors le titre de ville.

Walcourt ou *Valcourt*. Le nom de cette ville dérive de *val* ou *vallis* et *court* ou *curtis*, ferme ou manoir du vallon. Quelques écrivains ont beaucoup exalté l'antiquité de cet endroit; cependant le nom de Walcourt ne se lit point dans des documens authentiques avant le 10e siècle. Gra-

(1) Martene et Durand, *Thes. Anecd.*, tom. 1, p. 657.

(2) L'acte de vente ou d'échange, daté du 25 août 1547, est transcrit dans un cartulaire de l'abbaye de Floreffe déposé aux Archives du royaume.

(3) Mir., tom. 2, p. 826.

maye avance que Walcourt fut entourée de murs dès l'année 992, et que son enceinte fut agrandie dans la suite (1). Ce qui est plus positif, c'est que Walcourt eut dès le commencement du 11e siècle, des seigneurs particuliers, dont l'un nommé Oduin, y fonda en 1020, un chapitre de huit chanoines et un prévôt qui avaient voix aux états de Namur (2). Dans une charte de l'an 1024, Walcourt est qualifiée de *villa Walcuriensis* (3). Philippe I, comte de Namur, approuva et confirma la charte de commune de cette ville, en 1196 (4).

(1) Gramaye, *Namurcum*, p. 75.
(2) Miræus, tom. 3, p. 298.
(3) Galliot, tom. 3, p. 291.
(4) Idem, p. 280.

BIBLIOTHÈQUE

CELTO-GERMANICO-BELGIQUE

OU

CATALOGUE SYSTÉMATIQUE D'OUVRAGES ANCIENS ET MODERNES RELATIFS A L'HISTOIRE ET A LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES CELTES, DES GERMAINS, DES BELGES, DES BATAVES, DES FRISONS ET AUTRES PEUPLES ANCIENS DES PAYS-BAS AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE (1).

BIBLIOTHÈQUE CELTIQUE.

Origine, histoire civile et politique des Celtes.

* *Bouquet* (*M.*) Recueil des historiens des Gaules et de la France. Paris 1738-1822, 18 vol. in-fol. tom. 1 et 2.

Le Rouille (*G.*). Recueil de l'antiquité et préexcellence de la Gaule et des Gaulois, etc. Paris 1531, in-8°.

Du Bellay (*G.*). Epitome de l'antiquité des Gaules et de la France. Paris 1556, in-4°.

Rami (*P.*). Liber de Moribus veterum Gallorum. Basil 1574, in-8°.

Berthault (*P.*). Florus gallicus sivè rerum veteribus gallis bello gestarum Epitome. Paris 1632, in-16.

Ce petit traité bien et judicieusement écrit et dont l'auteur s'est proposé pour modèle l'historien romain Florus, contient un abrégé de l'histoire des Gaulois depuis les plus anciens temps historiques jusqu'à l'invasion des Francs.

Cassau (*J.*). Les dynasties ou traicté des anciens rois des Gaulois et des Français depuis le déluge successivement jusques au roy Merovée. Paris, in-8°.

Cet ouvrage dédié à Louis XIII, n'est qu'un véritable roman compilé dans des chroniqueurs de l'espèce de Clerembaut, de Lucius de Tongres et de Hugues de Toul.

* *Boxhornii* (*M.-Z.*) Originum Gallicarum liber, in quo veteris et nobilissimæ Gallorum gentis origines, antiquitates, mores, lingua et alia eruuntur et illustrantur; cui accedit antiquæ linguæ britannicæ lexicon britannico-latinum, etc. Amst. 1654, in-4°.

Ouvrage curieux, estimé et rare (Voir Pacquot, art. *Boschum*).

De Mezeray. Histoire de France avant Clovis. Amst. 1693, in-8°, 1692, in-4°.

Pezronii (*P.*) Antiquit. gentis et linguæ Celtarum. Paris 1696, in-8°.

(1) Notre intention fut d'abord de donner une courte notice bibliographique sur un grand nombre d'ouvrages désignés dans ce catalogue, mais le défaut d'espace nous a encore obligé à renoncer à ce projet et à supprimer la plupart de ces notes. Nous nous contenterons d'indiquer les ouvrages et traités principaux, par la marque *.

Pezron. Antiquité de la nation et de la langue des Celtes autrement appelés les Gaulois. Paris, 1703 ; in-12.

Le P. Pezron est un auteur sans critique. Son livre n'est qu'une suite de paradoxes les uns plus bizarres ou plus ridicules que les autres.

Desours de Mandajors (*L.*). Nouv. découverte sur l'état de l'ancienne Gaule du temps de César. Paris 1596 (1696), in-12.

— Dissertation hist. et géogr. sur l'état de l'anc. Gaule. Avignon. 1712, in-12. 78 pag.

* *Martin* (*J.*). Histoire des Gaules et conquêtes des Gaulois depuis leur origine jusqu'à la fondation de la monarchie française. Paris 1752, 2 vol. in-4°, fig.

— Le même ouvrage, continué par J. Fr. de Brezillac. Paris 1780, 2 vol. in-4°.

Gibert. Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules et de la France. Paris, 1744, in-12, 1772, in-8°.

* *Schœpflini* (*J. D.*) Vindiciæ celticæ. Argentor. 1754, in-4°.

C'est un des meilleurs écrits que l'on possède sur l'histoire primitive des Celtes ou Gaulois. L'auteur refute avec beaucoup de sagacité les écrivains qui avaient prétendu que les Celtes et les Germains ne formaient qu'une même race.

Serpette de Méricourt. Histoire de la Gaule. Paris, 3 vol. in-8°.

Histoire de l'ancienne Gaule tirée des monumens romains. Paris, 1760, in-4° avec une carte.

Laureau. Histoire de France avant Clovis. Paris, 1785, in-12, 1789, in-4°, ou 2 vol. in-12.

* *Bacon-Tacon* (*P. J.*). Recherches sur les origines celtiques principalement sur celles du Bugey, considéré comme berceau du delta celtique. Paris, 1798 et 1808, 2 vol. in-8° avec 10 grav.

* *De la Tour d'Auvergne* (*Ch. Malo Corret*). Origines Gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source, ou recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique, etc. 3° édit. Hamb. et Paris, 1802, in-8°.

La première édition de cet ouvrage parut sous le titre de : Nouvelles Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, pour servir à l'histoire de ce peuple; par M. L. T. D. C. Bayonne, 1792, in-8°, 2° édit. 1795.

* *Picot* (*J.*). Histoire des Gaulois depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs, etc. Genève, 1804, 3 vol. in-8°.

Davies (*Ed.*). Celtic researches on the origin, traditions and langage of the ancient Britons. Lond. 1805, in-8°.

L'auteur se livre à des recherches sur l'origine des Celtes, sur celle de leur langue et sur ses affinités avec l'hébreu, le grec et le latin.

Robert (*A.*). Vindication of the Celts, etc. (Apologie des Celtes d'après d'anciens documens authentiques, suivie d'observations sur l'hypothèse de Pinckerton relative à l'origine des nations européennes, et un mémoire sur les Scythes ou Goths). Londr. 1805, in-8°.

De Fortia d'Urban. Tableau de la Celtique ou Gaule transalpine,

(tom. 3 et 4 du tableau histor. et géogr. du monde, par le même. Paris 1810, 4 vol. in-12).

Le Deist de Botidous, des Celtes antérieurement aux temps historiques, etc. Paris, 1817, in-8°.

L'auteur y décrit la marche des colonies celtiques en Europe, en s'aidant des étymologies du bas-breton et du Gallois.

Dufau (*M. A.*). Histoire de la Gaule sous les Gaulois et les Romains, servant d'introduction à l'histoire de France. Paris, 1819, in-12.

De Renneville. Coutumes Gauloises ou origines curieuses et peu connues de la plupart de nos usages. Paris, 1819, in-12, fig.

Badlof (*J. G.*). Neue untersuchung des Keltenthums zur aufhellung der urgeschichte. Bonn 1822, in-8°.

L'auteur place la patrie primitive des Hyperboréens des anciens Grecs dans la Scanie et leur attribue l'origine de l'oracle des Delphes. On y trouve aussi des observations sur la langue des anciens Germains et Belges.

* *Berlier* (*Th.*). Précis histor. de l'ancienne Gaule, ou recherches sur l'état des Gaules avant les conquêtes de César. Brun, 1822, in-8°.

C'est une excellente introduction à la traduction des commentaires de César, par le même auteur.

La 1re partie traite des Celtes, Gaulois et Galates en général; la 2e des Gaulois cisalpins; la 3e des Gaulois transrhénans; la 4e des Gaulois scordisques; la 5e de la république de Marseille; la 6e de la Gaule Narbonnaise; la 7e de la Gaule chevelue; la 8e contient des considérations générales sur les mœurs, institutions, usages et caractère des Gaulois et des observations sur l'esprit qui a dirigé la composition de ce précis.

L'auteur a pris principalement pour guides Polybe, Tite Live, Diodore de Sicile, César et Tacite.

* *Thierry* (*A.*). Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine. Paris 1828, 3 vol. in-8°.

Cet ouvrage, l'histoire la plus complète de l'ancienne Gaule que nous possédions, est plein d'aperçus neufs, mais dont quelques-uns peuvent paraître un peu hasardés surtout en ce qui concerne la Belgique.

Mayer. De l'établissement des Romains dans les Gaules transalpines depuis leur arrivée dans ce pays, jusqu'à sa conquête par Jules César. Bamberg 1803, in-8°.

Reichard. Geograph. nachweisungen der kriegsvorfälle Casars u. seiner truppen in Gallien, nebst Hannibals zug über die Alpen. Mit 1 karte von Gallien, Leipz. 1832, in-8°.

Rangoneau. Introd. à l'hist. de France ou précis hist. de ce qui s'est passé dans l'emp. rom. et dans les Gaules, depuis l'époque de la conquête de ces dern. prov. par Jules César, jusqu'à celle de leur entière occup. par les Francs. Paris, 1811, in-8°.

Postel (*G.*). Histoire mémorable des expéditions depuis le déluge, faites par les Gaulois ou François. 1568, in-8°.

Lacarry (*Æ.*). Historia coloniarum tùm à Gallis in ceteras nationes missarum, cùm exterarum nationum in Gallias deductarum. Clarom. 1677, in-4°.

Schreiben an Nicolai über die volkerstamme und keltischen namen in Deutschland. Halle, 1817, in-8°.

Economie rurale, nourriture.

De Paulmy. Essai d'une hist. de la vie privée des Francs. (Mélanges tirées d'une grande bibliothèque).

* *Le Grand d'Aussy*. Histoire de la vie privée des François depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours. Paris, 1783, 3 vol. in-8°, 2e édit. avec notes par Roquefort, Paris, 1815, 3 vol. in-8°.

Ce savant ouvrage qui n'est que le commencement d'un vaste travail devant embrasser tous les usages de la vie privée des Gaulois et des Français, traite de l'économie rurale et de la nourriture de ces peuples depuis les premiers temps historiques.

* *Rougier de la Bergerie* (*J. B.*). Histoire de l'Agriculture des Gaulois depuis leur origine jusqu'à Jules César considérée dans ses rapports avec les lois, les cultes, les mœurs et les usages. Paris, 1829, in-8°.

Ouvrage qui se fait lire avec plaisir et dans lequel l'auteur écrit savamment et judicieusement sur la matière qui fait le sujet de son livre.

— Histoire de l'Agriculture ancienne des Romains considérée dans ses rapports avec celles des Gaules, de la Grèce et de l'Europe. Paris, 1834, in-8°.

Habitations.

* *Dulaure* (*J. A.*). Des cités, des lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois, de leur architecture civile et militaire avant la conquête des Romains. (Mém. de la Société roy. des Antiquaires de France, tom. 2, p. 82).

* Les villes de la Gaule rasées par J. A. Dulaure, et rebaties par P. A. de Golbery; réfutation. Strasb. 1821, in-8°.

Traduit en latin et inséré dans le 5e vol. de l'édition de César de la bibliothèque classique de Lemaire.

Dunand. Mémoire hist. et crit. sur cette question: Les Gaulois avaient-ils des villes avant les Romains, et quels étaient les caractères propres de ces villes? (Mémoires de la Société littér. de Cassel, tom. 1).

* *Schayes* (*A. G. B.*). Dissertation sur la même question, dans le Bulletin des Sciences histor. et Archéol. par de Férussac. Paris, novembre 1830.

* *Fallue* (*L.*). Mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la seine et sur ceux de la rive Saxonique (Mém. de la Société des Antiq. de Normandie, tom. 9, p. 160).

La question des villes Gauloises, des *oppida, castella, castra, clausuræ* y est traitée avec beaucoup d'érudition et de critique.

Vêtemens.

Johanneau (*E.*). De l'étymologie du nom de chemise en français, en latin, en grec et en Breton, et de quelle étoffe elle était faite chez les Gaulois (Mém de l'Acad. Celtique, tom. 2).

Mariage, condition des femmes.

Roland d'Erceville (*B. G.*). Recherches des prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour, etc. Paris, 1787, in-12 de 220 pages.

Johanneau (*E.*). Extrait de l'ouvrage précédent (Mém. de l'Acad. Celt., tom. 4).

Art militaire.

Courtalon Delaistre (*J. Ch.*). Recherches sur la Tactique des Gaulois (Journal de Verdun, mai et septembre 1770).

Monges (*A.*). Mémoire sur l'épée Gauloise et sur les procédés que les anciens ont suivis pour convertir le fer en acier, avec 5 planches (Mém. de l'institut, classe de littér. et beaux arts; tom. 5, 1804).

État politique.

Belley (*A.*). Mémoire sur l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de nom de plusieurs villes (Mém. de l'Acad. des inscript. tom. 19).

Levesque de Burigny. Mémoire sur ce que l'on sait du gouvernement politique des Gaules lorsque les Romains en firent la conquête (ibid., tom. 40).

Perrechot (*Cl. J.*). De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules, dès le temps celtique jusqu'à la rédaction des coutumes (Besancon), 1784 et 1786, 2 vol. in-4°, Londr. 1790, 5 vol. in-12.

* *Raepsaet.* Mémoires sur la législation des Gaules (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 1 et 2).

Culte.

Lescalopier (*P.*). Theologia veterum Gallorum. 1660.

Longueval. Discours sur la religion et les mœurs des anciens Gau!osi (en tête du 1er vol. de la *Gallia christiana*).

* *Martin* (*G.*). La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'Antiquité. Paris, 1727, 2 vol. in-4°.

Duclos. Sur les dogmes les plus connus de la religion Gauloise (Mém. de l'Acad. des inscript., tom. 18).

Freret (*N.*). Sur la nature et les dogmes les plus connus de la religion Gauloise (ibid., tom. 18).

— Observations sur la religion des Gaulois (ibid., tom. 24).

Pasual Fenel (*J. B.*). Plan systémat. de la religion et des dogmes des anciens Gaulois, avec quelques réflexions sur le changement de re-

ligion arrivé dans les Gaules et ensuite dans la Germanie entre le temps de J. César et celui de Tacite (ibid., tom. 24).

* *Chiniac de la Bastide* (*P.*). Dissertation sur la nature et les dogmes de la religion Gauloise. Paris, 1769 et 1780, in-12.

Cet ouvrage composé d'après les écrits précédens de Duclos, Freret et Fenel, a été réimprimé dans l'Histoire des Celtes, par Peloutier, 2e édition.

Hetzrodt (*J. B. M.*). Mémoire sur le culte des pierres chez les Celtes (Mém. de l'Acad. Celt., tom. 5).

* *Cambry* (*J.*). Monumens celtiques, ou recherches sur le culte des pierres, précédées d'une notice sur les Celtes et les Druides, et suivies d'étymologies celtiques. Paris, 1805, in-8°.

* *Dulaure*. Des monumens celtiques appelés pierres branlantes (Mém. de la Société des Antiq. de France, tom. 2, nouv. série, p. 75).

Johanneau (*E.*). Notice sur l'origine étymol. mythol et historique de quelques noms de lieux et de peuples d'un canton de l'ancien évêché de Leon, et par suite sur la situation du paradis des Gaulois (Mém. de l'Acad. Celt., tom. 2)

— Origine du rapport singulier du nom de l'année, avec celui du soleil et du loup, en celtique et en grec (ibid.).

— Lettre sur l'origine astronom. et étymologique de Belenus, dieu des Gaules, de la Norique et de l'Illyrie (ibid.).

Van Alpen de Stolberg. Dissertation sur Hercule surnommé Saxanus et sur l'Hercule surnommé Magusanus (Mém. de la Société des Antiq. de France, tom. 6).

Taillepied (*N.*). Histoire de l'état et république des Druides. Paris, 1564, in-8°.

Keysler. Dissertatio de visco Druidum, 1730.

Pufendorfer. Dissertatio de Druidibus.

* *Miller* de Druidis occidentalium populorum philosophis. Ulm, 1744, in-8°.

C'est un des meilleurs écrits que nous ayons sur cette matière.

Frick (*J. G.*). Commentatio de Druidis. Ulm, 1744, in-4°.

Schwabe. De semnotheis.

Duclos. Mémoires sur les Druides (Anc. Mém. de l'Acad. des inscript, tom. 19).

Stradtmanus (*J. Ch*) Sendschreiben an den H. D. Crusius, ob die Druiden gute lateiner gewesen. Hamb. 1748, in-4°.

Schurtzfleisch. Dissertatio de veteri instituto Druidarum (Dans ses opuscules histor., p. 831).

* *Toland* (*Jh.*). Historie der Druiden; aus d. Englischen von J. Ph. Cassel. Braunschw., 1763, in-8°.

* *Toland*. History of the Druids, new. edit. by Hudleston. Lond., 1809, in-8°.

Davis. Mythologie of the Druids. in-8°.

Ledwich (*E.*). On the religion of the Druids (Archælogia vol. 7, art. 33).

L'auteur de cette dissertation refute les opinions des savans qui prêtent aux Druides

des connaissances étendues. Il ne leur reconnaît que la plus grossière superstition.

Borlase. History of the Druids.

Smith (*J.*). Gallic antiquities, etc. (antiquités galiques, conten. une histoire des Druides, particul. de ceux de Calédonie, une dissertation sur l'authenticité des poëmes d'Ossian, etc).

L'auteur dérive le nom des druides, de *druild*, en gallique hommes sages, terme dont se servent encore les montagnards du pays de Galles et de l'Écosse pour signifier des philosophes qui étudient la nature ou des magiciens. Les Eubages n'étaient point, suivant Smith, des devins, mais des Druides novices. Il déduit leur nom de *deo* ou *deu phaisle* qui se prononce dans les cas obliques *eu vaisle*, et signifie des jeunes gens pleins de bonté ou qui promettent de devenir des hommes distingués et vertueux. Smith prétend encore que les Druides ne tombèrent dans l'idolâtrie qu'après la conquête des Gaules et de la Grande-Bretagne par les Romains, et que dans les sacrifices humains ils n'immolaient jamais que des malfaiteurs.

De Rosny (*A. J. N.*). Recherches histor. sur les Druides. Paris, 1810, in-8°, 22 pag.

Chiniac de la Bastide (*P.*). Dissert. sur l'établissem. de la religion dans les Gaules. Paris, 1770, in-12, et Hist. des Celtes, par Pelloutier, 2e édit.

Langue, état des lettres, industrie et arts.

Lempereur. Dissertation sur la langue celtique, 1706.

* *Bullet* (*J. B.*). Mémoires sur la langue celtique, conten. 1° l'histoire de cette langue; 2° une description étymolog. des villes, rivières, montagnes, etc. des Gaules; 3° un dictionnaire celtique. Besançon, 1754-1770, 3 vol. in-fol.

Denina (*Ch. J. M.*). Mémoire sur la langue celtique et celles qu'on prétend en être sorties (Mém. de l'Acad. de Berlin, 1786).

Bonamy (*P. N.*). Mémoires sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination des Romains (Anc. mém. de l'Acad. des inscript., tom. 24).

Forcatuli (*St.*) De gallorum imperio et philosophia libri VII. Genovæ 1579, 2e éd. 1595, in-8°.

Cet auteur est très-savant, mais manque de critique (Voir Pacquot, tom. 5, p. 6).

Bulæi (du Boulai) C. E. Historia veterum academiarum Galliæ Druidarum, Paris, 1666, in-8°.

Obrecht (*U.*). Exercitatio de philosophia celtica; prodromus rerum celticarum, 1688, in-8°.

* *De Caylus* (*A. Cl. Ph.*). Recueil d'antiquités égypt., étrusq., grecq, rom. et gauloises. Paris, 1752-67, 7 vol. in-4°, fig.

BIBLIOTHÈQUE GERMANIQUE.

Bibliographie.

B. L. B. Dissertatio epistolaris ad Th. Fritschium de thesauro antiquitatum germanicarum augendo, 1721, in-4°.

(*Treuer*). Delineatio thesauri antiquitatum germanicarum. s. l. et a. 8°.
Conspectus suppellectilis treverianæ quæ ad conficiendum thesaurum antiquitatum germanicarum destinata fuit. Goett., 1738, in-8°.

Stombergh. Catalogus scriptorum, quibus Treveri thesaurum antiquitt. germanicar. complendum et supplendum arbitratur. s. l. et a. 8°.

Senckenbergii (*H. C.*) Delineatio thesauri antiquitt. Germanicar. (struvii syntagma juris feudalis. Erf., 1734, in-4°).

Noltenii (*B. A.*) Conspectus thesauri antiquitatum Germanicar. Lips. 1735, in-4°, et dans *Fabricii* bibliographia antiquaria. ed. auct. Schaffshausii. Hamb., 1760, in-4°.

Jenichen. Index ad R. A. Noltenii conspect. A. G. 1738.

Meinders (*H. A.*) Thesaurus antiquitatum francicar. et saxonicar. Lemgo, 1740, in-4°.

C. V. N. (Nettelbladt.) Conspectus scriptorum rer. Suio—Goth. 1756, in-4°.

Hummel (*B. F.*). Bibliothek der deutschen alterthümer, systematisch geordnet und mit anmerkungen versehen. Numb. 1787, in-8°, supplement. ibid., 1791, in-8°.

Julius (*N. H.*). Bibliotheca germano-glotica, oder versuch einer litteratur der alterthümer, der sprachen und völkerschaften der reiche germanischen urspungs und germanischer beimischung. Hambourg, 1817, in-8°.

Origine, histoire civile et politique des Germains.

Taciti Germania. — Il y a plus de quarante éditions de la Germanie de Tacite, nous n'en citerons que celles remarquables par les commentaires qui servent à leur éclaircissement (1).

Tacitus (*C. C.*). De moribus et populis Germanorum, cum comment. A. Althameri, Brentii, etc., opera et studio Sim. Fabricii. Aug. Vindel. in-8°.

— Cum notis criticis. Collectio monumentorum veterum de antiquo statu Germaniæ et notitia Germaniæ antiquæ ejusque usu epistola IV. Helmst. 1652, 1678, 4°.

— Cum perpetuo et pragmatico commentario ed. J. C. Dithmanus, 1725, in-8°.

— Ex rec. Ernesti et Grateri. Altenb., 1786, in-8°.

— Cum var. lect. brevibusque annot. hucusque ineditis P. Dn. Longolii ex m. s. ed. à J. Kappio. Lps. 1788, in-8°.

— Mit stellen belegt, erlautert etc., von J. E. Schwedler 1 and 2 häfte. Halle, 1794-95.

— Mit gramm. philol. und hist. anmerk von C. G. G. Koch. Meissen 1799, in-8°.

(1) Voir : Fabricii biblioth. latina ; Harles introd. in notitiam literaturæ Rom. Fuhrmann's Handbuch, Ebert's bibliograph. Lexicon, Hummels Bibliothek der deutschen Alterthumer, Kayser volstand. Bücher-Lexicon, th. 5, s. 386. Klemm, Handbuch der German. alterthumskunde, s. 393.

—Cum var. lect. brevibusque annott. ed. à Gf. Gbr. Bredow. Helmst., 1816, in-8°.

— Rec. var. lect. instruxit annotationemque Bredowii integram addidit Fr. Passow. Berl., 1817, in-8°.

— Ex rec. Longolii ed. J. Kappius et Ph. G. Hess. Lps. 1824, in-8°.

Traductions. Von den sitten der alten Deutschen, aus den latein. des Tacitus. Nebst. einig. Anmerk. von C. F. Kretschmann. Lpz. 1779, in-8°, Dann. 1780, in-8°.

—Nebst einem commentar. von C.G. Anton. Lpz. 1781, in-8°. Gorlitz, 1799, in-8°.

—Mit erklärende anmerkungen, ausführungen und abhandlungen, und einem geogr. histor. Wörterbuche von J. G. M. Ernesti. Nürnb. 1791-92, 2, ble in-8°.

— Mit Anmerk. und einem vierfachen register von F. W. Tonnies. Berl., 1816, in-8°.

— Erlautert von Ph. E. Haus. Mainz, 1791-92, 2 th. in-8°.

— Mit anmerk. von G. G. Bredow. Helmst. 1809, in-8°, neue augsg. von J. Billerbeck. Dat. 1816, in-8°.

—Mit hist. antiqu. Anmerkungen erlautert von Fr. Bischoff. Eisenach, 1816, in-8°. F. W. Tönnies. Berl., 1818, in-8°.

— Mit erlaut. von K. Sprengel. Halle, 1817 und 1819, in-8°.

— Volständig erlautert von J. F. K. Dilthey. Brschw. 1823, in-8°.

Panckoucke (*C. L. F.*). La Germanie, trad. de Tacite, avec un nouv. comment. extrait de Montesquieu et des princ. publicistes ; les rapprochemens des mœurs germ. avec celles des Romains et de div. autres peuples, particul. avec celles de la nation française ; des notes hist. et géogr., une table chronol. indiquant les progrès des diff. peuplades de la Germanie, leurs envahissemens successifs et leurs établissemens ; la traduct. des princip. variantes extraites de tous les commentateurs de Tacite. Paris, 1824, in-8°, et atlas in-4°.

Examens littéraires des nouv. comment. de C. L. F. Panckoucke extrait de Montesquieu et des princip. publicistes, adapté à la traduct. de la Germanie de Tacite, par Quatremère de Quincy, Laya, Champollion et autres. Paris, 1826, in-4°.

Tacitus Germania. Ubers. und mit Anmerk. versehen von H. W. F. Klein. Münch. 1826, in-12.

—Mit erlaut. von F. Bürlau, J. Weiske und K. von Leutsch. Lpz. 1828, in-8°.

B. Rhenani. Castigationes in libellum Taciti de Germania (rer. germ. lib. III, p. 375).

Kirchmaier. (*G. C.*). Thesium ex Tacito potissimum Enneas. Witenb. 1663, in-4°.

—Urschrift, ubersetzung, erläuterung von Gerlach und Wackernagel. Basel, 1837.

Le commentaire qui accompagne cette dernière traduction, offre un résumé complet de toutes les nouvelles découvertes faites sur les antiquités germaniques.

Commentaires.— In C. C. Tacitum de Germania liber commentarius. Vitemb, 1664, in-8°, fig. (avec le texte).

Omeis (*M. D*). Progr. ad C. C. Taciti de morib. Germanor. libellum. Alt. 1679, in4°.

Kirchmaier (*G. C.*). Specilegium ad Germ. antiquitt. Taciti. Witemb. 1698, in-4°.

Pestelii (*F. W.*) Pr. animadversiones quædam ad Taciti Germaniam. Rinteln 1747, in-4°.

Gebauer (*G. C.*). Vestigia juris germania ciutiquissimi in Taciti germaniâ obvia s. diss. XXII, in varia illius libri loca. Gott., 1766, in-8°.

Amelang (J. G.). Gedanken über den plan der Tacitus von den sitten der Deutschen, nebst Erklarung einiger altdeutschen sitten. (Dans le journal Encyclop. Düsseld., 1774, 3-5ᵉ livr. et la trad. de la Germanie par Ernesti. Append. p. 23).

Arndt. (*G. A.*). Diss. quatenus Taciti de Germania libello fides sit tribuenda. Lps. 1775, in-4°.

Springer. (*J. C. E.*). Versuch eines beweises dass Tacitus seine erzählungen von den alten Teutschen aus Westfalen genommen habe. (Galterus hist. bibl. th. 9).

Anton. Uber des Tacitus Abhandlung über lage, sitten, etc. Germaniens, aus den provincialblattern. Leipz. u. Gorl. 1781. 1 st. Ernestis uebers. des Germ. Anh. s. 1-22.

Folckel (*L.*). De Fontibus unde Tacitus quæ de Germania tradidit, hausisse deque consilio quod in scribendo libro de Germanis secutus esse videtur. Marb. 1788, in-8°.

Ernesti (*J. J. M.*). Versuch eines geogr. histor. Wörterbuchs, vornehmlich zum gebrauch des C. C. Tacitus über Deutschland. Nurnb., 1792, in-8°.

Charitius. Utrum satis fide digna sint, quæ Tacitus in l. de mor. Germ. tradidit Viteb. 1792.

Hartmann (*M. H.*). Lib. Observationum in Taciti Germ. ps. 1. 2. Guben 1802-1804, in-4°.

Emmerling. Chn. Aug. God. de locis nonnullis in Taciti Germaniâ Lips. 1808, in-8°.

Bredow. Leben und charakter des Tacitus, quellen, aus denen er seine nachrichten über Germanien Scöpfte, glaubenswürdigkeit s. 45 (dans sa traduct. de la Germanie).

Ammon (*J.*). Und *Baumlein* (*W.*). Deutsche Alterthumer der Mythologie und sprache, oder comm. zu Tacitus schrift de situ, moribus et populis Germaniæ. Tüb. 1817, in-8°.

Rühs (*Fr.*). Ausführliche erlaüterung der ersten zehn capitel der schrift des Tacitus über Deutschland. Berl., 1821, in-8°.

Selling. Observationes criticæ in Taciti Germaniam. Accessit nova codicis Hummeliani collatio. Augsb., 1830, in-4°.

Eggerlingii (*J. H.*) Dissertatio de Vocabulo Germaniæ Bremæ. 1694, 4°.

Beneken (*G. W. F.*). Teuto, oder urnamen der Deutschen mit erlauterungen. Erlang., 1816, in-8°.

Peutinger (*Conr.*). sermones convivales de mirandis Germaniæ antiquitatibus. Arg., 1506 et 1530, in-4°. Jen., 1684. Aug. Vind., 1781, in-8°.

Irenici (*Fr.*) Germaniæ exegesos volumina xii. Hagan., 1510, fol.

Mutii (*A.*) de Germanorum prima origine, moribus, institutis, legibus et memorabilibus pace et bello gestis libri 31. Basil., 1539. in-fol.

Schonhovii (*H. A.*) de origine et sedibus Francorum, de Chamavis, Bructeris, Tencteris aliisque et quodnam vocis Germanis, etc. prov. (1549).

Glareani (*H.*) Commentarius de vetustis Germaniæ populis 1552, in-8°.

Ol. Magni. de omn. gent. septentrionalium variis conditionibus statibusve et de morum, rituum, superstitionum ect. diversitate. Basil., 1567, in-fol.

Pappi (*J.*) Germaniæ vet. descriptiones ex probatiss. auctorib. latinis et græcis. Argent., 1591, in-8°.

Ortelii (*A.*) Aurei sæculi imago, Germanorum veterum vita, mores, ritus et religio. Antv., 1596, in-4°, fig.

B. Rhenani Res Germanicæ. Acced. ejusd. et J. Willichii in lib. c. Taciti de morib. Ger. comment. Birchemeri descriptio germaniæ. Ger. Noviom. inferior. Germaniæ hist; C. Celtis de situ et morib. Germaniæ ac Hercynia sylva additiamenta. Argent., 1610, in-8°.

* *Cluverii* (*Ph.*) Germaniæ antiquæ libri iii Lugd. Bat., 1616, 1624, 1632, in-fol.

Excellent ouvrage qui, malgré sa date déjà ancienne et les découvertes récentes, est encore consulté avec fruit.

A. Liebenstein (*Ph. C.*). Orat. de antiquæ Germaniæ Germanorumque laudibus ex c. Taciti de morib. Germanor. libello sumta, Tub., 1627, 4°.

Bertii (*B.*) Commentarii rerum Germanicarum. Amst., 1632, in-4°.

Hagelgans (*J. H.*). De prisca Germanorum ætate. Cob., 1635, s. 12.

Bebelii (*H.*) Opuscula de laude, antiquitate, imperio, victoriis rebusque gestis veterum Germanorum (*in Schardii scriptor. rer. German.* tom. 1, f. 256).

Waldenfels (*Ch. Ph.*). Selectæ antiquitatis libri xii, de gestis primævis; item de origine gentium nationumque migrationibus atque præcipuis nostratium dilocationibus. Norimb., 1677, 22 th. in-4°.

Servii Pacati et *Sigfr. Prisci* Germaniæ antiquæ et novæ contentio singularis. (sinè loco), 1676, in-12.

Praun. (*M.*) Der alten teuschen reichs sachenanmuthigkeiten in sich begreffend den wahren neu entdeckten uhrsprung der Teuschen und anderer Europ. Volker. Speyer. 1685, in-8°.

Conring. (*H.*). Collectio monumentorum veterum de antiquo statu Germaniæ. Helmst., 1678, in-4°.

* *Hachenbergii* (*P.*) Germania media, publicis dissertationibus in Acad. Heidelberg proposita. ed. 2ª 1687, ed. 3ª G. Turckius recensuit ac dissertationem de geographia Germaniæ medii ævi adjecit. Halæ Magd., 1709, in-4°.

Dissert. 1ª de regimine veterum German. D. 2ª de Generib. seu ordinib. veter. Germ. D. 3ª de legibus vet. Germ. D. 4ª de re militari vet. Germ. D. 5ª de nuptiis vet. Germ. D. 6ª de studiis vet. Germ. D. 7ª de lingua vet. Germ. D. 8ª de religione gentili vet Germ. D. 9ª de re feudali vet. Germ. 10ª de re nummaria vet. Germ. D. 11ª de re rustica vet Germ. D. 12ª de re funebri.

Wagner's von *Wagefels* (*H. J.*). Ehrenruff Teutschlands, der Teutschen und ihres reichs. Wien, 1691, fol.

Paulini. (*Ch. F.*) Geographia curiosa seu de pagis antiquæ præsertim Germaniæ commentarius. Francof., 1699, in-4°.

Bircherodii (*Th*) Epist. de deperditis septentrionalium antiquitatibus (westphalea monumenta rer. Germ. t. 3).

Weller (*J. G.*). Verwandtschaft der Deutschen und nordischen alterthümer (saml. des gesellsch. der freyen künste zu Leipz. 1. b.)

— Vergleichung der alten Deutschen mit der uralten romisch. und griesch. geschichte (ibid.).

Ursachen warum in Deutschl. so wenig überbliebene denkmale von den alten Deutschen angetroffen werden (ibid., 3ᵉ b.)

Ch. Cellarii Diss. hist. de Cimbris et Teutonis. Hal., 1701, in-4°.

* *Trogili Arnkiel* (*M.*). Der Uralten mitternächtischen volker leben, thaten und bekehrung. Hamb., 1709. 4 th. mit k. in-4°.

Hæpfneri (*P. Ch.*) Germania antiqua oder kurze fragen von den alten gebrauchen der Teutschen bis auf Carl den Grossen. Halle, 1711, in-12.

* *Spener* (*J. C.*). Notitia Germaniæ antiquæ ab ortu reipublicæ ad regnorum germanicor. in romanis provinciis stabilimena. Access. conspectus Gremaniæ mediæ. Halæ Magdeb., 1717, in-4°.

Dilheri (*J.*) de historia priscæ Germaniæ commentatio posthuma, cum observat. selectiss. Adjuncta est. C. J. H. Hagelgansii de priscâ Germanorum ætate dissertatio; cui accessit Ulr. Huttenii Ariminius. Francof. et Lips., 1718, in-8°.

* *Cleffelii* (*J. Cph.*) Antiquitates Germanorum potissimum septentrionalium selectæ. Ffr. et Lips., 1733, in-8°.

M. J. G. N. I. V. C. (*Neu*). Das alte und mittlere Teutschland, wie solches vor, unter und nach den Carolingern... ausgesehen. Braunsch. 1740, in-8°.

Zschackwitz (*J. E*). Erlauterte Teusche alterthümer. Frankf. und Lpz, 1743, in-8°.

* *Eccardi* (*J. G.*) De origine Germanor. eorumque vetustissimis coloniis, migrationib. ac rebus gestis lib. II edid. figuras æri incisas adjecit et præfatus est. Ch. L. Scheidius. Gœttingæ, 1750, in-4°.

Cet ouvrage qui renferme l'Histoire des Germains jusqu'à la mort de l'empereur Septime Sevère, offre des vues neuves et des recherches savantes sur les antiquités, les mœurs et la géographie de l'anc. Germanie et Belgique.

Le Gendre (*L.*). Les mœurs et coutumes des Français dans les premiers temps de la monarchie : précédées des mœurs des anc. Germains (par Franc. Bruys), Paris, 1753, in-12.

Les mœurs des Germains ne sont qu'une traduction du livre de Tacite.

Strodtmann (*J. C.*). Uebereinstimmung der Deutschen Alterthümer mit den biblischen. Wolfenb., 1755, in-8°.

Dreyer's (*J. C. G.*) Samml. vermischter abhandlungen zur erlauterung der Deutschen rechte und Alterthümer. Rostock und Wismar, 1754-63. 3 th. in-8°.

* *Mallet* (*P. H.*). Introduction à l'histoire de Danemark où l'on traite de la religion, des mœurs, des lois et des usages des anc. Danois. Copenh., 1765, in-8°. — La seconde partie est intit : Monumens de la poésie et de la mythologie des Celtes et particul. des anc. Scandinaves. Elle a été réimprimée avec quelques changemens. Genève, 1787, 2 v. in-12. Le 2e vol. se trouve séparément sous le titre d'Edda ou monumens, etc. 3e ed. Genève, 1787, in-12.

Hauptmanni (*J. G.*) Comparatio Germanor. antiquor. et hodiernar. Americæ-borealis gentium. Ger. 1760, in-4°.

Tresenreuteri Antiquitates Germaniæ in compendium adornatæ. Gött., 1761, in-8°.

Grupen (*Ch. Ulr.*). observationes rerum et antiquitatum German. et Roman. oder anmerkungen aus den Deutschen u. Röm. rechten u. alterthümern. Halle, 1763, in-4°.

Origines Germanicæ, oder das älteste Deutschland unter der Römern. Franken, u. Sachsen. mit vorrede von C. F. Helwing. mit 1 karte. u. vielen siegeln. Lemgo, 1764-68, 3 th. in-4°.

J. Muller. De bello cimbrico. Zurich, 1772, in-8°.

Schutzens (*Gfr.*). Schutzschriften für die alten Deutschen und nordischen völker, 2e ausg. Leipzig, 1773 u. 1777, 2 bde, in-8°.

Trier (*A. M.*). Samml. vermischter Alterthümer. Cobl. 1779, in-8°.

Normann (*H.*). Geschichte der ältern Deutsche national verfassung, der entstehung und aufnahme Deutscher stadte und der abkunft ihrer erste bewohner. Hamb., 1782, in-8°.

Hummel (*B. Fr.*). Compendium der Deutschen Alterthümer. Nürnb., 1788, 8°.

Das alte volk Thuiskons, von ein. Cherusker. Wien., 1791, in-8°.

Haus (*Ph. L.*). Alterthümskunde von Germanien, oder Tacitus in ein system gebracht. Mainz, 1791, in-8°.

Grater (*F. D.*). und *Bock* (*C. G.*) Bragur ein litterar. magasin d. deutschen u. nordischen vorzeit. Leipz., 1791-93, 1796-1802, 11 v. in-8°.

Rössig (*K. G.*). Die Alterthümer der Deutschen in einem kurzen entwurfe dargestellt. Leipz., 1793, in-8°.

Ernesti (*J. H. M.*). Miscellaneen zur Deutschen Alterthumszkunde, geschichte und statistik. Halle, 1794, in-8°.

Herzog (*D. G.*). Versuch einer allgemeinen geschichte der cultur der Deutschen nation. Erf., 1795. (Ne s'étend que jusqu'à l'époque franque).

* *Rössig* (*K. G.*). Die Alterthümer der Deutsche in einem ausführlichen handbuche dargestelt. Leipz., 1797, in 8°. 2° édit. augm. de l'archéologie Allemande. Leipz., 1802, in-8°.

* *Pougens* (*Ch.*). Essai sur les Antiquités du Nord et les anciennes langues septentrionales. Paris, 1797, in-8°, 2° édit. accomp. d'une notice d'ouvrages choisis sur les religions, l'histoire et les divers idiomes des peuples du Nord. Paris, 1799, in 8°.

Witsokel (*A. C.*). Prisca gens Thuisconis. Halle, 1800, in-8°.

Graf zur Lippe (*K. C.*). Die Alterthümer der Mannussöhne. Leipz., 1804, in-4°.

* *Ruhs* (*F.*). Unterhaltungen fur freunde Altdeutschen geschichte und litteratur. Berlin, 1804, in 8°.

Premier mémoire : recherches sur les anc. Allemands, leur religion et surtout sur les divinités Wold et Ostar. L'auteur tâche d'y prouver que la mythologie des Scandinaves est différente de celle des Germains et que ceux-ci n'ont jamais connu Woda ou Odin. Il ne veut pas non plus reconnaître Ostera ou Ostar pour avoir reçu un culte chez les Germains malgré le témoignage de Beda. — 2° mém. de l'authenticité des traditions islandiques regardées comme monumens historiques. Il s'efforce de montrer, contre Schloezer, Adelung et Nieurup, que les productions de la litt. islandaise sont de beaucoup antérieures à l'introduction du christianisme. — 3° mém. sur la poésie du nord La 2° section traite de la myth. du nord envisagée sous le rapport des arts, et la 3° de l'emploi qu'on en a fait dans la poésie.

Muller (*V. E.*). Alruna ein taschenbuch f. freunde der Deutschen vorzeit. Zurich, 1805, 1812, fig. in-12.

* *Adelung* (*J. Ch.*). Aelteste geschicte der Deutschen, ihrer sprache und litteratur bis zur Völkerwanderung. Leipz., 1806, in-8°.

Première partie : histoire des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'au voyage de Pytheas. — 2° partie. Voyage de Pytheas à la côte de l'Ambre. — 3° partie. Histoire de la Germanie jusqu'au temps de César. — 4° partie. Histoire des Germains depuis César jusqu'à la destruction de l'empire romain. — 5° partie. Nom, limites et climat de la Germanie. — 6° partie. Division et noms des peuples Germains. — 7° partie. Caractère des Germains et particulièrement des Suèves. — 8° partie Langue et littérature des Germains.

Schulz (*L. Fr.*). Die Deutschen in die altesten zeiten, der mittelalter u. die neuesten epoche; ein gemalde ihrer verfass., religion, sitten. etc. 2 th. mit kpf. Wien. 1807, in-8°.

Luden (*H.*). Meletematum ad antiquum Germanorum statum spectantium specimen I. Jen. 1811, in-8°.

Prescher (*H.*). Altgermanien oder vergnügende und belehrende unterhaltungen die Deutsche vorwelt und vorzeit betreffend. Ellwang. 1812, 2hfte mit k. in-8°.

Gräter (*F. D.*). Neues litt. magazin der Deutschen und nord. vorzeit oder Braga und Hermode. Bresl., 1812, in-8°.

— Iduna u. Hermode, eine alterthums zeitung. Bresl., 1812-16. 3 vol. in-4°.

* *Grimm* (*J.*). Altdeutsche wälder. Frankf. a. M., 1813-1816. 3 bde. 8°.

Stuhr (*P. F.*). Abhandlungen, u. z. w. (mémoires sur les antiquités du nord.) Berl., 1817, in-8°.

Barth. Deutschlands urgeschichte. Hof., 1817-20, 2 th. in-8°.

Alruna oder denkwurdigkeiten der vorzeit V. F. G. Chr. J. Halberst., 1819, 3. th. in-8°.

Kabisius (*F. A.*). Deutsche Alterthümer fur schulen. Leipz., 1819, in-8°.

* Deutsche volksgeschichte (1er siècle av. J.-C.). Heidelb., 1821, in-8°, avec 10 pl. et une carte.

Kruse (*K. H. Fr.*). Archiv. fur alte geographie, geschichte u. alterthümer, insonderh. d. German. volkerstamme, u. z. w. Bresl., 1821, Halle, 1825-1829, in 8°.

Kuithan (*J. W.*). Die Germanen und Griechen, eine sprache, ein volk, eine auferwekte geschichte. Hamm., 1822, in-8°.

* *Schreiber* (*A.*). Teutschland und die Teutschen (sur les mœurs des Germ. jusqu'au règne de Charlemagne), Carlsrh., 1823, in-8°, avec 28 pl.

* *Titze* (*F. N.*). Aeltere gesch. der Teutsche. Prague, 1823, et suiv. 4 vol. in-8°.

Wilhelm (*Aug. Bdkt.*). Germanien u. seine bewohner mit die quellen dargestelt. nebst 2 karten. Weimar, 1823, in-8°.

* *Büsching* (*J. G. G.*). Abriss der Deutschen alterthumskunde. Weimar, 1824, in-8°.

* *Radlof* (*Ih. Gli.*). Grundzüge eines bildungsgeschichte der Germanen, nach den urdenkmalen der sprache u. d. geschichte. Berl., 1824-26, gr. in-8°.

* *Von Wersebe* (*Dieter. Aug. Ad.*). uber die völker u. volkerbundnissen der Alten Deutschlands; nochmals versuchte grosentheils auf ganz neue ansichten gegrund. erlauterung. Hannov., 1826, in-4°.

Munch (*E.*). Grundrisse der Deutschen alterthumskunde. Freiburg, 1827, in-8°.

* *Mannert* (*Corn.*). geschichte der alten Deutschen, besonders der Franken. Stuttg.. 1829, 2 th. gr. in-8°.

* *Legis* Fundgruben der alten Nordens. Leipz., 1829, 2 b. in-8°.

Kufahl (*L.*). Geschichte der Deutschen bis Gründung der ehemalischen reiche in westlichen Europa. 1r th. mit ill. karte in-fol. Berl., 1831, in-8°.

* *Klemm* (*G.*). Handbuch der Germanischen Alterthumskunde. Dresden, 1836, in-8°.

Qualités physiques des Germains.

Conring (*H.*). De habitus corporum Germanicorum antiqui ac novi causis liber singularis. Helmst., 1645, 1652, 1666, in-4°, ed. nova J. Ph. Burggrav. Erf., 1727, in-8°.

Rabener (*J. G.*). De Germ. Statura (dans ses *Ammœnit. Phil.* p. 207).

Schmidt (*J.*). Über die korperbeschaffenheit der frühern bewohner Deutschl. (in Alberti's variscia 1, 36).

Hellfeld (*Ch. Gf.*). Histor. physische bemerk. über die ungeheuer körpergrosse u. stärke d. altesten bewohner Deutschland's ; verzüglich nach Tacitus. Langensalza, 1804, in-4°.

Qualités morales.

Bergeri (*J. W.*) Tractatus de bonitate hospitali Germaniæ prisca. Lips., 1724, in-4°.

Grübelii (*Ch.*) Dissert. II ad verba Taciti : *plus valent ibi boni mores*, etc. Jenæ, 1668, in-4°.

Lodheri (*J. H.*) Disp. hist. moralis de Germanor. veterum gloria e. C. Taciti Germaniâ. Lips., 1689, in-4°.

Böhmer (*J. H.*). Anmerkung von der alten Deutschen treu und redlichkeit. (Hall., Anzeig., 1740, st. 14-19, Schotts jurist. wochenblatt ; auch in Ernestis Miscellaneen s. 254.)

Thaddæi (*J.*) de Germanor. veterum aviditate bibendi ad C. C. Taciti de Germania c. IV. 22 et 23 excursus. Lips., 1751, in-8°.

Curtius (*J. M*). Von den fälschlich gerühmten treu und redlichkeit der alten Deutschen. Marb., 1754, in-4°, et in Ernestis Miscellan. s. 303.

Schütz (*G*). Ist die redlichkeit der alten Deutschen eigenthum gewesen (in dessen Schutz schriften II. c. I).

— Beweis dass die keuscheit ein eigenthum der alten Deutschen gewesen (Schutzschriften II, 118).

— Lobschrift auf die weiber der alten Deutschen und nordischen völkern. Hamb., 1776, In-8°.

Anton Graf von Törring. Betrachtungen uber die Teutschen. Münch., 1781, in-4°.

Rumpel (*H. E.*). Progr. De cura morum publica apud Germanos. Erf., 1782, in-4°.

Petersen (*J. W.*). Geschichte der Deutschen Nationeigung zum tranke. Leipz., 1782, in-8°.

Hülpeden (*C. K. E.*). Vom durst der alten Deutchen (in Schlozer's Briefwechsel).

Trier (*A. M.*). Von besonderen tugenden der alten Deutchen (in dessen verschiedenen alterth. Cob., 1789, in-8°, p. 31).

Naissance et éducation.

Grubelii (*Ch.*) Disquis. hist. de probatione liberor. per aquam, an ea usu recepta fuerit apud vet. Germanos ideo ut per eam fœtum spurium à legitimo secernerent. Jen., 1671, in-4°.

Königsmann (*A. L.*). De immersione infantium in aquis Rheni. Von der alten nord. und deutschen völkern angedichten Grausamkeit gegen ihre kinder. Altona 1756, in-8°.

Bernhold (*J. G. F.*). De eo quod laudandum est in veter. Germanor. pædagogio. Heilbr., 1749.

Boeckh (*Chr. Gfr.*). De antiquis. Germanor. in educandis liberis cura ac ratione. Nördl. 1765, in-8°.

Meier (*J. C.*). De educatione et institutione juventutis apud veteres Germanos. Hamb., 1775, in-4°.

Economie Rurale.

Lebeuf (*J.*). Mém. sur les usages observ. par les Français dans leurs repas sous la 1e race de nos rois (Anc. mém. de l'Acad. des insc., t. 17).

* *Anton*. Geschichte der Deutschen Landwirthschaft. in-8°.

Möller Uber die agrestia poma bei Tacitus (der Pfarrer von Elsey. I, 104).

* *Jacobi*. De rebus rusticis veterum Germanor. Lips., 1833, in-8°.

Habitations.

* *Winckelmann* (*J. J.*). De priscis Germanor. ædificiis, villis domibusque (Notitia vet. sax. westphaliæ lib. II, c. 2, 9-12).

* *Dünnhaupt*. Von den wonungen der alten Deutschen (Beitragen zu d. Deutschen. Alterth. s. 63-80. Cluver Germ. Ant. I. 107).

* *Spittler* (*L. T.*). De origine et incrementis urbium Germaniæ (com. soc. Gott. v. 9.).

Vêtemens.

Schröter. Von der Haartracht der alten Deutschen (Erlanger gelertn. Anzeigen, 1748, s. 14).

Dreyheri (*J. C. H.*) Meditatio Acad de depilatione Germanorum et Cimbrorum (Verm. Hamburg. Biblioth. Bd. II, s. 544-74).

Mariage, condition des femmes.

Ludwig (*Ch. G.*). Die sitten und gebrauche der Teutschen in liebeshandeln.

Von Hermkhausen (*F*). Dissertatio de nuptiis veterum Germanor. Heidelb., 1674, in-4°.

Gundling (*N. H.*). De emtione uxorum, dote et Morgengaba. Hal., 1722, in-4°.

Beyer (*J. J.*). Besondere anmerkungen von den alten Deutschen gebrauchen der deckbeuhlagung und morgengabe (Präfende gesellsch. zu Halle, b. 3).

Gebauer (*O. M.*). Progr. De Germanor. matrimoniis ad Tacitum de mor. Germ. C. I. Gott., 1736.

— Progr. de dote in nuptiis vet. Germ. ibid., 1741.

Ayreri (*O. H.*) Diss. de jure connubiorum apud vet. Germ., Gott. 1738.

Hager (*J. G.*). De ritibus veterum Germanor circà matrimonia ineunda. Lips., 1738.

De la Boissière de Chambort (*E.*). De l'estime et de la considération, que les anc. Germains avaient pour les femmes de leur nation (mèm. de l'Acad. des inscr. t. 5).

Art militaire.

Strauch (*J.*). De armis veterum Germanor. Lipsz., 1651, in-4°.

Hagelgans (*M O.*). Germanus bellator s. de re militari priscor. Germanor. ad ductum C. C. Taciti. Lips, 1671, in-4°.

Mettingh (*B. Ch.*). Status militiæ Germanor. principalis et accessoriæ veteris et medii ævi. Altona, 1742, in-4°.

Hanf (*J. P.*). Diss. de vario apud Germanos militiæ statu. Altona, 1748, in-4°.

Achenwall (*Gf.*). De veterum Germanor. armis ad Taciti Germaniæ c. 6. Goett., in-4°.

Stenzel (*G. A. H.*). Versuch einer geschichte der kriegverfassung Deutschlands, vorzüglich im mittelalter. Lpz., 1820, in-8°.

Behner. Uber die streitaxt als angebliche waffe unserer Teutschen vorfahren. (Spiels vaderland. Archiv. iv. 70).

- *Stietencron*. Beitrage über die streitaxt als angebliche waffe unseren vorfahren (ibid. s. 67).

Hammerstein. Uber die aufgefunden in bearbeiten steine der vorwelt, streithämmer und donnerkeile von volke genannt (Spangenberg N. vaderl. Arch. iii, 351).

Gutsmuths (*J. C. F*). Wie durchbohrte der alte Germane seine streitaxt? (Morgenblatt, 1832, n° 253).

Wiarda. Uber die in Altdeutschen grabhügeln gefundenen Hämmer (Gött. Gel. Anz. 1819, s. 265).

Chasse.

Baccii (*A.*) Tractatus de magna bestia à nonnullis Alce, Germanis Ellend appellata. ed. Wm. Gabelschower. Stuttg., 1598, in-8°.

Frisch (*J. L.*). De quinque nominib. canis sagacis apud venatores in veterib. Germanor legibus. (Miscellan. Berolin. v. 212).

Stisser (*Fr. Ulr.*). Forst und jagdhistorien der Teutschen, herausgegeb. von H. G. Francke. Leipz., 1754, in-8°.

Gouvernement.

Sperling (*O.*). De summo regio nomine et titulo septentrionalibus Germanis et aliis usitato. Hafn., 1707, in-4°.

Tresenreuter (*J. U.*). De antiquo ritu elevandi principes inaugurandos et de quibusdam sacris formulis et elevandi cærimoniis. Altd., 1730, in-4°.

Gebauer (*G. Ch.*). Pr. de regio apud Germanos nomine ad Taciti Germ. C. I. Gœtt. 1753, in-4°, et dans ses *vestigiis. Germ.* Gœtt., 1766, in-8°.

Lackman (*A. H.*). De singulari observantia veterum Germanor. erga principes (In Primitiis Utinenss. p. 69).

Schutz (*G.*). Von den erhabenen Begriffen, welche die alten nordischen völker mit den Namen ihren Regenten verbunden haben. (Schutzschriften II. 391).

Gräter (*F. D.*). Uber das altes und den ursprung des Teutschen königstitels. Halle, 1808, in-4°.

Freyberg (*Imm. Th.*). de stato conciliorum tempore apud veteres Germanos. Viteb., 1755, in-4°.

Grupen (*C. U.*). De Marklo S. Marslo Saxonum campo martio (discept. Forens. obs. III, s. 863.

**Du Buat*. Les origines ou l'anc. gouvernement de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. La Haye, 1757, 4 vol. in-12. 1789. 3 vol. in-8°.

Laureault de Foncemagne (*E.*). Examen crit. d'une opinion du comte de Boulainvillier sur l'anc. gouv. de la France (Anc. mém. de l'Acad. des inscript., t. 10, p. 525, t. 15, p. 264).

Législation.

Priester (*J. H.*). Diss. philolog. de centenis et centenariis veterum Germanor. Vit., 1669, in-4°.

Meinders (*H. A.*). De judiciis centenariis et centumviralibus seu. criminalib. et civilib. veterum Germanor. imprimis Francorum et Saxonum vulgo von Zentgerichte der alten Deutschen. Lemgo, 1715, in-4°.

Grupen (*C. U.*). Von den Sentgerichten der alten Deutschen (observ. rer. et antiq. Germ. N° XXVII. 427).

Buder. De judiciis populor. septentr. et Germanor. Jen. 1723, in-4°.

Cruger (*Th*). De judiciis veterum Germanor. sub dio ante Carolum M. Viteb., 1724, in-4°.

Kaestner (*Abr.*). Diss. de Weregeldo. Helmst., 1742, in-4°.

Joachim (*J. Fr.*). Von Hegung der Gerichte unter dem freien Himmel (samelung vermischter Anmerkung. th. 1, 4°, 17. Halle, 1753).

Gebauer de comitiis veter. Germ. ad Tacit. Germ., C. 11. Gött., 1754, in-4°.

— Pr. de judiciis non capitalib. veter. German. Gött. 1763, 4°.

— De homicidio, delicto apud veteres Germanos non capitali ejusque multa Weregeldo., ib., 1763, in-4°.

Trier. Von besondern Orten und Mahlen, wo peinl. Gerichte gehalten worden (versch. Allerth. s. 1).

Dünnhaupt (*J. C.*). Vom dem Dingstede, einem ehemal. Gerichtsplatz der alten Deutschen (Beitr. zu Deutschen-Niedersachs. Gesch. 1. 293).

Strauchii (*J.*) de indigenatu Germanor. de modis acquirendi priscor. Germanor. (In ejusd. opusculis jurid. hist. philol.)

Gebaueri (*G. Ch.*). Vertigia juris Germanici antiquiss. in C. Taciti Germaniâ obvia seu dissertt. XXII in varia aurei illius libelli loca cum nonnullis similis argumenti. Gotting., 1766, in-8°.

De Vertot (*R. A.*). Dissert. sur l'anc. forme des sermens usités parmi les François. (Anc. Mém. de l'Acad. des inscrip. tom 2).

Duclos (*Ch.*). Mém. sur les épreuves par le duel et par le élem. comm. app. jugements de Dieu par nos anc. françois (ibid., tom. 15).

De Rhoer (*J.*). Onderzoek of de Germanen oudtyds halstraffen uitgeoeffend en menschen geofferd hebben (verh. van het genootsch. *pro excolendo jure patrio* 4e deel.).

Schœpflini (*Jh. Dan.*) prælectio de duellis et ordaliciis veteris Franciæ Rheu. Monaci, 1771, in-4°, et comment. Acad. theod. palat. tom. 5.

Wiesand (*G. St.*). De re Germanor. judiciaria, Vit., 1773, in-4°.

Ameilhon (*H. P.*). Rem. crit. sur l'espèce d'épreuve judic. app. vulg. l'épreuve de l'eau froide (mém. de l'Acad. des inscrip. tom. 37).

Meyer (*Fr.*). Algemeine gesch. des faustrechts in Deutschl. 2 abtheill. Berl., 1799, in-8°.

— Gesch. d. Ordalien, insbesondre der gerichtl. zweikämpfe in Deutschl. Berl., 1799, gr. in-8°.

Rogge (*K. A.*). Über das gerichtswesen der Germanen. Halle, 1820, in-8°.

Zwicker. Über die Ordale, ein beitrag zur Deutschen rechtsgeschichte. Gött, 1821, in-8°.

Von Freyberg (*Man.*). Über die Altdeutsche öffentl. Gerichts-verfahren. Landshut, 1824, gr. in-8°.

* *Grimm* (*J.*). Deutsche Rechtsalterthümer. Gotting, 1828, in-8°.

Heroldi (*J. B.*) Origines ac Germanicæ antiquitatum libri. Leges Vid. Salicæ, Ripuariæ, Allem. Boiar. Saxonum Westph. Anglor. Vuerinor. Thuring. Frisonum, Longob. Francor. Theuton., etc. Basil., 1557, in-fol.

Georgisch (*P.*). Corpus juris Germanici antiqui, quo continentur leges Francorum Salicæ et Ripuariorum, Alemannor. Baiuvarior. Burgundionum, Frisonum, Anglior, et Werinor. Saxonum, Longobardor. Wisigothor. Ostgothor. necnon capitularia regum Francorum, etc. Hal., Magd., 1788, in-4°. Paris, 1780, 2 vol. in-fol.

Canciani (*J. P.*). Barbarorum leges antiquæ cum notis et Glossar. accedunt formularum fasciculi et selectæ constitutiones medii ævi. Ven., 1781, 5 vol. in-fol.

La loi salique, trad. en franç. par Postel. 1552, in-12.

* *Wendelini* (*G.*). Leges salicæ illustratæ, illarum natale solum demonstratum etc. Antv., 1649, in-fol.

* *Eccardi* (*J. G.*) Leges Francor. Salicæ et Ripuariorum cum additionib. Regum et Impp., etc. Francof. et Lips., 1720, in-fol.

De Vertot (*R. A.*). Discours sur l'origine des lois saliques (Anc. mém. de l'Acad. des inscript. tom. 2).

Legrand d'Aussy (*G. J.*) Mémoire sur l'anc. législation de la France, comprenant la loi salique, la loi des Visigots, la loi des Bourguignons (Mém. de l'inst. classe des scienc. pol. et mor. t. 3. 1801).

Wiarda (*T. D.*). Geschichte und auslegung des salischen gesetzes mit malbergischen glossen. Brem. und Aurich, 1808, gr. ni-8°.

Carrion Nisas (And. H. Fr. Vict.). La loi salique, trad. en franç. et

accomp. d'observations et de notes explicatives princip. sur le titre LXII. Paris, 1820, in-8° de 44 p.

* *Peppe* (*J. F.*). Dissertation hist. et crit. sur l'origine des Francs Saliens et de la loi salique, pour servir d'introd. à un précis histor. sur la constit. brabançonne et les trois membres qui composaient les états de Brab. Paris, 1804, in-8°; Brux., 1828, in-8°.

* *Feuerbach* (*Ed. Aug.*). Die Lex salica und ihre verschiedenen Recensionen. hist. krit. vers. Erlang., 1831, in-4°.

* *Laspeyres* (*E. A. Th.*). Lex salica ex variis quæ supersunt recensionib. unà cum lege Ripuariorum. Hal. Sax., 1833, in-4°.

* *Balusii* (*St.*) Capitularia regum francor. additæ sunt marculfi et aliorum formulæ veteres cum. not. Paris, 1617, 2 v. in-fol. id. Curâ P. de Chiniac de la Bastide. Paris, 1780, 2 v. in-fol.

Culte.

Sivers (*H. J.*). Diss. de scriptoribus mythologiæ veterum Germanor. (Opuscula Acad. p. 50).

Kirchmaieri (Seb.) de Germanorum antiquor. idolatria, ad loca quædam Taciti. Viteb., 1663, in-4°.

Omeis (*M. D.*). Diss. de Germanor. veterum theologia et religione pagana. Alt., 1693, in-4°.

Arnkiel. Cimbrische heiden religion : was unsere vorfahren cimbrischer nation, die Sachsen, Güten, Wenden und Friesen und die von denselben herstammende mitternachtige völker fur götter, opfer, götzendienst, u. z. w. geglaubt. Hamb., 1702, 4. th. in-4° mit Kupf.

Hauptmann (*J. G.*). Comment. 1 describens sacra veterum Germanor. Ger., 1714, in-4°.

Ayrman (*Ch. Fr*). De cultus idolatrici vet. German. origine et incrementis. Giess., 1727, in-4o.

Bodenburg (*Chr.*). De diis Germaniæ veteris speciatim marchicarum et finitimarum terrar. ficticiis. Berl., 1737.

Schütz (*G.*). Exercitationum ad Germaniam sacram gentilem facientium sylloge. Lps., 1748, in-8°.

Hecht. De statu religionis profanæ s. de rebus sacris veterum Germanor. (Germania sacra ejusd.)

Strodtman (*J. C.*). Von der religion der altesten Deutschen. (Hann. Anzeiger., 1751, s. 396).

Hommel. Von dem heidnischen Götterdienst unserer vorfahren. (Plappereien s. 275).

Koch (*H. A.*). Theologiæ veter. Germanor. purioris assertio. Helmst., s. a., in-4°.

Joachim (*J. F.*). Von dem Gottesdienst der alten Deutschen (samml. verm. Ann. th. 3, s. 116).

Rühs. Abhandlung über die religion der Germanen (in Staüdlin's Magaz. fur religions und kirchengesch. bd. 1, s. 289).

Meyer. (Siebr). Kurtze erorterung des ehemaligen religions wesens der Teutschen wie auch der in den *indiculo superstitionum et Paganiarum liptinensi* taxirten sachen. Leipz., 1756, in-8°.

Herman (*L.*). Progr. de puriori dei cultu naturali veter. Germanor. Baireuth., 1761, in-fol.

Siëbenkees (*C.*). Von der religion der alten Deutschen Altd., 1771, in-8°.

Borheck (*A. Chr.*). Pr. quo asseritur Germanos quorum mores Tacitus enarrat, unius tantum Dei cultores fuisse. Gœtt., 1774, in-4°.

Anton (*C. G.*). Religion der Germanen aus einer geschichte der nation (Deutsch. Museum. 1779, 1 bd. s. 25).

Mallet. Monumens de la poésie et de la mythologie des Celtes (des Teutons ou Germains), et particul. des Scandinaves. Genève, 1787, 2 vol. in-12.

— L'Edda ou monumens de la poésie, etc. Genève., 1787, in-12.

Reinhold (*Chr. L.*). Beitrag einer mythologie der alten Deutschen. Götter. Münst., 1791, in-8°.

Neuenhagen (*F. G.*). Mythologie der nordischen völker. Leipz., 1794, in-8°.

Delius Abhandelug über die religon der alten Teutschen (in den Nachtragen zu Zulzers theorie der schönen kunste. Leipz., 1802, bd. VI, s. 245.

Boos (*F. X.*). Die Götterlehre der alten Deutschen. Köln., 1804, in-8°.

Scheller (*P. J.*). Mythologie der nordischen und andern Deutschen Völker. Regensb., 1816, in-8°.

Kleines Handbuch der nordisch. Mythologie. Leipz., 1816, in-8°.

Grimm (*J. und W. R.*). Deutsche sagen. 2e bande. Berl., 1816-18. in-8°.

Braun (*G. Chn.*). Die religion der alten Deutschen. Mainz., 1819, in-8o.

Schoppe. Die helden u. götter des Nordens oder das buch der sagen. mit abbild. Berl., 1822, in-8°.

Depping. Sur une dissert. de M. Munter, intitulée, *die älteste religion der Nordens, vor der zeiten odins*.

* *Westendorp* (*N.*). Verhandeling over de vraag : eene beknopte voordragt van de Noordsche mythologie ontleend uit de oorspronk. gedenkstukken, en met aanwyzing van het gebruik, dat hier van in de Nederlansche dichtkunde zou kunnen gemaakt worden (nieuwe werken van de maatsch. der nederl., Letterk. 2e d.).

* *Vulpius* (*C. A.*). Handworterbuch der mythologie der Deutschen verwanten, benachbarten und nordischen völker. Leipz., 1826, in-8°.

* *Bergner* (*H. A. M.*). Nordische Götterlehre aus den quellen geschopft und zu sammengetragen., Leipz., 1826, in-8°.

* *Heiberg*. Nordische mythologie. aus der Edda u. Oehlensclåger's mythischen dichtungen dargestelt. mit 3 kpf. Schlesw., 1287, in-8°.

Altenburg (*Fr. W.*). Einige gedanken über Deutsche Mythologie, so

wie über Cæsars u. Tacitus ansichten von der religion der alten Deutschen. Ein beitrag zu ihrer vereinigung. programm. Schleus. 1827, in-4°.

* *Tkany* (*A*.). Mythologie der alten Deutschen und Slawen, in verbindung mit dem wissenswürdigsten aus dem gebiete der sage und des aberglaubens. Znaim., 1827, 2 thle, in-8°.

* *Gräter* (*F. D.*). Versuch einer Einleitung in die nordische Alterthümskunde. Dresd. 1829, 2 häfte, in-8°.

Studach (*J. L.*). Sämund's Edda des Weisen, oder die altesten nörranischen lieder, als reine quellen über glauben u. wissen des German. vorschriftl. norden. Nurnb., 1829, in-4°.

* *Bönisch* (*J. G.*). Die Götter Deutschlands, vorzieglich Sachseus lehre. Leipz., 1831, in-8°.

Legis (*Gust. Thorm.*) (D. Glückselig), handbuch der Altdeutschen u. nord. Götterlehre., Leipz., 1831, in 8°.

— Alkuna. Nordischen und Nord slavische Mythologie, mit 13 kpf. 1 kosmol. karte und 1 stammtafel. Leipz., 1831, in-8°.

**Hachmeister* (*C. F.*). Nordische Mythologie, nach den quellen bearbeitet und systemat. zusammengetragen. Hannov., 1832, in-8°.

* *Noirot* (*L.*). Dictionnaire de la Mythol. des peuples du Nord, des Scandinaves, des Germains, des Prussiens, des Vendes, etc., d'après les meill. auteurs Allemands et Danois qui ont écrit sur cette matière. Dijon, 1833, in-18, 202 p.

* *Barth* (*C. K.*). Die Altdeutsche religion. Leipz., 1835, in-8°.

* *Grimm* (*J.*). Deutsche Mythologie. Gott., 1835, in-8°, 710, s. Anhang, 162, s.

Un des ouvrages les meilleurs et les plus complets sur cette matière publiés jusqu'à ce jour.

Uhland. Sagenforschung. Stuttgart Cotta, 1837, in-8°.

Leo (*H.*). Ueber odens vererhung in Deutschland. Erlang., 1822, in-8°.

Niemeyer (*Chr.*). Sagen betreffend Othin, dessen geschlecht und Asenthum überhaupt. Nach den ueberlieferungen Saxo des Grammatikers. Erf, 1821, in-8°.

Noël (*S.*). Examen comparatif du pouvoir des Parques scandinaves et grecques sur Odin et Jupiter. Rouen, 1799, in-8°.

Le but de l'auteur est de faire voir que dans la Mythologie du Nord, Odin est soumis aux Walkyries comme dans la Mythologie Grecque Jupiter l'est aux Parques.

Beteten auch zuweilen die Deutschen die Sonne, den Mond, das wasser oder die Erde an? (Frank. Archiv. II. n° 5).

Wieland (*J.*). De Thoro, principe veterum septentrionalium idolo dissert. II. Haffn. 1709.

Schwabe (*J. Gl. S.*). de Deo Thoro commentatio. Jen., 1767, in-8°.

Busching. Das bild des göttes Tyr. Berl., 1819, in-8°.

Frankenstein (*Ch. Fr.*). Frea Germanor. restituta, expulsa Græcor. Venere. Leipz. s. a. in-4°.

Hummel (*B. F.*). Fragte : ob die Venus sammt. den Grazien in dem alten Deutscland sey gottlich verehrt worden?. Altdorf, 1776.

Upmark (*J.*). Diss. de Tellure gentium Dea. Ups. 1706.

Anchersen (*J. P.*). Vallis Herthæ Deæ et origines Danicæ ex græcis et lat. auctorib. descriptæ et illustr. Hall. 1747, in-4°.

— Specimen mythologiæ septentrionalis antiquissimæ de Herthingenis. Hanf., 1747, in-°4.

Elsner (*J.*). Diss. sur le ch. 4ᵉ du liv. de Tacite des mœurs des Germains et en partic. sur la deesse Hertha, Herthan ou Erdam (mém. de l'Acad. de Berl. III, 1747, p. 446 et 1748, p. 441).

Barth (*C. K.*). Hertha und über die religion der weltmutter in alten Deutschland. Augsb., 1828, in-8°.

Von Bachuysen (*H. I.*). De Iside magna Deorum matre. Zerbst., 1729, in-4°.

De Fontenu (*L. F.*). Conjectures sur le culte d'Isis en Germanie (Anc. Mém. de l'Acad. des inscr. 1729, tom. 5).

Griselini (*Fr.*) Sur le même sujet (Racolta d'Opusculi Scientif. et filolog. tom. 39).

Böhme (*J. Glo.*). Diss. II de Iside à Suevis olim culta, ad locum Taciti Germ. c. 9. Leipz., 1749.

Triller. De Iside Dea etiam salutari et medicis, sacra olim. apud Suevas religione culta (Opusc. misc. vol. II, Fr. et Leipz., 1766, in-4°.).

— Von verwahrung der dem Monde geheiligten Horner, sonderlich. in dem heidnischen Niedersachsen (Hann. Gel. anz. 1751, s. 619).

Duennhaupt (*J. C.*). Von dem dienste des Moudes bei den alten Deutschen (Beitr. zu den deutsch. Alterth., s. 186).

Hasæus (*Th.*). De Saxonum idolo Ostera (Bibl. Brem. cl. VIII, fasc. 3, p. 482, sq.

Muthardi Diss. de Ostera Saxonum. Brem. 1700, in-4°.

Rathlefs. Rede von der Verehrung der Sachsisch. Göttin Eostera, etc. (Gesch. der grafsch. Hoya und Diepholz).

Ritzius. De origine vocis Ostern.

Muenchausen (*K. V.*). Wold und Ostar (Bragur, 6 bd).

Fluege. Uber die Ostera der alten Sachsen (Standlins Beitr. III, 225).

Von Ledebur (*O. L.*). Von dem Götzen Ostar geweihten Hornern (Zeitschr. Rheinland und Westfalen 1823, s. 28, 223).

Meibom (*H.*). Diss. de Irmensula Saxonum. Helmst., 1602, in-8°.

Johanneau (*E.*). Description de l'idole des anc. Saxons. app. Irmensul. extr. et trad. du lat. de H. Meibomius (Mém. de l'Acad. celt., tom. 4).

Wasserbach. De statua illustri Harminii. Lemgo 1698.

Schæpflini (*J. D.*) Irmensula quid? (Selecta historia Argent., 1723, thes. VIII).

Richter (*B.*). Diss. de Herminsula Saxon. Torg. 1748.

Hammelmann. Diss. de idolo Irmlusul (opusc. n° 3).

Falke (*J. F.*). Von der Irmensäule und Hermannsburg. (Ernestis Miscel. s. 227).

De Vertot (*R. A.*). Du dieu Irmensul adoré chez les anc. Saxons (Mém. de l'Acad. des inscript., tom. 3).

Johanneau (*Éloi*). Notice sur une idole des anc. Saxons nommée Irmensul, et sur l'étymol. de son nom (Mém. de l'Acad. Celt., tom. 2).

Grupen (*C. H.*). Vom Sachs. Gott Irmin., etc. (Obss. rer. et antiq. Germ., s. 165).

Grimm (*J.*). Iermenstrasse u Irmensaule, eine mytholog. abhandlung. gr. in-8°, Wien 1815, in-8°.

Von der Hagen (*Fr. Hnr.*). Progr. Irmin, seine saule, seine strasse u. sein wagen. Einladung zu vorlesungen über altdeutsche u. altnordische Götterlehre. Bresl. 1817, gr. in-8°.

Merbitz. Diss. de Nymphis, Germ. Wassernixen. Dr. 1678, in-4°.

Moser. Unterhaltungen im reiche der Geister, I. 76.

Freitag. Diss. de sacris gentium in montib. Leipz., 1718.

Schuetz (*Gf.*). Diss. de cultu Saxor. religioso priscis Danis et Germanis familiari. Alt., 1750, in-4°.

Eschenbach (*A. C.*). De consecratis gentilium lucis. Jen. 1686, in-4° (et dissert. Acad., n° III, p. 133).

Petrizii (*G.*) Diss. de lucis et nemorib. sacris. Leipz., 1670, in-4°.

Magni (*G. F.*). Diatr. philol. de lucis gentilium. Vit. 1674, in-4°.

Neufeld (*C.*). Diss. de idolatria gentilium silvestri et lucis religionis. Ratisp., 1720, in-4°.

Schminck. De cultu religioso arboris Jovis, præsertim in Hassia. Marb, 1714, Leipz., 1740, in-4°.

Vagedes (*H.*). Quæst. quid de arbore Jovis a. S. Bonifacio in Hassia prope Geismarium succisa statuendum sit? (oppusc. acad., p. 293).

Schuetze (*G.*). De superstitiosa Germanor. gentilium reverentia lucis consecratis exhibita. Hamb., 1741, in-4°.

Stisser (*F. U.*). Von den heilig. Wäldern der alten Deutschen (Forst. und jagdhistor. s. 498).

Gaillardot et Percy. Notice sur les autels et les tombeaux des anc. peuples du nord de l'Europe (Mag. Encyclop., 1811, tom. 3).

« Il est assez difficile, disent ces auteurs, de distinguer les autels d'avec les tombeaux, les premiers ont cependant peu de régularité et ordinairement ils sont surmontés d'une pierre plate. Ils ne renferment jamais rien. Ainsi que les tombeaux, ils sont situés sur la crête des collines de sable qui sont les lieux les plus élevés de ces contrées. Toutefois les énormes pierres consacrées à la mémoire des principaux guerriers ou des chefs des hordes sauvages et anciennes de ces régions, ont pu aussi servir d'autels; car sous quelques-unes, on a trouvé de ces couteaux en pierre alors usités dans les sacrifices et le plus grand nombre ressemble aux pierres plates que nous avons annoncé recouvrir les autels proprement dits. »

Dorow. Opferställe und Grabhügel der Germanen und Römer. Worb. 1819, in-4°.

— Auch ein wort über Tyr und Thorbilder (Museum fur gesch. spr. kunst und geogr. Berl., 1827, II, 85).

Stieglitz (*L.*). Uber die vermeintlichen Götzenbilder der Germanen und Wenden (Jahresber. der deutsch. gesellsch. zu Leipz. 1830, s. 74).

— Historie der heidnisch. opfermälen. Magdeb. und Leipz., 1726, in-4°.

Schuetze (*Gf.*). De cruentis Germanor. gentilium victimis humanis. Leipz., 1741 et 1744, in-4°.

— Das die Deutschen keine kannibalen gewesen (Schutzschrift. II, 495).

Herman (*Ld.*). Pr. de ἀνθρωποθυσίας veterum Germanor. causis. Baireuth, 1762, in-fol.

Delius (*H.*). Ueber die menschenopfer der Teutschen (Gräters Bragur 7er band 1e abth. c. III).

Elvii (*P.*) De veter. Sueo-Gothor. hiemali festi Juliorum diss. Holm., 1703, in-8°.

Sperling (*O.*). De nomine et festo Juel tam antiquor. quam hodiernor. septentrionalium. Hafn., 1711, in-8°.

Müller (*J. G. P.*). Pr. de Solemnib. Juliis. Grfw. 1769, in-4°.

Hoche. Uber das Juelfest (Deutsch. Monatschr. 1794, Dec.).

Behrendt (*G.*). Abhandlung vom Juelfest oder julendag der alten Deutschen und nordländer.

Kriegels (*Ch. A.*). Von dem nordischen Jüelfeste der alten.

Reiske (*J.*). Untersuchung der bei den alten Teutschen gebrauchlich. heidnisch. Nodfyrs, und des daher angekommenen heutig. Nothfeuers. Nebst anhang J. Timæi vom Osterfeuer. Fr. und Leipz. 1696, in-8°.

Zeumeri (*C. J.*) Diss. de igne Johanneo vulgo Joannisfeuer diss. Jen., 1699, in-4°.

Hilscher (*M. P. Chn.*). curieuse gedanken von dem Gebrauche am Sonntag Lætare, welchen man insgemein nennt den tod austreiben. Aus dem lat. Dresd. u. Leipz., 1701, in-8°.

Sohmidtbauer (*C. M.*). Hist. Erklärung des Todaustreibens. Nurnb. 1778.

Emble (*J.*). Ueber Amulette und was darauf bezug hat. Mainz., 1827, in-8° mit 8 tafeln.

Fabretti (*C. A.*). Disquisitio an Germani Cæsaris Taciti que temporib. Druidas habuerint (Bibl. Lubec. IX, 24).

Frickii (*J. G.*) Commentat. de Druidis occidental. populor. philosophis.

Strodtmann. Ob die Deutschen zu J. Cæsaris zeiten Prister gehabt? (Hannov. gel. Anz. 1752, s. 1124).

Schuetz. De Velleda virgine Germana divinis celebrata honorib. (diss. 2a ad Germ. Sacr. Leipz., 1748, in-8°).

Dommerichii (*J C.*) Exercitatio de Aurinia et Velleda feminis Germanor. fatidicis ad Tac. Germ. c. 8. Wolfenb., 1756, in-8°.

Reimann (*J. F.*). De Aurinia, Velleda et Ganna (Einl. z. Historia Liter. II. 71).

Funerailles, tombeaux.

Alberti (*Val.*) de cernis feralibus. Leipz., 1688, in-4°.

Kundmann (*J. C.*). Dissert. de Urnis. Leipz., 1706, in-4°.

— Eines Topfer's Nachricht und gedanken von der Matterie und Brennerei der urnen (Bresl. sammlung. von Natur und Medic. 1724, 3° versuch. Budiss., 1726, in-8°).

Muller (*J. H.*). Versuch einer abhandl. von den urnen d. alten Deutschen u. nordischen völker. Altena. 1736, in-4°.

Hirt. Sur les monumens sépulcraux des anc. peuples du Nord. (Mém. de l'Acad. de Berl. 1798).

Krug von Nidda. Worte über die nothwendige kritik bei erforschung Germanischen grabhügel (Variscia, III, 54).

Seyffarth (*G.*). Einige bemerkungen über die sogenannten Hunegräber als beitrag zur urgeschichte Deutschland's (Leipzig Beitrage zur Vaderland. Alterthumskunde, I. 81).

Wiggert. Hindeutungen auf den Unterscheid zwischen den irdenen gefassen des heidnisch. Deutschland's und gefassen des christlich. Mittelalters (Forstermanns neuen Mittheilungen, bd. I. Heft. 2, s. 101).

Langue, lettres, arts et industrie.

Hauptmann (*J. Gfr.*). De veterum Germanor. educatione literaria. Gera., 1752, in-4°.

Moser (*J.*). Uber die Deutsche sprache und literatur nebst einer nachricht über die nazionalerziehung der alten Deutschen. Osnab., 1718, in-8°.

Radlof (*Ch. Gl.*). Die sprache der Germanen in ihren samll. mundarten dargestellt und erläutert Frankf. a. M., 1817, gr. in-8°.

Heyder (*J. W. M.*). Verzeichniss der altesten Teutschen eigenthumlichen namen (Bragur 7. band 1° Abth. C. 9).

Kuithan (*G. W.*). Die Germanen und Griechen, eine sprache, ein Volk. Hamm., 1823, in-8°.

* *Grimm* (*J.*). Uber den Altdeutschen meistergesang, Götting., 1811. in-8°,

* *Grimm* (*W. K.*). Uber Deutsche Runen. mit 11 kpf. Götting., 1821, in-8°.

Dorow. Denkmaler alter sprache und kunst der Germaner. Bonn., 1823, in-8°.

Boehmii. Comm. de commercior. apud Germanos initiis. Leipz., 1751, in-4°.

OUVRAGES RELATIFS AUX GAULOIS ET AUX GERMAINS.

Traduction nouv. des commentaires de César, le texte en regard, avec des notes critiques et littér. un index géogr. et deux cartes de la Gaule précedée d'un coup d'œil sur l'histoire, l'état polit. religieux, etc.

des Gaulois, et d'un aperçu des inst. milit. des Romains. On y a joi l'abrégé de la vie de César et pour compléter son hist. pol. et milit. précis des affaires de Rome par le Deist de Botidoux. Paris, 1809, 5 in-8°, avec pl.

Cæsaris (*J.*) Opera quæ extant, ad codices parisinos recensita cu varietate lectionum, Julii Celsi commentariis, tabulis geogr. et selecti simis eruditorum notis, quibus suas adjecit N. D. Achaintre et N. E Lemaire. Paris, F. Didot, 1819, et Leipz., 4, v., gr. in-8°. ave cartes.

On y trouve outre les diff. notes de Grævius, Gronovius, Fabricius, la vie de César par Plutarque, le comment. d'Alde Manuce sur l'anc. division des Gaules et la réfutation de l'opinion de Dulaure sur les villes des Gaulois, par de Golbery, sous le titre de : *Galliarum veterum urbes a Cl. J. A. Dulaure recenter dirutas ac solo æquatas, restituere conatur Ph. Am. de Golbery.*

César (*C. J.*). Guerre des Gaules, trad. des mémoires dits commentaires de César avec un gr. nombre de notes géogr. hist. litter. morales et polit. par Th. Berlier, Paris, 1822, in-8°.

Caius Julius César ad optimas editiones recensitus cum comment. integro J. J. Oberlini et selectis Oudendorpii, Achainterii variorumque notis, curante Aug. Baron. Paris, 1827, 2 vol. in-8°.

Voir sur les autres éditions de César publiées en France depuis le commencement du siècle dernier : Quérard, la France littéraire, tom. 2, art. César.

Titi Livii historiar. libri qui supersunt (Voir Ch. G. Kayser, vollständiger bucher lexicon, 3e th. p. 572).

Strabo. Rerum geographicarum lib. XVII, græce ad optimos codices manuscriptos recensuit, varietate lectionis adnotationib. illustravit, Scylandri vers. emend. Jh. Ph. Siebenkees, cont. K. H. Tzchucke et Fr. Tr. Friedemans. Leipz., 1796-1718. 7 vol. in-8°,

C. Pomp. Melæ de situ orbis libri III ad plurimos codices manuscriptos vel denuo vel primùm consultos aliorumque editiones recensiti, cum notis crit. et exeget. vel integris, vel selectis Herm. Barbari, J. Vadiani, Pt. Jo. Olivarii, Fd. Nonii, Pintiani, P. Ciacconii, Andr. Schotti, Jr. Oporini, Pt. Jo. Nunesii, Js. Vossii, Jac. et Abr. Gronovii et P. Burmanni, confectis; præterea et adpositis doctor. virorum animadversionibus, additis suis à c. H. Tzschuckio. Leipz., 1807, 7 vol. in-8°.

Caj. Corn. Tacitus ab J. Lipsio, J. F. Gronovio, N. Heinsio, J. A. Ernestio, F. A. Wolfio emendatus et illustr. ab Imm. Bekkero ad codices antiquiss. recognitus. Leipz., 1831, 2 vol. in-8°.

Plinius secundus. Hist. mundi cum not. varior. Lugd. Bat., 1669, in-8°.

Solinus et Pomp. Mela. Cum not. Olivarii et J. Vadiani. Basil. 1543.

Ammiani Marcellini quæ supersunt c. not. Lindenbrog. Henr. et Hadr. Valesiarum et Jac. Gronovii, adj. J. A. Wagner, absolv. K. G. A. Erfurdt. Leipz., 1808, 3 vol. in-8°,

Scriptores Historiæ romanæ latini veteres qui extant omnes notis variis illustr. à Carolo Henrico Klettenberg et Wildeck, etc. in unum redactum corpus, edente et curante Bennone Casparzo Haurisio. Heidelb., 1743, 3 vol. in-fol. fig.

Parmi les sources primitives de l'histoire des Gaulois et des Germains, on compte aussi l'histoire romaine d'Herodien, celle de Dion Cassius, les œuvres de Sidoine Apollinaire, Agathias, Procope et Grégoire de Tours.

Dithmar. De origine Germanor. et Gallor. Scythica (ejusd. dissert. p. 453. Leipz., 1737, in-4°).

* *Keysleri* (*J. G.*) Antiquitatis selectæ septentrionales et celticæ. Hannov., 1720, in-8° fig.

* *Peloutier* (*S.*). Histoire des Celtes et partic. des Gaulois et des Germains depuis les temps fabul. jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois. La Haye 1740-1750, 2 vol. in-12; la seconde édit. beaucoup plus compl. par De Chiniac. Paris, 1770. 8 vol. in-12 ou 2 vol. in-4°.

On trouve dans la 2e édition, outre l'ouv. de Peloutier : 1° De Chiniac de la Bastide. Discours sur la nature et les dogmes de la relig. gauloise. 2° Peloutier. Dissertation sur les Galates 3° Discours sur l'expédition de Cyrus contre les Scythes. 4° Dissert. sur l'origine des Romains. 5° Extrait des mémoires de M Gibert pour servir à l'hist. des Gaules et de la France. 6° Lettres de M. Peloutier à M. Jordan, etc. (en réponse aux mémoires de Gibert).

— Alteste geschichte der Celten, insonderheit der Gallier und der Deutschen; aus den Franzos; nebst erlauterungs beschr. von J. G. Purmann, Frankf. am Mein, 1777-84. 3 th. in-8°.

Murray (*J. Ph.*). Vergleichung der nordisch. brittischen und Irland. Alterthümer (nov. comment. Societ. reg. scient Goetting., tom. 5).

Johnston (*J.*). Antiquitates Celto-Scandicæ : series rerum gestarum inter nationes brictannicarum insularum, gentes septentrionales, etc. Kopenh., 1815, in-4°.

De Dorop. Das magusanische Europa (les Pheniciens dans l'intérieur de l'Europe mérid. jusqu'au Weser et à la Werra, tableau des temps les plus reculés de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre). Mein. 1819, in-8°, fig. et cart.

Une médaille phénicienne en or trouvée près de la rivière la Werra, fait penser à l'auteur qu'elle provient d'une colonie de Phéniciens. Il a découvert dans l'effigie de cette médaille une ressemblance frappante avec la statue de l'Hercule Magusanus trouvée en Zélande. Il prétend que les Phéniciens ont habité l'Allemagne, la Belgique et la France.

Rudhart (*G. T.*). Uber den underscheit zwischen kelten und Germ. mit bezonderer rücksicht auf die bayerische urgeschichte. Elang., 1826, in-8°.

Cambry (*J.*). Notice sur l'agricult. des Celtes et des Germains. Paris, 1806, in-8°.

* *Reynier* (*J. S. A.*). De l'Economie publ. et rur. des Celtes, des Germains et des autres peuples du Nord et du centre de l'Europe, Genève, 1818, in-8°.

Daniel. Histoire de la milice française et des changemens qui s'y sont

faits depuis l'établissement de la monarchie Franç. dans les Gaules, jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand. Paris, 1721, 2 vol. in-4, avec 69 pl.

Monges (*A*.). Mémoires sur les pierres tranchantes trouvées dans les sépultures anciennes, avec 1 pl. (Mém. de l'Acad. des Inscript. tom 4).

Rolla (*J*.). Précis de l'hist. du droit civ. chez les Grecs, les Romains les Gaulois et les Français. Paris, 1833, in-8°.

Schedii (*E*.) de diis Germanis s. veteri Germanorum, Gallorum, britannor. Vandalor. religione syntagmata. Amst. L. Elz., 1648, in-8°. Cum notis. Y. Jerkii, præf. J. A. Fabricii et appendicis loco Y. G. Keysleri dissertatio de cultu solis, Freji et Otthini. Halle, 1728, in-8°, fig.

Möser. Epist. ad D. Bertling de veter. Germanor. et Gallor. theologia mystica et populari, 1749.

Fenel. Plan systémat. de la religion et des dogmes des anciens Gaulois; avec des réflexions sur le changement de religion arrivé dans les Gaules et ensuite dans la Germanie, entre le temps de Jules César et celui de Tacite (Anc. mém. de l'Acad. des inscript. tom. 24).

Freret (*N*.) Observations sur la religion des Gaulois et sur celle des Germains (ibid).

* *Mone* (*F*.). Geschichte des heidenthums in Nordl. Europa. Leipz. und Darmst, 1819, 1822, 2 bde. in-8°.

Gaillardot et Percy. Notice sur les autels et les tombeaux des anciens peuples du Nord de l'Europe (Magasin Encyclop. 1811, tom. 3).

« Il est assez difficile, dit l'auteur, de distinguer les autels d'avec les tombeaux; les premiers ont cependant peu de régularité et ordinairement ils sont surmontés d'une pierre plate, ils ne renferment jamais rien. Ainsi que les tombeaux ils sont situés sur la crête des collines de sable qui sont les lieux les plus élevés de ces contrées .. Toutefois les énormes pierres consacrées à la mémoire des principaux guerriers ou des chefs des hordes sauvages et anciennes de ces régions, ont pu aussi servir d'autels, car sous quelques-unes on a trouvé de ces couteaux en pierre alors usités dans les sacrifices et le plus grand nombre ressemble aux pierres plates que nous avons annoncé recouvrir les autels proprement dits. » — En Danemarck on appelle ces monumens *riesengraber* ou *bettle*, en Hanovre et dans la province de Drenthe *hunnebedden*, dans la Zélande, *benten*, *steenen*, en Smoland, *kongstolen*, *konigsbakern*, en Écosse *moatmore* et *risenbete*, dans le Brandenbourg, *treves tonnen* et *teufels keller*, en France, tombelles, etc.

Barth (*K*.). Ueber die Druiden der Kelten und die priester der alten Teutschen, als einleitung in die Altteutsche religions lehre. Erlang. 1826, in-8o.

De Bast. Recherches hist. et littér. sur la langue Celtique, Gauloise et Tudesque. Gand, 1815-16, 2 v. in-4°.

SUR QUELQUES PEUPLES GERMAINS DONT L'HISTOIRE EST LIÉE INTIMEMENT AVEC CELLE DES PEUPLES ANCIENS DES PAYS-BAS.

Atropæi (*J. C.*) Dissert. de originib. et incrementis vetust. gentis suevicæ. Arg. 1692, in-4°.

Struvii (*B. G.*) Notitia Sueviæ antiquæ. Jenæ, 1716, in-4°.
Anchersen (*G. P.*). De suevis in Genere. Hafn., 1746, in4°.
Milleri (*J. P.*) de natalib. Suevorum diss. Ulm., 1752, in-4°.
Pregizeri (*J. U.*) Regna gentesque in Europa principes ex Suevis. Tub., 1684, in-4°, ejusdem continuatio ib. eod.
Schæpperlini (*J. F.*) Prolusio scholast. qua Sueviæ veteris per temporum periodos descriptæ primæ lineæ ad supplendam Speneri notitiam Germaniæ ducuntur. Nordling., 1767, in-4°.
Von Justi (*J. H. G.*) Von dem unterschied der alten Teutsch. Sueven zu den zeiten J. Cæsars, des Tacitus und im 3ten und folg. jarhundert (Hist. und jurist. schriften 1 b. s. 20-31).
Rhem (*Fr.*). De Chattorum origine, nomine, finibus ac rebus tempore florentis Romanor. imperii gestis disquisitio historica, comment. 1. Marb., 1823, in-4°.
Dillenus De origine Francor. Lov., 1613, in-8°.
Pontani (*J. J.*) Origines Francicæ Harderv., 1616, in-4°.
Triverii observatio adv. Procopii anecdot. ubi agitur de vera origine Francorum., 1655, in-4°.
Hambergi (*H.*) Dissertatio de Francis antiquis. Jenæ, 1686, in-4°.
Riccardi (*R. C.*) Diss. de Francor. Salior. et Salicor. origine atque differentia. Jen., 1713, in-4°.
Leibnitii (*G. G.*) Disq. de origine Francor. Hanov., 1715, in-8°; avec les opposit. et les réflexions. Tournemine, réflex. sur cette dissert. Mém. de Trevoux, janvier 1716. Responsa Leibnit. ad ea, etc.
Grupen (*Ch. Ulr.*). Observatio de primis Francorum sedibus originariis. Hannov., 1758, in-4°.
Peyronnet. Histoire des Francs. Paris et Bruxelles, 1830. 3 vol. in-12.
Moke (*H. G.*). Histoire des Francs. Paris, 1835, tom. I, in-8°.
Hofanni (*J. G.*) Fœdera quæ imperat. romani cum Francis ante tempora Chlodovæi fecerunt. Vitemb., 1738, in-4°.
Dubos (*J.*). Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules. Amst., 1734, 3 vol. in-4°, édition revue et augm. Paris, 1742, 2 vol. in-4° ou 4 vol. in-12.
Riet (*R.*). Dissert. sur la vérit. époque de l'établ. fixe des Francs dans les Gaules. 1736, in-12.
Perrechot (*Cl. J.*). Dissert. sur l'origine des Francs et sur l'établ. de la Monarchie franç. dans les Gaules et sur l'Alsace thuringienne. (Tom. 1 de l'hist. d'Alsace par Grandidier).
Henault (*Ch. J. Fr.*). Histoire crit. de l'établissement des Français dans les Gaules. Paris, 1765 et 1801, 2 vol. in-8°.

OUVRAGES RELATIFS AUX PAYS-BAS AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

Géographie physique et politique et histoire des Pays-Bas à ces époques.

Mann. Mém. conten. le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes (Anc. mém. de l'Acad., tom. 4).

Heylen (*P. J.*). Commentarius præcipuos Belgicæ hodiernæ fluvios breviter describens ac eorum alveorum mutationes, operasque ad Carol. V. sæculum usque, etc. 1774. (Ibid., tom. 2).

Van Dam. Beschryving van alle de plaatsen en polders die ingebroken zyn door watervloeden, sint den Sundvloed tot op dezen tyd. 1682, in-8°.

Gabema (*S. A.*). Nederl. watervloeden met aanteek. van T. Guberleth. Gouda, 1703, s'Hage, 1718, in-8° fig.

Outhofs (*G.*). Verhaal van alle hooge watervloeden, in meest alle plaatsen van Europa, van Noachs tyd af tot den tegenw. tyd toe. Embd., 1720, in-8°.

Noheman (*C.*). Bedenkingen over den zoogenaamden Cimbrischen vloed (Maatsch. der nederl. letter. te Leyd., 2ᵉ deel, 1ᵉ stuk).

L'auteur regarde avec Strabon, le déluge cimbrique comme un événement fabuleux.

J. César, Strabo, P. Mela, Plinius.

Ptolemæi Geographia cum tabulis restitutis G. Mercatoris et castigatis à P. Montano. Ams. 1605, in-fol.

Tabula Peutingeriana quæ in Aug. biblioth., Vindobon. nunc servatur, accurate exscripta à Fr. Ch. Scheyb., Vindob. 1753, in-fol.

*— Denuo cum codice Vindobonensi emendata et nova Conr. Mannerti introductione instructa, studio et opera acad. litt. regiæ monac. Monaci, 1824, in-fol.

* Tabula Peutingeriana edid. Kantasc. Budæ, 1825, in-fol.

L'auteur de cette édition prétend que la carte de Peutinger fut dressée sous l'empereur Marc-Aurèle, entre les années 161-180 après J.-C.
La carte de Peutinger se trouve aussi dans l'histoire des grands chemins de l'Empire par Bergier et dans l'Atlas d'Hornius.

Rose (*G. N.*). De Tabula Peutingeriana (in otiis Wittemb. crit. phys.).

Lotterus. Sur le même sujet. Leipz., 1732, in-4°.

Gottsched (*J. Ch.*). Kurze abhandlung der Peuting. charte (Samml. der geselsch. der freyen künste. Leipz., 2ᵉ th. s. 349).

Freret (*N.*). Sur la table Itinéraire publiée par Velser sous le nom de Table de Peutinger (Anc. mém. de l'Acad. des inscript., tom. 14, p. 174; tom. 18, p. 249).

Haeflin (*C.*). Observat. sur l'Itinér. de Théodose connu sous le nom de Table de Peutinger. Munich, 1782, in-4° et comment. Acad. Theod. palat., tom. 6, p. 105.

De Buache (*J. N.*). Observat. sur la carte Itinér. des Romains appelée commun. carte de Peutinger et sur la géographie de l'Anonyme de Ravenne (Mém. de l'institut de France, scienc. mor. et polit., tom. 5, p. 53).

* Vetera Romanor. itineraria seu Antonini Augusti itinerarium cum integris J. Simleri, Hier. Suritæ et A. Schotti notis. Itinerarium Hierosolymitanum, etc., curante, P. Wesselingio. Amst., 1785, in-4°.

* *Bergier* (*N.*). Hist. des grands chemins de l'Empire romain. Brux., 1728 et 1736, 2 vol. in-4° fig.

* *Panciroli* Comment. in notitiam utriusque imperii. in-fol.

* *Valesii* (*H.*) Notitia Galliarum. Paris, 1675, in-fol.

* *D'Anville*. Notice de l'ancienne Gaule. Paris, 1760, in-4°.

— Éclaircissem. géogr. sur l'anc. Gaule ; précédés d'un traité des mesures itinér. et de la lieue gauloise. Brux., 1743, in-8° fig.

* *Wastelain*. Description de la Gaule-Belgique selon les trois âges de l'histoire, avec cartes. Lille, 1761. Augmentée par Pacquot. Brux., 1788. 2 vol. in-8°.

C'est jusqu'ici l'ouvrage le plus complet et le plus exact que nous ayons sur la géographie des Pays-Bas anciens et du moyen âge.

* *Ghesquiere* (*J.*). Dissertatio Geographico-Historica de majorib. populis ante imperat. Cæs. Augusti ætatem Belgii hodierni incolis (Anc. mém. de l'Acad. de Brux., tom. 5).

Mannert. Geographie der Griechen und Römer — Th. Gallien.

* *Dewez*. Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas Brux., 1819, in-8°.

* *Raepsaet* (*J. J.*). Précis topographique de l'ancienne Belgique et des peuples qui y confinaient. (Dans les Annales Belgiques 1821 et suiv., et dans le 1er volume de l'Analyse de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges et des Gaulois, etc., par Raepsaet, tom. 1er).

Dans cet ouvrage qui témoigne d'une grande érudition, l'auteur émet plusieurs idées neuves sur l'origine des anciens peuples de la Belgique, sur leur position géographique, sur les *tractus* civiles et militaires, sur les *læti*, etc., etc. Voyez les Annales Belgiques, tom. 8 (1821), p. 295-309 et vol. suiv.

C. V. D. E. (*C. Vander Elst*). Oorsprong der Nederlanders. Bruss., 1832, in-18, 24 p.

Divæus (*P.*). De Galliæ-Belgicæ antiquitatibus. Antv., Plantin., 1566, in-8°. Ibid., 1584, in-8°.

Cet ouvrage quoiqu'il ne soit pas exempt de quelques erreurs, est malgré l'ancienneté de sa date un des plus judicieux, des plus savans et des mieux écrits que nous ayons sur l'état ancien des Pays-Bas.

De Grave (*Ch. J.*). Les Champs-Élysées ou monde ancien, ouvrage dans lequel on démontre principalement que les Champs-Élysées et l'enfer des anciens sont le nom d'une ancienne république d'hommes justes et religieux, située à l'extrémité septentrionale de la Gaule et surtout dans les îles du Bas-Rhin... Que les poëtes Homère et Hesiode sont originaires de la Belgique, etc., etc. Gand, 1806, 3 vol. in-8°.

Le titre seul de ce livre singulier le fait assez connaître. Il est l'ouvrage d'un homme à qui la lecture de l'Athantica du suedois Rudbeck avait fait tourner la tête. On sait que ce Rudbeck prétend démontrer que tous les événemens de la guerre de Troye chantés par Homère et Virgile se sont passés en Suède! M. De Grave a voulu prouver à son tour que c'était la Belgique qui avait été le théâtre de ces événemens.

— Notes inédites sur l'ouvrage précédent (Mess. des scienc. et des arts 1re série, tom. 1 et 2).

Bruining (*G.*). Commentarius perpetuus in Julii Cæsaris, Strabonis, Melæ, Plini, Taciti, Dionis, Ptolemæi, Zosimi, Ammiani, Eumeni, Sidoni Apollinaris, Eutropi, Greg. Turon. Aimoini, aliorum historicor. geograph. rhetorum, poetarum complurium tradita de rebus Belgicis, Batavicis, Frisicis, Sicambricis, aliis nonnullis quem præbet rerum illarum historia ab antiquiss. unde tempor. ad an. æræ christ., 1140. L.B., 1818, in-4°.

— Geschiedenis der Nederlanden, van de vroegste tyden tot op heden, nopens het zuiderdeel der ryks even volledig, als ten opzigte van desselfs noorderdeel, onpartydig en veelal uit de bronnen. Amst, 1825, 2 deel, in-8°.

Gazet (*G.*). Histoire eccles. des Pays-Bas. Valenc., 1614, in-4°.

Rayssii (*Arn.*) Belgica christiana. Duaci, 1634, in-8°, fig.

Van Loo (*A.*). De levens der heylige der Nederlanden : met een kort begryp hoe het evangilie eerst in Nederl. begonst heeft, Ghendt, 1705, 2 deel, in-4°.

Smet (*C.*). Heylige en roemwerd. persoonen de welke in de tien eerste eeuwen bezonderl. mede gewerkt hebben om de Roomsch-Cathol. religie in geheel Nederland uyt te breyden. Bruss., 1808, in-8°.

Des Roches (*J.*). Mémoire sur la question ; quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées que comprennent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége qui pouvoient passer pour villes avant le 7e siècle (Anc. Mém. des prix de l'Acad. de Brux.).

Caussin et Hesdin. Mémoire en réponse à la même question (ibid).

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE, HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA BELGIQUE AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

D'omalius d'Halloy. Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas (Belgique), de la France et de quelques contrées voisines. Namur, 1828, in-8°. Avec carte color.

De Reiffenberg (*F. A.*). Rapport sur les progrès et sur l'état actuel en Belgique de la géologie et des sciences que s'y rattachent (Bullet. de l'Acad. tom. 2, p. 477).

Kickx (*J.*). Mémoire sur la géographie phys. du Brabant méridional (nouv. Mém. de l'Acad. tom. 3, p. 228.).

Galeotti (*H. G*). Mémoire sur la constitution géognost. de la province de Brabant (nouv. Mém. des prix tom. 7). — Extrait de ce mémoire (Bullet. de l'Acad. tom. 2 p. 132).

Burtin (*F. X.*). Voyage et observ. minéral. depuis Bruxelles par Wavre, jusqu'à Court-St-Etienne (Anc. Mém. de l'Acad. tom. 5).

Mann (*A. T.*). Mémoire sur l'Anc. état de la Flandre maritime, sur les changements successifs qui y sont arrivés, et les causes qui les ont produits, sur la nature de son climat et de son sol ; sur les marées de cette côte et leur comparaison avec la hauteur de differ. parties du pays adjacent (Anc. mém. de l'Acad. de Brux tom. 1).

Belpaire. Mémoire sur les changemens que la côte d'Anvers à Boulogne a subis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, depuis, la conquête de César jusqu'à nos jours (Nouv. Mém. des prix de l'Acad. de Bruxelles, 1827.).

Drapiez. Constitution géolog. de la prov. du Hainaut. Brux., 1823, in-4° (ibid. tom. 3).

Dumont (*A. H.*). Mémoire sur la constitution géol. de la prov. de Liége. Brux., 1832, in-4° (ibid. tom. 8).

Davreux (*J. C.*). Mémoire en réponse à la même question (ibid).

Kickx (*M. J.*). Réflexions sur un passage de Gilles d'Orval relatif aux environs de Tongres. Gand, 1835, in-8°, et Messag. des sc. et des Arts nouv. série, tom. 3.

Examen du passage dans lequel Gilles d'Orval, chroniqueur du 13e siècle, avance que la mer baignait anciennement les murs de Tongres.

Steiniger (*J.*). Essai d'une description géognost. du grand duché de Luxembourg. Brux., 1828, in-4° (Nouv. Mém. des prix de l'Acad. de Brux., tom. 7).

Engelspach-Larivière (*A.*). Description géognost. du grand duché de Luxembourg. Brux., 1828, in-4° (ibid).

Cauchy. Constitution géolog. de la prov. de Namur. Brux., 1825, in-4° (ibid. tom. 5).

De Limbourg (*P.*). Mémoire pour servir à l'hist. natur. des fossiles des Pays-Bas (Anc. Mém. de l'Acad. tom. 1).

Sohmerling (*P. C.*). Renseignemens sur une caverne à ossemens de la province de Luxembourg (Bullet. de l'Acad. tom. 2, p. 271).

D'Everlange de Witry. Mémoire sur les fossiles du Tournaisis, et les pétrificat. en général, etc. (ibid. tom. 3 et 5).

Fohmann (*V.*). Sur deux os fossiles trouvés à Tuyvenberg (Bullet. de l'Acad. de Brux., tom. 3, p. 40).

Beunie (*J.B.*) Extrait d'un mémoire intit. Réflexions sur quelques pièces de bois pétrifiées, trouvées dans les environs des Bruges (ibid. tom. 5).

Berry de St-Vincent. Voyage souterrain ou descript. du plateau de St-Pierre à Maestricht et de ses vastes cryptes. Paris, 1821, in-°8.

Crahay (*J. J.*). Extrait d'une notice sur les ossemens fossiles, trouvés en 1823, en creusant le canal entre Maestricht et Hocht (Mess. des arts et sciences, tom. 1).

Morren (*C. H.*) Sur les ossemens humains des tourbières de la Flandre (Messager des sciences et des arts, nouv. série, tom. 1, Bullet. de l'Acad. tom. 2, p. 110).

Schmerling (*P. C.*). Recherches sur les ossemens fossiles découv. dans les cavernes du pays de Liége. Liége, 1834, 1836, 2 vol. in-4° et atlas. 2 vol. in-fol.

Nyst (*H.*). Recherches sur les coquilles fossiles de la province d'Anvers. Brux., 1835, in-8° avec pl.

Fréret (*N.*). Observations sur la situation de quelq. peuples de la Belg. et sur la posit. de quelq. places de ce pays lors de sa conquête par les Rom. (Anc. Mém. de l'Acad. des inscr. tom. 47).

Carlier (*Cl.*). Dissert. sur l'étendue du Belgium et sur l'anc. Picardie Amiens, 1753, in-12.

Westendorp (*N.*). Over de Morini, de Menapii, den Portus Itius, de Toxandri en de salii (verhand. der 2e klasse van het koningl. nederl. instituut, etc. 4e deel.)

Marchal. Sur un passage de César concernant l'anc. Belgique (Bul. de l'Acad. de Brux., 1837, p. 342.)

M. Marchal prétend dans cette note que le nom des cinq petites peuplades désignées par César, comme étant sous la dépendance des Nerviens, est une intercallation introduite au 16e siècle par les éditeurs de ses commentaires.

Roulez (*Ch.*). Réfutation de cette opinion. ibid. p. 353.

Mann (*A. T.*). Dissertation dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules César s'est embarqué pour passer dans la Grande-Bretagne, et celui où il fit ce voyage (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 3).

Il existe un assez grand nombre d'autres écrits sur le même sujet ; mais comme l'opinion la plus générale et la plus plausible fixe ce port (le *Portus Iccius*) à Boulogne-sur-Mer ou à Wisant, nous nous croyons dispensés de donner les titres de ces ouvrages, ces endroits ne faisant pas partie de la Belgique actuelle.

Dewez (*L. D. J.*). Mémoire dans lequel on examine quelle peut être la situation des différens endroits de l'ancienne Belgique devenus célèbres dans les commentaires de César par les événemens mémorables qui s'y sont passés (Nouv. Mém. de l'Acad., tom. 2 p. 233.)

Kickx (*J.*). Remarques sur un passage de l'histoire des Pays-Bas Autrichiens, par feu M. des Roches (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 2).

Ces remarques ont pour objet d'établir la position du camp de Q. Ciceron.

Leglay (*A. J. Ch.*). Nouv. conjectures sur l'emplacement du champ

de bataille où César défit l'armée des Nerviens. Cambrai, 1830, in-8°, 24 pag. et mém. de la Soc. d'émul. de Cambr., 1828-1829.

L'auteur est d'avis que ce fut entre Bonaries et Vaucelles que se livra cette bataille.

L'Évesque de la Ravalière. Éclaircissement sur un passage du 4e livre de César (Anc. mém. de l'Acad. des incript.).

Sur l'endroit où César défit les Tenchtres et les Usipètes.

J. P. B. (*Baert*). Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, et particul. sur la position du camp de Q. Cicéron chez les Nerviens, suivi d'une notice historique sur les Nerviens, et de recherches sur Samorabriva, publié (avec des notes), par J. E. G. Roulez. Avec un plan du camp de Cicéron et cinq cartes géographiq. Louv., 1833, in-4°.

Bevy. Analyse d'un mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par M. Vips. Agrippa. sous le règne d'Auguste et conduits en ligne directe du centre de Bavai capitale des Nerviens, aux huit princ. villes de la seconde Belg. (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 5).

Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.

Dans les collections de Sirmond, Duchesne, Bouquet, l'histoire des grands chemins de l'Empire, etc., et la partie qui concerne la Belgique dans Miræus Chron. belg., Bucheri Belgium roman. et Wastelain, Descript. de la Gaule Belgique.

Don Anselme Berthod. Observations Bibliog. et Hist. sur la notice des Gaules, tirée du MSS. de l'abbaye de St.-Bertin, red. et mis en ordre par Ghesquière (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 5).

De la Barre (*L. Fr.*) Mémoires sur les divisions que les empereurs romains ont faites des Gaules en plusieurs provinces (Anc. Mém. de l'Acad. des Inscr., tom. 8).

Perrechot (*Cl. J*). Dissert. sur l'étendue des deux prov. appel. sous les Rom. Germanie supérieure et Germ. inf. et sur la formation de celles qu'on nomma ensuite Germ. première, Germanie seconde et province Sequanoise (tom. 1 de l'hist. d'Alsace par Grandidier, 1787, in-4°.

Guerard. Essai sur le système des divisions territor. de la Gaule. Paris, 1832, in-8°.

Heuterus (*P.*). De veterum ac sui sæculi Belgio. Antv., 1616, in-4°, Lov., 1643 et 1649, in-fol.

* *De Reiffenberg* (*F. A.*). Essai sur la statistique ancienne de la Belgique jusque vers le 17e siècle (Nouv. Mém. de l'Acad., tom. 7 et 9).

Raepsaet (*J. J.*). Mémoire sur l'origine des Belges. Gand, 1811, in-8°, et dans les Annales Belg., 1812.

L'auteur tâche d'y démontrer l'identité d'idiome, de mœurs, de lois, etc. des peuples Scythes et Belges. De là il conclut que les Belges sont originaires d'une colonie scythique qui émigra trois siècles avant l'ère vulgaire des bords du Pont-Euxin et vint s'établir sur ceux de la mer Baltique jusqu'à l'Elbe et sur le Danube; qu'après avoir chassé les Gaulois des bords du Danube, ils s'approchèrent du Rhin vers l'an 110 ou 112 avant J.-C., passèrent ce fleuve et se fixèrent dans la Belgique actuelle. Il attribue la cause de l'origine de la langue wallonne dans le midi de cette contrée au repeuplement du pays des Éburons, des Nerviens et des Attuatiques par des colonies gauloises. Le système de M. Raepsaet est développé avec clarté et précision; mais ses étymologies ne sont pas toujours heureuses : témoin celle qui dé-

rive le nom des Belges de celui de la ville de Bielgorod (ville blanche) en Russie, etc. Il déduit le nom des Germains de *wer-mannen*, qu'il traduit par nations chargées de défendre les frontières du pays contre les Gaulois et contre les Romains, et celui des Suèves de *sweven*, errer, parcourir, vaguer.

* *Raoux*. Dissertation histor. sur l'origine du nom des Belges et sur l'ancien Belgium (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 3 et 7).

Moke (*H. G.*). De la race Belge (Nouv. archiv. hist. philos., etc., tom 2, p. 1).

De Guise (*J.*). Illustrations de la Gaule Belgique ; antiquités du pays d'Hainau et de la grande cité des Belges d'où procèdent les chaussées Brunehaut et les princes qui ont regné et fondé des villes au dit pays. Paris, 1531, tom. 1 vol. in-fol.

— Histoire de Hainaut ; trad. en franç. avec le texte latin en regard et accomp. de notes (par le marq. de Fortia). Paris, 1826, vol. in-8°.

Voir Pacquot, tom. 4, p. 224 et notre mémoire sur les documens du moyen âge, etc.

Huberti Thomæ Commentarius de Tungris et Eburonibus, aliisque infer. Germaniæ populis. Argent., 1541, in-8°.

De Wassebourg (*R.*). Antiquités de la Gaule Belgique, royaume de France, Austrasie et Lorraine, etc. Paris, 1549, 2 vol. in-fol.

Ouvrage rare mais sans aucun mérite ; c'est un ramassis de tous les contes fabuleux que les chroniqueurs du moyen âge ont inventés sur l'origine et l'histoire des Gaulois.

Goropii Becani Origines antverpienses et alia ejusd. auctoris opera. Antv., 1567-1580, 2 vol. in-fol.

Ouvrages plus ridicules, si c'est possible, et non moins inutiles que ceux de J. De Guyse et de Wassembourg pour la connaissance de notre histoire ancienne.

Van Vaernewyk. De historie van Belgis, die men anders noemen mach den spieghel der Nederl. Oudheydt. Ghend, 1574, in-fol. Bruss. 1619, in fol. Antw., 1619, 1641, 1665, in-fol. Gend, 1784 et 1829, 2 vol. in-8°.

Tout ce qui dans ce livre, concerne l'histoire ancienne de la Belgique n'est qu'un tissu de fables absurdes compilées dans J. de Guyse et autres *nugatores ejusdem farinæ*. Voir Pacquot, art. *Van Vaernewyck*.

Nuenarii (*H.*) De Gallia belgica commentariolus. Antv. Plant., 1584, in-12, et dans les œuvres complètes de Divæus.

Verstegen. Nederl. antiquiteyten met de bekeeringhe van eenighe der selve landen tot het kristen gheloove deur S. Willebrordus. Bruss., 1662. Antw., 1613, in-8°, fig.

Cet opuscule très-rare, renferme des observations assez curieuses sur le déluge cimbrique et sur les émigrations des Belges en Angleterre.

Ferreoli Locrii Chronicum Belgicum ab ann. 258, ad ann. 1600. Atreb., 1612 et 1616, in-4°.

Schriecki (*A.*) Originum rerumque Celticarum et Belgicar. lib. XXIII, van 't beghin der eerste volcken van Europen insonderheyt van den oorspronk en de saecken der Nederlanden 23 boecken. Ypre, 1614, in-fol.

— Monitorum secundor. lib. V, quibus originum rerumque celticar. et belgicar. opus suum nuper editum, altius et auctius è fontibus hebraicis ipsaque rerum origine deducit, probat. firmatque. Ypret. 1615, in-fol

Livres aussi absurdes que ceux de De Grave, de J. De Guyse, Wassenbourg, Van Vaernewyck et Goropius Becanus. Voir Pacquot, tom. 2, p. 170.

Miræi (*A.*) Rerum Belgicarum annales. Brux., 1624, in-8°.

..... Chronicon rerum belgicarum, à J. Cæsaris in Galliam adventu ad annum christi, 1636. Antv., 1636, in-fol.

Lemaire (*J.*). Illustrations de la Gaule Belgique, etc. Lyon, 1694, in-fol.

Cette rapsodie peut aller de pair avec celles des De Grave, J. De Guyse, etc. Voir Pacquot, tom. 3, p. 12.

**Bucherii* (*Æ.*) Belgium romanum ecclesiast. et civile in quæ historia occidentalis universa contineatur à fine comment. Cæsaris ad ann. christi. 511. Leod., 1656, in-fol.

Un des meilleurs écrits que nous possédons sur l'histoire ancienne de la Belgique. L'auteur rapporte fidèlement tous les passages des auteurs anciens qui servent de preuves à son livre.

Du Chasteler. Mémoire sur les questions : quelles sont les princip. expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques et compris celui des croisades et de l'influence de ces expéditions sur les mœurs et le caractère national des Belges (Anc. Mém. des prix de l'Acad. de Brux., 1779).

— Mémoires en réponse à la même question par l'abbé Mersseman, Mean et Hoop (ibid).

Verhoeven (*G. F.*). Algemeene inleyding tot de aloude en middentydsche belgische historie voor zoo veel de togten der Belgen in verre landen en hunne woonverplaetsingen ofte verhuyzingen betreft; mitsgaders den invloed dezer op den landaerd en op de zeden onzer vaderen, verdeelt in versch. oordeelk. verhandelingen en tydperken. Bruss., 1780, in-4°.

C'est le meilleur des mémoires écrits sur cette question. L'auteur divise son ouvrage en sections ou époques. La 1re traite de l'origine des Belges et de leurs mœurs ; la 2e des expéditions des Belges dans la Grande-Bretagne ; la 3e de la conquête de la Belgique par les Germains ; la 4e de la Belgique sous les Romains. L'auteur, contre l'opinion de son temps, accorde peu d'influence à la civilisation romaine sur les mœurs des Belges.

Des Roches (*J.*). Epitome historiæ Belgicæ. Brux., 1782, 2 vol. in-12, tom. 1er.

*— Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens conten. des recherches sur la Belgique avant l'invasion des Romains, et la conquête qu'ils ont faite avant J.-C. Anv., 1787, 1 vol. in-4°, et 2 vol. in-8°.

Cet excellent ouvrage devait former la première partie d'une histoire complète de la Belgique. La mort de l'auteur en empêcha la continuation.

Van Gorkom (*M. L.*). Beknopt denkbeeld van oud Nederland, beginnende met de cimbersche diluvie, met ophelderingen der voorvallen die ons land en deszelfs vorsten in het besonder treffen, tot het aenstellen van Gozilo grave van Antwerpen, als hertog van Lotharingen. Bruss., 1789, in-8°.

Cet ouvrage assez rare n'est point sans mérite, bien qu'on y trouve quelques idées singulières. Le chap. 1 traite de l'expédition des Cimbres; les chap. 2 à 10, de la position géographique et des limites des peuples de la Belgique. L'auteur y adopte partout les sentimens de Menso Alting (*Descript. fro germ. infer.*). Il prétend que César défit les Ménapiens près du village d'Herenthout dans la Campine et place le chef-lieu des Toxandres au village de Bergyk dans l'ancienne mairie de Bois-le-Duc, endroit qui avait encore le rang de ville, en 1486. Les *Arborigi* de Procope, sont selon Van Gorcum, les Ménapiens. Il admet encore la vieille erreur de regarder Tournai comme la capitale des Nerviens. Dans les chapitres 11-28, il traite de l'histoire de la Belgique depuis l'invasion des Francs jusqu'à Gozilon Ier, duc de Lothier, en 1023.

* *Thys* (*J.*). Historische verhandeling over den staet van het Nederland, vervattende in drie deelen eene historie van de komste der Romeynen in onze Nederlanden tot onze tyden; waerin uytgelegd word: den aerd, zeden en religie van onze voorvaderen, de opkomste, voordgang, enz. van het frankische ryk; de opkomste en vernieting der slavernye; de opkomst van de staeten van Brabant; de opkomst voortgang en bloey van den koophandel, van de kloosters en landbouw, enz. Mechel., 1809, 4 deelen, 2 tom. in-8°.

Ouvrage excellent et rare, renfermant une foule d'observations et de documens curieux sur l'origine de notre agriculture, du commerce, de l'industrie et généralement sur tout ce qui a rapport à l'état ancien de la Belgique.

Lambiez (*J. B.*). Histoire monumentaire du nord des Gaules, appuyé sur les traces marquantes et les vestiges durables des anciennes colonies qui ont illustré les fastes belgiques. Mons, 1812, in-8°, avec planches.

Il n'a paru que le premier volume de ce livre dans lequel Lambiez reproduit toutes les narrations fabuleuses de nos anciens chroniqueurs auxquelles il ajoute une foi entière. L'ouvrage est divisé en huit dissertations. 1° Sur les colonies troyennes répandues dans les Pays-Bas. 2° Sur les colonies germaniques, etc. 3° Sur les colonies nerviennes, etc. 4° Sur la capitale des Nerviens. 5° Sur les colonies romaines répandues dans les Pays-Bas. 6° Sur les gouvernemens établis par les Romains dans la Belgique. 7° Sur les colonies françaises répandues dans les Pays-Bas. 8° Sur les assemblées nationales tenues dans les Pays-Bas. Suit la clef de l'histoire monumentale, dissertation assez difficile à trouver.

* *Dewez* (*L. J. D.*). Histoire génér. de la Belgique. Brux., 1826-28, 7 vol· in-8°.

Les deux premiers volumes de cette seconde édition de l'histoire de la Belgique par M. Dewez, offrent un bon résumé de tout ce qui avait été écrit jusqu'alors sur nos antiquités nationales.

Simon (*Matth.*). die älteste nachrichten von den bewohnern des linken Rheinufers, Jul. Cäsar und seine Feldzuge in Gallien, etc. mit 10 steintaf, Cöln., 1829, in-8°.

Schayes (*A. G. B*). Mémoire sur les documens du moyen âge relatifs à la Belgique, avant et pendant la domination romaine, en réponse à la question suivante : quelles ressources trouve-t-on dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen âge, pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine, en laissant concorder ces matériaux avec les données chronol. dont on ne conteste pas l'authenticité, et en discutant la valeur de ces témoignages historiques? (Nouv. Mém. des prix de l'Acad. de Brux., tom. 12).

Versteganus. Antiquitates britannicæ. Antv., 1606, in-12.

Nous citons cet opuscule parce que son auteur prétend démontrer que les Anglais descendent des Belges. Voyez Foppens, Bibliotheca Belgica, p. 1072. L'écrit suivant est dans le même sens.

Musgrave (*C.*). Antiquitates britanno-belgicæ, præcipuè romanæ. Dumnor., 1719, 3 vol. in-8°, fig.

Gibert. Explication d'un endroit de Procope qui concerne l'établissement des Francs. — S'il faut lire αρμορικοι ou αρβορυχοι, dans Procope. — De l'époque de l'association des Francs et des Arboriches (Mém. pour servir à l'hist. des Gaules et de la France. Paris, 1744, p. 248 et suiv.).

Le Paighe de la Laghe. Nouv. système du premier établissement des Francs dans les contrées Belgiques et du commencement de la monarchie française, où l'on découvre aussi l'ancienne existence des Arboriches dans la Toxandrie. Gand, 1770, in-4° et mém. des prix de l'Acad. de Brux., tom. 1.

Voir tom. I de notre ouvrage, p. 435. L'auteur dérive le nom des Arboriques de Procope, de *arbor* (arbre) et *ανδρος* (héros). Herenthals rappelle l'existence de ce (prétendu) peuple, etc.

Mœurs, usages, culte, etc.

Dewez (*L. D. J.*). Mémoire sur les traits de ressemblance entre les anciennes pratiques ou habitudes des Germains ou des Gaulois avec celles des Belges des temps postérieurs (nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 7).

— Mémoire sur les invasions, l'établissement et la domination des Francs dans la Belgique (Nouv. Mém. de l'Acad. tom. 8).

Dujardin (*D.*). Commentarii seu responsa ad quæsita : quis populor. Belgicæ ante seculum æra christ. septimum vestititus fuerit ; quid idioma ; quis agriculturæ, commercii, litterar. artiumque status ? Brux., 1774. (Anc. Mém. des prix de l'Acad.).

Du Rondeau. Mémoire sur les questions : quel était l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture, du commerce, des lettres et des arts chez les peuples de la Belgique avant le 7e siècle. Brux., 1774, in-4e — Le même en flamand.

Précis historique sur les anciennes Belges. Brux., 1790, in-8o.

Cet opuscule composé par un patriote de 1789, trace un parallèle entre les femmes belges anciennes et modernes.

* *Thys* (*J.*). Historische verhandelinge over de voornaemste opkomste en voordgang der landbouwkunst in de Kempen. s' Bosch. 1789, in-4o.

Ouvrage rare, curieux et rempli de recherches et d'observations pleines d'intérêt sur l'origine de notre agriculture et les défrichemens des forêts de la Belgique.

Verhoeven (*G. F.*). Mémoire histor. polit. et crit. sur les constitutions des Belges, avec des recherches sur l'origine des villes qui doivent leur existence au clergé. Liége 1790, in-8o.

Raepsaet (*J. J.*). Mémoires sur la législation des Gaules depuis la période Gauloise-Germanique, jusqu'au 15e siècle (Nouv. Mém. de l'Acad. tom. 1-3).

— Histoire de l'origine, de l'organisation et des pouvoirs des états-généraux et provinciaux des Gaules, particul. des Pays-Bas depuis les Germains jusqu'au 16e siècle, 1819, in-8o.

*— Analyse crit. de l'origine et des progrès des droits civils, polit. et religieux des Belges et des Gaulois ; précédée d'un précis crit. de la topographie de l'anc. Belgique. Gand, 1824-26, 3 vol. in-8o.

Dewez (*L. D. J.*). Mémoire sur le gouvernement et la constitution des Belges avant l'invasion des Romains (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 3).

Roulez. Observations sur la nature des relations des peuples de l'Anc. Belg. dits *Cliens* dans César, avec d'autres peuples leurs protecteurs. (Bullet. de l'Acad. tom. 3, p. 226).

D'Outrepont. Discours sur l'autorité du droit Romain dans les Pays-Bas pour servir de réponse à la question : depuis quand le droit Romain est-il connu dans les Pays-Bas Autrich. et depuis quand y a-t-il force de loi ? Brux., 1783, in-4o. (Anc. Mém. des prix de l'Acad).

Mémoires sur la même question par Heylen, Hettema, De Berg, 1779, in-4o et par Verhoeven (en flam.) Bruxelles, 1783, in-4o (ibid.).

Des Roches. Mém. sur la question : quel a été l'état civil et ecclés. des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liége pendant les 5e et 6e siècles ? Brux., 1772, in-4o (ibid).

Indiculus superstitionum et paganiarum Lipsiensium.

La première édition dans Furstenberg, *Monum. Paterborn.*, et la dernière dans

Legis, Handbuch der altdeutsch. Götterlehre, p. 126. L'indiculus a été expliqué et commenté par Reiskius, Eckhart, Sagittarius (*Antiquit. ethnicismi Thuring.* l. 1, c. 3), Falckenstein (*Nordgauisch. alterthum.*, l. 1, p. 269), Wurdwein (*Epist. S. Bonif.*, p. 126), Canciani (*de legisl. barbaror.*, tom. 3, p. 78). Des Roches (*Mém. sur la relig. des peuples de l'anc. Belg*), etc.

Des Roches. Mémoire sur la religion des peuples de l'Ancienne Belgique (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 1.)

Heynschelmans. Historie van d'outheyt en de den voortgang der H. Christen geloove in dese belgische Nederlanden; volmaeckt by M. Hen. Costerius. Hantw., 1591, in-8°.

Gazet (*G.*). Tableaux sacrés de la Gaule Belgique et biblioth. sacrée des Pays-Bas. Douai, 1610, in-8°. Arras, 1614, in-4°.

Ghesquieri J. et Thysii (*Isfr.*) Acta sanctorum Belgii selecta. Brux., 1783-89, Tongerl., 1794, 6 vol. in-4°.

Chapeavilli (*J.*) Qui gesta pontificum Tungrensium, Trajectin. Leodiensium scripserunt auctores præcipui. Leod., 1612-16, 3 vol. in-4°.

Fisen (*B.*). Sancta Legia romanæ ecclesiæ filia sive historiar. ecclesiæ leodiensis partes duæ. Leod., 1696, fol. lib. 1 et 2.

Henschenii (*G.*) De episcopatu trajectensi episcopor. regumque Franciæ iis coævor. chronologia, etc. diatriba. Antv., 1653, in-4°.

Dolmani (*P.*) Observationes apologet. pro episcopatu Traject. ad Mosam. Antv. (1740). in-8°.

De Crassier (*G. L. B.*). Brevis elucidatio quæst jesuiticæ de prætenso episcopatu Traject. ad Mosam. Leod., 1738 — Ejusd. additamentun. ibid., 1742, in-8°.

Salvations pour l'assertion de l'épiscopat de St.-Piat. Tourn. 1620, in-12°.

Heylen (*P. J.*). Dissertatio de inventis Belgarum (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 4, 2e partie). — Paragr. 1, Belgarum inventa ante imperii romani excidium.

Du Rondeau. Mémoire sur la nature du sel commun dont les anciens Belges faisaient usage (Anc. Mém. de l'Acad. tom. 1).

Des Roches. Mémoire sur la question si la langue des Etrusques a eu du rapport avec celles des peuples belgiques? (Anc. Mém. de l'Acad. tom. 1).

De Bast (*M. J.*). Recherches hist. et litt. sur les langues Celt. Gauloise et tudesque. Gand, 1818, in-4°.

Meyer. Mémoire sur l'origine de la différence relative à l'usage de la langue flamande ou wallonne dans les Pays-Bas (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 3).

* *Raoux*. Réponse à la question : quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites *walonnes*? à quelle époque cette différence doit-elle être rapportée? quelle est la raison pourquoi des contrées qui faisaient partie de la France parlent le flamand et d'autres qui appartenaient à l'empire Germanique se servent exclusivement de la langue française? (ibid. tom. 5.).

L'auteur de cet excellent mémoire combat le système de M. Raepsaet, et tend à établir que c'est aux Romains fixés en Belgique qu'est due l'origine du wallon.

— Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons (ibid. tom. 4.).

Schayes (*A.G.B.*). Réfutation de l'opinion de M. Raepsaet qui attribue au repeuplement des pays des Eburons, des Nerviens et des Atuatiques, par des Ambianois et des Vermandois, l'origine de la langue wallonne (Nouv. Archiv. Hist. par le baron de Reiffenberg, tom. 5 p. 276).

HISTOIRE PARTICULIÈRE DES PEUPLES, DES VILLES, ETC. DE LA BELGIQUE AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

Barlœus. De vetustissima Brabantiæ origine et urbis Antverpiæ encomium. Antv., 1562, in-12..

Gramaye (*J. B.*). Antiquitates ducatus Brabantiæ. Brux., 1610, in-4°.

— Antiquitates Brabantiæ, Flandriæ, Namurcum, Cameracum. Lov., 1708, in-fol.

Dans ce qui concerne notre histoire primitive, Gramaye manque souvent de critique et ne distingue pas assez la fable de la vérité. Il cite indifféremment les sources apocryphes avec les documens authentiques.

Meyer (*J.*). De origine Flandrorum. De Menapiis, Morinis, etc. Brug., 1531, in-4°.

— Commentarii sive annales rerum Flandricar., lib. XVII, Antv., 1561, in-fol.

* *Buzelini* (*J.*) Gallo-Flandria sacra et profana. Duaci, 1625, in-fol.

— Annales Gallo-Flandriæ. Ibid., 1624, in-fol.

* *Malbrancq*. De Morinis et Morinorum rebus. Tornac., 1639, 3 vol. in-4°.

Ouvrage très-savant et rempli de détails curieux et peu connus, mais fastidieux et écrit par un homme trop crédule. Si on supprimait les histoires miraculeuses et surnaturelles qui en occupent une bonne partie, on en ferait un bon livre. Le troisième volume est très-rare.

* *Vredii* (*O.*) Flandria vetus sive ethnica. Brug., 1650, in-fol.

* *Warnkœnig* (*L. A.*). État primitif de la Flandre après la migration des tribus germaniques antérieurem. à la fondation du comté (Hist. de la Flandre et des instit. civ. et polit. jusqu'à l'ann. 1305, liv. 1, ch. 1).

* *Van Den Bogaerde* (*A. G. L.*). Het district van St.-Nikolaes, met plaeten. St.-Nikol., 1825, 3e deel in-8°.

Cet ouvrage est un vrai modèle d'une bonne description statistique, historique et topographique. Heureux si nous avions une pareille description de chaque province de la Belgique!

Piers. Dissertation sur les vers de Virgile, *extremique hominum Morini* (Mém. de la Société des Antiq. de Morinie, tom. 1, p. 352).

Vinchant (*Fr.*). Annales de la province et du comté d'Haynau, augm. et achev. par le P. Ant. Ruteau. Mons, 1648, in-fol.

Delewarde. Histoire générale du Hainaut. Mons, 1718-1722, 6 vol. in-8°. — Le tome 1.

Hoverlant de Bauwelaer. Exposition succincte des constitutions de la province de Tournai depuis Jules César jusqu'à nos jours. Tournai, 1814, in-8°.

Bouille (Th.). Histoire de la ville et du pays de Liége. Liége, 1725-1732, 3 vol. in-fol. — Tom. 1.

Foullon (S. J.). Historia leodiensis, per episc. princip. seriem digesta, ab origine populi usque ad Ferdinandi Bavari tempora. Leod., 1735-1737, 3 vol. in-fol., tom. 1.

Henoul (J. B.). Annales du pays de Liége, depuis les derniers Éburons jusqu'au règne du prince évêque George Louis de Berghe. Liége, s. a. (1805), in-8°.

* *Pellerin.* Essais histor. et crit. sur le département de la Meuse inférieure (Limbourg) et la ville de Maestricht. Maestr., 1803, in-8°.

Ouvrage bien écrit et renfermant des documens et des recherches curieuses sur la topographie et l'histoire ancienne et moderne du Limbourg et de Maestricht.

* *Ernst (S. P.).* Histoire du Limbourg, publiée avec des notes et appendices, etc., par M. Ed. Lavalleye. Liége, 1837, in-8°, tome 1.

Ce volume contient de nombreux et savans documens sur l'histoire primitive de la Belgique, discutés avec une rare sagacité. Le livre de M. Ernst est, sans contredit, un des meilleurs ouvrages que l'on possède sur l'histoire de la Belgique.

Broweri (Ch.) Antiquitates et annales Trevirenses. Col. 1626, Leod., 1670, in-fol.

* *Bertholet (J.).* Histoire du duché de Luxembourg et comté de Chiny. Luxemb. 1741, 8 vol. in-4° fig. — Les deux premiers vol.

* *Ab Hontheim (J. N.).* Historia trevirensis diplomatica et pragmatica, indè à translata Treviri præfectura-prætorio Galliar., etc. Aug. Vind., 1750-1757, 5 vol. in-fol.

Heizrodt (J. B. M.). Notices sur les anciens Trevirois, suivies de recherches sur les chemins romains qui ont trav. ce pays. Trèves, 1809, in-8°, 2e éd., 1825, in-4°.

Müller (M. F. J.). Dissertatio de religione Trevirorum ante-christiana quam congessit, monumentis tam editis quam ineditis illustravit Aug. Trev., 1826, in-4o, 2 f. 1/2.

Gramaye (J. B.). Antiquitates comitatus namurcensis lib. VII. Lov. 1608, in-4°.

De Marne (J. B.). Histoire du comté de Namur, augmentée par J. N. Pacquot, Brux., 1781, 2 vol. in-8°.

On y trouve : tome 1, une préface historique sur les événemens civ. et polit. de l'ancien comté de Namur avant les comtes héréditaires, sur l'état du pays et de ses habitans avant la conquête romaine. — Dissertation sur la situation de l'*oppidum Attuaticorum*. — Refutation de l'opinion qui fait venir la mer jusqu'à Maestricht. — Sur les routes militaires des Romains. L'auteur dérive le nom de Brunehaut donné à ces chaussées du celtique *brun* (dur).

Tome 2. Dissertat. hist. et crit. sur les premiers évêques des Tongrois. — Essai

critique sur la position de différ. peuples de la Belgique ; les Condruses, les Cereses, les Pemans et les Segniens.

Galliot. Histoire génér. eccles. et civ. de la ville et province de Namur. Liége et Brux., 1788-1791, 6 vol. in-12, tom. 1er.

Reigersbergen. Beschryving van Zeelandt. Amst. 1646, in-8° (1).

Fyndii (*J.*) Chronici zelandiæ lib. II, 1632, in-4°.

Smallegange (*M.*). Nieuwe chronyk van Zeeland. Middelb., 1696, in-fol. fig.

Gargon (*M.*). Walchersche Arkadia. Leyd., 1715, 2 deel, 12 fig.

Van Cruisselbergen (*D.*). Antwoord op de vraag, etc., welke zyn de bewooners van Zeeland geweest tot aan de vyfste eeuwe, hoedanig waren hunne zeden en godsdienstplichten, etc. (Verhandl. van het zeeuws Genootsch, 2e deel, bl. 1).

Van Boxhorn (*M. Z.*). Bediedinge van de tot noch toe onbekende afgodinne Nehalennia. Leyd., 1647.

Vraage aan M. Z. van Boxhorn, over de zelve afgodinne ; ibid. 1647.

— Antwoord op de vraage hem voorgestelt over de bediedinge etc. ibid. 1647.

Epistolæ binæ Blancardi et J. Lydii, de dea Nehalennia (in fine J. Lydii Belgii glorios. Dordr., 1668, in-12).

Gundlings (*N. H.*). Sendschreiben ein R. R. die in Seeland ehem. bekannte göttin Nehal. betr. (Gundlingian, p. 35. n° 3).

Keysler. De dea Nehaillenia. Cellæ, 1717, in-4°.

Du Chasteler. Mémoire sur la déesse Nehallenia (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 5).

Van Lynden van Blitterwyk (*W. C. H.*). Verhandeling over de godin Nehallenia, 1796, in-8°.

Pougens (*C.*). Doutes et conjectures sur la déesse. Nehallenia. Paris, 1810, in-8°.

Grigny (*F*). Etat des villes de la Gaule Belgique avant la fin du 12e siècle, avec des recherches etymologiques sur l'origine de leurs noms. (Magazid Encyclop. tom. 5 et 6, an 2. tom. 1 et 4 an 6.

Ce mémoire est savant et très-intéressant.

Placentii (*J.*) Antiquitates tungrenses et Mosæ trajectenses.

Pièce en vers qui se trouve dans le *Catalogus omnium antistitum Tungrarum.*

Droixe. Essai histor. et critique sur Tongres. (Mess. des Scienc. et des Arts, 1er série tom. 5, p. 207 et 258).

Gherinx (*Ph.*). Description des fontaines acides de Spa et la fontaine de Fer de Tungre. Liége, 1583, in-12.

— Fontium acidorum pagi Spa et ferrati tungrensis accurata

(1) Nous donnons ici les titres des écrits relatifs à l'ancienne Zélande, parce que nous avons parlé de cette contrée dans la partie de notre ouvrage qui concerne la Belgique.

descriptio e Gallica latina facta à Th. Ryetio; cùjus etiam access. in descriptionem et super naturâ et usu earumdem fontium observationes. Leod. 1592. in-12.

De Villenfagne d'Ingihoul. Histoire de Spa. Liège, 1803, 2 vol. in-12.

L'auteur examine fort au long la question si la *fons Tungrorum* de Pline était située à Tongres ou à Spa.

D. B. L. (*Leclerc*). Abrégé de l'hist. de Spa, ou Mém. hist. et crit. sur les eaux minér. et therm. de Tongres, Spa et Chaufontaine, consid. sous le rapport de leur ancienneté et de leur célébrité Liège, 1818. in-12.

Detrooz. Dissertation touch. l'antiquité de Spa et de ses fontaines. Liège, 1812, in-8°, 31 p.

Cousin (*J.*). Histoire de Tournay ou quatre livres de chroniques, annales et démonstrat. du christianisme de l'évêché de Tournai, Douay, 1819-20 2 vol. in-4°.

On y trouve plusieurs particularités assez curieuses, mais l'ouvrage est mal écrit et d'un auteur trop crédule donnant dans les fables et les légendes les plus absurdes.

Poutrain. Histoire de la ville et cité de Tournai, capitale des Nerviens et premier siége de la monarchie françoise. La Haye (Tournai), 1750, 2 vol. in-8°, fig.

Hoverlant de Bauwelaer. Essai chronol. pour servir à l'histoire de Tournai. Tournai et Lille, 1805 et suiv. 115, vol. in-12.

Catulli (*A.*) Tornacum, civitas metropolis et cathedra episcop. Nerviorum. Brux., 1652, in-4°.

L'auteur tâche de prouver, quoiqu'assez mal, que c'était Tournai, et non Bavai et Cambrai qui fut la capitale des Nerviens.

Gautran (*F.*). Dissertatio historica sitne Tornacum urbs Nerviorum. Latinè-Gallicè. Torn., 1657, in-8°.

Lambiez. Dissertation sur la capitale des Nerviens. Lille (et dans son hist. monument.) in-12.

Borgnet. Oppidum Atuatucorum (Revue Belge, tome 2);

Schayes (*A. G. B.*). Recherches sur la vraie position du Castellum Menapiorum capitale des Menapiens, sur son origine et celle de Tournai (Nouv. Archiv. hist. par le baron de Reiffenberg, tom. 5, p. 345).

— Mémoire sur le Castellum Morinorum (Menapiorum), etc. (Mém. de la Société des Antiq. de Morinie, tom. 2.).

Bonaventure. L'ancienne tradition d'Arlon injustement attaquée par le R. P. Bertholet, jésuite, mais justement défendue par la ville et le magistrat d'Arlon. Luxemb., 1744, in-8°.

Bertholet. Lettre au P. Bonaventure de Luxembourg, capucin, en réponse à son libelle intitulé l'ancienne tradition d'Arlon, etc. Liège, 1744, in 8°.

Bonaventure. Remarques de la part du magistrat de la ville d'Arlon sur

la lettre du P. Bertholet, jésuite au R. P. Bonaventure de Luxembourg, capucin, en réponse à la brochure intit. l'ancienne tradition, etc. (Sans date).

Dans les deux mémoires publiés par le capucin Bonaventure au nom du magistrat d'Arlon, ce moine soutient contre le P. Bertholet qu'Arlon tire son nom d'*Ara Lunæ*, et qu'il y avait jadis un autel dédié à cet astre au centre de la ville. La critique dece capucin est des plus pitoyables, aussi Bertholet n'eut-il pas grande peine à le refuter. Deux autres auteurs se sont encore donné cette peine très-superflue. Leurs mémoires ont pour titres :

Lettres au R. P. Bonaventure de Luxembourg, capucin, auteur d'une dissertation intitulée : la tradition d'Arlon, etc. Liége, 1746.

Réponse aux remarques du P. Bonaventure de Luxembourg sur son Ara Lunæ, in-12.

ANTIQUITÉS CELTIQUES, GERMANIQUES ET ROMAINES DE LA BELGIQUE.

Heylen. Dissertatio de antiquis romanor. monumentis in Austriaco-belgio superstitib. aliisque non ita pridem abolitis; necnon de iis quæ apud Tungros et Bavacenses reperta fuerunt (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 4).

De Bast (*M. J.*). Recueil d'antiquités romaines et gaul. trouvées dans la Flandre proprem. dite. Gand, 1804, in-8°, 1808-1809, supplem., 1813, 3 vol. in-4°, fig.

Antiquités rom. et gauloises déterrées dans le pays de Waes. (Mess. des Arts et Scienc. 1re série, tom. 4, 5, 6).

C'est un extrait de la statistique du pays de Waes, par Van den Bogaerde.

De Nelis. Réflexions sur un ancien monument du Tournaisis appelé vulgairem. la Pierre Brunehaut (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 1).

A. H. C. T. Verlichtinge der brabandtsche en andere nederlandsche oudheden, ofte vaderlandsche verhandelinge over eenige urnen ofte lykvaten, onlangs door de zorg et bekostinge van den eerw. Heere Godefr. Hermans, prelaet der abdye Tongerloo, ontdekt by het dorp Alphen. Maestr., 1793, in-4°, fig.

Ces urnes découvertes en 1792, étaient d'un travail très-grossier, ce qui avec d'autres motifs porte l'auteur à les regarder comme appartenant à une époque antérieure à la domination romaine. Il décrit plusieurs autres monumens semblables déterrés au 18e siècle, à Oolen, Gheel, Ravels, Mol, Balen et Meerhout.

Vaugeois. Lettre sur la Pierre-du-Diable à Namur (Mém. de l'Acad. Celtique).

Westendorp. De Duivelsteen te Namen (Konst en letter-bode, 1817, 2e d. bl. 137).

Roulez. Notice sur quelques instrumens en pierre et en bronze ap-

partenant à la période Celto-Germanique et trouvés dans une tourbière de Destelberghe près de Gand. (Bulletins de l'Acad., 1837, p. 231).

Mathieu. Mémoires sur les buttes de terre de la Zélande, nommées communément Réfuges. (Mém. des Antiq. de France, tom. I, p. 143).

L'auteur ne pense point que ces hauteurs appelées *terpen* aient été élevées pour servir d'asile aux habitans ; il croit que ce sont des monumens celtiques, du haut desquels les druides prêchaient leurs dogmes. On y a trouvé des ossemens humains.

Afbeelding van de oude rariteiten aan de strant ontrent Domburg in het eiland Walcheren gevonden, in 1647, in-fol.

Ermerius (*J.*). Zeeuwsche oudheden, en beschryving van de gewezene stad Rommerswale. Middelb., 1787. in-8°.

— Eenige zeeuwsche oudheden, uit echte stuckken. Middelb., 1789-94, 8 deel, in-8°.

Offerhaus (*L.*). Antwoord op de vraag door het zeeuwsch genootschap der wetensch. voorgesteld betreff. de *Dea Buronia* op een ouden steen te Domburg gevonden. (Nieuwe verhand. van het zeeuwsch genootsch., etc. 1e deel bl. 255).

Cannegieter. De Gemma Bentinckiana, de Iside ad Tornacum reperta et de dea Buronia. Traj., 1764.

Ghesquiere (*J.*). Mémoire sur un dépôt de médailles rom. de grand bronze de terré à Wareghem, village de la châtellenie de Courtray, en janv., 1778. (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 4).

— Note sur des médailles romaines trouvées à Hamia près de l'abbaye d'Aulne dans le pays de Liége, (ibid. tom. 5).

Du Chasteler. Note sur des médailles rom. trouvées près de Castiau, en Hainaut (Anc. Mém. de l'Acad. de Brux., ibid. tom. 5).

— Note sur des médailles romaines trouvées à Bianwels près de Courcelles, en Hainaut (ibid. tom. 5).

Antiquités découvertes à Tongres, (Esprit des journaux. Mars 1780 et février 1781).

Ces antiquités consistaient en trois figurines, des pierres gravées, des anneaux, des monnaies romaines et du moyen âge, et un tombeau renfermant une urne cinéraire.

Hennequin (*C. V.*). De origine et natura principatus urbis Trajecti ad Mosam medio ævo. Lov., 1829, in-8°.

On trouve à la fin de cette thèse un dessin lithographié de la colonne milliaire romaine, déterrée près de Tongres, en 1817.

Cudel. Mémoire sur une pierre milliaire trouvée près de Tongres, en 1817. (Bullet. de l'Acad. de Brux., 1836, p. 370).

Roulez. Quelques observations sur la colonne itinéraire de Tongres. ibid. 1837, p. 21).

— Recherches paléograph. sur l'inscription de l'itinéraire de Tongres. (ibid. p. 162).

Voir encore Férussac, Bulletin des scienc. histor., tom. 17, p. 175, n° 164, et de Reiffenberg, Nouv. Archives histor., novemb. 1829 et Statist. anc. de la Belgique. Ce dernier ouvrage contient des notes sur la plupart des antiquités découvertes à Tongres.

Renard. Extrait d'une notice explicative des Antiquités Gauloises et Romaines trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la Grande-Place de Tournai, en mai et juin, 1821 (Mess. des Sc. et des Arts, 1re série tom. 2).

Loots (C). en van Lennep (D. J.). Verslag over de *dea Sandraudiga* (verhand. der 2e klasse van het koningl. nederl. instituut, 1e deel).

Raepsaet. Aanteeken. op het rapport der heeren Loots et Van Lennep, etc., ibid. 2e deel.

Sur l'autel de *Sandraudiga* et sur le dolmen de Lokmariaker, extrait d'une lettre de M. de Fremenville, du 4 janvier, 1814. (Mém. de la Soc. roy. des Antiq. de France, t. 1, p. 438.).

Athenas. Dissertation sur le même sujet dans la notice des travaux de l'Acad. de Nantes, pour 1815.

Muller (F. J.). Der Denkmal der Diana im kanton Echternach, departement der Waldungen, beschreiben und beurtheilt. Trier (sans date) in-4°.

Chaumeton. Sur un monument consacré à Diane, dans le canton d'Echternach. Extrait d'une lettre de Fr. J. Muller. trad. de l'Allemand (Mém. des Antiq. de France, tom. 1, p. 442).

Muller (F. J.). Extrait d'un mémoire sur le village d'Altrier et les environs, dans le canton d'Echternach. (Mém. de la Soc. roy. des Antiq. de France, tom. 1, p. 307).

Dissertation sur un camp romain placé dans ce village du Luxembourg.

Johanneau (E.). Description topogr. hist. et crit. d'un tombeau de Bollendorf, extr. et trad. du latin de F. J. Muller (Mém. de l'Acad. Celt., tom. 4).

Antiquités romaines trouvées à Crupet, province de Namur (Mess. des sciences et Arts, tom. 1, 1re série).

Médailles romaines découvertes aux environs d'Audenaerde (ibid. tom. 2, p. 75 et 182).

Roulez (R. J. G.). Notice sur une empreinte d'une pâte antique trouvée dans les environs de Fleurus (Bull. de l'Acad. de Brux., tom. 4).

— Notice sur un anneau antique en or trouvé dans les environs de Spa. (ibid.).

Desmet et Roulez. Rapport sur quelques objets antiques découverts à Schaesberg province de Limbourg (Bull. de l'Acad. de Brux., tom. 5).

Roulez. Rapport sur la découverte de tombeaux antiques à Holstum dans le Luxembourg (Bulletin de l'Acad. de Brux., 2 juin 1838). — Considérations au sujet de ces antiquités par M. Marchal. ibid.

Van der Mersch (D. J.). Geschiedkund. aenteekeningen omtrent eenige oudheden ontdekt op het grondgebied der stad Ronsse, in den zomer van 1836, Auden., 1837, in-8°.

Voir le Messager des Sciences et des Arts, tom. 6, 2e série, p. 87.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE ET HISTOIRE DE LA BATAVIE, DE LA FRISE, ETC.

L'Epie (*Z*). Over de oude et tegenw. natuurl. gesteldheyd van Holland. Amst., 1734 en 1753, in-8°, cart. et fig.

Le Francq van Berkhey (*J.*). Natuurlyke historie van Holland. Amst., 1749-1779, 4 deel. in-8°.

— Histoire géogr., phys., natur. et civ. de la Hollande, trad. du Holl., Bouill., 1781, 4 vol. in-12.

Brugmans. Sermo publ. de monumentis variar. mutationum quas Belgii fœderati solum aliquando passum fuit (Acta societ. groning. pro excol. jure patrio, tom. 1).

Beschryving van het oude batavische zeestrant. 's Hage, 1753, in-8°, met kaart.

Van Mourik (*R.*). De Oorsprong van zuidhollandt met de veranderingen door stormwinden en hooge vloeden, etc. Rotterd., 1775, in-8°.

Benther. De ostiis Rheni (ejusd. Dissert. hist. c. 5).

Swarts (*D.*). Geschied. en natuurk. overwegingen betrek. de rivieren den Ryn, den Flevus, het kanaal van Corbulo of Lek en den katwykschen Ryn, met een kaart. 's Hage, 1822, in-8°.

Oberlin. De Fossa Drusiana inter Rhenum et Salam. Idem de Fossa Corbulonis ex Rheno in Mosam (ejus marium fluviorumque jungendorum. liminib. p. 8 et 13).

Stolker (*A.*). Belang van Gelderland, Utrecht en Holland by het afsluiten van de Lek en geschiedenis van die river. Leyd., 1809, in-8.

Le cours tortueux de cette rivière est, suivant l'auteur, une preuve qu'elle est l'œuvre de la nature et non un canal artificiel, encore moins le canal de Drusus lequel, au rapport de Tacite, s'étendait du Rhin à la Meuse, tandis que le Lek s'étend du Rhin au Wahal.

Junii (*H.*) Batavia. Lugd. Bat., 1588, in-4°, Dordr., 1652, in-12.

Cluverii (*Ph.*) Commentarius de tribus Rheni alveis et ostiis, item de vet. populis quondam accolis, Taxandris, Batavis, Caninefatibus, Frisiis ac Marsacis. Lugd. Bat., 1611, in-4°. cum tab. geogr.

Pontani (*J. J.*) Discept. chorograph. de Rheni divortiis atque ostiis eorumque accolis populis. Amst., 1614. Harderv., 1617, in-8°.

Contre Cluverius.

— Batavische oudheden ofte verhandeling over de drie uitlopen en monden van den Rhyn, enz. 's Hage, 1709, et Amst., 1719, 2 vol., in-8°, avec cart. et fig.

Alting (*Menso*). Descriptio secundum antiquos agri Batavi et Frisii sive notitia Germaniæ inferioris. Amst., 1697, in-fol. fig. et cart.

Oudheden van zuyd-Holland, van Kennemerland, van Rynland en

Leyden, van Delfland, van Vriesland, van Deventer, 12 deel. in-fol. en in-8°.

Tegenwoord staat der vereenigde Nederlanden. Amst., 1739-1805, 28 deel. in-8°.

Van der Hoeven (M.) Handvest of charte chronyck van de landen van Oud-Batavien, Oud-Vriesland, Oud-Francenland, etc. 's Hage, 1579, 1645. Leyd., 1646, in-fol.

Bookenbergii (P. C.) prisci Bataviæ et Frisiæ reges. L. B., 1589, in-8°.

Scriverii (P.) Inferioris Germaniæ provinciar. unitarum antiquitates. L. B., 1611, in-4°, fig.

Antiquitates Belgicæ of Nederl. oudtheden : zynde d'eerste opkomst van Holland, Zeeland, enz. Bruss., 1662. Amst., 1700, idem. waar is bygevoegd de hoogduitsche oudheden. Amst., 1728, 1756, in-8°, fig.

Romeyn de Hooghe. Schouwbourg der nederl. veranderingen. Amst., 1674, in-fol. fig.

Offerhaus (L.). Korte schets van de volkeren die weleer het gezegend nederland bevolkt en bewoond hebben (verh. van de maats. van konst. en wetensch. te Haarlem, 6e deel).

* *Van Loon (G.).* Aloude Hollandsche historie. 's Hage, 1734, 2 deel. in-fol.

Wagenaer Vaderlansche historie, vertoonende de historie der vereen. Nederlanden van de vroegste tyden af. Amst., 1752-59. — Les premiers volumes.

Van Wyn, Lambrechtsen, Martini, te Water, Engelberts, etc. nalezingen op de vaderl. historie door Wagenaer. 1e deel.

Bent (J.). Aldervroegste vaderl. oudheden, ontzwagteld en gezuiverd van de vooroordeelen en misgiszingen der schryveren van de laatere eeuwen, in zes redevoeringen. Hoorn, 1761, in-4°.

Kluit (A.). Wederlegging der vaderl. oudheden van J. Bent ; en over het westfriese jachtregt van den zelven. 's Hage, 1761, in-8°.

* *Engelberts (E. M.).* De aloude staat en geschiedenissen der vereenigde Nederlanden. Amst., 1784-99, 4 tom. 2 vol. in-8°, fig.

C'est l'histoire la meilleure et la plus complète des anciens Bataves, Frisons, etc., qui ait paru jusqu'ici.

* *Kok (J.).* Vaderlandsch woordenboek. 2e dr. Amst., 1785, byvoegs., 1798, 19 vol. in-8°, fig.

On y trouve d'excellentes notices sur l'histoire ancienne et les antiquités du nord des Pays-Bas.

Kerkerl. Oudheden der Nederlanden. Leyd. en Utrecht, 1715-1740, 21 deel, in-8°.

Van Mieris. Kerkerl. historie en oudheden der zeven vereenigde provincien. Leyd., 1726, 6 deel. in-fol.

Bataves et Caninefates.

Gerardi Noviomagi Lucubratiuncula de Batavorum insula. Argent, 1530, Marpurgi, 1533, in-4°, col. Agrip., 1541, in-8°.

Corn. Aurelii Batavia sive de antiquo veroque ejus insulæ quam Rhenus in Hollandia facit, situ, descriptione et laudib. adversus Gerard. Noviomagum. lib. II, B. Vulcanii operâ. Lugd., 1586, in-8°.

Scriverii (*P.*) Batavia illustrata seu de Batavorum Insulâ, Hollandia, Zelandia, Frisia, territoria trajectensi et Gelriâ scriptores varii Lugd. Bat., 1609 et 1650, in-4°.

Les ouvrages relatifs à la géographie et à l'histoire du nord des Pays-Bas que renferme cette collection sont : *G. Noviomagi* lucubratiuncula de Batavor. insula et historia Batavica. *C. Aurelii* Batavia sive de antiquo veroque ejus insulæ quam Rhenus in Hollandia facit situ et laudibus, advers. Gerard. Noviomagum. *D. Erasmi* de Batavis si Hollandis in Adagio AURIS BATAVA. *P. Scriverii* Antiquitatum batavicarum tabularium Hollandiæ, Zelandiæque ac Noviomagi Gelrici inscriptiones monumentaque antiqua repræsentans. *L. Hortensii* de urbis ultrajecti situ, origine, populi morib. religionis initiis, episcopis, etc.

Duym (*J.*). Oudt Batavien. Leyd., 1606, in-8°.

(*Scriverius*). Beschryvinghe van out Batavien, met de antiquityten van dien. Arnh., 1612, Amst., 1636, 1646, in-8°, fig.

Van Someren (*J.*). Beschryving van Batavia, wesende een gedeelte van 't hertoghdom ende graafschap Hollandt. Nym., 1637, in-4°.

Hornius. De insula et oppido Batavorum. Harderv., 1648, in-4°.

Van Heusden (*H. F.*). *en Van Ryn* (*H.*). Beschryving van het Utrechtsche bisdom, met pl. Utr., 1744, 3. d. in-8°.

Beschryving der provincie Utrecht. Utr., 1799, in-4°.

Van Zúlphen (*A.*). Beschryving der provincie Utrecht. Gorinch., 1820, in-8°.

Gerardi Noviomagi. Historia Batavica, cum append. de vetustiss. nobilitat regib. ac gestis Germanor. Argentor. 1530. Marpurgi, 1533, in-4°. Col. 1541, in-8°.

Bockenbergii (*C.*). Historia Batavorum. Lugd. Bat., 1692, in-8°.

Grotius (*H.*). De antiquitate reipublicæ Batavicæ. L. B., 1610, in-4°, 1630, in-24.

— Van de oudheydt der Batav. republique. Haarl., 1636, in-4°.

Antiquitates Germaniæ, of hoogd. oudheden, uit Tacitus, met print verbeeld. benev. H. Grotius over de oudheid der Batav. repub. Amst. 1714, in-8°, fig.

Vænii (*O.*) Batavor. cum Romanis bellum à Corn. Tacito olim descriptum, figuris nunc expressum. Antv., 1612, in-4°.

Snoi (*R.*) De rebus batavis (ab orig. mundi ad an. 1519), lib. XIII, curante J. Brassica. Ffcof., 1620, in-fol.

Thysii (*A.*) Compendium historiæ Batavicæ à J. Cæsare usque ad hæc tempora Lugd. Bat., 1645, in-18.

Soeteboom. Saanlandse Arkadia, in welke verhandeld word van de Batavieren en Kaninefaten. Amst., 1658, in-12.

Van Heemskerk (*J.*). Batavische Arcadia. Amst., 1663, 1678, 1751, in-8°.

Van Leeuwen (*S.*). Batavia illustrata ofte verhandel. van den oorsprong, voordgangk, seden, lere, staat en Godsdienst van oud Batavien, etc. s' Hage, 1685, in-fol.

Houtuyn (*A*). Reipublicæ Batavæ liber primus, periodum ab gentis initio ad comitum tempora complectens. Hagæ Comit., 1689, in-24.

Pontani (*J J.*) Historiæ Gebricæ lib. XIV, Harderv., 1639, in-fol. fig.

Van Slichtenhorst (*A.*). XIV jaerboeken van de Gelderse geschied. getrocken meerend. uit de lat. werken van J. J. Pontanus, en allesins vergroot. Arnh., 1954, in-fol. fig.

Smits (*J.*). Behandeling over den alouden staat, de eerste bevolking en vroegste geschiedenis van Zuid-Holland ende opkomst van eenige der eerste steden van dat gewest en deszefls omstreken in het gemeene, van de stad Dordrecht in het byzonder. Dordr., 1824, in-8°.

Van der Hoeven (*E.*). Hollands aloude vryheid buyten het stadhouderschap, met zintafereelen van Romyn de Hooge. Amst., 1706, in-4°.

Van Oudenhoven (*J.*). Out Hollandt nu zuyt-Hollandt, mitsgaders de privilegien, keuren, etc. Dordr., 1654, in-4°.

Vossii M.) Annales Hollandiæ Zelandiæque. Amst 1635, 1641, 1644, 1646, 3 vol. in-4°.

— Idem. trad. du Latin en Hollandais par N. Borremans Gorc., 1677, in-4°.

De Beka J. et Heda (*W.*). De episcopis ultraject. Recogniti et notis illustr. ab A. Buchelio. Ultraj., 1643, in-fol.

Historie van t' Utrechtsche bisdom. Leyde, 3 deel. in-8°.

Batavia Sacra of kerkel. historie van Batavia uit het lat. overges. Antw. (Leyd.) 1715, 3, deel. in-8°.

Knippenberg (*J.*). Historia ecclésiast. ducatus Gelriæ. Brux., 1719 et 1806, 2 vol. in-4°, fig.

Grotii (*H.*) Parallelon rerum publicar. liber tertius de morib. ingenioquæ populor. Atheniens. Romanor. Batavorum. Haarl., 1801, in-8°, 4 vol,

Langhe (*D.*). Korte verhandeling en verklaaringe van de gemeenebest en leevenswys der oude Batavien. 's Hage, 1730, in-8°.

De Gruteri (*Ph.*) Oratio de prisca Batavor. Virtut. c. L. B., 1618, in-fol.

Wassenbergh (*E.*). Verhandeling over de nietigheit der beschuldig. tegen de oude batavieren, afgeleid uit zekers plaatz van den puntigter Martialis. Franck., 1779, in-8° (Verhand. van het Utrechts genoot. van kunst en wetensch., 1781, 1e deel).

Van Alkemade. Nederlandsche displechtigheden in het houden van maeltyden, in het drinken der gesontheden onder de oude Batavieren gebruykelyck. Rotterd., 1732, 3 deel. in-8°, fig.

Van Alkemade (*Ch.*). Behandeling van t'kampregt der Hollanderen; mitsgad. den oorsprong van 't kampen en duelleren door P. van der Schelling. Rotterd., 1740, in-8, fig.

Van der Schelling. De aloude vryheid, staatsregeering en wetten der Batavieren, vergeleken met die van laateren tyden. Rotterd., 1746, in-8°.

Dewez. Mémoire sur la question : les Bataves ont-ils fait une alliance avec les Romains dans le véritable sens du mot *fœdus* (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., tom. 4).

De Reiffenberg (*F. A.*). Observations sur deux inscriptions anciennes (Bull. de l'Acad. de Brux., tom. 1).

Ces observations concernent les deux inscriptions trouvées dans les ruines du château de Roomburg, près de Leyde, dans lesquelles les Bataves sont qualifiés : *de fratres et amici populi et imperii romani.*

Van Lier (*J.*). Oudheidkund. brieven over de manier van begraven, en over de lykbusschen, wapenen, velden eerteekens der oude Germanen, etc. uitgeg. en vermeerd. door A. Vosmaer. s'Hage, 1760, in-8°, fig.

Smith (*J.*). Oppidum Batavorum S. Noviomagum. Amts., 1645, Noviom, 1678. Amst., 1744, in-4°.

Arkstee (*H. K.*). Nymegen, de oude hoofdstad der Batavien, met pl. Amst., 1733, Nym., 1788, in-8°, fig.

Smetius (*J.*). Chronyk van de oude stad der Batavieren. Nym., 1784, in-8°.

— Chronyke en beschryving van Numegen vervolgd door J. in de Betouw. Nym., 1784, in-8o.

Schonck (*J.*). Oratio in laudem Noviomagi. Noviom., 1787, in-4°.

In de Betouw (*G. C.*). Commentaciuncula in C. Corn. Taciti Hist. lib. 5. C. 19 ubi bellum Batavicum narrat à Cæriali cum Claudio Civ. gestum, et exustum à Civile Batavor. oppidum; qua ostenditur non legendum apud Tacitum oppidum Batavodurum, neque oppida Batavor. neque oppidum Vetera, sed oppidum Batavorum, nec Batenburgum neque alium, si Neomagum excipias, locum esse cui id Batavorum oppidi nomen conveniat. Neom., 1785, in-8°.

— Annales Noveomagi. ibid., 1790, in-8°.

— Lotgevallen en eindel. ondergang van den van ouds alom vermaarden burgt binnen Nymegen.

— Byvoegsel tot de lotgevallen van den gewezen burgt te Nymegen, betref. de aloude capellen aldaar. 1804, in-8°.

Van Hasselt (*G.*). Bydragen voor den burg van Nymegen. Arnh., 1805, in-8°.

Schonck (*E. J. B.*). Dichterl. tafereel der lotgevallen van Nymegens burtgeregt het Valkhof. Nym., 1805, in-8°.

Ten Hoet (*C.*). Het geldersche lustoort of beschryving van de stad Nymegen en der zelver omstreken. Nym., 1825, in-8°.

Buureman (*J.*). Aardryksk. bescryving der stad. Nymegen Nym., 1829, in-8°.

Buchelii (*A.*) Descriptio Urbis Rheno-Trajectinæ (s. a et l), in-8°.

Beschryving der stad Utrecht. Utr., 1669, met pl. in-fol.

Freschot. Histoire abrégée de la ville et de la prov. d'Utrecht. Utrecht, 1713, in-8°.

Booth (*C.*). Beschryving van Utrecht met pl. Utrecht, 1651, in-fol. 2e druk. Utr., 1715, in-fol. 3e dr. Utr., 1745, in-8°.

Blondeel. Beschryving der stad Utrecht, behelz. der zelven opkomst en lotgevallen, etc. Utrecht, 1757, in-8°.

Van Leeuwen (*S.*). Korte beschryving van het *Lugdunum Batavor.* nu Leyden. Leyd., 1672, in-12, fig.

Gronovius (*J.*). De incrementis et nomine urbis Lugduni Batavor. L. B., 1696, in-8°.

Van Mieris en van Alphen (*F. D.*). Bescrhyving van Leyden met pl. Leyd., 1762-1784, 3, d. in-fol.

Van Kampen (*N. G.*). Guide ou descr. hist. et topog. de Leyde avec pl. Leyde, 1826, in-8°.

Falconnet (*C.*) *et Fenel* (*J. B. P.*). Remarq. sur la signif. du mot *dunum* (Mém. de l'Acad. des inscr. tom. 20, p. 13 et 39).

Frisons.

Alting (*M.*). Descriptio Frisiæ. Amst., 1701, in-fol, cum map.

Foeke 's Joers. Beschryving van oud en nieuw Friesland, dienende tot eene inleydinge tot eene volledige historie van Friesland. Leeuw., 1765-68, 4 vol. in-8°.

Soeteboom (*H.*). Oudheden van Zaanland, Stavoren, Vronen in Waterland. Amst., 1702, 2 deel, in-8°, fig.

On y trouve l'histoire fabuleuse de la prétendue ville ancienne de Vroonen.

* *Eikelenberg* (*S.*). Gedaante en gesteldheid van Westvriesland, voor het jaar 1300, en teffens den ondergang van het dorp Vroone, met versch. oudheden. Alkm., 1714, in-4°, met een kaart.

Petit ouvrage très-intéressant pour la connaissance de l'ancien état physique de la Hollande septentrionale. La dernière partie est une réfutation de l'écrit précédent.

Oudheden en gestichten van Vriesland tusschen 't Vlie en de Lauwers. uit het latyn door H. V. R. Leid., 1723, 2 vol. in-8°.

Kempii (*C.*) De origine, situ, qualitate et quantitate Frisiæ, et reb. à Frisiis olim præclare gestis lib, III. Col. Agrip., 1588, in-8°. Franeq., 1688, in-12.

Petri (*Suffr.*) de Frisiorum antiquitatib. et origine lib. III, Col. Agr., 1590, in-4°.

— Apologia pro antiquitate et origine Frisiorum. Franeq., 1599, in-12.

Furmerii (*B.*) Annalium Frisicor. libri tres. Franec., 1609, in-4°. Een corte chronyc uyt vele chronyken tracter. den oorspronck ende crych der Vriesen. Amst., 1609, in-8°.

Emmii (*U.*) De origine et antiquitatib. Frisiorum contra Suf. Petri et B. Furmerium. Gron., 1603.

Dans cet écrit Ubbo Emmius réfute toutes les fables rapportées par Suffr. Pretri et Furmerius sur l'origine et l'histoire ancienne des Frisons.

Petri. Suff. Defensio pro antiquitate et origine Frisior. cum peroratione B. Furmerii advers. Ub. Emmium. Franek., 1613, in-4°.

Emmii (*U.*) Rerum Frisicar historiæ. L. B., 1599, in-8°, édit. recogn. et aucta. Arnh., 1605, 5 tom. 4 vol.

Hamconii (*M.*) Frisia seu de viris rebusque Frisiæ illustrib. lib. II. Monast., 1609, in-4°.

— Idem. opus recogn. et auct., etc. acced. pontif. Frisiorum ethnici, etc. Franek., 1610, 1620, 1622, in-4°, fig.

Ce que Hamconius, Kempius, Sufr. Petri et Furmerius rapportent sur l'histoire et l'état de la Frise avant le 5e siècle, n'est qu'un tissu de fables.

Winsemius (*P.*). Chronique van Vriesland, tot den jaere 1622, Franek., 1622, in-fol. fig.

Op en nedergang van stavoren outstyds hooft en moederstadt der Friesen. Haerl., 1647, in-12.

Cet ouvrage contient beaucoup de faits fabuleux.

Schotanus (*Ch.*). De geschiedenissen van Frieslandt, oost en west, van d'eerste geheuchenis af tot 1584. Franek., 1658, in-fol.

Soeteboom (*H.*). Vronens begin, midden en einde, met het opkomen der steden van West-Friesl. etc. Amst., 1661, in-18.

Voir plus haut Eikelenberg.

Montanus, Beschr. der eerste inwoners van Amstellandt. Amst., 1664, in-12.

Picardt (*J.*). Antiquiteiten van oude Vriesland en chronyck des landschap Drenthe. Gron., 1731, in-8°.

Bruins (*Ch.*). Noortholl. arcadia. Amst., 1732, in-8°, fig.

Chronyk van Vriesland, eest door Ockam Scharlensem; ten tweedemaal door J. Vlytarp; weder verbeterd door A. Corn. Stavriensem. Leeuw., 1742, in-4°.

* *Foeke 's Joers.* Historische jaarboeken van oud en nieuw Friesland van de vroegste gebeurtenissen tot op den tegenw. tyd. Leeuw., 1768-1775, 5 vol in-8°.

Winckelmann (*J. J.*). De Frisior. Saxonumque successione in Chaucor. terris, etc. (Not. veter. Saxo. Westfal., tom. 1, c. 5).

Lex Frisionum sivè antiquæ Frisiorum leges, notis illustr. à Sibr. Siccama. Franeq., 1617, in-4°.

Lex Frisionum edid. E. T. Gaupp. Br., 1832, in-8°.

Wiarda (*T. M.*). Von den landtagen der Friesen in den mittleren zeiten bei Upstalsbom, in-8°. Brem., 1777, in-8°.

Stella (*E.*). De origine, vetusta appellatione et regionib. Tubantinorum et Cygneorum, etc. (Menckenii scriptor. rer. Germ., tom. 3, p. 2039. Seq.).

Antiquités découvertes dans la Batavie, la Frise, etc.

Scriverii (*P.*) Antiquitatum Batavicar. tabularium. Lugd. Bat., 1609, 1650, in-4°.

Smids (*L.*). Schatkamer der nederl. oudheden. Amst., 1711, 1712. Verm. door P. Langendyk. Haarl., 1737. Amst., 1774, in-8°.

Vanbrussel (*Th.*). Aanhangs. tot L. Smids Schatk. der N. O., Amst., 1178, in-8°.

Recueil d'antiquités trouvées à Nymegue, à Santen, au château de Wiltenbourg, dans le château de Britten et à Tongres. Utrecht, 1712, in-fol.

(*Kannegieter*). Eerste brief over byzondere nederlandsche oudheden almede van de zogen. donderbytels en vrouw Jacobaes kannetjes. Arnh., 1757, in-8°.

Westendorp en Reuvens. Antiquiteiten, een oudheidkundig tydschrift. Gron., 1819, en volg.

Janssen. Gedenkteekenen der Germanen en Romeinen aan den linken oever van den Neder-Ryn. Utrecht, 1836.

Pikard (*J.*). Korte beschryving van enige vergeten en verborgen oudheden der landschappen, gelegen tusschen de Noord-See, de Yssel, Emse en Lippe, waar by gevoegt zyn Annales Drenthiæ. Amst., 1660, met platen, in-4°.

Graberg de Hemso (*J.*). Doutes et conject. sur les Huns du nord, et sur les Huns Franciques (Magaz. Encycl., 1811).

L'auteur croit les pierres-levées, ou monumens druidiques de Drenthe, élevées les Huns.

Westendorp (*N.*). Verhandeling ter beantwoord der vrage : welke volkeren hebben de zoogenoemde Hunnebedden gesticht? In welke tyden kan men onderstellen dat zy deze oorden hebben bewoond? Gron., 1822 (Verhandel. van de holl. maatsch. der Wetenschapp., etc.).

— Over het oud runisch letterschrift en ontdekte sporen van het zelve in ons land (Verhandl. van de maatschap. der nederl. letterk., 3e deel, 2e stuk.).

L'auteur prétend avoir trouvé des inscriptions runiques aux villages de Bellingerwolde, Zyldyk, Loppersum, Appingadam, etc.

Smetii Thesaurus antiquus smetianus, sive notitia elegantissimæ pinacothecæ, plurimo labore xxxiii annorum curriculo, in veteri Batavorum oppido, seu Noviomagi ad Vahalum, collecta. Amst., 1658, in-12, fig.

Smetius (pater et filius). Antiquitates Neomagenses sive notitia rerum rariss. antiquarum in veteri Batavor. oppido comparatarum. Noviom. 1688, in-4°, fig.

Pontani (J. J.) et Smetii (J.) De Columnâ milliaria imp. Cæs. Nervæ Trajani supra Neomagum in pago Beek effossa epistolæ. Neom., 1783, in-8°.

Cannegieter. De ara ad Noviomagum Gelriæ reperta et inscriptionibus nuper effosis. Arnh., 1766, in-12.

— De monumentis sepulcral. præsidiariorum militum romanor. legionis X geminæ ad Neomagum conditorum. Neom., 1783. in-8°.

— De Mercurii, Harpocratis aliisque Romanor. sigillis ad Neom. erectis et inscriptionib. antiquis epistolæ. Neom., 1783. in-8°.

. *Cuperi (G.)* De aris et lapidibus votivis ad Neomagum et Sanctenium effossis epistolæ. Neom., 1783. in-8°.

In de Betouw. Antiquitatum roman. et Batav. Neomagi et in agro neomag. suburbano erutarum indiculus. Neom., 1784, in-8°.

— De opusculis prixidum M. Ulpii Heraclatis apud Noviomagum inventis. Neom., 1787. in.8°.

—Opschriften op altaaren en gedenksteenen der Romeinen binnen en omtrent Nymegen uitgegraven. Nym., 1787, in-8°.

— Iets betreff. de gevondene oudheden op de Winseling, Lennepkamer en den roomschen voet; benev. eene vertaling en uitlegging van een grafsteen van P. Corn. Licinius by het ontblooten der grondslagen van den burgt ontdekt. Nym., 1802. in-8°.

— Romeinsche overblyfselen opgedolven in den omtrek van Nymegen door ital. en fransche oudheidkundige beoordeeld. Nym., 1819, in-8°.

L'auteur avait 88 ans lorsqu'il composa ce dernier écrit.

Pars (A.). De katten, de voorouders der Batavieren ofte de twee Katwyken aan zee en aan den Rhyn, met de huisen te Britten en Sand, etc. Leid., 1697, in-8°, fig. met aanteek, etc. door P. Vanderschelling. Leid., 1745, in-8°, fig.

Cannegieteri (H.) Dissert. de Brittenburgo, Matribus Brittis, Britannica Herba, Brittia Procopio memorata, Britannorumque antiquissimis per Galliam et Germaniam sedibus. Huic acced. ejusd. notæ et observ. ad Abr. Muntingii dissert. de vera antiquorum Herba Britannica. Hagæ Comit., 1734, in-4°, fig.

Plemper (P.). Oudheden der heerlykheid en dorp Alphen aan den Rhyn. Leyd.. 1728, in-8°.

Van Cuyck (P.). Beschryving van eenige oudheden gevonden in een tumulus of begraafplaats op het heiland Texel in nov., 1777. Amst., 1780, in-8°.

— Idem en Français. ibid. Eod.

Saxii (*Ch.*) Commentatio de arâ romana Trajecti ad Rhenum, 1778, reperta. (Verhand. der holl. maatsch. van kunst. en wetensch. te Haarl., 1780).

Cet autel orné d'un côté d'une corne d'abondance et de l'autre d'une inscription assez fruste, a 4 pieds de hauteur, 25 pouces de largeur et 17 d'épaisseur.

Van Lynden Van Blitterswyk. Brief aan den heer Van Wyn over den toenaam Magusanus die op sommige altaarsteenen van Hercules hier te lande is gevonden (van Wyn Huiszittend. Leven, n° 4).

Les autels de cette divinité trouvés dans le nord des Pays-Bas sont au nombre de trois, l'un déterré à Westkapelle en Zélande, en 1514, le second au village de Rummel, près de Bois-le-Duc, et le troisième en Gueldre. Ce dernier était jadis conservé au collége des jésuites à Bruxelles L'auteur conjecture que ces monumens furent élevés par l'empereur Posthume, après ses victoires sur les Francs, dans un lieu appelé probablement Macusa.

Van Wyn (*H.*). Hist. en letterk. avondstonden. Amst., 1800, in-8°, fig.

On y trouve une dissertation sur les antiquités découvertes sur l'emplacement du *Forum Hadriani.*

Westreenen de Tiellandt. Recherches sur l'ancien forum Hadriani et ses vestiges près de la Haye, en Hollande, avec une carte (Mess. des Arts. et Sc. 1re série, tom. 2, p. 286.)

Reuvens (*C. J.*). Opdelving van een romeinsch gebouw by voorburg. — Notice des constructions romaines trouvées dans les fouilles faites, en 1827-1829, sur l'emplacement présumé du Forum Hadriani. in-fol. avec plan.

Voir le *Staatscourant*, 12 octob. 1827 et 5 septemb. 1828. Férussac, *Bullet. des scienc. histor.*, avril 1830.

Scheltema. Verhandeling over Wittenburg en over de begonnen vergravingen aldaar in den jaare 1829 (Gescheiden letterk. mengelw., 4e deel 2e stuk).

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

TOME PREMIER.

Page 4, note 2. Le nom de Celtes se lit déjà dans un fragment d'Hécatée de Milet, auteur grec plus ancien qu'Herodote.

— 31. De Hammer dérive le mot *Germain* du persan Dsjerman, Dschermani. Suivant plusieurs savans modernes, tels que Huscke, Anton, Beck, Ritter, Schlegel, etc. *Germani* est synonyme de *fœderati*. Ernst partage notre opinion sur l'étymologie et l'origine de ce nom (Ernst, *Hist. du Limbourg*, tom. 1, p. 162).

— 32. Sur l'inscription des fastes capitolins, voir Ernst, *Hist. du Limb.*, tom. 1, p. 161.

— 40. Adelung dérive le mot Belge du celtique *bol*, marais, et *gai*, forêt, ou du saxon *balge*, contrée basse et marécageuse. Ceux qui lui donnent pour étymologie *belgen*, quereller, se fondent sur le passage de Strabon : *id quoque vulgò dicitur omnes Belgas contentiosos esse* (Strabo, lib. IV).

— 50. Bouille et Foullon fixent les Cerésiens à Seraing, appelé Cerez en idiôme du pays.

— 75. Sur l'économie rurale des Belges avant et pendant la domination romaine, on peut encore consulter l'intéressant discours de M. Morren, intitulé : *Les siècles et les légumes ou quelques mots sur l'histoire des jardins potagers*. Liège, 1837, in-8°, 14 pages.

— 95. M. de Caumont distingue avec beaucoup de sagacité les *oppida* gaulois en *oppida* habités et en *oppida* de refuge (*Cours d'Antiquités monument.*, tom. 1, p. 173).

— 103. Virgile et son ancien commentateur Servius attribuent l'invention du chariot nommé *essedum*, aux Belges :

Belgica vel molli melius ferret esseda collo.

(Virg. Geog., lib. III).

Nam Belgæ civitas est Galliæ in qua hujuscemodi vehiculi repertus est usus (Servius, ibid.).

Cette voiture devint d'un usage commun à Rome (Pers. sat. 6).

— 106. Souvent les murs des *oppida* étaient formés d'énormes morceaux de pierre brute sans ciment ou simplement de terre glaise mêlée de cailloux (De Caumont, *Cours d'Antiq. monument.*, tom. 1, p. 172).

— 125, note 2. De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, tom. 1, chap. 4.

— 136. Suivant la tradition populaire la *pierre du diable*, près de Namur, était un autel consacré au dieu Nam dont St.-Materne aurait jeté la statue dans la Meuse. La longueur de la pierre transversale est de 8 pieds 7 pouces; la hauteur des supports de 5 pieds 5 pouces et l'épaisseur de 2 pieds 4 pouces. A la distance de vingt pieds de ce *dolmen* et à trois pieds sous terre, on a trouvé huit ou neuf autres pierres de même dimension, quelques débris de poterie rouge et des monnaies romaines à l'effigie de Vespasien, d'Adrien, d'Elien et de Constantin I. Westendorp qui prend la pierre du diable pour un autel celtique conclut de cette découverte qu'on continua à offrir des sacrifices à cet autel druidique jusqu'au commencement du 4e siècle (Westendorp, *Over de Hunnebedden*, c. 9).

— 142. M. Mone prétend que les caractères d'écriture dont les Helvétiens se servaient et que César dit être des lettres grecques, étaient des caractères celtiques qui par leur conformité avec les runes germaniques, auront été pris pour des lettres grecques par César. Nous sommes d'un avis contraire, car si les documens que ce dernier recueillit dans le camp abandonné des Helvétiens, avaient été écrits dans une langue toute autre que le grec ou le latin, il n'eût pu les lire ni en désigner le contenu comme il l'a fait. Par conséquent, César ne pouvait se tromper sur l'idiome de ces écrits.

Sur la différence entre la langue des Celtes et celle des Germains voir Ernst, *Hist. du Limb.*, tom. 1, p. 149.

— 158. Klemm rapporte qu'en plusieurs endroits de l'Allemagne, on a découvert des squelettes de 6 à 7 pieds de taille. Voir Vitruve, Quintilien *declam.* III. Solin., c. 20. Egesipp., lib. II. Columella lib. VII. P. Mela, Manilii *astron.*, lib. IV. Tacit., *Annal.*, lib. II, et *Vita Agric.* Vegetius, etc.

— 162. Dans ses capitulaires, Charlemagne recommande aussi fortement l'hospitalité envers les voyageurs. Cap. 1, a¹ 802, cap. 5 a¹, 1803.

— 169. M. Raepsaet avance que la culture du lin et la fabrication de la toile furent introduites en Belgique par une prétendue colonie de petits Tartares, laquelle, suivant cet auteur, se fixa dans la

Flandre, où ces Tartares auraient été connus sous le nom de *Tongri*, dénomination qu'ils changèrent dans la suite contre celle de Frisons et de Saxons (Messager des Scienc. et des Arts, tom. 5, 1re série). Il serait superflu de réfuter de pareils paradoxes.

— 186. Le bonnet pointu (*pileus*), était principalement porté chez les Germains par les prêtres et les nobles qui dans des documens anciens sont souvent désignés par le terme de *pileati*.

— 191. La bravoure et l'habileté dans les exercices du corps, étaient les moyens les plus efficaces de plaire à une fille de la Germanie. Grymer, roi de Suède, est représenté sous les traits suivans, comme un homme à qui les femmes ne pouvaient résister : « c'était un jeune homme qui s'était distingué de bonne heure dans la profession des armes, et qui savait tremper son épée dans le sang de ses ennemis, grimper sur les montagnes les plus escarpées, lutter, jouer aux échecs, tracer les mouvemens des étoiles et lancer au loin des corps fort lourds, en un mot, il était doué de tous les talens qui forment le héros. Il avait douze ans, et cependant personne n'osait lui disputer la victoire aux exercices de l'épée, de l'arc ni de la lutte. » Harold, le vaillant, se plaignant de la froideur de son amante, disait : « je sais faire huit exercices, je combats vaillamment, je me tiens ferme à cheval, je suis accoutumé à nager, je sais courir sur des patins, je sais remuer une lance et je suis habile dans l'art de ramer ; cependant une fille russe me méprise. »

— 200. La stérilité de la femme ou l'impuissance de l'époux étaient aussi admises comme motifs de divorce. La femme pouvait encore demander le divorce si son mari refusait de cohabiter avec elle (Voir Grimm, *Deutsche rechtsalterthumer*, s. 454).

— 201. Lorsqu'un enfant venait de naître, on le présentait au père qui l'élevait dans ses bras, l'aspergeait d'eau et lui donnait un nom. Par cette cérémonie il le reconnaissait pour son enfant légitime. S'il s'y refusait, l'enfant était abandonné sur la voie publique (Grimm, s. 455).

— 203. Voir Grimm, s. 566.

— 211, note 3. Les anciennes lois frisonnes statuent : *Qui XII libras in agris possidet, lanceam et scutum ad landweram habeat aut duabus libris componat. Qui minus possidet, pharetram et arcum ad landweram habeat aut duabus libris componat* (Siccama, *ad leg. Freson.*, p. 85).

— 212. Aux différentes armes des Germains que nous avons nom-

mées, il faut ajouter la masse, la fronde et le poignard plus court mais plus large que l'épée. Klemm pense que la framée ne devint d'un usage général dans la Germanie que depuis l'époque des Francs.

— 218. Le code frison nomme cinq espèces de chiens dont trois de chasse, et la loi des Bavarois neuf dont sept de chasse (Klemm, *Handbuch der Germ. Alterthumsk.*, s. 90

— 220. Les Germains tuaient le grand gibier à coups de javelots, et le petit gibier à coups de flèches. Les Belges se servaient d'un petit javelot pour abattre les oiseaux (Strab., lib. IV. Klemm, s.).

— 232. Le roi pouvait être déposé pour plusieurs causes, pour folie, imbécillité et autres défauts corporels, en temps de famine ou pour de graves échecs éprouvés dans les expéditions militaires (Grimm, s. 231),

— 239. Les bœufs ou plutôt les taureaux (*taurus regius*) qui traînaient le char du roi, le sceptre et le diadème, paraissent avoir été les insignes de la royauté chez les Germains (Grimm, s. 242, 262).

— 242. note 2. Sur l'étymologie du nom de Grafio, voir Grimm qui n'est point d'accord avec Pulter, s. 753.

— 247. Sur les différens genres de supplices en usage chez les anciens peuples du nord, voir Grimm, *Deutsche rechtalt.*, s. 680.

— 249. Lorsqu'un homme libre se présentait devant le tribunal pour demander justice du meurtre d'un de ses proches, il faisait amener le cadavre de la victime et tirant l'épée, il criait trois fois, vengeance. (Grimm, s. 878).

— 255. Les Buat, les Toulotte, les Riva et les Raepsaet, mais surtout Eichorn (*Teutsche rechtsgeschichten*) et Grimm dont les *Deutsche rechtsalterthumer* sont les ouvrages les plus complets qui aient paru jusqu'à ce jour sur l'ancien droit germanique.

— 256. *Le donateur jetera une petite paille, etc.* C'est le plus ancien vestige de la formule *per festucam* usitée dans la plupart des actes de vente et de transport au moyen âge.

— 258. Les cours de justice paraissent aussi avoir été parfois présidées par des prêtres (Grimm, s. 750).

— 259. Les *Rachimburgi* étaient choisis parmi les hommes libres, et leurs fonctions n'étaient point permanentes. La dénomination de *Scabini* ne se découvre point avant le règne de Charlemagne (Grimm, s. 775).

Grimm distingue les *sagibarones* ou *sachibarones* des *rachimburgi* et *scabini*. s. 783.

— 262. *Ordinairement un tilleul*, un chêne ou un frêne. Le tribunal des dieux présidé par Odin, est placé par l'Edda sous l'arbre Ygdrasil. La justice se rendait aussi parfois dans les forêts sacrées, sur des collines ou montagnes et près de grandes pierres. Le juge qui présidait le tribunal avait le visage tourné vers l'Orient. Les *rachimburgi* au nombre de trois, cinq ou sept étaient assis à ses côtés et un peu en arrière. Le plaignant se plaçait au midi et l'accusé au nord en face du tribunal. Une légère barrière les séparait du peuple. Le plaid s'ouvrait après le lever du soleil et se fermait avant son coucher. Il se tenait ordinairement le mardi; mais il pouvait avoir lieu aussi les autres jours de la semaine.

— 263. *Le refus de comparaître*, *etc*. Outre l'amende de 15 sols à laquelle le contumace était condamné pour chaque défaut de comparaître, la dette dont le créancier requérait le paiement augmentait de trois sols. Régulièrement, après trois sommations qui se faisaient, de sept en sept jours, l'accusé était déclaré coupable, à moins qu'il ne put motiver son absence par cause de maladie ou d'autres raisons légitimes.

— 265. Chez les Frisons, les serfs (*litus*) étaient reçus en témoignagne; chez les Bourguignons on admettait les femmes et les enfans, et chez les Lombards, les femmes et les esclaves (Grimm, s. 861).

On jurait ordinairement par les dieux Freyr, Niord, Odin et Thor, par les eaux, les sources, les fleuves et les montagnes sacrées. Dans les temps les plus anciens le serment se faisait sur les armes. On jurait aussi par les cheveux (surtout chez les Frisons), par la barbe, par le manteau, etc. Les femmes faisaient le serment en tenant la main sur la poitrine, les hommes en levant la main droite ou les deux doigts de la main. La peine établie contre le parjure était la perte de la main.

— 269. *Il n'y avait que des hommes de condition libre*, *etc*. Cependant très-souvent les serfs ou esclaves combattaient en place de leurs maîtres. Un homme libre ou un esclave pouvait aussi servir de champion pour une femme.

— 270. Voir sur les Ordalies Grimm, s. 908. Grimm prouve que l'épreuve par la croix était déjà en usage chez les Germains avant l'introduction du christianisme. L'accusateur et l'accusé levaient les bras en l'air, et celui qui les laissait tomber le premier perdait sa cause. Grimm explique le *caseus escorabis* de la manière suivante : on mettait dans la bouche de l'accusé un morceau de pain ou de fromage; s'il pouvait l'avaler d'un trait il était absous, au contraire, si le pain ou le fromage lui restait dans le gosier, il était censé coupable.

— 273. Grimm a démontré la parfaite identité qui existe entre l'ancienne religion des Germains et celle des Scandinaves, peuple de même race que les premiers (Grimm, *Deutsche mythologie I-XXX*, einleitung et passim).

— 274. L'Edda de Semunda raconte qu'Odin ou Othin, venu de la Turquie actuelle, s'établit d'abord en Saxe où il resta quelque temps, et dont il conquit une partie; qu'il donna le gouvernement du pays conquis à trois de ses fils, celui de la Saxe orientale à Veydreg, le plus riche, celui de la Westphalie à Veldeg ou Balder et celui de la Franconie à Hesigir; qu'il partit ensuite pour le Reithgothland (le Jutland), s'en rendit maître et en fit gouverneur Kiold son quatrième fils; que de là il se rendit en Suède dont le roi Gylfi lui abandonna volontairement la couronne (Edda Semund., c. 6-9).

Sur la haute antiquité du culte d'Odin et des dogmes de la religion des Scandinaves et Germains, voir Grimm, *Deutch. mythol.*

— 284. Grimm regarde Tyr et Tuisto comme n'étant qu'une même divinité. s. 276.

— 287. Les nikkers ou esprits des eaux étaient la plupart du sexe féminin. Grimm, s. 309. Un quartier de la ville de Malines porte encore aujourd'hui le nom de Nekkerspoel (marais des Nikkers).

— 288. Sur les nains et leurs différentes dénominations, voir Grimm, c. 18, s. 246. De Reiffenberg, introduction à la chron. de Ph. Mouskes.

— 289. Sur les géans, voir Grimm, *Mythol.*, c. 14. s. 296.

— 291. *Les Germains n'élevaient ni temples, ni statues à leurs dieux.* Voir Grimm, *Mythol.*, c. 18 et Klemm, *Handb. der Germ. alterthumskunde*, s. 347. Ces deux auteurs prétendent que les Germains ont érigé des temples et des statues à leurs dieux. On pourrait élever plusieurs objections contre cette opinion.

— 293. Voir sur Irmin et l'Irminsaul Grimm, s. 208 et 278.

— 298. *Le corbeau et la chauve-souris*, mais surtout le coucou (Grimm, s. 389).

— 298. *On ne voit point qu'ils aient sacrifié des hommes libres.* Il y a des exceptions à cet égard, comme nous l'avons vu en parlant des Frisons.

— 301. Grimm fait une divinité particulière d'Eostur ou Eostra, s. 182.

— 311. Klemm dit que la plupart des squelettes trouvés dans les tombeaux des anciens Germains étaient assis. Cet auteur entre dans des

détails très-circonstanciés sur les sépultures des anciens peuples du nord.

— 313. Klemm ne reconnait pas à l'écriture runique une aussi haute antiquité que nous. Il n'en fait remonter l'origine qu'au 6e siècle. Il soutient que l'écriture fut totalement inconnue aux Germains. s. 195.

— 315. Tacite donne à la Germanie trois saisons, le printemps, l'été et l'hiver, voir Grimm, *Deutsche mythol.*, s. 435 et Klemm, s. 79. L'été ne commençait pas à un jour fixe, mais à l'apparition des fleurs et des oiseaux.

— 316. Chez les Saxons les mois portaient les noms suivants : janvier, Wolf-monath, parce que dans ce mois les loups sont plus cruels et plus dangereux ; février, Sprout-kelf, parce que ce mois produit le kele-worth, la plus grande herbe potagère des Saxons ; mars, leutc-monath, à cause que les jours devenaient plus longs ; avril, Oster-monath ; mai, trimilki, parce qu'on commençait dans ce mois à traire les vaches trois fois par jour ; juin, Weyd-monath, parce que pendant ce mois on conduisait le bétail dans les prairies ; juillet, heu ou hey-monath, mois de foin ; août, Arn ou Barn-monath, parce que dans ce mois on serrait le grain dans les granges ; septembre, Ierst-monath, mois de l'orge ; Winmonath, mois de vin ; Wintmonath, mois des vents ; octobre, Wintermonath, mois de l'hiver (Strutt., l'*Anglet. anc.*, tom. 1, p. 51).

— 317. *Ils sont plus barbares, etc.*, voir les dessins à la fin du manuel de Klemm. Cet auteur prétend que les Germains ne battirent point monnaie, et que toutes les médailles prétendues Germaniques sont fausses et supposées.

— 350. Adelung ne porte la population de l'ancienne Germanie qu'à un millon d'âmes.

— 358. Turner qui a examiné attentivement la question de l'ancienne population de l'Angleterre, l'évalue seulement à 1,700,000 personnes à l'époque de la conquête des Normands au 11e siècle, c'était 260 habitans par lieue carrée. Les trois royaumes unis dont la population n'était en 1688 que de 7,059,000 âmes, s'élevait en 1831 à 24,026,000. Celle de l'Irlande a doublé de 1791 à 1831. Au 14 siècle, sous Edouard III, il n'y avait en Angleterre que 76 villes dont 42 ne renfermaient pas chacune 50 maisons. En 1812 Colqhoun comptait 939 villes. Le nombre des maisons de l'Angleterre qui était en 1527, de 520,000, montait en 1780 à 1,005,810 et en 1821 à 2,463,820 (voir Moreau de Jonnès, *Statist. de la Grande Bretagne et de l'Irlande*. Paris, 1837, tom. 1).

417. Sur le nom des Tongrois voir Ernst, *Histoire du Limbourg*, tom. 1, p. 195.

429. Le texte de Melis Stoke tel que nous le donnons est fautif, il faut le rétablir comme suit :

Oude boeken horic ghewaghen
Dat al tlant beneden Nimaghen
Wilen Neder Zassen hiet;
Also alst de stroem versciet
Van der Mazen ende van den Rine,
Die Scelt was dat westende sine
Also als si valt in der zee
Oest streckende min no mee
Dan toter Lavecen ofter Elven.

(Melis Stoke, *Rymchron.*, Ie boek, vo 41-49].

431. M. Ernst fait occuper aux Suniques une grande partie du Limbourg, savoir le pays de Rolduc en partie et celui de Fauquemont, ainsi que quelques districts du duché de Juliers.

441. Un savant philologue refuse aux Texandres, aux Tongrois, aux uniques et aux Betasiens la condition de peuples libres, à l'époque de la domination des Romains, par la raison que Pline ne qualifie de *liberi* que les seuls Nerviens. Ce motif nous semble peu concluant, car quoique Pline n'accorde pas davantage cette qualification aux Bataves, nous savons néanmoins par des témoignages authentiques que ce peuple fut honoré par les Romains du titre d'alliés et de frères.

488. Au commencement du 9e siècle tout le territoire du bourg de Munster en Argovie n'était encore qu'une profonde forêt, répaire d'animaux féroces et n'ayant dans sa vaste étendue ni culture ni habitations. Il en était de même à cette époque de la plus grande partie du canton de Gruyères et particulièrement de l'emplacement et du territoire du bourg de Chateau-d'OEx. Gregoire de Tours qualifie de désert toute la contrée située au pied du Jura entre la Bourgogne et l'Allemagne. Au 5e siècle les alentours du lac de Génève étaient loin d'être aussi peuplés que de nos jours : l'agriculture n'avait encore ni conquis toutes ces collines changées bien plus tard en vignobles, ni fondé tous les bourgs et tous les hameaux qui décorent ces beaux rivages. La vallée du lac de Joux située à l'extrémité la plus occidentale de la Suisse, entre les flancs du Mont-Jura, entre le pays de Vaud et la Franche-comté était aussi entièrement déserte et couverte de bois au 12e siècle. Au commencement du 16e siècle il n'y avait pas plus de vingt familles tandis que de nos jours elle renferme au-delà de 4000 habitans (*Le Conservateur Suisse*, 2e édit. tom. 1, p. 374 tome 3, p. 198, tome 6, p. 79, tome 7 p. 191)

TOME II.

Page 42. Note 2, la chaussée romaine de Bavai à Tongres n'a que 10 à 12 pieds de largeur.

— 56. Note 1. Sur la malheureuse condition des esclaves chez les Romains voir de Chateaubriand. *Etudes ou discours histor. sur la chute de l'empire romain*, tom. 3.

— 53. L'émissaire du lac Fucin en Italie, couta aux Romains onze ans de travail, quoiqu'il n'ait pas trois milles en longueur, 30,000 hommes y étaient employés journellement.

— 74. Grimm donne au mot *nimidas* la signification de *sacrum silvæ. Deutsche mythol.*, S., 372. Il y avait à Leuse avant la fondation de l'abbaye changée depuis en collégiale, un hêtre auquel le peuple vouait un culte religieux : *adest quoque ibi* (Lutosas), *non ignoti miraculi fagus, subter quam luminaria sæpè cum accensa absque hominum accessu videmus, divini aliquid fore suspicamur* (Acta Bened. sec. 2, p. 841).

— 80. *Soissis pannis*. C'est ainsi qu'il faut le lire. Voir De Reiffenberg, *Introd. à la chron. de Ph. Mouskes*, tom. 2, p. 146.

— 85. Voir sur la question de l'origine de l'idiome Wallon en Belgique l'introduction de la chron. de Ph. Mouskes, tom. 1 § 2, tom. 2, § 3.

— 91. Ernst prétend que la mine de calamine actuellement en exploitation dans le Limbourg est la même que celle que Pline dit avoir été découverte de son temps dans la Germanie. (Plin. lib XXXIV, Ernst, *Hist. du Limb.* tome 1, p. 98).

— 100-102. En 1480 on compta dans l'île de Walcheren 28,000 mesures (gemeten) de terre et en 1746 43,242. Le Vrouwpolder près de Tervere fut endigué en 1340. L'île de Goerée ne possédait jadis que 66 mesures de terre ; mais depuis l'endiguement de tous les polders de cette île, en 1722, elle en compte 1051 et 247 verges. Le plus grand polder du territoire de Hulst est celui de Namur, endigué par Jean de Namur fils de Gui, comte Flandre, il a une étendue de 1500 bonniers. Dans le voisinage du Sas-de-Gand, les polders ont été en partie endigués sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, et en partie par Jérome Lauryns, trésorier de Philippe-le-Bel. En 1479 Jérome Lauryns acquit tous les polders du metier d'Ysendyck et acheta plusieurs alluvions dans ces environs qu'il fit tous entourer de digues. Toute la lisière de l'Escaut n'est composée que de polders endigués à différentes époques mais principalement depuis le commencement du 16e siècle (Bel-

paire, *Mém. sur les changem. que la côte d'Anvers à Boulogne à subis*, etc., p. 128-180).

128. *L'emplacement et les environs de la ville d'Anvers, consistaient autrefois en marais impraticables.* Voir Marshall, *Recherches sur l'origine d'Anvers.* Bibl. des antiq. belg. tom. 2 p. 8.

144. On lit sur la fondation de l'abbaye d'Epinlieu près de Mons, dans la legende de la bienheureuse Ide : *Apud Montes Hannoniæ visitur locus spinosus B. Mariæ qui Spinlieu vulgo nuncupatur. Fuit locus iste spineis ac sentibus olim plenus et primùm ab eremita quodam inhabitatus ; quo in loco postea nobilis virgo Beatrix lensiensis anno circiter* 1216, *cœnobium inchoavit et ordinis cisteriensis habitum induit* (vita B. Idæ ap. Miræum Chron. Cisterc. p. 211).

— 145. L'abbaye de Wausor. *Tempore autem illo* (Sæc. 10e), *locus ille* (Walciodurum), *erat inhabitalibis excepto quod domus comitis* (Eilberti), *inter densitatem nemoris paulo minus constabat invisibilis, quo secundum discretionem sui corporis remoratis à se plebibus frequenter morabatur solitarius* (Forannanus).... *Wälsiodurus, id est, quasi vallis decora nominatur ; quippe quæ olim inculta arborumque et veprium densitate obruta erat, præfati comitis Eilberti industria sic speciosa decore donata* (vita s. Forannani abb. c. 1. Boland. tom. 3, april. p. 816).

— 154. Les Lombards qui s'emparèrent d'une grande partie de l'Italie n'étaient qu'au nombre d'environ 4000. Les Vandales qui envahirent l'Afrique ne comptaient que 70,000 âmes, dont 15 à 20,000 hommes en état de porter les armes. Les armées réunis de sept rois Germains que combattit l'empereur Julien n'étaient fortes en tout que de 35,000 hommes (Adelung, *Aelteste gesch. der Deutsche*).

— 163. Note. La dernière édition de la carte de Peutinger est celle de Bude publiée en 1825.

— 174. *Mayence en* 751 *ou* 752. Dans le bref par lequel Mayence fut érigée en métropole de tout le territoire correspondant aux deux Germaniques des Romains, le pape Zacharie nomme toutes les villes de ces deux provinces et ces villes n'étaient qu'au nombre de cinq Tongres, Cologne, Worms, Spire et Maestricht ; *habens sub se has quinque civitates, id est Tungris, Coloniam, Wormatiam, Spiram, Trectis* (Miræi *Dipl.*, tom. 1, p. 641).

— 190. Sur les diverses opinions relatives à la position du camp d'Atuatuca Ernst, *Histoire du Limbourg*, tom. 1, p. 169, 178 et 184. L'auteur place ce camp à Julemont village près de Herve. « Ce qui, dit M. Ernst, a trompé les savans qui ont pris *Atuatuca* pour Tongres,

c'est qu'ils ont regardé ce nom comme un nom propre, tandis qu'à mon avis, il faut le prendre pour un nom appelatif, devenu propre pour désigner une place forte. » Aucun témoignage historique ne vient à l'appui de cette assertion.

— 242. Rufin rapporte que Theophile évêque d'Alexandrie, dans le but de renverser l'idolatrie dans toute l'étendue de l'Egypte, obtint de l'empereur Théodose, en l'an 390, un édit qui lui permettait de détruire tous les temples égyptiens (Rufin. Hist. l. II c. 83. Lebeau hist. du Bas-Empire tom. 5 liv. 24). Ce fut cet évêque qui fit abâttre le célèbre temple de Sérapis à Alexandrie.

La plupart des monumens de l'ancienne Rome ont été détruits au moyen âge pour en employer les matériaux à la construction d'églises et d'autres édifices. Ce vandalisme n'avait pas cessé même au commencement du 16e siècle, sous le pape Léon X, comme on l'apprend par une lettre écrite sur ce sujet au pape, par le comte Castiglione, au nom du célèbre peintre Raphaël, lettre que l'abbé Francesconi croit pouvoir restituer à Raphaël. On y lit entre autres : « Ma perche ci doloremo noi, de Goti, Vandali e d'altri tali perfidi nemici, sequelli, li quali come padri e tutori dovevano defendere queste povere reliquie di Roma, essi medesimi hanno lungamente atteso a distruggerle? Quanti pontifici, padre santissimo, li quali avevano il medesimo officio, che ha vestra santita, ma non gia il medesimo sapère, nè il medesimo valore e grandezza d'animo, ne quella clemenza che la fa simile à Dio : Quanti, dico, pontifici hanno atteso a ruvinare tempi antichi, statue, archi et altre edifizi gloriosi! quanti hanno comportato che solamente per pigliar terra pozzolana si sieno scavati dei fondamenti, onde in poco tempo poi gli edifici sono venuti a terra! quanta calce si è fatta di statue ed altri ornamenti antichi! che ardirei dire, che tutta questa Roma nuova che ora si vede, quanto grande ch'elle si sia, quanto bella, quanto ornata di palagi, chiese ed altri edifici che la scopriano, tutta e fabbricata di calce di marmi antichi. »

— 244. La charte de Chilpéric a été aussi reproduite par Miræus, *Opera diplom.*, tom. 1.

— 249. Sur le nom de Brunehaut donné aux chaussées romaines, voir Bergier, *Hist. des grands chemins de l'Empire*, liv. I, ch. 26.

— 252. Ernst cherche la position de *Coriovallum* à Coresberg, endroit aux environs du village de Heeren, à gauche de la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle. Voir Hist. du Limbourg, tom. 1, p. 211.

— 260. On conserve à Aix-la-Chapelle deux monumens relatifs à la

famille des Secundiniens qui paraît avoir eu une grande extension sur les bords du Rhin (De la Doucette, *Antiq. d'Aix-la-Chapelle*, Mém. de la Société des Antiq. de France, tome 2, nouv. série, p. 26).

— 267. *M. Raepsaet a cru, etc.* M. Raepsaet n'a fait qu'adopter l'opinion émise par MM. Loots et Van Lennep dans leur rapport sur l'autel de Sandrandiga, imprimé dans le recueil des mémoires de l'institut des Pays-Bas. Il n'existe pas de nos jours, dans la situation indiquée, un village du nom de Sandroden, mais MM. Loots et Van Lennep conjecturent que le village actuel de Sundert a porté autrefois ce nom.

— 271. *Ces monumens ont été trouvés, etc.* D'autres prétendent que les débris anciens parmi lesquels ces autels ont été recueillis n'étaient point ceux d'un temple romain, mais d'un édifice barbare et informe dans lequel on avait transféré d'ailleurs ces monumens.

— 275. *Les villages de Katwyk, Kattenburg et Kattendrecht.* On trouve encore Katswoude près de Monnikkendam et près de Beverwyk, Kattenbroek près de Montfort, Kattyk dans les Sevenwolden (Drenthe), Katsand et Katernesse aux frontières de la Flandre, Kats et Kattendrecht en Zélande. Le Kattendrecht de la Hollande est près de Rotterdam.

— 282. Von Ledebur place les Tubantes dans le district de Twenthe et dans celui de Haarbergen en Westphalie.

— 288. Suivant Mannert les Marsates ou Marsaciens habitaient la Zélande et les îles à l'embouchure de la Meuse. En effet, le nom de Zélandais (*Zeelanders*), habitans de la mer, semble synonyme de celui de *Meersaten*.

— 290. Les victimes humaines qu'on immolait aux dieux chez les Frisons périssaient ordinairement par le glaive, par la corde ou par l'eau : *Ut eorum hominum damnatorum in suorum solemniis deorum ..... saepissime diversis litaret modis : quosdam videlicet gladiatorum animadversionibus interimens, alios patibulis appendens, aliis laqueis acerbissime vitam extorquens, alios marinorum sive aquarum fluctibus submergens* (Jonas, *Vita S. Wulfranni*, c. 4, 6-9. Apud Mabil., *Acta SS. ord. S. Bened.*, sec. III, p. 1).

— *Foste, Phoste ou Fhosete, épouse de Stavo.* Nous avons suivi l'opinion de plusieurs auteurs qui parlent de Foste comme d'une divinité du sexe féminin, mais Grimm prouve que cette opinion est erronée. En effet, Alcuin dans la vie de St. Willebrord et Alfrid dans celle de St-Ludger, parlent tous deux de Foste comme d'un dieu des Frisons; le premier décrit le sanctuaire que ce dieu avait dans l'île d'Heligo-

land, dans les termes suivans : *Cum ergo pius verbi dei prædicator iter agebat, pervenit in confinio Fresonum et Danorum ad quamdam insulam, quæ à quodam deo suo Fosite ab accolis terræ Fositesland appellatur, quia in eâ ejusdem dei fana fuêre constructa. Qui locus à paganis in tantâ veneratione habebatur, ut nil in ea vel animalium ibi pascentium, vel aliarum quarumlibet rerum gentilium quisquam tangere audebat, nec etiam à fonte qui ibi ebulliebat aquam haurire nisi tacens præsumebat* (Vita Willebr., c. 10). — Le Foste des Frisons doit être le même que le Forsete de l'Edda, comme l'observe Grimm.

— 324. Siccama décrit de la manière suivante les cérémonies qui s'observaient anciennement aux mariages des Frisons : *Ipso nuptiarum die sponsa longo virginum juvenumque comitatu ad templum deducebatur; solemni ritu peracto ad domum sponsi deducebatur eadem pompa ; ubi cum pervenisset, ex sponsi propinquis aliquis ante limen scopas projiciebat, quas ipsa sponsa ominis et maleficii averruncandi ergo transire moris erat. Limen transitura, alius ex vicinis vel propinquis sponsi, gladio evaginato, quem januæ transversum prætendebat, impressum impendibat sponsæ, multo conatu irrumpere conanti, nec admittebatur, nisi munusculo aliquo quasi mitigasset, quo ritu sponsa, pudicitiam et castitatem viro servaret integram admonebatur; quod si eam prostituisset, marito jus erat de adultera ipso gladio sub quo mariti domum intrarat, quemque* AEFTSWIRD, *id est gladium nuptialem, vocabant, supplicium sumere* (Siccama, *ad leg. fris.*, tit. 9).

— 325. Les assignations en justice étaient la plupart fixées par nuits, en nombre impair 3, 7, 12, 21, 63 (Mone, *Geschichte der heidenth.*, 2e th. s. 78).

— 336. Les assemblées nationales des Frisons se tenaient trois fois par an, dans chacune des trois saisons par lesquelles les Germains divisaient l'année. L'assemblée principale avait lieu le mardi après la Pentecôte.

— 403. Keysler a transcrit l'inscription d'un autel qu'il dit avoir été découvert au territoire de Wiltenburg près d'Utrecht. Elle est ainsi conçue :

JOVI O. M. SUMMO.
EXSUPERANTISSIMO SOLI INVICTO APOLLINI.
LUNÆ, DIANÆ, FORTUNÆ.
MARTI VICTORI, PACI.
C. ANTISTIUS ADVENTUS.... LEG. AUG. PR. PR. DAT.

—437. *Anvers*. Burgus Antwerp. ch. de 1119. Villa Antverpia 1124 (Miræus, tom. 1, p. 83-85).

— 438. *Herenthals*. *Notum et certum universitatis vestræ discretioni quod cum princeps illustris Henricus, dux Lotharingiæ et marchio Antverpiæ in territorio et potestate de Herenthals burgesiam novam construeret*, *etc*. (Pactum inter Henr. 1 Loth. Brabantiæque ducem et ecclesiam montens. stæ Waldrudis super extructione oppidi Herenthals, initum anno 1209. Miræi dipl. tom. 1. p. 197). Il est fait mention d'Herenthals et de Turnhout dans une charte de l'an 1150, preuve qu'alors ces lieux existaient déjà comme bourgs ou villages (Miræus, tom. 4, p. 19).

—441. note 2. Le cartulaire de St-Bavon porte, Bruohsela, Brushsale.

— 444. *Diest*. On lit dans une charte de l'an 1397 par laquelle Hugues évêque de Liége changea en collégiale la paroisse de St.-Jean-Baptiste : *Gerardus Dominus de Diest*, *considerato quod villa sua de Diest est magna et diffusa et in eadem regnat multitudo populorum* (Mir. tom. 1, p. 442).

—446. *Leau*. En 1235 l'évêque de Liége considérant que l'église de St.-Sulpice, paroisse de Leau, était située à une trop grande distance de ce bourg ou ville, la donna aux religieux du val des écoliers à Liége et transfera la paroisse dans l'église de St-Léonard : *nos attendentes ecclesiam sancti Sulpicii extra villam sitam et esse solitariam, contulimus eam fratribus B. Mariæ in insula leodiensi ordinis vallis scholarium* (Miræus, tom. 3, p. 729). Tout petite qu'est l'enceinte actuelle de Leau, elle renferme neanmoins l'église de St-Sulpice, preuve qu'au 13e siècle Leau devait être un endroit très-peu considérable.

Dans une charte datée de l'an 1222 et déposée aux archives du royaume, par laquelle Henri I, duc de Brabant accorde à Leau divers privilèges, cette ville porte déjà le titre *d'oppidum*.

— 448. Une charte de l'an 1231 compte à Nivelles onze paroisses. (Mir., tom. 3, p. 702).

— 450. *Wavre*. Par la charte de 1222 Henri 1 duc de Brabant assura aux bourgeois de Wavre les mêmes droits et prérogatives que ceux dont jouissaient les habitans de Louvain.

— 459. *Thourout*. *Villa seu parochia Thoraltensis*. Ch. de 1219, *le vile Thourout*. Ch. de 1270 (Mir. tom. 3, p. 81 et 127).

— 460. *Gand*. Dans une charte de l'an 1030 Gand est qualifié de *Caput regionis*, *primatum tenens ceterarum civitatum et ab antiquis Gandavum vocitatum castrum* (Mir. tom. 1, p. 349).

Voir sur l'origine et l'histoire primitive de la ville de Gand : De Bast,

l'ancienneté de la ville de Gand établie par des chartes, etc. Gand, 1821, in-4°, Diricx, *Mém. sur la ville de Gand.* Gand, 1814, 5 tom. in-8°. Lesbroussart, *Mémoire sur les accroissem. de la ville de Gand, depuis son orig. jusqu'au règne de Charles-quint* (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux. tom. 1).

— 474. M. Ernst rapporte que *Daelhem* est mentionné dans une charte de l'an 1078 sous le nom de Dolvin. Dans des actes postérieurs cette ville porte le nom de Dalehaing, Dolehem et Doleven (Ernst. Hist. du Limb. tom. 1. p. 51).

— 475. Ernst cite une charte de l'an 1062 relative à *Herve.* En 1276 Herve portait le titre de ville franche.

— 477. *Limbourg* était un château fort au 11e siècle (idem).

— 477. Le nom de *Verviers* se lit dans un acte de 1155 (Mir. tom. 2, p. 825).

486. *Castellum quod* Bullion *dicitur*, Ch. de 1127. Mir. tom. 1, p. 682.

502. *De Pastoret.* Les assemblées nationales et provinc. des Gaulois (Anc. Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. 22).

— *Vertot.* l'Etymologie du nom des Druides (ibid. tom. 18).

— L'usage des sacrifices humains établi parmi les différ. nations et particul. chez les Gaulois (ibid.).

— 505. *Duclos*, origine et révolution des langues Celtique et françoise (ibid. tom. 15 et 17).

L'Evesque de la Ravalière, la langue vulgaire dans les Gaules, depuis J. César jusqu'à Philippe Auguste (ibid. tom. 23).

De Caumont, cours d'antiquités monumentales. Paris, 1831 et suiv. tom. 1er, ère celtique.

Cet excellent ouvrage contient une bonne description résumée des mœurs et usages des Gaulois et un cours complet d'antiquités celtiques.

— 509. *Moke (H. G.).* Des princip. branches de la race Germanique (Nouv. Archiv. hist. phil. et litter. tom. 1, p. 341).

Freret, observations sur le mot *baritus* ou *barditus,* dont il est parlé dans Tacite (Anc. Mém. de l'Acad. des inscript. tom. 23).

De Bevy (C. J.). Histoire de la noblesse hérédit. et successive des Gaulois, des François, et autres peuples de l'Europe. Liége, 1791, in-4°, tom. 1.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

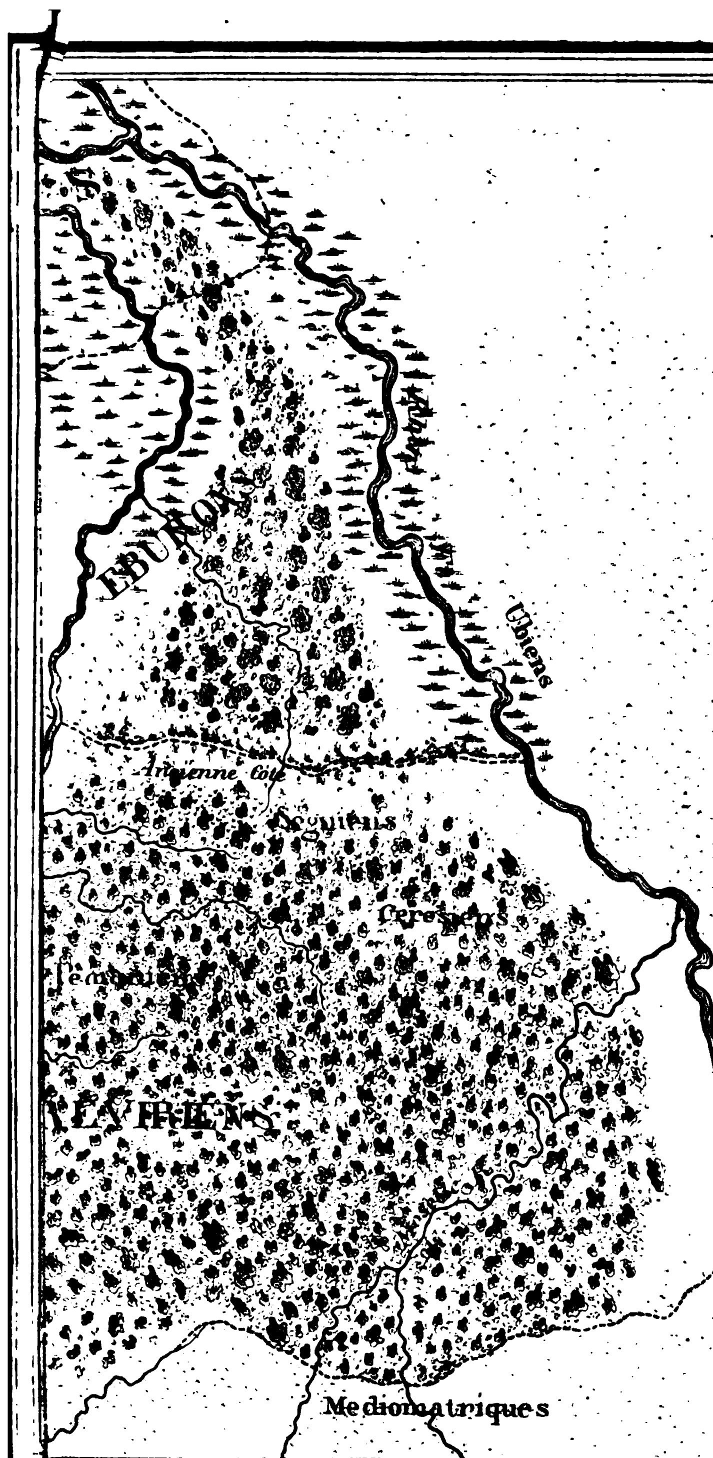
DEUXIÈME PARTIE.

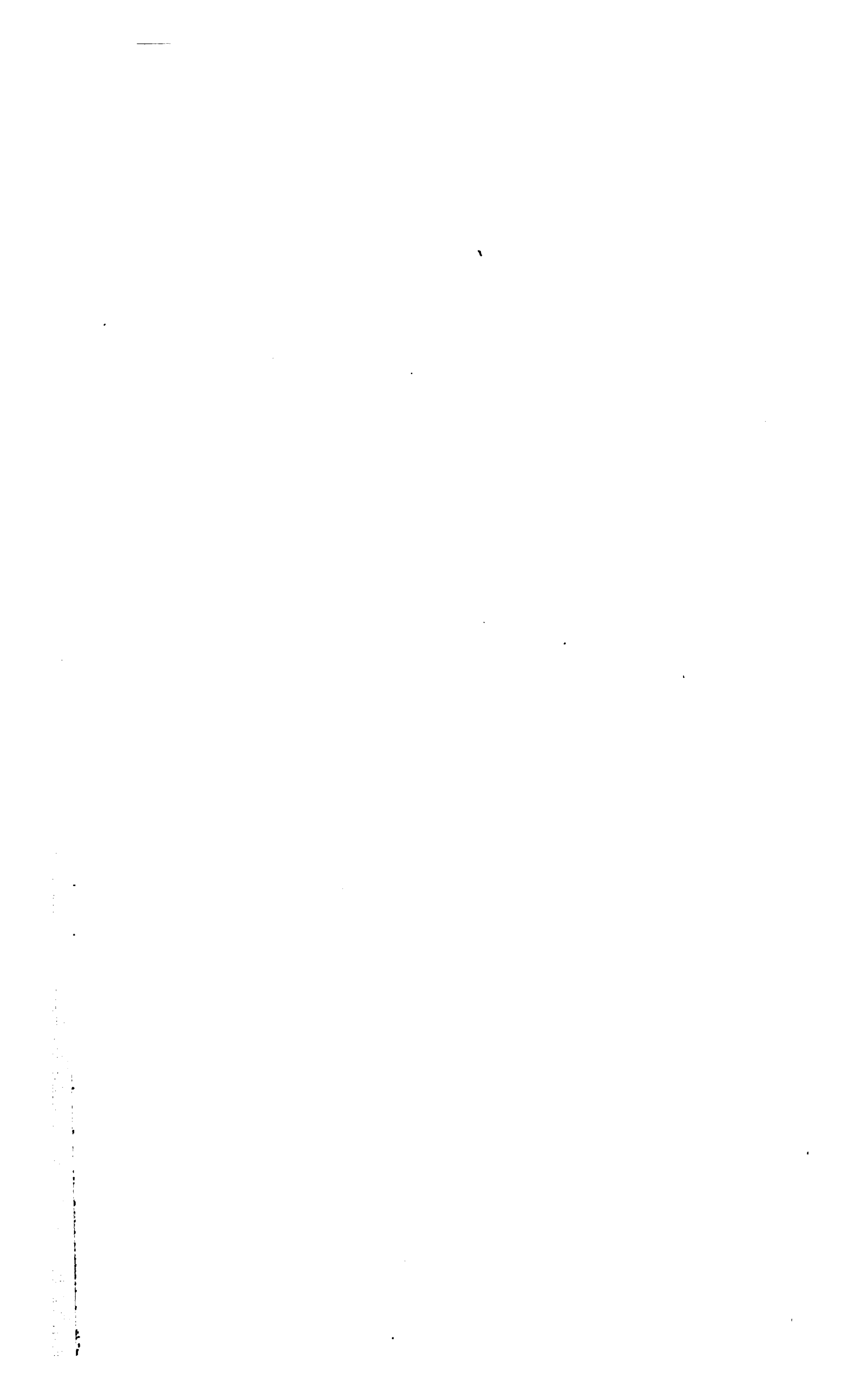
La Belgique pendant la domination romaine.

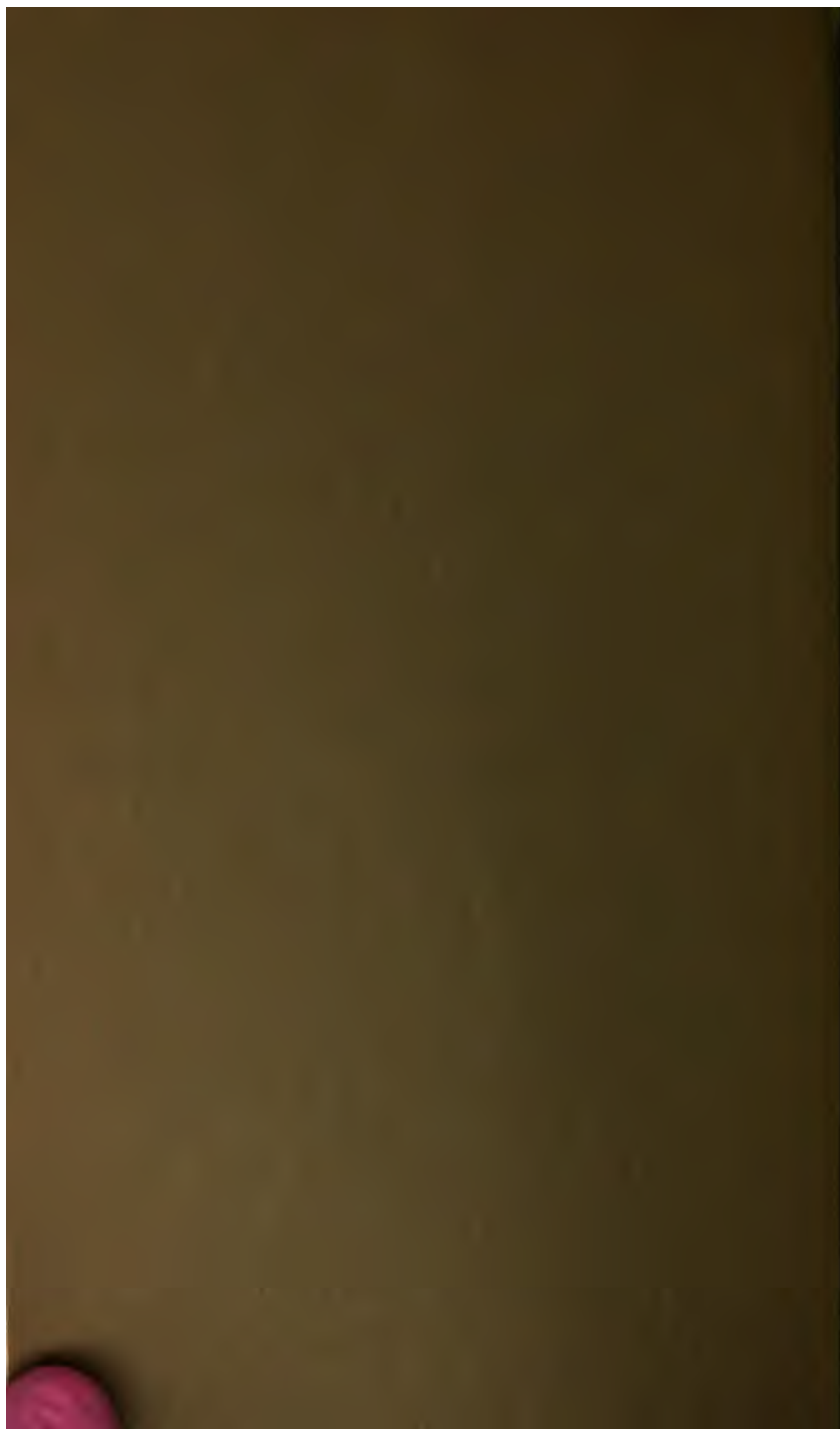
LIVRE SECOND.

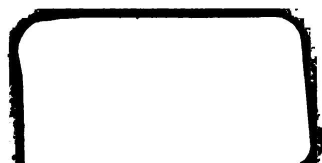
La Batavie, la Frise, etc., avant et pendant la domination romaine.

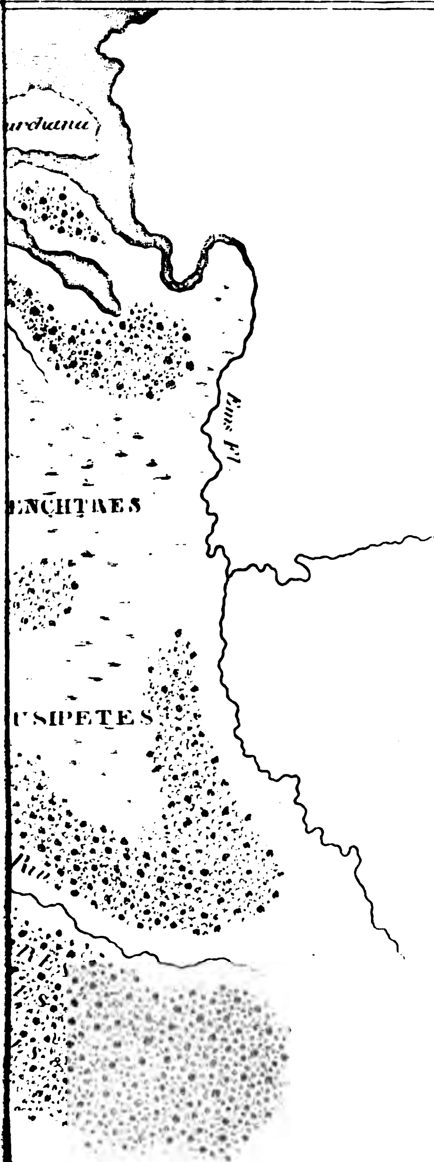
Pages.	Lignes.	
471,	6,	qu'elle y avait fondé, à Lessines, lisez : qu'elle avait fondé à Lessines.
474,	note	1. *opidanes*, lisez : *opidanis*. — note 2. *et eam*, lisez : *et eorum*, — *tripli vallo*, lisez : *triplici vallo*. — note 4. *predicitur*, lisez : *producitur*. — ibid. tom. 2, *lisez* : Chapeauv., tom. 2.
478,	13,	*Trajectum Mosæ*, lisez : *Trajectum ad Mosam*.
479,	note	2. *permutatam*, lisez : *permutatam sedem*.
483,	17,	1261, *lisez* : 1180.
499,	31,	Boschum, *lisez* : Boxhorn.
502,	7,	vie privée des Francs, *lisez* : vie privée des Français.
503,	30,	Gaulosi, *lisez* : Gaulois.
—	34,	Duclos, sur les dogmes, etc., supprimer ce titre.
508,	8,	*cintiquissimi*, lisez : *antiquissimi*.
510,	34,	*stabilimena*, lisez : *stabilimenta*.
523,	33,	Gaillardot et Percy, effacer cet article.
527,	10,	*Antiquitatis selectæ*, lisez : *Antiquitates selectæ*.
541,	38,	flamande ou wallonne, *lisez* : flamande et wallonne.
548,	16,	der denkmal-beschreiben, *lisez* : das denkmal-beschrieben.
551,	8,	*Territoria trajectensi*, lisez : *territorio trajectensi*.
552,	21,	Batavier, *lisez* : Batavieren.
557,	21,	*prixidum*, lisez : *præsidium*.
558,	29 et 30,	Wittenburg-gescheiden, *lisez* : Wiltenburg-geschieden.
559,	3,	Hecatée, *lisez* : Hecaté.


EBURON
Ubiens
Ceresiens
Mediomatriques








urchana
Ems Fl.
ENCHTRES
USIPETES

